

Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier (1ère éd. complète, conforme au [...]

CHRONIQUE
DE LA RÉGENCE
ET DU RÈGNE DE LOUIS XV

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

CHRONIQUE

DE LA RÉGENCE

ET DU RÈGNE DE LOUIS XV

(1718-1763)

OU

JOURNAL DE BARBIER

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS

PREMIÈRE ÉDITION COMPLÈTE

CONFORME AU MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

Publiée avec l'autorisation de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique

ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

ET SUIVIE D'UN INDEX

QUATRIÈME SÉRIE

(1745-1750)

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1858

JOURNAL DE BARBIER

ANNÉE 1745.

Janvier.

Les actions de la Compagnie des Indes. — Avis aux actionnaires. — Le maréchal de Belle-Isle pris par les hussards hongrois. — *Da pacem Domine.* — Suite de l'histoire des notaires Bapteste et Laideguive. — Baisse des actions. — Détails sur la prise du maréchal de Belle-Isle. — Bruits de Paris au sujet des actions de la Compagnie des Indes. — Mort de la duchesse de Lorraine. — Mort de l'abbé Pucelle. — La rançon du maréchal de Belle-Isle. — M. de Ségur battu en Allemagne. — Mort de l'empereur Charles VII. — Réflexions sur la situation de l'Europe.

Les actions de la Compagnie des Indes sont, depuis deux ou trois ans, sur le pied de deux mille livres, et varioient de cent ou cent cinquante livres à la Bourse[1]; il est même vrai que le contrôleur général les soutenoit à ce prix, par des agents de change, depuis la guerre.

On dit qu'il y en a dans le public le nombre de quarante-cinq mille, que le Roi même en a un grand nombre à lui personnellement[2]. Le dividende est de cent cinquante livres par action, qui se paye tous les ans par numéro, et il y en a toujours une année en arrière. Le Roi s'est rendu garant de ces effets. Il a délégué à la Compagnie des Indes le produit de la ferme du tabac, qui est, dit-on, de huit millions, pour payer les divi-

1. La Compagnie des Indes, établie par Louis XIV, anéantie en 1712, renaissante en 1720, dans Pondichéry, paraissait très-florissante; elle avait beaucoup de vaisseaux, de commis, de directeurs, et même des canons et des soldats; mais elle n'a jamais pu fournir le moindre dividende à ses actionnaires du produit de son commerce. C'est la seule Compagnie commerçante de l'Europe qui soit dans ce cas; et, au fond, ses actionnaires et ses créanciers n'ont jamais été payés que de la concession faite par le Roi d'une partie de la ferme du tabac, absolument étrangère à son négoce. Par cela même elle florissait à Pondichéry; car l'argent de ses retours était employé à augmenter ses fonds, à fortifier la ville, à l'embellir, à se ménager dans l'Inde des alliés utiles. VOLTAIRE.

2. Le Roi en avait pour sa part onze mille six cents.

dendes, sur lesquels même on retient le dixième. Ces effets au porteur sont répandus dans les mains de tous les particuliers; les princes et princesses en ont eu beaucoup. Il y a même des gens qui y ont toute leur fortune pour l'appât de l'intérêt à sept et demi pour cent; et, par la facilité de la perception, il y en a et dans les provinces et dans le pays étranger.

Avant les fêtes de Noël, on a annoncé l'arrivée, au port de Lorient, en Bretagne, de plusieurs vaisseaux de la Compagnie, richement chargés, ce qui a tranquillisé les porteurs. Cependant il y a eu quelque bruit que le Roi, ayant besoin d'argent dans les circonstances présentes, alloit demander aux porteurs de trois ou cinq cents livres pour action, dont on joindroit l'intérêt aux dividendes. Ces bruits, confus et incertains, les ont fait tomber à dix-huit cents livres.

Le 2 de ce mois, un monde infini de toute espèce s'est rendu à la Bourse de la Compagnie des Indes, pour voir l'affiche que l'on devoit mettre à l'ordinaire pour le payement des dividendes, par numéro des premiers six mois de l'année 1744. On y a trouvé celle-ci, qui étoit affichée en trois ou quatre endroits :

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

« En conséquence de la délibération du 30 décembre « 1744, la Compagnie des Indes fera sursis au paye- « ment des dividendes des actions, jusqu'à la vente « générale des marchandises qui composent les cargai- « sons des vaisseaux attendus dans le cours de l'année « 1745. »

Cette affiche a mis l'alarme et la consternation dans le public. Suivant cela, point de payement qu'en 1746, qu'il sera dû deux années de dividendes. D'ailleurs, ces vaisseaux attendus, qui sont la condition, peuvent ne point venir ou être pris en route par les Anglois. Les actions sont tombées, samedi 2, à douze cents livres.

Chacun est en l'air, raisonne à sa façon. On dit qu'il y a quelque projet et qu'on veut mettre toutes les actions en rentes viagères. Il s'agit de savoir sur quel pied le Roi les prendra? Ceci va faire du mouvement dans le cours de ce mois.

Il s'est répandu, le 3, une triste nouvelle à Paris : M. le maréchal de Belle-Isle, après avoir passé quelque temps à Munich, auprès de l'Empereur, a passé à Berlin, auprès du roi de Prusse, pour conférer apparemment avec lui sur les opérations de la campagne prochaine. Il étoit accompagné du comte de Belle-Isle, son frère. On dit qu'étant partis de Francfort pour aller à Berlin, et passant sur un pays neutre, ils ont été surpris par un parti de houssards de la reine de Hongrie, arrêtés et conduits à Vienne, et qu'ils ont été faits prisonniers de guerre[1]. Il est certain que si cette nouvelle est vraie, elle est de conséquence, d'autant que le maréchal de Belle-Isle doit avoir avec lui des papiers secrets, qu'on connoîtra tous les projets, et que la reine de Hongrie le serrera de près, ayant même sujet de lui en vouloir, d'autant que cette guerre, depuis la mort de Charles, est son projet.

D'un autre côté, il y a déjà du temps qu'on murmure en secret d'un accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre, ce qui ne peut pas se faire sans nous, et l'on parle toujours de paix. Il seroit fort singulier si c'étoit une feinte pour aller à Vienne négocier avec la reine de Hongrie et ses ministres, d'autant qu'il est difficile d'imaginer que M. le maréchal, en traversant des pays

1. Barbier va rectifier ce premier récit quelques pages plus loin. Voici comment Voltaire, mieux informé, raconte le fait : « Le maréchal de Belle-Isle, dit-il, venait de Munich, résidence impériale, avec le comte son frère : ils avaient été à Cassel et suivaient leur route sans défiance, dans un pays où le roi de Prusse a, partout, des bureaux de poste qui, par les conventions établies entre les princes d'Allemagne, sont toujours regardés comme neutres et inviolables. Le maréchal et son frère, en prenant des chevaux à un de ces bureaux (13 novembre 1744), furent arrêtés par le bailli hanovrien, maltraités et bientôt après transférés en Angleterre. » — Voir, pour plus amples détails sur cet attentat contre le droit des gens, *Précis*, chap. XIV.

qu'il connoît remplis de troupes ennemies, ait eu l'imprudence de s'exposer à être enlevé dans sa route, à moins qu'il n'ait été trahi. De même, si le coup porté sur les actions étoit un plan pour la suppression de la Compagnie des Indes, qui pourroit être un article demandé par les Anglois, et qui d'ailleurs fait crier depuis longtemps tous les commerçants de ce royaume-ci, parce que la Compagnie fait tout le commerce exclusivement à tous autres. A Paris, où on ne sait rien des secrets du gouvernement, on est ingénieux à tourner les nouvelles au pis, joint à cela qu'on dit qu'on ne fera pas cet hiver la levée des soixante mille hommes de milices qu'on devoit faire, ce qui feroit penser pour la paix. Ceci s'éclaircira avec le temps.

On a quelque espérance de paix cette année sur la découverte qu'on a faite sur une hymne *da Pacem Domine*, en marquant les voyelles de chaque mot par des chiffres, de cette manière :

a, e, i, o, u.
1, 2, 3, 4, 5.

Dieu veuille favoriser cette belle découverte !

da	1
pacem	12
Domine	432
in	3
diebus	325
nostris	43
quia	531
non	4
est	2
alius	135
qui	53
pugnet	52
pro	4
nobis	43
nisi	33
tu	5
Deus	25
noster.	42
	1745

Pour suivre l'histoire des deux notaires de l'année passée, Bapteste et Laideguive : Bapteste, qui a voulu se noyer, est enfermé aux Pères de Charenton, comme fou. Ses affaires ne sont pas encore arrangées; mais on dit qu'il y a plus de biens qu'il ne faut pour payer ses créanciers.

Pour Laideguive, il est toujours en fuite; on continue la levée des scellés. On dit qu'il y a beaucoup d'effets, mais d'une discussion très-difficile pour la direction, effets actifs sur nombre de gens de qualité. On dit aussi que, par lettres-patentes enregistrées, ces affaires sont renvoyées à la Grand'Chambre pour éviter les frais, et que c'est M. Lamblin, conseiller, qui est rapporteur. Cela étant, le criminel tombera. Cela est bien étonnant pour l'exemple, avec le nombre de faussetés qu'il y a, c'est-à-dire que, de plusieurs années, tous les particuliers qu'il a attrapés par de faux contrats ne sauront le sort de leur liquidation.

Lundi 4, les actions sont tombées à neuf cent cinquante livres. On m'a assuré que plusieurs receveurs généraux des finances et fermiers généraux s'étoient jetés, pour ainsi dire, aux genoux de M. le contrôleur général pour l'empêcher de porter ce coup, entre autres M. Pâris de Montmartel, garde du trésor royal, qui lui avoit offert de lui avancer les sept millions, à six pour cent par an, pour le payement des dividendes de l'année, et qu'il a refusé. Si cela est, il y a ou doit avoir sûrement un projet déterminé sur les actions.

Le détail ci-dessus, de la prise de M. le maréchal de Belle-Isle, n'est pas juste. Le fait le plus général aujourd'hui est qu'il étoit à huit lieues de Berlin, qu'un de ses gens, qui alloit bien devant, est arrivé dans un bourg appelé *Elbinguerode*, que les uns disent pays neutre, sur la frontière de Hanovre, pour commander quarante chevaux de poste; que le bailli de ce bourg, sachant cela, a amassé du monde, peut-être même la garnison ou autres

gardes; que voyant un grand équipage, il a fait arrêter les voyageurs; qu'il leur a demandé qui ils étoient et s'ils avoient un passeport; que M. le maréchal de Belle-Isle a déclaré son nom et celui de son frère, et dit qu'il n'avoit pas de passeport; qu'on les a conduits à un château à quelque distance de là, et que M. le maréchal de Belle-Isle[1] a écrit sur-le-champ au ministre de Hanovre qu'il se reconnoissoit prisonnier de guerre du roi d'Angleterre, à qui il en donneroit avis pour savoir ses ordres, et si on le feroit passer à Londres.

Ce sont toutes ces circonstances qui jettent du soupçon sur la réalité de cette prise. On dit aussi que les papiers ne sont pas pris, c'est-à-dire qu'ils n'en avoient pas avec eux.

Dans la *Gazette de France*, cela est autrement. Il est dit que ce sont les guides qu'avoit pris le maréchal qui l'ont conduit dans le bourg ci-dessus nommé de l'électorat de Hanovre; que le bailli, ayant su cela, l'a arrêté, son frère et sa suite, et les a fait conduire dans le château de ....[2] où ils sont traités avec beaucoup de considération, jusqu'à ce qu'on ait reçu les ordres du roi d'Angleterre. Pour les papiers, on dit à présent communément qu'ils ont été portés par un courrier particulier au roi de Prusse. On ne croit pas encore facilement que le maréchal de Belle-Isle ait eu besoin de guides, et qu'il se soit laissé tromper pour la route, ayant autant d'intérêt d'y prendre garde. Il n'étoit pas à dix lieues de Berlin.

Depuis le 4 de ce mois, les actions sont revenues à douze cents livres. Il s'en est vendu quelques-unes. On tient des assemblées à la Compagnie des Indes pour faire entendre qu'elle a besoin de fonds pour faire de nouveaux envois pour son commerce, d'autant que le

1. Le maréchal est mort en janvier 1761 ; le comte a été tué au combat d'Exiles, le 19 juillet 1747. (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. Barbier a laissé le nom en blanc.

nommé Pêchevin, caissier de la Compagnie, avoit treize ou quatorze millions de billets sur la place à six pour cent, et que le public par inquiétude avoit retiré depuis deux mois tous ses fonds.

On fait et débite dans Paris bien des projets sur le sort des actions. On dit qu'on en va faire de nouvelles de mille livres chacune, ou qu'on va demander cinq cents livres à chaque actionnaire. On dit même que les fermiers généraux offrent d'augmenter considérablement le prix de leur ferme, si on veut supprimer la compagnie des Indes qui leur fait grand tort et à tous les négociants du royaume, et qu'on mettra les actions en rentes viagères. On regarde toujours ce qui s'est passé comme une bévue du contrôleur général qui, par là, a perdu la confiance du public, et qu'il voudroit replâtrer aujourd'hui par quelque arrangement nouveau. Pour moi, je ne le crois pas capable d'une bévue pareille sans nécessité (il est trop fin pour cela), et qu'il n'a fait ce coup que de concert avec le Roi, pour quelque projet médité et pris que nous ne saurons peut-être pas sitôt.

Madame la duchesse de Lorraine, qui étoit à Commercy, mère du grand-duc et du prince Charles, et nièce de Louis XIV, est morte âgée de soixante-dix à douze ans, à la fin du mois passé. On ne parle pas encore du deuil pour la Cour, il faut qu'il soit notifié.

M. l'abbé Pucelle, conseiller de Grand'Chambre, dont il a tant été parlé pour les affaires du jansénisme, est mort à quatre-vingt-neuf ans, le 7 de ce mois.

On a pris le deuil, le 17 de ce mois, pour trois semaines.

Les assemblées se tiennent toujours à la compagnie des Indes, mais il n'y a rien de nouveau pour les actions, sinon qu'elles sont, dit-on, remontées à treize cents livres.

On dit aussi que le Roi, ayant un cartel avec le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, on payera

tout simplement la rançon du maréchal de Belle-Isle et de son frère et que cela ira à environ soixante-quinze mille livres pour tous les deux[1].

On disoit, ces jours-ci, M. le maréchal de Broglie mort, mais cela n'est pas vrai. Il n'a eu qu'une indisposition. On a appris qu'un bataillon du régiment de Saxe avoit été presque entièrement défait en Allemagne par les troupes de la reine de Hongrie, qui ont surpris M. de Ségur, qui commandoit un détachement. Ce lieutenant général n'est pas heureux, mais le public voit avec peine qu'avec beaucoup de dépenses et de troupes, nous avons toujours des désavantages de façon ou d'autre; d'autant que le prince Charles d'un côté incommode fort le roi de Prusse dans la Silésie, et que de l'autre il oblige et chasse encore pour ainsi dire l'Empereur et les troupes impériales de la Bavière. Tout cela ne donne pas de bonnes espérances pour l'avenir.

Il est arrivé ici, le 24 ou 25 de ce mois, une nouvelle majeure qui fait oublier les actions et tout le reste. L'électeur de Bavière, que nous avons fait élire empereur sous le nom de Charles VII, âgé de quarante ans passés, est mort à Munich, le 20 de ce mois, en deux jours, d'une goutte remontée.

Voici donc un événement qui renverse tous les projets futurs de la politique de toute l'Europe, et réduit à peu de chose tout ce qui a été fait jusqu'ici depuis la guerre. Il faut recommencer sur nouveaux frais et travailler à faire un empereur. Les nouvellistes de Paris ont de l'occupation, aussi bien que les conseils des puissances de toute l'Europe. Le meilleur ouvrage qu'on puisse faire est de procurer une paix générale; le parti le plus court pour y parvenir seroit à présent

1. Selon le cartel établi à Francfort le 18 juin 1743 entre la France et l'Angleterre, la rançon d'un maréchal de France était de cinquante mille livres; celle d'un lieutenant général, de quinze mille. Le ministre de Georges II, dit Voltaire, éluda les propositions du gouvernement français par une défaite inouïe : il déclara qu'il regardait MM. de Belle-Isle comme prisonniers d'État.

de nous accorder avec la reine de Hongrie pour faire le grand-duc de Toscane, son mari, empereur avec des conditions avantageuses pour nous, tant pour un établissement pour Philippe en Italie que pour nos frontières, condition la plus honorable et la plus avantageuse à la reine de Hongrie, quelques portions qu'elle perde de ses États héréditaires.

Il est dit dans les *Gazettes* qu'on conduit M. le maréchal de Belle-Isle et son frère en Angleterre, d'autres en Écosse. Cette prise vient bien mal dans ces circonstances, car nous n'avons plus personne qui soit à la fois habile et qualifié par des titres, pour envoyer à Francfort. On ne voit quasi que M. le maréchal de Noailles, qui a pensé mourir ces jours-ci, et qui a soixante-treize ans. Il s'agit de voir à présent si toutes les parties belligérantes retireront chacune leurs troupes de l'Allemagne, c'est-à-dire des États qui composent l'Empire, suivant la bulle d'or[1].

Depuis la mort de l'Empereur, il y a un mois pour la notifier à l'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'Empire; après quoi, il y a trois mois pour procéder à la convocation de tous les princes, pour se rendre à Francfort pour y procéder à l'élection. Il ne paroît pas possible que tous les électeurs et princes se mettent en marche, l'Allemagne étant remplie de troupes étrangères. Ainsi il paroît qu'il faudroit vider ce pays et le rendre libre pendant ce premier mois de silence. C'est sur ce parti qu'il faut attendre.

Il s'agit aussi de savoir s'il y aura une suspension d'armes générale entre toutes les puissances, ou si nous continuerons la guerre en Flandre et en Italie, ce qui n'a point de rapport à l'Empire[2]. La reine de Hongrie

1. La bulle d'or a été donnée par Charles IV, vers 1356. C'est Bartole qui en a dressé les articles. Charles avait permis à Bartole de porter les armes de Bohême. (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. On crut que la cause de la guerre ne subsistant plus, le calme pouvait être rendu à l'Europe. On ne pouvait offrir l'Empire au fils de Charles VII,

est présentement une puissance particulière; les Anglois pareillement avec qui nous sommes en guerre, seulement à moins qu'il n'y ait un projet de paix générale exécuté avant l'élection de l'Empereur. Il ne seroit peut-être pas prudent de rester tranquille; il faudroit profiter vivement de cet événement, même contre les Hollandois, s'il est besoin; parce qu'il n'est pas possible que les intérêts différents de tous les électeurs se réunissent si promptement pour cette élection en faveur du grand-duc de Toscane, que nous voyons bien clairement être soutenu par les Anglois et les Hollandois, à qui il ne faut pas donner le temps de s'unir avec différents électeurs par des traités, pour le faire empereur malgré nous.

Février.

Assemblées des actionnaires de la Compagnie; état de situation. — Les tontines. — Arrivée de la Dauphine; les habits de Cour. — Le rouge et la Dauphine. — La Cour à Étampes. — Fêtes et cérémonial du mariage du Dauphin. — La *Princesse de Navarre*. — Le Parlement n'est pas content — Prophétie de Nostradamus. — Les salles des danses publiques à Paris. — Le prévôt des marchands. — Le luxe à Paris. — Bals masqués de Versailles. — Le bal de l'Hôtel de Ville; distribution des billets. — Réclamations des échevins; cohue; mécontentement du public.

On fait toujours des assemblées à la Compagnie des Indes où tous les porteurs de cinquante actions [1] sont admis. M. le contrôleur général y a été une fois et y a parlé longtemps avec beaucoup d'esprit. On en a tiré

âgé de dix-sept ans. On se flattait en Allemagne que la reine de Hongrie rechercherait la paix comme un moyen sûr de placer son mari, le grand-duc, sur le trône impérial; mais elle voulut et ce trône et la guerre. Le ministère anglais, qui donnait la loi à ses alliés, puisqu'il donnait l'argent, et qui payait à la fois la reine de Hongrie, le roi de Pologne et le roi de Sardaigne, crut qu'il y avait à perdre avec la France par un traité et à gagner par les armes.

Cette guerre générale se continua parce qu'elle était commencée. L'objet n'en était pas le même que dans son principe : c'était une de ces maladies qui, à la longue, changent de caractère. VOLTAIRE.

1. On voit qu'au dix-huitième siècle, comme de notre temps, les gros actionnaires seuls étaient admis aux assemblées générales des compagnies.

le présent état[1] pour tranquilliser un peu les actionnaires, et on a nommé huit commissaires dont il y a d'honoraires comme M. le duc de Béthune et le comte de Lassé; et d'autres plus intelligents, comme banquiers fort riches, pour examiner les comptes. Tout cela gagne du temps, et on n'en paye plus de dividende, et les actions paroissent toujours entre douze et treize cents livres, sans qu'il se fasse grande négociation. Ceux qui en ont, et qui n'ont pas un besoin pressant, les gardent; et si la Compagnie des Indes et son commerce n'entrent pas dans les conditions d'une paix future, il pourra bien se faire qu'une action par la suite devienne un bon effet.

Comme le Roi a besoin d'argent, surtout pour les dé-

1. COMPAGNIE DES INDES.

Précis de l'état actuel de la Compagnie des Indes, suivant les extraits communiqués par M. Dumas, un des directeurs :

Le commerce de toutes les Indes, depuis 1724 jusqu'en 1743 inclusivement, a donné de bénéfice à la Compagnie, par la différence de l'achat à la vente, ci.	98,909;667 liv. » s.	44,803,580 liv.
Dépense dans l'Inde, ci.	54,106,886 liv. » s.	
Le commerce de la Chine fait aussi par la Compagnie a donné dans le même temps en bénéfice, ci.	23,724,332 liv. » s.	16,682,359 liv.
Dépense en Chine.	7,041,972 liv. » s.	
		61,485,939 liv.
Port permis ou gratification aux officiers.		2,634,566 liv.
		58,851,373 liv.
Dépense en Europe, ci.	15,016,877 liv. 10 s.	37,088,496 liv.
Autres dépenses.	22,071,618 liv. 10 s.	
Bénéfice net.		21,762,877 liv.
Fonds de la Compagnie en 1724.		39,385,940 liv.
Fonds actuels de la Compagnie.		61,148,817 liv.

Ce total de fonds est conforme à l'inventaire fait en 1743 des effets de la Compagnie, et cette somme est la juste valeur desdits effets, qui consistent en bâtiments de terre et de mer, agrès, appareaux, armes, etc.

Outre ce capital, la Compagnie est réellement créancière du Roi de cent millions de livres pour la valeur desquelles le Roi lui a ci-devant cédé la ferme

penses considérables que l'on fait pour le mariage de M. le Dauphin[1], on fait beaucoup de tontines[2]. Celle du mois de novembre dernier ayant été remplie (dont le fonds étoit de treize millions), pour faciliter aux provinces et aux étrangers le moyen de profiter de ces avantages, on en a fait une autre ce mois-ci de neuf millions. On dit que l'agent des Génois avoit souscrit pour une grosse somme. Il est vrai qu'avant la publication de l'édit,

du tabac, que S. M. a retirée depuis en lui déléguant à prendre tous les ans des fermiers généraux.	8,000,000 liv.
Ces huit millions sont l'intérêt de quatre-vingt-dix millions, qui étoient le prix de la ferme du tabac. Les dix millions de surplus sont en contrats sur le Roi, à 3 pour 100, et rapportent à la Compagnie.	300,000 liv.
Rentes de la Compagnie.	8,300,000 liv.

Il a été créé originairement tant en actions qu'en dixièmes :

Actions.	56,000
La Compagnie en a retiré.	4,500
Reste d'actions.	51,500

Des 51,500 actions, le Roi en a 11,600; le public, 39,900. Mais le Roi ne devant être regardé que comme actionnaire, la Compagnie doit le dividende sur 51,500 actions qui, à raison de cent cinquante livres par an, font.	7,545,000 liv.
Accroissement proposé par M. Dumas de 30 liv. par action qui, pour 51,500, fait *.	1,545,000 liv.
Total des dividendes sur ce pied.	10,970,000 liv.
Sur quoi et pour le payement desquels déduisant les rentes de la Compagnie montant à.	8,300,000 liv.
Il faudra prendre sur le commerce, tous les ans. . . .	2,670,000 liv.

1. Avec une première fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, sœur germaine de don Carlos et don Philippe, depuis gendre de Louis XV. (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. Les *Tontines* étaient une association composée de personnes qui plaçaient chacune un capital en commun, pour en retirer une rente viagère placée sur leur tête ou sur celle d'autrui, avec la condition que l'intérêt serait reversible, à chaque décès, sur les survivants. Ces associations s'appelaient tontines, du nom d'un Napolitain, Laurent Tontin, qui, en 1635, obtint de Louis XIII l'autorisation de fonder à Paris un établissement semblable. CHÉRUEL.

* En fournissant sans doute à la Compagnie 400 livres pour chaque action, sur le pied de 7 1/2 pour 100.

elle étoit à moitié remplie. L'augmentation de luxe et de la dépense détermine à mettre à fond perdu pour jouir d'un gros intérêt, sans embarras, au préjudice des héritiers.

On ne parle plus ici d'aucune nouvelle, ni pour la guerre ni pour l'élection d'un Empereur. On n'est occupé que de l'arrivée de madame la Dauphine[1], du départ du Roi pour aller au-devant d'elle à Étampes, et des fêtes superbes qui se préparent tant à Versailles qu'à Paris. Le François en général oublie toutes les inquiétudes pour les nouveautés de marque et les plaisirs. Il est certain que ces fêtes vont bien incommoder des gens de Cour pour les habits d'hommes et de femmes. On dit qu'il y a des habits d'hommes qui coûtent jusqu'à quinze mille livres; il en faut trois pour les trois jours. M. le marquis de Mirepoix, dont on parle même pour notre ambassadeur à l'élection de l'Empereur, a loué trois habits six mille livres qu'il rendra au tailleur et qu'il ne mettra qu'un jour. M. le marquis de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane, dont le fils est colonel dans nos troupes, a un habit de drap d'argent brodé d'or, doublé de martre. La doublure seule coûte, dit-on, vingt-cinq mille livres. On parle d'une femme, qui a loué d'un joaillier, quinze mille livres, les diamants qu'elle aura sur elle au bal paré de Versailles[2].

1. Marie-Thérèse-Antoinette, infante d'Espagne, fille de Philippe V. Après la mort de cette princesse, le Dauphin épousa en secondes noces, le 9 février 1747, Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne. Le Dauphin dont il est ici question, Louis de France, fils de Louis XV, né à Versailles le 4 septembre 1729, est mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765. Trois de ses fils ont régné : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

2. Ces prodigalités étaient en quelque sorte de tradition sous l'ancienne monarchie. — Bassompierre nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il parut un jour à la Cour avec un habit de drap d'or orné de plumes et chargé d'une si grande quantité de perles, qu'il y en avait au moins cinquante livres pesant. Le prix de cet habit était de quatorze mille écus, dont sept cents pour la façon. — En 1454, le duc de Bourgogne donna un grand repas où il parut avec un habit chargé de joyaux, dont les chroniqueurs estiment la valeur à un million.

Madame la Dauphine avance. On dit qu'elle a beaucoup d'esprit, qu'elle sait plusieurs langues et qu'on lui a donné une éducation au-dessus de son sexe. Elle est fille d'une mère qui gouverne dans le grand. Elle a près de dix-neuf ans, par conséquent en âge de penser et de parler. Elle est haute avec dignité. On dit que madame la duchesse de Brancas, sa dame d'honneur, a voulu l'engager à mettre du rouge; que c'étoit l'usage en France, et que cela lui siérait mieux qu'à une autre; elle a répondu que si le Roi, la Reine et M. le Dauphin lui ordonnoient qu'elle en mettroit; mais que sans cela elle n'en mettroit pas. Madame la duchesse de Brancas est revenue à la charge une seconde fois; la princesse lui a répondu sèchement qu'elle n'en feroit rien, et qu'elle lui avoit déjà parlé deux fois de trop.

M. le duc de Richelieu, comme premier gentilhomme de la chambre de service, a été à Orléans faire compliment à la princesse de la part du Roi, de la Reine et de M. le Dauphin, et lui a porté la permission de mettre du rouge, ce qu'elle a fait le même jour; autrement elle auroit paru trop pâle au Dauphin, qui a les yeux faits au rouge.

Samedi 20, le Roi est parti de Versailles, l'après-midi, avec M. le Dauphin pour se rendre à Étampes avec ses grands officiers, les seigneurs de sa Cour, tous ses ministres et les ministres étrangers, et des détachements de sa maison. Il étoit parti quatre cents hommes des gardes françoises et à proportion des Suisses pour être à Étampes.

On dit qu'il y a eu le dimanche matin un conseil à Étampes, afin qu'il y ait quelque arrêt daté de ce jour et du lieu, dans l'histoire. L'après midi, le Roi, avec toute sa Cour, a été à trois lieues avec M. le Dauphin, au-devant de la princesse, et l'entrevue s'est faite au bout d'une avenue, sur le grand chemin, où le Roi étoit avec toute sa Cour et sa maison, et où la princesse est des-

cendue de carrosse pour se jeter à genoux, suivant l'usage, sur un carreau préparé, d'où le Roi la relève pour l'embrasser. Après quoi, chacun est remonté dans ses équipages pour venir coucher à Étampes. On dit que le coup d'œil de cette entrevue étoit magnifique. Heureusement qu'il faisoit beau et un peu froid.

Le lundi 22, la Reine et Mesdames de France et toutes les dames de la Reine, qui s'étoient rendues à Sceaux, belle maison de madame la duchesse du Maine[1], ont été au-devant de madame la Dauphine, le long des murs de Berny, où apparemment s'est faite pareille cérémonie pour la descente des carrosses, et toute cette noble compagnie est revenue à Sceaux, sur les trois heures, où sur les quatre ou cinq heures il y a eu un dîner-souper, après quoi le Roi, la Reine et M. le Dauphin s'en sont retournés à Versailles.

Aujourd'hui, mardi 23, madame la Dauphine est partie de bonne heure de Sceaux, pour se rendre à Versailles, où se fera la toilette, pour se rendre ensuite à l'église.

Les habitants de notre bonne ville, de tout état, qualité et condition, ont été furieusement en mouvement. Hier, lundi matin, le chemin de Paris à Sceaux étoit rempli de carrosses pour voir arriver et souper la princesse, surtout de ceux qui n'avoient point de facilité pour voir les fêtes de Versailles. Et d'un autre côté, le chemin de Paris à Versailles étoit pareillement rempli des carrosses de ceux qui se rendoient à Versailles, où une chambre, dit-on, vaut cent cinquante livres pour

1. Le premier château de Sceaux fut bâti par Louis Potier de Gesvres, en 1597; Colbert l'acheta en 1670 et le fit rebâtir par Perrault. Le fils légitimé de madame de Montespan, le duc du Maine, le racheta en 1700 de la famille Colbert. La duchesse sa femme y donna des fêtes magnifiques, tout en s'occupant de conspirer contre le Régent, et lorsqu'après la mort de son mari, en 1736, elle eut renoncé à la politique, elle reçut dans cette résidence Fontenelle, Voltaire, Chaulieu; Voltaire y composa *Sémiramis*, *Oreste* et *Rome sauvée*.

les trois jours. On a beau crier misère, le public trouve toujours de l'argent pour fêtes et plaisirs.

Au bal paré, il n'y aura que les gens de Cour marqués et invités, et très-peu de personnes particulières qui pourront entrer par des premiers officiers. Tous les hommes qui sont marqués pour danser seront en cheveux longs avec des allonges ou en perruque naturelle; ceux qui ne danseront pas auront la permission d'avoir deux petites cadenettes[1] à leurs cheveux; mais point de bourse, qui est à présent la coiffure générale de tous les gens d'épée, mais qui apparemment ne convient pas au cérémonial.

Il y a eu, le mardi après midi, dans la salle d'Opéra, qui a été construite dans le manége couvert de Versailles[2], une représentation d'une comédie faite par Voltaire sous le titre de *la Princesse de Navarre*[3], avec des intermèdes exécutés par les acteurs de l'Opéra dont la musique a été faite par Rameau, en sorte que pour ces préparatifs et les répétitions, il n'y a point eu à Paris opéra ni comédie, dimanche, lundi et mardi. On dit déjà sur ce qu'on en a vu que cette pièce est longue, ennuyeuse et mauvaise. On trouve singulier que ce soit

1. Cheveux séparés en deux derrière la tête, de manière à former deux queues entortillées avec des rubans, qui tombaient sur les épaules.

De La Villegille.

2. La salle de spectacle du château de Versailles ne fut terminée qu'en 1770.

3. Comédie-ballet en trois actes et en vers. — Madame de Pompadour chargea Voltaire de faire cette pièce pour le premier mariage du Dauphin. Une charge de gentilhomme de la chambre, le titre d'historiographe de France, et enfin la protection de la Cour, furent la récompense de cet ouvrage. C'est à cette occasion qu'il fit ces vers :

Mon *Henri quatre* et ma *Zaïre*,
Et mon Américaine *Alzire*,
Ne m'ont valu jamais un seul regard du Roi;
J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire,
Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi
Pour une farce de la foire.

C'était juger un peu trop sévèrement *la P incesse de Navarre*, ouvrage rempli d'une galanterie noble et touchante. Condorcet.

M. le duc de Richelieu, comme gentilhomme de la chambre et chargé de toutes les fêtes royales, qui donne seul les billets pour les places; attendu que le spectacle est dans le manége qui dépend de M. le prince Charles, grand écuyer.

Tous ceux qui ne pourront pas avoir de place à ces fêtes particulières se dédommageront à voir toute la Cour dans les appartements, et verront plus aisément le bal masqué qui sera plus nombreux; et c'est ce qui attire à Versailles le concours de nombre de bourgeois de Paris.

Aujourd'hui mardi, par ordonnance de M. le lieutenant de police, toutes les boutiques sont fermées, et il y aura ce soir illumination aux maisons.

Le palais tient à l'ordinaire. On dit que le Parlement n'est pas content qu'on ne lui ait pas notifié le mariage de M. le Dauphin, et communiqué le contrat de mariage pour en faire compliment au Roi par des députés; auquel cas le Parlement auroit pris des vacances pour marque de réjouissance. Autrefois cela se faisoit; mais on dit que cela ne s'est pas pratiqué au dernier mariage de M. le Dauphin, fils de Louis XIV, il y a plus de soixante ans. C'est ainsi que les ministres cherchent peu à peu à lui ôter les droits de prendre part à ce qui se passe dans l'intérieur de la Cour.

On a trouvé une prophétie de Nostradamus (Centurie VIe, nombre 51), qui inquiète un peu les trembleurs.

> Peuple assemblé pour voir nouveau expectacle,
> Princes et Rois, par plusieurs assistants[1],
> Pilliers faillir, murs, mais comme miracle
> Le Roi sauvé, et trente des instants!

On est embarrassé de savoir si cela tombera sur la salle du ballet de Versailles, sur celle de l'Hôtel de Ville,

1. Ambassadeurs. (*Note de Barbier.*)

ou sur les salles particulières dans les places de Paris, qui sont au nombre de sept, très-bien décorées, mais où, suivant les apparences, le Roi ne viendra pas, étant uniquement pour le peuple. Il faut espérer que cette belle prophétie est pour quelque autre pays, ou n'est pas pour cette année.

Mardi 23, jour du mariage, les sept salles publiques dans Paris ont été illuminées à sept heures du soir, savoir : deux à la place de Vendôme, par symétrie, le cheval de bronze[1], entre deux; deux grandes portes aux deux bouts, et sept arcades de chaque côté, dans la longueur. Elles étoient toutes ouvertes. Sous la charpente, étoit un plafond de toile peinte en blanc. Le dehors et le dedans peints en treillage, avec des figures; un plancher de planches, élevé d'un pied. Dans chacune, quatre buffets et quatre orchestres (il y avoit au moins quatre-vingts instruments dans les deux), et fort éclairées en dehors et en dedans, par des terrines en dedans, sur de grands bras peints, à plusieurs branches, et quatre espèces de grands ifs, en terrines, au milieu de la place, aux coins du cheval de bronze; et toute la place étoit entourée d'un cordon de terrines, sur la corniche près des maisons qui sont bâties également.

Une au Carrousel, qui étoit fort galante, peinte en verdure comme une bergerie; une à l'Estrapade; une belle à la place Dauphine, dont le portail, à trois colonnes de chaque côté, avec des figures au-dessous, représentoit le Temple de l'Hymen, et une autre à la porte Saint-Antoine, contre la Bastille.

Ces salles ont coûté considérablement par leur grandeur et la solidité de la charpente. Les buffets, élevés par gradins, étoient décorés de grands plats de fer-blanc

1. On donnait le nom de cheval de bronze à la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, mais M. de La Villegille dit avec raison que Barbier, dans ce passage, applique le nom de cheval de bronze à la statue de Louis XIV, érigée en 1699.

qui étoient cloués. Il y avoit pour ces salles des quartiers de mouton coupés, des dindons, des langues, des cervelas, du pain et du vin.

La dépense de ces salles n'a pas été remplie. L'objet de M. le prévôt des marchands étoit de fournir au public, c'est-à-dire aux bourgeois de Paris, un amusement pour danser et se divertir. Mais cela n'a pas été de son goût. Comme on entroit de tous côtés, dans ces salles, comme dans une salle couverte, il y avoit une confusion misérable. Elles n'étoient remplies que de la dernière populace : on jetoit du haut des buffets, en l'air, les langues, les cervelas, le pain, les membres de dindons. Attrapoit qui pouvoit! ce qui faisoit le tumulte. La symphonie, bonne et nombreuse, jouoit des contredanses, mais personne ne dansoit, que quelquefois une bande de polissons, en rond. La femme d'un cordonnier, une couturière, se seroient crues déshonorées de danser là. Il y avoit grand ordre de police, par du guet à cheval et à-pied, à chaque salle; en sorte qu'il n'y est arrivé aucun désordre, malgré le vin, dont plusieurs s'étoient sentis. Sur les dix heures du soir, la place de Vendôme, le Carrousel et le Pont-Neuf étoient remplis de carrosses, pour voir ces fêtes, nonobstant le concours de monde qui étoit à Versailles. Les hommes de tout état descendoient un moment pour voir ces salles de plus près.

En général, cela faisoit un très-joli coup d'œil et un spectacle singulier, mais une misérable confusion. M. de Bernage, prévôt des marchands, est malheureux. Cette grande dépense n'a été du goût de personne et ne lui a pas fait honneur. Il est difficile de contenter un public. Il faut suivre les temps et les usages. Aujourd'hui que le luxe est considérable et que l'argent fait tout, tout est confondu à Paris. Les artisans aisés et les marchands riches sont sortis de leur état. Ils ne se comptent plus au nombre du peuple; et, en effet, dans une aussi grande

ville, il y a différence à faire entre le peuple qui est innombrable et le bourgeois. Les états supérieurs ont de même haussé le ton, et c'est néanmoins ce luxe outré, qui ruine ou incommode bien des gens de tous états, qui fait, d'un autre côté, la richesse et l'abondance de Paris. Ainsi, si M. le prévôt des marchands avoit dessein de donner une fête générale, il falloit mieux décorer ces salles en dedans, les éclairer de bougies, et non avec des terrines de suif; les fermer, et n'y laisser entrer qu'en masque; et donner dans les places publiques à boire et à manger au peuple.

Mercredi 24, il y a eu, le soir, à Versailles, bal paré dans la salle du manége. On dit que cela étoit d'une très-grande magnificence, et que madame la Dauphine danse très-bien.

Jeudi 25, il y a eu bal masqué dans les grands appartements et galerie de Versailles, qui étoient éclairés avec une grande magnificence. On y entroit sans distinction, en habit de masque, sans billets, avec cette cérémonie, qu'on entre le masque à la main, et qu'une personne de chaque compagnie, ou bande, donne son nom et sa qualité, qu'on écrit sur une liste, en présence d'un des premiers gentilshommes de la chambre. Ce n'est qu'une forme pour la sûreté du Roi, car tous les gens non connus prennent tel nom qu'il leur plaît. Il y a eu un grand concours de monde de Paris. Il y avoit quatre buffets garnis, pendant toute la nuit, non-seulement de rafraîchissements de toutes sortes de vins, mais de saumons frais, de pâtés de truites, de poissons au bleu, de filets de sole, et de tout ce qu'on pouvoit souhaiter la nuit d'un vendredi. Le Roi y a changé de déguisement, et s'est fort amusé, à ce qu'on dit, ainsi que la Cour et la ville. Car, il y a eu des bourgeois de Paris de tout état, surtout en hommes, qui, par la facilité d'entrer, ont été à Versailles dans des fiacres, parce que les carrosses de Versailles ne suffisoient pas.

Dimanche-gras, 28, s'est donné le grand bal de l'Hôtel de Ville de Paris, qui n'a pas tourné encore à l'avantage de M. le prévôt des marchands, Bernage. Quinze jours auparavant, on avoit annoncé dans Paris qu'il y avoit un bureau chez lui, destiné pour inscrire tous ceux qui voudroient avoir des billets pour entrer au bal. En conséquence de quoi ce bureau a été visité, comme l'on juge, d'un nombre infini de personnes dont un commis écrivoit très-poliment le nom, la qualité, et même la demeure, et on a indiqué en même temps le jeudi 25, pour venir retirer chacun ses billets.

Le jeudi arrivé, il y a eu un concours de monde chez M. le prévôt des marchands, de laquais, de clercs, de gens en épée, sans état; dès ce premier jour, la confusion s'y est mise, à peine délivroit-on quelques billets. C'étoit M. de Bernage de Vaux, son fils, intendant de Moulins, qui étoit dans un cabinet, par bas, avec quelques commis, qui délivroit ces billets sans ordre, et qui faisoit là un fort sot personnage; et les deux jours suivants, on a été obligé de mettre des barrières et des gardes dans la cour et à la porte de M. de Bernage, de façon que cela a excité les plaintes, non-seulement du bourgeois, mais de quantité de gens comme il faut, qui descendoient de carrosse sans pouvoir entrer ni parler à personne.

On dit que M. de Bernage, qui peut-être est enflé de sa parenté avec MM. d'Argenson, ministres, s'est imaginé qu'il ne devoit y avoir à son bal de ville que des gens de la Cour et de la noblesse; jusque-là qu'il s'est brouillé à ce sujet avec les échevins, qui avoient dû distribuer des billets comme lui et à qui il n'a voulu en donner qu'une certaine quantité[1], pour en disposer chacun. Faux, d'autant plus ridicule que le bal de Versailles

1. Il ne vouloit donner aux échevins que cinquante billets chacun. Ils ont été en corps à Versailles se plaindre, et on l'a obligé de leur en donner à chacun deux cents. (*Note de Barbier.*)

étoit fait pour la Cour et les gens de qualité, et que le bal dans l'Hôtel de Ville de Paris est fait pour les marchands de Paris et pour les bourgeois.

Comme il a dû trouver sur sa liste peut-être trois mille personnes qui ont pris la qualité d'avocats au Parlement, cela peut l'avoir rebuté. On lui a fait dire qu'il n'en donneroit pas aux avocats et aux procureurs; que son bal n'étoit pas fait pour eux et qu'ils avoient eu les salles de Paris. Pour le tourner en ridicule, on lui fait tenir bien des propos. A la vérité, j'ai vu un avocat qui m'a dit lui avoir écrit pour des billets, attendu qu'il étoit connu de lui, en avoir reçu un paquet, avec la souscription : *A Monsieur un tel, avocat, de considération particulière*; en sorte qu'il l'insultoit personnellement, en lui faisant entendre que, par état, il n'étoit pas digne d'entrer dans l'Hôtel de Ville de Paris.

Au surplus, il y a donc eu grand bal la nuit du dimanche-gras. L'Hôtel de Ville étoit magnifique. La cour, dont on avoit fait une salle, comme au mariage de Madame Première, et dont le plafond peint étoit élevé à la hauteur des toits, étoit dorée, ornée de glaces et illuminée, de façon et avec tant de magnificence que cela présentoit un spectacle étonnant.

La grande salle d'en haut étoit décorée de pilastres, accompagnés de glaces, avec beaucoup de goût et de galanterie. Le Roi et M. le Dauphin y sont venus sur les deux heures. On leur avoit préparé sur l'aile droite un appartement particulier, d'où ils voyoient les danses, de la salle d'en bas, et M. le Dauphin a été longtemps démasqué dans une loge de la salle d'en haut.

Mais, au demeurant, il y a eu une foule et une confusion de monde terrible. On ne pouvoit descendre ni monter les escaliers. On se portoit dans les salles; on s'y étouffoit, on crioit, on s'y trouvoit mal. Il y avoit six buffets mal garnis ou mal ordonnés; les rafraîchissements ont manqué dès trois heures après minuit. Il n'y

a qu'une voix dans Paris pour le mécontentement de ce bal; après avoir marqué tant de difficulté et de délicatesse pour le choix de ceux qui devoient prendre part à la fête, il faut qu'il ait donné non-seulement des billets sans nombre, mais à toutes sortes de gens sans mesure, et sans doute à tous les ouvriers et fournisseurs de la Ville, car il y avoit nombre de chianlis; les laquais des ministres étrangers, des gens de Cour en vendoient le dimanche dans Paris trois livres; et le soir, à dix heures, on les crioit dans la place de Grève à vingt-quatre et à douze sols. S'il n'avoit pas imaginé cette ridicule inscription, on n'auroit peut-être pas songé à cela, car, en général, ces sortes de fêtes sont toujours et doivent même être tumultueuses.

Il y a eu, au vrai, nombre de personnes qui s'y sont trouvées mal; plusieurs qui ont été blessées, et on ne parloit dans la huitaine que de gens, seigneurs et bourgeois, qui sont même morts de la fatigue, de la chaleur et du froid en sortant.

Enfin, on ne dit pas M. de Bernage, prévôt des marchands, mais prévôt de *salle*.

On dit qu'ayant dit à un des échevins qu'il ne falloit avoir dans ce bal que de la noblesse, celui-ci lui a répondu que si cela étoit, ils n'y avoient que faire ni l'un ni l'autre.

Au demeurant, M. de Bernage est petit-fils d'un avocat au Parlement et arrière-petit-fils d'un procureur au Grand-Conseil. Cela est bon pour faire un prévôt des marchands à la tête des échevins, mais très-mauvais pour vouloir faire l'homme de condition.

Mars.

Réjouissances à Versailles. — Madame d'Etioles. — Enregistrement de taxes. — M. Orry et les mesures financières. — Nouvelles politiques et militaires. — Médiation du Grand Seigneur et de la Czarine. — Ouragan à la Jamaïque.

Mardi-gras, 2 mars, il y a eu un second bal dans les

appartements de Versailles, sous le nom de M. le Dauphin, aussi magnifique que le premier, et même où il y a eu moins de confusion. Cela méritoit plus d'être vu que celui de la Ville. Pendant tout le mois, il y a eu toutes les semaines opéra, ballet, comédie françoise et italienne à Versailles. Les acteurs de l'Opéra et les comédiens y ont représenté un second ballet sous le nom de *Platée*[1], qui n'a pas été meilleur que le premier.

On a parlé dans ces fêtes d'une jeune femme de Paris, nommée madame d'Étioles, femme de M. Le Normant, seigneur d'Étioles, près Corbeil, qui est dans les sous-fermes, et neveu de M. Le Normant, fermier général. Elle a vingt-deux ans[2] et est réellement une des jolies femmes de Paris. On dit que le Roi l'avoit vue à la chasse dans la forêt de Sénart, et que depuis elle a été à tous les bals et à toutes les fêtes de Versailles; ce qui a fait présumer qu'il y avoit quelque chose de particulier, quoique sans rien de marqué ; ce qui a même donné lieu à une chanson sur le mari et à la *Gazette de Hollande* de dire que le Roi avoit donné une charge de trésorier à M. d'Étioles. Cela n'est pas vrai, et on n'a parlé jusqu'ici que de lui assurer la place de fermier général de son oncle.

Après toutes ces fêtes, qui ont beaucoup coûté, il a été question de trouver de l'argent pour la guerre. Le Parlement, après quelques représentations plus pour la forme qu'autrement, a enregistré cinq édits de taxes, savoir : une augmentation d'un sol six deniers sur chaque jeu de cartes; un droit de marque sur le cuivre, qui est considérable; un payement de finances pour le prêt et l'annuel sur tous les grands maîtres et officiers des eaux et forêts; un droit de survivance sur tous les offi-

1. Ballet en trois actes. Les paroles sont d'Autreau et la musique de Rameau.

2. Elle était née à Paris en 1722. Cette femme, qui fut véritablement reine de France, portait, comme l'épouse de Louis XVI, le nom d'Antoinette.

ciers des élections et greniers à sel; et des charges d'inspecteurs et contrôleurs sur tous les corps de marchands et des arts et métiers de tout le royaume.

M. Orry, contrôleur général, est habile financier. Comme il ne sait pas quand la guerre finira, quand il a ses fonds prêts pour la campagne, il se prépare ainsi des rentrées d'argent pour la campagne suivante, et il n'est pas possible qu'il fournisse à toutes ces dépenses immenses sans charger les peuples; et avec cet arrangement, il fait entendre au Roi qu'il ne manquera pas d'argent. Au surplus, les rentes sur la ville sont exactement payées, ce qui est d'une bonne politique, parce que cela fournira à la dépense courante de Paris, dont il en rentre tous les jours au Roi par les droits. C'est une circulation perpétuelle. On ne reproche au contrôleur général que le coup qu'il a porté aux actions de la Compagnie des Indes, dont le sort est toujours le même, malgré toutes les assemblées qui s'y sont faites pour amuser les actionnaires. Elles sont toujours aux environs de douze cents livres, malgré la cessation du dividende.

Par rapport à la guerre, il paroît que le roi de France et le roi de Prusse sont toujours dans la résolution de soutenir les prétentions du jeune électeur de Bavière[1], par rapport à la succession de la maison d'Autriche. D'un autre côté, l'électeur de Saxe, roi de Pologne[2], la reine de Hongrie, le roi d'Angleterre et les Hollandois ont signé un nouveau traité d'union et d'alliance, le mois de janvier dernier. M. le maréchal de Maillebois est toujours avec son armée dans l'électorat de Mayence qui, malgré l'apparence de tout payer, incommode fort cet électeur entièrement dévoué aux ennemis. L'armée

1. Maximilien-Joseph. — C'était le troisième de père en fils que la France soutenait. Elle avait fait rétablir l'aïeul dans ses États, elle avait fait donner l'empire au père, et le Roi fit un nouvel effort pour secourir encore le jeune prince. VOLTAIRE.

2. Auguste II.

des alliés hanovriens, autrichiens, anglois et hollandois est aux environs de Trèves, Bergues, Juliers. M. de Maillebois les fait circuler le plus qu'il peut du côté de Hanovre. M. le prince de Conti commandera en chef cette armée qui sera au moins de cinquante mille hommes de nos meilleures troupes.

La convocation de la Diète, pour l'élection d'un Empereur, est pour le 1er juin. Comme il n'y a pas de roi de Bohême, l'électeur de Mayence a fait convoquer les États de Bohême, pour fortifier d'autant plus le parti du grand-duc de Toscane. Selon l'ancienne bulle d'or, l'Allemagne devoit être en pleine tranquillité, sans aucunes troupes; mais sous prétexte de part et d'autre de maintenir la liberté de l'élection, l'Allemagne est inondée de troupes étrangères. Nous sommes aux portes de Francfort; toutes ces belles lois ne sont pas autrement respectées. Du reste, on croit que l'élection ne peut regarder que l'électeur de Saxe ou le jeune électeur de Bavière; mais, à vrai dire, on ne peut pas prévoir ni deviner ce qui arrivera.

Du côté de la Flandre, nous y aurons une armée de cent mille hommes, qui sera commandée par le maréchal comte de Saxe et grand nombre d'officiers généraux qui sont nommés. On dit que le Roi ira commander en personne. Il est certain que tous ses équipages sont prêts, que leur départ est même indiqué au mois d'avril, et que le Roi a dit lui-même qu'il partiroit le 25 d'avril ou au plus tard au commencement de mai. Cependant il y a encore bien des gens qui regardent ce départ comme très-incertain. Cela ne pouvoit être fondé que sur les négociations secrètes qui se sont faites pendant l'hiver. On a dit, par exemple, qu'on étoit accommodé, ou sur le point de l'être, avec le roi de Sardaigne, au moyen d'un mariage proposé de son fils aîné avec la seconde princesse d'Espagne. Si cela étoit, les Espagnols se rendroient bientôt maîtres de l'Italie, ce qui mettroit la

reine de Hongrie hors d'état de soutenir la guerre et donneroit un grand branle à une paix générale. On a dit, d'un autre côté, qu'on proposoit une trêve de cinq ans entre toutes les parties belligérantes, ce que je ne croirois pas du moins être accepté par la France; ce seroit donner plus de facilité aux ennemis de faire élire un Empereur à leur gré, et leur donner le temps de se remettre en argent et en troupes, pour recommencer la guerre à la fin de la trêve et du congrès.

Il est dit dans les *Gazettes*, même de France, que le Grand Seigneur, sous prétexte de son commerce dans les mers du Levant qui est interrompu, et d'un autre côté la Czarine[1], ont offert leur médiation pour accommoder les puissances qui sont en guerre, et qu'ils ont déclaré ces offres à tous les ambassadeurs qui sont dans leurs cours. Ces offres sont-elles suscitées par nous ou par les ennemis, pour avoir occasion de prendre parti contre ceux qui refuseroient de les accepter, c'est ce qui est dans le secret de la politique.

Si toutes ces nouvelles avoient quelque réalité, il y a apparence que le Roi ne partiroit pas pour éviter voyage inutile et dépense considérable. Il faut seulement convenir que ces positions sont très-délicates et demandent un conseil sage et expérimenté, d'autant qu'il faut poser pour principe une jalousie presque générale de l'Europe contre la puissance de la France et de la maison de Bourbon qui veut s'agrandir furieusement.

On parle diversement des projets de la campagne en Flandre : de prendre Ath et Oudenarde, qui sont aux portes de Bruxelles, de faire le siége de Mons, d'aller du côté de Luxembourg. Tout ceci est encore secret.

Au milieu de tous ces projets, il est arrivé à la France un coup du ciel au mois d'octobre dernier, dont on n'a eu nouvelles certaines que dans ce mois. Il

1. Élisabeth, qui est montée sur le trône en 1741, et qui est morte en 1762. (*Note de Barbier d'Increville.*)

y a eu à la Jamaïque, dont les Anglois se sont emparés sur les Espagnols en 1655, où ils ont des établissements considérables, et où ils avoient assemblé nombre de vaisseaux marchands pour les faire passer sous l'escorte de vaisseaux de guerre, il y a donc eu un ouragan si considérable, qui a duré vingt-quatre heures, qu'on ne se souvient pas d'en avoir vu un pareil. Il y a eu plus de cent vaisseaux marchands, dont soixante étoient richement chargés, et douze à quatorze vaisseaux de guerre qui ont été submergés dans les flots ou entièrement brisés. Il est dit dans les *Gazettes* qu'on avoit trouvé près de 1,700 corps morts, principalement de matelots, que les vents et les vagues avoient jetés sur la côte, sans ceux qui étoient restés dans la mer. L'ouragan a été si terrible qu'il a enlevé dans la mer et détruit les fortifications du fort. Une perte aussi considérable, que l'amirauté de Londres a cachée le plus qu'elle a pu, a dû causer une grande consternation dans l'Angleterre et faire souhaiter la paix à la nation.

Avril.

Mortalité dans les vaches de Paris; ensorcellement. — Le comte de Saxe part pour la Flandre. — Le prince de Conti se rend en Allemagne. — Départ des gardes. — Fêtes données par le prince de Campo-Floride. — Les soupers de madame d'Étiolles; sa famille et son histoire. — Le marquisat de Pompadour. — Nouvelles politiques. — Combat livré par le comte de Ségur.

Comme il faut, suivant les lois du mouvement, que chaque pays se ressente à son tour de quelque calamité, la mortalité sur les bestiaux, qui avoit eu lieu dans les armées en Allemagne, il y a un an ou deux, a passé en France; d'abord dans quelques provinces, comme en Bourgogne, les vaches, bœufs et veaux, mais surtout sur les vaches; cela a gagné les environs de Paris et même Paris, dans les faubourgs et extrémités de laquelle ville il y a, dit-on, plus de quatre mille vaches. Il s'est ré-

pandu un conte, parmi le peuple, qu'un curé de village, en Allemagne, avoit demandé à une femme de son lait, que son mari n'avoit pas voulu que sa femme lui en envoyât, et, qu'au lieu de son lait, ils lui avoient envoyé du lait d'une vache, d'où l'on a dit que le dessein du curé étoit de jeter un sort qui auroit causé la mortalité dans les femmes, et que le sort n'est tombé heureusement que sur les vaches. L'histoire, à part cela, est devenue si sérieuse dans les faubourgs et environs de Paris, qu'on craignoit de prendre du lait aux laitières. Il mouroit tous les jours nombre de vaches, d'un mal qui leur prenoit à la gorge, et qui les emportoit en deux jours, cela ressembloit à une espèce de peste. Plusieurs médecins et gens connoisseurs ont fait journellement des visites, faisant ouvrir les vaches pour découvrir la cause du mal, ont fait des expériences et n'ont point trouvé de remède. Comme Pâques approchoit, et que cela devenoit intéressant pour la provision des bœufs et veaux à Paris, le Parlement, qui a la grande police et qui craindroit de perdre ce droit, a fait des règlements par trois arrêts différents : pour la visite des vaches, pour la séparation de celles qui pouvoient être suspectes pour éviter la contagion, et pour des mesures nécessaires dans les marchés de Sceaux et de Poissy, sur les bestiaux qu'on y amène; cela a fait croire qu'on manqueroit peut-être de viande, ou qu'elle vaudroit dix à douze sols la livre; cependant, soit que le mal n'est pas si grand qu'on le fait, soit qu'on ait donné de très-bons ordres pour la provision de Paris, les marchés de Sceaux et de Poissy ont été garnis avec abondance dans la semaine de Pâques, et la viande n'est pas plus chère qu'à l'ordinaire.

M. le maréchal comte de Saxe[1] est parti au commen-

1. Il avait déjà fait, en 1744, cette campagne admirable en Flandre, où, avec une armée fort inférieure en nombre à celle des alliés, il les a arrêtés et empêchés de faire aucune expédition. (*Note de Barbier d'Increville.*)

cement de ce mois pour la Flandre; il s'est rendu à Lille et à Valenciennes pour y assembler les troupes et pour préparer en général les projets secrets de la campagne. On l'a fait mort à Paris pendant deux jours avant son départ; il est certain qu'il n'est pas parti en bonne santé[1], mais on ne sait pas bien au juste en quel état il est; car on disoit, ces jours-ci, qu'il étoit parti un fameux chirurgien de Paris pour aller lui faire la ponction à Lille. Si cela étoit, il seroit hors d'état de servir, et ce seroit une grande perte pour nous, vu la disette où nous sommes de généraux.

M. le prince de Conti est parti sûrement le 13 de ce mois, pour se rendre à l'armée d'Allemagne de Mayence. On disoit d'abord que M. le maréchal de Maillebois, à son arrivée, reviendroit en Cour. L'on comptoit même qu'il iroit commander en Italie. On dit à présent que le prince de Conti est nommé généralissime, et que M. Maillebois reste en Allemagne pour commander sous ses ordres. On a dit même que le roi de Prusse a demandé au Roi qu'il y eût un maréchal de France avec le prince de Conti.

Les régiments des gardes-françoises et suisses sont partis dans la Semaine Sainte, et la maison du Roi a ordre de partir à la fin du mois, le tout pour la Flandre. Tous les équipages du Roi, la bouche, la grande et petite écurie, doivent partir aussi incessamment; malgré cela, on doute encore du départ du Roi, parce que le bruit le plus général est que la paix est faite ou bien prête à se faire. Cela est fondé sur la médiation du Grand Seigneur et de la Czarine, sur ce que l'on apprend dans les *Gazettes*; que M. le maréchal de Belle-Isle et le comte de Belle-Isle, son frère, ont une grande liberté en

1. Le maréchal, consumé d'une maladie de langueur, était presque mourant. — Voltaire, qui donne ce détail, raconte qu'ayant rencontré le comte de Saxe au moment de son départ, il lui demanda comment il pourrait faire campagne dans cet état de faiblesse; le maréchal lui répondit: « Il ne s'agit pas de vivre, il s'agit de partir. »

Angleterre, qu'ils peuvent aller de Windsor à vingt lieues à la ronde, et qu'ils sont visités par les grands et par les ministres; ils pourroient même aisément, par cette liberté, avoir des conférences avec le roi d'Angleterre et travailler à un accommodement. On croit aussi que l'élection de l'Empereur ne peut regarder que le roi de Pologne, électeur de Saxe, qui, de ce moment, aura nécessairement des intérêts opposés à ceux de la reine de Hongrie. Quand ils ont fait leur quadruple alliance au mois de janvier, ils ne prévoyoient pas ce qui est arrivé; mais malgré cela, je doute que la paix nous soit aussi avantageuse qu'elle auroit pu être si les choses avoient été conduites plus vivement, et que nous remplissions tous nos projets.

Le 19 de ce mois, on a signé à Versailles le contrat de mariage du comte d'Argenson, fils du ministre de la guerre, avec mademoiselle de Mailly-d'Aucourt, branche de la maison de Mailly.

L'ambassadeur d'Espagne, le prince de Campo-Floride, qui loge à l'hôtel de Conti, rue Neuve-Saint-Augustin [1], donne ses fêtes pour le mariage de madame la Dauphine. Lundi de Pâques, 19, il y a eu un grand dîner de tous les ambassadeurs et ministres étrangers. Mardi 20, grand concert, feu d'artifice sur la terrasse de son jardin qui rend [2] sur le rempart, et grand souper pour les princesses et dames de la Cour et de la ville, seigneurs de la Cour et ministres du Roi; il y aura plus de cent couverts. Mercredi, repos, et jeudi 22, grand bal masqué, pour lequel il n'y aura que deux mille cinq cents billets, pour éviter la confusion des autres bals précédents, en sorte qu'il ne se sert point des salles qui étoient dans Paris, comme on avoit dit, dont la char-

1. Près du carrefour Gaillon.

2. On trouve dans Barbier un assez grand nombre de phrases dans le genre de celle-ci, dont il est difficile de saisir le sens exact. Nous les avons néanmoins reproduites, et nous n'avons supprimé que celles qui étaient tronquées au point de n'avoir aucune signification.

pente n'est pas encore entièrement défaite, et que le peuple ne gagnera rien à cette fête. Il a peut-être appréhendé une trop grande dépense; on le dit même assez vilain.

Madame d'Étiolles, dont il a été ci-devant parlé, a présentement à Versailles l'appartement qu'avoit madame de Mailly, en sorte que cela fait maîtresse déclarée. Le Roi soupe dans son appartement, avec madame la duchesse de Lauraguais et la marquise de Bellefond et les seigneurs favoris, comme le duc d'Ayen, le duc de Richelieu, le duc de Boufflers et autres; ce sera, dans peu, des princesses et dames de la Cour à qui y soupera.

Cette dame d'Étiolles a vingt et un ans, est bien faite et extrêmement jolie, chante parfaitement et sait cent petites chansons amusantes; monte à cheval à merveille et a eu toute l'éducation possible; elle est fille d'une madame Poisson encore plus belle, qui étoit fille du sieur de La Motte, entrepreneur des provisions des Invalides, qui maria cette fille au sieur Poisson qui étoit un intrigant. Un jour M. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, étant aux Invalides et attendant le sieur de La Motte dans son appartement, aperçut un portrait qui le frappa; il demanda qui c'étoit? on lui répondit que c'étoit la fille du sieur de La Motte, mariée au sieur Poisson; il dit à La Motte de la lui présenter; il en devint amoureux et elle a été quelque temps sa maîtresse; elle fut ensuite à un ambassadeur, et enfin elle fit connoissance avec M. Le Normant, fermier général, dont elle a toujours été amie, même jusqu'à présent. C'est depuis cette connoissance qu'est née madame d'Étiolles, que M. Le Normant a toujours eue chez lui avec sa mère, qu'il a regardée comme sa fille et à qui il a donné une éducation recherchée. M. Le Normant, n'ayant point d'enfant, a forcé M. Le Normant, son neveu, à épouser mademoiselle Poisson, âgée de dix-huit ans et belle personne. Il leur a donné en mariage la terre d'Étiolles.

Ils logeoient chez l'oncle, défrayés de tout et jouissant de plus de quarante mille livres de rentes, avec l'espérance d'une succession opulente; elle étoit adorée de l'oncle, maîtresse absolue dans la maison : question de savoir si cet état n'étoit pas préférable pour une bourgeoise de cette espèce à la qualité de maîtresse du Roi. Au milieu de la Cour, c'est bien flatteur pour la vanité et bien sujet à des inconvénients. Son mari, M. d'Étiolles, est associé à la place de fermier général de son oncle, et en cette qualité a été député pour faire sa tournée en Provence. Cet éloignement de Paris a l'air de durer quelque temps.

On dit que le Roi a acheté de M. le prince de Conti le marquisat de Pompadour, qu'il a donné à madame d'Étiolles, pour lui donner au moins un titre de marquise et la changer de nom[1].

M. d'Aillon, notre ambassadeur en Russie, a donné à la Czarine, au nom du Roi, en lui présentant ses lettres de créance, le titre de Majesté Impériale, et au prince son neveu, son successeur, et à la princesse sa future, le titre d'Altesse Impériale, titre que l'on ambitionnait depuis longtemps en Russie. Ce sacrifice ne s'est point fait de la part de la France sans un service présent et important de la Czarine dans la guerre dont il s'agit.

L'électeur de Bavière a signé le 18 de ce mois un traité de neutralité avec la reine de Hongrie, par lequel il retire ses troupes et fait retirer celles de la France, de la Bavière, et cède les places fortes de la Bavière à la reine de Hongrie pour y mettre des garnisons jusqu'à la paix. Ils s'en rapportent, pour les prétentions de la maison de Bavière sur la succession d'Autriche, au roi d'Angleterre et à la république de Hollande; le jeune

1. Cela n'est pas confirmé; il y a des difficultés, et l'on songe, dit-on, au marquisat de La Ferté*. *(Note de Barbier.)*

* La Ferté-Imbault, Loir-et-Cher.

électeur s'étoit retiré depuis peu à Augsbourg, n'étant pas en sûreté à Munich.

Quoique ce traité fût arrêté, M. le comte de Ségur[1], lieutenant général de France, s'est avancé le 16 de ce mois, avec six mille hommes plus cavalerie qu'infanterie, régiments étrangers, pour aller joindre les Bavarois. Il a été coupé par quinze mille Autrichiens, ce qui a été suivi d'un combat très-vif de mousqueterie; nos régiments y ont fait des merveilles. M. le marquis de Rupelmonde, maréchal de camp, y a été tué et plusieurs braves officiers; nous y avons perdu bien du monde, et M. de Ségur s'est retiré en bon ordre.

Il est à présumer que les deux généraux ignoroient le traité, mais il paroît extraordinaire que l'électeur de Bavière n'ait pas envoyé ordre à M. de Ségur de suspendre sa marche jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas sacrifier ainsi de braves gens. Cette nouvelle a fort irrité les nouvellistes de Paris, qui regardent ce traité comme une trahison du jeune électeur à laquelle il a, dit-on, été forcé par l'impératrice, sa mère. On dit même que cela doit être suivi, quasi de nécessité, d'un pareil traité de la part du roi de Prusse. Si cela étoit ainsi, nous serions mal, puisque le prince Charles ne craignant plus rien du côté de l'Autriche, de la part du roi de Prusse, seroit en état de venir sur le Rhin avec une armée de quatre-vingt mille hommes; mais je ne saurois penser que ceci soit pure trahison; je crois plutôt que ce traité est le préliminaire d'une paix générale entre toutes les parties belligérantes.

1. Ségur (Henri-François, comte de), lieutenant général, surnommé à la Cour le *beau Ségur*, né en 1689, mort en 1751, se signala dans la guerre de la succession d'Autriche, capitula dans Lintz, défendit Prague et fit une belle retraite à Pfaffenhofen (1745). Il avait épousé une fille naturelle du duc d'Orléans. BOUILLET.

Mai.

Siége de Tournay. — Bataille de Fontenoy. — Nouvelles diverses. — Arrêt du Parlement sur les gazettes; les nouvellistes. — Réjouissances à Paris. — Lettre du Roi. — Le poëme de *Fontenoy*. — Prise de Tournay. — Le Pape accorde le jubilé à la France. — Députation du Parlement au Roi.

Le 2 de mois, M. le maréchal comte de Saxe, qui se porte de mieux en mieux par les remèdes d'un chanoine de Cambrai, dans le chapitre de laquelle ville il y a une place toujours affectée et occupée par un médecin, a fait ouvrir la tranchée devant la ville de Tournay, dans laquelle il ne se trouve ni gouverneur ni lieutenant de Roi, lesquels s'étoient rendus à Bruxelles pour assister à un grand conseil. Le maréchal de Saxe, qui avoit feint d'en vouloir à Mons, a pris ce temps pour faire investir Tournay, en sorte qu'il n'y a pour commander qu'un major de plus de quatre-vingts ans. On compte que la ville et la citadelle ne tiendront pas trois semaines. Nous y avons cent cinquante pièces de canon et cent mortiers. Malgré ce siége, je n'en crois pas moins la paix; c'est une place que nous devons prendre ou démolir dans les arrangements secrets. Malheur à ceux qui y seront sacrifiés!

Le Roi aura en Flandre cent trente mille hommes que le maréchal de Saxe distribue en plusieurs camps; il s'en faut bien que les ennemis aient du monde pour opposer à une pareille armée.

Le jeudi 6, le Roi est parti avec M. le Dauphin dans un même carrosse, avec M. le duc d'Ayen, ayant la surintendance de la charge de capitaine des gardes du maréchal de Noailles, son père, et le duc de Richelieu, premier gentilhomme. Il a été coucher à Compiègne et le lendemain à Douai, pour se rendre au siége de Tournay. On disoit que les ennemis, qui étoient de l'autre côté de l'Escaut, vouloient aller assiéger Maubeuge; mais leur mouvement étoit pour secourir Tournay et

donner bataille à notre armée d'observation, commandée par le maréchal comte de Saxe, qui a écrit au Roi de se rendre promptement au camp. Le 9, le Roi a visité toutes les positions de notre armée et les dispositions de M. le maréchal comte de Saxe. Le 10, les escarmouches ont commencé; nos troupes ont passé la nuit sous les armes et tous les officiers généraux à leurs postes. Le 11, le Roi est venu de son quartier au camp à cinq heures du matin[1]. Les ennemis ont commencé l'attaque de différents postes à la droite et à la gauche, et depuis dix heures du matin, du mardi 11, jusqu'à deux heures après midi, il y a eu une bataille sanglante tant par la mousqueterie qu'à l'arme blanche. Les Anglois[2], qui formoient le centre, ont donné sur nous comme des furieux, et ont ébranlé et fait reculer nos troupes, d'autant plus que le régiment des gardes françoises a plié et lâché pied, à la réserve du quatrième bataillon qui a soutenu. Les Hollandois ont, dit-on, donné foiblement. La victoire a été longtemps incertaine et même fort douteuse pour nous. La grande ressource étoit dans l'activité et dans le sang-froid étonnant du maréchal de Saxe. On dit que le Roi, désespérant quasi du succès, avoit voulu se jeter au milieu par bravoure et par ar-

1. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'agit ici de la bataille de Fontenoy.

2. La principale force de l'armée ennemie consistait en vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais, sous le jeune duc de Cumberland, qui avait gagné avec le Roi son père la bataille de Dettinghen : cinq bataillons et seize escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Valdeck, à peu près de l'âge du duc de Cumberland, impatient de se signaler, était à la tête de quarante escadrons hollandais et de vingt-six bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que huit escadrons. On faisait la guerre pour eux dans la Flandre, qui a été si longtemps défendue par les armes et par l'argent de l'Angleterre et de la Hollande : mais à la tête de ce petit nombre d'Autrichiens était le vieux général Kœnigseck, qui avait commandé contra les Turcs en Hongrie, et contre les Français en Italie et en Allemagne. Ses conseils devaient aider l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Valdeck. On comptait dans leur armée au delà de cinquante-cinq mille combattants.

VOLTAIRE.

deur, et que le maréchal de Saxe supplia le Roi de rester où il étoit; que s'il s'avançoit trop, il ne pourroit plus avoir de soins que pour la conservation de Sa Majesté, et qu'il seroit hors d'état de songer au reste, qu'il lui demandoit un quart d'heure pour lui envoyer des nouvelles. En même temps, il donna ses ordres pour faire donner la maison du Roi qui, avec des prodiges de valeur, enfonça les Anglois. Le maréchal, ayant vu l'effet de sa conduite, envoya au Roi le chevalier de Castelane, capitaine, dire au Roi qu'il n'eût plus d'inquiétude et que la victoire étoit sûre, ce qui s'est trouvé vrai.

Les ennemis se sont retirés presqu'en déroute, ont abandonné le champ de bataille, les morts et blessés, plus de trente pièces de canon qu'on a trouvées dans la suite et quantité de chariots et de bagages.

La *Gazette de France*, d'aujourd'hui 15, détaille ces particularités de l'action et dit que la perte des ennemis va à cinq mille hommes[1] et la nôtre à près de deux mille. Mais les lettres de M. d'Argenson, ministre de la guerre, et de M. de Séchelles, intendant de l'armée, font monter plus haut la perte des ennemis, et disent qu'on s'est aperçu à mesure que la victoire étoit de plus en plus complète.

Le Roi et M. le Dauphin ont été exposés au canon pendant toute l'action, ce qui a été très-imprudent pour la France. On dit même que le Dauphin vouloit se mettre à la tête de la maison du Roi, et que sagement on l'en a empêché.

Le Roi a donné ordre sur le champ de bataille que l'on eût un très-grand soin des blessés. La présence du Roi, qui alloit dans tous les rangs avec un sang-froid surprenant pour animer les troupes, a beaucoup contribué au

1. Les alliés perdirent neuf mille hommes, dont deux mille prisonniers. L'infanterie française eut seize cent quatre-vingt-un soldats tués sur place, et trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés, plus cinquante-trois officiers tués et trois cent vingt-trois blessés. La cavalerie eut environ dix-huit cents hommes hors de combat, tués ou blessés.

gain de cette bataille qui est très-importante et infiniment glorieuse pour le Roi, étant sa première. Le prince de Soubise, le duc de Richelieu, le duc d'Aumont, de Boufflers et tous les seigneurs officiers généraux ont fait des prodiges. Le duc de Biron, colonel du régiment du Roi, a eu cinq chevaux tués sous lui.

La maison du Roi a fait des miracles, et on dit qu'on lui doit la réussite; elle a déterminé la victoire; elle en vouloit aux Anglois depuis la malheureuse affaire d'Ettingen, car plus des trois quarts des morts ou blessés sont des Anglois.

Nous avons aussi perdu bien de braves officiers. Le duc de Gramont, colonel du régiment des gardes françoises, a été tué d'un coup de canon, aussi bien que M. du Brocard qui commandoit l'artillerie. Le régiment du Roi a beaucoup souffert; il y a beaucoup d'officiers aux gardes tués dans la déroute de leur régiment qu'ils vouloient rallier.

On dit que le Roi a été très-indisposé contre ce régiment que la résidence continuelle à Paris rend lâche. On croit qu'on prendra des mesures pour y remédier.

L'armée ennemie étoit commandée par le duc de Cumberland en personne, dont on ne parle pas, et sous lui le comte de Konigsec, grand général de la reine de Hongrie.

Les deux armées étoient environ de cinquante mille hommes chacune.

Les ennemis, et surtout les Anglois, ne s'étoient pressés de donner bataille que parce qu'ils étoient instruits que le Roi n'avoit pas encore toutes les troupes qu'il devoit avoir. La gendarmerie, qui est une forte troupe, n'est arrivée que sur la fin de l'action, et les mousquetaires n'y étoient point encore arrivés; et pour les gris, on dit qu'ils ont été bien maltraités.

Peut-être y aura-t-il une relation détaillée. On dit aussi que les ennemis se sont retirés en trois bandes,

sous Ath, sous Mons et sous Namur, et qu'il y a querelle et désunion entre les Anglois et les Hanovriens. Cela pourroit nous être très-avantageux pour les suites.

Le siége de Tournay va aller son train sans obstacle. Voilà un commencement de campagne des plus glorieux; et cette nouvelle aura fait grand plaisir au roi de Prusse, qui est pressé de son côté.

Le même jour de la bataille a été publié dans Paris le mandement de monseigneur l'archevêque pour les prières pour la prospérité des armées du Roi; ce mandement est assez triste et ne semble pas nous annoncer un si heureux succès.

D'un autre côté, le passage de don Philippe et des Espagnols est sûr pour joindre le duc de Modène et le comte de Gages, et pour entrer dans la Lombardie; les Génois s'y portent apparemment. Ainsi tout commence bien; il ne faut plus que quelque hasard sur le Rhin, de la part du prince de Conti contre le duc d'Aremberg, pour nous procurer peut-être la paix.

Pour cette année, il n'y a ni princesses ni aucune femme avec le Roi; madame d'Étiolles est à Étiolles à se tranquilliser.

M. le duc de Chartres, dont la femme est prête d'accoucher, et M. le prince de Clermont ne sont point à l'armée, dont ils sont bien fâchés; le premier s'est démis la rotule du genou en jouant au mail à Saint-Cloud[1]; et le second aussi la rotule en jouant au volant avec mademoiselle Leduc, sa maîtresse. Ils ont été saignés l'un et l'autre plusieurs fois.

Il n'y a avec le Roi que le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, et le comte d'Argenson, ministre de la guerre; le chancelier et les autres mi-

1. Sorte de jeu d'adresse fort en vogue autrefois, et qui consistait à faire passer dans un petit arc de fer une boule de buis que l'on poussait avec une masse de bois fort dur, ferrée, et dont le manche était long et flexible.
De La Villegille.

nistres sont à Paris; on tient le conseil des dépêches les samedis chez M. le chancelier.

Le lendemain du départ du Roi, M. de Maurepas a envoyé au Parlement une lettre que le Roi lui a écrite, pour lui faire part qu'il est parti pour se rendre en Flandre à la tête de ses armées. On a évité par là le cérémonial d'envoyer des députés au Roi, pour lui souhaiter un heureux voyage.

Le Parlement a rendu un arrêt, le 18 de ce mois, qui défend de composer et débiter tous écrits qualifiés de gazettes ou nouvelles à la main, sous peine du fouet et de bannissement pour la première fois. Un particulier avoit obtenu une permission tacite de délivrer des nouvelles à la main, qui étoient censées néanmoins visitées et approuvées à la police par quelque commis qui avoit cette inspection. Cela se distribuoit dans les maisons et dans les cafés deux fois la semaine. On donnoit trente ou quarante sous par mois, et cela rapportoit un produit considérable. Dans ces nouvelles à la main, qui contenoient une feuille de papier à lettres, il y avoit souvent de fausses nouvelles, et on y inséroit des faits sur les particuliers, comme mariages, charges, successions; et, sous ce prétexte, il y avoit souvent des faits faux ou injurieux, dont l'on est toujours curieux. On dit même qu'on a envoyé quelqu'un, à ce sujet, à la Bastille; mais pour rendre cette défense plus publique, on a eu recours au Parlement, qui a la grande police. Cet abus avoit été déjà réprimé par des arrêts, dès 1666. Il y a en France de forts beaux règlements sur toutes choses, mais qui ne s'exécutent point, et auxquels on a recours quand l'abus devient excessif. Ce règlement de police pourra aussi contenir des nouvellistes, dans les endroits publics, qui se plaisent, comme frondeurs et mauvais citoyens, à critiquer tout ce que fait le gouvernement, à répandre de mauvaises nouvelles et à diminuer toujours les bonnes.

Le 20 de ce mois, on a chanté dans l'église de Notre-Dame un *Te Deum* solennel en actions de grâces de la victoire remportée, en Flandre, le 11 de ce mois, laquelle s'est trouvée bien plus complète qu'elle n'avoit été annoncée par la *Gazette de France* du 15 de ce mois. Il y avoit grande musique avec symphonie. La Reine ni madame la Dauphine n'y sont venues, comme on l'avoit cru. Mais l'assemblée étoit nombreuse. Messieurs du Parlement étoient au nombre de soixante-dix. ce qui n'est jamais; il y avoit quarante évêques, à cause de l'assemblée du clergé.

Le soir, il y a eu des illuminations dans Paris et du vin distribué au peuple dans les places. Le feu d'artifice, que l'on construit dans la Grève, sera pour le premier jour. La lettre du Roi à M. l'archevêque est fort belle et fort noble. Quoique le Roi en personne commande son armée, il reconnoît lui-même que la victoire a été remportée par M. le maréchal comte de Saxe.

Tout Paris a pris le change sur le sens de la lettre, par prévention pour le maréchal qui, dans l'exactitude, est l'auteur de la victoire; mais le Roi entend dire qu'il a vu remporter la victoire à son armée. La remarque qu'on m'a fait faire est juste. On dit même que le Roi ne pouvoit pas parler autrement.

Cette affaire est une des plus importantes pour exciter la joie des François; non-seulement la perte des ennemis est considérable, il paroît général qu'elle va à plus de douze mille hommes, compris les prisonniers, sans compter quarante pièces de canon, chariots et équipages, ce qui met les ennemis hors d'état de rien entreprendre sitôt; mais si on avoit perdu cette bataille, la perte étoit pour nous plus de conséquence, en repassant l'Escaut en désordre nous y aurions beaucoup perdu de monde. On auroit été obligé de lever le siége de Tournay, et les ennemis seroient entrés aisément dans la Flandre

et dans la Champagne. L'on convient que nous avons joué gros jeu dans cette action.

Le Parlement s'assemble, aujourd'hui 21, pour écrire une lettre de compliment au Roi sur la victoire. Les députés la portent au chancelier, qui se charge de l'envoyer au Roi.

M. de Voltaire, qui est le grand poëte de nos jours, a fait, en deux jours, un fort beau poëme sur la bataille de Fontenoy, sur le simple détail qu'il en a vu sur les lettres[1].

La ville de Tournay s'est rendue, samedi 22 de ce mois de mai. Le Roi y est entré avec M. le Dauphin, y a fait chanter le *Te Deum*, et a commencé par faire réparer les fortifications. Par rapport à la citadelle, il y a eu une suspension pendant huit jours, pour que le commandant hollandois eût le temps d'écrire et de recevoir des ordres des États généraux. En attendant, on a fait retirer toute la garnison de la ville, qui étoit de plus de sept mille hommes, dans la citadelle, et, en cas qu'on prenne le parti de se défendre, on y fera aussi rentrer tous les blessés et les femmes de soldats, en sorte que la citadelle, quoique très-forte, ne pouvant tenir, dit-on, que trois mille hommes à couvert, on

1. Voici le début de ce poëme :

Quoi ! du siècle passé le fameux satirique
Aura fait retentir la trompette héroïque,
Aura chanté du Rhin les bords ensanglantés,
Ses défenseurs mourants, ses flots épouvantés,
Son Dieu même en fureur, effrayé du passage,
Cédant à nos aïeux son onde et son rivage;
Et vous, quand votre Roi dans des plaines de sang
Voit la mort devant lui voler de rang en rang :
Tandis que de Tournay foudroyant les murailles,
Il suspend les assauts pour courir aux batailles;
Quand des bras de l'hymen s'élançant au trépas,
Son fils, son digne fils, suit de si près ses pas,
Vous, heureux par ses lois, et grands par sa vaillance,
Français ! vous garderiez un indigne silence ! VOLTAIRE.

Ce poëme de Voltaire donna lieu à une chanson satirique, fort plate, que Barbier rapporte en entier et que nous nous contentons de mentionner.

compte qu'elle sera obligée de se rendre; d'ailleurs, ce sont des Hollandois, qui ne sont pas si acharnés que les autres ennemis. Il a été convenu qu'en cas de défense on attaquera la citadelle par les dehors, et non de la ville, sur laquelle on ne tirera pas non plus de la citadelle. On ne peut avoir la réponse des États généraux que le 30, et ils attendront au dernier moment pour la rendre, pour retarder d'autant les opérations de notre part.

Il y a quelque chose de plus intéressant que tout celà, et il y a apparence que nous sommes bien avec la cour de Rome. Le saint père avoit accordé un Jubilé dans les États d'Italie l'année dernière, par rapport aux différents maux dont ils ont été accablés. Par grâce spéciale, il a accordé par suite ce même Jubilé à la France seule, en faveur de laquelle il a ouvert les trésors du ciel, principalement pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du Roi dans sa dernière maladie. Suivant le mandement de M. l'archevêque, du 20 de ce mois, l'ouverture de ce jubilé se fera, à Paris, le lundi de la Pentecôte, 7 juin. Nous verrons comment ce jubilé sera reçu et exécuté, à Paris, par tous nos jansénistes qui sont en grand nombre.

Apparemment que par la lettre qui a été écrite au Roi par messieurs du Parlement, dix-huit avoient mandé qu'ils seroient trop heureux si Sa Majesté pouvoit leur accorder la permission d'aller le complimenter à Lille. Le Roi a répondu qu'ils viennent. En conséquence, il y a eu assemblée de chambre et grande députation. On a envoyé des ordres sur toute la route pour avoir grand nombre de chevaux de poste. Ils sont partis en berline, aujourd'hui lundi 31, de bon matin. La députation est composée de M. le premier président de Maupeou et six présidents à mortier : MM. d'Aligre, Molé, de Novion, Pelletier de Rosambo, de Maupeou fils et Chauvelin. MM. Portail et de Lamoignon restent, l'un pour la

Grand'Chambre, et l'autre pour la Tournelle; de quatre conseillers de Grand'Chambre : MM. Lambelin, Cadeau, Roland et l'abbé Boucher, et d'un député, son président ou conseiller de chaque chambre des enquêtes et requêtes du Palais, des trois avocats généraux : MM. Joly de Fleury, Gilbert des Voisins et d'Ormesson de Noiseau, et deux sécrétaires de la Cour.

On dit qu'ils vont en manteau et rabat plissé, dans la route, pour recevoir les compliments de tous les baillis, à qui M. le procureur général a écrit, et ils auront leur robe pour faire le compliment au Roi, dans la ville de Lille. M. le premier président donne aujourd'hui le souper à sa compagnie, dans la ville de Péronne, et, demain mardi, M. Moreau de Séchelles, intendant de l'armée de Flandre, leur donnera à souper dans la ville de Lille.

On dit qu'il n'y a point d'exemple d'une pareille députation du Parlement au Roi étant à l'armée. On dit aussi qu'on ne se ressouvenoit pas d'une bataille et victoire remportées par un roi de France en personne, à la tête de son armée. Quoi qu'il en soit, cette arrivée de robins dans la ville de Lille, au milieu de toutes ces troupes et de ce cortége militaire, fera un plaisant effet. On saura ce qui se sera passé.

Juin.

Députation des cours souveraines et de la ville de Paris. — La citadelle de Tournay. — Ouverture du Jubilé. — Le voyage des cours souveraines; présentation dans la tente du Roi. — Compliment de M. Le Camus. — Compliment de M. de Fontanieu. — Bataille de Friedberg. — Nouvelles de Flandre et du maréchal de Belle-Isle. — Les enfants du comte de Saxe. — La citadelle de Tournay capitule. — L'avocat Normant. — Procès de M. de La Bédoyère. — M. de Vaux. — Grand succès du roi de Prusse.

La Chambre des comptes est partie ce matin, 1er juin, au nombre de dix-huit députés, et la Cour des aides, quatre heures après, au nombre de treize. Le grand Conseil y va aussi, et le corps de Ville. La Ville est

partie le 2, après souper, aux flambeaux. Et la Cour des monnoies a fait des démarches pour avoir aussi la permission d'y aller, comme étant Cour souveraine; elle est partie, au nombre de six, le 3. M. le chancelier avoit dû engager le Roi et lui conseiller d'abord de dispenser son Parlement de venir en personne, et qu'il recevroit avec plaisir son compliment à son retour : cela va coûter pour la poste seulement de l'argent à chacun de ces corps, et causer bien de l'embarras dans la ville de Lille. Aussi cette victoire signalée ne sera pas douteuse dans cent ans, ni imputée à l'historien; elle sera constatée par tous les registres des Cours souveraines. Il arrive toujours ici des mouvements et des hasards. Les deux premières semaines de ce mois-ci, les chevaux de poste et les confesseurs seront employés et gagneront leur vie.

La réponse des États généraux, par rapport à la citadelle de Tournay, a été ordre au gouverneur de se défendre. On dit qu'ils n'ont pas voulu prendre sur eux cette réponse, et qu'ils s'en sont rapportés à la décision du duc de Cumberland, lequel n'a pas hésité dans sa réponse. En conséquence, on regrette fort cette huitaine, pendant laquelle ils ont pris encore de nouvelles mesures dans la citadelle. On a commencé à la battre, du 2 de ce mois, avec quatre-vingts mortiers, dont il y en a deux de Comminges, qui sont des bombes de cinq cents pesant, qui écrasent et enfoncent toutes sortes de voûtes et d'ouvrages, et quarante pièces de canon. Malgré cela, on perdra du temps et des hommes, et dans cet intervalle, les ennemis recevront des secours et des renforts de Hollande, d'Angleterre et de leur armée en Allemagne.

Depuis quelques jours, il a couru ici une nouvelle, d'une grande victoire remportée par le roi de Prusse, du côté de la Moravie, contre le prince Charles; mais il est constant aujourd'hui que cette nouvelle

qui s'étoit répandue dans Paris est absolument fausse.

Aujourd'hui lundi, 7 du mois, est l'ouverture du Jubilé dans Paris, pendant les trois fêtes de la Pentecôte. Il n'y a point de spectacle que le concert spirituel, ni pendant les fêtes et dimanches qui sont dans le temps du Jubilé, c'est-à-dire pendant la quinzaine.

Toutes les Cours ont reçu de grands honneurs dans leur route, c'est-à-dire à Péronne où les députés ont tous couché; comme ils ont été en poste, ils ne se sont arrêtés que dans cette ville, et ils y sont arrivés en corps; à leur arrivée, la milice qui garde la ville étoit en haie sous les armes. On a battu aux champs et tiré le canon de la place. Ils avoient des logements marqués, et ils sont tous descendus dans celui destiné au premier président de la compagnie, et ils y ont été complimentés par le chapitre, le bailliage, le corps de Ville, l'élection et le grenier à sel. C'est pour cela qu'ils étoient en route, en petit manteau et en rabat. A leur départ, le lendemain matin, ils ont eu de même les honneurs militaires. J'oublie deux sentinelles, pendant la nuit, à la porte de tous les présidents des compagnies. A leur arrivée dans la ville de Lille, ils avoient aussi des logements marqués, mais ils n'ont eu aucuns honneurs. Le premier président de chaque compagnie a eu seulement une sentinelle à sa porte. On a dit, pour raison, que Lille étoit le séjour et la résidence du Roi; mais on m'a dit que la véritable raison étoit parce que le Parlement de Paris, étant à Lille, hors de son ressort, à cause du Parlement de Douai, on ne pouvoit pas lui faire aucuns honneurs, et que, n'en rendant point au premier Parlement du royaume, on n'en avoit pas rendu à la Chambre des comptes et grand Conseil, qui n'avoient point contre eux la raison du ressort, pour ne point faire de distinction. M. Moreau de Séchelles, intendant de l'armée, a donné à souper à presque toutes les Cours.

Le séjour et l'heure étant marqués pour l'audience du

Roi, que les gens du Roi avoient été demander au camp, au ministre, comme cela se fait à Versailles, les Cours, chacune à son jour et heure différents, sont parties de Lille, en corps, dans leurs carrosses, avec des chevaux de poste, et se sont rendues au camp, devant Tournay, qui est à deux ou trois lieues : elles ont été conduites d'abord dans une tente qui leur avoit été préparée, où il y avoit de quoi déjeuner; café, thé, chocolat, pâtés et jambons. Là, ils ont été pris par le grand-maître des cérémonies, et par M. d'Argenson, ministre de la guerre, qui les ont conduits par une allée d'arbres sablée qu'on avoit fait planter exprès, qui menoit à la tente du Roi, pour les présenter à Sa Majesté, laquelle étoit dans la grande tente dont le Grand Seigneur lui a fait présent, qui est, dit-on, fort belle; dans cette marche, c'étoit un concours des principaux officiers, et le Roi étoit accompagné de Monseigneur le Dauphin, de sa Cour, princes et généraux. Cette cérémonie étoit auguste. Ensuite M. d'Argenson, ministre de la guerre, a donné à dîner aux Cours, dans sa tente, surtout au Parlement et au grand Conseil, car M. d'Argenson, ministre des affaires étrangères, avoit aussi une table, et l'après-midi, on a donné à ces messieurs plusieurs carrosses des ministres et des seigneurs pour s'aller promener dans le camp, qui est par cantonnement, dans un terrain fort étendu, et dans la ville de Tournay, après quoi ils sont revenus dans leurs carrosses avec leurs chevaux de poste à Lille, chez leurs hôtes, des politesses desquels ils ont été très-satisfaits. Ils ne sont point revenus en corps à Paris, mais séparément, plusieurs ayant pris la route de Dunkerque.

Le Roi a reçu très-gracieusement toutes les Cours; les compliments ont été fort beaux. M. Le Camus, premier président de la Cour des aides, s'est distingué; non-seulement son compliment est un vrai galimatias, mais il a eu la sottise de le faire imprimer à Lille. Il en a rap-

porté un grand nombre qu'il a distribués lui-même, et il en est venu de Lille. Paris en étoit farci; on en a fait des risées, et faute de demander avis à quelque personne sage, il s'est fait beaucoup mépriser. J'en ai pris seulement une copie comme pièce à conserver.

COMPLIMENT FAIT AU ROI PAR M. LE CAMUS, PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DES AIDES, AU CAMP DE PONTACHIN SOUS TOURNAY, SUR LA BATAILLE DE FONTENOY.

Sire,

Les conquêtes de Votre Majesté sont si rapides qu'il s'agit de ménager la croyance des descendants et d'adoucir la surprise des miracles, de peur que les héros ne se dispensent de les suivre et les peuples de les croire.

Non, Sire, il n'est pas possible qu'ils en doutent, lorsqu'ils liront dans l'histoire qu'on a vu Sa Majesté, à la tête de ses troupes, les écrire elle-même au Champ-de-Mars, sur un tambour; c'est les avoir gravées à toujours au temple de mémoire!

Les siècles les plus reculés sauront que l'Anglois, cet ennemi si fier et audacieux, cet ennemi jaloux de votre gloire, a été forcé de tourner autour de votre victoire, que leurs alliés ont été témoins de leur honte et qu'ils n'ont tous accouru au combat que pour immortaliser le triomphe du vainqueur.

Nous n'osons dire à Votre Majesté, quelque amour qu'elle ait pour son peuple, qu'il n'y a plus qu'un secret d'augmenter notre bonheur; c'est de diminuer son courage et que le ciel nous vendroit trop cher ses prodiges, s'il nous en coûtoit vos dangers et ceux des héros qui font nos plus chères espérances.

COMPLIMENT FAIT PAR M. DE FONTANIEU, CONSEILLER D'ÉTAT, PREMIER PRÉSIDENT PENDANT CETTE ANNÉE DU GRAND CONSEIL, SUR LA BATAILLE DE FONTENOY.

Sire,

L'honneur que Votre Majesté fait aujourd'hui à son grand Conseil, le rappelle à la noblesse de son origine.

Formés sous les yeux de nos maîtres et destinés à les suivre en tous lieux, nous avons le bonheur d'être témoins de leurs exploits. C'est nous rendre le plus beau, le plus cher de nos priviléges, que de nous permettre d'accourir pour faire éclater à vos yeux les transports que vos triomphes nous inspirent, et quels triomphes, Sire, mériteront jamais plus de transports! Vous partez et la nouvelle de la plus grande victoire vient essuyer les pleurs que nous donnions encore à votre absence. Un fils, votre espérance et la nôtre, vous suit et ses premiers pas le mènent à la gloire; Votre Majesté lui a montré en un jour le grand art de préparer les événements, d'ôter tout à la fortune, de vaincre.

Tournay, la première conquête de vos ancêtres, devenu le rempart de vos ennemis, reconnoît déjà son ancien maître : la valeur nous rend ce que la politique avoit sacrifié au repos de l'Europe; mais, Sire, la rapidité de vos succès n'a point dérobé aux yeux de vos peuples les dangers que vous avez méprisés. Nous en avons frémi jusque dans l'excès de notre joie. Vous avez exposé un bien que le ciel nous a donné, et dans lequel il nous a conservé plus d'une fois tous les biens ensemble.

Oui, Sire, nous tremblions pour Votre Majesté, et ces guerriers généreux qui vous environnent ne désavoueront pas nos alarmes, puisque c'est la seule crainte qui puisse entrer dans leurs cœurs. Monarque adoré, heureux père, héros victorieux! jouissez, Sire, de tous ces titres qui font la félicité des peuples et la grandeur des rois.

Puisse l'éclat de ces augustes titres dessiller les yeux de vos ennemis, et les forcer à désirer une paix que vous cherchez au sein de la victoire.

—

Le Parlement de Douai, qu'on nomme Parlement de Flandre, a été aussi complimenter le Roi avec tous les mêmes honneurs que ci-dessus.

La nouvelle d'une grande bataille par le roi de Prusse, qui étoit fausse, s'est trouvée convertie en deux ou trois petits combats de rencontre, où le Roi a toujours eu l'avantage, et a défait aux Autrichiens environ deux mille hommes. Mais pour le coup voici une véritable bataille, on l'avoit devinée : le prince Charles étoit entré dans la Silésie avec une armée de quatre-vingt mille hommes autrichiens et saxons ; le roi de Prusse, à la tête de son armée, a forcé sa marche secrètement, et s'est trouvé, le 4 de ce mois, à la pointe du jour, en présence des ennemis[1]. Il les a attaqués et étrillés de la bonne façon, depuis quatre heures du matin jusqu'à près de midi ; il a fait entre quatre et cinq mille prisonniers, dont il y a quatre généraux autrichiens et un saxon. Il leur a tué ou blessé, sur le champ de bataille, entre trois ou quatre mille hommes, a pris soixante-cinq drapeaux, huit étendards, huit paires de timballes et près de quarante pièces de canon. L'armée du prince Charles a été mise en déroute et en fuite dans les gorges et défilés des montagnes. L'armée du roi de Prusse étoit si fatiguée de la marche de la veille et du combat, qu'il n'a pas jugé à propos de suivre les ennemis dans ces défilés ; mais l'armée du prince Charles dans la déroute a été séparée :

1. Louis XV avait envoyé un aide-major de l'armée, nommé de Latour, porter au roi de Prusse la nouvelle de la victoire de Fontenoy. « Cet officier, dit Voltaire, rencontra le roi de Prusse au fond de la basse Silésie, dans une gorge de montagnes, près d'un village nommé Friedberg. C'est là qu'il vit ce monarque remporter une victoire signalée contre les Autrichiens. Il manda à son allié, le roi de France : « J'ai acquitté à Friedberg la lettre de change que vous avez tirée sur moi à Fontenoy. »

les Autrichiens d'un côté et les Saxons de l'autre. Cette victoire est considérable. Le roi de Prusse a eu son tour aussi bien que le roi de France. On doute que le prince Charles, ainsi chassé de la Silésie, puisse sitôt rassembler une armée. On n'a des nouvelles de cette action du 6 de ce mois que dans la *Gazette de France* d'aujourd'hui 19; on ne sait point ce que le roi de Prusse a pu faire depuis. Cette nouvelle qu'on a sue, il y a déjà cinq jours, par le courrier du Roi à la Reine, a beaucoup réjoui Paris, surtout dans l'espérance d'une paix qui deviendroit forcée de la part des ennemis. Pour peu qu'on eût encore quelques succès, cette campagne commence bien heureusement.

Le siége de la citadelle de Tournay continue toujours avec vivacité pour l'artillerie; mais comme tout est miné, on va doucement pour ménager les hommes. Dans des conférences tenues à Courtrai, entre les commissaires du Roi et ceux du duc de Cumberland, pour l'échange des prisonniers, le Roi s'est plaint de la détention du maréchal de Belle-Isle et du comte son frère, comme infraction, de la part du roi d'Angleterre, au cartel et il n'a voulu entendre aucune proposition. On peut avoir d'autant plus besoin de ces deux généraux, que malheureusement, dans la vérité, le maréchal comte de Saxe ne se porte pas bien.

Le Roi a accordé au maréchal comte de Saxe et à l'aîné de ses enfants mâles, les honneurs dont jouissent à la Cour les personnes titrées. C'est dans ces propres termes dans la *Gazette de France*. Cela ne peut s'entendre que des honneurs qu'ont à la Cour les ducs et pairs. Cette grâce accordée à l'aîné de ses enfants mâles a étonné; d'autant que le public le regarde comme garçon. Mais on m'a dit qu'il avoit été marié[1] par le roi de

1. A l'âge de quinze ans avec la comtesse de Loben, mais il y eut divorce en 1720. Il n'avait eu de ce mariage, dit M. de La Villegille, qu'un fils qui mourut jeune.

Pologne, son père; qu'il est veuf depuis très-longtemps, et qu'il avoit deux ou trois garçons qui avoient toujours été pensionnaires aux jésuites, et qui commencent apparemment à être en âge d'entrer dans le monde, car on ne les connoît pas. Moi-même, qui ai vécu avec lui pendant quelque temps, il y a douze ou quinze ans, je n'en avois jamais entendu parler.

On a appris ici par le bulletin de la Cour, qui vient tous les jours pour la Reine et pour Paris, que le 20 de ce mois la citadelle de Tournay s'est rendue par capitulation. Ils n'ont pas voulu risquer l'assaut, ni nous le tenter à cause des mines. Ils ont les honneurs de la guerre, et d'ailleurs ce sont des Hollandois. Le Roi a accordé jusqu'au 24 pour sortir, pour donner le temps aux officiers et aux soldats de ramasser leurs effets. On leur accorde deux canons, deux mortiers et un pierrier; mais à condition que la garnison ne pourra servir contre la France et ses alliés, pendant dix-huit mois, ni être mise en garnison dans aucune place, ni être incorporée dans aucun régiment.

On dit que cette citadelle est entièrement labourée et détruite par les bombes; j'ai entendu dire que, pendant le siége de la ville et de la citadelle, nous avons jeté trente-deux mille bombes; cela est affreux et doit coûter beaucoup.

L'armée du Roi en Flandre va devenir très-considérable par la jonction et réunion des troupes qui étoient occupées au siége, et par un renfort de vingt bataillons qui sont arrivés d'Allemagne. On ne sait point après le repos des troupes ce que le Roi va entreprendre; jusqu'ici cette grande envie des Anglois de nous attaquer, pour secourir la citadelle de Tournay, n'a pas eu d'effet.

En attendant le *Te Deum* qu'on va chanter ici, il faut un peu parler de ce qui se passe à Paris.

Nous avons perdu, le 1er de ce mois, M. Normant, avocat, à l'âge de cinquante-huit ans, qui a poussé cette

profession au plus haut degré en tout genre; il a été le plus habile plaidant; il a quitté la plaidoirie à l'arrivée de M. Coffin, qui seul auroit pu peut-être être son rival pour l'éloquence et la judiciaire. Depuis quinze ans, il a été le plus grand consultant de Paris, surtout de tous les gens de Cour avec qui il étoit en société, non-seulement comme conseil, mais comme ami et comme homme de bonne compagnie, pour le jeu et la bonne chair. Il avoit pour vingt mille livres de conseils par an, outre le courant de son cabinet; quatre à cinq mille livres de rentes, qu'il avoit conservées de son patrimoine, et un gros revenu qu'il s'étoit fait en rentes viagères; en sorte qu'il jouissoit de près de cinquante mille livres de rentes, garçon, il dépensoit à proportion; il y avoit peu de gens plus magnifiques que lui en logement, en meubles, en mobilier et bijoux, en équipages et pour la dépense de sa table, surtout à sa maison de campagne pendant les vacances, où il y avoit un concours de gens du premier ordre, comme chez le plus gros seigneur; la société et familiarité des grands l'avoit mis dans ce train, qu'il aimoit naturellement. Il avoit un grand jugement et une extrême facilité de faire usage de son esprit et de sa science; s'il y avoit quelque chose à lui reprocher, c'étoit le luxe, par le mauvais exemple que cela donnoit même dans tous les différents ordres de ses confrères qui, par relation et à proportion du grand au petit, s'incommodoient pour l'imiter, quoique de fort loin. Mais tout est péri en un jour, et quoiqu'il laisse du bien à une tante de quatre-vingts ans, sa seule héritière, surtout par le prix de son mobilier, il est bien éloigné du gain qu'il a fait pendant nombre d'années et de la fortune considérable qu'il auroit laissée sans cette grande dépense; mais il a vécu dans le grand et s'est contenté, et il meurt sans faire tort à personne, que peut-on souhaiter de plus? Il a eu longtemps pour maîtresse une fille fort jolie qu'il a ensuite mariée à M. Prévost, homme

de peu, qu'il a poussé et élevé par son crédit dans les emplois et les affaires, et qui paroissent aujourd'hui le représenter par les mêmes airs de dépense et de magnificence.

Autre histoire. M. Huchet de La Bédoyère, procureur général du Parlement de Bretagne, bon janséniste de son métier, aussi bien que madame sa femme, d'ailleurs homme de bonne noblesse de Bretagne, de père en fils, depuis longtemps dans cette charge, a envoyé à Paris un de ses fils, qui a d'abord plaidé quelques causes après avoir été reçu avocat, et à qui on a acheté une charge d'avocat général de la Cour des Aides pour l'exercer à porter la parole.

M. de La Bédoyère s'est infiniment distingué dans cette charge, possédant l'éloquence et la facilité de parler dans un degré supérieur; il parloit deux heures sans préparation dans les meilleurs termes, sans hésiter d'un mot et avec tout l'esprit possible; cela l'a fait aisément connoître dans Paris.

Mais malheureusement il étoit jeune, et cette même vivacité d'esprit l'a tourné au libertinage, au dérangement et à la dépense, de manière qu'il a ruiné des femmes, qu'il a dépensé avec d'autres, qu'il a fait de mauvaises affaires avec des usuriers, nombre de lettres de change, devant de tous côtés, empruntant à tout le monde, jusque-là même, a-t-on dit, des parties des affaires desquelles il étoit chargé. Cette conduite décriée a été au point que la Cour des Aides a cru être obligée d'en porter ses plaintes à M. le Chancelier, qui lui a donné ordre de se défaire de sa charge, ce qui a été exécuté. Ceux qui veulent le justifier, disent qu'il y a bien de la faute du père, qui lui avoit promis de lui faire dix mille livres par an pour prendre et soutenir une maison convenable, et qu'il ne lui a pas envoyé à beaucoup près, ce qui l'a mis dans le dérangement. En cet état, il auroit lié connoissance avec Agathe Sticotti[1],

1. Huchet de La Bédoyère le fils avait du goût non-seulement pour les ar-

fille de défunt Fabio, pantalon de la Comédie-Italienne, et elle a monté trois ou quatre fois sur le théâtre. Il s'est attaché à cette jeune fille, assez jolie, fort sage d'ailleurs, et fort décente de l'aveu du public, ce qui doit être vrai. Cette fille, qui avoit quelque bien, pareillement attachée, a aidé à soutenir M. de La Bédoyère qui ne savoit où donner de la tête ; enfin, par reconnoissance et sur des promesses précédentes, il l'a épousée secrètement, au mois de janvier 1744, lui âgé de trente-cinq ans, et elle encore mineure ; et ils ont vécu ainsi dans Paris, fort mal à l'aise, dans un troisième étage.

M. et madame de La Bédoyère, instruits de ce mariage déshonorant, en ont interjeté appel, comme d'abus, cette année, ce qui fait actuellement la matière d'une grande plaidoirie. M. Guéau de Reverseaux, premier avocat du Palais, est chargé pour eux. Le neveu du grand Cochin, avocat, est chargé pour Agathe ; et ce qui a intéressé de plus tout le public, c'est que M. de La Bédoyère a entrepris lui-même de plaider en son nom à une grande audience, en la Grand'Chambre du Parlement, pour soutenir son mariage ; entreprise délicate ordinairement, quelque talent que l'on ait.

M. de Reverseaux a plaidé pour faire déclarer le mariage nul, et même pour lui faire défense de le réhabiliter. Vendredi, 18 de ce mois, M. de La Bédoyère commença sa cause et plaida une demi-heure avec un applaudissement général, grande éloquence naturelle, beaucoup de décence et de modestie, ne s'excusant point de ce qu'il avoit fait, mais se retranchant sur la religion, sur la conscience, sur la foi des promesses, sur le devoir d'honnête homme de les tenir et encore plus d'en soutenir l'exécution, infiniment plus touché d'avoir perdu par là l'amitié de ses parents que de la perte des biens, par l'exhérédation qu'ils avoient déjà faite. Il fut admiré

tistes, mais encore pour l'art dramatique. Le 20 février 1745, il fit jouer au Théâtre-Italien une comédie en trois actes et en vers, intitulée *l'Indolente*.

et plaint et tira des larmes des yeux de plusieurs des juges, surtout des conseillers-clercs, qui connoissent plus les passions que la tendresse paternelle. La Grand'-Chambre étoit raisonnablement remplie de monde, j'y étois. La cause remise au vendredi 25, lendemain de la seconde Fête-Dieu.

Cette action s'étant répandue dans Paris, hier vendredi 25, à six heures du matin, la Grand'Chambre commença à se remplir, et il ne fut pas possible d'en faire sortir le monde, comme il est d'usage après l'audience de sept heures. L'assemblée s'augmenta de nombre de femmes de considération, d'hommes de conséquence, de magistrats, tant du Parlement que des autres Cours, de façon que les lanternes hautes et basses étant remplies, les hauts bancs du Sénat furent aussi occupés et surtout par nombre de conseillers des Enquêtes, d'autant plus qu'il devoit y avoir, après l'audience, une assemblée de Chambres pour rendre compte de ce qui s'étoit passé dans le voyage de Flandre.

La Cour entra majestueusement à son ordinaire; elle perça la foule avec grand'peine; mais quand elle fut montée, il ne fut pas possible de prendre séance, ni de trouver place, ni de faire sortir qui que ce soit : on étouffoit partout. Dans cet embarras indécent, la Cour alla aux opinions; elle remit la cause à jeudi prochain et s'en alla comme elle étoit venue, sauf à prendre des mesures plus justes pour avoir place. Voilà ce qui n'est jamais arrivé à la Grand'Chambre, quelque grande cause qu'il y ait eu. Cette curiosité générale de Paris fait un grand honneur à M. de La Bédoyère et à ses talents. Nous verrons ce qui arrivera jeudi. Mais voici un autre fait. M. de La Bédoyère a pour amis de jeunes magistrats qui lui ont conseillé, dans sa misère, de trouver une ressource dans la profession d'avocat; cela s'est répandu dans le Palais, et cela n'a pas été du goût de tous les avocats à cause de la conduite qu'il a tenue,

de ses lettres de change et de la honte d'avoir, pour ainsi dire, été chassé de la Cour des Aides. Cependant il n'y a point eu à ce sujet aucune assemblée des avocats, pour savoir si on refuseroit de plaider contre lui à la Chambre des Domaines. On lui avoit fait donner une cause pour le fermier du Domaine, contre la veuve d'Arnaud, chirurgien, condamné aux galères, dont l'histoire a été ci-dessus rapportée et autres parties, on disoit déjà dans Paris que dans les difficultés qu'on faisoit, il pouvoit y entrer plus de jalousie de ceux qui tiennent le premier rang dans la plaidoirie que de délicatesse. Mais il est vrai néanmoins que ces difficultés ne s'étoient passées qu'en simples discours pour et contre, et enfin deux ou trois avocats, chargés dans la même cause au Domaine, avoient consenti de plaider avec lui et on ne les en avoit point empêchés.

La cause commença, mercredi dernier 23, par un avocat. Aujourd'hui, samedi 26, M. de La Bédoyère a plaidé; tout étoit plein de monde. Après son plaidoyer, voici le compliment que lui a fait M. Billard de Lorière de Vaux, premier président des trésoriers de France, jeune homme et de ses amis :

« La Bédoyère, la Chambre vous a entendu avec plaisir, continuez d'exercer les rares talents que la nature vous a donnés et que nous regrettions. Ce ne sera pas sans essuyer dans l'abord les souterrains et autres manœuvres de la basse jalousie de plusieurs de vos confrères, mais non pas de ceux qui s'intéresseront à l'honneur et à la gloire du barreau. »

Ce compliment, après l'audience, s'est répandu sur-le-champ dans la grande salle, à tous les bancs des avocats, et on a trouvé fort mauvais l'insulte et le reproche de M. Billard de Vaux, du moins une grande partie du corps des avocats. On voit bien des impertinences quand on vit, et ce compliment est également imprudent et indécent.

M. Billard de Vaux est un juge inférieur, et un jeune homme qui n'est pas placé pour faire un compliment, à titre de supérieur, à un homme de trente-six ans, qui a été avocat général, et de l'état de M. de La Bédoyère; à la bonne heure de la part d'un premier président dans la Grand'Chambre. Il n'y a pas moins d'imprudence dans ce reproche aux avocats. M. de Vaux est fils de M. Billard de Lorière, qui, après avoir épousé une demoiselle de la maison de Saint-Aignan, dont les biens étoient extrêmement embrouillés, s'est fait conseiller au grand Conseil, d'une naissance médiocre, avec un bien très-bourgeois, qui a plaidé toute sa vie, et qui est regardé comme le plus grand chicaneur de Paris, qui a été condamné personnellement plus d'une fois en des dommages et intérêts envers des parties, de manière qu'il n'a pas vendu forcément sa charge de conseiller au grand Conseil, mais le grand Conseil lui a défendu d'y remettre le pied de sa vie; et, de plus, c'est ce même M. de Lorière, qui avoit une grande affaire à la Cour des Aides contre les Pères de la Charité de Charenton, qui a contribué à décrier M. de La Bédoyère, dont les conclusions avoient été contre lui, sur les plaintes qu'il a faites partout que M. de La Bédoyère lui avoit emprunté et tiré, pendant le procès, cinquante pistoles qu'il ne pouvoit pas rattraper. Il est donc vrai que, quand on a, comme M. de Vaux, de si près des sujets de mortification et de honte attachés à son nom, on ne peut être trop mesuré et trop modeste, et il est très-imprudent de blesser publiquement et gratuitement un corps aussi pur en général et aussi caustique que celui des avocats.

La bataille du roi de Prusse, en Silésie[1], a eu un supplément comme celle de Fontenoy. Par les nouvelles du 12, on en a eu le détail. On fait monter la perte des Autrichiens et Saxons, tués, blessés, prisonniers et dé-

1. La bataille de Friedberg, dont il a été parlé plus haut, gagnée le 4 juin par les Prussiens sur le prince Charles de Lorraine.

serteurs, à vingt mille hommes et soixante-seize pièces de canon prises; les Prussiens n'ont eu que quinze à seize cents hommes tués ou blessés. Victoire complète et déroute entière des ennemis. Cela a commencé par la défaite générale des Saxons enfoncés à coups de baïonnettes; on ne s'est pas amusé à tirailler. Il est dit que le roi de Prusse poursuit ses ennemis, et il a mandé, dit-on ici, à un homme qu'il alloit entrer dans le royaume de Porcelaine, parce qu'à présent les ouvrages de porcelaine de Saxe sont aussi chers et aussi estimés qu'autrefois ceux du Japon. Or, on dit que le roi de Pologne, en donnant des troupes auxiliaires à la reine de Hongrie, avoit promis que ce ne seroit pas pour entrer dans les États du roi de Prusse; et comme elles vouloient entrer en Silésie, le roi de Prusse regarde cela comme infraction, et n'a plus de mesures à garder. On a chanté, lundi 28, à Notre-Dame un grand *Te Deum* en musique pour la prise de Tournay et de la citadelle. La police avoit ordonné des illuminations dans la Ville; mais une pluie à verse, qui a duré depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, en a dispensé le bourgeois.

Juillet.

Suite du procès de M. de La Bédoyère. — Le duc d'Orléans intervient dans l'affaire; plaidoiries. — Victoire de La Mesle. — Prise de Gand; M. de Lowendal. — Le régiment des Grassins. — Reddition de Bruges. — Nouvelles de la guerre en Italie et en Allemagne. — Bruits relatifs à l'élection de l'Empereur. — Le fort de l'Écluse. — Prise d'Oudenarde. — Le prince de Conti passe le Rhin. — Nouvelles diverses. — Départ du prince Charles-Édouard pour l'Écosse. — Bruits divers relatifs à l'Angleterre.

Jeudi 1er, M. de La Bédoyère a parlé pendant une heure et demie, et il a achevé sa cause. Il n'y avoit point eu audience de sept heures pour ne laisser entrer que quand la Cour seroit en place; la Grand'Chambre étoit entièrement pleine de monde. Il a fait, comme la première fois, l'admiration du public, qui s'est même prévenu pour lui pour le gain de sa cause, et quasi

jusqu'à approuver sa conduite. Le public s'éblouit aisément et se prévient, et presque toujours sur tout sans réflexion : un peu de nouveauté et d'extraordinaire lui suffit. M. de La Bédoyère n'a pas laissé que de maltraiter Guéau de Reverseaux, sur des démarches qu'il avoit faites personnellement auprès du curé de Saint-Sauveur ; il lui a reproché qu'il avoit agi en partie et non en avocat. Cela a plu au public, qui en a claqué des mains à plusieurs reprises.

M. le duc d'Orléans a eu aussi part à cet événement ; il a bien pris la peine, par motif de conscience et par conseils religieux, d'aller trouver madame de La Bédoyère, la mère, qui suit ici cette affaire, pour l'engager à pardonner à son fils sur son mariage et à se réconcilier avec lui. M. de La Bédoyère a plaidé ces faits, comme en ayant la permission de M. le duc d'Orléans, qui vraisemblablement a sollicité pour lui. On dit qu'il a reçu plus de deux mille écus qu'on lui a envoyés de côté et d'autre pour se soutenir.

Cette affaire, l'éloquence de La Bédoyère, la prévention du public sur son compte, a mortifié certainement M. Guéau de Reverseaux, qui jouit de la première réputation dans Paris pour la plaidoirie, et qui a trente-huit ans, et le premier cabinet formé pour la consultation par la réunion de presque tous les conseils de feu M. Normant. Ce qui prouve que, dans quelque état qu'on soit de satisfaction intérieure, on n'est pas à l'abri d'événements piquants et mortifiants ; il y a même eu des chansons faites sur lui dès le lendemain.

Jeudi 8 juillet, M. Guéau de Reverseaux a répliqué et plaidé à merveille, même pour le fond de l'affaire. Il a fait l'éloge des talents de M. de La Bédoyère, dont il s'est fait un moyen des chagrins de ses père et mère et des regrets du public sur son mariage. Il y a eu un démenti entre lui et M. de La Bédoyère, sur un fait qu'ils tenoient chacun du curé de Saint-Sauveur. Les gens sensés sont

pour la cause de M. de Reverseaux, sur les nullités de forme; mais le public est toujours prévenu en tout pour M. de La Bédoyère. A jeudi, M. Cochin, le jeune, pour mademoiselle Agathe Sticotti.

On a reçu ici des nouvelles bien satisfaisantes de l'armée de Flandre, et auxquelles on ne s'attendoit pas. On avoit appris, par des lettres du 7, qu'on avoit fait un détachement pour investir Oudenarde et en faire le siége; mais le maréchal de Saxe avoit bien un autre projet. Dans un grand secret, l'armée du Roi avoit avancé, fait des mouvements du côté de l'ennemi. De leur côté, ils avoient quitté leur camp de Grammont et s'étoient retirés du côté de Bruxelles. Pendant ces mouvements, M. de Lowendal, lieutenant général, a filé avec un corps de dragons et quatre régiments nouveaux qu'on a composés des compagnies de grenadiers des bataillons de milice; et M. du Chayla, lieutenant général, avec un autre corps de troupes, tous les deux en descendant l'Escaut plus bas qu'Oudenarde; et, par dessus le tout, M. Grassin[1], avec son régiment, qui avoit pris les devants. Les ennemis, informés, mais trop tard, de ces mouvements, ont envoyé d'abord les houssards pour aller à la découverte, et un corps de six mille Anglois pour entrer dans la ville de Gand, où il n'y avoit que mille hommes de garnison. Les Grassins ont d'abord arrêté les houssards; mais, ayant vu arriver des colonnes d'infanterie et de cavalerie angloises, on a envoyé promptement à M. du Chayla pour le faire avancer, et ils se sont retranchés dans un vieux château, où ils ont soutenu l'effort des ennemis assez longtemps pour que M. du Chayla soit arrivé d'un petit camp qu'il avoit formé pour la feinte. Les lettres particulières marquent que nous avons eu

1. M. de Grassin, lieutenant colonel, qui se distingua dans la guerre de partisan, avait levé en 1744 un petit corps d'armée composé de trois cents cavaliers et neuf cents fantassins, qu'on appela de son nom les *Grassins*, et qui se rendit célèbre par sa bravoure.

d'abord quelque désavantage; mais enfin la brigade de Normandie et celle de Crillon ont mis la baïonnette au bout du fusil, les Grassins ont donné d'un autre côté. Le combat a duré plus de deux heures; on a enfoncé et renversé les Anglois, tué huit cents hommes, fait quatorze cents prisonniers. Les ennemis se sont enfuis, et des détachements de cavalerie les ont poursuivis. Cela s'est passé le 10[1].

La nuit du même jour, M. de Lowendal s'est avancé à Gand, grande ville peu fortifiée que par un grand fossé plein d'eau; les grenadiers et dragons se sont jetés à la nage, ont escaladé et surpris la ville. M. de Lowendal est entré par une porte, et ses troupes en ont ouvert une autre à M. du Chayla, qui y est aussi entré. C'étoit là le projet, qui a été bien exécuté; en sorte que le 11 de ce mois, au matin, l'évêque et les magistrats sont partis de Gand pour venir faire l'hommage au Roi dans son camp, où il a vu passer aussi les prisonniers de la bataille. Une partie de la garnison angloise a été faite prisonnière et l'autre partie s'est retirée dans la citadelle.

Cette affaire est d'autant plus importante que Gand étoit le magasin des Anglois. On y a trouvé en grande quantité des provisions de guerre de toute espèce; notre armée ne coûte presque rien et doit subsister de contributions. Nous sommes maîtres de tout le cours de l'Escaut; la communication d'Ostende, par où les Anglois recevoient tout, est arrêtée. Nous pouvons aller jusqu'aux portes de Bruxelles ou du côté d'Anvers. On dit aussi que la consternation est grande dans le camp des ennemis dont l'armée s'affaiblit insensiblement, et il n'y a pas d'apparence que ce dernier coup rétablisse la division qui paroissoit être de la part des Hollandois, du pays desquels on approche beaucoup par ce moyen.

1. Il s'agit ici de l'affaire de l'abbaye de la Mesle; nos troupes y firent des prodiges de valeur. — Voir, pour les détails, Voltaire, *Précis*, ch. XVI.

On dit qu'on doit ouvrir le 15 de ce mois la tranchée devant Oudenarde, qui ne tiendra pas longtemps parce que notre armée soutient le siége, et les Anglois n'auront pas envie de la venir secourir. D'autres disent qu'il y a encore quelques projets du maréchal comte de Saxe, car, au vrai, personne dans l'armée ne sait et ne prévoit ce que l'on veut entreprendre. Il est certain, si le Roi continue la campagne sur le même ton, que ce sera là, au dire des militaires, la plus glorieuse qu'on ait jamais vue ni lue.

Les Grassins ont fait des merveilles; ce régiment, fabriqué d'abord de déserteurs et de vagabonds de Paris, devient formidable. M. de Grassin, pressé dans ce château, a demandé gens de bonne volonté pour aller avertir M. du Chayla. Il s'agissoit de traverser et de passer au milieu des ennemis; il s'en est présenté plusieurs pour risquer l'aventure, et il en est parti quinze dont il n'en est, dit-on, arrivé que cinq à M. du Chayla. Le Roi leur a fait donner à chacun cent louis.

Le gouverneur du château de Gand a été obligé de se rendre. Les sept cents hommes qui s'y étoient retirés, partie Hollandois, partie Autrichiens, sont prisonniers de guerre.

M. du Chayla, lieutenant général, a été fait par le Roi gouverneur de Gand. M. de Lowendal est revenu au siége d'Oudenarde.

La ville de Bruges a envoyé ses clefs au Roi, en sorte que la communication par Ostende est totalement coupée aux ennemis, lesquels se sont retirés par delà Bruxelles; les Anglois et Autrichiens entre Tournay et Malines, et les Hollandois du côté d'Anvers. On parle toujours de désunion entre les alliés. Le Roi tire à présent des contributions dans toute la Flandre et dans une partie du Brabant; ce qui est considérable avec toutes les munitions qu'on a prises. On dit que l'armée subsistera tout le reste de la campagne aux dépens des

ennemis, et M. le contrôleur général n'y enverra plus aucun fonds de l'année, ce qui le met fort à son aise, étant en état de conserver pour la campagne prochaine les fonds considérables qu'il retirera des taxes que l'on a imposées. On dit que les contributions monteront au moins à quarante millions.

On ne sait pas ce que l'on entreprendra à présent après la prise d'Oudenarde, l'armée des ennemis étant fugitive et dispersée et fort éloignée de nous.

Le traité avec les Génois, qui nous ont fourni dix mille hommes avec un train d'artillerie, est d'autant plus sûr qu'il paroît ici un manifeste de leur part contre le roi de Sardaigne, par rapport au marquisat de ....., cédé par la reine de Hongrie, mais dont la France, l'Espagne et Naples garantissent la possession à la république. Depuis la jonction de M. le maréchal de Maillebois avec don Philippe, le passage dans l'Italie, l'union des Génois, joint à cela les corps d'armées du duc de Modène, du comte de Gages et du roi de Naples, les affaires vont bien en ce pays-là; le roi de Sardaigne est obligé de reculer, et il y a toute apparence que les Espagnols s'y rendront maîtres cette année du Milanois et de ce que l'on destine à don Philippe.

Pour l'Allemagne, nous n'y sommes pas sur un aussi bon pied; le grand-duc de Toscane a passé le Rhin à Mayence avec son armée pour entrer dans notre pays. M. le prince de Conti a été obligé de suivre et de le passer plus haut à Worms et Spire. On dit même que des hussards ont un peu donné sur notre arrière-garde et nous ont enlevé des bagages. Cela est peu de chose, mais par ce moyen le pays de Francfort se trouve évacué de troupes.

Toutes les nouvelles que l'on avoit dites du roi de Pologne, électeur de Saxe, qui vouloit bien être Empereur, ne se confirment pas[1]. La crainte des politiques

1. L'électeur de Saxe n'osa ni accepter cet honneur, ni se détacher des

est que le grand-duc ne soit élu et que la reine de Hongrie, qui est réellement aimée et soutenue dans toute l'Allemagne, n'engage les cercles et les princes à faire une guerre de l'empire qui rendroit cette guerre très-longue et très-pernicieuse à l'Europe. Il faut toujours craindre les événements dans une suite de guerres.

Le commandant du fort de l'Écluse, du côté de Bruges et Ostende, avoit commandé un ingénieur et un officier avec cinquante grenadiers pour aller rompre les digues de l'Écluse, et inonder vingt lieues de pays sur lesquelles nous vivons à présent; les paysans du pays, qui se sont aperçus du dessein, ont songé à conserver leurs terres que cela auroit ruinées. Ils se sont assemblés avec des armes, ils ont tué l'ingénieur, plusieurs grenadiers et ont amené le reste prisonnier à M. du Chayla à Gand. Ce commandant du fort de l'Écluse est Hollandois et avoit apparemment ses ordres de la république pour faire cette opération.

On a chanté ici un grand *Te Deum* à Notre-Dame, samedi 24, pour la prise de la ville de Gand avec illumination dans les rues, et le 29, on tirera un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville; il faut se préparer à un autre.

Le 21 de ce mois, après trois jours de siége, la ville d'Oudenarde s'est rendue, la garnison au nombre de neuf cents hommes prisonniers de guerre que l'on a conduits à Tournay. On dit que le major, qui étoit Anglois, s'est tué de fureur d'un coup de couteau plutôt que d'être prisonnier. On dit aussi que la garnison de la ville d'Ath n'a pas attendu le siége et s'en est allée; de cette façon nous sommes entièrement maîtres de l'Escaut. Le François, vif et impatient de son naturel, est si fort accoutumé à tous ces succès, qu'il court tous les jours aux nouvelles pour savoir s'il n'y a pas quelque nouvelle conquête.

Anglais, ni déplaire à la Reine. Il fut le second électeur de Saxe qui refusa d'être empereur. VOLTAIRE.

Il est assez étonnant, avec grande supériorité en Flandre, qu'on ait dégarni l'armée du prince de Conti en Allemagne; que depuis on ne lui ait point envoyé de secours et qu'il ait été obligé d'évacuer Francfort; on dit de plus qu'il n'a avec lui que de médiocres lieutenants généraux. Est-ce politique ou négligence?

Le fait d'Allemagne a été diversement rapporté; mais il est certain à présent que le général Berindan avoit passé le Rhin avec quinze mille hommes sur le pont de Mayence même. Comme on craignoit une incursion dans l'Alsace, et qu'il ne vînt brûler les magasins que nous avons en deçà du Rhin, M. le prince de Conti a quitté sa position, et a fait passer le Rhin du côté de Worms à toute notre armée, sur deux ponts, et il a passé lui-même avec le dernier corps. Des détachements de l'armée du grand-duc de Toscane ont donné sur notre arrière-garde. Nous avons perdu environ trois cents hommes, la plus grande partie prisonniers; mais M. le prince de Conti avoit porté du canon, qui a fait perdre près de dix-sept cents hommes aux ennemis, suivant les lettres qu'on a reçues. M. le prince de Conti n'a pu échapper un de ses deux ponts qui n'a pu brûler qu'en partie. Les ennemis ont eu le reste. On dit que c'est un pont de trois cent mille livres.

Après le passage de toute notre armée, qui est campée entre Openheim et Worms, au-dessus de Mayence, M. de Berindan n'a pas jugé à propos de nous attendre; il a repassé le Rhin aussi commodément sur le pont et dans la ville de Mayence, en sorte que le grand-duc se trouve aujourd'hui seul aux environs de Francfort, avec une armée de soixante mille hommes pour attendre l'élection qui doit se faire incessamment. On ne doute pas qu'il n'entre dans Francfort lors de l'élection, et qu'il ne soit élu, ayant pour lui les voix de Mayence, Cologne, Trèves, Hanovre et Bavière, même de Bohême. Il ne reste que Prusse, Palatin et Saxe. Il est toujours dit, en

attendant, dans toutes les *Gazettes* étrangères, que l'on fait à Vienne de magnifiques équipages et livrées pour l'entrée de la reine de Hongrie, comme impératrice, dans Francfort, après l'élection de son mari.

Personne ne peut savoir le temps et l'événement de cette élection. On envoie du renfort à l'armée du prince de Conti; il pourra après cela entreprendre. Il est étonnant que jusqu'ici on ait si fort ménagé l'électeur et l'électorat de Mayence, qui ne paroît pas neutre dans cette affaire.

En Flandre, le Roi a été voyager à Gand et à Bruges, avec M. le Dauphin, où l'on dit qu'il a été reçu avec grands respects et grandes acclamations de joie de tous les peuples. On dit même qu'ils doivent aller faire un tour à Dunkerque. Cela fera une belle campagne, curieuse et bien instructive pour M. le Dauphin. Il est entré à la nuit, cent flambeaux avec lui, les rues tapissées et la ville toute illuminée, et reçu par les magistrats.

Pendant ce temps-là, l'armée des ennemis est toujours dispersée; les Anglois sont campés entre Anvers et Malines. On dit qu'il n'en reste avec M. le duc de Cumberland que sept à huit mille hommes, en attendant quelques nouvelles troupes d'Angleterre. Mais on dit aussi que M. le maréchal de Saxe est parti de son camp, avec vingt-cinq mille hommes de troupes d'élite, pour faire quelque expédition de sa façon.

En Italie, depuis le traité et la jonction des Génois, le roi de Sardaigne se trouve pressé. Les armées du duc de Modène et du comte de Gages, du roi de Naples, de don Philippe et du maréchal de Maillebois sont en pleine Italie et se sont jointes. On fait, dit-on, le siége de Tortone; il est difficile qu'on résiste à ces armées qui doivent faire cent mille hommes.

En Bohême, le roi de Prusse dit qu'il se repose. Il n'y a plus que de légères escarmouches, en attendant quel-

que chose de plus sérieux, et il ne paroît pas qu'il veuille entrer dans la Saxe.

Le roi d'Angleterre, d'un autre côté, est tranquille à Hanovre, comme occupé à la conservation de ses États, dont cependant toutes les troupes sont fort éloignées à présent.

Mais pendant ces divers mouvements entre toutes les parties belligérantes, il vient d'arriver un événement terrible à quoi on ne s'attendoit pas. Ce prétendant à l'Angleterre[1], dont on a tant parlé il y a, je crois, deux ans, et dont on ne parle plus depuis un temps, fils aîné du chevalier de Saint-Georges qui est à Rome, s'est embarqué le 15 de ce mois à Belle-Ile, sur les côtes de Bretagne, sur une frégate, accompagné d'un vaisseau de soixante-dix pièces de canon, avec des armes pour armer quinze ou vingt mille hommes, et il est allé descendre en Écosse.

Cette nouvelle est générale dans Paris; on dit qu'il est parti avec douze seigneurs anglois, écossois et ir-

1. Charles-Édouard-Louis-Philippe-Casimir, dont il a été déjà parlé, né à Rome en 1720, mort à Florence sans postérité, en 1788. — Ce prince s'entretenant un jour avec le cardinal de Tencin, qui avait acheté sa nomination au cardinalat de l'ex-roi son père, Tencin lui dit : « Que ne tentez-vous de « passer sur un vaisseau vers le nord de l'Écosse? Votre seule présence « pourra vous former un parti et une armée; alors il faudra bien que la « France vous donne des secours. »

Ce conseil hardi, conforme au courage de Charles-Édouard, le détermina. Il ne fit confidence de son dessein qu'à sept officiers, les uns Irlandais, les autres Écossais, qui voulurent courir sa fortune. L'un d'eux s'adressa à un négociant de Nantes nommé Walsh, d'une famille noble d'Irlande, attachée à la maison Stuart. Ce négociant avait une frégate de dix-huit canons, sur laquelle le prince s'embarqua le 12 juin 1745, n'ayant, pour une expédition dans laquelle il s'agissait de la couronne de la Grande-Bretagne, que sept officiers, environ dix-huit cents sabres, douze cents fusils, et quarante-huit mille francs. La frégate était escortée d'un vaisseau du Roi de soixante-quatre canons, nommé *l'Élisabeth*, qu'un armateur de Dunkerque avait armé en course. C'était alors l'usage que le ministère de la marine prêtât des vaisseaux de guerre aux armateurs et aux négociants, qui payaient une somme au roi, et qui entretenaient l'équipage à leurs dépens pendant le temps de la course. Le ministre de la marine et le roi de France lui-même ignoraient à quoi ce vaisseau devait servir. VOLTAIRE.

landois[1], et il n'est accompagné d'aucun François; c'est la nation qui le demande et qui l'attendoit pour prendre les armes. Il n'est parlé de ce fait encore dans aucune *Gazette.* Mais s'il est vrai, il doit être à présent couronné à Édimbourg, ou l'entreprise est manquée; au surplus, les circonstances sont les plus favorables, car il est constant qu'il n'y a pas en Angleterre deux mille hommes de troupes réglées. Et indépendamment de l'Écosse, il y a un grand nombre de mécontents à Londres.

On disoit hier, pour la fin de ce mois, qu'il y a un grand soulèvement dans Londres; il y a déjà du temps qu'on disoit qu'une partie des boutiques étoit fermée, mais ceci est plus sérieux. On dit qu'on a ouvert de force la Tour de Londres, d'où l'on a fait sortir près de trois cents prisonniers. Il n'y avoit pas de temps à perdre, car il est vrai qu'on avoit arrêté plusieurs grands seigneurs accusés de haute trahison, à qui on faisoit le procès; on le faisoit aussi au général Matthews. On disoit même qu'on avoit assassiné l'archevêque de Cantorbéry, président du Conseil de régence pendant l'absence du Roi, et que le prince de Galles avec sa famille avoit été obligé de s'enfuir.

Ce grand événement pour l'Europe doit s'éclairer incessamment; mais s'il est vrai et s'il réussit, cela va bien déranger l'élection de l'Empereur et tous les projets des alliés de la reine de Hongrie.

Août.

Combat naval soutenu par le prince Édouard. — Justification de la politique française. — Prise de Louisbourg par les Anglais. — Siége d'Ostende. — On parle du retour du Roi à Paris. — Opérations de l'armée de Flandre. — Bruits relatifs au prince Édouard. — Les six corps des marchands choisis pour parrains. — Prise d'Ostende. — Nouvelles diverses. — Prise de Tortone. — Retour du maréchal de Belle-Isle.

Le 3 de ce mois, on a chanté un *Te Deum* à Notre-

1. Ce n'était pas douze personnes, mais sept, que Charles-Édouard avait emmenées avec lui : Voltaire donne leurs noms.

Dame pour la prise des villes de Bruges et d'Oudenarde. Il y a eu illumination dans toutes les rues, et le feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville qui avoit été préparé pour la ville de Gand, a été tiré en l'honneur des trois villes.

On n'a point encore de nouvelles de l'entreprise sur l'Écosse. Notre Prétendant a déjà eu un contre temps à cent lieues de terre : en faisant route, ils ont rencontré un vaisseau anglois qui escortoit des vaisseaux marchands, ce qui a été suivi d'un combat très-vif entre les deux vaisseaux, mais la frégate sur laquelle étoit le Prétendant a laissé battre et a filé; le combat a été long. Le capitaine françois a été tué avec plusieurs de ses soldats. On croit que le vaisseau anglois a été coulé à fond, mais le vaisseau françois n'a pas pu continuer sa route, ayant perdu son timon; tout ce qu'il a pu faire a été de revenir à Brest; c'est par là qu'on a su cette nouvelle et qu'on a appris que la frégate, qui est un très-bon voilier, a continué sa route avec quelques bâtiments chargés des munitions, mais on ne sait point sa destinée. On ne confirme pas ces premiers bruits de révolutions en Angleterre. Les *Gazettes* ne parlent point encore de cet embarquement.

Le bruit court ici que le Roi doit revenir ces jours-ci avec M. le Dauphin à Versailles, sans dire aucune raison de ce départ de Flandre; cela n'est pas trop à présumer.

Il se vend ici publiquement une lettre d'un Génois à un noble Vénitien, qui paroît écrite du commencement de juillet dernier, que j'aurois cru regarder les intérêts des deux républiques et surtout de celle de Gênes. Il n'en est pas dit un mot, c'est au contraire un manifeste de la Cour de France et une justification du roi de France, d'avoir pris les intérêts de l'Espagne et de la maison de Bavière, après la mort de l'empereur Charles VI, contre la reine de Hongrie. On y met à

découvert les desseins politiques et ambitieux du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie, qui sont le motif de leur union ; que le roi de France ne s'est jamais opposé et ne s'oppose point encore aux accommodements qui pourroient se faire entre les maisons d'Autriche, d'Espagne et de Bavière, pour parvenir à la paix, au contraire, que le Roi y a toujours donné les mains, et que la continuation de la guerre n'est que l'effet d'une dangereuse politique du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie, dans le dessein d'élever le grand-duc à la dignité impériale; on veut ouvrir les yeux à toute l'Europe sur le danger qu'il y a, pour les princes d'Allemagne, que cela n'arrive, et pour détourner par conséquent l'élection qui est prête à se faire à Francfort, et que tout le monde présume devoir être forcément, et malgré nous, en faveur du grand-duc de Toscane, qui est seul avec soixante mille hommes autour de Francfort.

Il peut y avoir une politique fine et cachée dans ce manifeste, dans les circonstances présentes, que le Roi s'est rendu maître de toute la Flandre, qu'il est à la porte de la Hollande avec une armée victorieuse de plus de cent mille hommes, contre une petite armée en fuite et dissipée; que d'un autre côté, en Italie, l'Espagne doit s'en emparer dans cette campagne; et enfin il a paru un mois avant qu'on n'apprenne le surprenant événement de l'embarquement du Prétendant pour l'Écosse, car quand on vend ici un pareil manifeste au commencement de ce mois, il y a longtemps qu'il se distribue secrètement dans les Cours étrangères et que tous les ministres en ont connoissance.

Toutes les *Gazettes* étrangères parlent avec un détail circonstancié des articles de la capitulation et de la prise de la ville de Louisbourg[1], qui est un port de consé-

1. Un négociant, nommé Vaugan, propose à ses concitoyens de la Nouvelle-Angleterre de lever des troupes pour assiéger Louisbourg. On reçoit cette idée avec acclamation. On fait une loterie, dont le produit soudoie une petite

quence dans l'île Royale ou cap Breton du Canada, qui est à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Les Anglois en faisoient le siége depuis plusieurs mois. Cette île Royale, dont les Anglois peuvent se rendre maîtres, a cent lieues de tour. Cela peut nous faire perdre le commerce de la pelleterie et du castor, et nous ôter la pêche de la morue. On dit que c'est une perte de quinze millions pour la France. On dit aussi qu'il y a eu de la négligence de la part du ministère, que le gouverneur a été obligé de se rendre faute de connoître que cette place étoit imprenable, et qu'on y a envoyé deux vaisseaux trop tard, lorsque les Anglois étoient maîtres du port. Le public jette cette faute sur M. le comte de Maurepas, ministre de la marine.

Par rapport à l'entreprise du fils aîné du chevalier de Saint-Georges dans l'Écosse, les *Gazettes* n'en parlent que comme d'un bruit qui se répand ; il n'est parlé que de son embarquement et de son départ de France ; mais

armée de quatre mille hommes. On les arme, on les approvisionne, on leur fournit des vaisseaux de transport; tout cela aux dépens des habitants. Ils nomment un général; mais il leur fallait l'agrément de la Cour de Londres; il leur fallait surtout des vaisseaux de guerre. Il n'y eut de perdu que le temps de demander. La Cour envoya l'amiral Warren avec quatre vaisseaux protéger cette entreprise de tout un peuple.

Louisbourg est une place qui pouvait se défendre, et rendre tous ces efforts inutiles, si on avait eu assez de munitions : mais c'est le sort de la plupart des établissements éloignés, qu'on leur envoie rarement d'assez bonne heure ce qui leur est nécessaire. A la première nouvelle des préparatifs contre la colonie, le ministre de la marine de France fait partir un vaisseau de soixante-quatre canons, chargé de tout ce qui manquait à Louisbourg Le vaisseau arrive pour être pris à l'entrée du port par les Anglais. Le commandant de la place, après une vigoureuse défense de cinquante jours, fut obligé de se rendre. Les Anglais lui firent les conditions : ce fut d'emmener eux-mêmes en France la garnison et tous les habitants, au nombre de deux mille. On fut étonné à Brest de recevoir, quelques mois après, une colonie entière de Français, que des vaisseaux anglais laissèrent sur le rivage.

La prise de Louisbourg fut encore fatale à la Compagnie française des Indes; elle avait pris à ferme le commerce des pelleteries du Canada, et ses vaisseaux, au retour des Grandes-Indes, venaient souvent mouiller à Louisbourg. Deux gros vaisseaux de la Compagnie y abordent immédiatement après sa prise et se livrent d'eux-mêmes. VOLTAIRE.

on ne parle point encore de son arrivée, bien des gens prétendent que c'est une fausse nouvelle. Si cela étoit, et qu'on n'eût fait courir ici un pareil bruit que pour inquiéter les Anglois ou alarmer leurs alliés, cela seroit bien petit pour notre nation.

Nous faisons actuellement le siége d'Ostende, qui est un port de grande importance aux Anglois, à qui la reine de Hongrie l'avoit donné en nantissement de ce qu'elle leur doit. Nous y avons une artillerie considérable à présent; mais il est vrai que les Anglois y ont fait entrer treize cents hommes par mer et porté des munitions. Nos opérations ont été retardées par une faute bien grossière. On a embarqué à Gand, sur le canal de Bruges, une grande quantité de munitions d'artillerie, que l'on a mises dans des balandres que l'on a construites à cet effet. On a eu l'imprudence de les faire si larges qu'elles n'ont pas pu passer à Bruges, et qu'il a fallu débarquer tout, et recharger sur d'autres bateaux. Cela a fait perdre trois jours qui, peut-être, ont été de grande conséquence, ce qui a dû chagriner fort M. le comte de Lowendal qui fait ce siége, et que l'on compte devoir être fait maréchal de France, après la prise de cette place.

Lundi, 23 de ce mois, on a chanté dans Notre-Dame un grand *Te Deum*, avec les cérémonies ordinaires, pour la prise de la ville de Dendermonde, sur l'Escaut. Il y a le soir illumination dans la ville, et on attend un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville pour jeudi 26.

Depuis longtemps on parle du retour du Roi à Paris, pour y passer trois jours au Louvre, avec la Reine, M. et madame la Dauphine. Ce bruit se confirme sérieusement par des ordres du Roi, adressés au prévôt des marchands et aux échevins, de tout préparer pour le 2 du mois de septembre, pour une entrée du Roi à cheval, par la porte Saint-Martin ; d'autres disent que ce ne sera que le 5, et on parle aussi d'une entrée, en

même temps, de la Reine et de madame la Dauphine et des Dames de France; en conséquence MM. de ville ont déjà arrêté deux maisons à la Villette. On travaille à force dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, parce que le Roi et toute la famille royale doivent y faire un grand repas. On décore la porte Saint-Martin et on travaille à des arcs de triomphe pour les rues du passage. La ville sera à cheval; on ne sait point si les Cours iront au-devant du Roi le complimenter. Elles n'ont point encore reçu d'ordre; jusqu'au Châtelet de Paris qui est inquiet de ce qu'il fera.

Malgré ces préparatifs, je ne crois pas le retour du Roi si prochain. Ces ordres publics ont l'air d'être une feinte pour amuser les ennemis et pour cacher quelque autre prise secrète du maréchal de Saxe, d'autant qu'il est certain que depuis peu le Roi et le maréchal, pendant qu'on fait le siége d'Ostende, marchent avec l'armée en avant aux ennemis, qui se sont retirés et fortifiés dans un camp entre Anvers et Malines. Le projet peut être de détruire entièrement l'armée des alliés qui est très-foible. Mais personne dans l'armée ne sait où on va ni le dessein, il y a grand secret.

On commence à parler dans les *Gazettes* du Prétendant et de son entreprise. On dit même que la régence d'Angleterre, en l'absence du Roi, a mis sa personne à prix, à trente mille livres sterling, c'est-à-dire plus de six cent mille livres; ce qui fait présumer qu'il est réellement arrivé en Écosse. Des gens disent qu'il a été couronné et proclamé à Édimbourg roi d'Écosse, le 7 de ce mois, et qu'il est à la tête de plus de dix-sept mille hommes; mais dans le vrai, on n'a aucune nouvelle positive d'Écosse, pas même de Londres; on dit seulement que le roi d'Angleterre doit incessamment partir d'Écosse pour retourner dans ses États.

La prise du port de Louisbourg, cap Breton ou l'île Royale, est avérée; on la regarde toujours comme une

très-grande perte par rapport au commerce de la nation.

Madame Feydeau, femme du lieutenant général de police, a tenu ce mois-ci sur les fonts le fils d'un des premiers secrétaires de son mari, et elle a choisi pour compère et pour parrain les six corps des marchands de cette ville de Paris, tous à la fois ; et en effet l'enfant a été tenu par le sieur Véron, ancien échevin et grand garde de la draperie, qui est le premier corps, assisté des gardes en charge de chacun des six corps des marchands. Il y a eu des présents magnifiques, tant à la marraine qu'à la mère de l'enfant, qui ne manquera pas de protection dans Paris. Cette imagination est toute nouvelle.

La ville d'Ostende, port de mer important, a été prise[1] par M. le comte de Lowendal, lieutenant général, le 23 de ce mois d'août, après cinq ou six jours de tranchée ouverte. Ce qui est fort extraordinaire, d'autant qu'il y avoit dans cette place une garnison de quatre mille hommes, entre autres cinq bataillons anglois, deux régiments de la reine de Hongrie; seulement deux bataillons hollandois, ce qui ôte tout soupçon de complaisance. La place bien munie de tout. On y a trouvé cent quatre-vingt-deux pièces de canon, et tout le reste à proportion, en poudre, boulets, mortiers, etc. ; c'est autant de pris. La garnison est sortie avec les honneurs de la guerre et n'est pas prisonnière de guerre, avec cent

1. Ce siége d'Ostende était réputé le plus difficile. On se souvenait qu'elle avait tenu trois ans et trois mois au commencement du siècle passé. Par la comparaison du plan des fortifications de cette place avec celles qu'elle avait quand elle fut prise par Spinola, il paraît que c'était Spinola qui devait la prendre en quinze jours, et que c'était M. de Lowendal qui devait s'y arrêter trois années. Elle était bien mieux fortifiée ; M. de Chanclos, lieutenant général des armées d'Autriche, la défendait avec une garnison de quatre mille hommes, dont la moitié était composée d'Anglais ; mais la terreur et le découragement étaient au point que le gouverneur capitula dès que le marquis d'Hérouville, homme digne d'être à la tête des ingénieurs, et citoyen aussi utile que bon officier, eut pris le chemin couvert du côté des dunes.

VOLTAIRE.

canonniers. Le siége de cette place, par une forte armée espagnole, en 1601, a duré trois ans, trois mois et trois jours.

Pour le coup, le départ du Roi est certain, sa marche est marquée dans le bulletin de l'armée, du 27 de ce mois. Il part du camp de Melis, le 1er septembre; passe par Gand, Bruges, Courtrai, Lille, et doit arriver le mardi 7, à Paris. Ainsi, il n'y a pas trop de temps pour les préparatifs de son entrée et de sa réception.

On parloit fort, hier 30, dans Paris, d'une bataille entre l'armée du Roi et celle des alliés; mais cette nouvelle n'est pas vraie.

En Italie, M. le maréchal de Maillebois a pris la ville de Tortone sur le roi de Sardaigne.

Il n'y a encore aucune nouvelle du Prétendant, ni de son débarquement en Écosse, ni de ce qu'il y fait. On dit seulement, dans les *Gazettes*, que le roi d'Angleterre doit partir d'Hanovre pour Londres, au commencement du mois prochain, et il paroît qu'on se met en état, par les ordres qui sont donnés par la Régence, de se défendre en Écosse, ce qui confirme l'arrivée et le débarquement du Prétendant en Écosse.

M. le maréchal de Belle-Isle et le comte son frère sont arrivés, le 28 de ce mois d'août, en Flandre, à l'armée du Roi, qui lui avoit envoyé un courrier à Calais, à son débarquement, pour lui donner ordre de le venir joindre. Ils reviennent tous deux à Paris[1] avant le Roi, et on ne sait pas s'il sera envoyé à Francfort ou employé à autre chose.

1. Après la bataille de Fontenoy et la conquête de la Flandre, le ministère de Londres, dit Voltaire, fit réflexion qu'on avait en France plus de prisonniers anglais qu'il n'y avait de prisonniers français en Angleterre. La détention du maréchal de Belle-Isle et de son frère avait suspendu tout cartel. On avait pris les deux généraux contre le droit des gens, on les renvoya sans rançon. Il n'y avait pas moyen en effet d'exiger une rançon d'eux après les avoir déclarés prisonniers d'État, et il était de l'intérêt de l'Angleterre de rétablir le cartel.

Il y a dans les *Gazettes* le manifeste du roi de Prusse, qui a déclaré la guerre au roi de Pologne, comme électeur de Saxe, à cause qu'il est entré dans ses États de Silésie avec l'armée du prince Charles.

Suivant les mouvements de l'Allemagne, il ne paroît pas douteux que le grand-duc sera élevé incessamment roi des Romains et empereur; il paroît avoir sept voix d'électeurs pour lui, c'est-à-dire toutes, hors Prusse et Palatin. La reine de Hongrie doit partir ces jours-ci pour Francfort, et on a déjà fait frapper à Vienne des médailles pour le grand-duc, sous le nom de François Ier, empereur. On peut conclure des nouvelles publiques, que les choses sont extrêmement brouillées dans toute l'Europe.

Septembre.

Siége de Nieuport. — Préparatifs pour l'entrée du Roi à Paris. — La cloche du Palais. — Vers. — Le Roi entre dans Paris; cérémonial; cortége. — Le Roi et le Parlement à Notre-Dame. — Costume du Parlement. — Cortége. — Le Roi à l'Hôtel de Ville; fêtes et illuminations. — Le Roi reçoit les grands corps de l'État. — La Cour part pour Versailles. — Le roi de Prusse déclare la guerre au roi de Pologne. — Madame d'Étioles créée marquise de Pompadour. — Voyage à Choisy. — Le duc de Toscane élu Empereur; protestations des ambassadeurs. — Réflexions sur la politique de l'empire et de l'Allemagne. — Éloge de Marie-Thérèse. — Succès du prince Édouard en Écosse; réflexions sur l'élection de l'Empereur. — Louis XV propose l'ouverture d'un congrès général. — Situation difficile de l'Angleterre. — Progrès du prince Édouard. — Ce que doit être la politique de la France à l'égard de l'Angleterre.

On a chanté, le 3 de ce mois, un *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise d'Ostende, et l'on fait actuellement le siége de Nieuport.

Le Parlement, qui a la grande police, n'a pas voulu laisser au lieutenant général de police et au prévôt des marchands, le droit d'ordonner les fêtes et cérémonies pour l'arrivée du Roi[1]. Il a rendu un arrêt, le 2 de ce

1. On voit par ces détails et par d'autres du même genre qui sont fréquents dans Barbier, combien le parlement avait amoindri son rôle. Tout se bornait de sa part à une mesquine opposition et à des rivalités d'attributions ou des questions de préséance.

mois, pour tapisser les rues par où le Roi passera, mardi 7, et pour illuminer les maisons de toute la ville, le jour que le Roi ira à l'Hôtel de Ville pour faire sonner la cloche du Palais, en la manière accoutumée, qui est un grand cérémonial, qui n'a pas néanmoins été ordonné l'année passée quand le Roi a été à l'Hôtel de Ville.

On fait de grands préparatifs à la porte Saint-Martin, dans la rue de la Ferronnerie, dans la rue Saint-Honoré où étoit la barrière des Sergents[1], que l'on a abattue, et que l'on ne rétablira pas, à ce que l'on dit, à cause du grand passage de cet endroit[2], et au château des Tuileries pour des arcs de triomphe et des illuminations, sans oublier l'Hôtel de Ville.

Mardi 7, le Roi arriva avec M. le Dauphin à la Villette, avant quatre heures après-midi. Il y étoit attendu par un détachement de gardes du corps, de gendarmes, de chevau-légers, des mousquetaires gris et noirs et deux compagnies non complètes de gardes françoises et suisses.

Le Roi ne s'est point arrêté dans la maison que la Ville lui avoit préparée à la Villette, où l'on croyoit même qu'il dîneroit. Il n'a fait que changer de carrosse; il a trouvé jusqu'à la Villette et même par delà un concours étonnant de peuple et de carrosses, qui avoient été au-devant et qui s'étoient rangés sur le chemin.

Le Roi arriva à quatre heures et demie à la porte Saint-Martin, et s'y arrêta pour recevoir les clefs qui lui furent présentées par M. le duc de Gèvres, gouverneur de Paris. M. le prévôt des marchands, les échevins, conseillers et quartiniers de ville tous à genoux au delà de

1. Cette barrière était située entre la rue Croix-des-Petits-Champs et la rue Saint-Honoré.

2. Ce qui a donné lieu à quatre petits vers :

Louis, rien ne résiste à ta valeur guerrière ;
Tu ne peux souffrir de barrière,
Et tu détruis en même temps
Celle des Hollandois et celle des Sergents.

(*Note de Barbier.*)

la porte. Les gardes de M. le gouverneur étoient d'abord sur deux haies; ensuite les gardes de la Ville, à pied, et plus loin une quarantaine de gardes de la Ville, à cheval. M. le gouverneur de Paris avoit à son ordinaire un train magnifique : trois carrosses, coureurs, pages, et au moins vingt-cinq personnes de livrée qui étoient aussi en haie de son côté. A l'égard de l'entrée, elle étoit très-simple, et ne ressembloit en rien à une entrée de triomphe. Ce qui étoit de plus leste étoient les compagnies d'ordonnance de la Ville qui avoient été au-devant de lui, comme les inspecteurs de police, le guet à cheval, la robe courte. Du reste, le Roi avoit avec lui les officiers du vol[1] et les détachements de sa maison, avec des habits très-passés, et trois carrosses ordinaires. Le tout comme un retour de campagne. Il n'y avoit ni la Reine, ni la Dauphine, ni Mesdames, ni chars, ni carrosses magnifiques, comme on avoit dit, et je ne vois pas quelle a été l'attention du Parlement, cette année, de rendre un arrêt pour faire tapisser les rues plutôt que l'année passée, dont l'entrée paroissoit être plus extraordinaire, d'autant que le Roi, en revenant de Fribourg par la route de Troyes, entra par le faubourg Saint-Antoine, qui est ordinairement l'entrée de cérémonie dans Paris.

Le Roi arriva avant six heures au château des Tuileries où étoient la Reine, madame la Dauphine et Mesdames qui y étoient venues de Versailles séparément, depuis une heure et demie jusqu'à trois. Une grande partie du monde qui étoit répandue dans la ville pour voir l'entrée, revint dans le jardin des Tuileries où toute la Cour se montra aux fenêtres, ce qui donna lieu à de grandes acclamations du peuple.

Mercredi 8, le Roi, la Reine, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames se rendirent des Tuileries à l'église de Notre-Dame, sur les onze heures. Madame la

1. Les officiers chargés de soigner les oiseaux de chasse.

Dauphine y arriva seule à dix heures, pour y voir la cérémonie de quelques drapeaux pris sur les ennemis et apportés à Notre-Dame par les cent-suisses; et outre la grande messe qu'on y chanta sans musique, et qui fut célébrée par M. l'abbé d'Harcourt, doyen du chapitre, l'archevêque ayant quatre-vingt-dix ans, on y chanta aussi, après la messe, un *Te Deum* sans musique pour la prise de la ville de Nieuport; à l'effet de quoi toutes les Cours y avoient été mandées, ce qui composa une assemblée majestueuse. Le Parlement y étoit en grand nombre, malgré les vacances avancées, et messieurs les présidents à mortier y avoient leur grande fourrure et le mortier qui est l'habillement d'hiver, pour faire voir, dit-on, cet habillement à madame la Dauphine. Mais peut-être aussi parce que le Parlement étant une fois fini le 7 septembre, cette fourrure est d'usage la première fois qu'on reparoît en robe rouge[1]. Messieurs les évêques, qui sont encore à Paris, y étoient aussi et plusieurs ambassadeurs.

Le Roi et la Cour ne sortirent de Notre-Dame qu'à une heure et demie; mais la marche étoit infiniment plus belle que l'entrée du Roi la veille. Tous les mêmes détachements de la maison y étoient à cheval et d'un air plus leste, et les cent-suisses à pied qui commençoient la marche. Le Roi avec M. le Dauphin avoit cinq carrosses à huit chevaux, la Reine quatre carrosses de même, la Dauphine trois carrosses aussi à huit chevaux, dont il y en a deux de la dernière magnificence, tout en velours cramoisi brodé d'or; Mesdames deux carrosses et ceux des princes et princesses du sang qui suivoient. Ils s'en retournèrent aux Tuileries par la rue du Roule et la rue Saint-Honoré.

1. C'était apparemment à cause de la présence du Roi, d'autant que M. le président et tous les présidents à mortier y étoient quoiqu'en vacance ; dans les autres *Te Deum* depuis, le président de la Chambre des Vacations n'a pas eu de fourrure. (*Note de Barbier.*)

Mercredi, à huit heures du soir, le Roi vint à l'Hôtel de Ville avec la Reine, M. le Dauphin, madame la Dauphine, Mesdames de France, tous six dans un même carrosse en famille. C'est la première fois que la Reine est venue à l'Hôtel de Ville, ce qui avoit fait dire qu'elle ne pouvoit pas y venir qu'elle n'eût fait une entrée solennelle dans Paris; or, cette raison est fausse ou le Roi a passé par dessus ce cérémonial, et en ce cas il auroit fort bien fait.

Après leur arrivée, on a tiré dans la place de Grève un feu d'artifice qui n'a pas été du goût du public. Après le feu, toute la Cour a quitté la grande salle de l'Hôtel de Ville pour aller dans une salle sur le derrière, appelée la salle de M. le Gouverneur, pour y entendre un beau concert exécuté par les acteurs de l'Opéra, pendant lequel on a préparé le couvert dans la grande salle, sur la place.

Quoique l'Hôtel de Ville soit petit pour une assemblée aussi nombreuse, on y avoit préparé des appartements particuliers pour le Roi, pour la Reine, M. et madame la Dauphine et pour Mesdames de France, où ils se retiroient entre ces différents amusements.

Après le concert, la Cour est revenue dans la grande salle où il y avoit une table longue de quarante-deux couverts, remplie de toutes les princesses et femmes de la Cour, et du Roi et de M. le Dauphin en hommes; attendu que les princes ne mangent point avec la Reine; dans un banquet royal, il faut avoir l'altesse royale.

Il y avoit dans l'Hôtel de Ville des tables pour les ambassadeurs et ministres, pour les commandants des corps de la maison du Roi et autres grands officiers, pour tous les officiers subalternes du Roi et de la Reine, pour les gardes du corps et encore plusieurs autres tables; le tout aux dépens de la Ville; tout y étoit avec profusion. La table du Roi a été magnifiquement servie, les appartements étoient parfaitement décorés et illu-

minés, ainsi que la façade de l'Hôtel de Ville, la place et le quai Pelletier.

Après le souper, le Roi et toute la Cour ont été, dans leurs carrosses, voir les illuminations de Paris : à la rue de la Ferronnerie, qui avoit été accommodée des deux côtés aux dépens des six corps des marchands, à la place des Victoires, à la place de Vendôme, et ils sont rentrés au Louvre sur les deux heures après minuit ; le château des Tuileries et le Carrousel étoient illuminés d'un goût et d'une magnificence au-dessus de tout. Il y avoit cette nuit bal à l'Opéra où la Cour a été ensuite, et à trois heures du matin, à peine pouvoit-on passer par la rue Saint-Honoré par le concours de carrosses et de peuple qui se promenoient et qui alloient de tous côtés au Carrousel.

Le jeudi matin 9, le Roi a reçu à midi la visite et les compliments du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides et Cour des Monnoies, et l'après-midi, du Grand Conseil et de l'Université ; sur le soir, le Roi, la Reine, M. le Dauphin et madame la Dauphine et Mesdames de France se sont promenés dans le jardin des Tuileries, en trois bandes séparées pour faire diversion ; toute la journée les cours et le jardin n'ont été qu'une affluence étonnante de monde de toute espèce ; il n'est pas possible de marquer plus de joie et plus d'empressement pour voir le Roi et la Cour.

Le vendredi 10, la Cour a dîné au Louvre, et l'après-midi tout est parti pour Versailles avec la même affluence de monde. On dit qu'il y avoit des carrosses sur leur chemin jusqu'au Point-du-Jour, vis-à-vis Auteuil.

On dit qu'il devoit y avoir à Versailles de grandes réjouissances pour la réception du Roi, du moins est-il parti beaucoup de monde de Paris, gens qui veulent voir tout. D'autres disent néanmoins que les habitants de Versailles n'ont pas lieu d'être contents, attendu que ces

jours-ci on a imposé les droits d'entrée sur cette ville, qui en avoit été exempte jusqu'ici.

A l'égard des nouvelles, le roi de Prusse a déclaré en forme la guerre au roi de Pologne, comme électeur de Saxe, fondée sur l'entrée des troupes saxonnes dans le pays de Silésie avec les troupes de la reine de Hongrie. Le manifeste du roi de Prusse est vif; on est apparemment assuré que la Czarine n'exécutera pas ce qu'elle avoit dit à l'égard de l'électeur de Saxe en cas qu'on l'attaquât; des gens croient que cette déclaration de guerre n'est pas absolument sérieuse, mais pour autoriser l'électeur de Saxe à retirer les troupes qu'il avoit dans l'armée du prince Charles, sous prétexte de défendre ses propres États, ce qu'il fait déjà par portions.

L'on comptoit que l'élection du grand-duc pour Empereur, sous le nom de François I[er], s'étoit faite dès le 3 de ce mois; mais l'on dit aujourd'hui que les électeurs même de Cologne et de Bavière la reculent, attendu la circonstance des affaires.

On parle toujours, dans les *Gazettes*, de la descente du Prétendant en Écosse, même d'un manifeste qu'il y a répandu. Mais il n'y a encore rien de positif sur les progrès qu'il y a faits. Le roi d'Angleterre doit être arrivé à présent dans ses États.

Le 18 de ce mois, on a chanté à Notre-Dame un autre *Te Deum* pour la prise de la ville et du château de Tortone en Italie, par les armées de France et d'Espagne; cette place est importante, elle donne entrée dans les duchés de Parme et de Plaisance et dans la Lombardie. On va se reposer en Flandre où les conquêtes ont été assez rapides. Tout le monde convient que la campagne du Roi est la plus belle qui ait jamais été faite par aucun roi de France, et présentement nous allons entendre parler des conquêtes d'Italie[1].

1. Par les débuts de la campagne, on pouvait en effet espérer de beaux succès; mais, dit Voltaire, il arriva en Italie précisément la même chose qu'on

Madame d'Étioles, créée et érigée en marquise de Pompadour[1], a été présentée sous ce nom et en cette qualité à Versailles, au Roi et à la Reine, mardi 14 de ce mois, et en même temps madame la marquise d'Étioles, jeune mariée, en sorte que madame de Pompadour a pris possession du titre de dame de la Cour. Jeudi 16, le Roi a été à sa maison de Choisy; les femmes du voyage étoient madame la duchesse de Lauraguais, madame la marquise de Bellefond, madame d'Estrade et madame de Pompadour. Le Roi en devoit revenir le 20; mais il y a été incommodé et saigné deux fois samedi 18. Une douleur à la langue et à la gorge et une fluxion sur les dents qui avoit causé un peu de fièvre, cela a suffi pour donner de l'inquiétude à Paris. La Reine, M. le Dauphin et madame la Dauphine y ont été dîner dimanche 19, et Mesdames de France le lundi. Cela retarde le retour du Roi à Versailles. Madame la marquise de Pompadour a dîné à Choisy pour la première fois avec la Reine, qui lui a fait beaucoup de politesses.

avait vue en Bohême au commencement de cette guerre. Les apparences les plus heureuses couvraient les plus grandes calamités.

1. Voir, sur madame de Pompadour, *Recueil* de Maurepas, t. xxxiii, 81, 104, 105, 110, 111; t. xxxiv, 14, 147, 207, 343, 354. — Une éducation artiste et littéraire avait développé chez la Pompadour tous les talents, toutes les vanités. Sa mère l'avait élevée comme une courtisane de l'ancienne Grèce, et l'avait habituée à voir dans le rôle de favorite l'idéal de l'ambition féminine. Elle avait alors vingt-trois ans. Un bal donné à l'hôtel de ville, à la fin de février 1745, fut l'occasion de son triomphe, et bientôt, installée dans la succession de l'infortunée Châteauroux, elle cacha sa roture sous le titre de marquise de Pompadour. C'était un premier ministre femelle en expectative qui arrivait à Versailles. La Pompadour était destinée à régner presque autant que Fleury! et quel règne, grand Dieu! Pas une idée, pas un sentiment, l'avidité du pouvoir sans la moindre des qualités qui l'excusent, le plus frivole égoïsme, le sort de la France et de l'Europe joué dans des intrigues de soubrette!

Elle fit bien vite sentir sa domination à l'intérieur par le renvoi du contrôleur Orri, qui s'efforçait de défendre contre elle les traditions du feu Cardinal, et d'arrêter le torrent de profusions où elle précipitait Louis XV, si économe avec ses premières maîtresses. HENRI MARTIN.

Le roi de Pologne, Stanislas, est arrivé ces jours passés à Versailles; il a été aussi voir le Roi à Choisy. Il doit y avoir un second voyage à Choisy, et de là partir tout de suite pour Fontainebleau pour un voyage de cinquante-deux jours, à moins de quelque changement.

La nouvelle est certaine que le grand-duc de Toscane a été élu et nommé roi des Romains et empereur, le 13 de ce mois, à Francfort[1], dont on avoit fait sortir la veille, suivant la Bulle d'or, tous les ambassadeurs des puissances et tous les étrangers. Il n'est resté dans la ville que les ambassadeurs députés des électeurs; ceux du roi de Prusse et de l'électeur palatin se sont retirés, après avoir réitéré leurs protestations sur l'activité de la reine de Bohême et sur tout ce qui se feroit. Un des ambassadeurs du roi de Prusse a même déclaré que son maître renonceroit plutôt à sa qualité d'électeur et de membre de l'empire, que de reconnoître le grand-duc pour empereur. Il paroît, par les *Gazettes* de Hollande, d'Utrecht et autres, qu'il prend le titre de François Ier, duc de Lorraine et de Bar et de grand-duc de Toscane; ces deux qualités ne paroissent pas convenables, le grand-duché de Toscane lui ayant été donné en échange du duché de Lorraine.

Cette nouvelle d'élection a fort affligé Paris, par la crainte d'une guerre longue et dangereuse, car il n'est pas douteux que les cercles et princes de l'empire vont non-seulement le reconnoître, mais lui fournir des troupes pour le soutenir, et cela tombe précisément presque à la fin de la campagne, pour leur donner le temps de s'y préparer pendant l'hiver. Il est vrai de dire que l'électeur de Saxe, roi de Pologne, ne voulant point être empereur, l'Allemagne ne pouvoit guère choisir un autre que le grand-duc, qui fût en état de soutenir la

1. Suivant la juste remarque de Voltaire, la France manqua par cette élection le grand objet de la guerre, qui était d'ôter le trône impérial à la maison d'Autriche.

majesté impériale et, en même temps, de défendre l'empire. On dit que tous les princes de l'empire, en retombant dans les mains de la maison d'Autriche, ou du moins du successeur de cette maison qui suivra la même politique, reprennent de nouveaux fers; mais, d'un autre côté, s'il y avoit eu un empereur peu puissant, comme le duc de Bavière ou l'électeur palatin, il est certain que les cercles des villes impériales, princes particuliers, laïques et ecclésiastiques d'Allemagne, auroient été exposés, dans la suite, à se détruire les uns et les autres et à être subjugués par les plus forts; au lieu que le grand-duc, s'il peut se soutenir, sera en état de les maintenir dans l'obéissance les uns contre les autres.

D'autres disent que cette élection peut procurer une paix, quant à présent, par les grands avantages que le roi de France peut en retirer, paroissant naturel que la reine de Hongrie abandonne une partie de ses États, qu'en la rigueur des lois elle ne pourroit pas retenir pour se maintenir en parfaite possession de la couronne impériale, et, quelque sacrifice qu'elle fasse, il faudra toujours convenir que cette guerre sera dans l'histoire infiniment glorieuse pour cette princesse, puisqu'elle sera venue à bout de son grand dessein, qui étoit de conserver la couronne impériale dans sa maison.

Il faut attendre, sur tout ceci, les événements. Le sort du roi d'Angleterre est encore un événement très-curieux; car il paroît, par les dernières nouvelles, que le Prétendant est à la tête de dix mille hommes, en Écosse, dans lesquels il y a trois cents personnes de la noblesse, et qu'il a déjà battu des troupes qui s'opposent à lui. Si ce prince est soutenu, comme cela est à présumer, la diversion, qui ne va que croître en Angleterre, doit affoiblir extrêmement la puissance de la reine de Hongrie et du nouvel empereur. La *Gazette de France* du 25, dans l'article de Londres, du 13 de ce mois, confirme que des vaisseaux ont porté dans le camp du

prince Édouard de l'artillerie et des munitions; on ne dit point quels sont ces vaisseaux[1]; que le parti de la maison de Stuart se fortifie tous les jours; que le prince a été joint par plusieurs seigneurs; qu'il a donné le commandement de ses troupes au lord-maréchal, et qu'il a battu et mis en déroute, en deux occasions, les troupes du gouvernement. Le roi d'Angleterre est arrivé à Londres le 11 septembre, qui doit y avoir des affaires sérieuses.

Les Hollandois donnent effectivement au roi d'Angleterre six mille hommes de troupes, qu'ils sont obligés de lui fournir par des traités, et le gouvernement d'Angleterre les presse de les faire partir. Mais il est dit, dans l'extrait du manifeste du prince Édouard, qu'il ne réclame que ses sujets pour remonter sur le trône de ses pères, et qu'il ne se servira de troupes étrangères qu'en cas que ses ennemis en fassent entrer dans le royaume. Comme ce manifeste est sans doute fait de concert avec la France et l'Espagne, et qu'il a été imprimé en françois à Paris, apparemment qu'aussitôt l'arrivée des six mille Hollandois en Angleterre, il paroîtra en Écosse des troupes françoises et espagnoles pour le Prétendant, et qu'on n'attend que ce moment pour lui donner du secours.

Il est dit aussi, dans la *Gazette de France*, que le prince cadet du chevalier de Saint-Georges, nommé le duc d'York, frère de celui qui est en Écosse, est parti de Rome et a passé par Gênes, le 12 de ce mois, sans s'y arrêter. Il n'est pas à présumer que ce soit pour aller joindre son frère. Il ne seroit pas prudent d'exposer à la fois deux frères; il seroit plus naturel de croire que c'est peut-être pour venir en France et pour y être plus en sûreté qu'à Rome.

1. C'étaient des vaisseaux français et espagnols. Le prince Charles-Édouard avait informé les rois de France et d'Espagne de son débarquement, et ceux-ci lui avaient répondu en le traitant de *frère* et en lui envoyant quelques secours.

Dans l'élection de l'Empereur, faite à Francfort le 13, il n'est point parlé d'aucun ambassadeur de Bohême; ils n'en avoient pas besoin. Le grand-duc a été élu par six électeurs : Mayence, qui y étoit en personne, Trèves, Cologne, Saxe, Hanovre et Bavière. Ainsi, quand les ambassadeurs de Prusse et de Palatin y auroient assisté, cela ne faisoit aucun obstacle; leur protestation même ne pouvoit pas tendre à empêcher qu'il ne fût procédé à l'élection d'un roi des Romains et empereur. Il étoit même difficile d'empêcher l'élection du grand-duc de Toscane; car, au fond, l'électeur de Saxe ne voulant pas l'être, la France, la Prusse n'en proposoient aucun. On ne pouvoit pas proposer l'électeur de Bavière, qui s'est retiré de notre parti; l'électeur Palatin n'est pas en état de soutenir la dignité impériale. Ainsi on ne peut pas dire raisonnablement que cette élection ait été faite malgré nous, et qu'on ait préféré un candidat au préjudice d'un autre, d'autant plus qu'ayant fait retirer le prince de Conti et notre armée d'Allemagne, nous avons laissé à l'empire la liberté d'une élection.

Le Roi a fait proposer aux États généraux, pour prouver la pureté de ses intentions au milieu de ses conquêtes, un congrès général, et d'y engager les puissances belligérantes, dans lequel on discuteroit en tranquillité et en faisant cesser les horreurs de la guerre, les droits et prétentions de toutes les puissances. Il a été répondu à cette proposition en termes généraux; mais il ne paroît pas encore aucune démarche pour cela. Un congrès général dureroit plusieurs années; nous jouirions, pendant ce temps-là, de toutes nos conquêtes. Il faudroit rester armés; la France est en état de le faire, et cela ruineroit la reine de Hongrie. Mais comment accorder ce congrès avec l'entreprise d'Angleterre?

On n'a plus aisément des nouvelles détaillées de ce pays-là, la police de Londres l'empêche; mais il n'est pas douteux que le commerce y est interrompu et que

tous les banquiers ont fermé leurs caisses; mais malgré les défenses, il y a toujours des contrebandiers qui se hasardent à passer des marchandises dans nos ports pour gagner, et qui apportent des nouvelles. On sait que le Prétendant a pris trois forts, qu'il a battu entièrement un corps de quatre mille hommes, qu'il a été reconnu dans la ville de Perth[1], et qu'il marche à Édimbourg. Si une fois il parvient à y être proclamé roi d'Écosse, il y aura apparemment un traité d'alliance en forme entre lui, la France et l'Espagne, pour lui donner des troupes auxiliaires.

Le roi d'Angleterre fait revenir six mille hommes de ses troupes de Flandre, ce qui va affaiblir l'armée des alliés; ils ont été, à la vérité, remplacés par six mille Hessois, à la solde du roi d'Angleterre, avec les six mille Hollandois. Cela fera douze mille hommes de bonnes troupes que le roi aura chez lui incessamment.

A raisonner sur la politique apparente, il paroît, indépendamment du point d'honneur, qu'on doit soutenir irrévocablement l'affaire d'Angleterre. Comme nous n'avons pas pu empêcher l'élection du grand-duc, qui vraisemblablement convient à l'empire et sera soutenu empereur, il est certain que, dans la suite, cela continuera une alliance de la maison d'Autriche avec l'Angleterre et la Hollande, et par conséquent des occasions de guerre. Au lieu que si l'on parvient à détrôner entièrement le roi d'Angleterre, ce que je crois juste, il ne pourroit plus, simple électeur de Hanovre, nous faire grand mal, et lui-même deviendroit sujet dans l'empire, à la domination des représentants de la maison d'Autriche, laquelle, vis-à-vis de nous, auroit un grand appui de moins pour l'argent et la diversion sur mer. Quand même on ne parviendroit qu'à désunir le royaume

1. Perth fut prise le 15 septembre. — Il fut proclamé dans cette ville régent d'Angleterre, de *France*, d'Écosse et d'Irlande pour son père Jacques III.

d'Écosse et d'Irlande et y fortifier la maison de Stuart; tant par mer que par terre, cela procurera une longue guerre au roi d'Angleterre, et le contiendra de façon à ne plus se mêler de la balance de l'Europe, et à n'être plus en état de secourir la maison d'Autriche. Ces événements-ci peuvent fournir de beaux projets de politique.

Octobre.

Siége d'Ath. — Nouvelles d'Italie. — Le parti du prince Édouard se fortifie en Écosse. — Victoire du maréchal de Maillebois et du comte de Gages. — Prise d'Ath. — Succès du roi de Prusse. — Les Hollandais violent la capitulation de Tournai. — Bataille de Sore. — Couronnement de l'empereur François. — Victoire du prince Édouard. — Mémoire de M. de La Ville aux États généraux de Hollande. — Levée du siége d'Exiles. — Nouvelles militaires. — Le prince Edouard s'empare d'Edimbourg. — Le duc d'York à Paris. — Madame de Pompadour à Fontainebleau.

M. le maréchal de Saxe fait faire actuellement le siége d'Ath, qui est une place importante; on a ouvert la tranchée la nuit du 1er de ce mois.

Le roi est parti le 2 de Choisy pour aller coucher à Fontainebleau avec toute la Cour, et le voyage doit être de cinquante-deux jours, jusqu'au 22 novembre.

En Italie, les affaires vont bien : don Philippe s'est rendu maître de Parme et de Plaisance; il a déjà changé l'ordre du gouvernement dans ce duché, qui est l'ancien patrimoine de la reine d'Espagne. On a chanté, à ce sujet, lundi 4 de ce mois, un *Te Deum* à Notre-Dame, et le soir, il y a eu à la Grève un feu d'artifice et illuminations dans les rues.

J'ai remarqué que M. Le Pelletier de Rosambo, qui tient la Chambre des vacations et qui étoit au *Te Deum* à la tête du Parlement, n'avoit point de fourrure, et par conséquent, c'étoit par extraordinaire que les présidents à mortier avoient cet habillement au *Te Deum* où le Roi et toute la Cour ont assisté.

Le parti du prince Édouard se fortifie et s'augmente de jour en jour en Écosse. Les vassaux et sujets de plusieurs grands seigneurs, attachés sérieusement ou en apparence au roi d'Angleterre, ont refusé de les suivre et de leur obéir. Le prince est arrivé sous Édimbourg où est son camp. On a eu des nouvelles qu'il y a été complimenté par le lord Thailord, au nom du Parlement d'Écosse, sur un projet de gouvernement qui a été donné à la nation par le prince pour l'examiner; c'est le sieur O'Halon, qui est un homme de quarante-cinq ans, qui fait tous ces arrangements civils; cet homme étoit établi et marié à Paris, et y faisoit la profession d'avocat au Parlement. Sur les premiers ordres, il a tout quitté, et s'est rendu auprès du prince. On dit, au surplus, qu'il est petit-fils d'un chancelier d'Écosse; son père a apparemment suivi la mauvaise fortune du roi Jacques, en 1688; en sorte que si le prince Édouard est assez heureux pour remonter sur le trône de son grand-père, il ne sera pas étonnant que M. O'Halon obtienne aussi la charge et la dignité du sien.

En Italie, la reine de Hongrie est aussi malheureuse qu'en Flandre. L'armée du roi d'Espagne a surpris la ville de Pavie par dessous un aqueduc, et a fait la garnison prisonnière de guerre; en conséquence, les magistrats de la ville de Milan ont apporté les clefs, comme c'est la coutume, attendu que cette ville capitale ne peut pas se défendre. Mais il y a le château qui est fort, et qu'il faut avoir pour être maître du Milanois. M. le maréchal de Maillebois, général des François, et M. le comte de Gages, général de don Philippe, qui sont d'une union et d'une intelligence parfaite (ce qui est rare), ont exécuté un projet de guerre merveilleux. Ils ont engagé le comte de Schulembourg, général des Autrichiens, à se séparer du roi de Sardaigne pour aller défendre le Milanois, et quand cette séparation a été faite, et après avoir coupé des ponts et pris les mesures nécessaires

pour l'empêcher de rejoindre, le maréchal de Maillebois et le comte de Gages ont fait passer la rivière du Tanaro, la nuit du 27 septembre, à leurs troupes, qui ont eu de l'eau jusqu'au-dessus de la ceinture. Ils ont attaqué et surpris le roi de Sardaigne et son armée dans son camp, avec une bravoure incroyable; ils ont pillé le camp qui étoit tout tendu, et par conséquent tous les bagages généralement. Le roi de Sardaigne et ses troupes, au nombre de plus de trente mille hommes, se sont enfuis et retirés sous Valence. La cavalerie espagnole, qui est excellente, a donné dessus; on a tué, dit-on, dans les lettres particulières, huit cents hommes et fait douze cents prisonniers, en sorte que cela fait pour le roi de Sardaigne une défaite entière, qui doit être suivie de la perte de l'Italie pour la reine de Hongrie, et d'un désastre affreux pour le roi de Sardaigne qui se voit repoussé, avec une perte considérable de bagages et d'artillerie, jusqu'aux environs de Turin. Quelle désolation pour ce Roi, qui, personnellement, est très-brave, et qui, par une politique forcée, est resté allié de la reine de Hongrie et du roi d'Angleterre. A l'occasion de cette victoire importante, on a chanté aujourd'hui 14 de ce mois, un *Te Deum* à Notre-Dame, et il y a feu d'artifice à la Grève et illumination dans les rues de Paris[1].

En même temps qu'on fait ces réjouissances pour les armes de don Philippe, gendre du Roi, on apprend qu'en Flandre, l'armée du Roi s'est rendue maîtresse de la ville d'Ath, pourquoi il y aura, dit-on, un autre *Te Deum* lundi prochain. Et d'un autre côté, on dit que le roi de Prusse, qui ne veut pas rester court, a battu très-sérieusement le prince Charles du côté de la Silésie, dont on aura apparemment dans peu le détail; quelle rapidité de conquêtes de tous côtés dans cette campagne! Au surplus, je vois dans les lettres du Roi, pour le *Te Deum*, qu'il ne travaille que pour assurer la paix

1. Voir sur cette affaire Voltaire, *Précis*, ch. xix.

à l'Europe[1] et pour maintenir les droits de ses alliés sans aucun intérêt personnel; mais à présent que nous avons presque toute la Flandre, il paroît embarrassant de savoir à qui l'on rendra toutes ces conquêtes, après des dépenses immenses et une perte d'hommes considérable, surtout dans les commencements de cette guerre.

Il paroît, par les *Gazettes,* nonobstant les remontrances faites par M. l'abbé de La Ville, que les Hollandois insistent, par des mémoires, à envoyer, au secours du roi d'Angleterre, les six mille Hollandois compris dans la capitulation de Tournay et autres places, qui ne doivent faire aucun service militaire pendant dix-huit mois, jusqu'à 1747 ; il s'agit de voir comment se passera cette affaire.

La bataille du roi de Prusse s'est donnée le 30 septembre[2], en Bohême, sur les frontières de la Silésie; il n'avoit en cet endroit que vingt-cinq mille hommes, et le prince Charles qui l'a attaqué, en avoit près de soixante y compris des troupes saxonnes. Nonobstant cette inégalité, le prince Charles a eu près de trois mille hommes tués ou blessés et autant de prisonniers, a abandonné son camp, perdu du canon et des étendards, et a été poursuivi plus d'une lieue. On dit, à la vérité, que le roi de Prusse se voyant attaqué, a eu l'adresse d'exposer ses bagages au pillage pour amuser une partie des troupes de la reine de Hongrie, et qu'il a profité de ce temps pour gagner une victoire complète, pour laquelle il n'a eu que cinq cents hommes tués, dont malheureusement le prince de Brunswick, frère de la reine de Prusse, a été du nombre.

1. Dans ce temps-là même, lorsque le roi de France, vainqueur dans les Pays-Bas et dans l'Italie, proposait toujours la paix, le roi de Prusse, victorieux de son côté, demandait aussi à l'impératrice de Russie, Élisabeth, sa médiation. On n'avait point encore vu de vainqueurs faire tant d'avances, et on pourrait s'en étonner : mais aujourd'hui il est dangereux d'être trop conquérant. VOLTAIRE.

2. C'est la bataille de Sorç, près des sources de l'Elbe.

Toutes ces nouvelles doivent bien rabattre de la joie et des magnificences qui ont été faites le 4 de ce mois, fête de Saint-François, à Francfort, à l'occasion du couronnement impérial du grand-duc de Toscane, sous le nom de François Ier. La reine de Hongrie y étoit présente, et c'est le même jour qu'elle y a appris, ainsi que les ambassadeurs, les deux nouvelles de Bohême et d'Italie. Quel contre-temps! On dit aussi qu'elle a pleuré de rage[1]. Ces cérémonies n'ont pas été tranquilles, car, le 13 septembre, jour du couronnement, le tonnerre est tombé dans Francfort. Les Romains n'auroient pas aimé cela. On avoit annoncé qu'elle devoit être aussi couronnée impératrice, le 13 de ce mois, jour de la fête; mais il n'est plus question de son couronnement. Elle reprendra la route de Vienne, dans sa qualité de reine de Hongrie. On n'en dit point d'autres raisons dans ses propres *Gazettes*, sinon que la cérémonie auroit pu l'incommoder, à cause de sa grossesse, cependant elle est assez forte pour faire un long voyage.

Dans la *Gazette de France*, du 16 de ce mois, il n'y a aucun article de Vienne, de Francfort ni de Londres. On garde un profond silence. On dit ici cependant qu'on a reçu des nouvelles d'Écosse, que le prince Édouard s'est emparé d'Édimbourg, qu'il a battu le général Cope qui avoit un corps de troupes de trois mille cinq cents hommes et un autre général qu'on n'a point nommé, et qu'il marche à la tête de vingt mille hommes, avec vingt pièces de

1. Barbier se fait ici l'écho des bruits de Paris. Voici ce que dit l'histoire, par la plume de Voltaire :

« La reine de Hongrie, désormais impératrice, vint à Francfort jouir de son triomphe et du couronnement de son époux. Elle vit, du haut d'un balcon, la cérémonie de l'entrée; elle fut la première à crier *vivat!* et tout le peuple lui répondit par des acclamations de joie et de tendresse (4 octobre). Ce fut le plus beau jour de sa vie. Elle alla voir ensuite son armée, rangée en bataille auprès de Heidelberg, au nombre de soixante mille hommes. L'Empereur, son époux, la reçut, l'épée à la main, à la tête de l'armée. Elle passa entre les lignes, saluant tout le monde, dina sous une tente, et fit distribuer un florin d'empire à chaque soldat. »

canon, pour entrer en Angleterre. Il n'a point encore eu besoin de secours étrangers.

Nous apprenons par l'imprimé qu'on distribue dans Paris, que le prince a fait proclamer le Prétendant son père, sous le nom de Jacques III, roi d'Écosse et d'Irlande, dans la ville de Perth, dès le mois de septembre et qu'il marche à Édimbourg. On disoit aussi ces jours-ci, dans les *Gazettes* de Hollande, que le duc de Perth avoit été tué dans le combat contre le général Cope. C'est sous le nom de son père qu'il agit, et il ne prend d'autre titre que de Régent du royaume, pour suivre le droit du sang, parce que le nom de Jacques est récent dans ce pays, et pour donner aussi au Prétendant véritablement le titre de Roi, après quoi le Prétendant fera son abdication en faveur de son fils aîné.

On distribue aussi dans Paris, le premier mémoire présenté par M. l'abbé de la Ville, ministre de France, aux États généraux, le 18 septembre, la réponse des États du 21, et le second mémoire de M. l'abbé de la Ville, du 6 de ce mois, sur lequel il n'y avoit de réponse au sujet des troupes hollandoises, des garnisons de Tournay et d'Endermonde, que les États destinent à faire passer en Angleterre pour le secours du roi Georges. Ils paroissent persister à les envoyer, par leurs réponses, sur de très-mauvaises raisons.

Il semble, par la distribution de cet imprimé, qu'on ne rend publics ces actes que pour faire connoître au public le tort des Hollandois, et pour préparer en quelque façon à une déclaration de guerre de la part de la France; car si, sur le second mémoire de M. l'abbé de la Ville, ils s'étoient rendus, au sujet de ces troupes, pour exécuter les capitulations, ou si la France vouloit se contenter de leur réponse et souffrir le passage et l'envoi de ces troupes, il auroit été inutile de rendre ces mémoires publics. Il paroît donc que c'est pour justifier d'avance ce que l'on fera.

La ville d'Ath, assiégée par M. de Clermont-Gallerande, lieutenant général, s'est rendue le 8 de ce mois, et la garnison est sortie avec les honneurs de la guerre; pour raison de quoi il a été chanté un *Te Deum* à Notre-Dame, lundi 18.

On croit qu'en Italie, le comte de Lautrac, lieutenant général, a été obligé de lever le siége d'Exiles; mais qu'après l'avoir levé, il a encore bien battu les troupes du roi de Sardaigne qui étoient venues au secours.

Cette victoire est certaine. Don Philippe a pris encore la ville d'Alexandrie, et on fait actuellement le siége de la ville de Valence. On compte qu'avant la fin de la campagne, don Philippe sera maître de la Lombardie.

La maison du Roi est revenue, la plupart des officiers généraux de l'armée de Flandre et beaucoup d'officiers, pour songer aux recrues et préparatifs de la campagne prochaine, car il n'y a pas d'apparence de paix dans les circonstances présentes.

Le maréchal comte de Saxe a établi son quartier d'hiver dans la ville de Gand; il y tiendra une maison considérable, et y prépare des fêtes. Il y a dans la ville vingt-quatre mille hommes de garnison, ce qui fait un beau corps d'officiers pour la cour du maréchal. Les Gantois ont été de tout temps un peu remuants et indociles. On dit aussi que le maréchal, par ses garnisons voisines, peut aisément rassembler soixante mille hommes. Les ennemis sont aussi entrés en quartiers d'hiver à Bruxelles, Anvers et aux environs.

Mais il n'y a plus d'Anglois, tout s'est embarqué pour Londres, et le duc de Cumberland pareillement. Il n'y a pas d'apparence que ces troupes repassent sitôt en Flandre ou en Allemagne. Le roi d'Angleterre en aura besoin pour sa propre défense dans son pays.

Les Hollandois ont envoyé réellement les six mille hommes de troupes prohibées; mais on a dit comme

chose sûre, que la première division de deux mille hommes à son débarquement en Écosse a été surprise, attaquée et entièrement défaite par les troupes du prince Édouard.

Le prince Édouard s'est rendu maître de la ville d'Édimbourg, capitale d'Écosse, où il a trouvé un million de monnoie de France, et non pas en livres sterling comme on disoit, et quantité d'hommes et munitions de guerre, mais il n'est pas maître du château qui est fort; il a à présent dans son parti une grande quantité de personnes considérables. Cette affaire est embarquée de façon à ne pouvoir plus reculer, à cause des suites funestes pour les seigneurs et même pour la nation écossoise.

Le duc d'York, second fils du Prétendant, est depuis quelques jours à Paris; il a été à Fontainebleau incognito, où il a eu des conférences avec le Roi et M. d'Argenson, ministre d'État. On ne sait pas sa destination.

On ne sait point positivement quel jour le Roi reviendra le mois prochain. La Cour est brillante à Fontainebleau; madame la marquise de Pompadour y tient toujours son même rang, au grand regret des femmes de Cour; on dit qu'elle se comporte parfaitement bien, surtout à l'égard de la Reine; elle a eu des conseils de sa mère, qui a de l'esprit comme quatre diables, et de madame Tencin, sœur du Cardinal, qui est devenue son amie et qui est plus parfaite politique encore que son frère.

Le Roi, le dernier de ce mois, a fait une promotion d'officiers généraux.

L'armée du prince de Conti sur le Rhin commence aussi à se séparer. On dit que le prince arrivera incessamment à Paris.

Novembre.

Le prince Edouard est maître de l'Ecosse. — La France et le Pape ne reconnaissent pas l'Empereur. — Prise des vaisseaux de la Compagnie des Indes. — Manifestes politiques vendus à Paris. — On prépare des fêtes à Versailles. — Succès en Italie. — Le roi d'Angleterre prend des mesures pour s'opposer au prince Edouard. — Le Roi quitte Fontainebleau.

Les nouvelles qui intéressent à présent sont celles d'Italie et d'Angleterre.

Le prince Édouard, appelé le prince régent d'Écosse, parce qu'il n'agit qu'au nom du prétendant Jacques III, son père, est à présent maître de toute l'Écosse, hors du château d'Édimbourg, qu'il a bloqué dès le 13 du mois dernier ; il a une armée en forme. On nomme dans les *Gazettes* ses officiers généraux, à la tête desquels est le duc de Perth et nombre de lords. Il reçoit de grosses contributions de toutes les villes; on lui paye le cinquième de tous les biens-fonds.

Le roi d'Angleterre lève à force des troupes pour aller s'opposer au prince Édouard; plusieurs ducs et milords lèvent des régiments à leurs frais pour son service. Mais il paroît que tout cela se prépare bien lentement; le prince de Galles a toujours été tranquille à sa maison de campagne avec sa famille. Il semble que dans une affaire aussi intéressante pour lui, depuis le temps qu'on en parle, il auroit dû se mettre à la tête des troupes et de ses amis, et auroit passé en Écosse il y a longtemps. Il est dit dans les *Gazettes* qu'on a redoublé les gardes à Londres, qu'on y arrête des personnes suspectes, qu'on fait des recherches dans les maisons pour y trouver des armes; en sorte que cela fait du trouble dans la ville de Londres, capitale d'Angleterre, qui est à cent lieues de celle d'Édimbourg, qui est sur les frontières d'Écosse; en attendant tous ces préparatifs, le prince Édouard, une fois maître du château d'Édimbourg, entrera sur les frontières d'Angleterre.

La France ne reconnoît point l'empereur élu à Franc-

fort. On n'en parle dans la *Gazette de France* que sous le nom de grand-duc, à l'ordinaire.

Le pape a rappelé le nonce qu'il avoit à Vienne ; on annonce aussi qu'il ne regarde pas comme légitime l'élection et le couronnement faits à Francfort. Il faut cependant son investiture pour que les choses soient en règle; l'on voit que c'est pour cette raison qu'on n'a point envoyé de secours au prince de Conti, qu'on l'a fait repasser le Rhin, et qu'il est resté tranquille, afin qu'on n'eût rien à reprocher à la France.

L'impératrice de Russie semble être de bonne intelligence avec le roi de Prusse; la reine de Hongrie rappelle son ambassadeur de cette Cour. Je ne sais si elle y en renverra un autre pour notifier l'élection de son mari et la qualité d'impératrice : question de savoir si la Czarine est disposée à les reconnoître sous ce titre.

Nous avons une autre querelle avec les Hollandois, au sujet de trois vaisseaux de la Compagnie des Indes, pris dans leur port de Batavia. M. l'abbé de la Ville réclame ces trois vaisseaux et les marchandises.

Le plus grand mal est au sujet de six vaisseaux de la Compagnie des Indes, revenant de la mer du Sud, richement chargés, que les Anglois ont pris l'un après l'autre au cap Breton, qui étoit le rendez-vous de ces vaisseaux, qui ignoroient la prise du cap Breton et qui vinrent se livrer eux-mêmes aux Anglois. Il est étonnant que sachant l'importance de ce port, par cette raison du rendez-vous de ces vaisseaux, on n'ait pas pris des mesures de plus loin pour sa conservation. C'est une grande faute de notre ministère ; ces prises font une perte considérable à la France.

On vend dans Paris, de temps en temps, des imprimés anonymes sur la politique et les affaires présentes, qui sont autant de manifestes sur les intérêts des Anglois, des Hollandois et des princes d'Allemagne, pour prévenir sur les événements.

Le Roi devoit revenir de Fontainebleau, le 10 de ce mois, pour aller faire la Saint-Martin à Choisy; mais son départ n'est plus certain. L'on prépare pour cet hiver plusieurs ballets et de grandes réjouissances pour Versailles, de même que s'il n'y avoit point de guerre, ni de dépenses extraordinaires à faire; c'est pour montrer aux étrangers la grandeur et les ressources de cet État.

Les conquêtes continuent toujours en Italie. Nos armées combinées ont pris la ville d'Alexandrie; on est après le château, et d'un autre côté, on a pris la ville et le château de Valence.

Sur le Rhin, l'armée du prince de Conti n'est pas encore séparée; on craint peut-être quelque passage des ennemis.

En Angleterre, le Parlement est assemblé; les *Gazettes* sont remplies des discours du Roi à la Chambre des pairs et à la Chambre des communes, sur la rébellion arrivée en Écosse et sur l'entreprise téméraire d'un prétendant papiste[1]. C'est là le grand grief. Le Roi demande des subsides pour les dépenses nécessaires en cette conjoncture, et il se prépare à lever des troupes pour envoyer au-devant du prince Édouard, dont l'armée se grossit toujours; il paroît même qu'il y a nombre de seigneurs, même protestants, qui ont pris son parti. Il ne lui manque que le château d'Édimbourg, pour être maître de toute l'Écosse. L'Irlande ne paroît pas, ils sont dans l'impuissance, n'ayant aucunes armes et y ayant des troupes de la part du Roi. Le vice-roi d'Irlande leur a fait un discours sur la rébellion d'Écosse et sur l'inté-

1. La Cour de Londres le craignait beaucoup, puisqu'elle cherchait à le rendre odieux dans l'esprit des peuples : elle lui reprochait d'être né catholique romain, et de venir bouleverser la religion et les lois du pays. Il ne cessait de protester qu'il respecterait la religion et les lois, et que les anglicans et les presbytériens n'auraient pas plus à craindre de lui, quoique né catholique, que du roi George né luthérien. On ne voyait dans sa Cour aucun prêtre : il n'exigeait pas même que dans les paroisses on le nommât dans les prières, et il se contentait qu'on priât en général pour le Roi et la famille royale, sans désigner personne. VOLTAIRE.

rêt qu'ils ont d'être fidèles au Roi; mais ce discours paroît très-modéré, on n'y parle point de papiste, attendu que ce royaume est plus rempli que les autres de catholiques romains. Ceci devient très-sérieux; il ne manque au prince Édouard que l'arrivée de quelques troupes étrangères, pour se mettre en état de s'emparer de l'Angleterre ou du moins pour lui conserver l'Écosse et l'Irlande, si la politique est de séparer ces royaumes.

Le Roi est revenu de Fontainebleau à Choisy. Le 23, la Reine et toute la Cour s'est rendue à Versailles, où le Roi n'est arrivé que le 26; et le lendemain samedi, il y a eu un grand ballet dans la nouvelle salle de spectacle, qu'on a faite dans le manége et qui est très-magnifiquement accommodée.

On avoit parlé à Fontainebleau de la grossesse de madame la Dauphine. On ne savoit dans quelle sorte de voiture on la feroit revenir; mais tous ces bruits n'avoient point de fondement. Elle est revenue dans ses carrosses à l'ordinaire. Depuis plusieurs semaines, il n'y a dans les *Gazettes*, surtout celle de France, aucune nouvelle de l'armée du prince Édouard en Écosse, ni même de Londres, dont les issues sont fermées apparemment, ce qui est vu d'un mauvais présage pour le roi d'Angleterre.

Décembre.

Le prince Edouard entre en Angleterre. — Délibération du Parlement anglais. — La France envoie des troupes en Ecosse. — Le prince Edouard est à trente lieues de Londres. — Prise de Casal. — Le roi de Prusse s'empare de la Luzace et de la Saxe. — M. Orry quitte le contrôle des finances; intrigues à cette occasion. — Machaut d'Arnouville lui succède. — Eloge de M. Orry. — M. de La Bédoyère est exclu du corps des avocats. — Préparatifs, dans la ville de Dunkerque, d'une descente en Angleterre. — Lettres du prince Edouard et du roi Jacques. — Manifeste d'un membre du Parlement. — Mort de l'abbé Desfontaines. — Mort de Bernard des Rieux. — Epigrammes. — Le Normant de Tournehem, directeur général des bâtiments. — Le duc d'York et les volontaires se rendent à Dunkerque. — Les Anglais reprennent Edimbourg. — Nouveaux succès du roi de Prusse. — La comtesse de Noailles est reçue grand'croix de l'ordre

de Malte. — Grands succès des troupes prussiennes. — Le roi de Prusse à Dresde. — Nouvelles militaires d'Italie, d'Allemagne et de Flandre. — Ce qu'on dit à Paris de l'embarquement de Dunkerque. — Bons mots à ce sujet. — Epigramme. — Mort de madame Poisson; épitaphe.

Suivant les nouvelles d'Angleterre, reçues au commencement de ce mois, l'entreprise du prince Édouard va au mieux. Son armée se fortifie de jour en jour; il a munitions, artillerie et argent, tant de ce qu'on lui a envoyé, que de ce qu'il a trouvé dans les places dont il s'est emparé. Les dernières nouvelles d'Édimbourg, dans la *Gazette de France*, marquent qu'il a laissé sept mille hommes pour garder l'Écosse, et qu'il est entré sur trois colonnes dans l'Angleterre même; il faut qu'il y ait déjà plus d'un mois qu'il s'est emparé de la ville de Carlisle, et en chemin faisant, il se fait payer des contributions.

Le roi d'Angleterre a le général Vade, avec des troupes à Newcastre et le général Ligonier à Warvick. On dit toujours que ces troupes doivent marcher pour s'opposer au prince Édouard; mais on ne voit aucun effet; on parle aussi de grandes levées de milices dans l'Angleterre; que le Roi doit se mettre à la tête de neuf mille hommes; mais toutes ces opérations se font lentement, dans un mal aussi pressant. On voit même qu'on amuse le Roi dans les assemblées du Parlement, où, selon les *Gazettes*, il y a eu grande délibération et grands débats sur deux propositions ridicules. La première étoit de faire la recherche des personnes, dans le gouvernement, qui auroient négligé de prendre les mesures nécessaires, il y a plus d'un an, sur les premiers bruits du projet du Prétendant, pour y remédier; recherche bien inutile à présent. La seconde, qu'il seroit à propos d'augmenter, dans les circonstances présentes, les forces maritimes de l'Angleterre; tandis qu'il y a actuellement une guerre civile dans le dedans du royaume.

Pendant ces délibérations, un de nos régiments, au

nombre de douze cents hommes écossois, et cinquante hommes, par compagnie, de nos régiments irlandois, sont partis de nos ports et débarqués en Écosse, quoiqu'ils soient à la solde de la France; ce sont troupes nationales et non étrangères pour le pays. On parloit depuis longtemps d'un embarquement considérable à Dunkerque, que devoit même commander M. le duc de Richelieu, pour passer en Écosse ou en Angleterre ; mais il ne s'exécute pas. Comme il y a toujours une ancienne haine anglicane, il y a apparence qu'on ne veut pas indisposer la nation par un débarquement de troupes françoises, du moins qu'à la dernière extrémité. Il est plus à propos de laisser agir la nation avec les secours secrets et sans conséquence, dont il est aidé à mesure. Ce qui est surprenant, c'est que malgré le nombre de vaisseaux qu'ils ont sur mer, ce qu'on envoie en Écosse passe et arrive sans grand obstacle. Ce qui feroit présumer une grande intelligence du prince Édouard dans l'Angleterre même. Notre *Gazette* est fort réservée à cet égard. Mais l'on dit, sur des nouvelles particulières, que le prince Édouard n'est guère, à présent, à plus de trente lieues de Londres[1]; que la principauté de Galles n'attendoit que son approche pour se soumettre à lui, et l'on prétend, en conséquence, qu'il sera aux fêtes de Noël dans Londres. Il y a dans cette ville, à présent, de grands mouvements et des troubles qu'on ne sait point en détail. Si cela est ainsi, cette affaire ira vite, et le roi d'Angleterre sera obligé de se sauver.

Le roi de Sardaigne est aussi dans une très-mauvaise position. Nos troupes ont pris Casal; il a été obligé de se retirer dans sa ville de Turin; il a envoyé la famille

1. Ce fait était exact. Charles-Édouard avait gagné la bataille de Preston le 2 octobre; le 26 novembre, il s'était avancé jusqu'à Carlisle, et le 4 décembre, il était parvenu à Derby, à trente lieues de Londres, comme le dit Barbier.

royale et ses meilleurs effets à Berne, en Suisse. Nos troupes sont cantonnées à trois lieues de cette capitale, et l'on dit que les Génois demandent pour les venger qu'on en fasse le bombardement; en sorte qu'on est en possession de presque tous ses États.

A l'égard du roi de Pologne, électeur de Saxe, ami et allié de la reine de Hongrie, il est encore plus malheureux. Depuis le retour du roi de Prusse dans sa capitale à Berlin, où il y a eu de grandes fêtes après son arrivée, ses troupes avoient pris des quartiers d'hiver. La reine de Hongrie n'a point respecté la saison. Elle a donné ordre au prince Charles d'assembler des troupes, de marcher dans la Saxe, de se joindre aux troupes de l'électeur de Saxe, avec le projet de surprendre le roi de Prusse et d'entrer dans ses États de Brandebourg.

Le roi de Prusse a découvert ce dessein par les marches et les magasins qu'on avoit faits dans la Lusace. Il a donné les ordres nécessaires et secrets à ses généraux. Il a quitté un beau jour sa ville de Berlin, les fêtes et les opéras; s'est mis à la tête de quarante mille hommes et est entré dans la Lusace, sans y être attendu. Un de ses généraux a trouvé en chemin quatre mille Saxons, qu'il a entièrement défaits et faits prisonniers. Le roi de Prusse a pris trois ou quatre villes et tous les magasins considérables qui y étoient : le prince Charles, qui n'avoit que vingt mille hommes, s'est enfui à son arrivée, a abandonné l'Électeur et s'est retiré en Bohême. Le roi de Prusse a pris la ville de Leipsick à quatre lieues de Dresde, en sorte que l'électeur de Saxe pour préserver sa capitale a ordonné d'en ouvrir les portes au roi de Prusse, et il a pris le parti, les derniers jours de novembre, de sortir de Dresde avec la reine de Pologne et toute la famille royale, ses ministres, et de se réfugier dans la ville de Prague.

En moins de quinze jours le roi de Prusse s'est em-

paré de toute la Luzace, de la Saxe, et a tiré des contributions que l'on fait monter à plus de neuf millions, en ordonnant néanmoins beaucoup de discipline dans ses troupes.

Voilà un événement très-triste pour le roi de Pologne, épouvantable pour la reine de Hongrie, et infiniment glorieux pour le roi de Prusse. C'est lui pour le coup qui aura fini la campagne. L'électorat de Saxe est ruiné de cette affaire-ci pour longtemps. Le secours de douze mille hommes, que l'impératrice de Russie fait marcher lentement pour le secours du roi de Pologne, viendra un peu tard. Il a de quoi se repentir de s'être livré aux desseins ambitieux de la reine de Hongrie, nièce de la reine de Pologne, qui a engagé le Roi dans cette alliance, car le roi de Prusse ne lui a fait la guerre que malgré lui, et il se pourroit faire que cette aventure lui ouvrît les yeux pour le détacher de la maison d'Autriche. Il auroit mieux fait de se faire déclarer Empereur, ceci auroit toujours fait de la peine au maréchal comte de Saxe, son frère. L'amour-propre souffre. Ce maréchal, au surplus, reprend vigueur et se porte de mieux en mieux. Pendant ces grands exploits de guerre, il y a eu ici du changement dans le ministère.

M. Orry, contrôleur général, en place depuis quatorze ans, a eu une dispute avec les sieurs Pàris, qui ont la conduite des vivres de Flandre et d'Allemagne, gens puissants. Pàris Montmartel est garde du Trésor royal, et fait la banque générale du royaume pour toutes les correspondances des pays étrangers. Cette dispute avec Pàris Duverney étoit au sujet d'un supplément que celui-ci demandoit sur le marché des entrepreneurs des vivres, qui perdoient, disoit-on, c'est-à-dire qui ne gagnoient pas autant qu'ils auroient voulu. M. Orry a refusé avec opiniâtreté; cela a donné lieu à des mémoires respectifs au Roi dont il a été même ennuyé. Il y a eu à cette occasion brigue de Cour de la part du duc de

Richelieu, même de madame la marquise de Pompadour, qui règne plus que jamais, on dit aussi de M. d'Argenson, ministre de la guerre; bref, M. Orry, qui a vu qu'on lui en vouloit de plus loin, a demandé à se retirer voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, et il a été remercié; on a nommé là-dessus bien des gens : M. Boulogne, intendant des finances, qui a été toute sa vie premier commis des finances, et par conséquent au fait de la matière; M. Trudaine, autre intendant des finances, grand travailleur; M. Maigret de Sérilly, intendant de Besançon, beau-frère des sieurs Pâris. Rien de tout cela; le Roi a nommé, le 12 de ce mois, M. Machaut d'Arnouville, intendant de Hainaut, fils de M. Machaut, conseiller d'État, qui a été lieutenant général de police; c'est un homme de quarante ans, qui a beaucoup d'esprit; ce sont des gens de probité et extrêmement riches par eux-mêmes; le père, qui vit encore, est un homme sévère. On dit qu'il en a l'obligation à M. le comte d'Argenson, de qui il est très-ami et même parent. Il avoit voulu refuser cette place dans les circonstances présentes. Mais on dit publiquement que le Roi lui a écrit à Valenciennes pour lui ordonner de l'accepter. Au surplus, M. Orry sort de place avec l'estime publique et grand éloge; il n'a pas plus de soixante mille livres de rentes après quatorze ans de ministère, pendant lesquels il a eu trois baux des fermes qui valent de droit trois cent mille livres chacun. On ne reproche à M. Orry que d'avoir été dur; il faut l'être dans cette place, la grande politesse est difficile; du reste, il remplissoit bien sa place. Il avoit tous ses fonds prêts pour la campagne prochaine. Il est garçon. On ne lui reproche pas d'avoir pris comme un autre; il n'est pas extrêmement riche. Reste à savoir s'il étoit de la saine politique de changer de contrôleur général dans les circonstances d'une guerre telle que celle-ci; celui qui en pourra souffrir le plus est son frère Orry de Fulvy, intendant des finances,

premier directeur et commissaire de la Compagnie des Indes, qui a toujours fait une dépense considérable pour l'autre. Il y a déjà longtemps qu'il avoit demandé à se retirer pour vivre en liberté et tranquillité.

Nouvelle du barreau. M. de La Bédoyère, ci-devant avocat général de la Cour des Aides, qui a perdu son procès cette année pour son mariage, avoit voulu trouver une ressource par sa grande éloquence dans la plaidoirie, en se mettant au nombre des avocats. Ceux-ci n'ont point voulu de lui ayant été, à dire vrai, chassé de la Cour des Aides pour actions contraires à la probité; cette querelle s'est renouvelée depuis la rentrée. Il étoit chargé d'une cause à la Grand'Chambre, on ne vouloit pas plaider contre lui. On s'est retiré de part et d'autre auprès de M. le premier président, à qui on a dit en particulier des faits graves; cela a été enfin décidé par son exclusion, hier 13 de ce mois. M. le premier président a envoyé ordre au procureur de retirer le sac de M. de La Bédoyère, et aux procureurs généraux de communauté d'en avertir leurs confrères. Cela est bien déshonorant pour un homme de sa naissance, et bien instructif pour les jeunes gens, s'ils sont libertins pendant leur jeunesse, du moins de ne rien faire contre l'honneur et la probité qui sont également de tout âge.

Une nouvelle générale dans Paris est l'embarquement qui se doit faire à Dunkerque le 24 de ce mois, de dix-huit bataillons de troupes françoises faisant douze mille hommes; il y a six bataillons d'Irlandois, avec un ou deux régiments de cavalerie, pour passer en Angleterre au secours du prince Édouard. C'est, dit-on, une flotte de cent vaisseaux, avec vingt-cinq ou trente vaisseaux de guerre pour escorte. On a la liste des régiments qui partent et des officiers généraux. C'est toujours M. le duc de Richelieu, lieutenant général, qui commande ces troupes pour devenir maréchal de France, et milord Clarre aussi lieutenant général, et M. le marquis

de Fimarcon est le premier des maréchaux de camp.

On dit aussi qu'il doit partir en même temps du Férol la flotte d'Espagne, qui porte dix mille hommes de troupes avec toutes les munitions nécessaires; le trajet de Dunkerque ne sera pas long, s'il n'y a point de vents contraires.

En attendant ces secours, le prince Édouard marche toujours de son côté avec une armée, dit-on, de plus de trente mille hommes. Il avoit pénétré au commencement de ce mois dans le duché de Lancastre, et tous les mouvements que le roi d'Angleterre fait pour s'opposer à cette entreprise paroissent fort lents.

Depuis la nouvelle de cet embarquement, on distribue dans Paris la traduction d'une lettre écrite par le prince Édouard à Jacques III, son père, datée du 1er octobre, et la réponse du roi Jacques à son fils; une ordonnance générale pour les trois royaumes, contenant la police et l'administration du gouvernement et surtout par rapport à la religion. Il paroît par cette ordonnance que le prince Édouard entend être de la religion protestante, avec une espèce de grand manifeste d'un député de la chambre basse du Parlement du 5 novembre, au sujet de la harangue du roi Georges, du 28 octobre dernier. Il y a apparence que tous ces écrits ne s'impriment et ne se distribuent sous le manteau que par permission et à mesure que les affaires avancent; ceci devient excessivement curieux et intéressant.

Il est mort ces jours-ci l'abbé Guyot Desfontaines[1], homme d'esprit et connu par tous ses écrits; il avoit donné toutes les semaines une feuille qui faisoit l'ana-

1. Desfontaines (l'abbé Pierre-François Guyot), critique, né à Rouen en 1685, mort à Paris en 1745, publia soit seul, soit avec Fréron, Grasset, etc., différents recueils périodiques. Ses critiques lui firent de nombreux ennemis; le plus redoutable fut Voltaire, qui l'accabla d'épigrammes. L'abbé Desfontaines était un homme dépravé, et il eut plusieurs aventures scandaleuses. On lui doit une traduction de Virgile (1745) longtemps estimée et un grand nombre d'ouvrages maintenant oubliés. BOUILLET.

lyse de tous les ouvrages qui paroissoient[1], et en même temps une critique très-mordante contre les ouvrages et les auteurs, de façon même qu'on avoit été obligé de lui en défendre l'impression, mais elles n'en paroissoient pas moins. Cet abbé étoit débauché et d'une débauche fort désapprouvée des femmes. Il est mort d'une hydropisie. Voici une épitaphe en peu de mots latins :

Periit aqua
Qui meruit igne[2].

Il est mort aussi ces jours-ci, M. Bernard de Rieux, président des Enquêtes au Parlement, fils du fameux Samuel Bernard, et qui avoit pour sa part plus de trois cent mille livres de rente, dont heureusement pour son fils il y a quatre-vingt mille livres de rente substituées. M. de Lamoignon, président à mortier, a épousé sa fille[3] du vivant de Bernard père, et qui avoit été dotée richement. Le président de Rieux a mangé des sommes immenses et presque tout son bien, à la réserve de la substitution, à des dépenses folles de toutes espèces, magnificence d'une belle maison à Passy, meubles, équipages, table, et surtout avec les filles de mode à Paris, dont il changeoit souvent et qu'il enlevoit aux plus grands seigneurs. Cet article va loin. Voici une épitaphe en deux vers pour lui et l'abbé Desfontaines :

Guyot et de Rieux ont rempli leurs destins;
Riez, auteurs, pleurez, catins.

M. Orry, ci-devant contrôleur général, avoit la place

1. *Le Nouvelliste du Parnasse, ou réflexions sur les ouvrages nouveaux*. Paris, 1732. 3 vol. in-12. — *Observations sur les écrits modernes*, 1735-1743. 34 vol. in-12.

2. Parce que le supplice du feu était le châtiment du vice qui a déshonoré le nom de Desfontaines.

3. Barbier se trompe : c'est le marquis de Mirepoix qui était gendre de Bernard de Rieux. M. de Lamoignon avait épousé la fille de Bernard aîné, maître des requêtes. DE LA VILLEGILLE.

de directeur général des bâtiments. La charge de surintendant ayant été supprimée, il a remis aussi cette commission. M. Orry sort de cette place, quitte le contrôle général avec grande réputation. Après avoir été en place quatorze ans, il a fait voir qu'il n'a que cinquante mille livres de rente de biens présents. Indépendamment de ses pensions, il avoit cinquante mille écus de patrimoine, et il a eu neuf cent mille livres de trois baux des fermes, ce qui est de droit. Il est vrai qu'il a un gros mobilier, mais tout cela est simple pour cette place pendant quatorze ans. On avoit dit qu'elle seroit remplie par M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre en 1743; mais cela n'est pas, le Roi l'a donnée à M. Le Normant de Tournehem, qui étoit fermier général, oncle de M. Le Normant d'Étiolles, mari de madame la marquise de Pompadour. Il a prêté le serment la semaine dernière. La place de fermier général appartiendra à M. d'Étiolles, qui est en tournée pour quelque temps apparemment. On disoit même que le sieur Poisson, frère de madame la marquise de Pompadour, qui est un jeune homme, avoit la survivance de la place de directeur général des bâtiments; mais cela n'est pas dans la *Gazette* d'aujourd'hui 25 de ce mois.

Le duc d'York, frère du prince Édouard, est parti, le 20 ou 21 de ce mois, pour se rendre à Dunkerque, pour passer avec les troupes; il est accompagné des princes de Turenne, de Montauban et de Guémenée, attendu qu'il est neveu de M. le duc de Bouillon, dont la fille a épousé le prince de Guémenée. M. le duc de Richelieu est parti la nuit du 22 au 23. On dit qu'il y a plus de deux mille volontaires, officiers et gens de distinction, qui se sont rendus à Dunkerque pour être de l'embarquement, dont on saura dans peu la destination et la réussite.

Suivant la *Gazette* d'aujourd'hui 25, le prince Édouard marche dans le comté de Chester; mais, en même temps,

il est dit qu'ayant retiré six mille hommes qu'il avoit laissés en Écosse, le général Ligonier a envoyé quelques troupes, qui ont repris la ville d'Édimbourg et fait prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre. Apparemment que le prince est sûr de l'Écosse, et qu'il s'agit de l'expédition de Londres, avec le secours de troupes qu'il attend.

On parle fort ici d'une nouvelle bataille et victoire en Saxe, de l'armée du roi de Prusse contre le prince Charles de Lorraine et les troupes saxonnes. Point de nouvelles encore dans la *Gazette*.

Cette année est pour les faits extraordinaires. Il y a cent ans, en 1745, M. le duc d'Arpajon, apparemment duc à brevet simplement, commandant les troupes de l'ordre de Malte, a sauvé cette île contre les Turcs[1]. En reconnoissance de cet important service, le grand-maître et l'ordre ont nommé le duc d'Arpajon grand'croix de l'ordre de Malte, avec le droit de conserver cette dignité et ce titre dans sa maison à perpétuité; en sorte que, depuis ce temps, à la naissance d'un fils dans la maison d'Arpajon, on lui passoit le cordon de Malte, et il étoit chevalier et grand'croix de droit. Le comte d'Arpajon, dernier de cette grande maison, est mort ici, à Paris, il y a quelques années, et n'a laissé qu'une fille unique[2], fort riche, qui a épousé le comte de Noailles, second fils du maréchal de France. Naturellement ce droit devoit se perdre et s'éteindre par le défaut de mâles; mais le maréchal de Noailles, par son grand crédit, a obtenu de l'ordre de Malte la conservation d'un aussi beau droit pour le transmettre dans la maison de Noailles. Pour cet effet, le 13 de ce mois, madame la comtesse de Noailles, comme seule héritière de la maison d'Arpajon, a été reçue grand'croix de l'ordre de Malte, par M. le

1. En levant à ses frais et en conduisant dans l'île deux mille hommes de troupes, et en y faisant pénétrer des vivres et des munitions.

2. Anne-Claude d'Arpajon, née en mars 1729.

commandeur de Froulay, ambassadeur de l'ordre, fondé de pouvoir du grand-maître, dans l'église du Temple, en grande cérémonie, en présence de M. le grand-prieur, des commandants et chevaliers de l'ordre qui sont à Paris. En sorte que madame la comtesse de Noailles portera le cordon et la croix de l'ordre de Malte. Cette cérémonie a dû être belle et fort singulière, pour cet ordre qui est militaire, et pour des hommes qui ne peuvent conserver cet ordre de chevalerie qu'autant qu'ils restent dans le célibat, puisqu'il faut faire des vœux pour posséder une commanderie. Je crois que ce fait-ci est sans exemple. Non, on a marqué, dans quelques gazettes, trois princesses d'Allemagne[1], qui ont aussi le privilége d'être grand'croix de Malte, et madame la comtesse de Noailles est la quatrième dans l'Europe.

Le roi de Prusse continue de faire des prodiges. Le 15 de ce mois, le prince d'Anhalt Dessau[2], son général, a battu très-sérieusement, à trois lieues de Dresde, les troupes saxonnes et autrichiennes, qui étoient supérieures de vingt mille hommes. Il les a attaquées sans attendre la jonction du roi de Prusse. Il s'agit d'une perte, pour les ennemis, de douze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers, de toute l'artillerie et des bagages; la perte a été plus considérable pour les Saxons, parce qu'on dit que les troupes du prince Charles ne se sont pas présentées comme il faut. Il a été obligé de se retirer en Bohême; ses troupes ne peuvent plus soutenir l'attaque des Prussiens. Le 18 de ce mois, le roi de Prusse étant arrivé, il est entré dans la ville de Dresde sans résistance, où il a fait encore quatre mille

1. La princesse de Rochette, en Italie; la duchesse de Wurtemberg, et la princesse de La Tour-Taxis, en Allemagne. De La Villegille.

2. Feld-maréchal de Prusse et de l'Empire, né en 1676, mort en 1747. Il assista à toutes les campagnes de la Succession; remporta en 1745 la célèbre victoire de Kesseldorf sur les Saxons et les Autrichiens, fut le créateur de cette infanterie prussienne, si célèbre au dix-huitième siècle, et la conduisit quarante ans. Bouillet.

prisonniers de malades et blessés qui y étoient transférés. Il y avoit dans cette capitale les deux plus jeunes princes et deux princesses, enfants du roi de Pologne, que le roi de Prusse a consolés par ses politesses. Il a fait jouer l'opéra, et il a donné le bal aux dames de la ville; mais, en même temps, il a enlevé toute l'artillerie, et il a exigé des contributions excessives dans tout l'électorat de Saxe, et très-promptes, de manière que tout ce pays est ruiné. On dit que, pendant ce temps-là, le prince d'Anhalt est à la poursuite des ennemis. On parle aussi, à ce sujet, d'un accommodement entre le roi de Prusse et le roi de Pologne, qui est toujours à Prague, parce que l'on compte que, se trouvant dépouillé de ses États, il ne peut prendre un meilleur parti; mais il n'y a rien encore de certain à cet égard.

En Italie, le roi de Sardaigne n'est guère mieux traité. Il est réfugié seul dans la ville de Turin, dont il craint le bombardement. On dit que les troupes de France et d'Espagne ont pris les châteaux de Casal, d'Alexandrie et même de Milan, en sorte que don Philippe est bientôt maître de toute l'Italie.

En Allemagne, les troupes de la reine de Hongrie n'ayant pu trouver d'asile chez les cercles de l'empire, ni encore moins dans le Palatinat, elle a été obligée de les retirer pour l'hiver, dans les pays héréditaires.

En Flandre, on parloit de mouvements et de quelque entreprise par M. le maréchal de Saxe, pourquoi on avoit rappelé les officiers de cette armée; mais il paroît que cela n'a point de suite. Comme on présumoit que ces projets devoient regarder les Hollandois, on dit qu'ils ont fait satisfaction à la France sur les trois vaisseaux de la Compagnie des Indes, et même qu'il y a de leur part un traité de neutralité, pour ne plus fournir de troupes ni au roi d'Angleterre ni à la reine de Hongrie; mais il n'y a encore rien de certain là-dessus. Ces gens-là voudroient bien nous amuser, comme ils ont fait

jusqu'ici, et trouver le moyen ou l'occasion de se moquer de nous.

Quant à l'embarquement de Dunkerque, on en est fort inquiet dans ce pays-ci; car nous sommes au dernier décembre, et il n'est point encore fait, ce qui donne lieu à chacun de faire des nouvelles à sa fantaisie. Les uns disent que tous les préparatifs n'étoient point en état; d'autres que c'est une feinte; qu'on ne veut point aller en Angleterre, mais profiter des troubles de ce pays pour aller droit à Louisbourg, en Canada, pour reprendre ce port qui nous est si important, d'autant que, quand le prince Édouard réussiroit dans son entreprise, il ne seroit pas maître de nous rendre ce port, dont la nation angloise connoît l'avantage, et qu'ainsi il est de notre intérêt de le reprendre, indépendamment de tout événement.

Il est toujours certain que depuis longtemps nous n'avons aucune nouvelle positive de la position du prince Édouard ni de ses succès. On dit, dans les *Gazettes* étrangères, que le duc de Cumberland marche à sa rencontre avec des troupes réglées. Ces incertitudes découragent le François, qui publie déjà que notre embarquement n'aura pas lieu, ou du moins qu'il ne réussira pas, et on se dédommage à dire de bons mots: que le duc de Richelieu est un barbet à qui on fait passer l'eau pour rapporter un bâton, à cause du bâton de maréchal de France; que les Anglois sont bien malades, puisque nous leur envoyons notre dernier bouillon, à cause du prince de Turenne qui est parti, et autres plaisanteries semblables.

Il y a là-dessous quelque raison de politique que nous ne savons pas encore. Il faut toujours convenir que la France est dans la plus heureuse position pour entreprendre, et qu'il faut en profiter. On regarde l'événement de l'Angleterre si important, qu'on ne doute pas qu'il produiroit la paix s'il réussissoit, parce qu'enfin la

reine de Hongrie se trouve aujourd'hui sans ressource et sans espérance de secours étrangers, et avec des troupes fatiguées qui ont fait la guerre et qui ont été battues tout l'hiver.

Les événements fâcheux donnent toujours matière aux poëtes d'exercer leur humeur critique; ils ne respectent rien. Voici ce qui a été fait sur le projet et le commandant de l'embarquement :

S'il falloit faire un sacrifice
Pour vous rendre la mer propice,
Quand vous voguerez sur les eaux,
Jetez-y pour première offrande
Le plus fameux des m........,
Son élément le redemande.

Madame Poisson, mère de madame la marquise de Pompadour, est morte ce mois-ci, à Paris, après une longue maladie. Sur-le-champ une épitaphe mordante, qui est plutôt faite par quelque poëte de Cour, ennemi, que par un poëte de profession :

Ci-gît qui sortant du fumier,
Pour faire une fortune entière,
Vendit son honneur au fermier,
Et sa fille au propriétaire.

Quoi qu'il en soit, madame Poisson a été une des plus belles femmes du pays, avec tout l'esprit imaginable.

ANNEE 1746.

Janvier.

Bruits relatifs à l'embarquement de Dunkerque et au prince Edouard. — Le Français est borné dans ses vues. — Le roi de Prusse fait la paix avec le roi de Pologne et la reine de Hongrie. — Conséquences de cette paix pour la France. — Fautes politiques du ministère. — Affaires d'Angleterre. — Analyse du traité de Dresde. — Négociations avec les Hollandais. — Brouillerie du comte de Saxe et du comte d'Argenson. — Bruits divers. — Le prince Edouard repoussé de l'Angleterre.

Cette année ne commence pas à la satisfaction du public, les nouvellistes sont déroutés.

Notre embarquement de troupes à Dunkerque devoit d'abord se faire le 25 décembre ou 26. Depuis, on a dit, sur des lettres de Boulogne, qu'il devoit se faire le 3 de ce mois, que nous étions maîtres du port de Douvres par intelligence, et qu'on devoit débarquer là tout uniment en sept ou huit heures de temps.

Or, nous sommes au 8 janvier et dans le fait notre embarquement n'est point fait ; tous nos princes et seigneurs, qui étoient partis, sont à Boulogne, et les troupes sont répandues aux environs de Dunkerque. Ceci fait bien raisonner.

Les uns disent que tout l'attirail, qui est immense pour l'embarquement de quatorze ou quinze mille hommes de troupes avec les suites et les munitions, n'étoit pas prêt. Cela n'est pas vraisemblable, le duc d'York et le duc de Richelieu, général, étant partis dès le 23 décembre.

D'autres disent qu'il y a des vaisseaux anglois dans la Manche qui croisent pour s'opposer au voyage et que nous n'avons point de vaisseaux de guerre pour soutenir. Cela pourroit être.

D'autres croient que tout ce grand préparatif n'est qu'une feinte et que l'embarquement ne se fera pas.

D'ailleurs, on n'a point de nouvelles bien positives de la situation du prince Édouard. On dit seulement dans les *Gazettes*, qu'il est dans le comté de Chester en Angleterre. On parloit d'une bataille entre le prince Édouard et le duc de Cumberland et gagnée par le premier, mais cette nouvelle ne se confirme pas. En sorte qu'on désespère quasi de l'entreprise de la maison de Stuart.

Le François est vif et borné dans ses vues, il ne raisonne que sur les plus simples apparences, sans être au fait et sans pouvoir y être du fond de la politique, qui a quelquefois bien des branches et bien des ménagements.

Indépendamment du vent et du temps qui pouvoit avoir part au retardement, il y a des gens qui pensent qu'il n'est pas de notre intérêt d'aller si vite en Angleterre, et qu'il faut amuser le roi Georges, dans les troubles de son pays, jusqu'à l'ouverture de la campagne prochaine. D'ailleurs, le prince Édouard a flatté par ses manifestes, non-seulement les Écossois qui se sont unis à lui, mais la nation de la Grande-Bretagne, de secours étrangers. On effectue cette promesse par l'assemblée de ces troupes prêtes à partir au premier ordre. On veut peut-être laisser agir la nation seule, et il ne seroit pas prudent d'entrer dans le pays. Mais on craint des secours étrangers de la part du roi Georges, et la France est prête d'en donner de son côté. Il y a plus : il y a une flotte à Brest, destinée, dit-on, à reprendre le cap Breton sur les Anglois. C'est une expédition à faire contre la nation même, qui sent l'importance de ce port du Canada pour notre commerce. Le prince Édouard ne seroit pas maître de nous le restituer s'il étoit reconnu Roi. Il faut le reprendre de force, et cela ne s'accorde pas avec une réception à l'amiable dans un des ports de

l'Angleterre pour les troupes de Dunkerque. Il pourroit se faire aussi qu'il y eût de la feinte et que tous ces bâtiments de transport qui sont répandus à Ostende, Calais, Dunkerque et Boulogne, fussent, comme on a dit, pour faire une descente par mer en Hollande ; tandis qu'on y entreroit par terre, en cas que les Hollandois ne s'accorderoient pas avec nous pour la neutralité qu'on leur demande. Tout ceci est fort délicat et s'éclaircira dans la suite.

Il y a quelque chose de plus grave ; le roi de Prusse, après toutes ses victoires, vient de signer un traité de paix, le 25 décembre 1745, non-seulement avec le roi de Pologne, électeur de Saxe, mais avec la reine de Hongrie ; elle lui cède la haute et basse Silésie. Il consent d'évacuer l'électorat de Saxe et la Lusace, et il reconnoît l'élection de l'empereur Charles Ier de Lorraine, grand-duc de Toscane, contre laquelle il avoit tant déclamé. Le rôle de ce prince est parfaitement rempli. Il a acquis beaucoup de gloire et un grand nom dans l'histoire[1]. Il s'est enrichi par des contributions immenses, et il se confirme dans la possession de toute la Silésie, qui est le plus beau pays d'Allemagne et de dix-huit millions de revenus ; c'est le contre-coup de ce traité qui nous intrigue. On dit déjà que la reine de Hongrie va envoyer quatre-vingt mille hommes en Italie, et qu'elle en enverra autant en Flandre. On ne sait pas précisément les conditions de ce traité signé à Dresde. Encore moins les articles secrets.

On se flattoit ici que le roi de Prusse, lié d'honneur et d'intérêt avec le roi de France, ne feroit point de paix que conjointement avec lui. Car, enfin, il n'a fait sa conquête de la Silésie et il ne l'a conservée que parce que l'armée du prince de Conti sur le Rhin a occupé une

1. Après avoir signé le traité dont Barbier vient de parler, le roi de Prusse retourna dans Berlin, et ce fut lors de son entrée dans cette capitale que son peuple le salua du nom de *Frédéric le Grand*, que l'histoire lui a conservé.

armée de soixante mille hommes de la reine de Hongrie et de ses alliés, commandée par le grand-duc de Toscane de l'autre côté du Rhin pendant son élection, et que d'un autre côté, la reine de Hongrie a été obligée d'avoir encore un corps considérable de troupes en Flandre contre l'armée du Roi, sans cela il n'auroit sûrement pas la Silésie.

Il ne s'agit que de savoir si, par ce dernier traité, il n'en fait revivre quelque autre par lequel il soit obligé de fournir des troupes, soit à la reine de Hongrie, soit aux puissances maritimes. D'autant qu'il peut voir avec une espèce de jalousie les vastes projets de la France et la future puissance de la maison de Bourbon, et que d'ailleurs, il est proche parent du roi d'Angleterre, que l'on veut déposséder de ses États, puisque sa mère Dorothée de Brunswick est sœur du roi d'Angleterre et fille de Georges-Louis de Brunswick Ier, roi d'Angleterre. Au moyen de quoi, au défaut de la ligne régnante, il auroit droit à cette couronne.

Mais si le roi de Prusse ne fournit point de troupes, surtout soit à la reine de Hongrie ou aux Hollandois, comme il n'y a pas d'apparence, n'étant pas de son intérêt que l'Empereur et l'Impératrice deviennent trop puissants, et que nous déclarions la guerre aux Hollandois[1]; la reine de Hongrie, ne recevant plus d'argent de l'Angleterre ni de la Hollande, ne sera pas trop en état d'envoyer de si nombreuses armées, soit en Flandre, soit en Italie, et nous n'aurons besoin que d'une armée d'observation sur le Rhin pour empêcher quelque triomphe de ce côté-là. Le grand défaut à reprocher au ministère est trop de ménagement. Les Hollandois en sont un exemple; ils nous ballottent depuis la guerre, et

1. L'objet de la guerre était alors, du côté de la maison de France, de forcer la reine de Hongrie, par ses pertes en Flandre, à céder ce qu'elle disputait en Italie, et de contraindre les États généraux à rentrer au moins dans l'indifférence dont ils étaient sortis. VOLTAIRE.

ils ont fait des profits considérables par leur commerce. On doit s'attendre aujourd'hui qu'ils vont devenir plus insolents à notre égard, depuis le traité du roi de Prusse. L'électeur de Mayence nous a joués de son côté; on a été toute la campagne au milieu de ses États avec des ménagements surtout apparents, sans lui faire grand mal. Il falloit profiter du temps que le roi de Prusse étoit obligé d'agir sérieusement pour accabler ceux que l'on connoît pour ennemis dans le cœur, comme aussi il semble qu'il auroit été plus prudent de n'entamer la descente du prince Édouard, en Écosse, que peu de temps avant l'ouverture d'une campagne. Cette diversion dans la Grande-Bretagne auroit étourdi toutes les puissances, et nous aurions été en état de suivre nos conquêtes, surtout sur la Hollande. Au lieu que trois mois d'hiver donnent le temps aux négociations et aux alliances, parce qu'il faut partir d'un principe dans nos projets; que la puissance de la maison de Bourbon, présente et telle que nous voulons l'augmenter par la suite, nous attire la jalousie de toutes les puissances du Nord, avec qui nous ne sommes point en guerre, et il faut par conséquent s'étendre et prévoir les coups que cette jalousie générale peut produire.

Le roi d'Angleterre fait venir à lui six mille Hessois, qu'il avoit à sa solde, en Flandre. Les Hollandois les passent dans leurs vaisseaux pour ramener, dit-on, les six mille Hollandois[1] qui ne peuvent pas servir contre nous. Le roi d'Angleterre attend encore un secours des Danois. Peut-être aura-t-il aussi des Prussiens. Nous attendons peut-être le débarquement de toutes ces troupes auxiliaires pour y faire passer aussi des François et

1. Ces six mille hommes avaient été faits prisonniers par l'armée française dans la campagne de 1745. Ils ne pouvaient, en vertu de leur capitulation, servir contre la France pendant un temps déterminé, et, conformément à cette loi de la guerre, ils rentrèrent dans leurs foyers, quand le cabinet de Versailles, prenant ouvertement parti pour Charles-Édouard, eut envoyé à ce prince quelques troupes écossaises au service de la France.

des Espagnols. Si cela étoit, l'Angleterre deviendroit le théâtre de la guerre, et elle seroit inondée de troupes étrangères. Si le prince Édouard ne réussissoit pas par la suite, cette guerre civile serviroit toujours à ruiner un pays ennemi où l'on n'entre jamais. La nation paroît fort intéressée à prendre promptement un parti pour ou contre l'un des deux princes compétiteurs. Mais quelque curieux que soient ces événements, ils sont toujours très-funestes à tous les peuples, et une bonne paix seroit bien plus avantageuse à toute l'Europe.

Par le traité de Dresde, du 25 décembre, le roi de Prusse garantit à la reine de Hongrie tous les États qu'elle possède en Allemagne (on n'y parle point des États d'Italie ni de Flandre). Il garantit l'élection de l'Empereur, reconnu par tout le corps de l'Empire. Il se charge, envers les Hollandois, des sommes par eux prêtées à la reine de Hongrie et affectées sur la Silésie. Cette créance considérable des Hollandois ne paroît pas bien assurée, d'autant que le roi de Prusse a des prétentions contre eux pour la principauté de Westfrise. Cela fera matière pour le Congrès. Mais il se trouvera, par l'événement, que les Hollandois et les Anglois auront fait les frais de la guerre pour la reine de Hongrie, en pure perte pour eux. Le roi de Prusse ne rend rien des contributions considérables qu'il a exigées sur la Saxe et la Lusace. En dernier lieu, au contraire, le roi de Pologne s'engage de lui payer encore quatre millions d'écus à la première foire de Leipsick, et jusqu'à ce l'intérêt à cinq pour cent. L'électorat de Saxe se trouvera ruiné, et le roi de Prusse s'enrichira. L'électeur Palatin, qui a accédé au traité, doit être dédommagé de ses pertes. Mais par qui et comment? Voilà les conditions connues. On dit qu'il y est arrêté que, si la reine de Hongrie entre dans les États de France, le roi de Prusse donnera des troupes contre elle et que si le roi de France passe le Rhin il donnera des troupes contre

lui; mais cela ne se voit pas dans les *Gazettes*.

A l'égard du grand-duc de Toscane, le voilà reconnu Empereur, et par conséquent la reine de Hongrie Impératrice, par tous les électeurs et tout l'Empire. Le pape l'a aussi reconnu depuis peu; il faudra bien que la France et l'Espagne le reconnoissent. Ainsi, nous n'avons plus que faire dans l'Allemagne; il ne reste plus que deux objets : la Flandre et l'Italie.

On s'attendoit à une déclaration de guerre contre les Hollandois; on disoit même qu'elle étoit imprimée, d'autant que le dernier décembre, le Roi a révoqué, par un arrêt du Conseil, deux articles portés par un traité de commerce, de 1739, avec les Hollandois, pour leur faire payer à l'avenir les droits sur les marchandises, comme aux autres. Et le Roi se plaint fort de leur conduite, dans cet arrêt de Conseil. Cependant, il paroît depuis, dans la dernière *Gazette de France*, que les Hollandois ont donné ordre de faire revenir les six mille hommes qu'ils avoient envoyés en Angleterre, et qu'ils reconnoissent que la conduite de leur directeur à Batavia, par rapport aux trois vaisseaux de la Compagnie des Indes, est en contravention du traité de commerce avec la France de 1739, d'où l'on a conjecturé qu'il y avoit un accommodement avec eux, depuis cet arrêt du Conseil, même un traité de neutralité. Mais, il est encore à craindre qu'ils ne nous amusent, comme ils ont fait jusqu'ici; il seroit peut-être prudent de ne les point ménager, si on est en état de le faire.

Aujourd'hui, 19 de ce mois, point encore de nouvelles de l'embarquement de Dunkerque. On est dans l'impatience et on n'entend rien à cette manœuvre. On dit aussi que le prince Édouard se replie et se retire du côté d'Écosse. Voudroit-on, par accommodement, ne lui donner que ce seul royaume, s'il étoit une seule fois garanti par une paix, et que le prétendant fût aidé d'argent pour remettre l'Écosse dans son ancien état? Cela n'en seroit

que plus avantageux par la suite à la France. La maison de Stuart, en Écosse, avec les droits légitimes qu'elle a aussi sur l'Angleterre, tiendroit toujours en échec le roi d'Angleterre.

On parle fort, depuis quelques jours, d'une brouillerie entre le maréchal comte de Saxe et M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, touchant les opérations de ce ministère; si cela est vrai, il seroit prudent au ministre de plier; le Roi a de grandes obligations à ce général, et il a bien besoin de lui. On a fait venir cette brouillerie au sujet de l'entreprise du comte de Saxe, pour surprendre Saint-Guillain pendant la gelée, il y a quelque temps, dont il avoit donné avis au Roi; sur lequel avis, il y avoit eu ici un ordre à tous les colonels de se rendre en Flandre, ce qui a été effectivement fait. On a dit que la surprise avoit manqué par le changement de temps et par les mauvais chemins qui avoient empêché l'artillerie d'arriver assez tôt, de façon que tout étoit en défense dans Saint-Guillain. Mais on a dit que c'étoit l'ordre de départ des colonels, dont M. le comte de Saxe n'avoit pas besoin, qui avoit trahi le secret de son entreprise; et que cet ordre n'avoit été donné par M. le comte d'Argenson, que pour le faire échouer. Cependant, on dit aujourd'hui que cette brouillerie est apaisée; le Roi les aura apparemment réconciliés, si cela est vrai.

Le bruit étoit général que l'embarquement devoit se faire sûrement, le 22 de ce mois. M. le prince de Turenne, dont la femme est accouchée d'un prince, qui a causé bien de la joie à la maison de Bouillon, étoit venu à Paris pour voir sa femme. Il est parti effectivement le 21, à quatre heures du matin, sur une lettre du duc d'York, pour se rendre au plus vite à Boulogne. Malgré tout cela, nous sommes à la fin du mois, et l'embarquement n'est pas fait. On dit même qu'il ne peut pas se faire, faute de vaisseaux de guerre pour le soutenir, et

qu'on n'a jamais eu dessein de le faire; que c'est une feinte pour attirer les vaisseaux anglois dans la Manche, pour faciliter l'arrivée des gallions à Cadix. Le public, qui ne sait rien du secret du cabinet, cherche des causes à tout ce qu'il voit, et ne sait plus que dire. Il est sot à présent. On ne parle presque plus du Prétendant. On ne sait pas positivement où il en est. On a dit cependant assez généralement qu'il avoit gagné quelque avantage sur les troupes du duc de Cumberland.

Il y a quelque apparence que, depuis la paix du roi de Prusse, depuis l'élection de l'Empereur reconnue par tout l'empire, on travaille secrètement à une paix générale. Les Hollandois doivent y contribuer pour leur intérêt; l'affaire d'Angleterre peut être le point le plus embarrassant. On pourroit renvoyer le roi d'Angleterre, avec le prince de Galles, son fils aîné, dans son électorat de Hanovre, avec abdication et renonciation pour toujours à l'Angleterre. Le duc de Cumberland, second fils, roi d'Angleterre, à Londres; et faire le prince Édouard, roi d'Écosse et d'Irlande, avec la garantie des puissances, et faire des mariages en conséquence. Voilà ce qui pourroit nous arriver de mieux, en faisant un établissement convenable à don Philippe en Italie.

On ne parle plus de la brouillerie de M. le maréchal de Saxe et de M. le comte d'Argenson; on dit même qu'il n'en a jamais été question.

Il paroît certain que le prince Édouard s'est retiré de l'Angleterre, et qu'il a été repoussé en Écosse. On dit qu'il s'y est emparé de la ville de Sterling. Cela ne forme plus le grand objet des nouvelles.

Février.

Le maréchal de Saxe assiége Bruxelles. —Voyage du Roi à Choisy.— Affaires de Hollande et d'Angleterre. — Bataille de Falkirk. — On parle de paix avec le roi de Sardaigne. — Prise de Bruxelles. — Le prince Edouard bat en retraite; ce qu'on dit à ce propos. — La France envoie des troupes en Ecosse. — Ambassade extraordinaire d'Espagne à Paris. — Drapeaux enne-

mis à Notre-Dame. — Mort de l'archevêque de Paris. — Retour du comte de Saxe à Paris. — Les grandes entrées. — Le comte de Saxe à l'Opéra; ovation. — Les boucles d'oreilles de *la Gloire*. — Le comte de Saxe et le château de Chambord. — Le roi de Sardaigne nous reprend Astie. — M. Gigault de Bellefond est nommé archevêque de Paris; par quelles influences? — Revers en Italie; belle conduite de M. de Chevert. — M. de Montal. — Le maréchal de Noailles ambassadeur en Espagne.

Une nouvelle entreprise de M. le maréchal de Saxe fait la grande attention du public. Le 28 du mois dernier, il a fait marcher quarante mille hommes, qu'il a fait rassembler secrètement, et il a fait investir entièrement la ville de Bruxelles, et, le 30, il a paru lui-même devant la ville, après avoir passé le canal, et il a commandé M. Philippe[1], lieutenant général, avec un corps de troupes pour masquer Mons, Namur et Charleroi, et pour empêcher que l'ennemi ne tire des secours de ces garnisons. Toutes ces dispositions ont été exécutées en même temps. Nos troupes se sont emparées, l'épée à la main, du fort sur le canal entre Bruxelles et Malines, et du fort des Trois-Trous. On croyoit avoir la nouvelle de la prise de Bruxelles dans les premiers jours de ce mois; mais cela ne va pas si vite. La grosse artillerie n'est arrivée que le 2, et il faut plusieurs jours pour établir les batteries. Bruxelles n'est pas fort; mais il y a douze mille hommes dans la ville, ce qui fait une forte garnison. Nous nous sommes toujours emparés de la ville de Louvain, qui est au-dessus de Bruxelles. M. Darmentière, lieutenant général, est devant avec les Grassins et quelques autres troupes. On dit que, le 4, on a dû attaquer le faubourg de Malines, où il y a beaucoup de troupes, et qu'il faut prendre pour faire la tranchée entre le faubourg et la ville. On croit que cette attaque sera chaude; cette nouvelle tient tout le monde en l'air, on ne parle plus d'autre chose. Elle est de conséquence;

1. Ce M. Philippe a laissé deux fils : l'un capitaine aux gardes françaises, l'autre conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, doyen de Saint-Marcel. *(Note de Barbier d'Increville.)*

Bruxelles a de grandes richesses; toute la noblesse s'y est retirée, et il y a un peuple considérable qui souffrira difficilement le bombardement. Il n'y a pas d'apparence que le maréchal manque son coup par ménagement pour la ville. Si on prend aussi Malines, comme il y a apparence, cela fera un commencement de campagne singulier dès le mois de février. On dit que nos soldats ne manquent de rien, et qu'il y a grande joie dans le camp.

Pendant ce temps-là, le Roi fait des voyages de Choisy; il en revient, demain 10, à Versailles, pour voir représenter l'opéra d'*Armide*, et repartira pour Choisy samedi 12.

On dit que M. de Vassenaer, grand seigneur de Hollande, doit arriver ici, de la part des États généraux, pour une commission importante. Insensiblement et pour peu que le maréchal de Saxe exécute ses projets, on sera bien près des Hollandois, à la fin de mars, quand le Roi commencera sa campagne.

On parle encore de l'embarquement du duc de Richelieu, mais ce n'est plus pour descendre en Angleterre; on doit aller, dit-on, tout droit en Écosse; cela dépend des vents pour le passage. Cela n'est pas vrai, car le duc de Richelieu est revenu en Cour; il a été même indisposé. A l'égard du duc d'York, il est apparemment resté à Boulogne; on n'en parle pas, mais il y a apparence qu'on ne le hasardera pas à passer. L'embarquement général ne se faisant, il paroît seulement qu'on fait passer successivement des troupes en Écosse, par parcelles, dans de petits bâtiments qui craignent moins les vents et les gros vaisseaux de guerre anglois.

On a eu la nouvelle, confirmée et détaillée même dans la *Gazette de France*, d'une victoire considérable remportée par le prince Édouard, en Écosse, à Falkirk, sur l'armée royale, le 28 janvier dernier. Le prince faisoit le siége du château de Sterling; les troupes du Roi, qui

étoient à Édimbourg, sont parties au nombre d'environ douze mille hommes, cavalerie et infanterie, pour faire lever ce siége. Le prince les a prévenus et a été à leur rencontre avec six à sept mille hommes seulement, dont quatre mille montagnards, cinq cents hommes de cavalerie et deux régiments écossois passés de France. Ces montagnards, le sabre à la main, ont eu la hardiesse d'attaquer la cavalerie angloise, de la rompre et de la mettre en fuite; elle n'a pas pu être suivie. Ces montagnards se sont ensuite ralliés, et, avec les Écossois, ils ont battu quatorze régiments anglois, qui étoient à la bataille de Fontenoy. Après cette action, par un temps épouvantable, les Anglois se sont retirés dans leur camp[1]. Le prince, qui s'est même un peu trop exposé, a marché, la nuit tombée, pour les aller attaquer dans leur camp, pour y trouver des provisions et des vivres dont ils manquoient sur le champ de bataille. La terreur a pris aux troupes angloises; ils ont mis le feu à leur camp, et se sont enfuis en désordre à Édimbourg. On compte

1. A peine le prince fut-il informé que les ennemis étaient à six milles de lui, près des marais de Falkirk, qu'il courut les attaquer, quoiqu'ils fussent près d'une fois plus forts que lui. On se battit de la même manière et avec la même impétuosité qu'au combat de Preston-Pans (28 janvier 1746). Ses Écossais, secondés encore d'un violent orage qui donnait au visage des Anglais, les mirent d'abord en désordre ; mais, bientôt après, ils furent rompus eux-mêmes par leur propre impétuosité. Six piquets de troupes françaises les couvrirent, soutinrent le combat, et leur donnèrent le temps de se rallier. Le prince Édouard disait toujours que, s'il avait eu seulement trois mille hommes de troupes réglées, il se serait rendu maître de toute l'Angleterre.

Les dragons anglais commencèrent la fuite, et toute l'armée anglaise suivit, sans que les généraux et les officiers pussent arrêter les soldats. Ils regagnèrent leur camp à l'entrée de la nuit. Ce camp était retranché et était entouré de marais.

Le prince, demeuré maître du champ de bataille, prit à l'instant le parti d'aller les attaquer dans leur camp, malgré l'orage, qui redoublait avec violence. Les montagnards perdirent quelque temps à chercher dans l'obscurité leurs fusils, qu'ils avaient jetés dans l'action, suivant leur coutume. Le prince se met donc en marche avec eux pour livrer un second combat; il pénètre jusqu'au camp ennemi l'épée à la main : la terreur s'y répandit, et les troupes anglaises, deux fois battues en un jour, quoique avec peu de perte, s'enfuirent à Édimbourg. VOLTAIRE.

que, dans cette journée, il y a eu près de trois mille Anglois tués, beaucoup de prisonniers et surtout nombre d'officiers. Les troupes du prince ont pillé le camp, ont pris tous les bagages, artillerie et provisions, et ont sauvé du feu des tentes de quoi loger, dit-on, cinq mille hommes; il a retourné ensuite à Sterling.

On parle fort ici d'un traité de paix avec le roi de Sardaigne; on dit qu'on lui donne le Milanais, et qu'il sera roi de Lombardie; que don Philippe sera roi de Sardaigne, avec Parme et Plaisance et peut-être le Mantouan (qu'en feroit-on?), et que la France aura la Savoie et le comté de Nice; nous ne serions pas mal de ce côté-là. Il y auroit apparence qu'une des filles de France pourroit épouser le fils du roi de Sardaigne. Il est certain qu'il y a ici le duc d'Albe, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, et des ministres d'autres Cours; et cela feroit croire que la paix du roi de Prusse n'a pas été faite sans quelque projet général, surtout avec la reine de Hongrie, qui pourroit bien, dans ce cas, sacrifier le roi d'Angleterre, son allié.

On avoit d'abord regardé ici la ville de Bruxelles comme une ville ouverte, non fortifiée, qui ne pouvoit se défendre que par sa grosse garnison; cependant on en fait le siége dans les formes, comme de toute autre ville. La tranchée est ouverte depuis longtemps, et l'on attend toujours des nouvelles de cette entreprise intéressante.

M. le comte de Vaux, colonel du régiment de ...., a apporté au Roi, mercredi matin 23 de ce mois, la nouvelle de la prise de la ville de Bruxelles, qui a arboré le drapeau blanc le 20. Cette nouvelle a causé une grande joie au Roi; il y a eu plusieurs jaloux parmi les gens de Cour qui n'en ont pas été si flattés. Plusieurs vouloient insinuer que cette entreprise, dans cette saison, causeroit la perte d'une partie de l'armée. On n'a pas encore le détail.

Par la capitulation, toute la garnison est prisonnière de guerre, ainsi que les officiers généraux qui étoient dans la ville. Cette garnison consiste en dix-huit bataillons et neuf escadrons de cavalerie, un régiment de dragons et des hussards; cela fait environ quatorze ou quinze mille hommes, dont les deux tiers sont ou Hollandois ou des Suisses à la solde de la Hollande. Il y avoit, outre cela, dix-huit officiers généraux de la reine de Hongrie, entre autres le comte de Kaunitz, gouverneur des Pays-Bas, en l'absence du prince Charles, le gouverneur de Bruxelles, un feld-maréchal, les deux princes de Ligne, généraux de l'infanterie et de la cavalerie. Il est dit que les troupes seront transférées dans les villes les plus voisines, si cela se peut[1].

Il y avoit dans la ville deux cents pièces de canon, toutes les provisions et les magasins d'artillerie, de fourrages, d'armes et d'habillements pour la campagne prochaine; en sorte que la prise de cette ville vaut mieux qu'une bataille des plus complètes, d'autant plus que nous n'avons pas perdu huit cents hommes, que cela jette la reine de Hongrie dans une dépense considérable d'hommes et de munitions, et qu'elle ne peut plus même assembler une armée en Flandre, où elle n'a plus que Mons, Namur et Charleroi, qui sont au-dessous.

On croyoit que M. le maréchal comte de Saxe iroit droit à Anvers; les troupes, quoique fatiguées dans une pareille saison, en un hiver fort rude, ne demandoient pas mieux, parce qu'elles n'ont manqué de rien[2]. Le soldat avoit du pain blanc, de l'eau-de-vie deux fois le jour, de la bière à discrétion, des camisoles, guêtres et souliers neufs, à cause des eaux, de grands feux, relevé très-souvent, et à la prise de la ville, chacun douze livres

1. Voir sur la prise de Bruxelles Voltaire, *Précis*, ch. XVIII.
2. Grâce au maréchal de Saxe, qui s'occupa le premier en France de ce qu'on appellerait aujourd'hui le bien-être du soldat.

de gratification. On aura peine à croire qu'une armée de quarante mille hommes ait pris, dans le mois de février, une grande ville, sans même l'avoir bombardée, avec quinze mille hommes de garnison.

M. le maréchal en a agi très-poliment pour les effets et papiers de la reine de Hongrie, pour les équipages du duc de Cumberland, et pour ceux du prince Charles. Il se contentera de lever de grosses contributions.

M. le maréchal a mis M. le comte de Lowendal, lieutenant général, dans la ville de Bruxelles, et au surplus, on ne sait pas si c'est l'arrivée et les propositions de M. le comte de Vassenaer, ambassadeur extraordinaire de Hollande, qui arrêtent. On dit même que M. le maréchal de Saxe doit arriver le 4, le 8, le 12 du mois prochain à Versailles; peut-être est-ce encore une feinte et qu'il médite autre chose, d'autant que la saison va devenir plus commode.

Toutes les *Gazettes*, même de France, n'annoncent rien de bon du côté d'Écosse. Le duc de Cumberland a été se mettre à la tête de l'armée royale à Édimbourg. Il a marché à Sterling pour en faire lever le siége, et à son arrivée, le prince Édouard s'est retiré à Perth et dans les défilés du port de Montrosse, après avoir enlevé quelques pièces de canon et mis le feu à des magasins de poudre, comme s'il vouloit conserver ce port pour une retraite et pour abandonner l'Écosse.

Cette nouvelle a fort étonné de la part de ce prince et de son armée victorieuse, qui vient de battre l'armée royale. Cela a fait croire que cela venoit des ordres de France, qu'il y avoit quelque proposition d'accommodement avec le roi d'Angleterre et qu'on abandonnoit le projet du Prétendant, ce qui a fait peine au public, quoiqu'on souhaite fort la paix.

Mais on dit à présent que cette retraite est un effet de prudence, que le prince n'ayant point de cavalerie n'a pas voulu risquer une bataille, ni hasarder de se laisser

prendre le port de Montrosse par où il peut recevoir des secours. Et il paroît certain que le 2 de ce mois, M. le duc de Fitzjames Berwick, milord Clarre et le marquis de Fimarcon, maréchaux de camp, sont partis avec trois ou quatre mille hommes des régiments irlandois et écossois. S'ils arrivent à bon port et sans être pris en chemin, cela changera les nouvelles.

On parle fort depuis quelques jours d'un traité de paix avec le roi de Sardaigne. Il y a ici à ce sujet un ambassadeur extraordinaire d'Espagne, le duc de[1] ...., capitaine des gardes de Sa Majesté catholique. On dit qu'on cède au roi de Sardaigne le Milanois et le titre de roi de Lombardie, et que don Philippe sera roi de Sardaigne avec un mariage pour son fils aîné, soit de la princesse d'Espagne, soit de Madame de France; on ne sait pas encore bien ces faits.

Le 3 de ce mois, on a chanté un *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Bruxelles, où les cent-suisses de la garde ont apporté une grande quantité de drapeaux. On ne sait quasi plus où les placer.

Le 4, M. l'archevêque de Paris s'est trouvé fort mal; il a reçu ses sacrements et le lendemain il y a eu exposition du saint-sacrement dans toutes les églises de Paris, et les prières de quarante heures qui continuent depuis, comme pour le Roi. Sa plus grande maladie est d'avoir quatre-vingt-douze ans. Il y a apparence que son mandement pour Bruxelles sera le dernier. L'on ne sait rien de positif sur le choix de son successeur. On dit seulement que le Roi a dit que ce seroit quelqu'un à qui on ne s'attend pas.

M. l'archevêque de Paris, de Vintimille[2], des comtes

1. Barbier laisse assez souvent des noms en blanc, et comme il serait facile de se tromper en comblant la lacune, nous indiquons cette lacune par des points.

2. Vintimille, archevêque de Paris, homme si épais et si corpulent de tête et de corps, qu'il en était presque monstrueux. Il ne cessait de faire la guerre aux jansénistes pour devenir cardinal. Après avoir fait fermer, en 1732, le

de Marseille du Luc, on lui donne ces noms et qualités dans la *Gazette de France*, est mort dimanche 3 de ce mois, vers midi; il avoit près de quatre-vingt-onze ans. La carrière est honnête; il s'agit à présent de son successeur.

M. le maréchal comte de Saxe est arrivé à Paris vendredi 11, à cinq heures du soir. Il a été dès le soir ou le lendemain à Versailles; sa présence et la réception du Roi auront déplu à plus d'un grand seigneur de cette Cour. Le Roi a fait quelques pas pour aller au-devant de lui et l'a embrassé des deux côtés.

Le Roi avoit accordé au maréchal de Saxe, pour son arrivée, les grandes entrées, c'est-à-dire le droit d'entrer chez le Roi le matin, lorsqu'il est encore dans son lit; cet honneur est très-rare. On ne connoît parmi les seigneurs que M. le maréchal de Charrost[1], comme ancien gouverneur du Roi, qui ait les grandes entrées.

Jeudi 17, Mi-Carême, M. l'archevêque de Paris[2] a été enterré dans le chœur de Notre-Dame, quoiqu'il ait fait faire une chapelle. Le convoi a fait le même tour que la procession de la Vierge du mois d'août. Il y avoit des pauvres, des enfants *rouges* et *bleus*, et un couvent de chaque corps de mendiants avec beaucoup de domestiques et la famille. On n'a rien trouvé d'extraordinaire à ce convoi.

Vendredi 18, M. le maréchal comte de Saxe vint à

tombeau du diacre Pâris, il publia un mandement contre le journal janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui paraissait clandestinement et qu'il ne put réussir à supprimer. Ce mandement fut dénoncé au Parlement; vingt-deux curés de Paris se déclarèrent contre leur archevêque, et la lutte continua jusqu'à la mort de ce prélat, le 23 mars 1746, à quatre-vingt-onze ans. Bellefonds, et ensuite Christophe de Beaumont, qui, après lui, gouvernèrent le diocèse de Paris d'une main plus sévère, donnèrent aux jansénistes occasion de le regretter. SISMONDI.

1. M. de Charrost n'était point maréchal; c'est le duc de Charrost que Barbier devait dire pour être exact.

2. Il avait été évêque de Marseille depuis 1692 jusqu'en 1708, archevêque d'Aix et archevêque de Paris en 1729.

l'opéra d'*Armide*[1]; tout étoit plus que plein. Il avoit fait retenir les deux premiers bancs du balcon du côté du Roi[2]; plusieurs de ses aides de camp étoient au second banc. M. le major des gardes-françoises avoit fait garder ses deux bancs par une sentinelle. Il arriva avec M. le duc de Biron[3], colonel des gardes, et M. le duc de Villeroy, et il étoit entre eux deux au balcon, et à la troisième place le duc d'Holstein, jeune seigneur, neveu du maréchal, étoit le premier, le duc de Biron le second. On dit que M. Berger, directeur de l'Opéra, vint audevant de lui, lui fit un compliment et lui présenta le livre, honneur qu'il ne fait qu'au Roi et aussi aux princesses du sang. A son arrivée, il y eut grand battement de mains du parterre en criant : Vive le maréchal de Saxe! Il salua très-poliment le parterre. Mademoiselle de La Roche-sur-Yon, qui étoit dans une petite loge sur le théâtre, lui fit dire que si c'étoit l'usage aux femmes de claquer des mains, elle l'auroit fait la première pour partager la joie du public, ce qui a paru très-bien de sa part, d'autant qu'il y a un peu de jalousie de métier à cause du prince de Conti, son neveu. Ce n'est pas tout: dans le prologue d'*Armide*, qui étoit fait en l'honneur de Louis XIV, la Gloire y paroît tenant une couronne de lauriers à la main et chante ces paroles :

Tout doit céder dans l'univers
A l'auguste héros que j'aime,

ce qui est suivi d'un grand chœur et de danse des suivants de la Gloire. A la fin du prologue, l'actrice qui fai-

1. C'est le célèbre opéra de Quinault, joué pour la première fois le 11 février 1686.

2. On appelait côté du Roi la partie à droite du spectateur, et côté de la Reine la partie opposée. Ces dénominations tiraient leur origine de la place qu'occupaient les loges du Roi et de la Reine à l'Opéra. DE LA VILLEGILLE.

3. Ce M. le duc de Biron est celui qui étoit colonel du régiment du Roi, et qui eut quatre ou cinq chevaux tués sous lui à la bataille de Fontenoy. (*Note de Barbier.*)

soit la Gloire[1] s'avança sur le bord du théâtre, du côté du balcon du Roi, et présenta sa couronne de lauriers à M. le maréchal de Saxe, qui fut surpris et qui la refusa avec de grandes révérences; mais la Gloire insista en lui disant quelque chose de gracieux, et comme le maréchal étoit trop éloigné dans le balcon pour qu'elle pût lui mettre dans la main, le duc de Biron prit la couronne de lauriers de la main de la Gloire et la passa dans le bras gauche de M. le maréchal de Saxe. Cette action d'éclat donna lieu à de nouvelles acclamations : Vive M. le maréchal de Saxe! à de grands battements de main et à un bruit général dans tout l'Opéra, où je n'arrivai qu'au premier acte, et c'étoit le sujet de la conversation dans l'escalier et dans le derrière des loges qui étoient remplies de monde.

Il faut convenir qu'un honneur aussi éclatant vaut un triomphe des Romains. M. le maréchal de Saxe se trouve couronné par la Gloire même personnifiée, dans un spectacle public et dans la plus belle assemblée de l'Europe, avec l'applaudissement et l'approbation de tout le spectacle. On ne peut rien de plus flatteur; on a été aussi bien persuadé que cela ne s'étoit fait que de l'agrément et de la permission du Roi. Le rôle de la Gloire, qui avoit été donné par faveur à l'actrice, ne lui a pas été infructueux. Le maréchal lui a donné dès le jour même une paire de boucles d'oreilles de huit ou dix mille livres.

On dit que M. le maréchal doit partir, jeudi 24, pour aller passer huit jours à Chambord[2], avec grande compagnie dont le Roi lui a donné la jouissance pendant sa vie. On dit même que le Roi a donné ordre de le meubler; mais cela dépend, je crois, des affaires et des opé-

1. Cette actrice se nomme mademoiselle Maix, assez jolie, nièce de mademoiselle Antier, ci-devant fameuse actrice. *(Note de Barbier.)*

2. Ce château célèbre, situé à vingt kilomètres de Blois, a été bâti par François Ier.

rations secrètes qu'il arrange seul avec le Roi. Indépendamment de tous ces honneurs, on dit que M. le maréchal est extrêmement riche et puissant à présent, seulement de ses sauvegardes, qui dans une étendue de pays considérable lui ont valu des sommes immenses. On ne peut pas lui envier cette bonne fortune.

Tous les gens sensés et non militaires disoient bien à l'Opéra que ces honneurs mérités et décernés à un étranger devoient bien donner de l'émulation à nos seigneurs, destinés pour les grands emplois militaires, non pas pour la bravoure, car ils en ont tous, mais pour travailler et apprendre leur métier, parce qu'il est certain que c'est la tête, la capacité et la connoissance de cent parties différentes qui composent et forment un général supérieur à un autre.

La joie publique a été un peu entamée le jour même de l'Opéra par une mauvaise nouvelle d'Italie, que le roi de Sardaigne avoit repris et surpris la ville d'Astie, à dix lieues de Turin, et qu'il avoit fait prisonniers de guerre M. de Montal, un de nos bons lieutenants généraux, avec neuf bataillons qui étoient dans Astie. La prise d'Astie, qui est une place importante pour nous, s'est confirmée depuis; mais pour le détail du surplus, on ne le sait pas. Au vrai, les uns disent qu'on s'est battu, que les régiments Dauphin et Lyonnois ont extrêmement souffert; d'autres que M. de Montal s'est retiré de la ville, a trouvé les ponts, sur une rivière, rompus, et a été enveloppé par le roi de Sardaigne, qui avoit vingt-quatre mille hommes, et que nous nous sommes rendus sans tirer un coup; d'autres qu'il n'y a eu que quatre cents hommes faits prisonniers; mais on dit en général que c'est une trahison du roi de Sardaigne; que M. le maréchal de Maillebois et M. de Montal étoient tranquilles et sans méfiance, à cause des propositions de paix avec le roi de Sardaigne, que l'on disoit même ici signée. Le public ne sait rien de positif, il n'en est

pas parlé dans les *Gazettes de Hollande*, qui ont même retardé de deux jours de l'ordinaire du 21 de ce mois, peut-être par la police, pour en supprimer cet article.

J'ai oublié de marquer que deux jours après la mort de monseigneur l'archevêque de Paris, le roi lui a nommé pour successeur, M. Gigault de Bellefont, archevêque d'Arles, qui est un prélat de quarante-cinq ans. On a été un peu surpris de ce choix pour une aussi grande place; mais cela s'est fait par le crédit de madame la marquise de Bellefont, qui est de toutes les parties du Roi et parfaitement en Cour; elle étoit fort amie de madame la duchesse de Châteauroux, et elle l'est aujourd'hui de madame de Pompadour; elle est en son nom Du Chatelet. On ne croit pas que l'archevêque d'Arles soit de la branche du maréchal de Bellefont, aïeul du marquis, ci-devant colonel du régiment de Champagne, et à présent maréchal de camp et mari de la marquise de Bellefont[1].

Le chapitre de Notre-Dame a fait, lundi 21, un service pour monseigneur l'archevêque de Paris, avec invitation de ce qu'il y a de distingué dans Paris.

Le fait de notre aventure d'Italie se confirme tous les jours; le roi de Sardaigne a non-seulement pris la ville d'Astie, mais il a fait prisonnier de guerre M. de Montal, lieutenant général, avec neuf bataillons de bonnes troupes. Cette affaire a même eu des suites, car il a repris Cazal et la ville d'Alexandrie, pris les magasins que nous y avions, et fait encore des prisonniers. On dit que le roi de Sardaigne avoit envoyé au-devant du fils de M. le maréchal de Maillebois, qui venoit de France pour des propositions, à quatre lieues de Turin, pour ne pas passer outre; d'autres, que le roi de Sardaigne n'avoit pas voulu accepter la proposition d'être neutre et d'abandonner la reine de Hongrie, et qu'il ne

1. Il est de la même maison ou famille. (*Note de Barbier.*)

pouvoit consentir qu'à des accommodements communs avec ses alliés.

Quoi qu'il en soit, il nous a surpris. On dit que le courrier de M. de Montal à M. le maréchal de Maillebois, pour demander du secours, a été arrêté en chemin; que les détachements envoyés par le maréchal de Maillebois sont arrivés trop tard, parce que le Roi avoit fait couper le pont de communication. M. de Chevert, maréchal de camp, a mieux fait; il étoit dans un simple village avec trois bataillons, il a été attaqué par huit, il a fait des coupures avec du fumier, il s'est défendu et il a trouvé le secret de se retirer avec tous ses bagages.

On disoit que M. de Montal avoit reçu à Lyon une lettre d'exil en revenant ici sur sa parole; mais cela n'est pas vrai, et on ne parle plus de lui; plus on est étonné de sa malheureuse aventure, étant reconnu généralement pour un de nos meilleurs généraux, et plus cela donne à penser. On imagine que c'est l'effet de quelque intelligence secrète, et qu'on est d'accord avec le roi de Sardaigne; mais que la reine d'Espagne, ambitieuse, n'est pas contente des conventions, et que cet avantage est pour la mettre à la raison; peut-être aussi ce raffinement de politique auroit-il pour motif la gloire de la nation, par rapport à ce qui est arrivé.

Ce qui est de certain, M. le maréchal de Noailles est parti jeudi dernier de ce mois, pour l'Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et il a emmené avec lui M. de Bussy, qui étoit notre dernier ministre en Angleterre. Le comte de Noailles accompagne aussi son père. Le public est convenu que le maréchal étoit ici mieux employé qu'à commander une armée, étant réellement un homme d'esprit et de cabinet; apparemment qu'il s'agit de traiter directement de choses importantes sur les propositions qui ont été faites ici de la part de l'Espagne par le duc .... ou d'Albe, son ambassadeur extraordinaire.

Avril.

Le comte de Saxe part pour Chambord. — Les nouvelles d'Italie sont mauvaises. — Opérations militaires du prince Edouard. — Les femmes font parler d'elles à Paris ; madame Portail ; enlèvement du portier. — Le ménage de M. Le Camus brouillé par le jansénisme. — M. de Lamoignon de Blancménil premier président de la Cour des Aides. — Le comte de Saxe se rend en Flandre. — Neutralité des Cercles. — Bruits relatifs à la neutralité de la Hollande. — Les Autrichiens reprennent le Milanais. — Succès du prince Edouard.

M. le maréchal comte de Saxe est parti le 1er de ce mois, avec plusieurs seigneurs et de ses aides de camp, pour aller prendre possession du château de Chambord, que le Roi lui a donné pour sa vie, et que le Roi même a donné ordre de meubler. M. Le Normant de Tourneau[1], oncle du mari de madame de Pompadour, et à présent directeur général des bâtiments, a eu ordre du Roi de l'y accompagner, pour y faire tous les ajustements que M. le maréchal souhaitera. Il ne doit être que six jours à ce voyage.

Les nouvelles d'Italie sont fort mauvaises. Les *Gazettes* ne font que parler des avantages que les Piémontois remportent successivement. Depuis l'affaire d'Astie, ils ont repris Alexandrie, Casal et d'autres places. Les Espagnols ont abandonné la ville de Milan, dont les Autrichiens se sont emparés. Don Philippe s'est retiré à Pavie. M. le maréchal de Maillebois est sous Tortone. On dit qu'il y a de la mésintelligence entre les généraux espagnols et françois. A parler juste, on n'entend rien à ces événements subits, tandis que dans le fait nous étions supérieurs en troupes aux Autrichiens et Piémontois, par les troupes de France, d'Espagne, de Naples et de Gênes. Il sembleroit que le roi de Sardaigne reprendroit tout son pays, dont on s'étoit emparé, et qu'on lui abandonneroit le Milanois, comme on avoit dit d'abord. On parle, d'un autre côté, d'envoyer de notre part des

1. Barbier veut dire Le Normant de Tournehem.

renforts de troupes en Italie. Les Génois sont fort inquiets de ces succès. On ne saura bien le dénoûment de cette aventure, qu'après le retour d'Espagne de M. le maréchal de Noailles, surtout si les bruits de paix dont on parle ont quelque fondement.

A l'égard de l'Écosse, quoique le prince Édouard se soit retiré au bout de ce royaume du côté du Nord, il s'est emparé de la ville d'Invernesse et des châteaux. Il est maître du golfe de Murray. On ne peut le joindre que par des défilés, et il paroît qu'avec ses montagnards il remporte toujours quelque avantage. Il peut avoir au moins douze mille hommes, et ses affaires ne vont pas si mal qu'on le disoit. Il y auroit même un but de politique dans cette retraite. Le duc de Cumberland a été obligé de le suivre avec les troupes angloises, et les six mille Hessois que le roi d'Angleterre a fait venir à son secours. Le duc de Cumberland et ses troupes, qui sont à plus de cent lieues de Londres, ne seront pas en état d'aller sitôt en Flandre, pour se joindre aux Hollandois et à la reine de Hongrie, et n'y ayant plus d'Anglois de ce côté là, que trois régiments de cavalerie, que les Hollandois ont gardé à toute force dans l'armée du prince de Valdeck, leur général. Ce sont de braves troupes de moins.

Il sembleroit que le gouvernement d'Angleterre qui, suivant les apparences, est agité au dedans, feroit courir des bruits contre le prince Édouard, sur la naissance de Jacques III, son père; parce que l'on distribue ici une traduction des preuves et des dispositions faites en 1688, avant la descente du prince d'Orange en Angleterre, tirées des registres publics, pour justifier la vérité de la grossesse de la Reine et de l'accouchement du prince de Galles, du 10 avril 1688.

Les femmes font parler d'elles dans Paris. J'ai dit, apparemment ci-dessus, que M. Portail, président à mortier, fils du premier président, s'est séparé, il y a

environ deux ans, de sa femme, fille de M. de Vatan, prévôt des marchands, d'un premier lit, et très-riche par son grand-père, M. Fontaine, homme d'affaires autrefois, et de papiers dans le temps du système. Cette fille a été mariée à douze ans. M. Portail a continué plusieurs intrigues dans la jeunesse de sa femme, qui étoit très-jolie; cela lui a inspiré de la jalousie, et envie de se venger, qu'elle a à la vérité poussée trop loin jusqu'au libertinage, qui n'a fait même qu'augmenter depuis sa séparation d'avec son mari. Elle logeoit avec M. Fontaine, son grand-père, qui est un bon homme. Il y a environ deux mois qu'on a enlevé en plein jour le portier de M. Fontaine, dans un fiacre, en le faisant sortir de sa porte, sous prétexte qu'un homme, dans le fiacre, vouloit lui parler; et dans le moment, trois autres le mirent dedans par force. Cette aventure a fait du bruit. M. de Marville, lieutenant général de police, a dit qu'il n'avoit donné aucun ordre de cette nature. M. Portail, mari, s'est défendu d'y avoir aucune part. En sorte qu'on n'a pas su au vrai le fond de l'aventure du portier. On a dit dans Paris qu'on l'avoit trouvé dans les filets de Saint-Cloud. Cela n'est pas vrai. On a dit aussi qu'un prince avoit été en liaison avec elle. Le portier l'a peut-être trahi, par l'introduction secrète de quelque autre, malgré des défenses à lui faites; cela a fait tenir bien des discours différents. Mais, quoi qu'il en soit, cela a apparemment paru trop fort à M. Portail, qui, dans sa place, a son crédit. Il y a huit jours que M. le comte de Maurepas, ministre d'État, alla rendre une visite à madame Portail, et en conséquence de cette visite, elle s'est retirée dans un couvent, au Calvaire, au Marais. En sorte que cette visite étoit un ordre verbal. Voilà les suites d'un déréglement outré. Cette femme jolie, qui n'a pas trente ans, qui ne manquoit de rien avec son grand-père, pouvoit vivre fort heureuse séparée de son mari, qui, de son côté, se passoit bien d'elle. Cela a re-

nouvelé les histoires de la première présidente Portail, qui vit encore, avec le président de Torigny, mort de la petite-vérole, dans l'appartement du premier président, au Palais.

Autre histoire, d'une autre façon. M. Le Camus, premier président de la Cour des Aides, grand officier de l'ordre du Saint-Esprit, s'étoit brouillé publiquement avec sa femme, il y a près de deux ans, au sujet du Jansénisme, auquel elle s'étoit livrée, et qu'il avoit souffert assez volontiers. D'abord, la femme mangeoit séparément avec sa fille, et le premier président avec son fils, qui a près de vingt ans, dans le même hôtel. M. Le Camus est un bon homme, fort poli, mais d'un jugement borné ; témoin la harangue qu'il fit au Roi, du temps du pain cher ; mal venu en Cour, peu considéré de sa compagnie, peut-être aussi un peu dérangé dans ses affaires. Il y a huit jours qu'il a pris la peine d'aller trouver le Roi à Versailles, et que, sous prétexte de division dans sa famille, il lui a donné la démission de sa place de premier président de la Cour des Aides. Il a demandé, en même temps, la pension. Le Roi a accepté la démission, et pour la pension, il lui a dit qu'il en parleroit à son Conseil ; ce qu'on regarde comme refus. Cette démarche est la plus grande sottise qu'il pût faire. Il perd la fortune de son fils qui a de l'esprit et qui n'est pas encore en charge : il prendra peut-être le parti de l'épée.

M. de Lamoignon de Blancménil a obtenu du Roi l'agrément de cette charge, qui est taxée à cinq cent mille livres, et qui produit trente-six mille livres de rente. Il a été premier avocat général du Parlement. Il a exercé pendant six ans une charge de président à mortier, pour M. de Novion, en attendant qu'il fût en âge. Depuis très-longtemps, il ne faisoit plus autre chose que d'accommoder sa terre de Malesherbes, sans qu'on ait pu trouver à lui donner une place. Il n'étoit même

pas riche. En voici donc une qu'il pourra conserver pour son fils, qui, depuis un an, est conseiller au Parlement, à qui ce sera une place convenable que d'être à la tête d'une Cour souveraine. M. de Blancménil est un homme plus savant qu'il ne faut pour cette place : de l'esprit, honnête homme, mais haut et un peu dur; et cette vie privée, depuis longtemps, ne lui aura pas donné de la douceur. Il aura peut-être le crédit de remettre la Cour des Aides, dont on enlevoit tous les jours les plus grandes affaires par des évocations au Conseil.

Aujourd'hui, 15 de ce mois, le Roi fait dans la plaine des Sablons, la revue des régiments des gardes-françoises et suisses.

Le maréchal de Saxe alla, mardi 19, à l'Opéra, dire adieu au public dont il reçut encore des applaudissements; et le 20, au matin, il est parti pour se rendre à Gand, et ensuite à Bruxelles. Tous les colonels et officiers ont ordre d'être rendus à leurs régiments, le 1er mai; et le Roi doit partir le 2 du mois prochain.

Tous les cercles de Souabe, de Franconie, de Bavière, du Palatinat, du haut et bas Rhin, et les princes et États de l'Empire ont enfin accepté une neutralité parfaite entre la France et la reine de Hongrie; c'est-à-dire qu'ils ont levé des troupes, qu'ils fournissent chacun par contingent pour garder la Reine de leur côté, que la France a promis de ne point passer, mais ils ne souffrent aucune troupe de la reine de Hongrie, sur leurs territoires. Ils ne fournissent aucune provision, et elle n'a qu'un passage par Cologne, au-dessus de Coblentz, pour envoyer ses troupes en Flandre. Le Conseil d'Autriche vouloit faire le prince Charles feld-maréchal des troupes de l'Empire, qui auroient été mêlées avec des troupes particulières de la reine de Hongrie, et ayant le gouvernement de ces troupes, il auroit tenté quelque descente dans l'Alsace, ce qui auroit engagé à entrer aussi dans les États de l'Empire et de l'Allemagne, au

lieu que la France n'ayant en effet aucune guerre ni avec l'Empereur, encore moins avec l'Empire, nous n'aurons besoin que de vingt-cinq mille hommes pour garder le Rhin de notre côté.

Cette neutralité, qui est très-importante pour nous, coûte peut-être bien de l'argent auprès des Cercles. Cependant, c'est un coup de politique essentiel pour l'Empire, pour se soustraire à la tyrannie de la maison d'Autriche, et pour se remettre dans un état de république ayant l'Empereur pour chef, mais qui ne doit connoître de guerre que lorsqu'on attaque l'Empereur personnellement, ou l'Empire, ou États d'Allemagne.

Le bruit a couru, il y a trois ou quatre jours, que les Hollandois avoient accepté la neutralité ; au moyen de quoi, ils ne fournissoient plus ni troupes, ni argent, ni munitions, et ils retiroient leurs troupes d'Anvers et de toutes les places. Ce qui assuroit une paix générale très-prochaine. La reine de Hongrie n'auroit pu tenir en Flandre; mais cette bonne nouvelle ne se confirme pas. Elle a été occasionnée par l'arrivée de M. Gilles, greffier des États généraux, ces jours passés, que l'on a supposé avoir apporté à M. de Vassenaer cette neutralité signée. Cependant les choses sont instantes, si le maréchal de Saxe donne et gagne encore une bataille. D'ici à un mois, il sera en état de tenir parole, sur le dégât qu'il fera en Hollande, avec une armée de cent trente mille hommes; peut-être les Hollandois ont-ils encore exigé la prise d'Anvers et une bataille, pour déclarer ouvertement la neutralité et pour se justifier surtout avec le roi d'Angleterre leur allié; et c'est ainsi que par pure politique on sacrifie les hommes.

En Italie, le roi de Sardaigne a repris ce qu'on lui avoit pris, et les Autrichiens se sont remis en possession de Milan et du Milanois; il n'est quasi pas possible de croire que cela soit sérieux, non plus que la mésintelligence qui est entre les troupes espagnoles et les nôtres.

Il est plutôt à présumer que c'est l'effet de nouveaux arrangements pris pour l'Italie; peut-être donnera-t-on à la maison de Lorraine le Milanois en propriété, au lieu du grand-duché de Toscane que don Philippe aura avec Parme et Plaisance.

Le plus délicat de cette affaire, est l'Écosse par rapport au roi d'Angleterre, qui peut-être se trouvera ici sacrifié. Car le prince Édouard y est dans une bonne position. Il bat les troupes du duc de Cumberland, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. Son armée s'augmente, et il n'y a pas d'apparence qu'il soit sitôt chassé de ce pays-là.

Mai.

Départ de la Cour pour la Flandre. — Bruits de Paris. — Libelles contre Voltaire. — Le Roi à Bruxelles. — Départ de la flotte de Brest. — Nouvelles d'Écosse et d'Italie. — Le président de Blancménil. — Voltaire est reçu à l'Académie. — Effectif et opérations de l'armée française en Flandre. — Affaires d'Italie. — Le prince Édouard est battu. — On souhaite la paix. — Le Roi donne sept cent mille livres à madame de Pompadour; expédients pour payer cette somme. — Prophétie de Nostradamus. — La bataille de Culloden. — Siége de la citadelle d'Anvers. — Nouvelles de la Flandre et du roi de Prusse. — On dit que le prince Édouard est à Paris; causes politiques de ce bruit. — Le duc d'York à Bruxelles auprès du Roi.

Le Roi est parti de Versailles comme on l'avoit dit, la nuit du 1er au 2 de ce mois. Il est arrivé aujourd'hui lundi à six heures du matin à Senlis; le soir il devoit coucher à Arras. Paris est pour le coup désert, car tout le militaire est parti. M. le duc de Chartres et madame la duchesse de Chartres sont partis aussi pour Flandre le samedi dernier avril, en sortant de la Comédie-Françoise; tous les ambassadeurs vont aussi suivre le Roi.

A l'égard des ministres, on dit que les rouges sont partis et que les bleus restent, parce que MM. le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères et le comte d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre, suivent le Roi, et ils ont tous les deux le grand cordon rouge,

comme grands officiers de l'ordre militaire de Saint-Louis, et M. le comte de Maurepas et M. le comte de Saint-Florentin, secrétaires d'État, qui ont tous les deux le cordon bleu, restent à Paris.

On dit que le Roi reviendra dans le mois de juin, pour les couches de madame la Dauphine, à qui M. le Dauphin tient compagnie, et qu'après les couches, le Roi retournera à l'armée avec M. le Dauphin.

On disoit ces jours passés que le Roi avoit la paix générale dans sa poche, et qu'il la publieroit à la tête des troupes; d'autres disent à présent qu'aussitôt son arrivée à Gand et Bruxelles, il y aura une déclaration de guerre contre les Hollandois. Il y a quelque apparence, en effet, que les propositions de M. Vassenaer, plénipotentiaire, et de M. Gilles, secrétaire d'État de la république de Hollande, n'ont pas été acceptées.

Les ennemis, autrichiens et hollandois, hessois, trois régiments de cavalerie angloise, au nombre de quarante-cinq mille hommes, en attendant le reste de leurs troupes, sont retranchés jusqu'aux dents dans les lignes d'Anvers qui sont d'une grande étendue. On croit que le dessein de M. le maréchal de Saxe, qui a cent cinquante mille hommes et une artillerie formidable, est de les y forcer, auquel cas ce seroit une armée perdue; d'autres disent qu'ils ne nous y attendront pas, mais ils n'ont pas beaucoup de retraites à choisir. On sera mieux éclairé dans quinze jours.

M. de Voltaire, fameux poëte, qui a été refusé[1] il y a

1. Plusieurs académiciens voulurent que j'eusse la place du cardinal de Fleury (mort le 19 janvier 1743). On demanda au souper du Roi qui prononcerait l'oraison funèbre du cardinal à l'Académie. Le Roi répondit que ce serait moi. Sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, le voulait aussi; mais le comte de Maurepas, secrétaire d'État, ne le voulut point. Un vieil imbécile, précepteur du Dauphin, et depuis évêque de Mirepoix, se chargea, par principe de conscience, de seconder le caprice de M. de Maurepas... Il représenta que c'était offenser Dieu qu'un profane comme moi succédât à un cardinal. Je savais que M. de Maurepas le faisait agir. J'allai trouver ce ministre; je lui dis : « Une place à l'Académie n'est pas une dignité bien importante, mais après

déjà quelques années, pour être reçu à l'Académie françoise, pour fait d'impiété dans ses écrits, a obtenu un ordre du Roi pour s'y faire recevoir. Cela a indisposé les beaux esprits naturellement mauvais et jaloux. On a fait imprimer un prétendu discours[1] qui lui a été fait à la porte de l'Académie par le directeur, et une pièce de vers en forme de calotte, qui sont deux pièces outrageantes, où on lui reproche son impiété, son irréligion, des aventures qui lui sont arrivées, des coups de bâton, ses exils. On y reconnoît aussi quelques traits contre madame la marquise du Châtelet et M. le duc de Richelieu, ses grands amis. Cela a donné lieu à des ordres très-rigoureux pour la recherche de l'auteur et de l'imprimeur. On a fait ces jours-ci des perquisitions à cinq heures du matin chez plusieurs libraires, ce qui rend ces pièces rares; et en effet, dans un État bien policé, ces libelles imprimés ne devroient point être soufferts.

Le Roi est arrivé à Bruxelles le 4, où il a eu une réception et une entrée magnifique. Il a dû faire la revue des troupes le 6. On dit que les ennemis sont sortis des lignes, qu'une partie de leurs troupes est sous Anvers et que l'autre s'est retirée sous Maëstricht, qui est à vingt-cinq lieues d'Anvers.

On dit comme chose sûre, que le 28 ou 29 avril, il est parti de Brest une flotte de deux cent cinquante-deux bâtiments, sous le commandement de M. le duc d'An-

avoir été nommé, il est triste d'être exclu. Vous êtes brouillé avec madame de Châteauroux, que le Roi aime, et avec M. le duc de Richelieu, qui la gouverne : quel rapport y a-t-il, je vous prie, de vos brouilleries avec une pauvre place à l'Académie française? Je vous conjure de me répondre franchement : En cas que madame de Châteauroux l'emporte sur M. l'évêque de Mirepoix, vous y opposerez-vous?... Il se recueillit un moment et me dit : Oui, je vous écraserai. » — Le prêtre l'emporta sur la maîtresse, et je n'eus point une place dont je ne me souciais guère. VOLTAIRE.

1. Discours prononcé à la porte de l'Académie française par M. le directeur à M***. Ce discours, attribué au poëte Roy, avait paru en 1743. — Le second libelle mentionné par Barbier était intitulé *le Triomphe poétique*. Il avait paru en 1739. DE LA VILLEGILLE.

ville, lieutenant général des galères ; qu'il y a sur cette flotte dix mille hommes de troupes, trente mille fusils et trente mille paires d'habits avec des munitions à proportion. On ne sait pas la destination de cette flotte, soit pour l'Écosse, le cap Breton ou l'Irlande; il y auroit quelque apparence qu'on iroit en Irlande à cause des armes et des habits, ce royaume n'attendant que ces secours pour se soulever.

La nouvelle est confirmée que le prince Édouard a battu ou pris prisonniers trois mille cinq cents hommes du général Loudon ; qu'il a pris trois bâtiments anglois chargés de munitions, et que quelques troupes ont passé de son côté, en sorte qu'il occupe avec avantage le duc de Cumberland et les troupes angloises au fond de l'Écosse.

En Italie, les Espagnols reprennent un peu courage; ils arrêtent les conquêtes rapides des Autrichiens. Il y arrive journellement des renforts de troupes françoises, par l'État de Gênes, et de troupes espagnoles. Il est dit dans la *Gazette de France*, qu'il y a une grande mésintelligence entre les troupes autrichiennes et les piémontoises; ce qui feroit toujours juger de quelque accord secret avec le roi de Sardaigne. M. le maréchal de Noailles est sûrement arrivé à Madrid, il y a déjà du temps. Mais il est certain qu'à l'hôtel de Noailles on n'a eu encore aucune nouvelle de lui, ni du comte de Noailles, jusqu'au 7 de ce mois. Le Roi pourroit en avoir eu de particulières.

Lundi 9 de ce mois, M. le président de Lamoignon de Blancménil a été reçu premier président par la Cour des Aides. Il y avoit un grand concours de gens de distinction : le duc de Gèvres, le maréchal de Montmorency, le premier président Nicolaï, plusieurs présidents à mortier, ses deux filles mariées à M. Castagnier d'Auriac, maître des requêtes, et à M. le président de Senozan, qu'il a mariées, avec soixante mille livres de dot à cha-

cune, aux deux plus riches partis de Paris qui, comme gens très-nouveaux et de fortune, n'ont cherché que des alliances.

M. de Blancménil a fait un discours qui a été trouvé beau ; il n'a fait d'autre éloge de son prédécesseur, qu'en disant qu'il succédoit à un homme dont le nom seroit à jamais respectable dans la compagnie, ce qui étoit vrai, mais relativement à la mémoire de l'ancien premier président Le Camus, grand-père du dernier. M. de Blancménil a donné chez lui, à ses parents qui avoient assisté et aux présidents et six conseillers de la première chambre, un grand dîner, et il continuera de régaler la compagnie par chambres, les unes après les autres, pendant quatre jours de suite.

Le même jour 9 mai, M. de Voltaire a été reçu à l'Académie françoise, où il a fait un très-beau discours.

Depuis l'arrivée du Roi à l'armée, les dispositions s'exécutent; différents corps de troupes marchent de plusieurs côtés, ce qu'on est en état de faire, attendu que, suivant l'ordre et le plan de bataille, l'armée du Roi est composée de cent quatre-vingt-dix-sept bataillons qui, à six cents hommes, font cent dix-huit mille deux cents hommes d'infanterie, et de deux cent quarante-quatre escadrons qui, à cent cinquante hommes, font trente-six mille six cents hommes. Total de l'armée, cent cinquante-quatre mille huit cents hommes. Cela doit être étonnant dans un pays, car on compte que la suite de l'armée, pour les valets, les équipages, les vivres, etc., compose encore pour le moins autant de monde, sans compter la quantité de chevaux.

Le Roi s'est emparé de Malines. Les ennemis, qui sont beaucoup inférieurs, reculent et changent de camp et de position. On a jeté des ponts sur la Dyle, le 13 de ce mois, pour les suivre. On compte qu'ils sont retranchés sous le canon d'Anvers. On est toujours fort inquiet sur le parti que prendront les Hollandois; la circonstance

est pressante. On disoit, ces jours-ci, qu'ils retiroient leurs troupes, mais ce bruit ne s'est pas confirmé.

En Italie, les affaires vont mieux : on parle d'une bataille que M. le marquis de Castelar, général espagnol, a remportée sur le général Braun, autrichien, de trois cents hommes tués et plus de deux mille prisonniers.

Mais pour l'Écosse, le bruit étoit général, hier 17, que l'armée du prince Édouard auroit été bien battue par celle du duc de Cumberland[1], et que le prince avoit été obligé de se retirer dans les montagnes. On disoit même, dans les *Gazettes*, qu'on en avoit fait des feux à Londres.

Tout le monde qui souhaite la paix, malgré l'estime particulière qu'on a pour le prince Édouard, est assez disposé à le voir abandonné; mais je ne sais si la politique seroit avantageuse pour les suites. Il n'est pas douteux que, par une paix, la reine de Hongrie perdra beaucoup et qu'on ne lui rendra les Pays-Bas, en tout ou partie, que par un grand sacrifice dans ses États d'Italie pour l'établissement de don Philippe. Mais si le roi d'Angleterre reste possesseur paisible de ses trois royaumes, et la Hollande dégagée du péril présent où elle est, ces trois alliés n'attendront que le rétablissement de leurs affaires pendant quelques années, pour se réunir et se venger, soit du roi de Prusse, soit du roi de France. Les suites de tout ceci sont sûrement convenues, peut-être secrètement, entre le Roi et le roi de Prusse.

Le Roi, avant de partir, a accordé sept cent mille livres à madame la marquise de Pompadour, pour acheter le marquisat de Crécy-en-Brie, qui est d'un revenu proportionné. Le marquisat de Pompadour ne servant que de nom et n'étant que de quatre mille livres de rente, un particulier, par bonne volonté pour un tiers, s'est avisé

1. Il s'agit ici de la bataille de Culloden, qui ruina complétement les espérances de Charles-Édouard. — Voir Voltaire, *Précis*, ch. xxv.

d'aller proposer un expédient à M. le contrôleur général, pour qu'il n'en coûtât rien au Roi. Voici le fait : M. le comte de Bracq avoit la charge de trésorier général des écuries du Roi ; c'est un homme de condition fort au-dessus d'une pareille charge, mais elle étoit entrée dans sa maison par un mariage, il y a plus de cent ans. Le produit en avoit toujours augmenté. On a peine à quitter et à perdre de ces morceaux, et l'on dit qu'elle produit à présent soixante mille livres par an.

Le comte de Bracq avoit épousé la fille de Laurimier, autrefois notaire, qui a fait une grosse fortune dans le système de 1720, et qui est à présent maître de la chambre aux deniers du Roi. Le comte de Bracq est devenu en enfance. Laurimier a d'abord exercé la charge, et enfin il a eu le crédit de se la faire vendre par le comte de Bracq pour deux cent cinquante mille livres ; son argent étoit assez bien placé. Ce particulier a remontré ces faits à M. le contrôleur général, et lui a offert un million de la charge, dont il y auroit de quoi rembourser Laurimier et acheter le marquisat de Crécy. La proposition a été acceptée par le contrôleur général et de même par le Roi, et il est à présent question de savoir si Laurimier conservera la moitié de la charge, en donnant un supplément de deux cent cinquante mille livres, et le dénonciateur aura l'autre moitié. Cela prouve l'abus qu'il y a dans la plupart de ces charges de finance.

Ce particulier est le sieur Texier, ci-devant notaire de Samuel Bernard et du garde-des sceaux Chauvelin, qui a fait une grosse fortune ; il est garde des rôles. Il avoit été fort lié d'amitié et d'affaires d'argent et d'intérêt avec Laurimier ; ils se sont brouillés, et celui-ci a rendu ce bon service d'ami à Laurimier. Ils ont chacun la moitié de la charge, ce qui en fait deux à présent sur le pied de cinquante mille livres chacune.

Prophétie de Nostradamus, qui a été découverte par les curieux, centurie IX, quatrain 49.

Gand et Bruxelles marcheront contre Anvers;
Le sénat de Londres mettront à mort leur Roi;
Le sel et vin lui seront à l'envers
Pour avoir le règne en désarroi.

Les spéculatifs ont appliqué cela en faveur du Prétendant, par la circonstance présente de Gand et Bruxelles qui effectivement marchent aujourd'hui contre Anvers, ce qui n'est point arrivé jusqu'ici, ces trois villes ayant toujours été sous la même domination. On disoit de plus que le roi d'Angleterre avoit mis un impôt sur le sel et sur le vin qui pourroit produire une révolution, au point que le Parlement feroit arrêter le Roi pour lui faire son procès.

Mais depuis la déroute du prince Édouard dans la bataille du mois dernier, où après avoir perdu deux mille hommes tués ou prisonniers, son artillerie, armes, munitions et bagages, il s'est retiré à Loquaber, sur les côtes de l'Écosse septentrionale, on ne sait plus si la prophétie ne seroit pas contre lui, attendu que s'il étoit pris et que le Parlement lui fît couper la tête comme à Charles Ier, son bisaïeul, il seroit vrai de dire que le Sénat de Londres mettroit à mort leur Roi, puisqu'il est réellement leur Roi de droit. Le temps justifiera ceci; mais si on l'abandonne sur les projets d'une paix générale, je doute qu'on le laissât prendre. Le pis pour lui sera de se retirer secrètement, comme il étoit arrivé en Écosse. On parle déjà dans les *Gazettes* de Londres de faire passer dans les Pays-Bas le duc de Cumberland, avec les troupes angloises et hessoises; je ne crois pas que cela nous convienne.

Suivant le bulletin du 19 de ce mois, les ennemis ont évacué la ville d'Anvers. La garnison, composée de dix-huit cents Autrichiens et de deux cents Hollandois, s'est retirée dans le château. Les troupes du Roi se sont emparées de cette ville, et M. le comte de Clermont fait le siége de la citadelle, qui ne tiendra pas à ce que l'on

croit. Le quartier général du Roi est à Lierre; l'armée ennemie s'est retirée et campée dans des bruyères, entre Breda et Anvers. M. le comte d'Estrées, lieutenant général, est, d'un côté, à Érinstal avec un corps de troupes, et M. du Chayla est aussi de l'autre côté. L'armée du Roi va en avant devant les ennemis, en sorte qu'ils seront toujours entourés et ne pourront guère échapper. Ces dispositions ne sont point étonnantes, attendu notre grande supériorité en troupes.

On disoit aujourd'hui 23, sur des lettres particulières de l'armée, que les Hollandois s'étoient séparés des Autrichiens, et que l'on croit qu'ils se retirent chez eux. J'ai toujours pensé que leur parti étoit pris avec nous, et qu'ils ont demandé à être forcés et repoussés jusques à Breda, qui est leur première ville, pour abandonner l'armée ou se déclarer neutres.

On disoit aussi, sur des lettres, que le Roi avoit reçu à Malines trois courriers de suite du roi de Prusse, dont il avoit lu seul les lettres et les avoit jetées au feu; et l'on dit que le roi de Prusse en fait de même, ce qui feroit croire qu'il y a quelque projet et quelque terme, soit pour la paix, soit pour la suite de la guerre, pris secrètement entre ces deux Rois, d'autant plus que l'on dit généralement que le roi de Prusse fait actuellement marcher soixante mille hommes sur les frontières de la Moravie; qu'il a fait dire à l'électeur de Saxe de ne point s'inquiéter de sa marche, et que ce sont les électeurs de Bavière, palatin, et l'évêque de Liége, à qui la reine de Hongrie avoit promis, par le traité de Dresde, de les indemniser de tout ce qu'ils avoient souffert, par le passage des troupes et par des contributions, qui se sont adressés au roi de Prusse comme électeur, de leur faire rendre justice; attendu même qu'on parloit encore de faire marcher un corps d'armée de la reine de Hongrie dans l'empire.

Il paroît que le roi de Prusse, le plus puissant prince

de l'empire à présent, veut se rendre le protecteur du collége des électeurs, princes et États de l'empire, des diètes et du corps germanique, contre les vexations passées des empereurs autrichiens et les projets toujours ambitieux du conseil aulique, de façon que l'Empereur n'aura plus que les droits honorifiques, et qu'il sera lui-même soumis aux diètes générales. Ce sera un très-grand rôle pour le roi de Prusse ; il a même fait dire aux cercles, par ses ministres, de ne point se donner tant de mouvement pour assembler des troupes pour garder les bords du Rhin, parce qu'il répondoit du roi de France pour ne rien entreprendre sur eux.

Autre nouvelle. Le bruit général[1] et public dans Paris, depuis deux jours, est que, le 20 de ce mois, le prince Édouard, appelé le Prétendant, étoit arrivé à l'hôtel de Guéménée, chez mademoiselle de Bouillon, princesse de Guéménée, sa cousine-germaine. L'un dit avoir parlé à son aumônier, qui lui a dit la messe à Paris; l'autre à des Irlandois d'ici, qui ont été le saluer; et enfin qu'il devoit partir le 23 au matin, pour aller joindre le Roi en Flandre. On dit qu'après le combat et l'espèce de déroute à Inverness[2], les Montagnards et les Écossois l'ont abandonné; qu'il s'est sauvé, lui troisième, et qu'il a été assez heureux pour passer dans une barque de contrebandiers.

Malgré tous ces bruits généraux, personne ne croit cette nouvelle; on ne sait si on ne fait pas courir ce bruit exprès, pour qu'on ne le cherche pas dans les montagnes d'Écosse, ou par quelque autre trait de politique. Cela s'éclaircira nécessairement; mais si cela étoit, il faudroit conclure que ce seroit une condition de la paix générale avec le roi d'Angleterre, d'abandonner l'entre-

1. C'était un faux bruit. Le prince Charles-Édouard n'arriva en France que le 10 du mois d'octobre (1746); il débarqua au port de Saint-Pol de Léon.

2. Il s'agit toujours ici de la bataille de Culloden, ce lieu étant situé dans les environs d'Inverness.

prise du Prétendant. Pendant ce temps-là, on ne sait point encore ce qu'est devenue notre flotte partie de Brest, on croit toujours que c'est pour le cap Breton, que nous sommes très-intéressés à reprendre, que le roi d'Angleterre consentiroit peut-être bien à rendre pour demeurer paisible possesseur dans ses États, mais que la nation angloise a grande envie de garder. D'un autre côté, en faisant courir ce bruit, tous les vaisseaux anglois, qui étoient occupés à garder l'Écosse, à croiser dans la Manche pour empêcher les transports de troupes, seroient libres pour aller du côté du cap Breton. Il y a bien des raisons qui se croisent dans cette politique. On a ouvert la tranchée, devant la citadelle d'Anvers, la nuit du 25 au 26 de ce mois; cette place est forte avec deux mille hommes de garnison; cela tiendra huit ou dix jours.

L'armée des alliés est retirée présentement par delà Breda. On ne parle point encore de neutralité de la part des Hollandois. M. le prince de Conti a eu ordre de partir pour son armée, qui n'est pas encore rassemblée; on dit qu'elle sera employée à faire le siége de Namur et des places qui restent, tandis que l'armée du Roi tient les ennemis du côté de la Hollande.

Le bruit qui a couru, au sujet du Prétendant, s'est trouvé faux; il se trouve que c'est le duc d'York, son frère, qu'on nomme le comte d'Albanie, qui est revenu de Boulogne à Paris, et qu'on dit dans les *Gazettes* s'être rendu à Bruxelles pour se rendre auprès du Roi. Dans les dernières *Gazettes* de Hollande, il n'est pas dit un mot du prince Édouard ni de l'Écosse, d'où l'on augure bien pour lui. Le duc de Cumberland devoit passer en Flandre avec les troupes angloises et hessoises; mais on dit que les ordres sont changés, et que le prince Édouard se trouve à la tête d'une armée plus forte qu'auparavant. On apprendra quelque nouvelle de ce pays-là, lorsqu'on s'y attendra le moins.

Juin.

Réception de l'archevêque de Paris. — Prise de la citadelle d'Anvers. — Mouvement des armées en Flandre. — Portrait de l'archevêque. — Mesures extraordinaires de sûreté prises à Londres. — Nouvelles de Hollande et d'Écosse. — Retour du Roi à Versailles. — Siége de Mons. — Politique tortueuse des Hollandais. — Écrits en faveur du prince Edouard. — Lettre de M. d'Argenson.

Monseigneur Gigault de Bellefont, archevêque, a été reçu par le chapitre, et a pris possession, jeudi 2 de ce mois, avec les mêmes cérémonies qu'en 1729, lors de la réception de feu M. l'archevêque; après quoi, il a donné un grand dîner à tout le chapitre. Il y avoit quatre-vingts couverts.

La citadelle d'Anvers a capitulé et s'est rendue le 1er de ce mois; comme il n'y avoit point de brèche formée, la garnison de deux mille hommes n'est point prisonnière, et est sortie avec les honneurs de la guerre, pour se retirer dans le camp des Autrichiens. Le commandant de la reine de Hongrie s'est engagé aussi de faire évacuer les troupes qui sont dans plusieurs petits forts sur les rives de l'Escaut; en sorte que nous sommes absolument maîtres de l'Escaut pour faire descendre à notre armée toutes les provisions nécessaires.

Le camp de l'armée des alliés autrichiens, hollandois, hanovriens, troupes nationales, sous le commandement du prince de Valdek et du général Bathiani, est à Gertrudenberg, quatre ou six lieues par delà Breda, sur le territoire hollandois. On attend à présent ce que nous allons faire.

Par les mouvements des troupes, on doit croire qu'on va faire le siége de Mons. M. le comte d'Estrées, lieutenant général, est, avec un corps d'armée, à Binche, à une lieue de Mons, et le duc de Boufflers est, avec dix-sept bataillons et vingt-cinq escadrons, campé à Soignies, trois lieues au-dessous de Mons, et il y a d'autres détachements dans les escadrons. On reconnoît en cela des dispositions de guerre dessinées avec justesse.

Depuis l'entrée du Roi, le 4, dans la ville d'Anvers, l'armée du Roi et du maréchal comte de Saxe est sortie des camps et quartiers de Bouchont et de Lierre, pour se porter en avant du côté de Breda.

Les ennemis auront, dans leur camp de Gertrudenberg, un renfort de douze mille hommes de troupes hanovriennes, qui ont passé et joint par les bas du côté de Nimègue.

Monseigneur Gigault de Bellefont, nouvel archevêque de Paris, a étrenné par un *Te Deum*, qui a été chanté à Notre-Dame, pour la prise de la ville et citadelle d'Anvers, le 10 de ce mois. Il y a eu, le soir, illumination dans les rues, et, dimanche 12, il y aura devant l'Hôtel de Ville un feu d'artifice à neuf piliers. M. l'archevêque de Paris a toujours devant huit laquais de livrée; il est bel homme, a bonne mine, quarante-huit ans et représente bien.

Dans les *Gazettes* de Hollande, ni même celle de France, il n'est plus parlé, en aucune façon, du prince Édouard, ni de son armée, ni des montagnards, ni de l'Écosse, comme s'il n'en avoit point été question. Cela feroit penser que ce projet a été abandonné, par politique, avant de songer sérieusement à la paix, et qu'il pourroit être vrai que le bruit qui avoit couru, du retour du prince Édouard à Paris, ne fût que trop vrai.

L'ambassadeur extraordinaire d'Espagne a pris congé du Roi au camp de Bouchont, est revenu à Paris et s'en retourne. Le maréchal de Noailles doit revenir aussi; on dit qu'il a déterminé et fait consentir la reine d'Espagne aux arrangements proposés pour l'Italie, tant pour ce qui regarde le roi de Sardaigne que pour l'établissement de don Philippe. Tout cela ensemble, et la position critique des Hollandois sembleroit devoir annoncer une paix prochaine.

Les affaires de politique paroissent bien changées; le ministère anglois a eu grand soin de fermer tous leurs

ports, pour qu'il ne passe aucune nouvelle du dedans du royaume; et dans la ville de Londres[1] on n'y publie que ce que le ministère veut y répandre. Quand on a arrêté ici, à Paris, les lettres de l'armée, nous n'avons su que ce qu'on vouloit, et par conséquent rien de vrai; de même, à Londres, le peuple ne peut pas savoir ce qui se passe, au vrai, à plus de quatre-vingts lieues au fond de l'Écosse.

Il est vrai que le prince Édouard a été battu contre Inverness, et qu'il a été obligé de se retirer dans la province de Lokaber. Il a été trahi, dans l'action, par un des siens qui gardoit le passage de la rivière de la Spey, et qui est passé ensuite dans l'armée du duc de Cumberland.

Mais la nouvelle de la défaite entière des rebelles et de l'extinction totale de la rébellion, qui a été publiée à Londres, et qui a donné lieu à tous les compliments faits au Roi, étoit fausse; c'étoit un effet de politique, premièrement pour tromper les membres du parlement et de la chambre des communes, qui ne sont pas gagnés et pensionnés par le Roi, pour accorder les subsides demandés, et pour maintenir tout le peuple et le commerçant anglois qui ne sont pas contents; en second lieu, pour faire passer de fausses nouvelles en Hollande, pour les amuser par un prompt passage d'un gros secours de troupes angloises et hessoises, et pour les faire tenir bon contre la France.

Mais il paroît que tout ceci se développe. Il y a toute apparence que les Hollandois ont pris leur parti, et que la neutralité est arrêtée[2], non pas qu'on doive leur en

1. On avait suspendu à Londres même la loi *habeas corpus*, en vertu de laquelle le Roi, ainsi que le dit Voltaire, ne peut faire emprisonner aucun citoyen, sans qu'il soit interrogé dans les vingt-quatre heures et relâché sous caution jusqu'à ce que son procès lui soit fait.

2. Les magistrats d'Utrecht, de Dordrecht, avaient toujours insisté pour la neutralité; quelques membres de la république étaient ouvertement de cet avis. En un mot, il est certain que si les États généraux avaient pris

avoir grande obligation, mais parce qu'ils ne pouvoient plus agir autrement en sages et prudents politiques, parce que le roi de France et le maréchal de Saxe ne les auroient pas ménagés. On voit à présent, par les *Gazettes* de Hollande même, que les dix mille Hanovriens, qui devoient arriver dans le camp des alliés qui sont dans les anciennes lignes, au delà de Breda, ont changé de marche et doivent s'arrêter avant Nimègue, qui est l'entrée de la Hollande. On y voit aussi que le Prétendant est toujours en Écosse avec ses mêmes troupes; qu'il reçoit tous les jours des renforts, munitions et de l'argent, et même M. Velchs, Irlandois de nation, qui a fait une grosse fortune dans le commerce, à Nantes, qui a conduit, il y a deux ans, le Prétendant en Écosse, y est encore retourné et arrivé, il y a un mois, avec deux vaisseaux françois, sans avoir pu être arrêté, chargés de troupes, munitions et argent; c'est un homme, dit-on, qui réussit dans tout ce qu'il entreprend. Et l'on avoit déjà dit ces nouvelles, de très-bonne part, avant le dernier ordinaire de la *Gazette* de Hollande, et que le Prétendant avoit reçu de nous et touché trente-cinq mille loui.

Il paroît en effet, dans les nouvelles de Londres, qu'on a envoyé un courrier en toute diligence au duc de Cumberland, avec ordre de ne point quitter l'Écosse. On mande aussi de Dublin, qu'on a formé un camp en Irlande; on a peur, d'autant plus que notre grande flotte,

la ferme résolution de pacifier l'Europe, ils en seraient venus à bout; ils auraient joint cette gloire à celle d'avoir fait autrefois d'un si petit pays un État puissant et libre ; et cette gloire a été longtemps dans leurs mains; mais le parti anglais et le préjugé général prévalurent. Je ne crois pas qu'il y ait un peuple qui revienne plus difficilement de ses anciennes impressions que la nation hollandaise. L'irruption de Louis XIV et l'année 1672 étaient encore dans leurs cœurs; et j'ose dire que je me suis aperçu plus d'une fois que leur esprit, frappé de la hauteur ambitieuse de Louis XIV, ne pouvait concevoir la modération de Louis XV; ils ne la crurent jamais sincère. On regardait toutes ses démarches pacifiques et tous ses ménagements, tantôt comme des preuves de faiblesse, tantôt comme des piéges. VOLTAIRE.

qui étoit à Rochefort, est partie et qu'on n'en sait point encore la destination. L'ambassadeur de Hollande, qui est à Londres, n'a pas pris le change sur les nouvelles publiques du gouvernement. Il a instruit au vrai sa république, et la république fait débiter aujourd'hui ces nouvelles dans sa *Gazette*, pour justifier la nécessité où elle est de rompre avec ses anciens alliés et de s'accommoder avec la France. Mais malgré les précautions du ministère de Londres, la nation sera instruite, d'un côté des troubles qui vont recommencer en Écosse, et de l'autre de la neutralité des Hollandois; que la reine de Hongrie ne peut pas résister ni leur être d'aucun secours; qu'ils sont ruinés par les subsides immenses qu'ils payent et par la perte de leur commerce. Il faut attendre à présent quel effet ces changements produiront dans l'esprit de la nation angloise.

Le Roi est arrivé aujourd'hui, 14 de juin, à Versailles, avec une très-petite suite, sans passer par Paris et sans cérémonial; tous ses officiers et équipages sont restés à Lille. Bien des gens disent qu'il a la paix signée dans sa poche, mais c'est bien des affaires. Il suffiroit qu'il eût la neutralité. Tous les ministres et ambassadeurs étrangers reviennent aussi à Paris pendant son absence. On va faire le siége de Mons.

La ville de Mons a été investie le 7 de ce mois, par les troupes du comte d'Estrées et du duc de Boufflers, sous les ordres de M. le prince de Conti.

Les politiques ne sont pas contents de ce siége, auquel est employée une partie de l'armée et qu'on regarde comme inutile. On dit que l'avis de M. le maréchal de Saxe, qui avoit une armée de cent vingt mille hommes, étoit d'attaquer les ennemis, de profiter de leur infériorité, de faire le siége de Breda et d'entrer dans la Hollande. On dit généralement que M. le maréchal n'a pas été maître des opérations, et qu'il a été barré dans ses projets; il est certain qu'il y a longtemps qu'il seroit

en plein pays hollandois; on en auroit fait de fortes contributions, et jusqu'ici on n'a pas encore entamé le territoire de la Hollande. Tout le monde est persuadé que les Hollandois nous amusent encore, comme ils font depuis deux ans, par les propositions de neutralité dont on parle depuis cette campagne, et que l'on ne voit point exécuter. Ils amusent apparemment par les conditions qu'ils exigent. On dit que le plus sûr moyen de procurer la paix, que le Roi souhaite, étoit de les abattre entièrement lorsque l'on le pouvoit; qu'à présent ils ont reçu dans leur camp les dix mille Hanovriens; que trente mille Autrichiens sont partis de l'Allemagne pour se rendre aux Pays-Bas; que s'ils reçoivent ces secours, ils seront alors en état de tenir tête et de hasarder une bataille qui dépendra de l'événement.

Il n'est pas possible que toutes ces raisons n'aient pas été prévues par le Roi et par son conseil. Et il faut présumer, ou qu'il y a déjà quelque traité secret avec les Hollandois, ou quelque arrangement général avec le roi de Prusse, qui ait empêché le Roi de profiter de l'avantage qu'il avoit pour entrer en Hollande. C'est par l'événement, et par ce qui va suivre, qu'on pourra juger de la bonne ou mauvaise politique de notre ministère.

On attend les nouvelles d'une bataille importante qui doit avoir été entre les Autrichiens et les Espagnols en Italie; bataille pour ainsi dire forcée par la position des deux armées. Si malheureusement l'armée de don Philippe étoit battue, cela pourroit changer les affaires et les projets; voilà de ces événements que les Hollandois espèrent toujours en temporisant.

La plus sûre politique, dans une guerre pareille à celle-ci, est de battre entièrement un des alliés ennemis quand on le peut, surtout un ennemi aussi acharné contre la France que les Hollandois et aussi puissant en argent, qui fait mouvoir tout le reste; on ne réussit pas

de même après les échecs qui peuvent arriver d'un autre côté.

Quoiqu'on répande ici des écrits pour soutenir toujours le parti du prince Édouard en Écosse, les politiques comptent qu'il n'y est pas bien, parce que nous ne le soutenons que foiblement. On dit que le duc d'York, son frère, avoit joint le Roi à l'armée, que le Roi l'a embrassé et lui a dit qu'il ne pouvoit pas rester plus longtemps à son armée, et qu'il le prioit de s'en retourner à Navarre, chez le duc de Bouillon, son oncle, où il est actuellement, ce qui a fait croire qu'il y avoit quelque traité ou proposition avec le roi d'Angleterre, et qu'on abandonnoit le prince Édouard.

On a transcrit aussi, dans les *Gazettes* de Hollande, une lettre écrite par M. le marquis d'Argenson, secrétaire d'État des affaires étrangères, à M. Van Hoey, ambassadeur de Hollande, pour employer sa médiation auprès du roi d'Angleterre et du gouvernement anglois, pour ne point user avec rigueur soit contre la liberté du prince Édouard, soit contre les seigneurs qui ont pris son parti en Écosse, et qui ont été faits prisonniers à la dernière action de Kulloden, près Inverness; cela fait croire que la déroute est entière et que le prince Édouard lui-même est quasi exposé à être arrêté.

Cet événement de rébellion dans l'Écosse, de la bravoure et des grandes qualités reconnues du prince Édouard, est encore un grand objet de politique, pour décider s'il étoit ou non de l'avantage de la France de placer la maison de Stuart sur le trône d'Écosse. Le public ne sera pas content qu'on sacrifie ce prince.

Juillet.

Correspondance diplomatique relative au prince Edouard. — Défaite de l'armée franco espagnole en Italie; belle conduite de M. de Maillebois. — Le comte d'Argenson est blâmé. — Départ de la flotte française; suppositions du public. — L'homme masqué et le canot amiral. — Prise de Mons. — Mouvements des armées en Flandre. — Dissensions des géné-

raux. — Écrits publiés sans permission. — Mort de Philippe V, roi d'Espagne. — La Dauphine accouche d'une fille. — Maladie et mort de l'archevêque de Paris. — Son enterrement. — Mort de la Dauphine. — Grande douleur de la Cour. — Changements dans le parquet du Parlement. — M. Chauvelin fils. — Cérémonial pour la Dauphine. — Mort du roi d'Espagne; le deuil de la Cour. — Opérations militaires en Flandre.

On a mis depuis, dans les *Gazettes* de Hollande, une réponse du duc de Lancastre à M. Van Hoey, ambassadeur de Hollande, par laquelle le roi d'Angleterre a trouvé très-mauvais la demande du ministère de France et la commission dont s'est chargé M. Van Hoey. Cette réponse est fort haute.

On est ici dans la consternation : l'armée de don Philippe, commandée sous ses ordres par M. le comte de Gages, et l'armée françoise qui l'avoit jointe dans le camp sous Plaisance, commandée par M. le maréchal de Maillebois, ont attaqué, le 16 du mois dernier, l'armée autrichienne dans ses retranchements. La bataille[1] a duré depuis onze heures du soir jusqu'au lendemain neuf heures du matin. Les armées espagnole et françoise ont été battues et repoussées, de notre aveu dans la *Gazette de France* du 2 de ce mois. Les François ont eu onze cents hommes de tués et trois mille blessés ou prisonniers. La bataille a été vive et sanglante. M. le maréchal de Maillebois y a fait des prodiges de valeur, jusqu'à prendre un drapeau à la main et se porter dans les lignes pour rallier les troupes. On avoit forcé deux retranchements, mais la cavalerie autrichienne nous a mis en déroute. Don Philippe a fait d'abord retirer son armée qui étoit à la droite, et a envoyé ordre au maréchal de Maillebois de se retirer dans le même camp sous

1. Cette bataille eut lieu le 16 juin. L'ordre formel d'attaquer l'armée autrichienne fut donné par la Cour d'Espagne, malgré l'avis du maréchal de Maillebois. Ce maréchal commandait l'aile droite et conserva longtemps l'avantage; mais l'aile gauche ayant été entourée par des forces supérieures, nous fûmes obligés de quitter le champ de bataille. L'armée autrichienne était commandée par le duc de Lichtenstein.

Plaisance, où l'on ne pouvoit pas subsister. On n'a point encore le détail de la perte des Espagnols[1], qui doit être aussi considérable et dont l'infanterie a fort bien fait; ni de la perte des Autrichiens que l'on dit avoir pris dix drapeaux et trente pièces de canon.

L'embarras est la suite de cette bataille; comment sortirons-nous de ce camp? d'autant que le roi de Sardaigne, qui étoit à deux jours de marche le jour de la bataille, a joint depuis l'armée autrichienne. C'est par la suite que l'on verra s'il y a un traité avec ce prince. On dit que don Philippe et le duc de Modène se sont retirés à Gênes. Il y a apparence que nous allons perdre toute l'Italie, encore bien heureux si nous pouvons nous retirer sans nouveaux malheurs.

Cette bataille perdue fait redoubler les murmures et les réflexions sur le gouvernement. On en jette la faute sur M. le comte d'Argenson[2], ministre de la guerre; soit par envie de la faire continuer, soit par jalousie contre M. le maréchal comte de Saxe, car l'on croit qu'il n'y a aucun arrangement pris et arrêté ni avec les Hollandois, ni avec le roi d'Angleterre; que toutes les propositions ont été rejetées et qu'on a perdu en Flandre deux grands mois de la campagne.

Madame la Dauphine n'accouche pas, ce qui retarde le départ du Roi, qui a grande impatience de se rendre

1. Les Espagnols et les Français eurent huit mille hommes tués ou blessés, et on leur fit en outre quatre mille prisonniers.

2. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, était très-indépendant à l'égard de la Pompadour. Il avait conservé l'oreille du Roi malgré la défaveur de cette favorite, se plaisait à opposer le clergé au parlement, qu'il n'aimait pas, tandis qu'en secret il protégeait les philosophes. Il insistait sur le danger de laisser les parlements développer leur esprit d'indépendance et prétendre à limiter l'autorité royale. D'Argenson voulait, en 1756, réserver à son département l'activité et la gloire d'une guerre continentale. Il désirait trouver une occasion de faire agir les armées françaises sur le continent. Toutefois il voulait se borner à l'invasion de l'électorat de Hanovre, comme moyen certain de réduire Georges II à faire la paix. Il avait pour maxime : *Ne pas trop gouverner.* SISMONDI.

à son armée; mais il trouvera à son arrivée l'armée des alliés, près Breda, bien augmentée de troupes.

Il est certain que la flotte, commandée par M. le duc d'Anville, est partie d'une petite île contre La Rochelle, le 22 du mois passé; elle n'est composée que de cinquante vaisseaux, dont il y a vingt-deux vaisseaux de guerre de soixante à soixante-dix pièces de canon, et les autres vaisseaux de transport sont armés en guerre de huit ou dix pièces de canon. Il est certain qu'elle a eu trois jours d'un vent très-favorable pour gagner la pleine mer et être hors de risque. On ne sait point si elle n'a point été jointe par des vaisseaux espagnols.

Cet arrangement s'est fait aussi avec grand secret, pour masquer la destination de cette flotte. Il est certain qu'il y a près de huit mille hommes de troupes embarqués; qu'il y a toutes sortes de provisions de guerre et de bouche; qu'il y a grand nombre de fusils, armes, ustensiles de guerre et une grande quantité d'habits pour équiper des troupes. Les vaisseaux sont équipés de provisions : les uns pour huit mois, les autres pour six; en sorte qu'on n'y connoît rien pour deviner où cette flotte va.

Il est encore certain que le jour du départ de la flotte, le duc d'Anville a envoyé à bord un canot; qu'il est arrivé sur le port six hommes en poste, dont il y en avoit un masqué, lorsqu'ils sont entrés dans le canot, à qui on a mis sur-le-champ pavillon amiral, lequel a été joindre la flotte.

Ce sont toutes ces circonstances qui font raisonner. Les uns ont dit qu'on alloit pour reprendre le cap Breton, et que les armes et habits étoient pour les habitants de l'île de Canada; d'autres qu'on alloit en Irlande ou en Écosse, et que l'homme masqué étoit le Prétendant ou le duc d'York, son frère; d'autres plus politiques disent que les armes, les habits, l'homme masqué, tout cela n'est qu'un jeu pour donner le change aux Anglois, et que le projet est de faire une descente à Gibraltar,

que les Espagnols feroient attaquer par terre. De longtemps on ne pourra avoir de nouvelles certaines de la destination de cette flotte; mais il y a toujours bien des risques à craindre dans quelque projet que ce soit. Car depuis le temps que cette flotte se prépare, les Anglois doivent être sur leurs gardes, sur tout ce qui les intéresse. D'autres disent qu'elle est destinée pour l'Amérique, pour faire une descente à la Jamaïque, d'où les Anglois tirent tout leur commerce; il ne s'agit plus d'Irlande ni d'Écosse, parce que depuis le 22 du mois passé, le trajet n'étant que de quatre ou cinq jours, on auroit eu des nouvelles. Mais la flotte a cotoyé l'Espagne, et l'on compte que c'est ou pour reprendre le cap Breton, ou pour s'emparer de Plaisance, qui est un port voisin aux Anglois, en Terre-Neuve, et qui est plus considérable que le cap Breton. C'est peut-être le coup que l'on attend pour déterminer le gouvernement anglois à la paix.

Le 10 de ce mois, la ville de Mons s'est rendue à M. le prince de Conti qui en faisoit le siége; la garnison, composée de douze bataillons, moitié autrichienne, moitié hollandoise, a été faite prisonnière. La nouvelle en a été apportée au Roi, par M. Chauvelin, colonel du régiment de Conti, et major général de l'armée du prince de Conti, que le Roi a fait brigadier. Il y a eu, hier 16, à ce sujet, *Te Deum* à Notre-Dame et feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville; mais les éclairs ont suppléé et servi d'illuminations, y ayant eu toute la journée et la nuit un orage très-considérable sur Paris.

Suivant la *Gazette de France*, bien loin de vouloir pénétrer en Hollande, l'armée du Roi, commandée par le maréchal de Saxe, change de position et revient au-dessus d'Anvers et du côté de Louvain, peut-être pour éviter une bataille que la reine de Hongrie pourroit chercher, d'autant qu'elle ne risque rien. N'ayant plus de ce côté-là de pays à perdre, les ennemis ont à présent une armée de quatre-vingt mille hommes, et cela prouve

toujours qu'il y a eu quelque raison de politique qui nous a empêchés d'attaquer le territoire hollandois.

On croit qu'on s'est trompé sur le temps des couches de madame la Dauphine; qu'on a fait revenir le Roi trop tôt, et qu'il est dans l'impatience de retourner à l'armée. Je penserois assez qu'on a pris ce prétexte, parce que la politique nous empêche d'entrer sur les Hollandois et de donner lieu à une déclaration de guerre. Il ne convenoit pas que le Roi fût resté à son armée sans rien entreprendre, depuis plus d'un mois.

On parle depuis quelques jours de changements dans le ministère par rapport à MM. d'Argenson. On dit toujours que le ministre de la guerre n'est pas bien avec le maréchal comte de Saxe, et qu'il a part aux divisions qui sont à l'armée, entre le maréchal, le comte de Clermont et les officiers généraux, dont le maréchal a porté ses plaintes au Roi. On parle du comte de Belle-Isle, frère du maréchal, ou de M. Chauvelin qui est à Grosbois, et qui se porte un peu mieux pour les affaires étrangères. A l'égard de la guerre, cela regardoit M. Moreau de Séchelles, intendant de l'armée. Ce sont peut-être des bruits de Paris.

Comme la licence est à présent plus grande que jamais de répandre des écrits imprimés sans permission, on tâche de l'arrêter par des jugements; mais on aura de la peine, tant qu'il n'y aura pas d'exemples sur quelque auteur ou sur quelque imprimeur.

Autre événement auquel l'Europe ne s'attendoit pas. Il s'est répandu, hier 18, une nouvelle qui s'est confirmée, que le roi d'Espagne[1] est mort subitement; il étoit âgé de soixante-trois ans. Le prince des Asturies, âgé de trente-trois ans, est Roi de ce moment[2]. La reine d'Es-

1. Philippe V, mort le 12 juillet 1746. Ce prince avait conquis en 1732 Oran sur les Maures, et enlevé aux Autrichiens Naples et la Sicile, dont il avait donné la couronne à un de ses fils, don Carlos.

2. Sous le nom de Ferdinand VI, dit le Sage.

pagne, sa belle-mère, l'avoit toujours éloigné des affaires; elle gouvernoit seule. On lui reprochoit de ruiner l'Espagne pour l'établissement de ses fils : que deviendra-t-elle? Que deviendront tous les arrangements pris entre elle et la France? Tous les ministres et gens placés par elle vont être apparemment changés; cela ne fera-t-il pas de changement dans toutes les Cours de l'Europe pour la politique? Ce coup imprévu a dû être sensible au Roi.

Madame la Dauphine a ressenti les douleurs cette nuit 19; on a exposé le Saint-Sacrement et sonné à Notre-Dame avant sept heures ce matin. Le bruit se répand qu'elle est accouchée d'une fille et que le courrier est venu à l'Hôtel de Ville avant midi; on n'a pas seulement tiré un coup de canon, on n'a sonné le tocsin ni à la Ville, ni au palais, et le public est triste.

Madame la Dauphine est accouchée à neuf heures du matin, mardi 19 juillet, d'une fille[1]. La nouvelle est arrivée avant onze heures; on a retiré à midi le Saint-Sacrement à Notre-Dame; le soir il y a eu un feu de bois devant l'Hôtel de Ville. On a tiré des boîtes et le canon, et il y a eu illumination aux fenêtres des maisons dans Paris par ordre de la police et des commissaires des quartiers. On dit qu'il y aura un feu d'artifice jeudi.

Autre chose singulière. M. l'archevêque de Paris a officié samedi dernier au *Te Deum;* il ne se portoit pas bien. La petite vérole lui a pris le dimanche, mêlée de pourpre. Il a reçu hier 19 ses sacrements; il est fort mal et on sonne pour lui des prières. Il ne sera pas regretté. Il a fait des sottises, soit par fierté, soit par bêtise; les officiers des gardes du corps ont été le saluer quand il a été en place, suivant, à ce qu'on dit, un usage; il ne les a pas reçus convenablement. C'étoit peut-être à l'occasion du premier *Te Deum.* Il ne les a pas fait asseoir. Ainsi les gardes qui sont maîtres au *Te Deum*

1. Marie-Thérèse de France, appelée *Madame.*

ont empêché d'y entrer sa livrée, laquelle, du temps de M. de Vintimille, étoit toujours dans le chœur debout. Depuis peu la Chambre des Comptes par déférence lui a envoyé son arrêt d'enregistrement du serment au Roi, gratis, par deux auditeurs des comptes. On dit aussi qu'il les a mal reçus sans les faire asseoir, et que la Chambre, qui est haute, se repent d'une politesse à laquelle elle n'étoit point obligée. Les frais de cet enregistrement vont ordinairement à près de deux mille francs.

On dit généralement que la petite princesse dont madame la Dauphine est accouchée est morte; mais ces bruits ne sont pas vrais, la petite princesse se porte bien et madame la Dauphine aussi.

Ce qui est de certain, c'est que monseigneur Gigault de Bellefont, archevêque de Paris, est mort aujourd'hui mercredi, 20 de ce mois, entre quatre et cinq heures après midi, âgé de quarante-huit ans. Quelle destinée après avoir obtenu la première place de l'Église de France. Sans avoir eu le temps de faire mal à personne, il a trouvé le secret de se faire haïr; les jansénistes ne l'aimoient pas. Ils diront que c'est une malédiction du ciel. Il paroissoit extrêmement régulier dans ses devoirs, mais l'aventure est triste pour ceux qui lui ont prêté et avancé pour faire sa maison, d'autant qu'il n'a pas de bien.

M. l'archevêque a été enterré ce matin 21, à huit heures, sans cérémonie, sans le chapitre, seulement avec les prêtres nécessaires pour dire les prières, et mis dans la cave du chœur, à cause de la corruption et de la puanteur. Cela fera aussi une grande dépense de moins.

Ce matin 22 juillet, vendredi, le chapitre de Notre-Dame a fait un service pour monseigneur l'archevêque, avec simplicité. Il n'y avoit qu'une représentation ordinaire de cercueil, comme pour un particulier.

Dans la matinée, il est venu des ordres de Versailles pour les prières de quarante heures à Notre-Dame pour

madame la Dauphine qui étoit très-mal; on a exposé le Saint-Sacrement à Notre-Dame à plus de midi, après le service, et on a envoyé l'ordre aux paroisses où l'on a entendu sonner, ce qui a d'abord fort inquiété dans Paris; mais cette cérémonie n'a pas été longue. On a retiré le Saint-Sacrement à Notre-Dame avant deux heures; on a envoyé de nouveaux ordres pareils dans les églises, sur la nouvelle qui s'est répandue partout que madame la Dauphine étoit morte.

Voilà d'étranges événements pour le Roi, coup sur coup, en peu de jours, et celui-ci intéresse tout l'État. Le Dauphin est très-puissant[1]; il aimoit fort sa femme, et cela peut prendre sur sa santé; d'ailleurs il ne peut être remarié que dans quelque temps, et nous avons grand besoin de princes.

Madame la Dauphine se portoit assez bien hier 21; on devoit chanter un *Te Deum* dimanche à Notre-Dame pour son heureux accouchement, et l'imprimeur a reçu ce matin, à huit heures, les lettres du ministre pour envoyer dans les provinces pour un *Te Deum*. On travailloit encore à une heure au feu d'artifice qui étoit préparé devant l'Hôtel de Ville. Elle est morte ce matin sur les onze heures et demie.

Il n'y a point eu aujourd'hui d'opéra, ni de comédie. On dit que la Cour étoit à Versailles dans une désolation étonnante, jusqu'au Roi qui aimoit fort cette princesse. Il a emmené peu de temps après M. le Dauphin à Choisy, et l'on compte que si la santé de M. le Dauphin le permet, ils partiront incessamment pour l'armée.

La Reine et Mesdames de France sont aussi sorties de Versailles pour aller à Choisy.

Ils sont tous partis dans le même carrosse, le Roi, la Reine, le Dauphin, Mesdames et mademoiselle la duchesse de Béthune, tout en pleurs et ayant pendant tout

1. C'est-à-dire très-gros.

le chemin des mouchoirs à la main; c'étoit un spectacle très-touchant.

On jure beaucoup contre les médecins à l'ordinaire, sans songer que ces sortes d'événements humains sont dans les destinées supérieurs à tout. Mais ils n'ont personne au-dessus d'eux pour leur faire à cet égard leur procès. Il y a apparence que ce sera la dernière couche que fera M. Pérard, accoucheur de la Reine.

J'ai oublié à marquer les changements dans le parquet du Parlement.

M. Chauvelin, ci-devant garde des sceaux, qui est revenu à Paris, a donné sa démission de sa charge de président à mortier; ce qui est assez étonnant. Il l'a vendue à M. Gilbert, premier avocat général, fils de conseiller d'État, qui a été reçu le 15 de ce mois.

M. Joly de Fleury[1], procureur général, a donné aussi sa démission, et son fils aîné, qui avoit la survivance, a pris cette place le 15.

M. d'Ormesson est premier avocat général[2]. M. Joly de Fleury, second fils, qui étoit avocat général du grand Conseil et qui avoit l'agrément de la charge d'avocat général du Parlement de son frère, y a été aussi reçu le 15, et M. Le Bret, qui étoit aussi avocat général au grand Conseil, a acheté celle de M. Gilbert et a été reçu aussi au Parlement le 15.

M. Chauvelin a un fils âgé de vingt-huit ans, mais c'est un si mauvais sujet que, quoique élevé sous un père d'un grand mérite, il n'a pu en rien faire, pas même conseiller au Parlement, pour lui donner sa charge de président à mortier; cela est bien triste pour le père.

On a recherché, dans le Cérémonial, pour les obsèques de madame la Dauphine, pour faire tout apparemment

1. On l'appelait, à cause de son esprit et de sa science, *le vieux renard.* (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. M. d'Ormesson a été premier président depuis le 12 novembre 1788 jusqu'au 21 janvier 1789, qu'il est mort magistrat respectable sous tous les rapports. (*Note de Barbier d'Increville.*)

au plus grand. Il n'y en a point eu depuis la femme de monseigneur, fils de Louis XIV. J'ai vu une lettre imprimée signée du maître des cérémonies, datée du 23, à tous les évêques qui sont à Paris, pour s'y tenir et pour attendre l'ordre pour se rendre à Versailles, attendu qu'on avoit trouvé dans le Cérémonial qu'il devoit y avoir toujours quatre évêques pour garder le corps de madame la Dauphine.

Madame la Dauphine reste exposée à Versailles jusqu'au mardi 2 août, que se fera le convoi pour la transporter à Saint-Denis. Le vendredi, jour du décès, on rendit l'argent à l'Opéra et aux autres spectacles; il n'y en aura point jusqu'après l'enterrement.

Aujourd'hui, mardi 26 juillet, le Roi et la Reine ont pris le deuil pour le roi d'Espagne, dont la mort a été notifiée, à Choisy, au Roi, lundi 25, par l'ambassadeur d'Espagne. Et en même temps M. le Dauphin, toute la Cour et la Ville ont pris le grand deuil pour madame la Dauphine; les hommes en drap et pleureuses, et les femmes de Cour en laine. Le deuil sera, dit-on, de six mois, dans lequel sera confondu le deuil pour le roi d'Espagne.

L'armée, commandée par M. le prince de Conti, a pris la ville de Saint-Guillain; elle est à présent devant Charleroi. L'armée des ennemis remonte du côté de Maëstricht, ce qui a fait décamper M. le maréchal de Saxe, qui a distribué toute son armée aux environs de Louvain. On dit que les ennemis cherchent à donner une bataille.

Août.

Funérailles de la Dauphine; le régiment de M. de Lussan; cortége. — Prise de Charleroi. — Mouvement des armées en Flandre. — Le camp des Poltrons. — M. de Beaumont, archevêque de Paris. — Le prince de Conti quitte l'armée de Flandre. — Les chevaux de poste du Roi. — On ne sait ce qu'est devenu le prince Edouard. — Supplices de ses partisans. — Conduite blâmable de la France dans l'affaire du prince Edouard.

Madame la Dauphine a été exposée dans son appar-

tement de Versailles un jour et demi, à visage découvert[1], et ensuite dans un lit de parade, où le corps a toujours été accompagné de quatre évêques et des dames de sa Cour, et de ses officiers.

Lundi, 1er août, a été faite la pompe funèbre de madame la Dauphine, laquelle est partie de Versailles, aux flambeaux, à huit heures, est venue par Sèvres, le Point-du-Jour, sur le grand chemin le long de la rivière jusqu'aux Tuileries, où elle a tourné, continué le long des remparts, et elle est sortie par la porte Saint-Denis pour aller à Saint-Denis.

Cette pompe n'étoit pas aussi magnifique qu'elle l'auroit été dans un autre temps, n'y ayant ici ni gendarmes, ni chevau-légers, ni mousquetaires et très-peu de gardes du corps. La marche commençoit par un corps de jeunes gens de Paris, petits polissons la plupart, qu'un M. de Lussan, ingénieur, a assemblés, il y a plusieurs années, sous le nom du régiment Dauphin, et à qui il fait faire des exercices, des siéges. Ce petit corps a un habit d'ordonnance, des officiers, en sorte qu'il a l'honneur du convoi en qualité de troupe réglée ayant tambour à la tête.

Il y avoit la maréchaussée dans le chemin et sur les remparts de Paris, le guet à cheval, soixante pauvres, nombre de gens de pied en noir, de gens à cheval, quelques pages du Roi et quelques gardes du corps, les hérauts d'armes, tous avec des flambeaux ; une douzaine de carrosses drapés à six chevaux, qui étoient le carrosse de la Reine et des princesses, cinq carrosses à huit chevaux caparaçonnés où étoient des évêques et les dames de madame la Dauphine, et ensuite le chariot fort élevé qui étoit accompagné d'un petit nombre de gardes du corps.

1. Cet usage d'exposer les rois ou les personnes du sang royal remontait, en France, aux premiers temps de la monarchie. Ils étaient même portés quelquefois à visage découvert sur le char qui les conduisait à leur sépulture.

Après la cérémonie faite à Saint-Denis, le cœur a été mis dans un carrosse et a été conduit, avec un détachement du cortége, sur les six heures du matin, mardi, à l'abbaye du Val-de-Grâce.

Madame la duchesse de Chartres faisoit les honneurs, et conduisoit la pompe avec madame la princesse de Conti, mademoiselle de Sens et mademoiselle de La Roche-sur-Yon, princesses du sang.

M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, premier aumônier de madame la Dauphine, et quatre autres évêques; M. Desgranges, maître des cérémonies, et M. le marquis de Dreux, grand-maître, étoient aussi de la marche.

Pendant l'exposition du corps, à Versailles, Mesdames de France avoient été, de Choisy, jeter de l'eau bénite sur le corps.

Le Parlement ni les autres cours n'ont point été à Versailles jeter de l'eau bénite.

Mercredi 3, le Roi, la Reine, M. le Dauphin et Mesdames de France ont retourné de Choisy à Versailles.

La petite princesse, fille de madame la Dauphine, s'appelle Madame tout court, sans aucun autre nom.

Jeudi 4, à trois heures du matin, est arrivé le marquis de Stainville, colonel du régiment de Navarre, dépêché par le prince de Conti pour apporter la nouvelle de la prise de la ville de Charleroi, après cinq jours de tranchée ouverte, ce qui est assez expéditif. Ce marquis de Stainville est fils du marquis de Stainville, qui est ici envoyé de l'Empereur, en sa qualité de grand-duc de Toscane. Le père ne va pas en Cour, et le fils est colonel d'un de nos premiers régiments.

Il ne reste plus que la ville de Namur à prendre, laquelle est apparemment investie, pour avoir tout le Brabant.

Le prince Charles de Lorraine est arrivé avec des troupes dans les Pays-Bas, au camp des alliés, pour

commander en chef; leur armée est au plus de quatre-vingt mille hommes.

Le maréchal de Saxe a reculé, et a réuni toute son armée du côté de Louvain, Namur et Maëstricht, ce qui fait voir que déterminément on ne veut rien entreprendre sur le pays de la Hollande. L'armée des ennemis a suivi pour venir dans le pays de Liége. Le maréchal de Saxe, sur les mouvements des ennemis, a fait une marche forcée pour les prévenir, et il s'est emparé du camp de Gembloux, qui couvre Namur, de manière que les deux armées sont campées dans une très-belle plaine, en présence l'une de l'autre, et on attendoit ces jours-ci la nouvelle de quelque bataille, que nous évitons, je crois, tant que nous pouvons, d'autant que nous n'avons rien à y gagner, n'ayant plus que Namur à prendre; nous avions pris Saint-Guillain avant Charleroi.

Les spectacles ont recommencé, à Paris, aujourd'hui vendredi 5 août, qui est précisément la quinzaine du décès de madame la Dauphine.

Le Parlement, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides ont été, ce matin 5 août, à Versailles faire compliment au Roi sur la mort de madame la Dauphine; l'après-midi, le grand Conseil, la Cour des Monnoies, l'Hôtel de Ville, l'Université et l'Académie françoise.

Notre armée réunie dans les Pays-Bas est de cent quarante-quatre mille hommes. Le quartier du maréchal de Saxe est au camp de Valleim, au-dessous de Gembloux, et les ennemis se sont emparés du camp de Mazey, qu'on appelle le camp des Poltrons; ils y sont si bien retranchés et fortifiés, qu'il n'est pas possible de les attaquer sans risquer de perdre les meilleures troupes, au moyen de quoi ils couvrent Namur, dont nous ne pouvons plus faire le siége. On attendoit toujours le Roi au camp, et le détachement, pour lui servir d'escorte, étoit commandé. Toutes les postes sont toujours garnies

des chevaux nécessaires pour son départ, mais malgré cela il ne part pas.

On a chanté, samedi 13 de ce mois d'août, un *Te Deum* à Notre-Dame, pour la prise de la ville de Charleroi et du fort de Saint-Guillain, et on y a apporté les drapeaux qu'on y a pris, sur un mandement de Messieurs du chapitre.

Le Roi a nommé à l'archevêché de Paris M. de Beaumont du Repaire[1], ci-devant évêque de Bayonne, et, depuis six mois, archevêque de Vienne, qui a refusé, à cause de toutes les dépenses qu'il a faites en peu de temps; mais on lui a écrit, de la part du Roi, de venir. C'est un prélat de quarante-cinq ans, et homme de très-bonne condition, s'il est des Beaumont connus dans l'histoire, comme on le dit.

Le 14, M. le prince de Conti est arrivé en poste à Paris, et le 15 au matin, jour de la Vierge, il a été à Versailles. Ce voyage a beaucoup étonné tout Paris et causé de grands raisonnements. On dit qu'après la reddition de Charleroy, ayant joint avec son armée celle du maréchal comte de Saxe, il a été tenu un conseil de guerre; que M. le prince de Conti et les officiers généraux qui lui sont attachés, étoient d'avis d'attaquer les ennemis, et M. le maréchal de Saxe d'un avis contraire pour ne pas trop exposer les troupes; que M. le prince de Conti a prétendu, qu'ayant des patentes du Roi de général et étant prince du sang, il ne pouvoit recevoir d'ordre de personne; que M. le maréchal de Saxe a prétendu de son côté que le Roi lui ayant confié le commandement de son armée et lui ayant donné le titre de généralissime, c'étoit à lui à faire les dispositions qu'il jugeoit convenables pour le bien du service et qu'il ne s'agissoit que de conserver les conquêtes faites; que sur cela ils ont écrit chacun au Roi pour décider de leur pouvoir, sans qu'il y ait eu au surplus entre eux aucune

1. Né en 1703, mort à Paris en 1781.

aigreur; mais quoi qu'il en soit, soit que le prince de Conti, sur la délicatesse de son rang de prince du sang, ait demandé au Roi la permission de revenir, soit que le Roi lui ait permis ou ordonné de revenir, il est depuis le 14 à Paris et n'est pas reparti; ce qui fait juger qu'il à l'Ile-Adam et qu'il ne servira plus.

Tout le monde blâme fort M. le prince de Conti qui, dans cette occasion, auroit dû s'instruire dans l'art militaire sous un homme tel que M. le maréchal de Saxe, qui, depuis trois ans, a fait ses preuves d'une grande expérience, d'une sage conduite et des grands talents d'un général, et il seroit très-imprudent de confier à un prince de vingt-neuf ans le commandement d'une armée aussi nombreuse. Une bataille perdue pourroit faire perdre en un moment tous les Pays-Bas, et les ennemis ne demanderoient pas autre chose que d'être forcés dans leurs retranchements. Ils ne peuvent pas attaquer à cause de la supériorité des troupes françoises.

Le 16, le Roi est parti pour un voyage de Choisy, ce qui fait toujours croire qu'il n'ira pas en Flandre; et en effet, n'étant pas avantageux d'attaquer les ennemis, et le maréchal de Saxe n'ayant d'autre but que de tâcher de leur couper les vivres, le Roi ne doit pas être là présent pour ne rien entreprendre. Les chevaux de poste, qui étoient dans la route, ont été renvoyés. On dit que cela coûtoit trois mille livres par jour.

A l'égard de l'affaire d'Écosse, elle est totalement échouée. On ne sait plus précisément où est le prince Édouard; on le dit, dans les articles de Londres, errant dans les montagnes d'Écosse et dans les petites îles avec quelques pelotons de rebelles; d'autres disent qu'il s'est embarqué *incognito* et qu'il s'est réfugié soit en Danemark, soit dans quelque port de France. Il est toujours certain que le duc de Cumberland est revenu à Londres, ayant laissé seulement quelques troupes du côté d'Inverness, et la meilleure partie des troupes angloises a

passé dans les pays bas joindre l'armée des alliés.

Le roi d'Angleterre est tellement tranquille sur la rébellion d'Écosse, qu'on a conduit à Londres les prisonniers qu'on a faits, dans lesquels il y a dix-sept officiers qui étoient dans les régiments irlandois et écossois de France et qui avoient passé en Écosse au parti du Prétendant, et trois seigneurs-pairs d'Écosse. On leur a fait leur procès comme criminels de haute trahison, avec les plus grandes formalités; on les a condamnés à être pendus à demi pendant six minutes, à avoir ensuite la tête coupée, le corps ouvert et le cœur et les entrailles jetés au feu[1]. Il y a eu déjà neuf exécutés; l'exécution des huit autres a été remise. A l'égard des trois lords-pairs d'Écosse, leur sentence leur a été lue par le lord-chancelier, qui avoit la commission de grand *steward*. A la suite d'un beau discours qu'il leur a fait pour leur faire connoître l'énormité de leur crime et de leur trahison, d'avoir voulu renverser les constitutions de l'État et de la religion véritable pour soutenir un prince élevé dans les maximes du papisme et du despotisme de la France, et attendu la naissance et la dignité de pairs, on dit que le Roi a commué leur supplice à avoir la tête tranchée. On dit que la plupart des officiers exécutés ont déclaré qu'ils prendroient encore le même parti si c'étoit à recommencer; mais les lords se sont reconnus coupables et qu'ils mettoient leur ressource dans la clémence du Roi. Tous ceux qui pouvoient avoir quelque intelligence avec le Prétendant, soit en Écosse, soit en Angleterre même, ont été découverts et déclarés dans les interrogatoires du comte de Murray, secrétaire du prince Édouard, pris à la bataille de Kuloden.

L'issue de cette rébellion n'est pas absolument bien glorieuse pour la France. On n'a point réclamé ces offi-

1. Ces faits sont d'une rigoureuse exactitude, et de tout point confirmés par Voltaire. Le gouvernement du roi d'Angleterre montra dans ses vengeances une odieuse cruauté. Il faut lire à ce sujet le chap. xxv du *Précis*.

ciers qui ont été jugés comme sujets rebelles, quoiqu'on n'ait pas absolument pris ouvertement le parti du Prétendant pour soutenir son entreprise. Il est pourtant vrai qu'on a envoyé en Écosse des régiments et des officiers généraux; qu'on a fait des armements considérables sur nos ports pour y envoyer des troupes, sous le commandement de M. le duc de Richelieu; qu'on a laissé débiter ici à Paris publiquement les manifestes du Prétendant, les relations de ses avantages, et qu'on a profité de cette diversion dans l'Angleterre pour faire la conquête de la Flandre.

La suite de cette politique jusqu'ici est de se jouer d'un grand prince souverain légitime de l'Angleterre et de l'Écosse et reconnu pour tel, de sacrifier plusieurs grands seigneurs d'Écosse attachés à la maison de Stuart, nombre d'officiers et une partie des peuples de l'Écosse, dont le pays a été ravagé par les troupes angloises[1].

Les princes sont en possession de n'être pas scrupuleux sur les procédés mesurés avec leurs intérêts. Mais cette politique est basse dans l'événement. Apparemment que l'abandonnement total du Prétendant a été une condition secrète des Hollandois, dans les négociations qu'on a certainement avec eux; peut-être avec le roi d'Angleterre lui-même. D'un côté, la nation angloise sera sans doute la dupe de cette affaire. Elle a été trahie par les grands et elle deviendra de plus en plus assujettie au Roi et exposée au gouvernement des politiques qu'elle semble craindre tant; et, d'un autre côté, la France, par ses ménagements, aura travaillé à la conservation et à l'affermissement de deux puissances, qui sont les Hollandois et l'Angleterre, qui seront à jamais et dans toute occasion ses plus redoutables ennemis.

Le roi d'Angleterre a fait grâce au lord Caumarty, qui

1. Voir, sur toute l'affaire du prince Édouard, Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXVIII, p. 299 et suiv.; — Henri Martin, t. XVII, p. 4?5

a neuf enfants. A l'égard du comte de Kelmarnok[1] et du lord Balmerino, ils doivent avoir la tête tranchée, et le Roi n'a pas voulu se rendre aux sollicitations qui ont été faites pour eux. On prendra dans Londres de justes mesures pour éviter le caprice du peuple lors de cette exécution.

Pour le prince Édouard, son compagnon de fortune est bien revenu en France; mais on ne sait pas absolument s'il y est. On dit seulement qu'il est en lieu de sûreté.

Septembre.

Les ennemis battent en retraite dans la Flandre. — Service de la Dauphine à Saint-Denis. — Les déjeuners de l'abbaye. — Exécutions à la Tour de Londres. — Officiers écossais éventrés et brûlés. — La maison de Stuart. — Prise de Namur. — Nous sommes chassés de l'Italie. — Triste position des Génois. — Les diamants de la reine de Hongrie; contributions de guerre imposées à la ville de Gênes. — Fautes politiques de la France.

La nuit du 28 au 29 août, le prince Charles a fait décamper secrètement toute l'armée des alliés qui a repassé la Meuse. Ils ont laissé leur camp tout tendu par feinte. Le maréchal comte de Saxe les a fait suivre; mais ils ont eu huit heures de marche sur lui, dont il a été fâché. Ils ont gagné le chemin du Luxembourg, ce qui pourroit être dangereux pour les partis de houssards et de pandours dans la Lorraine et même dans la Champagne. Au moyen de cette retraite, ils ont abandonné Namur qui reste avec sa seule garnison, et dont nous avons fait l'investissement. C'est la dernière ville à prendre.

Lundi 5 de ce mois, on a fait à Saint-Denis le service de madame la Dauphine, qu'on a mise dans la cave. Le chœur étoit magnifiquement et galamment décoré avec un très-beau catafalque. Mesdames de France, Henriette et Adélaïde, ont fait les honneurs de la cérémonie, et madame la duchesse de Chartres, et M. le duc de Char-

1. Le nom exact est Kilmarnock.

tres, M. le prince de Conti et le jeune comte de La Marche, fils du prince de Conti, leur donnoient la main. On dit que les autres princesses du sang n'y étoient point faute de princes pour les conduire. Toutes les Cours y ont été invitées et y ont assisté, les chefs et premiers présidents à la tête. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies, la Ville et aussi le Châtelet. Ils ont été reçus d'abord dans les salles de l'abbaye où on leur a donné un déjeuner très-succinct, composé de beurre, d'œufs durs et de petits pâtés. Le service n'a commencé qu'à midi et n'a fini qu'à quatre heures et demie; en sorte que tous ces assistants avoient grand'faim; et en effet, je les ai vus presque tous mangeant du pain ou des talmouses dans leurs carrosses en sortant de Saint-Denis. Ils étoient presque tous dans des carrosses de remises à quatre chevaux, quatre à quatre. Les premiers présidents et quelques présidents à mortier avoient des carrosses à six chevaux, et chaque compagnie étoit escortée par des archers de robe courte ou autres à cheval.

Après la cérémonie, Mesdames de France sont entrées dans l'intérieur de l'abbaye où on leur a servi quelques rafraîchissements, et elles ont vu la maison, et à cette occasion, Mesdames sorties, l'abbaye est restée ouverte pour tout le monde, hommes et femmes, et pour toute la populace. Comme les bâtiments nouveaux en sont superbes, cela a été curieux pour les femmes surtout, qui autrement ne peuvent point y entrer. Il y avoit un très-grand concours de carrosses et de monde à Saint-Denis.

On dit que le secrétaire du duc de Huiscar, nouvel ambassadeur extraordinaire d'Espagne, a eu ordre de mettre le scellé sur les papiers du prince de Campo-Floride, dernier ambassadeur, ce qui marqueroit des changements dans le nouveau gouvernement[1].

1. Ce n'est pas vrai, le prince Campo-Floride va être ambassadeur à Naples. (*Note de Barbier.*)

On dit aussi que les troupes espagnoles se retirent par ordre de l'Italie, ce qui sera suivi aussi de la retraite de nos troupes, d'où l'on croit qu'il y a quelque arrangement avec le roi de Sardaigne, n'étant pas vraisemblable que l'Espagne ait fait seule sa paix avec lui, et nous abandonne.

Le comte de Kelmarnok et le lord Balmerino ont eu la tête tranchée, dans la cour de la Tour de Londres, avec cérémonie. On dit, dans les *Gazettes*, que l'exécuteur leur dit : Dieu bénisse le roi Georges! pour qu'ils le répètent; que le premier a fait une simple inclination de tête, et que le second a répété Dieu bénisse le roi Jacques[1] ! Cela s'est fait en présence des pairs et il n'y a eu aucun mouvement dans Londres. Le lord Lovat a été amené prisonnier à la Tour le même jour; on a aussi conduit dans les prisons nombre de simples officiers, à qui on doit faire le procès pour être pendus, et éventrés et brûlés comme les premiers; de cette manière, ce qui pouvoit rester attaché à la maison de Stuart sera détruit, et les particuliers intimidés par la punition des officiers. La maison de Stuart s'est flattée apparemment, avec quelque léger secours de la France, de pouvoir

1. Le dernier pair qui mourut par la main du bourreau fut le lord Lovat, âgé de quatre-vingts ans; c'était lui qui avait été le premier moteur de l'entreprise. Il en avait jeté les fondements dès l'année 1740; les principaux mécontents s'étaient assemblés secrètement chez lui; il devait faire souleve les clans en 1743, lorsque le prince Charles-Édouard s'embarqua. Il employa, autant qu'il le put, les subterfuges des lois à défendre un reste de vie qu'il perdit enfin sur l'échafaud : mais il mourut avec autant de grandeur d'âme qu'il avait mis dans sa conduite de finesse et d'art; il prononça tout haut ce vers d'Horace avant de recevoir le coup :

« Dulce et decorum est pro patria mori. »
Od. II, *lib.* III.

Ce qu'il y eut de plus étrange, et ce qu'on ne peut guère voir qu'en Angleterre, c'est qu'un jeune étudiant d'Oxford nommé Painter, dévoué au parti jacobite, et enivré de ce fanatisme qui produit tant de choses extraordinaires dans les imaginations ardentes, demanda à mourir à la place du vieillard condamné. Il fit les plus pressantes instances, qu'on n'eut garde d'écouter.

VOLTAIRE.

réussir; mais elle s'est trompée sur le zèle de la nation, et elle trouvera difficilement, par la suite, une aussi belle occasion.

On fait actuellement le siége de Namur, depuis la retraite du prince Charles; cette place a été investie le 4 de ce mois. L'armée des alliés n'a point tourné du côté de Luxembourg, et il ne paroît pas y avoir à craindre des courses dans la Lorraine et dans la Champagne; elle s'est retournée vers Maëstricht pour repasser, dit-on, la Meuse et revenir sur Bruxelles et sur Anvers; mais le maréchal de Saxe les suit dans tous leurs mouvements.

La ville de Namur est prise par le prince de Demont; elle a capitulé le... de ce mois. Toute la garnison, composée de neuf bataillons hollandois et deux autrichiens, est rentrée dans les châteaux avec les femmes et les équipages. On en fait le siége à présent.

L'armée des alliés et celle de France sont à une demi-lieue l'une de l'autre, auprès de Tongres, du côté de Maëstricht; on craignoit même une action le 19; mais nous sommes fort retranchés et cela se passe en escarmouches; il y a apparence que la campagne finira par la prise de Namur, et elle sera des plus belles pour le maréchal comte de Saxe; après quoi on travaillera aux conférences de Breda, dont on ne voit encore que les préparatifs.

Mais les choses sont différentes en Italie dont nous sommes chassés, comme il nous est arrivé plus d'une fois. Il est dit très-uniment dans notre *Gazette* du 24 de ce mois, que don Philippe, dès le 4, a pris la route d'Antibes pour s'y rembarquer. Apparemment que le maréchal de Maillebois fait la même chose; que les troupes espagnoles et françoises se sont retirées dans le comté de Nice, et que les troupes de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne se sont emparées, le 10, d'une des portes de la ville de Gênes. Ainsi voilà les Génois

qui n'ont pas voulu rester neutres, qui nous ont donné passage et des troupes, sacrifiés et abandonnés. La désolation est dans l'État. La république a envoyé des députés au camp des Autrichiens, pour entrer en composition et sauver la ruine et le pillage de la superbe ville de Gênes. On dit que la reine de Hongrie, pour elle et le roi de Sardaigne, demande quarante millions de contribution, dont on a déjà payé quelque chose, sauf les autres conditions.

Un changement si subit vient-il de l'événement de la mort du roi d'Espagne, et des nouvelles mesures politiques du nouveau gouvernement, qui peut-être ne veut pas continuer cette guerre? ou a-t-on craint quelque négociation secrète de la république de Gênes qui est fort inconstante? ou sommes-nous, au fond, assez foibles pour ne pouvoir pas nous soutenir dans ce pays? Cependant on envoyoit un renfort au maréchal de Maillebois, qui a eu ordre de s'arrêter en chemin, dans le comté de Nice.

Quoi qu'il en soit, il y a deux ans que l'armée de France et d'Espagne étoit maîtresse de l'Italie, et nous en voilà chassés cette année honteusement; et la reine de Hongrie et le roi de Sardaigne, maîtres généralement de tout ce pays, même de l'État de Gênes. Il ne nous reste plus que le duché de Savoie et le comté de Nice, qui est au roi de Sardaigne; cela seroit-il destiné pour l'établissement de don Philippe? On ne croit cependant pas en ceci qu'il y ait aucun traité particulier, entre nous et le roi de Sardaigne. Que deviendra aussi le roi de Naples? Il devient bien exposé. Que pensent à ce sujet la Cour de Rome et les Vénitiens? Ils ont appréhendé de tout temps la trop grande puissance de la maison d'Autriche dans l'Italie, et l'Empereur a, de plus, le grand-duché de Toscane de son chef, que l'empereur Charles VI et la reine de Hongrie n'avoient pas.

Dans les *Gazettes* de Hollande, il est dit que le doge

de Gênes, accompagné de quatre sénateurs, doit aller dans un mois à Vienne demander excuse à la reine de Hongrie du parti que la République a pris.

Dans notre *Gazette* du 30 de ce mois, il est parlé de vingt-quatre millions de contributions, toute la garnison de Gênes prisonnière de guerre, ainsi que tous les François et Espagnols qui y étoient restés; toutes les munitions de guerre et de bouche prises; condition de rendre à la reine de Hongrie tous les diamants qu'elle auroit mis en nantissement pour les emprunts qu'elle a faits à la République; d'habiller trente mille hommes de troupes de la Reine et autres, pour sauver apparemment le pillage de la ville; et que le port de Gênes sera ouvert aux vaisseaux anglois.

Il est dit aussi que les Génois, qui ne sont que troupes auxiliaires de la France et de l'Espagne, ne devoient pas s'attendre à être traités aussi durement que les puissances qui sont parties principales dans la guerre. Il est dit encore que la république de Venise et les Suisses doivent employer leurs bons offices auprès de la Reine, en faveur des Génois.

Il est certain que Venise, et les Suisses et les princes particuliers de l'Italie, ont grand intérêt à ne pas souffrir une puissance aussi étendue à la maison d'Autriche, et même au roi de Sardaigne. Si nous avions abandonné Gênes avec quelque assurance que les Suisses et les Vénitiens prendroient les armes pour secourir une république opprimée, cela feroit un effet pour l'année prochaine; mais si cela n'a pas lieu, comment faire la paix? Les conquêtes de Flandre ne serviront qu'à faire des compensations : 1° pour qu'on nous rende le cap Breton, qui est perte considérable pour notre commerce; 2° pour donner à don Philippe Parme et Plaisance, qui appartiennent à la reine d'Espagne et à ses enfants; pour rendre les États du duc de Modène; pour rétablir la république de Gênes dans ses droits. Elle court grand

risque de perdre le marquisat de Final, qui a été l'occasion pour lui faire rompre la neutralité.

Si cela se terminoit ainsi par les conférences de Breda, après six ans de guerre, une perte immense d'hommes et d'argent, nous serions au même état que nous étions. Les Hollandois, que nous ménageons beaucoup, comme troupes auxiliaires, auroient fait de gros profits dans leur commerce, se moqueroient de nous, comme ils font depuis longtemps, et la reine de Hongrie, impératrice, maîtresse de tous les États en Italie, auroit joué un très-grand rôle dans l'histoire.

Octobre.

Les Autrichiens à Gênes. — Prise du château de Namur. — Débarquement des Anglais à Quimperlé; bruits de Paris à cette occasion. — Réclamations de la ville de Gênes. — Les drapeaux à Notre-Dame. — Éloge du maréchal de Saxe. — Nouvelles d'Italie. — La reine de Hongrie veut éluder le traité de Dresde. — Conférences de Breda. — Bataille de Raucoux. — M. de Clermont-Gallerande à la bataille de Raucoux. — Belle conduite du comte de Clermont; bon mot. — Le prince Edouard à Paris. — Les Anglais débarquent à Quiberon. — Le prince Edouard à l'Opéra. — On arrête tous les Anglais à Paris. — Détails sur la bataille de Raucoux. — Les ennemis du maréchal de Saxe à la Cour. — Promotion de maréchaux de France.

On apprend par les nouvelles de Gênes, du mois dernier, que, lorsque la ville a été obligée de se rendre à discrétion au général Bathiany, de la reine de Hongrie, c'est lui qui a imposé toutes les conditions au nom de la reine de Hongrie, sans qu'il soit parlé du roi de Sardaigne, qui commandoit néanmoins ses troupes en personne. C'est le général de la reine de Hongrie qui a reçu huit millions pour le premier payement de la contribution. Le roi de Sardaigne a voulu faire entrer ses troupes dans la ville de Savone. Le commandant a répondu qu'il avoit ordre de ne se rendre qu'aux troupes de la reine de Hongrie; mais le roi de Sardaigne a déclaré qu'il n'entendoit pas que cette ville fût occupée par d'autres troupes que les siennes. Cette conduite de la

reine de Hongrie est une suite des hauteurs de la maison d'Autriche. Cela pourroit occasionner une brouillerie entre elle et le roi de Sardaigne: d'autant plus que le roi de Sardaigne, qui craignoit les Bourbons dans l'Italie, auroit peut-être plus à craindre dans la suite, si la reine de Hongrie restoit maîtresse de l'Italie et des États de Gênes.

Les châteaux de la ville de Namur ont été pris par M. le comte de Clermont, le dernier du mois de septembre; la nouvelle en a été apportée au Roi, le 2 de ce mois. Toute la garnison, composée de treize bataillons et d'un escadron de cavalerie, est prisonnière de guerre. Il ne nous reste plus rien à prendre dans le Brabant. Les armées respectives sont aux environs de Liége et de Maëstricht, assez près l'une de l'autre; tout se passe en divers mouvements et escarmouches.

On parle de finir cette campagne par le siége de Luxembourg, où il n'y a, dit-on, que quinze cents hommes. Ce seroit une grande opération.

Voici un autre événement. Il a paru une flotte angloise de treize vaisseaux de guerre sur les côtes de Bretagne. On croyoit d'abord que c'étoit pour faire une descente dans Belle-Isle, mais c'étoit pour la ville de Lorient, qui est le grand magasin de la Compagnie des Indes.

Le fait est certain que, le 1er de ce mois, les Anglois ont fait un débarquement de sept mille hommes, on dit même avec du canon, à Quimperlé, quatre lieues de la ville de Lorient; qu'ils se sont emparés du petit château de Guéménée, et qu'ils ont brûlé un bourg. Par les lettres du pays, du 3, on mande qu'il y avoit deux mille cinq cents hommes de gardes-côtes et troupes, mais qui n'avoient ni poudre, ni plomb, et qui se sont d'abord enfuis; que ces troupes sont enfin revenues avec des armes en état, au nombre de vingt-cinq mille hommes, parce que l'on a sonné le tocsin de toutes parts, et que

tous les gentilshommes et paysans sont venus au secours de leur pays. Il paroîtroit beaucoup de négligence de la part de M. de Maurepas, dans ce défaut de munitions, d'autant qu'on est menacé depuis longtemps, par les *Gazettes*, d'une flotte pour une expédition secrète. On écrit aussi qu'on a transporté dans les terres le trésor et les plus précieuses marchandises de la Compagnie. Cette nouvelle, reçue ici de toutes parts, le 6, a fort alarmé tout le monde, par rapport aux actions et au commerce.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on écrit assez généralement que ces Anglois étaient descendus, et n'ayant rien trouvé, personne à leur rencontre, ils sont restés un temps assez considérable dans l'inaction, et ces sortes de coups de surprise doivent être brusqués. Il paroîtroit par là qu'ils auroient été en état de brûler et piller la ville de Lorient. On ne sait point encore la suite de cette entreprise, s'ils se sont embarqués et s'ils ont fait plus de ravages. On dit même qu'on a fait une chaîne pour les couper; et l'on croit qu'il y aura quelque action.

Ne pourroit-on pas croire à ce défaut d'exécution de la part des Anglois, que cette flotte n'a été envoyée par le Roi que pour satisfaire la nation, mais avec ordre secret au commandant de ne pas faire tant de mal; d'autant que le roi d'Angleterre a grande obligation au Roi de n'avoir pas secondé l'entreprise du prince Édouard. Tout le monde jure contre la conduite de notre ministère à l'égard des Anglois. Mais il est dit, dans la dernière *Gazette de Hollande*, qu'il y a eu depuis le traité de Dresde, un traité particulier entre le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, pour la garantie respective de leurs États. Si cela est, nous n'aurions pas pu envoyer notre flotte pour débarquer en Écosse et seconder le prince Édouard, puisque le roi de Prusse étoit engagé de s'y opposer. Apparemment que c'est le même roi de Prusse qui nous a empêchés jusqu'ici d'entrer en Hollande. De cette façon,

ce seroient les conventions particulières avec le roi de Prusse qui régleroient nos démarches. On verra par la suite en quoi nous serons indemnisés de ce que nous aurions pu faire, et si toute cette politique étoit bien combinée.

Les conférences de Breda doivent commencer actuellement entre les plénipotentiaires de Hollande, France, Espagne, reine de Hongrie et d'Angleterre.

Le Roi part aujourd'hui 8, pour Fontainebleau, avec toute la famille royale, pour six semaines.

Les nouvelles de Bretagne, du 6, sont toujours mauvaises : Que les Anglois s'étoient emparés de la ville de Lorient. Les uns disoient qu'ils avoient demandé deux ou trois millions de contribution ; les autres qu'ils avoient pillé toutes les marchandises qui sont considérables; qu'il y avoit bien du monde assemblé, mais beaucoup de confusion, d'autant qu'il n'y a qu'un régiment de dragons et un de cavalerie de troupes réglées; d'autres disoient qu'on les avoit entourés et que la retraite seroit difficile.

On a reçu des nouvelles, le 10 au soir, et le bruit est général que les Anglois ont été chassés, et qu'ils se sont rembarqués le 7 de ce mois, à dix heures du soir, avec précipitation; qu'ils ont laissé deux ou quatre pièces de canon, et qu'ils ont perdu du monde. On saura apparemment les particularités de cette affaire.

Le mal n'a pas été si grand qu'on l'a fait ici; il n'est pas vrai que les Anglois soient entrés dans la ville de Lorient; ils ont seulement brûlé un village, ils ont perdu cinq cents hommes, à leur retraite, tués ou noyés, et l'on dit deux de leurs vaisseaux.

La république de Gênes fait des instances auprès de la reine de Hongrie pour diminuer les contributions qu'on lui demande, dont elle a déjà payé une partie, et elle a recours, à ce sujet, à la protection des États généraux.

Le 12 de ce mois, mercredi, les cent-suisses de la garde du Roi ont apporté à Notre-Dame trente-deux drapeaux et un étendard, et on y a chanté un *Te Deum*, pour la prise de la ville et des châteaux de Namur, par M. le comte de Clermont, prince du sang, où il y avoit treize bataillons, la plupart Hollandois, faits prisonniers. On compte, par les prises de villes dans cette campagne, que nous avons trente mille prisonniers aux Hollandois.

La lettre du Roi et le mandement font de grands éloges sur la prudence du maréchal comte de Saxe d'achever la conquête de tous les Pays-Bas, à la vue d'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes des alliés, sans effusion de sang et sans hasard de bataille, ce qui donne sur les doigts indirectement au prince de Conti, qui est à présent à l'Ile-Adam. Le comte de Clermont, son oncle, est bien prudent de servir sous le maréchal comte de Saxe, et il s'acquiert une grande gloire.

On craignoit, en Italie, des mouvements de l'armée du roi de Sardaigne et de la reine de Hongrie, pour entrer en Provence, étant à présent maîtres de la mer par l'État de Gênes; les troupes espagnoles et françoises sont retranchées et reculées dans le comté de Nice pour le conserver. On dit que Ferdinand VI, roi d'Espagne, se prépare pour continuer cette guerre l'année prochaine, avec les François, en Italie. Il y aura de l'ouvrage, si l'on veut reprendre ce que l'on a perdu cette année.

La reine de Hongrie, par l'article 9 du traité de Dresde, s'étoit engagée de faire garantir au roi de Prusse la Silésie par tout l'empire, au moyen de ce qu'il a reconnu l'Empereur. Le roi de Prusse la presse d'exécuter cette garantie. Elle donne à présent des mémoires pour éluder cette garantie, sous des prétextes non prévus par le traité de Dresde; peut-être se fie-t-elle sur quelque traité d'alliance avec l'impératrice de Russie; mais le

roi de Prusse pourroit se venger de cette tromperie, et ceci pourroit avoir des suites.

Les conférences de Breda sont entamées entre les plénipotentiaires des États généraux : M. le marquis de Puysieux pour la France, et M. de Sandenitz pour le roi d'Angleterre; mais il est arrivé un incident : des troupes de l'armée des alliés ont arrêté un courrier du marquis de Puysieux, en France, et lui ont pris ses paquets. Les États généraux ont envoyé des ordres au prince de Valdeck, leur général, et l'ambassadeur d'Angleterre au général Ligonnier, de découvrir les auteurs de cet attentat pour en faire une réparation éclatante. On ne doute pas que ce ne soit des troupes de la reine de Hongrie; nouveau sujet de brouillerie, même de la part des Hollandois.

Il y a eu, le 8 de ce mois, quelques escarmouches à l'avantage des François, dans quelques mouvements de l'armée des alliés, qui songent à se retirer pour les quartiers d'hiver. La difficulté est de savoir si les Hollandois et les cercles ne voudront point de troupes chez eux, et le voyage est bien long pour s'en retourner en Autriche et en Hongrie.

M. le marquis d'Armentières, maréchal de camp, est arrivé, le 13, à Fontainebleau, pour apporter au Roi la nouvelle d'une victoire remportée le 11 de ce mois, mardi dernier, par le maréchal comte de Saxe sur les ennemis. On dit la victoire complète, appelée la bataille de Raucoux, un mardi et le onzième jour d'un mois, dit-on, comme à Fontenoy; mais ce premier courrier n'a apporté aucun détail.

Le prince Charles a joué au fin; son dessein étant de passer la Meuse avec toute son armée dans le pays de Liége et pour se rendre maître de cette ville, au grand regret de l'évêque, prince de Liége, et des Liégeois, il a fait occuper trois villages sur le bord de la Meuse : Anse, Leers et Raucoux, par les troupes angloises, hessoises,

hanovriennes et bavaroises. Ces derniers avoient joint l'armée des alliés depuis quelques jours; ils étoient bien retranchés et bien garnis par une nombreuse artillerie. Pendant ce temps-là, le prince Charles a passé la Meuse avec toute l'armée autrichienne.

M. le maréchal de Saxe, de son côté, voyant cette manœuvre, s'est disposé à faire attaquer en même temps ces trois villages; l'un par M. le marquis de Fénelon; l'autre par le prince comte de Clermont, qui avoit avec lui M. de Lowendal, dont il est fort ami; et le troisième par M. le marquis de Clermont-Gallerande; et il avoit placé sa cavalerie pour déboucher entre les trois villages quand ils seroient forcés.

Ces attaques ont été fort vives, nous avons même été repoussés à un des villages; mais enfin ils ont été pris et forcés, la baïonnette au bout du fusil, avec des actions de valeur incroyables de notre infanterie.

On compte la perte des ennemis de sept mille hommes tués sur la place, trois mille blessés et prisonniers et deux mille noyés dans la Meuse par la suite, d'autant que M. le comte d'Estrées s'est emparé, de son côté, d'un faubourg de Liége, où il a culbuté et renversé tous les fuyards qui s'y retiroient. Nous avons pris soixante-quatre pièces de canon, des mortiers, trois drapeaux ou étendards; enfin une défaite et déroute complète, mais qui l'auroit été davantage si notre cavalerie avoit pu donner après la prise des villages, ce qui n'a pu se faire par la nuit qui est survenue.

On dit hautement, par les lettres de l'armée dont j'en ai vu, que M. le comte de Clermont-Gallerande a attaqué trop tard son village, malgré les ordres réitérés que lui a envoyés le maréchal de Saxe par des aides de camp; c'est ce qui a empêché la cavalerie de déboucher, et l'on mande que, si elle avoit donné, il ne seroit pas resté un ennemi.

La *Gazette de France* met la perte à treize mille

-hommes; ceci fait du bruit parmi les gens de qualité. J'ai entendu dire qu'après l'action, M. le maréchal de Saxe n'avoit pas pu s'empêcher de dire qu'il ne concevoit rien à la jalousie de plusieurs officiers généraux contre M. de Lowendal et contre lui, et qu'il s'en expliqueroit avec le Roi. La disposition étoit parfaite et sûre, et c'est la lenteur et l'affectation de M. de Clermont-Gallerande qui a empêché le succès entier.

M. le prince comte de Clermont a fait des merveilles, et il s'est acquis une grande réputation dans cette campagne; on ne badinera plus sur sa qualité d'abbé ni sur l'abbesse mademoiselle Leduc. Il n'y a rien à dire sur la conduite de la ville, quand on se conduit ainsi en homme de guerre. Après la prise de Namur, M. le duc de Chartres et les princes de Dombes, comte d'Eu et duc de Penthièvre sont revenus ici. On dit qu'on demanda au comte de Clermont quand Son Altesse partiroit? et qu'il répondit : Il n'y a que les princes qui partent; pour moi, je reste. Cela est beau et malin. Le duc de Penthièvre, qui est fort brave, a retourné quand il a appris quelques mouvements de l'armée; mais l'affaire étoit faite quand il est arrivé au camp.

M. le marquis de Fénelon[1], lieutenant général, a été tué d'un coup de canon. Le prince de Monaco a été blessé d'un coup de fusil à la jambe; nous avons eu mille hommes tués et deux mille blessés.

Le maréchal de Saxe s'est retiré dans son camp de

1. Le seul officier général que la France perdit en cette journée fut le marquis de Fénelon, neveu de l'immortel archevêque de Cambrai. Il avait été élevé par lui et en avait toute la vertu, avec un caractère tout différent. Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un emportement de valeur qui lui coûta la vie. Blessé au pied depuis quarante ans, et pouvant à peine marcher, il alla sur les retranchements ennemis à cheval. Il cherchait la mort, et il la trouva. Son extrême dévotion augmentait encore son intrépidité ; il pensait que l'action la plus agréable à Dieu était de mourir pour son Roi. Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible. Les Français eurent peu de personnes de marque blessées dans cette journée. VOLTAIRE.

Tongres, près Maëstricht, et l'on dit que le prince Charles, avec toute l'armée, s'est retiré sous le canon de cette place, de l'autre côté de la Meuse.

M. le marquis de Valfond a apporté le détail de cette affaire, dont la relation sera apparemment imprimée; ce qui sera suivi d'un feu et d'un *Te Deum*.

Il est curieux de savoir comment la nation angloise prendra cette affaire, où les Anglois ont été maltraités, tandis que le prince Charles a conservé les troupes de la reine de Hongrie. Il faut voir aussi ce que les Hollandois diront, ayant à présent les deux armées à leur porte; Maëstricht est leur première place. M. le marquis de Puisieux sera en état, après ceci, de parler un peu plus haut dans les conférences de Breda.

Le prince Édouard est venu à Paris, et est allé, le 18 ou le 19, à Fontainebleau, avec le duc d'York, son frère. On dit qu'ils ont un appartement dans le château, ce qui est marqué.

La flotte des Anglois qui a paru sur les côtes de Bretagne est de cinquante-quatre vaisseaux et autres bâtiments.

Le bruit est général et certain que, depuis leur rembarquement, ils ont fait une nouvelle descente à Quiberon, vis-à-vis de Belle-Ile. M. le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, et M. le marquis de la Fare, lieutenant général, sont partis pour donner des ordres; on ne croit pas que cette entreprise puisse avoir des suites dans ce temps-ci à-cause des vents. Mais il est à craindre que cela ne fasse tort, ou serve de prétexte pour ne pas donner au mois de janvier le dividende qu'on avoit promis pour les actions.

Aujourd'hui mercredi 26 octobre, les cent-suisses de la garde ont apporté à Notre-Dame dix drapeaux et un étendard, et on a chanté un *Te Deum* pour la victoire de Raucoux qui termine la campagne.

En effet, depuis trois ou quatre jours, les officiers

généraux et les colonels et quantité d'autres officiers arrivent en foule tous les jours à Paris. On y attend aussi, dans quelques jours, le retour de M. le maréchal comte de Saxe qui a fait une campagne des plus éclatantes.

Vendredi 28, le prince Édouard, qui a souffert des maux et des aventures inouïs dans les montagnes d'Écosse, et qui a été ramené par un armateur anglois[1] à lui dévoué, lui en matelot à ce qu'on dit, vint à l'Opéra; il étoit dans la loge du Roi, avec le duc d'York, son frère, et le duc de Bouillon, qui a l'honneur d'être leur oncle: on claqua très-longtemps des mains à son arrivée et autant à sa sortie, à quoi il parut très-sensible par de profondes révérences. Tout étoit plein, j'y étois.

On y disoit tout généralement qu'on meuble Saint-Germain où il va demeurer avec son frère; que le Roi lui a fait présent à son arrivée à Fontainebleau d'une très-belle tabatière, dans laquelle il y avoit une ordonnance de huit cent mille livres sur le trésor royal; que le Roi lui donne cinquante mille livres par mois pour soutenir sa maison; on dit que l'Espagne et la cour de Rome lui donneront aussi, parce qu'il aura une grande suite d'Écossois et bien du monde à récompenser, et l'on croit qu'il sera reconnu pour prince de Galles et qu'il aura l'Altesse Royale.

Les uns disent que ceci doit fort piquer le roi d'Angleterre, et que cela sera un obstacle à la réussite des conférences de Bréda; d'autres croient que cela pourra peut-être l'accélérer, crainte de quelque nouvelle descente

1. Dans les inquiétudes où l'on était en France sur la destinée du prince Édouard, on avait fait partir dès le mois de juin deux petites frégates, qui abordèrent heureusement sur la côte occidentale d'Écosse, où ce prince était descendu quand il commença cette entreprise malheureuse. On le chercha inutilement dans ce pays et dans plusieurs îles voisines de la côte du Lochaber. Enfin, le 29 septembre, le prince arriva par des chemins détournés, et au travers de mille périls nouveaux, au lieu où il était attendu. Ce qui est étrange, et ce qui prouve bien que tous les cœurs étaient à lui, c'est que les Anglais ne furent avertis ni du débarquement, ni du séjour, ni du départ de ces deux vaisseaux. VOLTAIRE.

en Écosse. Il est toujours vrai que la nation angloise en général sera flattée des distinctions que l'on marquera pour ces deux princes de la maison de Stuart, qui leur sont chers, pour tenir le roi d'Angleterre et son gouvernement en bride.

La nouvelle a été annoncée dans notre *Gazette* que les Anglois, qui paroissoient vouloir se fortifier dans la presqu'île de Quiberon, se sont rembarqués et que leur flotte a remis à la voile, peut-être pour quelque autre dessein, mais du moins cela tranquillise la Bretagne.

Depuis le retour du prince Édouard de Fontainebleau, on arrête à Paris tous les Anglois, Angloises, que l'on campe à la Bastille. Milord Molton, qui étoit ici depuis deux ans, a été arrêté à Fontainebleau, en sortant de souper chez l'ambassadeur de Naples et conduit à la Bastille; on ne sait pas au juste le sujet de ces prises. Les uns disent que cela regarde l'affaire de la Bretagne pour des correspondances et des trahisons; d'autres croient que c'est par droit de représailles, par rapport à nos officiers qui sont prisonniers en Angleterre, et que l'on traite mal; mais je ne crois pas cela, parce que nous avons quantité de prisonniers anglois de Fontenoy et de la bataille de Raucoux.

Tous les officiers qui arrivent journellement de Flandre, dans le récit qu'ils font de la dernière bataille de Raucoux en plein Opéra, parlent avec admiration du projet, des dispositions de M. le maréchal de Saxe, et de la marche de nos troupes pour former les attaques, et il n'y a qu'une voix sur la conduite de M. le comte de Clermont - Gallerande, lieutenant général, qui étoit chargé de l'attaque du village de Liers, le plus près de Liége et de la Meuse, et par derrière lequel on pouvoit couper les ennemis dans leur retraite; ils conviennent tous qu'il n'a attaqué que deux heures plus tard que les autres, que le maréchal lui a envoyé jusqu'à cinq ou six aides de camp, qu'il s'est détaché pour aller parler à

M. le maréchal pour lui dire une excuse; qu'il n'avoit pas assez de monde, que c'étoit l'endroit le mieux défendu. Mauvaise raison pour ne pas exécuter les ordres du général, que le maréchal lui a répondu qu'il ne vouloit ni l'entendre, ni le voir que quand il seroit au delà du village de Liers, et qu'en allant et revenant il a été au pas de son cheval; enfin il a attaqué et emporté le village de Liers, mais cela a empêché la cavalerie de déboucher et de couper l'ennemi dont la déroute a été incroyable et qui s'enfuyoit comme des houssards; tout le monde convient que tous auroient été pris ou défaits. Ce retard a fait gagner la nuit; tous ces officiers qui ont passé la nuit de cette action sur le champ de bataille, sont d'accord pour dire qu'il y avoit huit mille ennemis tués sur la place et six cents des François, qu'il y a eu beaucoup de prisonniers et un grand nombre de noyés, d'autant que le régiment de Picardie, qui avoit fait la première attaque du village d'Anse, avoit coupé deux de leurs ponts, et que dans une déroute et une fuite on se noie aisément; soixante-dix pièces de canon prises, et des chariots et équipages.

Il est encore vrai que le maréchal de Saxe avoit fait de fausses marches, s'étoit mis en bataille et s'étoit retiré les jours précédents, pour quoi le prince Charles, aux deux premiers avis, lors de son dîner, ne vouloit pas croire que cela fût sérieux; ce qui a fait aussi que se trouvant trompé et pressé, ses dispositions ont été mal concertées, mais il aura toujours campé son armée autrichienne de façon qu'il n'y en a pas eu un ni tué ni prisonnier, dont les alliés sont furieux.

Au surplus, comme on connoît le Clermont-Galicrande bon officier et fort en état d'avoir conçu tous les effets du projet et des dispositions du maréchal de Saxe, on ne paroît pas douter qu'il n'y ait eu mauvaise intention de sa part. Ce qui donne matière à raisonner; les uns disent qu'il est attaché à la maison d'Orléans, et

par conséquent au prince de Conti, dont la sœur est madame la duchesse de Chartres ; d'autres qu'il est intime ami du comte d'Argenson, ministre de la guerre. On sait que le maréchal a presque toute la Cour pour ennemis par basse jalousie. Cela a fait même courir le bruit que le maréchal comte de Saxe, qui ne tient à rien et qui n'a besoin de rien, veut se retirer et ne plus servir, ce qui seroit une grande perte pour la France, si cela arrive avant la paix générale.

Le Roi a nommé trois maréchaux de France, le marquis de Balincourt, le marquis de la Fare et le duc d'Harcourt ; hors ce dernier qui n'a pas mal fait, on compte que c'est pour se défaire d'eux et ne s'en plus servir. La politique est plaisante de donner à de mauvais généraux la récompense la plus éclatante du mérite militaire.

On avoit parlé du comte de Lowendal ; il ne l'est pas. Toutes les femmes enragent à la Cour de voir triompher des étrangers.

Novembre.

Nouvelles de Flandre et d'Italie. — Le maréchal de Saxe à l'Opéra. — Cantate en son honneur. — Service pour la Dauphine à Notre-Dame. — Cérémonial.

La maison du Roi est revenue, les généraux, la plupart des officiers.

Les troupes ont pris des quartiers d'hiver dans Anvers, Malines, Bruxelles et autres.

Les Anglois, Hanovriens, Hessois et Bavarois sont du côté de Bréda et autres places de la Hollande ; il y a aussi des Autrichiens à Maëstricht, pour leur cavalerie. La reine de Hongrie est fort embarrassée de les loger ; Liége ni les autres princes de l'Empire n'en veulent point à cause de la neutralité, et plus encore pour n'être pas exposés à donner des vivres sans être payés.

Les conférences de Bréda ne sont point encore en

mouvement; il n'est pas décidé si on y admettra des plénipotentiaires de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne.

En Italie, nos troupes et celles d'Espagne se sont retirées et ont abandonné le comté de Nice, dont le roi de Sardaigne s'est emparé.

On disoit à Paris que le roi d'Espagne avoit la paix avec le roi de Sardaigne, et que la reine de Hongrie avance avec les troupes auxiliaires du roi de Sardaigne pour entrer dans la Provence, comme si le roi de Sardaigne se séparoit de nous. On croit même la paix faite aussi avec l'Angleterre.

Mais tous ces bruits ne sont pas véritables. Il est resté dix bataillons espagnols commandés par M. de La Mina, avec les troupes françoises commandées par M. le maréchal de Maillebois; nous occupons encore Montalban et Villefranche. Les ennemis sont de l'autre côté du Var et ne l'ont pas encore passé. L'infant don Philippe est à Antibes avec le duc de Modène; une partie des troupes espagnoles est allée dans le royaume de Naples et une autre dans le duché de Savoie, et l'on envoie à force dans la Provence des troupes françoises détachées de Flandre, qui vont même par bateaux sur la Saône et le Rhône; il s'agit de savoir ce que cela deviendra. M. le maréchal de Maillebois a, dit notre *Gazette*, demandé à se retirer, et le Roi envoie en Provence M. le maréchal duc de Belle-Isle pour y commander; le comte de Belle-Isle, son frère, est déjà parti. Il est certain que toute notre déroute d'Italie vient de la surprise de la ville d'Asti.

M. le maréchal comte de Saxe est arrivé à Fontainebleau le 14 de ce mois; il a été reçu du Roi comme il le mérite.

Dimanche 20, le maréchal a été à l'Opéra dans le balcon; il a été reçu du public comme l'année dernière, avec de grandes démonstrations de joie et d'applaudis-

sements par des claquements de mains réitérés; mais il a eu une grande marque de distinction : la toile ayant été levée, au lieu de commencer le prologue, mademoiselle Chevalier, première actrice de l'Opéra, a paru, et elle a chanté une cantate à la louange du maréchal avec trompettes et timbales, ce qui a renouvelé les claquements du public. Le maréchal a été surpris et décontenancé; on dit même qu'il a été mécontent d'une réception aussi marquée.

Cependant, il n'est pas à présumer que cela se fasse sans permission de la Cour ou pour mieux dire du Roi; ni le directeur de l'Opéra, ni même M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État, n'oseroient de leur chef décerner une espèce de triomphe à un sujet dans un spectacle public tel que l'Opéra, et l'on convient que si le Roi y venoit lui-même au retour d'une campagne victorieuse, on ne pourroit lui rien faire de plus éclatant.

Voici les paroles de la cantate :

Un murmure flatteur que le plaisir inspire
Se fait entendre en ce séjour.
Du célèbre guerrier, si cher à cet empire,
Tout m'annonce aujourd'hui le fortuné retour.

Air :

Sous les ailes de la Victoire,
Revenez, héros! revenez!
Jouissez près de nous des lauriers que la Gloire,
Au champ de Mars, vous a donnés.

—

Quel prix! quelle reconnoissance!
Ne doit-on pas à ce vainqueur!
Il fait voir la guerrière ardeur
Conduite par l'expérience,
Et les conseils de la prudence
Exécutés par la valeur.
Sur les ailes de la Victoire, etc.

Le Roi, la Reine et la famille royale sont revenus le 20 de Fontainebleau au château de Choisy, pour y passer six jours.

Le jeudi 25, il y a eu, à Notre-Dame, un service solennel avec oraison funèbre, pour madame la Dauphine. Le catafalque étoit d'un grand goût et fort magnifique, ainsi que la décoration; le tout construit dans la nef.

Les Cours y ont assisté, c'est-à-dire le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et l'Hôtel de Ville, car toutes les autres compagnies, comme la Cour des Monnoies, le Grand Conseil, le Châtelet, etc., qui ont été au service de Saint-Denis, le chancelier ni le Conseil n'y étoient pas, non plus qu'à Saint-Denis.

Mesdames de France et madame la duchesse de Chartres faisoient les honneurs; elles sont venues de Choisy à l'archevêché sur les onze heures, et, en sortant de la rue Saint-Victor, elles ont pris par la rue des Noyers, la rue des Mathurins, des Cordeliers, passé devant la Comédie, la rue Dauphine, le Pont-Neuf, le quai des Orfévres et le Marché-Neuf, pour ne point passer sous le Petit-Châtelet qui étoit le plus court, parce qu'il auroit fallu délivrer quelques prisonniers pour dettes, ce qui auroit coûté. Leur cortége étoit simple : deux carrosses à huit chevaux et quelques chaises, six gardes du corps, deux pages; le tout précédé de quelques cavaliers du guet à cheval et de quelques inspecteurs de police. Il y avoit des gardes-françoises et suisses dans le parvis jusqu'à l'archevêché. La marche s'est faite à pied jusque dans le parvis, pour entrer par la grande porte de l'église. Il y avoit des pauvres, les crieurs avec leurs sonnettes. M. le duc de Chartres donnoit la main à Madame aînée, le comte de Clermont à Madame Adélaïde et le petit comte de La Marche à Madame la duchesse de Chartres.

Après le service, qui a fini à trois heures et demie, elles ont été à l'Archevêché se rafraîchir, et elles ont

retourné à cinq heures à Choisy par le même chemin.

La veille du service, aux Vigiles, les gardes du corps s'emparent de l'église. Il y a eu une grande dispute et fort vive entre M. le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, et M. le duc d'Harcourt, depuis peu maréchal de France, capitaine des gardes du corps, sur la distribution des places à donner dans les galeries qui sont autour du lieu de la cérémonie, pour les droits respectifs de leurs charges; mais M. le duc d'Harcourt, qui commande les gardes du corps, s'est fait justice lui-même, car le jour du service, les gardes du Roi, qui sont aux portes, ont refusé l'entrée à toutes les personnes qui avoient des billets de M. le marquis de Dreux et les ont déchirés, ce qui a causé beaucoup de désordre en renvoyant une grande quantité de femmes et d'hommes de considération, qui dès huit et neuf heures du matin s'étoient présentés pour prendre leurs places. Cela a beaucoup fait crier contre M. le duc d'Harcourt, et avec raison. Le Roi doit décider cette contestation; mais ils auroient dû la faire décider avant la cérémonie.

Décembre.

Mariage du Dauphin. — Nouvelles diverses de l'Europe. — Invasion des Autrichiens en Provence. — La France fait de grands préparatifs de guerre; levée d'impôts. — Le dixième du dixième. — Mort du duc d'Anville; dispersion de la flotte envoyée en Amérique. — Service à Notre-Dame pour le roi d'Espagne. — Les ennemis sont toujours en Provence. — Insurrection de Gênes contre l'Autriche. — Situation de la Provence. — Nouvelles de la Cour. — Le roi d'Angleterre. — Le prince Edouard.

Le Roi a déclaré le mariage de M. le Dauphin avec la princesse Marie-Joseph, âgée de quinze ans, troisième fille du roi de Pologne, électeur de Saxe. L'aînée est reine de Naples, épouse de don Carlos. La seconde est promise à l'électeur de Bavière. M. le duc de Richelieu a pris congé du Roi et doit partir le 10 ou le 12 pour aller chercher la princesse à Dresde. Il a fait faire des équipages et livrées magnifiques. Le roi de Pologne, qui

a tenu une diète à Varsovie, ne sera de retour à Dresde qu'à la fin de ce mois. Les dames et la suite de madame la Dauphine iront à Strasbourg pour la recevoir. Tous les ambassadeurs, à la tête desquels étoit le nonce du pape, ont complimenté à ce sujet le Roi et toute la famille royale. On compte, s'il n'y a point de retardement, que le mariage se fera à Versailles le lundi gras.

On a parlé longtemps de ce mariage, et l'on étoit incertain si ce ne seroit point une princesse de Savoie, laquelle présentoit l'espérance d'une paix plus prochaine; mais apparemment que les vues de politique ont été différentes. La reine de Hongrie ne doit pas être si contente de cette grande alliance avec son voisin l'électeur de Saxe. Il paroît aussi que cette alliance ne peut pas nous être d'un grand secours dans les conjonctures présentes, et qu'au contraire cela pourroit nous intriguer, si nous voulons un jour faire élire le fils aîné roi de Pologne.

Il n'est plus question de flotte angloise en Bretagne; elle est retournée dans les ports d'Angleterre, où l'on continue toujours de faire le procès et de faire exécuter à mort grand nombre de prisonniers faits en Écosse, comme criminels de haute trahison.

D'un autre côté, nous ne sommes pas en bonne position. L'armée de la reine de Hongrie et celle du roi de Sardaigne, comme auxiliaire, ont passé le Var au nombre de quarante mille hommes et sont entrés dans la Provence. Leur quartier général est avancé; ils y font des dégâts, coupent les oliviers et mettent la partie de ce pays à contribution. Ils reçoivent des secours et des vivres des Anglois par mer, et, Dieu merci, nous n'avons point de flotte à opposer. M. le maréchal de Belle-Isle y est arrivé il y a déjà quelques jours, pour prendre le commandement de l'armée[1]. Nos troupes sont en marche

1. Il fallait sauver la Provence; le maréchal de Belle-Isle y fut envoyé, mais d'abord sans argent et sans armée. C'était à lui à réparer les maux d'une

pour y arriver; on les empêchera apparemment de s'avancer davantage. Quoi qu'il en soit, il doit être bien piquant d'avoir eu, au commencement de cette année, Milan, Parme, Plaisance et presque toute l'Italie, et en si peu de temps d'en être chassés, même de l'État de Gênes, notre alliée, et de plus d'avoir les ennemis dans notre royaume.

On doute que les conférences de Breda, qui vont bien lentement, produisent une prompte paix; en tous cas, il paroît que le Roi fait les préparatifs nécessaires pour une continuation de guerre qui s'animera peut-être de plus en plus. On fait une augmentation considérable dans les troupes, d'un bataillon nouveau dans vingt régiments, et l'on se prépare des fonds pour la dépense de 1748. On demande au clergé, qui ne paye point de dixième[1], un don gratuit extraordinaire de douze millions, pour quoi il y aura assemblée du clergé au commencement de l'année prochaine. Par édit de ce mois, régistré le 10 au Parlement, le Roi a créé cinq cent mille livres de rentes sur les postes, au principal de dix millions, lesquels seront remboursés dans le cours de quinze années. Par autre édit régistré le 13, le Roi impose deux sols pour livre sur la taxe du dixième, c'est-à-dire le dixième du dixième en sus pour avoir lieu pendant dix ans, quoique le dixième doive cesser lors de la

guerre universelle que lui seul avait allumée. Il ne vit que de la désolation; des miliciens effrayés, des débris de régiments sans discipline, qui s'arrachaient le foin et la paille; les mulets des vivres mouraient, faute de nourriture; les ennemis avaient tout rançonné et tout dévoré, du Var à la rivière d'Argens et à la Durance. L'infant don Philippe et le duc de Modène étaient dans la ville d'Aix en Provence, où ils attendaient les efforts que feraient la France et l'Espagne pour sortir de cette situation cruelle.

Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et les besoins pressaient : le maréchal eut beaucoup de peine à emprunter en son nom cinquante mille écus pour subvenir aux plus pressants besoins. VOLTAIRE.

1. On nommait dixième un impôt que le roi de France levait dans les besoins pressants de l'État. Il frappait les biens-fonds et s'élevait au dixième de leur valeur. On l'établit pour la première fois en 1710, et on le supprima en 1749. On le remplaça par le vingtième. PH. LEBAS.

paix, et en même temps, crée douze cent mille livres de rentes au principal de vingt-quatre millions, dont les arrérages et les principaux seront payés et remboursés sur le produit des deux sols pour livre pendant les dix années, lequel produit est environ de quatre millions par an, en supposant, comme on le dit, que le dixième monte à quarante millions par an; le Roi reçoit pendant la guerre tous les produits de la Flandre et des Pays-Bas conquis, qui doivent être considérables.

M. le duc d'Anville, La Rochefoucault en son nom, qui commandoit notre flotte envoyée en Amérique, y est mort au mois de septembre. On dit de maladie, d'une attaque d'apoplexie. Ce fait de maladie n'est pas bien avéré; celui qui commandoit après lui est mort aussi trois jours après; des gens croient qu'ils se sont battus. M. le duc d'Anville n'étoit que lieutenant général des galères et n'avoit jamais commandé sur mer, encore moins une flotte. L'ambition de devenir maréchal de France, en cas de succès, et le crédit de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État de la marine, qui a l'honneur d'être son parent, lui ont fait donner ce commandement au préjudice d'anciens lieutenants généraux de marine très-expérimentés[1]. Notre flotte, qui contenoit des troupes, a été battue des vents et dispersée. L'entreprise a manqué, et enfin il est certain que nous n'avons ni repris le cap Breton ni pris l'Acadie sur les

1. Au printemps de 1746, Maurepas envoya une escadre de dix vaisseaux, cinq frégates et un convoi de cinquante-deux navires défendre le Canada et recouvrer Louisbourg. Il en confia le commandement à La Rochefoucault, duc d'Anville, vice-amiral du Levant, qui, de même que d'Antin, était parvenu au plus haut grade de la marine par les salons de Versailles. D'Anville porta son escadre au sud des Açores, où la retint un long calme. La disette d'eau, la mauvaise qualité des vivres firent naître un scorbut terrible dont on ne put arrêter les ravages. On allait arriver au Canada lorsqu'un coup de vent violent du sud dispersa la flotte entièrement. D'Anville, en proie au plus grand désespoir, mourut d'une attaque d'apoplexie dont il fut frappé étant sur le gaillard d'arrière de son vaisseau. — Voyez de La Peyrouse-Bonfils, *Hist. de la marine française*, Paris, 1845, t. II, p. 297.

Anglois comme on l'espéroit, ce qui fait un grand obstacle à la paix, car les Anglois ne nous rendront point le cap Breton, la ville de Louisbourg qu'à des conditions bien avantageuses pour eux. Tout le monde dit aussi que cette flotte est partie trop tard de Brest pour cette expédition. Cette faute retomberoit sur le ministre de la marine qui doit savoir ou s'instruire de ces choses. Il est dit, dans notre *Gazette*, que notre flotte est rentrée dans nos ports, à l'exception de quelques vaisseaux dispersés dont on attend le retour. Cela a coûté beaucoup d'argent et bien des hommes en pure perte.

Le jeudi 15 de ce mois, il y a eu un service solennel à Notre-Dame, pour le roi d'Espagne, Philippe V. La pompe funèbre et le catafalque étoient magnifiquement décorés. Les trois Cours et le corps de Ville y ont assisté. M. le Dauphin, *comme gendre*, accompagné de M. le duc de Chartres et de M. le comte de Clermont, en a fait les honneurs. Ils ont été à l'Archevêché s'habiller et ils en sont sortis à pied pour entrer par le Parvis, précédés d'un grand nombre de pauvres, des hérauts d'armes et des crieurs avec leurs sonnettes. Leurs manteaux étoient portés par des seigneurs de la Cour. L'Oraison funèbre a été prononcée par le père Lafiteau, jésuite, évêque de Sistéron. Le nouvel archevêque, M. de Beaumont, a officié à ces deux services. Il a été réglé que M. le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, donneroit les billets pour voir cette cérémonie.

Les ennemis sont toujours en Provence; ils se sont emparés de la ville de Gratz, qui n'est point fortifiée. Ils ont mis des contributions; ils ne sont pas loin de la ville d'Aix. On dit qu'on en a retiré tous les titres qui étoient dans la Chambre des Comptes. Il est dit aussi, dans les *Gazettes*, que le général de la reine de Hongrie a fait défense à toutes les troupes de couper aucuns arbres ni oliviers· et l'on dit ici, à ce sujet, que le Roi a fait notifier aux généraux ennemis que si on coupoit

aucuns arbres qu'il feroit mettre le feu à la ville de Bruxelles. C'est un assez bon moyen de les contenir. On ne croit pas néanmoins que les ennemis fassent un long séjour dans la Provence, crainte de n'avoir plus de retraite par la crue des rivières et par les neiges, d'autant plus que les troupes arrivent successivement à M. le maréchal de Belle-Isle.

On n'a point transporté les titres pour ne pas effrayer le peuple; mais par précaution, le ministre qui a ce département, M. le comte de Saint-Florentin, a donné ordre de les mettre dans des caissons pour être prêts à être transportés en cas de besoin.

Voici un événement[1] important : le général Botta étoit dans la ville de Gênes avec une garnison autrichienne composée, tant dans la ville que dans les environs au dehors, de cinq mille hommes. Grande révolte dans Gênes le 5 ou 6 de ce mois, arrivée, suivant la *Gazette de France*, à l'occasion que ce général faisoit enlever de la ville quarante pièces de canon pour les faire transporter à l'armée de la reine de Hongrie, en Provence; l'affût d'un canon a cassé dans une rue étroite, le peuple s'est mis d'office à aider ceux qui conduisoient ces canons. Un officier allemand, trouvant qu'on ne travailloit pas assez vite, s'est avisé de donner un coup de canne à un Génois, lequel, piqué de l'insulte, s'est jeté sur l'officier le couteau à la main et a crié : *Aux armes!* Tout le peuple s'est assemblé, a couru à l'Arsenal dont il a enfoncé les portes, a pris des armes et des munitions, de façon qu'ils ont tué douze cents Allemands et fait quinze cents prisonniers. On ne sait si le général Botta n'est pas tué. Les paysans de la campagne, ayant appris cela, ont pris de même les armes, ont tué tous les Allemands qu'ils ont rencontrés, et l'on dit même qu'ils se sont mis en corps de troupes pour se rendre maîtres des défilés de la Bocchetta, pour s'opposer au passage des

1. Voir Voltaire, *Précis*, ch. XXI.

troupes que la reine de Hongrie pouvoit envoyer du côté de l'Italie.

Cette aventure est très-sérieuse et doit avoir des suites. C'est aux Génois à se mettre en état de ne pas retomber entre les mains de la reine de Hongrie. Elle n'est pas extraordinaire de la part des Génois; c'est un peuple remuant et inconstant. Les rois de France Charles VI, Charles VII, Louis XII, Charles VIII, François Ier, avoient de droit la seigneurie de Gênes. Ils y ont eu en différents temps des gouverneurs avec garnison, et il est arrivé plusieurs fois aux Génois de chasser de la ville le gouverneur et les François.

Au surplus, on ne sait point ici si cette révolte a été l'effet du hasard, comme cela pourroit être, ou si elle avoit été méditée. Il est certain, par les nouvelles de Gênes du 3 de ce mois, que la reine de Hongrie n'a voulu accorder aucun adoucissement aux contributions qu'elle avoit demandées[1], et que le général Botta les vouloit forcer à payer à la fois trois millions de gennines, ce qu'on ne pouvoit faire à Gênes sans prendre les fonds de la banque de Saint-Georges, dont le fond appartient à toutes les nations; qu'il leur faisoit payer cent mille livres par mois pour l'entretien des troupes allemandes; qu'il vouloit enlever toutes leurs provisions pour les vivres de l'armée en Provence, les dépouiller de leurs canons. Cette conduite dure a mis au désespoir tous ces républicains.

Il est présentement question des suites de cette affaire qui, depuis deux jours, fait la grande nouvelle de Paris, et de ce que deviendra l'armée de la reine de Hongrie en Provence, si elle ne peut plus tirer de vivres des derrières. Cette armée a pris Vance et Gratz et est autour de la ville d'Antibes. L'armée du maréchal de Belle-Isle est à Fréjus et au Luc.

1. Les Génois avaient déjà payé seize millions, quand les Autrichiens leur en demandèrent encore huit autres, plus une somme à peu près égale pour payer l'entretien de neuf régiments cantonnés dans le pays.

La révolte dans Gênes a commencé le 5 de ce mois[1] et a duré six jours, tant dans la ville que dans la campagne. Pendant ce temps, le peuple a massacré tous les Allemands qu'ils ont trouvés. Il s'est emparé de toutes les provisions des Autrichiens et s'est rendu maître du port. On dit que c'est le fils d'un petit bourgeois, de Gênes, qui étoit dans les troupes de la république, en qualité de soldat depuis trois ans, qui s'est mis à la tête des révoltés et qui commande. Le peuple, dit-on, a voulu le faire doge. Il a refusé tous honneurs, disant qu'ils n'étoient point assemblés contre le sénat; au contraire. pour le soutenir et conserver la liberté de la république. Le sénat ne soutient point ce chef, en apparence, mais il n'ose pas non plus rien entreprendre contre lui. On le dit à la tête de quarante mille hommes, et ayant dis-

1. Il semble que, dans cette journée et dans les suivantes, la consternation qui avait si longtemps atterré l'esprit des Génois eût passé dans les Allemands; ils ne tentèrent pas de combattre le peuple avec des troupes régulières; ils laissèrent les soulevés se rendre maîtres de la porte Saint-Thomas et de la porte Saint-Michel. Le sénat, qui ne savait encore si le peuple soutiendrait ce qu'il avait si bien commencé, envoya une députation au général autrichien dans Saint-Pierre des Arènes. Le marquis de Botta négocia lorsqu'il fallait combattre : il dit aux sénateurs qu'ils armassent les troupes génoises laissées désarmées dans la ville, et qu'ils les joignissent aux Autrichiens, pour tomber sur les rebelles au signal qu'il ferait; mais on ne devait pas s'attendre que le sénat de Gênes se joignît aux oppresseurs de la patrie pour accabler ses défenseurs et pour achever sa perte.

Les Allemands, comptant sur les intelligences qu'ils avaient dans la ville, s'avancèrent à la porte de Bisagno par le faubourg qui porte ce nom; mais ils y furent reçus par des salves de canons et de mousqueterie. Le peuple de Gênes composait alors une armée : on battait la caisse dans la ville au nom du peuple, et on ordonnait, sous peine de la vie, à tous les citoyens de sortir en armes hors de leurs maisons et de se ranger sous les drapeaux de leurs quartiers. Les Allemands furent attaqués à la fois dans le faubourg de Bisagno et dans celui de Saint-Pierre des Arènes; le tocsin sonnait en même temps dans tous les villages des vallées; les paysans s'assemblèrent au nombre de vingt mille. Un prince Doria, à la tête du peuple, attaqua le marquis de Botta dans Saint-Pierre des Arènes; le général et ses neuf régiments se retirèrent en désordre; ils laissèrent quatre mille prisonniers et près de mille morts, tous leurs magasins, tous leurs équipages, et allèrent au poste de la Bocchetta, poursuivis sans cesse par de simples paysans et forcés enfin d'abandonner ce poste et de fuir jusqu'à Gavi. VOLTAIRE.

tribué des troupes pour occuper tous les défilés par où la reine de Hongrie pourroit envoyer des troupes. Tout le monde fait des réflexions sur la situation critique de cette république. Si elle ne soutient pas ce parti avec avantage, l'on ne doute pas qu'elle ne ressente des effets cruels du ressentiment de la reine de Hongrie. Je crois cependant que si les choses venoient à une pareille extrémité, les Vénitiens, les Suisses et les États même d'Italie ne souffriroient pas patiemment que cette république fût accablée.

Pour la Provence, les choses sont dans le même état. Les Autrichiens lèvent toutes les contributions qu'ils peuvent, sans faire autrement de désordre. Don Philippe est à Aix. M. le maréchal de Belle-Isle s'est rangé de façon à couvrir Aix, Toulon, Marseille. On dit qu'il n'a point encore toutes les troupes de renfort qu'il attendoit. On en murmure ici dans le public. On en rejette la faute sur la mésintelligence et mauvaise volonté du ministère. Comme M. Chauvelin est à Paris, et que réellement il se porte bien et jouit de toute sa tête, on s'imagine qu'il pourroit bien se rapprocher du trône. Cela lui fait toujours beaucoup d'honneur, que le public pense avoir besoin de lui et pouvoir y trouver de la ressource.

Au surplus tout est en Cour dans le même état à la fin de cette année. On attend madame la Dauphine. Madame de Pompadour est toujours régnante. M. le duc de La Rochefoucault est toujours relégué à sa terre de La Roche-Guyon. Il a cependant la liberté de venir à Paris, pourvu qu'il ne paroisse point à la Cour; et il ne laisse pas d'ordonner pour les habits du Roi et du Dauphin, en qualité de grand-maître de la garde-robe.

Les conférences de Breda n'ont aucune suite.

Le maréchal de Saxe est au château de Chambord; à moins qu'il ne soit parti de là incognito pour la Flandre, où l'on disoit qu'il y avoit quelque mouvement de la part des ennemis, qui font de grands préparatifs de guerre

pour la campagne prochaine. On ne parle plus trop de la maladie du roi d'Angleterre, qui avoit été condamné par les chirurgiens de Paris, comme ayant la gangrène dans les boyaux, et qu'on disoit mort ou devoir mourir dans peu. Le prince Édouard, autrement le Prétendant, est toujours chez M. le duc de Bouillon, son oncle, et l'on ne parle plus de ces logements et de ces titres d'honneur que le Roi devoit lui accorder.

On a continué de faire, en Angleterre, le procès et des exécutions de grand nombre de ceux qui avoient pris le parti du prince Édouard. Il y a eu plusieurs seigneurs exécutés qui avoient été impliqués dans la rébellion de 1715[1].

1. Ceci se rapporte à la prise d'armes des Écossais, qui avaient proclamé Jacques III, et à la révolte qui s'étendit alors même en Angleterre pour rétablir ce prince sur le trône. — Voir Lingard, *Hist. d'Angleterre*, Paris, Charpentier, 1844, t. VI, p. 537.

ANNÉE 1747.

Janvier.

Les pantins. — Chanson. — Les carrosses du Roi partent pour Strasbourg. — Nouvelles de Provence. — Prise de Sainte-Marguerite par la flotte anglaise. — Changements dans le ministère; M. de Puisieux. — Incapacité du marquis d'Argenson. — On parle de paix. — Cherté des denrées coloniales. — Le maréchal de Saxe est créé maréchal général. — Nouvelles de Gênes. — Vers sur le maréchal de Saxe. — Le prince Édouard quitte Paris.

Dans le courant de l'année dernière, 1746, on a imaginé, à Paris, des joujoux qu'on appelle des pantins[1], pour d'abord faire jouer les enfants et qui ont servi ensuite à amuser tout le public. Ce sont de petites figures faites de carton, dont les membres sont séparés, c'est-à-dire taillés séparément, et attachés par des fils pour pouvoir jouer et remuer. Il y a un fil derrière qui répond aux différents membres, et qui faisant remuer les bras, les jambes et la tête de la figure, la font danser. Ces petites figures représentent un Arlequin, Scaramouche, mitron, berger et bergère, etc., et sont peintes en conséquence de toutes sortes de façon. Il y en a eu de peintes par de bons peintres, entre autres par M. Boucher, un

1. D'où vient ce nom de pantins? Les étymologistes ne l'ont point dit, que nous sachions. On nous permettra donc de hasarder une conjecture. Qu'est-ce qu'un pantin? Un bonhomme de carton qu'on fait danser avec des fils. Or, les filles et les garçons du petit village de Pantin, près Paris, ont eu pendant très-longtemps la réputation d'exceller à la danse, comme le témoignent ces vers d'une vieille chanson :

> Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud
> Dansent bien mieux que ceux de La Villette;
> Ceux de Pantin, de Saint-Ouen, de Saint-Cloud
> Dansent bien mieux que tous ceux de chez nous.

N'est-il point permis de croire, d'après ces vers, que les petits bonshommes de carton ne se sont appelés des *pantins* que par allusion au talent que les habitants de Pantin avaient pour la danse?

des plus fameux de l'Académie, et qui se vendoient cher. Il y en avoit aussi qui étoient de figures et de postures assez lascives.

Ce sont donc ces fadaises qui ont occupé et amusé tout Paris, de manière qu'on ne peut aller dans aucune maison qu'on n'en trouve de pendus à toutes les cheminées. On en fait présent à toutes les femmes et filles; et la fureur en est au point qu'au commencement de cette année toutes les boutiques en sont remplies pour les étrennes.

Cette invention n'est pas nouvelle, elle est seulement renouvelée, comme bien d'autres choses. Et il y a vingt ans que cela étoit de même à la mode.

Il y a une chanson de caractère et consacrée pour cette petite figure :

Que Pantin seroit content
S'il avoit l'art de vous plaire!
Que Pantin seroit content
S'il vous plaisoit en dansant!
C'est un garçon complaisant,
Gaillard et divertissant,
Et qui pour vous satisfaire
Se met tout en mouvement.
Que Pantin, etc.

Sur cet air de pantin chacun a fait des chansons de toute espèce.

Cette sottise a passé de Paris dans les provinces[1]. Il n'y avoit point de maison de bon air où il n'y eût des pantins de Paris; et les marchands de ces bagatelles dont les plus communes se vendoient une livre quatre sols d'abord.....[2].

Comme cela est parvenu à un certain excès, parce que

1. Exactement comme de notre temps les tables tournantes. Sottise pour sottise, mieux valait encore les pantins.

2. Ici Barbier n'a point achevé sa phrase.

tout le monde en a, petits et grands, cela tombe de même et cela devient insipide. Il n'en sera plus question. Il a été important, pour rendre justice au goût de la nation, de rendre compte de ce fait, et de garder un échantillon de Pantin et de Pantine[1]; ces deux petites figures ont coûté trois livres, et elles n'ont été achetées que le dégoût en étoit déjà venu.

Le 14 de ce mois, par une gelée très-forte qui dure depuis huit jours, les carrosses et les officiers du Roi sont partis en poste pour se rendre à Strasbourg, pour y recevoir la princesse de Saxe, que l'on compte devoir arriver à Choisy, le 7 février, et être mariée, le 8, à Versailles; toutes les cérémonies et fêtes doivent être faites à Dresde, et elle doit être en chemin, de son côté, pour Strasbourg, avec le duc de Richelieu.

L'armée de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne n'a pas fait de grands dégâts dans la Provence; elle a levé des contributions et elle n'y a pas beaucoup avancé. Le maréchal de Belle-Isle a mis à couvert les villes d'Aix, de Toulon et de Marseille. On dit même que cette armée se dispose à repasser le Var et à s'en retourner par le col de Tende. Le siége d'Antibes n'est pas même commencé.

Pendant ce temps une flotte angloise s'est emparée sur nous des îles de Sainte-Marguerite, ce qui leur donne un asile trop voisin de Toulon.

On a parlé avec raison de changement dans le ministère; il est constant, dans Paris, que M. le marquis d'Argenson, secrétaire d'État, n'a plus les affaires étrangères, et que ce département est donné par le Roi à M. le marquis de Puisieux[2], maréchal de camp, conseiller d'État d'épée et ministre plénipotentiaire aux con-

1. Barbier avait placé ici dans son journal, Pantin et Pantine; mais ils ne s'y trouvent plus aujourd'hui.

2. Le marquis de Puisieux est l'un des ministres les plus insignifiants du règne de Louis XV. Madame de Pompadour n'eut point d'agent plus docile,

férences de Breda, d'où il reviendra apparemment.

Cet arrangement n'est pas encore bien clair; on dit que M. de Puisieux, qui vient du chancelier Brulart[1] de Sillery[2], ne veut pas de la charge de secrétaire d'État, parce que, étant maréchal de camp, il prétend faire son chemin dans le militaire et posséder l'ordre du Saint-Esprit, en cas que le Roi lui accorde en qualité de chevalier; au lieu que tous les secrétaires d'État ne peuvent avoir le cordon bleu, que par des charges dans l'ordre. Il n'auroit en ce cas que le titre de ministre pour les affaires étrangères, sans avoir la charge de secrétaire d'État, dont les quatre places ont été créées, pour la première fois en charge, par Henri II, en 1547; ce n'étoient auparavant que de simples secrétaires du Roi, pour faire les fonctions de secrétaires des commandements, pour signer tous les ordres et expéditions.

Cette délicatesse de M. le marquis de Puisieux ne doit pas faire plaisir aux secrétaires d'État, qu'il fait regarder par là en quelque façon comme bourgeois. Voilà ce que l'on dit; il s'agit de voir si cela a quelque fondement, et comment se fera cet arrangement pour la charge de secrétaire d'État.

On dit généralement que les affaires dont étoit chargé M. le marquis d'Argenson, lui étoient véritablement étrangères, et qu'il n'y entendoit rien. On croit aussi que ce déplacement pourra faire tort, et influer par la suite sur M. le comte d'Argenson, son frère cadet, secrétaire d'État de la guerre. On dit en général que ces messieurs s'occupent plus volontiers de leurs plaisirs et des intrigues de politique de Cour, que des grands détails de leur département.

Dans tous ces mouvements on parle beaucoup de paix.

1. Les Brulart descendent d'un Brulart, bailli de l'archevêque de Reims, du temps de Charles VII. (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. Le chancelier a succédé à M. de Bellièvre, en 1607, et est mort dans la disgrâce en 1624. (*Note du même.*)

On est persuadé que toutes les puissances la souhaitent et en ont besoin. La difficulté sera de se tirer des Anglois, qui ont à nous le cap Breton, poste de grande conséquence pour notre commerce; ils tiennent actuellement si bien la mer, qu'il ne vient rien ici des îles de la Martinique; le sucre, qui étoit à quatorze sols la livre, coûte vingt-sept sols; le café est augmenté de moitié; point de morue pour ce carême, que par la voie des Hollandois. L'argent rare, en sorte que tout est arrêté.

Dans la *Gazette de France* du 21, il est dit que le Roi a accordé au maréchal comte de Saxe le titre de maréchal général[1] de ses camps et armées. C'est le plus haut degré de dignité militaire, n'y ayant plus en France de connétable; ainsi, il n'a ce titre que du 19 de ce mois, depuis deux jours.

Le Roi a fait duc M. le maréchal de Coigny, dont le fils est gouverneur du château de Choisy, et par conséquent favori du Roi.

Il est dit simplement dans la *Gazette de France*, que le marquis d'Argenson, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, a donné sa démission, sans aucun éloge, comme cela se faisoit ordinairement, et sans qu'il soit parlé d'aucune pension extraordinaire; cela prouve bien qu'il a été renvoyé.

Le Roi a nommé à sa place M. le marquis de Puisieux, maréchal de camp, conseiller d'État d'épée, ministre plénipotentiaire à Breda et ci-devant ambassadeur à Naples. Ainsi tout ce qu'on avoit dit dans Paris est sans fondement. Le marquis de Puisieux est secrétaire d'État, il a la charge, et en effet il faut qu'il l'ait pour signer en commandement tous les ordres de son département.

Depuis le 11 de ce mois, il n'y a point de nouvelles de Provence. Les armées respectives sont toujours dans la même position. Les Génois révoltés sont toujours sous

1. Avant lui, M. de Lesdiguières, 1626; Turenne, 1675; et Villars, 1734, avaient eu cette dignité. *(Note de Barbier d'Increville.)*

les armes, et l'on a grand soin de marquer dans les *Gazettes*, aux articles des Républiques, que le marquis de Botta, général de la reine de Hongrie, deux jours avant la révolte, avoit ordre de mettre la ville de Gênes à exécution militaire, faute de payer les contributions demandées. La reine de Hongrie demande aujourd'hui qu'on lui rende les prisonniers officiers, et qu'on la dédommage de tout ce qu'on a pris à ses troupes. Cela monte, dit-on, selon elle, à plus de douze millions de florins; cela ne sera pas facile à faire exécuter à l'amiable par les Génois. Je crois que cette affaire seule, dans dans laquelle l'honneur et la fierté de la reine de Hongrie se trouvent compromis, pourroit accélérer la paix, crainte des suites.

Voici quatre vers que l'on a faits pour mettre au-dessous d'un portrait de M. le maréchal comte de Saxe.

Rome eut dans Fabius un guerrier politique;
Dans Annibal, Carthage eut un chef héroïque;
La France, plus heureuse, a dans ce fier Saxon
La tête du premier et le bras du second.

On a quitté le deuil de madame la Dauphine, le 23 de ce mois. On croyoit qu'il iroit jusqu'au 26; mais on dit que le 23, la nouvelle Dauphine est entrée sur les terres de France.

On fait toujours de grands préparatifs pour la campagne. On dit que le Roi veut aller en Flandre; peut-être cela se dit-il pour faire entendre aux Hollandois que cette armée royale ne pourra pas rester sur la défensive, et il n'y a plus à marcher de ce côté-là que sur la Hollande.

Il y a une nouvelle à Paris qui intrigue fort. Le prince Édouard est sûrement parti de Paris, le 22 ou 23 de ce mois[1], avec plusieurs milords qui sont attachés à lui. Il

1. Le prince Édouard ne fut pas alors au terme de ses calamités; car, étant réfugié en France et se voyant obligé à la fin d'en sortir pour satisfaire les

a payé tous ses domestiques jusqu'au dernier février; mais on ne sait pas positivement quel est le véritable objet de son voyage. Les uns disent qu'il est allé à Avignon, sur les terres du Pape; si cela est, l'on compte que les préliminaires de la paix générale sont sûrement signés, et que cette retraite a été une condition absolue de la part de l'Angleterre. D'autres disent qu'il est parti pour s'embarquer et passer en Écosse, sur le bruit du danger où est le roi d'Angleterre. Il est vrai qu'on ne reçoit pas exactement des nouvelles de Londres. Dans les dernières, qui sont du 17 de ce mois, on ne parle en aucune façon de la santé du Roi; le duc de Cumberland est à Londres. Le fait du voyage du prince Édouard s'éclaircira nécessairement. Il est certain qu'on parle de paix plus que jamais.

Février.

Réception et mariage de la Dauphine. — Bal masqué à Versailles. — Fêtes à Paris. — Promenades des chars. — Le prévôt des marchands. — Les buffets du bal de Versailles. — Feu d'artifice à la Grève; accidents. — Portrait de la Dauphine. — Affaires du jansénisme. — Les *Nouvelles ecclésiastiques*. — Le Parlement et la Constitution *Unigenitus*. — Arrêt. — M. d'Ormesson. — Débats entre la Grand'Chambre et les Enquêtes. — La bulle et l'excommunication. — Déclaration du Roi au sujet de la bulle. — Le Roi et le Parlement. — Conseillers mandés à Versailles. — Le Parlement réprimandé par le Roi. — Mécontentement du Parlement. — Le Conseil casse un arrêt du Parlement. — Les conseillers jansénistes.

Le Roi s'est rendu, dimanche 5, à son château de Choisy où tout est préparé pour recevoir madame la Dauphine. Cette entrevue et cette cérémonie se fait en

Anglais, qui l'exigèrent dans le traité de paix, son courage, aigri par tant de secousses, ne voulut pas plier sous la nécessité. Il résista aux remontrances, aux prières, aux ordres, prétendant qu'on devait lui tenir la parole de ne le pas abandonner. On se crut obligé de se saisir de sa personne. Il fut arrêté, garrotté, mis en prison, conduit hors de France; ce fut là le dernier coup dont la destinée accabla une génération de rois pendant trois cents années.

Charles-Édouard, depuis ce temps, se cacha au reste de la terre. Que les hommes privés, qui se plaignent de leurs petites infortunes, jettent les yeux sur ce prince et sur ses ancêtres. VOLTAIRE.

plein champ, sur un tapis et un carreau mis sur la terre. Mardi 7, le Roi avec M. le Dauphin et ses ministres et officiers, s'est rendu par delà Corbeil, au-devant de la princesse qui, à sa rencontre, est descendue de carrosse et s'est jetée à genoux devant le Roi, qui lui a présenté M. le Dauphin. Ils sont revenus ensemble à Corbeil, où ils ont tous couché. Le Roi a soupé avec M. le Dauphin, madame la Dauphine et les Dames qui l'ont accompagnée depuis Strasbourg. Tous les princes s'étoient rendus à Corbeil, où l'on avoit préparé une maison.

Le lendemain mercredi 8, la Reine et Mesdames de France sont parties de Choisy pour aller au-devant sur le chemin de Corbeil, où la princesse a fait même cérémonie en plein champ que pour le Roi; tout est revenu à Choisy qui étoit préparé. Les ministres et M. le chancelier s'y sont rendus, ainsi que les seigneurs et dames de la Cour habillés magnifiquement; il y a eu un dîner-souper. Il y a eu des tables pour tout le monde. Tous les mousquetaires y étoient et ont été servis ainsi que les gardes du Roi, etc. Le soir, le Roi et M. le Dauphin s'en sont retournés à Versailles; et le lendemain mercredi 8, la Reine, Mesdames de France et madame la Dauphine sont parties de Choisy pour se rendre à Versailles à l'appartement de la Reine, d'où ils se rendent dans celui du Roi, et ensuite tous à la chapelle pour la célébration du mariage qui s'est faite à une heure, le 9 jeudi gras, par M. de Rohan Ventadour, grand aumônier, coadjuteur de Strasbourg, neveu du cardinal de Rohan. Il y a eu l'après-midi bal paré dans la salle où on représente l'opéra et ensuite banquet royal, souper où étoient le Roi, la Reine, M. le Dauphin, madame la Dauphine, Mesdames de France et les princesses du sang.

Vendredi 10, il y a eu à Versailles bal masqué dans les appartements où il y a eu un grand concours de

monde de Paris; il y en doit avoir encore un le mardi gras, et le lundi, la représentation d'un ballet intitulé : l'*Année galante*, dont les paroles sont de M. Roi et la musique de M. Mion.

Le jeudi gras, jour du mariage, le Corps de Ville de Paris a donné pour fête au peuple de Paris cinq chars peints et dorés, qui depuis dix heures du matin jusqu'au soir ont fait le tour des différents quartiers de Paris[1].

Le premier représentoit le dieu Mars avec des guerriers, le second étoit rempli de musiciens, le troisième représentoit un vaisseau qui sont les armes de la Ville, le quatrième Bacchus sur un tonneau, et le cinquième la déesse Cérès. Ils étoient tous attelés de huit chevaux assez bien ornés, avec des gens à pied qui les conduisoient. Tous les habillements dans chaque char étoient de différentes couleurs et en galons d'or ou d'argent; le tout faisoit un coup d'œil assez réjouissant et assez magnifique, quoique tout en clinquant, mais les figures dans les chars étoient très-mal exécutées, et dans de certaines places ceux qui étoient dans les chars jetèrent au peuple des morceaux de cervelas, du pain, des biscuits et des oranges. Il y avoit dans ces places des tonneaux de vin pour le peuple, et le soir toute la ville a été illuminée.

On croyoit par la relation de ces chars dans la *Gazette de France*, que c'étoit un spectacle magnifique, mais c'étoit très-peu de chose dans l'exécution. Mensonge de la *Gazette*. M. de Bernage, prévôt des marchands, n'est point heureux dans ses divertissements publics. Il est vrai que cette fête est bien peu de chose pour un mariage du Dauphin. On dit aussi que la ville est endettée

1. Ici Barbier place un placard imprimé qui a pour titre : *Route qui sera tenue dans la marche des chars que messieurs les prévôt des marchands et échevins feront promener dans la ville de Paris, le jeudy* 9 *février* 1747, *jour de la célébration du mariage de monseigneur le Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe*, in-4° de 4 pages.

et qu'elle évite les dépenses. Quoi qu'il en soit, on a fait dès le soir même les couplets suivants :

Monsieur le prévôt des marchands,
Ma foi, vous vous moquez des gens;
Votre Cérès au teint livide
Garde pour elle ses gâteaux,
Bacchus n'a que des tonneaux vides,
Mars mutilé tombe en morceaux.

—

Vous fîtes bien mieux l'an passé,
Quand par vos soins fut dispensé
L'allégresse avec l'abondance;
Mais dans les fêtes d'aujourd'hui
L'on ne mange, ni l'on n'y danse,
Vous seul gagnez à tout ceci.

—

Le peuple, animal ignorant,
N'aperçoit ici que clinquant.
Moi, j'admire votre sagesse.
Cet or, qui paroît faux à tous,
En dépit d'eux, par votre adresse,
Devient un or très-pur pour vous.

—

On dit que le prévôt des marchands a deux sols pour livre de toutes les dépenses qui se font dans ces sortes de fêtes.

Il y a eu, le vendredi 10, un grand concours de masques de Paris au bal dans les appartements de Versailles. Au retour, sur les huit heures du matin, il y avoit, dit-on, une file de carrosses depuis Versailles jusqu'à Paris. Tous les appartements et les galeries étoient magnifiquement éclairés, mais on n'a pas été content des buffets. Il n'y avoit que du vin, des brioches, du pain, quantité d'oranges et des paquets de sucrerie, mais point de pâtés de truites, de saumons, et de

poisson au bleu comme à l'autre mariage. Il y avoit eu aussi des gens qui s'étoient attablés sur les buffets et qui buvoient et mangeoient toute la nuit, et on n'a pas plus mal fait de retrancher une pareille dépense.

Dimanche 12, il y avoit dans la place de l'Hôtel-de-Ville un très-beau feu d'artifice qui représentoit le temple de l'hymen, et dont les décorations étoient dans un goût nouveau; l'artifice étoit des artificiers de la Comédie-Italienne. Les feux étoient de différentes couleurs. Il a été des plus beaux, et il auroit paru encore davantage sans une pluie qui dura pendant plus de deux heures. Il y a eu à ce feu un concours de monde surprenant; aussi y a-t-il eu quelques carrosses renversés dans la Grève et quelques personnes étouffées.

Le lundi et le mardi, il y a eu continuation de fêtes à Versailles et bal masqué.

Il paroît que l'avis général sur madame la Dauphine est qu'elle est gaie, de bonne humeur, et plus jolie qu'autrement et qu'elle s'accorde parfaitement avec le caractère de madame Adélaïde. Tous les mercredis du carême, il y aura des représentations de ballets à Versailles par l'Opéra.

Voici une autre affaire. Le Parlement, par arrêt du 7 janvier, c'est-à-dire la Grand'Chambre sur le réquisitoire des gens du Roi, a supprimé un mandement imprimé de l'évêque d'Amiens à ses curés, qui tendoit à refuser les sacrements à ceux qui n'étoient pas soumis entièrement à la Constitution *Unigenitus*.

Les jansénistes continuent toujours en secret et malgré les défenses à distribuer les *nouvelles ecclésiastiques*[1]. Dans les deux premières feuilles de cette année,

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution *Unigenitus*, depuis 1713 jusqu'en 1739 inclusivement (par les abbés Boucher, Berger, de La Roche, Troya, Guidy, Rondet, Larrière et de Saint-Mars). In-4°. — Les querelles du jansénisme se ranimèrent avec une vivacité nouvelle à la mort du cardinal de Fleury, qui s'était donné pour successeur un théatin, le Père Boyer, qu'il avait nommé précepteur du Dauphin.

l'auteur inconnu, peut-être enhardi par l'arrêt du 7 janvier, dans les deux feuilles du mois de janvier, s'est fort déchaîné contre le mémoire de feu M. de Bellefont, dernier archevêque de Paris, que l'on disoit se préparer à faire des nouveautés, et de plus il a parlé très-vivement et avec beaucoup de mépris de la Constitution *Unigenitus*; cela a excité le ministère public qui a dénoncé ces deux feuilles à la Cour, lesquelles, sur les conclusions de messieurs les gens du Roi, ont été condamnées à être brûlées par la main du bourreau et qui l'ont été en effet.

Mais dans le discours et le réquisitoire, M. d'Ormesson[1], avocat général, en parlant de la constitution a dit que la soumission lui étoit due, comme étant un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine; que cette constitution, affermie tant de fois par le concours des deux puissances, étoit devenue par là une loi de l'Église et de l'État. On dit que ce discours a été fait et dicté à M. d'Ormesson par M. d'Aguesseau, chancelier, son oncle. Le réquisitoire de messieurs les gens du Roi est transcrit tout au long avec l'arrêt dans les registres du Parlement. Messieurs des chambres des enquêtes ont été instruits de ces faits. Ils ont trouvé mauvais que, sans leur participation, la Grand'Chambre admît dans les registres, et autorisât des qualifications sur la constitution que tout le Parlement en corps ne lui avoit jamais données, et en effet comment l'appeler jugement de l'Église universelle, tant qu'elle n'a point été proposée ni reçue dans un concile général et œcuménique?

Le Père Boyer donna les évêchés aux ecclésiastiques qui étaient le plus hostiles au jansénisme, et M. de Beaumont, archevêque de Paris, engagea les prêtres de son diocèse à refuser le viatique aux fidèles qui n'accepteraient point la bulle *Unigenitus* comme article de foi.

1. M. d'Ormesson, depuis premier président en novembre 1788, était un magistrat d'une grande intégrité et d'une érudition profonde; nous avons eu le malheur de le perdre le 27 janvier 1789. Il est enterré à Saint-Nicolas-des-Champs. (*Note de Barbier d'Increville.*)

Messieurs des Enquêtes ont profité de l'assemblée du Parlement pour une réception de conseiller. Ils se sont plaints et ont demandé une assemblée de Chambres, qui s'est tenue vendredi, 17 de ce mois, où il étoit question de savoir si on rayeroit des registres le discours de M. d'Ormesson; les Chambres ont été assemblées jusqu'à quatre heures après midi. Il y a eu de grands débats. L'on craignoit même que cette division des enquêtes et de la Grand'Chambre n'eût des suites fâcheuses.

Il y a eu plusieurs avis, entre autres soixante-dix voix contre soixante-douze pour mander les gens du Roi et pour leur faire une réprimande. On dit qu'un président des requêtes du Palais, en opinant pour ne pas prendre ce parti, a représenté que tout le parquet des gens du Roi étoit fort jeune, qu'il falloit seulement réparer la sottise qu'ils avoient faite, le terme est peu dur. M. Thomé, conseiller de la première Chambre, a parlé plus d'une bonne heure pour expliquer la gradation de cette affaire, et enfin on a pris le parti le plus doux par l'arrêté qui suit, peut-être en considération de M. le chancelier, oncle de M. d'Ormesson, que l'on a dit auteur de son discours.

ARRÊTÉ DE LA COUR DU 17 FÉVRIER.

« La Cour, pour prévenir l'abus que l'on pourroit faire de certaines expressions portées dans le réquisitoire des gens du Roi, du 1er février, a arrêté qu'en se conformant aux intentions du Roi, données à entendre par sa lettre aux évêques, du 22 juillet 1731; par sa réponse aux remontrances, du 18 mai 1733, et par sa réponse aux remontrances, du 28 juin 1738, elle continuera à l'avenir à veiller plus exactement que jamais à empêcher tout ce qui pourroit occasionner un schisme, et à ce qu'il ne soit donné à la bulle *Unigenitus* aucune qualification qui puisse donner atteinte directement ni indi-

rectement aux modifications portées dans l'arrêt du 15 février 1714, lesquelles modifications ont été tant de fois solennellement et manifestement approuvées par ledit seigneur Roi, desquelles modifications sa fidélité inviolable ne lui permet pas de s'écarter, et qu'elle persiste dans les maximes portées dans les arrêts et arrêtés de la Cour. »

Cet arrêté est fort sage et fort modéré; mais s'il est triste pour les gens du Roi d'y avoir donné lieu, il est encore plus mortifiant pour la Grand'Chambre; ce sont les Enquêtes qui lui reprochent et lui font connoître son inattention, et qui lui en font faire un aveu et une rétractation solennelle. Pour M. d'Ormesson, premier avocat général, cette affaire est capable de le perdre sans retour dans l'esprit de tout le Parlement. On ne doute pas que c'est M. Boyer, l'ancien évêque de Mirepoix, très-porté pour la Bulle, qui a travaillé ce discours de M. d'Ormesson avec M. le chancelier. Le parti moliniste cherche toujours ainsi, de temps en temps, à se faire des titres pour la constitution, et à renouveler les disputes; savoir si ceci n'aura pas des suites.

Les Enquêtes ont eu deux raisons pour faire cette démarche : la première, que, dans le cœur, une grande partie est janséniste, non pas seulement pour ce qui touche le droit public, mais pour la morale, en ce qui est de doctrine opposée à celle des jésuites et des molinistes; la seconde, qu'ils ne veulent pas souffrir que la Grand'Chambre entreprenne et décide quoi que ce soit seule sans eux, et pour se maintenir dans le droit de convoquer l'assemblée des Chambres, qui est une faculté ou une liberté qu'ils pourroient bien se faire ôter par la suite, et la Grand'Chambre, de son côté, gagneroit infiniment de crédit et d'autorité à cette exclusion. On voit même que les présidents à mortier, qui n'ont aucune assistance aux enquêtes, ne prennent plus que le titre de présidents au Parlement. Les enquêtes et les

requêtes du Palais ont leurs présidents séparés; les ducs et pairs, qui font corps du Parlement, n'ont point droit d'assister aux enquêtes, et ne l'ambitionnent même pas; ils ont le droit de séance, comme juges à la Grand'-Chambre, comme si cette chambre seule représentoit l'ancien Parlement. Il y a plus, il s'agit de savoir si la démarche des enquêtes a été bien mesurée, au sujet du discours de M. d'Ormesson. On y critique deux phrases : la première, où il dit que l'imprimé qu'il dénonce à la Cour s'élève, avec une hardiesse sans mesure, contre la soumission même qui est due à un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine. Il faudroit d'abord voir, dans la feuille condamnée, si ce refus de soumission tombe nommément sur la Constitution *Unigenitus* seule.

La seconde, où il reproche à l'auteur des *Gazettes* ecclésiastiques de s'armer d'une nouvelle violence contre une Constitution affirmée tant de fois par le concours des deux puissances, et devenue par là une loi de l'Église et de l'État.

Le Parlement, dans son arrêté du 17 de ce mois, veut rejeter toutes ces qualifications, et, pour cela, il se rejette toujours sur ses modifications dans son enregistrement de la Bulle, du 15 février 1714.

Mais ce ne sont là que des mots et des prétextes pour rejeter cette bulle. Cet enregistrement de 1714 est sans préjudice des libertés de l'Église gallicane, droits et prééminence de la couronne, pouvoir et juridiction des évêques du royaume, et sans que la condamnation des propositions qui regardent la matière de l'excommunication puisse donner atteinte aux maximes et usages du royaume, ni que, sous prétexte de la deuxième condamnation, on puisse jamais prétendre que, lorsqu'il s'agit de la fidélité et de l'obéissance dues au Roi, de l'observation des lois de l'État et autres devoirs réels et véritables, la crainte d'une excommunication puisse empêcher les sujets du Roi de les accomplir,

Proposition 91, condamnée par la Bulle : La crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.

Cela est fort sage; mais tous les évêques qui ont accepté la Bulle ont pensé de même. Le Roi a toujours approuvé et confirmé cet enregistrement dans toutes ses déclarations; ainsi, voilà donc les droits du Roi et du royaume à couvert, sans qu'on puisse faire un mauvais usage de la Bulle sur ces objets : reste le corps de la Bulle pour la doctrine.

Or, par une déclaration du 4 août 1720, le Roi a imposé silence aux deux partis sur les disputes de religion, et il ordonne que la Constitution soit généralement observée et exécutée dans tout son royaume, par une déclaration du 24 mars 1730, enregistrée purement et simplement, le 3 avril, par le Parlement, le Roi y séant en son lit de justice. L'article 3 porte : « Confirmant « autant que besoin les lettres-patentes du 14 février « 1714, et la déclaration du 4 août 1720, enregistrées « dans toutes les cours, ordonnons que la Constitution « *Unigenitus* soit inviolablement observée, selon sa « forme et teneur, dans tout le royaume, et qu'étant « une loi de l'Église, par l'acceptation qui en a été faite, « elle soit aussi regardée comme une loi de notre « royaume; voulons que tous nos sujets, de quelque état « et condition qu'ils soient, aient pour ladite Bulle le « respect et la soumission qui sont dus au jugement de « l'Église universelle en matière de doctrine. »

Le Parlement a fait des protestations contre son enregistrement, mais cette déclaration n'a pas été moins enregistrée; depuis ce temps, il a renouvelé ses sentiments en condamnant plusieurs thèses de théologie, des mandements, etc.; il y a eu des brouilleries à ce sujet, cessation du Palais; il a fait des arrêtés. Le Roi a cassé plusieurs arrêts du Parlement par des arrêts du Conseil, a persisté dans son système, a fait entendre au Parle-

ment qu'il l'embarrassoit mal à propos par des craintes et des prévoyances sur la sûreté de sa couronne, qu'il étoit bon pour la défendre, et qu'il ne devoit se mêler que de la juridiction qu'il lui avoit confiée en nom. Dans ses réponses à leurs différentes remontrances, il a toujours tenu à peu près le même langage.

Ainsi, au fond, que peut-on reprocher tant à M. d'Ormesson, qui a parlé au nom des gens du Roi ; il n'a pas suivi, à la vérité, l'esprit et les sentiments du Parlement en général, mais il s'est conformé aux intentions du Roi et aux propres termes de la déclaration du 24 mars 1730, enregistrée purement et simplement dans un lit de justice.

C'est pourquoi il se pourroit faire que la critique de ce discours, par l'arrêté du 17, que l'on trouve néanmoins fort doux, ne soit pas du goût de la Cour, surtout dans ce moment-ci, où, d'un côté, il y a à Paris, depuis quinze jours, une assemblée extraordinaire du clergé pour prêter de l'argent au Roi; et de l'autre, où le Roi peut avoir des ménagements pour la cour de Rome, tant pour la paix que pour un établissement, en Italie, pour don Philippe[1].

Mardi, 21 de ce mois, M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État de Paris, a écrit à M. de Maupeou, premier président du Parlement, une simple lettre personnellement, par laquelle il lui mande que le Roi lui ordonne de faire assembler, le lendemain matin, le Parlement, pour lui faire savoir que le Roi donne ordre à M. le premier président, MM. Molé et de Novion, présidents à mortier, à deux conseillers de Grand'Chambre, MM. Cotte de Champeron et Pajot, et au plus ancien de chacune des chambres des enquêtes et requêtes du Palais, de se rendre, le mercredi 22, à Versailles, à midi et demi.

1. Il prit possession des États de Parme et Plaisance le 17 mars 1748; il est mort le 18 juillet 1765. *(Note de Barbier d'Increville.)*

En conséquence, assemblée des chambres le mercredi matin, et, sur les dix heures, les personnes désignées dans la lettre sont parties, au nombre de douze, dans les trois carrosses des trois présidents.

Première mortification au Parlement, qui n'est jamais mandé que par une lettre de cachet en forme; cependant il a fallu obéir.

Arrivés à Versailles, ils se sont rendus dans une salle au rez-de-chaussée, dans la cour de Marbre, où ils ont trouvé les portes ouvertes et un suisse qui les attendoit, mais qui que ce soit pour les recevoir.

Seconde injure à la Cour, parce que, quand le Parlement se rend auprès du Roi par députés, le grand-maître ou le maître des cérémonies les reçoit dans une salle, et le secrétaire d'État vient ensuite les trouver, leur dire que le Roi les attend, et les conduit auprès du Roi.

Cette réception a excité du murmure dans cette salle; M. le premier président a envoyé son gentilhomme à M. le comte de Maurepas lui dire qu'ils étoient arrivés, et s'il ne viendroit pas les trouver. M. de Maurepas a répondu qu'il n'avoit point d'ordre du Roi pour cela, et qu'ils n'avoient qu'à monter à l'appartement du Roi.

Toute la bande robine s'est mise en marche, a monté et gagné la chambre du Roi qui étoit ouverte et où il n'y avoit personne. Là, nouveaux murmures; le premier président est entré seul dans le cabinet du Roi, où étoit M. le chancelier, à qui il s'est plaint de la manière dont ils étoient reçus. Le chancelier lui a répondu que c'étoient les ordres du Roi; qu'ils ne venoient point comme députés du Parlement, mais comme particuliers mandés *singulatim*, en propre terme latin. Sur cela, le premier président est sorti du cabinet, et a rendu compte à la compagnie de la distinction qu'on faisoit des mandés à des députés, et, un moment après, l'huissier du cabinet a ouvert la porte, a fait sortir tous ceux qui y

étoient, à l'exception du chancelier et des ministres, et a fait entrer le Parlement.

Le Roi leur a répondu :

« Je suis très-mécontent du dernier arrêté de mon Parlement; je l'ai cassé et annulé par un arrêt de mon conseil, et je veux qu'il soit regardé comme nul et non avenu. Je vous ordonne d'en faire mention sur vos registres; je vous défends de me faire aucune représentation à ce sujet, sous peine de désobéissance. »

M. le premier président a répondu : « Sire, nous sommes pénétrés de la plus vive douleur d'avoir eu le malheur de déplaire à Votre Majesté ; mais notre douleur, quelque grande qu'elle soit, ne peut point étouffer notre voix, ni nous empêcher de sentir la façon dont nous avons été mandés et celle dont nous avons été reçus. La place qu'il a plu à Votre Majesté de me confier m'autorise à la supplier de vouloir bien conserver la compagnie dans ses anciens usages, et de lui permettre de représenter à Votre Majesté les motifs de notre conduite, qui ne se départira jamais du zèle le plus vif, de l'attachement le plus respectueux et de la plus pleine obéissance qui est due à vos ordres et à votre volonté.

Le Roi a répondu :

« Je jugerai de vos sentiments par vos actions. »

Après ce compliment, la compagnie s'est retirée. Le premier président, en sortant avec le chancelier, lui a demandé la copie du discours du Roi, laquelle il lui a envoyée sur-le-champ. La compagnie est remontée en carrosse et est revenue à Paris dîner, à quatre heures, chez le premier président, à l'exception du président Novion, parent du duc de Gèvres, premier gentilhomme en exercice, qui est resté à Versailles pour voir le ballet, et qui auroit tout aussi bien fait de s'en revenir.

On voit, par le discours du premier président, que la compagnie a été piquée du cérémonial, qui a été extrêmement négligé à son égard dans cette occasion ; c'est une

marque de mépris dont elle ne se relèvera pas aisément, et qui pourroit se continuer dans la suite, dans les cas qui déplairont au Roi et au ministre.

Ce matin, jeudi 23, le Parlement s'est assemblé pour entendre les intentions du Roi, et il a été arrêté qu'on en feroit mention dans les registres, sans faire à ce sujet aucunes remontrances. Ce qui a été exécuté sur-le-champ.

Il y avoit au Palais un concours de monde étonnant, par curiosité de ce qui arriveroit, et, dans la matinée, il a été vendu, dans la grande salle, plus de deux cents arrêts du Conseil. Il n'y en avoit plus à midi.

Cet arrêt est foudroyant; il casse l'arrêté du Parlement, du 17, comme nul et non avenu ; il ordonne que la déclaration du 24 mars 1730, ensemble les arrêts du Conseil rendus depuis, au sujet de l'autorité de la Constitution *Unigenitus*, seront exécutés, et, en conséquence, Sa Majesté déclare qu'elle veut et entend que ladite Constitution soit observée dans tout le royaume, avec le respect et la soumission qui sont dus à un jugement de l'Église universelle en matière de doctrine, et elle fait défense à son Parlement de Paris de rendre aucun arrêt ou de prendre aucune délibération à ce contraire.

Indépendamment du dispositif, le Roi fait voir dans le préambule que l'arrêté du Parlement n'est qu'un artifice, qu'il est faux dans ses conséquences, et qu'on y abuse soit des déclarations, soit des réponses du Roi, dont on se sert pour fondement de l'arrêté, lequel, en effet, a été très-mal rédigé, c'est-à-dire que les conseillers jansénistes qui l'ont proposé s'en sont rapportés sur des mémoires qui leur avoient été donnés par des docteurs jansénistes, sans vérifier. En tous cas, voici un dernier coup bien humiliant pour le Parlement, et bien désespérant pour le parti janséniste. Comment dire aujourd'hui que cette fameuse Constitution ne doit pas être regardée comme règle de foi, comme jugement d'Église

universelle et comme loi de l'Église et de l'État; mais de la manière dont les esprits, dans le général du public, sont prévenus contre cette bulle, sans pourtant savoir ce qu'elle contient et ce que c'est, les démarches et les entreprises que les évêques et le parti moliniste se croiront à présent autorisés de faire, sont peut-être très à craindre.

Mars.

La comédie du Roi à Versailles. — Les talents de madame de Pompadour. — Maladie de la reine de Pologne. — Promotion de brigadiers. — Nouvelles de Gênes. — Le roi de Prusse et la reine de Hongrie. — Préparatifs de guerre en Flandre. — On dit le prince Édouard à Madrid. — Mort de la reine de Pologne. — La Cour et la ville prennent le deuil. — Le maréchal de Saxe se rend à Bruxelles. — Le prince Édouard à Avignon. — Le Roi et la Reine reçoivent des compliments de condoléance.

L'Opéra va toutes les semaines à Versailles pour y représenter, soit l'opéra d'*Armide*, soit deux ballets nouveaux que l'on a faits pour le mariage de madame la Dauphine, l'un sous le titre de l'*Année galante*, dont les paroles sont de M. Roi, l'autre des *Fêtes de l'hymen et de l'amour*, ce qui continuera jusqu'au dimanche de la Passion, 19 de ce mois.

Il y a aussi à Versailles, les lundis, la comédie du Roi, où le Roi joue, Mesdames de France, des dames de la Cour, les princes et des seigneurs, et madame la marquise de Pompadour pour qui elle se fait, parce qu'elle joue et déclame parfaitement bien. Elle a effectivement tous les talents possibles du chant, des instruments, très-capable d'amuser le Roi. Dans les premières représentations, le Roi n'avoit invité d'y venir que le maréchal de Saxe et M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, qui est très-aimé du Roi et de la marquise, et qui est presque toujours des petits soupers; mais depuis, il y est entré plusieurs personnes de la Cour.

On parle fort de la maladie hydropique de la reine de Pologne Stanislas, en Lorraine, mère de la reine de

France, qui augmente tous les jours. On la disoit même morte, par les dernières lettres; on marque néanmoins que, quoiqu'elle soit mal, elle fait encore tous les jours sa partie de médiateur.

Le Roi a fait une promotion dans l'infanterie, cavalerie et les dragons, de plus de quatre-vingts brigadiers, dont la plus grande partie sont des lieutenants-colonels de régiments. Il n'a point fait de maréchaux de camp, on dit par l'avis de M. le maréchal de Saxe, qui a représenté au Roi que cela feroit des régiments vacants, que l'on donneroit à des jeunes gens, dont il ne pouvoit pas être sûr pour la conduite de leurs troupes dans une affaire.

A l'égard des affaires politiques, les Génois tiennent toujours bon, et il paroît que le peuple est soutenu sous main par le Sénat et les grandes maisons de Gênes. Les Autrichiens et les Piémontois voudroient entreprendre le siége de Gênes, pour réduire cette république; mais les troupes génoises et les paysans armés de tous côtés défendent les défilés qu'il faut passer, et ils ont eu jusqu'ici plusieurs avantages dans des rencontres avec les troupes de la reine de Hongrie. Les Génois attendent même des secours de l'armée de France et de Naples, pour entrer dans Gênes, où il y a des provisions considérables pour soutenir un long siége.

Les conférences de Breda ne vont ni n'avancent. La reine de Hongrie a quelque différend avec le roi de Prusse, prétendant que, suivant le dernier traité de Dresde, il doit lui garantir tout ce qui est compris dans la pragmatique sanction, et par conséquent les Pays-Bas qu'elle a perdus. Le roi de Prusse prétend au contraire qu'il n'est point tenu de la garantie de la pragmatique sanction, et que, suivant le traité de Dresde, il ne s'est engagé qu'à lui garantir les pays et États qu'elle possède en Allemagne seulement, ce qui ne regarde ni les Pays-Bas ni l'Italie.

La reine de Hongrie voudroit, dans une diète qui se tient, engager les cercles d'Allemagne à fournir des troupes; mais ils paroissent disposés à observer une exacte neutralité à l'égard de la France, pour se préserver à l'avenir de guerre dans leur pays.

La reine de Hongrie a fait un traité d'alliance avec l'impératrice de Russie, pour se fournir mutuellement en certains cas trente mille hommes de troupes; mais le Turc, qui a fait sa paix avec la Perse et Thamas Kouli-Kan, sous prétexte d'envoyer ses troupes en quartier de rafraîchissement, en a envoyé du côté de la Hongrie et du côté de la Czarine, toujours avec assurance de bonne amitié. Mais ce voisinage pourra bien tenir en respect la Czarine et la reine de Hongrie. Les alliés se préparent à avoir une armée de plus de cent mille hommes dans les Pays-Bas, sous le commandement général du duc de Cumberland. Mais cette armée, composée d'Anglois, Hollandois, Hanovriens, Hessois, Bavarois et troupes autrichiennes, qui ont chacun leur général particulier, sera plus difficile à rassembler que celle du maréchal de Saxe, dont on ignore les projets. La première ville que l'on puisse attaquer à présent est Maëstricht, qui appartient aux Hollandois. On parloit, pour en faire le siége, de l'évêque et prince de Liége, qui a des prétentions justes sur cette place, qui fait même de grandes plaintes sur le dommage que les troupes autrichiennes ont fait dans son pays, et à qui l'on dit que le Roi prêteroit cinquante mille hommes de troupes, commandées par M. le comte de Lowendal, attendu que l'évêque de Liége n'a de son chef que dix-huit cents hommes de troupes réglées. Mais ce sont des bruits de Paris sans fondement et par simple spéculation.

On dit que le prince Édouard, qui s'étoit retiré à Avignon, a passé à Madrid pour demander la protection du roi d'Espagne. Il est vrai qu'il n'est plus à Avignon; mais on ne sait pas où il est.

20.

Catherine Opalinska, reine de Pologne, duchesse de Lorraine, est enfin morte le 15 de ce mois, à Lunéville, âgée de près de soixante-sept ans. Elle étoit des plus grandes maisons de Pologne et extrêmement haute. Le Roi et la Reine et toute la Cour en ont pris un très-grand deuil, le jour de la Vierge, 25 de ce mois de mars, le Roi en violet; tous les appartements tendus et tout drapé. Le deuil sera de six mois. Le Roi a même déclaré qu'on porteroit ce deuil à l'armée, c'est-à-dire veste, culotte et bas noirs, avec les habits à brevet[1] pour les officiers généraux, et habits d'ordonnance pour les brigadiers et colonels.

Toute la Ville a pris pareillement le grand deuil en pleureuses et habits sans boutons, et toutes les personnes attachées à la Cour ou les gens titrés comme ducs, maréchaux de France et ambassadeurs, drapent et mettent les domestiques en noir. Les femmes de Cour et celles de la Ville du bon air, sont en habit de laine pour trois mois. Point de diamants pendant six semaines, jusqu'à l'effilé[2].

Ce deuil, qui arrive deux mois après celui de madame la Dauphine, ruine totalement le commerce des marchands de soie qui étoient déjà chargés des habits de printemps et des taffetas de couleur. Le petit deuil en blanc ne sera que pour la mi-août.

On dit qu'un de nos lieutenants généraux, qui étoit apparemment à Anvers, est arrivé le 21 ou 22 pour investir Berg-op-Zoom, qui est en pleine Hollande, du côté de la mer où les Anglois débarquent pour joindre l'armée des alliés. Cette nouvelle a fait du bruit; c'est un coup du maréchal de Saxe, quoiqu'à Paris. S'il est vrai, les François en seront bien contents. Il y a longtemps

1. Ces habits, qu'on portait en vertu d'une autorisation particulière, donnaient, à ceux qui en étaient revêtus, un privilége pour entrer chez le Roi.

2. L'effilé était une sorte de linge à franges, que l'on portait dans la seconde période des grands deuils. De La Villegille.

que l'on souhaite qu'on entre chez les Hollandois qui nous amusent et qui ne cessent de fournir des troupes, des vivres et de l'argent aux ennemis.

Le maréchal de Saxe a pris congé du Roi le 24, et il est parti de Paris le mardi 28 pour se rendre à Bruxelles.

L'affaire de Berg-op-Zoom n'est rien, nos soldats ont seulement pillé quelques villages et se sont retirés. Mais cela a donné l'alarme et cela suffisoit apparemment.

Il paroît, par les nouvelles, que le prince Édouard n'a resté que huit jours à Madrid dans un parfait *incognito*, qu'il a été fort bien reçu du Roi, mais sans espérance d'aucun secours dans les circonstances présentes de propositions de paix, et qu'il est revenu à Avignon.

Le 28 ou 29 de ce mois, les princes, les ambassadeurs et ministres, à la tête desquels étoient le nonce du pape et tous les gens de Cour, ont complimenté le Roi, la Reine, M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames de France en grand manteau de deuil, sur la mort de la reine de Pologne; les hommes le matin et les dames l'après-midi, ce qui se fait en passant de suite dans l'appartement du Roi accompagné de M. le Dauphin et des princes du sang, soit de la Reine accompagnée des princesses. M. le chancelier, à la tête des conseillers d'État et des maîtres des Requêtes, a fait la même cérémonie en robe et non pas en manteau long, comme ils avoient prétendu au dernier deuil de madame la Dauphine. Pour les Cours supérieures de Paris, elles sont remises à le faire après Quasimodo.

Avril.

Nouvelles diverses. — Entrée de l'ambassadeur de Venise à Paris. — Les carrosses de deuil du Roi. — Succès de M. de Lowendal sur l'Escaut. — Manifeste du roi de France contre les Hollandais. — Le prince d'Orange est nommé stathouder. — Prise du sas de Gand.

Le Roi a fait la revue des régiments des gardes françoises et suisses dans la plaine des Sablons, le 7 de ce

mois; il a plu entre autres toute la journée, et il y avoit cependant du monde.

Le 9, dimanche de Quasimodo, la première division des gardes françoises[1] est partie pour la Flandre, et successivement le lundi et mardi.

Tous les officiers partent aussi de tous côtés, et l'armée de M. le maréchal de Saxe, qui sera composée de cent trente-cinq mille hommes effectifs, sera assemblée de bonne heure. M. le comte de Clermont, prince, commandera un corps de trente mille hommes sur la Moselle, faisant partie de la grande armée et sous les ordres du maréchal.

Pour M. le prince de Conti, il a vendu tous ses équipages et ne servira point. Son titre de général lui sera inutile. Il fera sa campagne dans sa maison de l'Ile-Adam.

Le Roi doit toujours partir le 2 ou 3 mai; on dit cependant qu'on a suspendu les ordres pour le départ de la bouche, dont les officiers doivent partir quinze jours avant le Roi, qui en deux jours sera à Bruxelles, ce qui fait croire que le départ du Roi est remis au 15. Mais on ne sait pas le vrai là-dessus.

Jeudi 13, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et la Ville ont été à Versailles complimenter le Roi et la Cour sur la morte.

Dimanche 16, M. Tron, ambassadeur ordinaire de la république de Venise, a fait son entrée publique à Paris. Comme ses carrosses et sa livrée étoient faits avant le deuil, il s'en est servi. Ses carrosses et sa livrée étoient très-magnifiques; mais tout le reste, les carrosses du Roi, de la Reine, de madame la Dauphine et de tous les

1. Après avoir dépassé neuf mille hommes au dix-septième siècle, le régiment des gardes françaises fut réduit à environ quatre mille hommes au dix-huitième. D'après une ordonnance rendue le 19 janvier 1764, il devait former six bataillons composés chacun d'une demi-compagnie de grenadiers, qui comprenait environ cinquante-quatre hommes, et de cinq compagnies de fusiliers, forte chacune de cent vingt hommes. CHÉRUEL.

princes, étoient drapés avec des armes et les domestiques en noir. On croyoit que le carrosse du Roi seroit en violet avec des clous bronzés en couleur d'eau; ce qui m'a donné la curiosité d'y aller; mais il étoit drapé de noir. L'ambassadeur, le maréchal prince d'Iseughen, qui le conduisoit, et l'introducteur des ambassadeurs étoient dedans en noir. On avoit quitté les grandes pleureuses la veille 15. On dit que les carrosses du Roi et de la Reine, en violet, n'étoient point faits.

On dit que M. le comte de Lowendal est avancé avec un corps de vingt-cinq mille hommes et qu'on médite quelque coup ou sur Flessingue, ou sur le sas de Gand; ce qui seroit entamer la Hollande.

Le fait est très-certain. M. le comte de Lowendal a pris plusieurs petits forts sur la rive de l'Escaut dans la Flandre hollandoise, et le fort de l'Écluse qui est à l'embouchure de l'Escaut sur la mer. Le sas de Gand doit être pris à présent, en sorte que nous sommes entièrement maîtres de l'Escaut. M. le comte d'Hérouville, lieutenant général, est aussi parti d'Anvers et s'est allé camper à Doel sur l'Escaut, vis-à-vis Lille.

L'armée des alliés est assemblée entre Breda et Bois-le-Duc, mais elle n'est pas encore campée ni même tout à fait rassemblée. Ils ont songé à couvrir Maëstricht, dont ils ont apparemment appréhendé le siége par les feintes dispositions du maréchal de Saxe, qui au lieu de commencer par s'avancer dans la plaine, a tourné à gauche du côté de la mer et de la Zélande.

Mais le Roi n'a pas fait cette entreprise sur les Hollandois sans observer les grands procédés; il leur a fait communiquer une déclaration de sa part par M. Dutheil, son ministre aux conférences de Breda, le 17 de ce mois, qui a été imprimée et rendue publique, qui n'est pas une déclaration de guerre en forme, mais par laquelle le Roi, après avoir rendu compte des trop grands ménagements qu'il a eus pour eux, et des sujets de

plaintes qu'il a des secours de toute espèce qu'ils fournissent à ses ennemis, leur déclare qu'il va, en attendant, s'emparer de leur pays jusqu'à ce qu'ils se conduisent plus sagement. On ne sait s'il n'y a pas quelque intelligence avec les États généraux, et si cette déclaration publique n'est pas à l'effet de les forcer à parler sur un certain ton à la reine de Hongrie et aux Anglois. Mais cela est dans le secret de la politique. En tous cas, si ceci est sérieux, il est à craindre pour eux qu'ils ne soient la dupe de leur grande alliance avec la reine de Hongrie. Au moyen de ceci, toutes les conférences de Breda doivent être rompues. Le Roi les avertit, dans cette déclaration, qu'ils risquent de sacrifier leurs troupes, leurs finances et leurs possessions; mais même qu'ils s'exposent au changement de la forme de leur gouvernement. La fin de cette déclaration du Roi, qui est plutôt par avertissement que par menaces, se trouve vérifiée par les dernières nouvelles. Le prince d'Orange de Nassau, qui est gendre du roi d'Angleterre, est stathouder de droit des provinces de Frise, de Gueldres et de Groningue. Mais on apprend, par les *Gazettes* de Hollande, qu'attendu les circonstances, le danger et les entreprises des François, la province de Zélande l'a nommé aussi stathouder[1], amiral et capitaine général des troupes avec de grandes acclamations du peuple à Rotterdam et même à La Haye, où est l'assemblée des États généraux; qu'on y a arboré l'étendard d'Orange et que les magistrats ont été fort embarrassés pour contenir le peuple, qui apparemment n'est pas content du gouvernement et qui voudroit un stathouder. Le prince d'Orange est fort en état de contraindre les provinces qui s'opposeront à son élection de stathouder général de la Hollande, d'autant que ce pays est présentement occupé et rempli de plus de soixante mille hommes de troupes angloises et autrichiennes, commandées par le duc de

1. Voir, sur la création de ce stathoudérat, *Précis*, ch. XXIII.

Cumberland, son beau-frère, qui soutiendra son parti pour l'intérêt du roi d'Angleterre et de la reine de Hongrie. Un stathouder est presque souverain en Hollande pendant la guerre, et peut-être pouvoit-il avoir envie de conserver ce titre de souveraineté même après la paix. Cet événement nouveau, s'il est mis à sa perfection, peut avoir des suites pour la politique, et doit faire repentir la France d'avoir eu si longtemps des ménagements pour la Hollande, où l'on pouvoit entrer l'année dernière après la bataille de Raucoux.

En attendant nous continuons nos conquêtes. M. le comte de Lowendal a pris le sas de Gand. L'on compte qu'on a déjà fait plus de quatre mille prisonniers hollandois, par la prise de ces différentes places et forts. M. de Contade et M. d'Hérouville sont à présent à Hults, où on a déjà pris quelques forts.

L'armée des alliés, en trois camps composés des troupes de la reine de Hongrie, des Anglois, Hanovriens, Hessois et Bavarois et des troupes hollandoises, étoit campée vers Holstraten, et elle s'est avancée à deux lieues d'Anvers. Cette armée est, dit-on, de cent mille hommes. On croit qu'il pourroit bien y avoir une action. Le Roi doit partir au commencement du mois prochain.

Mai.

Expédition de La Bourdonnais contre Madras. — Nouvelles militaires. — Opérations en Flandre. — Prise de divers forts. — Les Autrichiens assiégent Gênes. — Le Roi part pour la Flandre. — La procession de la Fête-Dieu à Bruxelles. — Promotion dans l'ordre du Saint-Esprit. — M. de Marville et M. Berrier. — Madame de Pompadour à Choisy. — M. de Visé soufflette M. de Marville. — Les Berrier.

On a reçu une assez bonne nouvelle des pays éloignés. M. de La Bourdonnais[1], officier de vaisseaux du Roi et

1. La Bourdonnais (Bernard-François Mahé de), gouverneur général des îles de France et de Bourbon, né en 1699 à Saint-Malo, mort en 1755. Il a laissé des *Mémoires* où ses malheurs sont fidèlement retracés, Paris, 1750. Bernardin de Saint-Pierre a rendu à La Bourdonnais une éclatante justice et a immortalisé son nom. (Bouillet.) — Voir, sur La Bourdonnais, Henri Martin, t. xvii, p. 535 et suiv.

gouverneur de l'île de Bourbon pour la Compagnie des Indes, qui avoit eu, à ce que l'on dit, il y a plus d'un an, quelque discussion ici avec la Compagnie, pour malversations, s'étant tiré d'affaire par crédit, argent ou autrement, a voulu réparer son honneur, avec la permission de la Compagnie. Il a armé huit ou dix de leurs vaisseaux en guerre, a embarqué dessus pour troupes tout ce qu'il a pu rassembler de monde dans l'île de Bourbon, même des nègres, et suivant son projet, a fait voile dans les Indes par delà Pondichéry, est descendu sur les côtes, et après avoir bataillé, a pris quelques forts. Il s'est emparé de la ville de Madras, qui est le comptoir et le magasin de dépôt de la Compagnie de la mer du Sud des Anglois. Cela s'est fait au mois de septembre 1746. Il a pillé la ville de Madras, et il a mis sur des vaisseaux qu'il a renvoyés, en argent et en effets, la valeur de seize cent mille pagodes d'or, qui est apparemment une monnoie du pays. Cette prise est importante, et venge bien notre Compagnie de Indes de la tentative que les Anglois ont faite l'année dernière en Bretagne, pour s'emparer du port de Lorient. Cela ruine la Compagnie des Indes d'Angleterre. Cette nouvelle a mis l'alarme à Londres. Ils n'ont pas pu déguiser ce fait dans les *Gazettes* étrangères. Ils disent seulement, pour consolation de cette perte, que quatre vaisseaux, sur lesquels M. de La Bourdonnais avoit renvoyé ces richesses, s'étoient perdus dans la route; que les François n'en ont pas profité et qu'ils arment à force pour reprendre cette place.

Le Roi n'est point encore parti; il a fait un voyage à Choisy, le 13, d'où il ne reviendra que le 18. Il ne partira apparemment qu'après les fêtes de la Pentecôte. Personne n'en sait le jour.

On a reçu la nouvelle de la prise de la ville de Hults sur les Hollandois. Le fort de Philippine a été pris auparavant, en sorte que depuis la mer jusqu'à Anvers nous

sommes maîtres de tout l'Escaut dans la Flandre hollandoise.

L'armée des alliés, commandée par le duc de Cumberland, est campée, il y a déjà du temps, entre Breda et Anvers. Mais on dit qu'ils manquent de tout dans leur camp et que le pain y vaut vingt sols la livre.

Pour notre armée, elle n'est pas encore campée et le maréchal de Saxe est tranquille. En s'emparant de tous les forts et places des Hollandois, sur l'Escaut, de ce côté-ci, il ne manquoit plus que le fort d'Axel, que M. de Contade, lieutenant général, a pris même sans coup-férir. Cette place est vis-à-vis Lillo, l'Escaut entre deux, qui est mer en cet endroit. Pour la prise de tous ces forts qui environnent la place de Hults, il y a eu des faits de valeur sans exemple, par la difficulté de pouvoir en approcher par des chaussées étroites, à ne passer que quatre chevaux et par les canaux de la mer qui les environnent. Louis XIV avec le maréchal de Vauban avoit tenté de prendre toutes ces places, mais il fut obligé d'en abandonner le dessein.

J'ai vu une lettre du 23, qui marque que nos troupes sont encore cantonnées, ce qui est un chef-d'œuvre de commandement devant une armée de cent mille hommes. Nos soldats ne manquent de rien et ne sont point fatigués. L'officier qui écrit, marque qu'il est dans une ferme, fort tranquille, n'entendant pas tirer un coup de fusil. Le maréchal de Saxe est à Bruxelles, paisiblement, qui donne des bals. Les ennemis, au contraire, se fatiguent et ne savent que faire. Le bruit couroit à Bruxelles qu'ils vouloient tenter le siége d'Anvers : mais les paris sont ouverts de cinq contre un qu'ils ne feront pas cette sottise, parce qu'il y a une forte garnison; qu'on ne peut pas bloquer Anvers, et que nous avions la liberté d'y faire entrer toujours de nouvelles troupes.

Les armées de la reine de Hongrie et du roi de Sardaigne ne sont pas plus avancées pour le siége de Gênes

qu'ils menaçoient de faire. La reine de Hongrie a fait faire des propositions aux Génois, qu'ils ont rejetées avec beaucoup de respect; mais il est dit dans les *Gazettes*, que le duc de Boufflers, lieutenant général, y est arrivé avec un nouveau secours[1], et qu'il a fait au sénat une harangue très-forte et très-haute, pour assurer la république de la protection et du secours du roi de France pour leur conserver leur honneur et leur liberté et les préserver de la tyrannie.

Enfin, le Roi est parti de Versailles lundi 29, à quatre heures du matin, pour se rendre en poste à Bruxelles, avec une petite suite; comme ce départ a été fait sur les avis du maréchal, il y a apparence que les troupes seront campées à son arrivée, jeudi 1er juin, Fête-Dieu; la procession de Bruxelles sera d'une grande magnificence, le Roi avec toute sa Cour d'officiers généraux et sa maison. On dit qu'il a fait partir huit cents flambeaux pour cette cérémonie.

Le Roi, avant son départ, a nommé commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, M. de Beaumont de Repaire, nouvel archevêque de Paris, M. de Saulx de Tavannes, archevêque de Rouen, et M. l'abbé d'Harcourt qui étoit

1. Le roi de France fit d'abord tenir au sénat un million par un petit vaisseau qui échappa aux Anglais. Les galères de Toulon et de Marseille partent, chargées d'environ six mille hommes. On relâcha en Corse et à Monaco à cause d'une tempête, et surtout de la flotte anglaise. Cette flotte prit six bâtiments qui portaient environ mille soldats. Mais enfin le reste entra dans Gênes au nombre d'environ quatre mille cinq cents Français qui firent renaître l'espérance.

Bientôt après le duc de Boufflers arrive, et vient commander les troupes qui défendent Gênes, et dont le nombre augmente de jour en jour (le dernier avril 1747). Il fallut que ce général passât dans une barque et trompât la flotte de l'amiral Medley.

Le duc de Boufflers se trouvait à la tête d'environ huit mille hommes de troupes régulières, dans une ville bloquée, qui s'attendait à être bientôt assiégée : il y avait peu d'ordre, peu de provisions, point de poudre; les chefs du peuple étaient peu soumis au sénat. Les Autrichiens conservaient toujours quelques intelligences. Le duc de Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec ceux qu'il venait défendre qu'avec ceux qu'il venait combattre. Il mit l'ordre partout. VOLTAIRE.

doyen de Notre-Dame de Paris, et qui s'est démis depuis peu de son doyenné; il reste simple chanoine.

Sur la mort de M. de Méliand, ancien conseiller d'État, le Roi a donné cette place à M. de Marville, lieutenant général de police, mais en même temps il lui a ôté sa charge et l'a donnée à M. Berrier, maître des Requêtes, intendant de Poitiers. On dit que c'est un tour que lui a joué M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État, pour se venger de ce que M. de Marville vouloit parfois prendre le train de travailler directement avec le Roi. Lui et M. le contrôleur général nouveau ont fait donner à M. Berrier cette place qui est très-belle dans Paris. M. de Marville faisoit fort bien cette charge; il étoit seulement trop vif et trop prompt, ce qu'on regardoit quelquefois pour brutalité; ce qui a été une raison pour le desservir auprès du Roi. Il est jeune et devient un particulier. Il a renvoyé bien des chevaux et des domestiques, n'étant pas riche.

Après le départ du Roi, madame de Pompadour s'est retirée au château de Choisy, où les gens de la Cour qui doivent aller lui tenir compagnie, en hommes et en femmes, sont, dit-on, nommés.

On a avis que M. le duc de Cumberland a quitté son camp près d'Anvers et s'est reculé.

M. de Marville a eu depuis un an deux ou trois scènes de brutalité, avec des gens d'un certain rang, qui l'ont perdu, entre autres celle avec M. de Visé, capitaine aux gardes dont j'ai peut-être parlé ci-dessus, à qui il dit que lui et les officiers de son régiment n'étoient bons que pour soutenir des crocs et des p...... Sur quoi M. Visé lui donna un soufflet, après quoi M. le duc de Biron, colonel des gardes françoises, alla à Versailles, et M. de Marville eut le tort.

M. Berrier, notre lieutenant de police, est neveu de M. de Berrier de La Ferrière, mort il y a quelques années, doyen des maîtres des Requêtes, âgé de quatre-

vingt-onze ans, qui étoit un homme peu estimé et qui étoit fils d'un nommé Berrier, secrétaire, et l'âme damnée de M. Colbert, contrôleur général avec qui il avoit fait une fortune considérable.

On a publié à Paris, le 30 mai, le mandement de M. l'archevêque de Paris, pour les prières pour le voyage du Roi et le succès de ses armées.

Juin.

Mémoires faits par la Hollande. — Combat naval du Finistère. — Pertes subies par la France. — M. de La Jonquières. — Nous n'avons point de marine. — Cours des actions. — Conduite scandaleuse de quelques gardes du corps. — Affaires militaires d'Italie. — Le duc de Boufflers à Gênes. — La Dauphine vient visiter Paris.

On a rendu publics ici les mémoires qui ont été faits en Hollande sur la déclaration du Roi aux États généraux du mois d'avril dernier. Ces mémoires sont assez hauts et insolents, et les réponses qu'on y fait de notre part sont douces et mesurées; cela n'annonce pas sitôt la paix.

Si nous nous sommes réjouis de la prise de la ville de Madras sur les Anglois et du butin qu'on y a fait, ils ont eu leur revanche avec avantage. La Compagnie des Indes a envoyé vingt-cinq ou vingt-six vaisseaux[1] qui sont partis de Brest, chargés pour les Indes de marchandises et de sommes considérables en argent. Comme on se méfioit dans ce temps de quelque entreprise des Anglois, sur le Canada, on avoit armé six vaisseaux de guerre, sous le commandement de M. de La Jonquières, officier de marine, pour y porter du secours, et en même temps on a cru qu'il étoit nécessaire de faire escorter, par ces vaisseaux, la flotte de la Compagnie des Indes jusque par delà le passage du cap.

L'amiral Anson, avec quatorze vaisseaux de guerre anglois, a rencontré notre flotte vers le cap du Finistère[2]

1. C'est-à-dire la Compagnie française.
2. La force de la marine française consistait seulement en cinq vaisseaux

et l'a attaquée; le combat a été rude, mais la partie n'étoit pas égale[1]. On nous a pris six vaisseaux de guerre et le plus grand nombre des vaisseaux de la Compagnie des Indes. On a fait monter notre perte à quarante millions[2], et M. de La Jonquières a été dangereusement blessé. On compte apparemment la perte du profit qu'auroit fait la Compagnie à son retour, car la perte réelle ne va pas à beaucoup près là. Le plus triste est la perte de nos vaisseaux de guerre, notre marine étant très-faible. L'on craint même que ce secours n'arrivant pas au Canada, les Anglois ne s'en emparent très-aisément. Les nouvellistes ici ne songent qu'aux petits avantages que nous remportons, en prenant quelques places qu'il faudra rendre. Mais les gens sensés songent à ce qui peut ruiner notre commerce, et que, tant que nous n'aurons pas une marine assez forte à opposer aux Anglois[3], nous serons toujours la victime dans ce qui regarde le commerce

de ligne, deux frégates et quatre navires de la Compagnie des Indes, vingt-sept transports chargés de troupes et de munitions de guerre. Le marquis de La Jonquières, vice-amiral, eut le commandement de ce convoi. Les deux amiraux Anson et Warren avaient ensemble dix-sept vaisseaux. Malgré l'immense disproportion des forces, les Français ne refusèrent point le combat, les vaisseaux de ligne se dévouant pour arrêter les Anglais, tandis que le convoi faisait force de voiles pour se mettre en sûreté sous la protection des frégates. Les six vaisseaux furent pris, et les Français eurent quatre cent trente-quatre hommes tués et trois cent cinquante-huit blessés. — Voyez de La Peyrouse Bonfils, *Hist. de la marine française,* Paris, 1845, in-8°, t. II, p. 308 et suiv.

1. Le 3 mai 1747.

2. Voltaire dit vingt millions.

3. Ils avaient alors six vaisseaux de cent pièces de canon, treize de quatre-vingt-dix, quinze de quatre-vingts, vingt-six de soixante-dix, trente-trois de soixante. Il y en avait trente-sept de cinquante à cinquante-quatre canons; et au-dessous de cette force, depuis les frégates de quarante canons jusqu'aux moindres, on en comptait jusqu'à cent quinze. Ils avaient encore quatorze galiotes à bombes et dix brûlots. C'était en tout deux cent soixante-neuf vaisseaux de guerre, indépendamment des corsaires et des vaisseaux de transport. Cette marine avait le fonds de quarante mille matelots. VOLTAIRE.

La France n'avait à opposer à ces forces formidables qu'une trentaine de bâtiments de guerre; et à la fin de cette même année 1747, il ne lui en restait plus qu'un seul.

des pays étrangers; c'est à quoi le cardinal de Fleury, peu intelligent, a le moins prévu[1]. Cet événement fait crier contre M. le comte de Maurepas, ministre de la marine, et contre ceux qu'il emploie sous lui.

Les actions de la Compagnie des Indes ne sont néanmoins tombées que de cinquante livres après cette nouvelle; elles sont à douze cent cinquante livres; mais cet effet se soutient ainsi à la Bourse, par la manœuvre des agents de change que le contrôleur y emploie.

Il est arrivé une triste aventure dans nos troupes en Flandre, depuis que le Roi est à Bruxelles. Il y avoit dans la ville d'Alost, en garnison ou cantonnement, un détachement de plus de deux cents gardes du corps, tiré des quatre compagnies, à l'exception de celle de Harcourt. Les plus jeunes, au nombre d'une quarantaine, ont imaginé un jeu, qu'ils appeloient la chasse du cerf. On faisoit le cerf et les autres couroient après; mais cette chasse ne se faisoit que la nuit, au moyen de quoi ils faisoient un tapage effroyable dans la ville, se saisissoient des filles, commettoient des désordres; d'autant qu'il y avoit toujours du vin sous jeu. La garnison ayant eu ordre de M. de Montesson, lieutenant général, qui commandoit dans Alost, d'y mettre ordre, on en a arrêté deux que leurs camarades ont enlevés de force. M. de Montesson et les officiers des gardes du corps ayant voulu eux-mêmes arrêter ce désordre, on dit qu'ils ont été maltraités, du moins en paroles, par les gardes du corps; ce qui est devenu une affaire grave, par rapport à la discipline militaire. Le Roi a été tellement indigné d'une pareille rébellion passée, pour ainsi dire, en sa présence, qu'on a dit à Paris qu'il avoit renvoyé les gardes du corps qui étoient auprès de lui, et qu'il a été gardé par les rouges, mousquetaires, gendarmes et chevau-légers; mais ce bruit ne s'est pourtant pas confirmé.

1. On connut dans toute son étendue la faute du cardinal de Fleury, d'avoir négligé la mer. VOLTAIRE.

Cette affaire a été, pour ainsi dire, assoupie et on savoit diversement des nouvelles par les lettres particulières. Il est vrai cependant qu'on a tenu un conseil de guerre où l'on dit que M. le maréchal de Noailles, capitaine des gardes, avoit été d'avis à la mort, comme cela le sembloit mériter en effet. On a dit aussi que le Roi, par prudence, s'étoit contenté d'en condamner quarante des plus coupables, qui avoient donné lieu à l'émeute, à vingt ans de prison, la bandoulière foulée aux pieds et au bannissement à perpétuité hors du royaume; mais on a su par la suite que le jugement du Roi n'est tombé que sur une douzaine, dont les plus coupables ont été condamnés à vingt-cinq ans de prison, d'autres à dix et quelques-uns à un an seulement[1]. Y a-t-il eu en cela de la politique par rapport aux troupes, ou les choses étoient-elles aussi graves qu'on le disoit d'abord? c'est ce qui n'a pas été bien éclairci, car ce fait n'a été rapporté dans aucune des *Gazettes*, même étrangères.

En Italie, M. le maréchal de Belle-Isle et le comte de Belle-Isle, son frère, conduisent assez bien les affaires. Nous avons repris sur les Anglois les îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, par des expéditions de tête et de prudence. Toute l'armée combinée de France et d'Espagne a repassé le Var. Nous nous sommes emparés de Nice, de Montalban, et l'on compte avoir bientôt Villefranche, ce qui mettra à portée d'aller en force au secours de Gênes, qui n'est point encore entamée. M. le duc de Boufflers, qui commande à Gênes, a eu plusieurs avantages sur les ennemis; il les a chassés de différents postes dont ils s'étoient emparés pour attaquer

1. Le jugement frappa onze gardes : l'un, le sieur Guillot, fils d'un exempt de police, fut condamné à être renfermé au château de Ham pendant vingt-cinq ans. Les autres furent envoyés dans diverses citadelles, savoir : deux pour quinze ans, deux pour six ans, et les six derniers pour quatre ans. Ils furent en outre cassés, dépouillés de toutes les marques d'officier, et dégradés de noblesse. Ce jugement reçut son exécution à la tête de la brigade, le 18 juin.
DE LA VILLEGILLE.

la ville de Gênes, dans laquelle il est encore arrivé, tant de notre part que de celle de l'Espagne, trois mille hommes de secours. Il y a quelque apparence qu'on ira droit sur les États du roi de Sardaigne, pour l'obliger à faire sa paix.

Mardi 27 de ce mois de juin, madame la Dauphine est venue à Paris entendre la messe à Notre-Dame, pendant laquelle on a chanté un *motet* en grande musique et symphonie. Elle y est venue seule avec les dames de sa suite, pour avoir tous les honneurs. Elle a été reçue à la grande porte du parvis, vis-à-vis la figure de saint Christophe, et complimentée par M. l'archevêque de Paris en habits pontificaux, à la tête de ses chanoines, et reconduite de même. Elle étoit couverte de diamants; elle a été ensuite à Sainte-Geneviève faire sa prière, sans passer dessous le petit Châtelet qui est le droit chemin, apparemment à cause des prisonniers. Elle a été dîner aux Tuileries. Tout le canon de la Bastille, des Invalides et de la Ville a tiré. Elle avoit été reçue, en arrivant à Paris, au bout des Tuileries par le Corps de Ville : elle a fait un assez grand circuit pour voir une partie de la ville de Paris. Après son dîner et son jeu, sur les sept heures du soir, elle est descendue dans les jardins des Tuileries. On n'y avoit laissé entrer en hommes et en femmes que ceux qui étoient en noir, à cause du deuil; il y avoit une affluence de monde très-considérable, qui formoit le plus beau et le plus singulier spectacle qu'on puisse imaginer; après quoi elle s'en est retournée à Versailles, en passant par le Petit-Cours qui étoit aussi plein de monde. Son cortége étoit de cinq ou six carrosses à huit et à six chevaux, avec quelques pages et gens à cheval et une douzaine de gardes du corps.

A l'armée de Flandre, on ne fait que des mouvements, sans rien entreprendre encore, ce qui fait dire que le Roi s'y ennuie. L'armée est campée près de Tongres.

Comme le François est impatient, on a fait courir le bruit qu'un secrétaire de M. le maréchal de Saxe trahissoit, et donnoit depuis un temps des avis aux ennemis des marches qu'on devoit faire; la véritable raison de l'inaction est que le duc de Cumberland, qui commande l'armée des alliés, est sur ses gardes, bien retranché, et évite une action.

Juillet.

Bataille de Lawfeld. — Intrigues contre le maréchal de Saxe. — Siége de Berg-op-Zoom par M. de Lowendal. — Les Autrichiens lèvent le siége de Gênes. — Mort du duc de Boufflers.

Le 2 de ce mois de juillet, il y a eu une action très-considérable en Flandre; les ennemis étoient retranchés extraordinairement, avec une artillerie considérable, dans trois villages dont le principal est celui de Lawfelt, au-dessous de Tongres. Le Roi a jugé à propos de les forcer dans ces retranchements, pour les faire décamper s'il étoit possible, parce que le projet est de faire quelque siége.

Ce combat a été très-vif : les Anglois, Hanovriens, Hessois et quelques Hollandois occupoient le village de Lawfelt, que l'on rafraîchissoit de troupes par les derrières; les troupes françoises ont été repoussées par trois fois. On a cru la victoire du côté des ennemis; jusque-là que le maréchal de Saxe a été obligé de venir en personne au milieu des rangs, à trente pas des retranchements et s'est même trop exposé; mais il falloit ce coup de collier, car à la fin nos troupes ont enfoncé, ont chassé les ennemis du village et la victoire a été complétée de notre côté par le gain du champ de bataille. Nous y avons perdu six à sept mille hommes tant tués que blessés et beaucoup d'officiers de distinction. M. le comte de Bavière, lieutenant général, frère naturel du dernier Empereur de ce nom, y a été tué d'un coup de canon. Le détail se voit par les relations,

Les ennemis ont perdu autant de monde que nous; et surtout les Anglois y ont été très-maltraités. Le comte de Ligonnier, leur général en chef, a été pris prisonnier par un seul carabinier; dans la déroute, le comte de Ligonnier croyoit être avec des troupes angloises habillées à peu près comme nos carabiniers. Le duc de Cumberland a pensé aussi être pris, la vitesse de son cheval l'a sauvé. Le général Ligonnier a offert sa bourse et son diamant, ce qui alloit au moins à cent vingt mille livres, au carabinier qui a eu la générosité de le refuser et qui l'a amené au Roi, qui a parfaitement bien reçu le général, qui lui a aussi certifié le fait de ce carabinier. Le Roi a donné sur-le-champ cinquante louis et l'a récompensé ensuite d'une pension et d'une compagnie. (Il se nommait Ande.)

Cette bataille n'a pas été générale, à beaucoup près: toutes les troupes autrichiennes commandées par le comte Bathiani, général de la reine de Hongrie, étoient sur les hauteurs, près de la grande commanderie du Vieux-Jonc; pour répondre à ce corps de troupes considérables, il y avoit, vis-à-vis, un corps de troupes françoises, où étoit toute la maison du Roi. C'étoit pour répondre aux mouvements du général Bathiani, à qui il ne tenoit que l'affaire fût générale. Mais il est resté tranquille spectateur de l'attaque des trois villages, et après les retranchements forcés et la bataille gagnée, M. de Bathiani a pris la fuite avec toutes ses troupes et s'est retiré des premiers de l'autre côté de la Meuse, où toute l'armée des alliés s'est rendue. Le Roi a couché, le soir même, à la commanderie du Vieux-Jonc, où le duc de Cumberland s'étoit vanté de souper le soir.

Malgré cette victoire éclatante, due à la grande valeur de nos troupes, d'autant que le feu et l'artillerie des ennemis étoient formidables, la Cour et la ville n'ont point été contents de cette action, dont le fruit n'est qu'un champ de bataille qui coûte plus de six mille

hommes; et où quantité de braves gens de condition ont été tués ou morts depuis de leurs blessures. On dit même à Paris, que cette action a été donnée contre l'avis de M. le maréchal de Saxe, qui répondoit que les ennemis seroient obligés de sortir d'eux-mêmes de leur position; que c'est M. d'Argenson, ministre de la guerre, qui, par jalousie contre le maréchal, a déterminé le Roi à faire attaquer[1] les ennemis dans les retranchements, comptant sur un échec qui décréditeroit le maréchal. Il est bien vrai qu'il y a de la brigue et de la cabale parmi nos officiers généraux, contre le maréchal de Saxe. Mais, malgré cela, je ne crois point que le Roi ait entrepris cette bataille contre son avis; d'autant que les ennemis ayant été obligés, par là, de se retirer de l'autre côté de la Meuse, sous Maëstricht, cela met à portée d'entrer dans la Hollande de l'autre côté, ce qui est le projet pour se venger des Hollandois depuis l'élection de leur nouveau stathouder. Au moyen de ce, nous bordons la Meuse devant Maëstricht, pour empêcher les ennemis de secourir la Hollande et en même temps nous tenons la Meuse, par haut et par bas, pour leur

1. Le Roi voulut la bataille, le maréchal de Saxe la prépara; l'événement fut le même qu'à la journée de Liége. Les Français furent vainqueurs, et les alliés ne furent pas mis dans une déroute assez complète pour que le grand objet du siége de Maëstricht pût être rempli. Ils se retirèrent sous cette ville après avoir été vaincus, et laissèrent à Louis XV, avec la gloire d'une seconde victoire, l'entière liberté de toutes ses opérations dans le Brabant hollandais. Les Anglais furent encore dans cette bataille ceux qui firent la plus brave résistance. Le maréchal de Saxe chargea lui-même à la tête de quelques brigades...

La perte fut à peu près égale des deux côtés. Cinq à six mille hommes tués ou blessés de part et d'autre signalèrent cette journée. Le roi de France la rendit célèbre par le discours qu'il tint au général Ligonnier qu'on lui amena prisonnier : « Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, songer sérieusement à la « paix, que de faire périr tant de braves gens? »

Cet officier général des troupes anglaises était né son sujet; il le fit manger à sa table : et des Écossais, officiers au service de France, avaient péri par le dernier supplice en Angleterre, dans l'infortune du prince Charles-Édouard.

En vain à chaque victoire, à chaque conquête, Louis XV offrait toujours la paix; il ne fut jamais écouté. VOLTAIRE.

couper les vivres. On fait des fourrages généraux devant eux et l'on croit qu'il pourra y avoir une seconde affaire.

Le 13 de juillet, la tranchée a été ouverte devant la ville de Berg-op-Zoom; c'est M. le comte de Lowendal, lieutenant général, qui en fait le siége. On regarde cette entreprise comme très-douteuse, parce que cette ville est fortifiée par la mer, dont elle est presque entourée, c'est-à-dire l'Escaut, qui a trois lieues de large en cet endroit. On ne peut pas l'investir, elle est minée de de tous côtés; elle a été fortifiée par un ingénieur que le maréchal de Vauban regardoit avec envie[1]. Il y a une forte garnison, une artillerie considérable; derrière, un corps d'armée des alliés qui peut fournir dans la place autant de troupes que l'on voudra, sans que nous puissions l'empêcher, et en état de recevoir par mer toutes sortes de provisions. On dit aussi que cette ville a été assiégée plusieurs fois sans avoir été prise, et que Louis XIV n'a pas osé en entreprendre le siége; mais le maréchal a voulu illustrer M. le comte de Lowendal par cette entreprise[2].

En Italie, les Autrichiens et Piémontois ont entrepris de faire le siége de la ville de Gênes; ils l'ont bloquée, ce qui a mis cette ville dans une extrême consternation, d'autant qu'il y a plusieurs sénateurs gagnés par les ministres de la reine de Hongrie qui trahissent la république. Les boutiques y étoient fermées, et les prêtres et religieux ont pris les armes au nombre de plus de huit cents; mais M. le maréchal de Belle-Isle a détaché un corps considérable de son armée pour aller, par le Dauphiné, en Piémont. Le roi de Sardaigne, pressé de défendre son État, a envoyé ordre à ses généraux de retirer ses troupes de devant Gênes. M. le duc de Bouf-

1. Cohorn (Menno, baron de), surnommé le *Vauban hollandais*, né dans la Frise en 1641, mort en 1704, s'éleva de grade en grade au rang de lieutenant général, et se trouva plus d'une fois opposé à son rival Vauban. Son chef-d'œuvre est la forteresse de Berg-op-Zoom.

2. Sur le siége de Berg-op-Zoom, *Précis*, ch. XXVI.

flers, qui commande dans Gênes sept ou huit mille François, qu'on y a envoyés à différentes fois, a profité de cette occasion, et il a obligé le comte de Sculembourg, général de la reine de Hongrie, de faire rembarquer son artillerie et de se retirer, en sorte que, le 6 de ce mois de juillet, la ville de Gênes a été entièrement délivrée, et les Génois ont repris tous les postes que les ennemis occupoient dans les vallées autour de la ville; mais les ennemis, en se retirant, ont fait des dégâts et des désordres terribles; ils ont ruiné tous les châteaux magnifiques qui étoient dans ces vallées.

Depuis cette délivrance, deux jours après, M. le duc de Boufflers, âgé de quarante-cinq ans, est mort, à Gênes, de la petite-vérole, fort regretté. Le Roi a donné à son fils le gouvernement de la Flandre, du Hainaut et de la ville de Lille.

Le bruit court ici que le Roi reviendra de l'armée le 27 ou le 28 de ce mois, à cause que, pendant le siége de Berg-op-Zoom, qui sera long, il n'y aura rien à faire par la position des deux armées qui sont retranchées.

Août.

Heureuse arrivée de la flotte de la Martinique. — Combat d'Exiles. — Absurde témérité du comte de Belle-Isle. — Sottise du public de Paris. — Conspiration en Suède; comment on donne la question dans ce pays. — Intrigues en faveur du duc de Cumberland. — Le cardinal d'York et la maison de Stuart. — Le prince Edouard à Saint-Ouen. — Opérations du siége de Berg-op-Zoom; mort de l'ingénieur de Lorme.

Heureusement notre flotte de cent quarante vaisseaux marchands, venant de la Martinique et richement chargée, est arrivée dans nos ports, par la prudence de celui qui escortoit cette flotte, à l'exception de quelques bâtiments qui ont été pris; autrement, si on avoit tout perdu, cela auroit causé en France nombre de banqueroutes.

On vient d'apprendre une mauvaise nouvelle d'Italie. Comme M. le maréchal de Belle-Isle avoit envoyé le

comte de Belle-Isle, son frère, lieutenant général, avec un corps considérable de troupes, du côté du Piémont, le roi de Sardaigne, qui a rappelé ses troupes, avoit formé des retranchements inattaquables par la nature du terrain, sur le plateau de l'Assiette, endroit nommé ainsi dans la *Gazette*, pour couvrir le fort d'Exiles et Fenestrel. M. le comte de Belle-Isle, croyant que rien n'étoit impossible à des grenadiers françois, n'étant pas même instruit que le roi de Sardaigne étoit arrivé lui-même en personne à ces retranchements, a entrepris de les attaquer le 19 juillet. L'affaire étoit des plus téméraires; il y avoit trois retanchements escarpés l'un sur l'autre, garnis d'artillerie et de pierres, qui seules suffisoient pour nous écraser en les faisant rouler. Cette attaque a été des plus vives; les grenadiers eux-mêmes en ont représenté la folie. M. le comte de Belle-Isle, pour encourager les troupes, a été planter un drapeau sur le retranchement; les officiers principaux, dont la bravoure est au-dessus de tout, l'ont suivi pour mener leurs soldats. Le comte de Belle-Isle a été tué d'un coup de fusil et nombre d'officiers de distinction. Nous avons été repoussés avec perte de près de trois mille hommes. Le roi de Sardaigne a été tellement étonné de cette entreprise, que, croyant ou qu'il y avoit plus de troupes ou qu'il y avoit quelque autre projet, il est demeuré dans l'inaction. On convient que, s'il nous avoit poursuivis, cette armée auroit été entièrement perdue; on dit que des mousquetaires, étant gris et sortant de table, n'auroient pas tenté une pareille entreprise [1].

Cette action confirme bien le mépris que tout homme sensé doit avoir pour le public en général; jusqu'ici on avoit déifié le chevalier ou comte de Belle-Isle : c'étoit un homme supérieur en tout, soit pour la guerre, soit pour le cabinet, au maréchal de Belle-Isle, son frère; c'étoit un homme d'un esprit profond et d'une prudence con-

1. Sur le combat d'Exiles, *Précis*, ch. xxii.

sommée. Son frère étoit un homme entreprenant, trop vif, qui ne faisoit rien et ne pouvoit rien faire que par les sages conseils du chevalier. Ces discours étoient généraux dans Paris, dans le grand monde comme dans le bourgeois; cependant le chevalier de Belle-Isle n'avoit jamais rien fait; mais c'étoit une prévention du public, sans examen et sans connoissance de cause, comme cela lui arrive presque toujours, prévention qui étoit aussi fondée sur la jalousie de l'élévation du maréchal de Belle-Isle. L'événement a justifié les idées du public par le coup le plus étourdi et le plus imprudent, en fait de guerre, qu'un général puisse faire. Heureusement pour lui sa mort l'a sauvé de la honte qui lui seroit restée d'une action aussi téméraire; toute son artillerie même n'étoit pas encore arrivée.

L'ambition du roi d'Angleterre a été découverte et doit avoir indigné tous les princes contre lui. Il y a eu, en Suède, une conspiration des plus affreuses : le prince de Holstein, oncle du prince impérial de Russie, a été élu, en 1743, par tous les États, successeur à la couronne de Suède. Il a épousé la sœur du roi de Prusse, dont il a eu un fils en janvier 1746. La conspiration étoit d'empoisonner ce successeur et son fils; pour faire élire ensuite le duc de Cumberland pour successeur au royaume de Suède. Le roi de Suède régnant, qui n'a point d'enfant, à qui on donnoit des sommes considérables avec quelque arrangement d'élévation pour son frère ou son neveu, prince de Hesse-Cassel, consentiroit à cette trahison. Cela a été découvert par l'étourderie d'une proposition avancée au grand chancelier de la Diète, au lieu d'un autre : un médecin, nommé Blacher, étoit chargé de la réussite de cette affaire; il a été arrêté. Les États ont nommé des commissaires; il a été mis à la question, ce qui se fait, en Suède, dans ces cas extraordinaires, en mettant un homme dans un tonneau de m.... jusqu'au cou. Il a découvert les complices, et il a été exécuté à

mort publiquement sur un échafaud avec les derniers supplices. Il y avoit apparemment d'impliqués des ministres de cours étrangères. Ces faits ont été rapportés dans toutes les *Gazettes* et détaillés dans des imprimés qui se vendent publiquement, à Paris, sur les affaires du temps.

On a su aussi que, cette entreprise étant manquée, on avoit répandu beaucoup d'argent en Hollande, pour faire nommer stathouder général le duc de Cumberland; mais le peuple, qui s'est mutiné dans tout ce pays, a déterminé son choix sur le prince de Nassau d'Orange, gendre du roi d'Angleterre.

Ces . . . .[1] étoient pour donner un établissement au duc de Cumberland, et pour assurer au prince de Galles le royaume d'Angleterre et le duché de Hanovre-Électorat, attendu qu'en Angleterre, quoique le prince de Galles soit l'aîné, il n'est pas trop aimé, et que le duc de Cumberland, qui est brave et qui a toujours commandé les armées, a un fort parti pour lui en Angleterre.

Autre chose singulière. Le prince Henri Stuart, cadet du prince Édouard, surnommé le Prétendant, a été nommé cardinal par le pape; il s'appelle le cardinal d'York. Cela paroît avoir fait beaucoup de peine au duc de Bouillon, qui avoit épousé la princesse Sobieska, sœur de la mère du prince Édouard et du cardinal, et à tous ceux attachés à la maison Stuart, d'autant qu'un cardinal, dans cette maison, paroît un obstacle éternel à toute espérance, pour le prince Édouard, de pouvoir remettre le pied dans l'Angleterre, où le papisme a été la raison principale de l'éloignement des peuples pour lui.

On ne conçoit pas aisément comment cela s'est fait; il est possible que le prince Henri, toute réflexion faite sur ce qui s'est passé de la part de la France, qui n'a

1. Ici se trouvent deux mots inintelligibles qu'on peut suppléer par ceux-ci : Ces manœuvres politiques.

fourni que foiblement et en apparence du secours au prince Édouard, fatigué de voir sa maison le jouet des puissances, pour servir d'épouvantail dans le besoin, pour ainsi dire à l'aumône, ait mieux aimé prendre ce parti pour être indépendant et avoir des revenus pour vivre en prince.

D'un autre côté, est-il à présumer que le pape ait fait cette nomination sans l'agrément de la France, et comment la France a-t-elle laissé prendre ce parti, avec les mécontentements apparents qu'elle a par tous les écrits publics contre le roi d'Angleterre et la nation. Par ce moyen, il ne reste plus qu'un prince de la maison Stuart, dont même il n'est plus question. Le prince Édouard a passé l'été au village de Saint-Ouen, dans la maison que le comte d'Eu lui a prêtée.

Le siége de Berg-op-Zoom continue toujours avec beaucoup de difficultés et assez de pertes de notre part, par les mines sans nombre qui sautent jour et nuit. Nous avons perdu M. de Lorme, un de nos anciens ingénieurs en chef et des plus habiles; il a été presque enseveli sous les ruines d'une mine qui a joué, et tué ensuite d'un coup de fusil; il avoit soixante-douze ans, s'étoit retiré à Metz. M. de Lowendal l'a demandé, et il a fait trente-huit siéges; il a été extrêmement regretté du Roi et de tout le monde.

Pendant le siége, il y a une armée des alliés, commandée par le général Cromstond, que l'on augmente tous les jours de l'armée des alliés campée près Maëstricht, et dont on rafraîchit continuellement la place. Nous en faisons de même; nous avons aussi une armée, sous les ordres de M. de Lowendal, où le maréchal de Saxe envoie continuellement des troupes de l'armée du Roi, en sorte que l'on dit que l'armée du comte de Lowendal deviendra à la fin la grande armée, et qu'il pourroit y avoir une action de ce côté-là; mais l'armée ennemie est défendue par plusieurs forts qui environnent Berg-op-Zoom.

La plupart des gens, désespérant de la réussite de ce siége, on en parle mal à l'armée du Roi. On dit aussi que le comte de Lowendal a écrit au maréchal de Saxe qu'il lui répondoit de la place, malgré les discours de tous les foutriquets de la Cour; que le maréchal a montré cette lettre au Roi, et que le Roi l'a lue tout haut. Cela ne suffit pas. Si le Roi en avoit disgracié quelques-uns hautement, cela feroit finir ces discours indécents de la Cour et de la Ville, et qui montrent plus de jalousie dans les courtisans que de zèle pour sa gloire.

Le Roi a renvoyé, le 21 de ce mois d'août, le guet de sa garde, composé de gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et chevau-légers, ce qui fait dire que le Roi reviendra bientôt et qu'il s'ennuie. L'on croit cependant qu'il ne reviendra point avant la prise de cette place.

Septembre.

Prise d'assaut de Berg-op-Zoom. — Cruautés commises par nos troupes. — Pillage et butin. — M. de Lowendal maréchal de France. — Le Roi revient à Paris.

Il n'y a d'autres nouvelles par les bulletins de tous les jours que sur les opérations du siége, les sorties, l'avancement des ouvrages et les mines; il est certain que nous y perdons du monde. Les ennemis et nous-mêmes nous croyons la place imprenable.

Enfin, on bat en brèche, et l'on compte être fort heureux si on a la place le 25 de ce mois.

Le 15, dans la journée, le maréchal de Lowendal fit une feinte; il parla très-haut contre les officiers d'artillerie, sur leur lenteur et leur négligence dans leur service, et qu'il en informeroit la Cour, et que de quatre à cinq jours il n'y auroit de brèche. Les espions qui étoient dans le camp reportèrent cette nouvelle. L'ennemi se tint tranquille et il fut surpris.

La nuit du 15 au 16 de ce mois de septembre, le

comte de Lowendal, à quatre heures du matin, a tout fait préparer pour l'assaut. Nos grenadiers ne demandoient pas mieux ; on dit qu'ils disoient au général que le bâton qu'il attendoit étoit dans la place, et qu'ils lui demandoient la permission de l'aller chercher; on leur a d'ailleurs promis une récompense considérable à partager entre ceux qui auroient le bonheur d'en revenir.

Le 16, on a donc monté à l'assaut à cinq heures du matin; les ennemis ont été surpris de cette intrépidité. On s'est emparé, d'autre côté, de quelques forts; nos troupes, grenadiers, sont entrés dans cette place comme des lions en fureur; ils ont passé au fil de l'épée plus de trois mille hommes et fait quinze cents prisonniers. Ils ont massacré, violé et pillé la ville. M. le comte de Lowendal a marqué dans sa lettre au Roi, pour lui donner avis de la prise de la ville, et on a mis aussi dans la *Gazette de Paris*, qu'on avoit mis tout l'ordre possible pour empêcher le meurtre et le pillage. Mais nos officiers conviennent en général que nos troupes sont plus cruelles et plus âpres au pillage qu'aucune autre, et il est à croire, dans cette occasion, qu'on aura fait semblant de mettre ordre, et qu'on les a laissées faire pendant trois ou quatre heures, tant pour punir les Hollandois et les Zélandois principalement, que pour satisfaire et récompenser nos soldats des fatigues et des risques de ce siége.

Le prince de Hesse Willemssat, qui commandoit dans la ville, a été trop heureux de s'enfuir au camp du général Cromstond, où l'alarme s'est mise, de façon que leur armée a abandonné leurs lignes et s'est enfuie; ils ont laissé leurs tentes, leurs armes, leurs bagages, les équipages des généraux, la vaisselle d'argent, la caisse militaire.

Il y avoit aussi dans le port quatorze bâtiments chargés de toutes sortes de provisions, qui n'ont pas pu se

retirer à cause de la marée et qui ont été pris. Nous avons pris aussi plus de deux cents pièces de canon ou mortiers, et tous les forts autour de la ville qui la défendoient se sont rendus. Le butin a été d'autant plus considérable que le prince de Willemssat, commandant de la place, et le général Cromstond avoient répondu aux habitants de la sûreté de la ville et les avoient engagés à y laisser leurs effets.

Le pillage a été si considérable, qu'on dit qu'un régiment a eu pour sa part cinquante mille écus; plusieurs grenadiers ont eu pour eux seuls quatorze ou quinze mille livres, et l'on dit que tous les effets pillés ont été vendus à grand marché, tant vaisselle d'argent, bijoux, qu'équipages et toutes sortes d'effets; il y a des juifs qui suivent l'armée, et qui dans ces occasions font de gros gains, car les officiers ne sont pas en argent pour acheter des soldats.

Voilà donc la première ville qu'on a prise d'assaut depuis cette guerre. J'avois deux parents à cet assaut, M. Barbier de Plichancourt, dans le régiment de Custine, auparavant Noailles, et M. de Courbuisson, brigadier des armées du Roi et lieutenant colonel du régiment d'Eu, qui s'est fort distingué dans cette attaque. On convient que la prise de cette ville de Berg-op-Zoom a dû étonner toute l'Europe.

Le Roi a reçu la nouvelle à son quartier général, le 16; et le 17, il a nommé M. le comte de Lowendal maréchal de France avec cinquante mille livres de pension sur le Trésor royal.

Le 23 septembre, le Roi est parti du camp de Hamal, aux environs de Tongres, a passé par Bruxelles, est venu à Compiègne où il a séjourné et où il a été reçu, à ce que l'on dit, par madame la marquise de Pompadour, qui s'y étoit rendue, et le mardi 26, le Roi est arrivé en poste par les remparts de Paris avec une vingtaine de gardes du corps et sa suite nécessaire, et s'est rendu à

Versailles où il étoit attendu de tous les princes, princesses et de toute sa Cour.

Le 27, le nonce du pape, à la tête de tous les ambassadeurs et ministres étrangers, a complimenté le Roi; le 28, le Parlement, à la tête duquel étoit M. le président Molé, par une indisposition de M. le président Maupeou; la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies et le Corps de Ville. L'après-midi, le Grand Conseil, dont M. de Caumartin, conseiller d'État, est président cette année; l'Université et l'Académie françoise; et le 29, le Roi est parti pour faire un petit séjour dans son château de Choisy.

On parle à présent du siége de Lillo, port de mer des Hollandois au-dessous d'Anvers.

Octobre.

Augmentation des droits d'entrée à Paris. — Troubles en Hollande. — Le Roi veut la paix; les Hollandais la repoussent. — Loterie royale. — Tableau des tirages. — La Dauphine à Fontainebleau. — On parle d'un congrès. — Stathoudérat héréditaire. — La France doit avoir une marine. — Nouvelles militaires d'Italie.

Dimanche 1er de ce mois, il y a eu un *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Berg-op-Zoom, et le soir un feu devant l'Hôtel de Ville.

Mais la veille, on avoit publié un petit édit enregistré au Parlement, en vacations, d'un droit de quatre sols pour livre de tous les droits imposés par d'autres édits de 1730 et de 1743. Cela fait un impôt nouveau sur tout ce qui entre à Paris, qui va faire augmenter toutes les denrées qui sont déjà très-chères. Ce qui avec raison ne plaît pas au public, et cela uniquement pour subvenir aux dépenses de la présente guerre, laquelle imposition est pour neuf ans, à commencer du 1er de ce mois. L'édit n'est pas trop clair, mais la perception en sera réelle.

Il y a des troubles en Hollande. Les magistrats et no-

bles étoient pour la neutralité ; le peuple a été pour l'élection d'un stathouder et pour la guerre; encore le peuple est-il partagé dans certains endroits. Le peuple a forcé ces jours-ci la maison de M. Vanhoe, ci-devant ambassadeur en France, et celle de M. Gilles, envoyé ici plénipotentiaire; il les a pillées et ravagées. Les sieurs Vanhoe et Gilles ont été trop heureux de pouvoir se sauver chez le nouveau stathouder, qui a rendu une ordonnance à ce sujet, pour empêcher les séditions et émeutes populaires. Il y a aussi une nouvelle taxe sur toute la Hollande du cinquantième, non-seulement du revenu des terres et biens-fonds, mais aussi de l'estimation et à proportion de la valeur de tous les effets mobiliers, dont chaque particulier est obligé de donner une déclaration, et d'offrir une somme pour raison desdits meubles et effets mobiliers.

Le Roi veut faire connoître, non-seulement à toute l'Europe, mais aussi à son peuple, que c'est malgré lui que la guerre continue et que c'est par l'entêtement des Hollandois[1], qui soutiennent la reine de Hongrie et le roi d'Angleterre dans la guerre, au lieu d'avoir pris le parti de la neutralité. Dans les *Gazettes*, on a fait mention d'une nouvelle déclaration faite par le Roi aux Hollandois, le 27 septembre dernier, depuis la prise de Berg-op-Zoom, par laquelle le Roi les avertit que le théâtre de la guerre sera dans leur pays l'année prochaine, s'ils ne veulent pas se porter à la paix, et on a crié cette déclaration dans Paris. Comme depuis longtemps on est ici indisposé contre les Hollandois, qui nous amusoient visiblement, le public sera consolé des taxes et autres

1. Il est hors de doute que les Hollandais, durant toute cette guerre, repoussèrent toute idée de conciliation, et que Louis XV essaya toujours sincèrement de les ramener à la paix. Le souvenir de l'injuste agression de Louis XIV et les passions religieuses contribuèrent beaucoup à leur obstination. Les réfugiés, protestants et jansénistes, y avaient aussi répandu contre la France une foule de préventions qui rendaient fort difficile l'entente entre les deux pays.

moyens d'avoir de l'argent, pourvu qu'on les en fasse repentir. Il sembleroit aussi par là que le Roi chercheroit, pour ainsi dire, à se justifier de ce qu'il n'entre en Hollande que par nécessité.

Le Roi, par arrêt du Conseil du 2 de ce mois d'octobre, a établi une loterie royale composée de soixante mille billets de cinq livres chacun, qui sera tirée en douze tirages pendant douze ans; le premier tirage se fera au dernier mars prochain 1748. On délivrera avec chaque billet dix coupons, de vingt livres chacun, pour l'intérêt à quatre pour cent des cinq cents livres pendant dix années. Cette loterie, qui est l'ouvrage du sieur Pâris de Montmartel, garde du Trésor royal, est si avantageuse au public, que les billets perdants restent toujours dans la roue jusqu'au dernier tirage qui se fera en mars 1759, lors duquel il ne restera dans la roue que quatre mille deux cent cinquante-neuf billets et autant de lots, dont les moindres sont de sept cents livres, en sorte qu'on retirera de nécessité, en ne gagnant rien dans les onze tirages, deux cents livres d'intérêt et sept cents livres de lot, ce qui fait cent, plus que si on avoit prêté cinq cents livres pendant douze ans au denier vingt, outre l'espérance de gagner non-seulement des primes dans onze tirages ou des lots assez forts, et d'avoir au dernier tirage un lot de deux cent mille livres, de cent mille livres et d'autres à proportion.

Cette loterie, qui ne devoit être ouverte que le 1er octobre, s'est presque remplie dans le cours de ce mois par simple soumission. On ne pouvoit pas approcher du bureau au Trésor royal. On a été même obligé d'y mettre des gardes pour empêcher la confusion. Les étrangers qui n'ont pu avoir le plan de la loterie ou faire réponse que dans quinzaine au moins, auront peine à y trouver place. Cela doit faire faire réflexion aux puissances belligérantes sur le prétendu épuisement de la France.

La seule attention à faire sur cette loterie est l'éloignement de douze années pour l'exécution. Dans ce pays-ci, il y aura dans ce cours de temps un commerce sur la place des billets, soit en perte, soit en gain, c'est-à-dire que le billet pourra se négocier au-dessous ou au-dessus de cinq cents livres, selon que le ministère voudra faire valoir ou décrier ce papier [1].

1.

Mars 1748.	PREMIER TIRAGE.	
	Primes, 250, qui font.	53,800 liv.
	Lots, 6,727, qui font.	3,515,600
Mars 1749.	SECOND TIRAGE.	
	Reste : 53,273 billets.	
	Primes, 260, qui font.	54,800 liv.
	Lots, 1,553, qui font.	2,479,740
	TROISIÈME TIRAGE.	
	Reste : 48,720 billets.	
	Primes, 273, qui font.	55,800 liv.
	Lots, 4,644, qui font.	2,559,800
	QUATRIÈME TIRAGE.	
	Reste : 44,076 billets.	
	Primes, 280, qui font.	56,800 liv.
	Lots, 4,735, qui font.	2,661,680
	CINQUIÈME TIRAGE.	
	Reste : 39,341 billets.	
	Primes, 290, qui font.	57,800 liv.
	Lots, 4,826, qui font.	2,766,380
		2,824,180 liv.
	SIXIÈME TIRAGE.	
	Reste : 34,515 billets.	
	Primes, 300, qui font.	58,800 liv.
	Lots, 4,916, qui font.	2,850,900
		2,909,700 liv.
	SEPTIÈME TIRAGE.	
	Reste : 29,599 billets.	
	Primes, 310, qui font.	59,800 liv.
	Lots, 5,007, qui font.	2,948,020
	HUITIÈME TIRAGE.	
	Reste : 24,592 billets.	
	Primes, 320, qui font.	60,800 liv.
	Lots, 5,072, qui font.	3,047,360
		3,108,160 liv.

Le Roi avoit emprunté trente millions au denier vingt; l'intérêt, quinze cent mille livres par an, feroit dix-huit millions pendant les années qui, joints au capital, feroient

NEUVIÈME TIRAGE.

Reste : 19,520 billets.

	Primes, 320, qui font.	61,800 liv.
	Lots, 5,163, qui font.	3,147,800

DIXIÈME TIRAGE.

Reste : 14,347 billets.

	Primes, 340, qui font.	104,400 liv.
	Lots, 5,000, qui font.	3,210,460

ONZIÈME TIRAGE.

Reste : 9,337 billets.

	Primes, 350, qui font.	105,400 liv.
	Lots, 5,078, qui font.	3,309,860

Mars 1739. DOUZIÈME TIRAGE.

Reste : 4,259 billets.

Point de primes.

	Lots, 4,259, qui font.	3,600,000 liv.
Vérifié à chaque tirage.	Primes de toute la loterie des onze premiers tirages.	3,300 liv.
Vérifié idem.	Lots des douze tirages.	60,000
Sept cent trente mille livres.	Les primes de tous les tirages montent à la somme de.	730,000
Trente-six millions cent trente-sept mille six cent livres.	Les lots des douze tirages montant à. . . .	36,137,600 liv.

Intérêts à 4 pour 100 que le Roi payera pendant la loterie, suivant l'arrêt du conseil:

Au 1er avril 1749.	1,065,460 liv.
Au 1er avril 1750.	874,400
Au 1er avril 1751.	881,520
Au 1er avril 1752.	786,820
Au 1er avril 1753.	690,300
Au 1er avril 1754.	591,980
Au 1er avril 1755.	491,840
Au 1er avril 1756.	390,400
Au 1er avril 1757.	287,140
Au 1er avril 1758.	186,740
	6,346,600 liv.

quarante-huit millions à Paris, qui fait par conséquent un bénéfice de quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cents livres, malgré le bénéfice de la loterie pour le public.

On avoit espéré que madame la Dauphine étoit grosse, parce qu'elle n'étoit point du voyage de Fontainebleau. Mais le 26 de ce mois, elle est partie de Versailles pour s'y rendre avec M. le Dauphin.

On parle fort, dans toutes les nouvelles publiques, d'un congrès général à Aix-la-Chapelle, où toutes les puissances belligérantes, leurs alliés et amis, même celles qui sont neutres, comme le roi de Prusse, le roi de Portugal, le roi de Pologne, électeur de Saxe, enverront des plénipotentiaires. Cependant chacun se mettra en état de son côté pour la campagne prochaine, à l'ouverture de laquelle nous n'avons que Breda et Bois-le-Duc à prendre pour être maîtres de toute la Hollande, d'autant que depuis la prise de Berg-op-Zoom, nous nous sommes rendus maîtres de Lillo, qui est le port de mer au-dessous d'Anvers et des forts qui le défendoient.

Il y a aussi un projet en Hollande de la part de ceux qui ont été gagnés par le roi d'Angleterre, qui est de rendre le stathoudérat héréditaire dans la maison du prince de Nassau d'Orange, même pour les femelles, attendu qu'il n'a actuellement qu'une fille, à condition que les filles ne se marieront que du consentement des États, et qu'elles épouseront un prince qui ne sera ni roi ni électeur. Il y a apparence que c'est une des conditions qu'exige de nous le roi d'Angleterre pour son gendre dans le congrès prochain.

Le roi de France avoit prédit juste aux États de Hol-

Total des lots, primes et intérêts pendant les douze années :

Lots.	36,137,600 liv.
Intérêts.	6,346,600.
Primes.	730,000.
	43,244,200 liv.

lande dans sa déclaration du mois d'avril dernier, qu'ils risquoient par leur entêtement de voir changer la forme de leur gouvernement[1], car ceci ne plaît pas aux vrais républicains. Mais le peuple et les nobles, qui sont gagnés, l'emporteront.

Je crois que ce changement sera avantageux à la France dans la suite des temps. Ce stathouder perpétuel peu à peu s'emparera de tout pouvoir en donnant les charges et les grâces. Le Conseil des États ne sera plus que pour la forme. Le gouvernement d'une république sage est plus à craindre, pour voisin, que celui d'un souverain sujet à variation. Cela doit seulement engager la France à s'attacher à avoir une bonne marine, car dans la suite, l'Angleterre profitera de la différence et de la foiblesse du gouvernement de la Hollande pour diminuer le grand commerce maritime qu'elle a fait jusqu'ici et pour s'en emparer, et elle deviendroit réellement la maîtresse sur les mers à notre préjudice, si nous ne nous mettons pas en état de conserver notre commerce et de lui disputer l'empire de la mer.

M. le duc de Richelieu est arrivé à Gênes où il a été reçu avec de grands honneurs. Les Génois et François ont fait des courses dans le Parmesan et mis à contribution. L'armée de don Philippe et celle du maréchal de Belle-Isle sont toujours dans le comté de Nice. Le général de la reine de Hongrie a voulu tenter le siége de Vintimille où nous sommes, mais ce projet n'a pas de suite; le maréchal de Belle-Isle a même eu quelque avantage sur des détachements de troupes. Il paroît néanmoins que la campagne est finie en Italie, et que nous resterons jusqu'à nouvel ordre dans le comté de Nice.

1. Il arriva précisément ce que l'abbé De Laville, dans le temps qu'il faisait les fonctions d'envoyé en Hollande, avait dit à plusieurs seigneurs des États qui refusaient toute conciliation, et qui voulaient changer la forme du gouvernement: « Ce ne sera pas vous, ce sera nous qui vous donnerons un maître. »
VOLTAIRE.

Les troupes respectives se séparent aussi dans les Pays-Bas, et les généraux sont occupés à leur donner des quartiers d'hiver.

Novembre.

M. de Lowendal à Fontainebleau. — Indisposition de la Reine. — Mort de M. Orry. — Promotion de maréchaux de France. — Combat naval. — Révolution en Perse. — Mort de Thamas-Kouli-Kan. — Le pain augmente malgré la bonne récolte. — Le nouveau shah de Perse. — Réponse des Hollandais au roi de France. — Les alliés se préparent à la guerre.

M. le maréchal de Lowendal est venu à Fontainebleau pour conférer avec le Roi des projets et des opérations de M. le maréchal de Saxe.

La Reine a été un peu indisposée; elle est dans le temps critique. Elle est revenue à Versailles le 7 de ce mois avec Mesdames de France.

M. Orry, ci-devant contrôleur général, qui a pensé mourir tant de fois, est enfin mort à La Chapelle, terre près de Nogent-sur-Seine, âgé de près de soixante ans. Sa charge de grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit a été donnée à M. de Machaut, nouveau contrôleur général. Le Roi a donné sa place de conseiller d'État à M. Barberie de Courteil.

Le Roi a nommé trois nouveaux maréchaux de France: M. le comte de La Motte-Houdancourt, parce qu'il est chevalier d'honneur de la Reine, M. le comte de Laval de Montmorency, à cause de son nom, et M. le comte de Clermont-Tonnerre. Celui-ci a bien servi, mais aucun des trois n'aura à présent de commandement général.

Il est parti d'un de nos ports une flotte de deux cent quarante vaisseaux pour l'Amérique, où ils manquent de tout, escortée par six vaisseaux de guerre[1], lesquels ont

1. Barbier, dans les récits de combats, rapporte souvent les relations officielles ou les bruits de Paris. Voltaire est plus exact. Voici ce qu'il dit de l'affaire ci-dessus :

« Il ne restait plus aux Français, sur ces mers, que sept vaisseaux de guerre pour escorter les flottes marchandes aux îles de l'Amérique, sous le commandement de M. de l'Estanduère. Ils furent rencontrés par quatorze

été attaqués par vingt vaisseaux anglois et se sont battus assez longtemps pour laisser faire route à notre flotte. On nous a pris quatre vaisseaux de guerre et les deux autres sont revenus très-endommagés. Cela prouve bien notre supériorité de marine, si nous avions des vaisseaux. Comme la mer est couverte de flottes angloises, on craint fort qu'une partie de notre flotte ne soit attrapée en chemin.

En Italie, il y a eu quelques avantages dans des escarmouches, soit du côté de Gênes, soit du côté de Nice, pour débarrasser Vintimille de la présence des ennemis. Mais tout cela ne décide rien.

On parle toujours d'un congrès à Aix-la-Chapelle. La nomination des plénipotentiaires est lente. D'autres disent qu'il n'aura pas lieu, parce que la reine de Hongrie persiste dans des prétentions très-hautes, jusqu'à demander la restitution de la Silésie. Je ne crois pas cet article à cause du roi de Prusse, que cela mettroit en jeu. Quoi qu'il en soit, ce congrès sera long et difficultueux pour les arrangements de paix. Les préparatifs de guerre se feront à l'ordinaire, et suivant les apparences, la Hollande sera très-sérieusement le théâtre de la guerre la campagne prochaine, nonobstant le stathouder[1] héréditaire qui est déjà reconnu en plusieurs endroits.

Le Roi est revenu le 20 de Fontainebleau à Choisy pour y passer quelques jours.

La nouvelle s'est confirmée depuis un mois dans toutes les *Gazettes*, d'une grande révolution en Perse. Le fameux Thamas-Kouli-Kan, shah nadir de Perse, avoit exercé, depuis son usurpation du royaume de Perse, des

vaisseaux anglais (14 octobre 1747). On se battit, comme au Finistère, avec le même courage et la même fortune. Le nombre l'emporta, et l'amiral Hawke amena dans la Tamise six vaisseaux, des sept qu'il avait combattus.

1. Le stathouder de Hollande, en 1747, était Guillaume IV, de la maison de Nassau. Il mourut en 1751. Ses descendants règnent encore aujourd'hui en Hollande. La maison de Nassau donna toujours à l'héritier de la couronne le titre de *prince d'Orange*.

cruautés inouïes. Il avoit fait en dernier lieu sa paix avec le Grand Seigneur, ce qui a remis la tranquillité dans l'empire. Son premier ministre a eu avis que Thamas-Kouli-Kan avoit dessein de le faire périr : celui-ci ne s'est point effrayé et a songé aux moyens de le prévenir; il a gagné les troupes qui gardoient le palais et il est entré de nuit dans l'appartement du shah nadir, bien accompagné; le Roi, entendant du bruit, s'est levé et jeté sur ses armes, mais il a fallu céder à la force. Le premier ministre a coupé la tête à Thamas-Kouli-Kan, et a fait monter sur le trône de Perse un prince de la famille des anciens rois, dont Thamas-Kouli-Kan avoit fait égorger la famille royale. Voilà donc la fin tragique de cet usurpateur et de ce conquérant de l'empire du Mongol, d'où il a rapporté des trésors et des richesses immenses.

Mais le choix de ce prince pour successeur au trône n'est pas apparemment du goût de tous les grands seigneurs de la Perse, en sorte que cet événement cause une grande révolution dans cet empire, dont le Grand Seigneur pourra peut-être profiter.

Le Roi est revenu à Versailles le 25 de ce mois; on parle d'une grande promotion d'officiers généraux.

Mais le pis de tout cela est que, malgré les bonnes récoltes, le pain est augmenté de deux sols la livre et toutes les denrées en conséquence, et si nous avions une fois une guerre tout à fait déclarée avec la Hollande, qui nous apporte encore les provisions par mer, on vivroit difficilement à Paris.

Le nouveau roi de Perse a fait crever les yeux aux trois enfants de Thamas-Kouli-Kan, et ensuite les a fait mourir par le poison; tel est l'usage dans ce pays de la part de celui qui parvient au trône pour éviter les révolutions, et cela ne s'appelle pas cruauté. On dit, dans les *Gazettes*, que ce nouveau monarque se fait aimer de tout le monde par sa douceur; il a pris le nom Al-

Kouli-Kan, qui veut dire Ami de la Justice. Shâh Nadir, ainsi que Thamas-Kouli-Kan se faisoit appeler, signifie un prince dont l'éclat égale le soleil. Celui-ci, pendant tout son règne, avoit exercé des cruautés inouïes ; malgré cela, l'histoire de Thamas-Kouli-Kan sera toujours surprenante pour l'intrépidité, la fortune, la bravoure et nécessairement un grand génie.

Les Hollandois ont répondu, le 6 de ce mois, aux déclarations qui leur ont été faites de la part du roi de France, lequel ils ne ménagent en aucune façon. Ils disent qu'il a manqué à leur égard à tous les traités, qu'il s'est emparé de leurs barrières, qu'il a fait démolir les places qui leur servoient de sûreté et qui leur ont coûté beaucoup ; ils l'accusent de l'ambition de la monarchie universelle et du dessein de ruiner et de s'emparer de toute la Hollande. Loin d'être disposés au parti de neutralité, ils paroissent de plus en plus attachés à leurs alliés, et ils menacent la France, sans pourtant vouloir rompre avec elle ni lui déclarer la guerre, de faire tous leurs efforts, par terre et par mer, pour lui nuire et pour lui ôter tous les secours et les ressources dont elle avoit besoin.

Une pareille réponse n'aura pas plu au ministère, et nous fait voir le tort qu'on a eu de les avoir ménagés si longtemps. On ne sait point encore ce que devient ce prétendu Congrès d'Aix-la-Chapelle. Il paroît que le Roi et le Parlement d'Angleterre, ainsi que la reine de Hongrie et le stathouder de Hollande se préparent sérieusement à continuer la guerre.

Décembre.

Pâris de Montmartel et la loterie royale. — Spéculations sur les billets. — Le prince d'Orange stathouder héréditaire. — Les Hollandais confisquent nos navires. — Le roi de Prusse invoque le droit des neutres. — La Russie envoie des troupes en Allemagne. — Résumé de la situation politique de l'Europe.

On sait à présent le motif de la loterie du mois d'oc-

tobre dernier : c'est pour acquitter le sieur Pâris de Montmartel, qui est le banquier de la Cour comme étoit Samuel Bernard, des grands engagements qu'il avoit contractés par des emprunts pour l'État. Cela est si vrai, qu'on recevoit à la caisse pour soumission tous les billets du sieur de Montmartel, qui avoient même plus de deux mois d'échéance. Les porteurs de billets de sommes considérables, voyant l'empressement du public pour cette loterie, ont cru faire un profit en s'assurant d'un grand nombre de billets pour les revendre, faire de l'argent comptant et profiter d'un ou deux mois d'intérêt. Mais cette ardeur s'est ralentie quand tous les bureaux ont été ouverts pour délivrer des billets. La loterie n'est point remplie ; elle le sera sans doute, mais sans aller au bureau ; on trouve sur la place des billets à cinq livres de perte ; peut-être sera-t-elle plus grande après le premier tirage, au mois de mars, que l'on aura un an à attendre jusqu'au deuxième tirage, ce qui paroîtra long aux porteurs de billets.

Le prince d'Orange a été non-seulement déclaré stathouder dans les différentes provinces de la Hollande, mais le stathoudérat a été déclaré héréditaire dans la ligne masculine et féminine. Le roi d'Angleterre n'ayant pu réussir dans ses projets de faire passer le royaume de Suède au duc de Cumberland, son second fils, par la conspiration qui y a été découverte, ou de se faire élire stathouder de la Hollande, est enfin parvenu, par ses intrigues et par l'argent distribué aux pensionnaires de la Hollande, à élever à cette dignité le prince d'Orange, son gendre, qui, par la suite, usurpera la pleine souveraineté. Ce qui a donné lieu à plusieurs écrits pour faire connoître l'état et la décadence de la république.

Les Hollandois ne déclarent point la guerre à la France, mais ils ont publié un édit qui ordonne la confiscation de tous les vaisseaux françois et de toutes les marchandises qu'ils amèneroient dans leurs ports, fait défense

à tous leurs négociants, sous des peines rigoureuses, de conduire aucunes marchandises dans les ports de France, et ordonne à tous leurs capitaines de vaisseaux de courre sur les François ; cela vaut bien une déclaration de guerre. Le roi de France permet, au contraire, à tous les armateurs hollandois de prendre un passeport de la France pour arriver dans ses ports.

Le roi de Prusse, de son côté, a profité de cette occasion pour procurer un commerce à ses sujets. Il a déclaré hautement aux Hollandois et même à l'Angleterre, comme prince neutre[1], qu'il avoit envie d'exécuter exactement les traités de marine, mais qu'il n'entendoit pas que ses vaisseaux rencontrés par mer fussent visités et qu'on se contenteroit de la simple représentation par le capitaine de l'état de sa charge. Par ce moyen, les Prussiens ou autres sous pavillon prussien apporteront en France ce qu'ils jugeront à propos. Cette affaire n'est pas encore bien réglée, mais les uns ou les autres penseront à deux fois à se brouiller avec le roi de Prusse.

L'impératrice de Russie donne aux Hollandois et au roi d'Angleterre trente mille hommes de troupes auxiliaires ; leur destination est d'aller en Allemagne, du côté de la Moselle, pour faire une diversion. Il faut que ces troupes passent par la Pologne, bordent la Silésie, traversent toute l'Allemagne, ce qui ne plaira pas à plusieurs princes ; elles ont cinq cents lieues de marche ; quand elles partiroient au commencement de l'année prochaine, qu'elles ne trouveroient aucun obstacle, on compte que la campagne prochaine sera bien avancée avant qu'elles arrivent.

Il y a, d'un autre côté, un traité d'alliance défensive entre le roi de Prusse, le roi de Suède et le roi de Danemark ; en sorte que toutes les affaires, tous les intérêts

1. La question du droit des neutres, si nettement posée par le roi de Prusse, a été résolue dans le même sens, de notre temps même, par le traité de Paris. Il a fallu plus d'un siècle et la sagesse de Napoléon III pour la résoudre.

des puissances de l'Europe sont brouillés et enchevêtrés plus que jamais, à la fin de cette année. Il s'agit de savoir comment cela pourra se débrouiller dans le futur Congrès d'Aix-la-Chapelle, et quel avantage la France pourra tirer réellement de cette décision. Jusqu'ici nous n'avons pas voulu reconnoître François de Lorraine, grand-duc de Toscane, pour Empereur. Nous nous sommes opposés à son élection; toute l'Europe la reconnoît, hors nous et l'Espagne. Il y a grande apparence que nous serons obligés de le reconnoître.

Nous avons voulu, pour ainsi dire, détrôner le roi d'Angleterre, par l'entrée du prince Édouard, Prétendant, dans le royaume d'Écosse. Cette entreprise, mollement soutenue, a coûté la tête à un nombre infini de gens attachés à la maison de Stuart. Le prince a été chassé, vit en particulier dans Paris; le duc d'York, son frère, est cardinal. Projet totalement échoué.

L'objet principal a paru être un établissement considérable en Italie, aux dépens de la reine de Hongrie, pour don Philippe et la fille aînée de France, sa femme. Le Roi a traité son gendre comme tête couronnée, en le qualifiant de frère. Il a appelé l'armée espagnole et françoise, qu'il commande, armée royale. Mais nous avons été chassés du sein de l'Italie[1], et nous n'y avons pas à présent la moindre possession. Il y a du chemin à faire pour lui composer un royaume.

Il est vrai que nous avons fait des conquêtes considérables dans les Pays-Bas, puisque nous possédons toute la Flandre, tout le Brabant et même des États de la Hollande; mais s'il faut rendre ces conquêtes, que nous restera-t-il de nos projets? Nous rendra-t-on le cap Breton? Il y aura à travailler sur les prétentions respectives des puissances.

Les difficultés pour la tenue du Congrès sont apla-

1. Après la bataille de Plaisance, 16 juin 1746. *(N. de B. d'Increville.)*

nies, par rapport au titre d'impératrice qu'exigeoit la reine de Hongrie dans les passeports des plénipotentiaires, et qu'on ne pouvoit lui accorder. On ne désignera aucune qualité des puissances. On dira simplement les plénipotentiaires de Versailles, de Vienne, de Londres, de Madrid, de Berlin, etc.

ANNÉE 1748.

—

Janvier.

Les plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle. — Promotions dans l'ordre du Saint-Esprit et dans l'armée. — Traité entre la Prusse et la Suède. — Liberté du commerce maritime réclamée par le roi de Prusse. — Le maréchal de Saxe à Paris ; ce qu'il y fait. — La maison des Pipes. — La Cour à Marly. — Vers de Voltaire à la Dauphine et à la marquise de Pompadour. — La Cour joue la Comédie. — Le poëte Roy répond aux vers de Voltaire. — Disgrâce de ce dernier. — Le livre du père Pichon, jésuite.

Les difficultés par rapport à la formule des passeports des plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle sont levées. On les nommera simplement ministres de Versailles, de Vienne, de Londres, de Madrid, sans désigner aucune qualité des puissances.

Le Roi a nommé chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, le duc de Lucques, le marquis de Puysieux, le comte de Saint-Séverin d'Aragon, le comte de Ségur, le marquis de Latour-Maubourg et le comte de Bulkley.

Le marquis de Puysieux, qui est secrétaire d'État des affaires étrangères, est cordon bleu en qualité de chevalier comme homme d'épée, étant lieutenant général, et non point par charge dans l'ordre du Saint-Esprit, comme sont les autres secrétaires d'État; c'est pourquoi en acceptant cette charge, il n'a pas voulu du département des provinces qui y étoit attaché, lequel a été donné à M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État.

Le Roi a fait une grande promotion de vingt-huit lieutenants généraux, cinquante-neuf maréchaux de camp et quatre-vingt-dix brigadiers. Dans cette promotion, soit de maréchaux de camp, soit de brigadiers, il y a beaucoup de lieutenants-colonels. Ce qui est fort bien pour récompenser de braves officiers, et pour donner

l'émulation à ceux qui sont en chemin de parvenir dans les régiments à la lieutenance colonelle, en sorte qu'il n'y a eu que dix-sept régiments donnés.

Il y a eu un traité d'alliance défensive entre la Prusse et la Suède pour se fournir mutuellement des troupes en cas d'attaque. Les deux rois se garantissent les États qu'ils possèdent, entre autres pour le roi de Prusse, la Silésie qui lui a été cédée par la reine de Hongrie par le traité; et le roi de Prusse, de son côté, garantit au duc d'Holstein, qui a épousé sa nièce, la succession au trône de Suède. Par rapport aux conspirations qui avoient été faites à ce sujet par le roi d'Angleterre, de concert avec la Russie, pour le duc de Cumberland, cette alliance ne peut que nous être favorable, la Suède étant notre alliée depuis longtemps au moyen des subsides que nous lui payons. La Suède fait aussi actuellement des armements de marine considérables, dont on ne sait point encore la destination.

Le nouveau stathouder de Hollande a fait publier plusieurs décrets, non-seulement pour défendre à ses sujets de transporter sur les côtes de France aucunes munitions de guerre et autres marchandises prohibées, mais aussi de saisir tous les navires étrangers qui y en apporteroient. Sur quoi le roi de Prusse prétend, comme puissance neutre, que ses vaisseaux voyagent librement sur mer sans être visités, et que l'on se contente de la simple représentation, par le capitaine, de l'état de sa cargaison; ce qui fait quelque dispute entre le roi de Prusse, l'Angleterre et la Hollande qui prévoient bien que le roi de Prusse veut ménager par là à ses sujets un libre commerce avec la France.

Le Roi, la Reine et toute la famille royale passent le mois de janvier au château de Marly[1] pour ne revenir à

1. Marly-le-Roi est mentionné dès l'an 678, sous le nom de *Marlacum*. Le château de Marly fut bâti par Mansart pour Louis XIV, qui commença à y séjourner en 1686.

Versailles que la veille de la Purification. Marly est un séjour délicieux dans le printemps. La Cour y passe assez volontiers le temps de l'hiver le plus mauvais, et c'est le château le moins propre à habiter dans cette saison.

Le Roi a accordé à M. le maréchal comte de Saxe le commandement général des pays conquis; ce qui lui vaut, à ce que l'on dit, vingt-quatre mille livres par mois.

M. le maréchal comte de Saxe est arrivé ici en bonne santé pour passer son quartier d'hiver, quelques jours après que le maréchal de Lowendal a été retourné à Bruxelles, et après y avoir conféré avec lui sur les ordres et sur les arrangements que le Roi avoit donnés à ce dernier. Le maréchal de Saxe est ici tranquille, ayant son second dans les Pays-Bas.

Le maréchal de Saxe est en bonne santé; il vit comme autrefois. Avant d'arriver il avoit fait louer une maison particulière, rue du Battoir, contre Saint-André, que l'on a accommodée et meublée magnifiquement par l'entremise d'un fameux fripier, pour y loger deux jeunes p...... qu'il a trouvées à son arrivée; encore dit-on qu'il en a une troisième, et il en mène plein une grande gondole à six chevaux, quand il va passer deux ou trois jours à sa maison des Pipes[1] par delà Créteil; cela le réjouit, et il est certain que ce prince peut vivre comme il lui plaît, sans qu'on ait rien à lui reprocher quand il est tranquille sur le pavé de Paris. Il a été à l'Opéra, à l'amphithéâtre et aux premières loges; en particulier, il rit et parle à tout le monde, sans songer qu'il est un héros redoutable à toute l'Europe.

Voltaire, fameux poëte, gentilhomme ordinaire du Roi et historiographe de Louis XV, ayant le défaut des beaux esprits et gens à talent d'abuser de la familiarité

1. Le château de Piples, commune de Boissy-Saint-Léger, à dix-huit kilomètres de Paris.

des princes, s'est avisé de faire les vers suivants pour madame la Dauphine[1] :

Souvent la plus belle princesse
Languit dans l'âge du bonheur.
L'étiquette de la grandeur
En rien n'occupe et n'intéresse,
Laisse un vide affreux dans le cœur.
Souvent même un grand roi s'étonne;
Entouré de sujets soumis,
Que tout l'éclat de sa couronne;
Jamais en secret ne lui donne
Le bonheur qu'elle avoit promis.
Etc. . . . .
. . . .
S'occuper, c'est savoir jouir.
L'oisiveté pèse et tourmente;
L'âme est un feu qu'il faut nourrir,
Et qui s'éteint s'il ne s'augmente.

Ces vers sont fort beaux, ils contiennent même peut-être du vrai en général; mais en même temps que Voltaire fait l'éloge de madame la Dauphine, il fait de la royauté un portrait ennuyé, oisif, insipide, dont l'application tombe sur le Roi; il faut être bien insolent et avoir bien peu de solidité de jugement pour lâcher une pareille pièce.

Autres vers de Voltaire.

Madame la marquise de Pompadour est non-seulement jeune et belle, mais elle a tous les talents imaginables. Elle joue la comédie parfaitement bien, ce qui fait qu'à Versailles, le Roi, Mesdames, madame de Pompadour, des dames et seigneurs de la Cour, représentent souvent des comédies. Ce plaisir est aussi fort à la mode à Paris, dans plusieurs maisons particulières. Ce sont

1. M. de La Villegille fait remarquer avec raison que ces vers ne sont point adressés à la Dauphine, mais bien à la princesse de Suède, Ulrique, sœur du grand Frédéric.

mesdames Gossin et Dangeville, deux fameuses comédiennes, qui sont femmes de chambre des petits appartements pour habiller et ajuster les princesses et dames de la Cour, qui jouent et qui dirigent un peu le spectacle. Aucune femme de chambre de ces dames n'y entre.

C'est à ce sujet que Voltaire a voulu s'égayer pour complimenter madame de Pompadour.

Ainsi donc vous réunissez
Tous les arts, tous les goûts, tous les talents de plaire;
Pompadour, vous embellissez
La Cour, le Parnasse et Cythère.
Charme de tous les cœurs, trésor d'un seul mortel,
Qu'un sort si beau soit éternel!
Que vos jours précieux soient marqués par des fêtes;
Que la paix dans nos champs revienne avec Louis!
Soyez tous deux sans ennemis,
Et tous deux gardez vos conquêtes.

Ces vers présentés au Roi et à la Cour favorite ont d'abord paru charmants. Tout y brille pour madame de Pompadour, la réflexion a ensuite fait apercevoir bien de la liberté et peu de décence [1].

Roy, autre fameux poëte, mauvais de caractère et peu ami de Voltaire, y a fait une réponse très-sage.

Dis-moi, stoïque téméraire,
Pourquoi tes vers audacieux
Osent dévoiler à nos yeux
Ce qui devroit être un mystère?
Les amours des rois et des dieux
Ne sont pas faits pour le vulgaire;

1. Mesdames, filles du Roi, furent indignées de la comparaison des conquêtes du Roi dans ses premières campagnes avec la conquête du cœur de sa maîtresse. Elles persuadèrent au Roi qu'il ne pouvait laisser imprimer ces vers scandaleux, et l'exil de Voltaire fut signé. Madame de Pompadour n'osa le défendre, et le Roi, pour payer le silence que s'imposa son amitié, la nomma surintendante de la maison de la Reine, qui ne s'en plaignit pas.
OEuvres de Voltaire édit. Renouard, t. XII, p. 318. Note.

Lorsqu'on veut dans leur sanctuaire
Porter des regards curieux,
Respecter leur goût et se taire
Est ce qu'on peut faire de mieux.

D'après ces vers, Voltaire n'a pas été exilé publiquement, mais on lui a apparemment fait entendre qu'il feroit sagement de s'éloigner de la Cour; il est certain qu'il est parti pour la Lorraine, qu'il est actuellement à la Cour du roi Stanislas. On a prétexté un voyage qu'il devoit faire avec madame la marquise Du Châtelet, grande géomètre et sa grande amie.

Février.

Le duc de Calabre. — Le comte de Saint-Séverin d'Aragon. — Marche des troupes russes vers la Moselle. — Grands préparatifs de guerre en Europe. — Nouvelles de Corse et d'Italie. — On parle du mariage de Madame Victoire. — Cherté des vivres. — Dette publique de l'Angleterre. — L'évêque de Soissons de Fitz-James.

On doit baptiser, ce mois-ci, le prince dont la reine de Naples est accouchée sur la fin de l'année dernière, qui s'appelle le duc de Calabre. Depuis ce temps, la reine, fille du roi de Pologne, électeur de Saxe, et sœur de madame la Dauphine, a été admise dans le conseil d'État. C'est jusqu'ici le seul prince de la maison de Bourbon; le roi d'Espagne n'a point d'enfant; don Philippe n'a point de mâle, et d'ailleurs il est toujours éloigné de Madame de France, étant depuis plus d'un an en Italie; et point de mâle ici de M. le Dauphin.

Le Roi a nommé M. le comte de Saint-Séverin d'Aragon, son ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle. Sa livrée est déjà faite, et ses équipages partiront incessamment. Il est Napolitain; c'est un homme sage, bon négociateur, de quarante-cinq ans, bien fait et d'une maison illustre. Il ne partira guère, ainsi que les autres plénipotentiaires, qu'à la fin de

mars. Le congrès s'ouvrira peut-être au mois d'avril; mais avant qu'on ait entamé quelque point sérieux, la campagne sera à moitié faite, à moins que les grands objets ne soient à peu près arrêtés, tels que la restitution du cap Breton, à quoi les Anglois, dit-on, consentent.

Les trente-cinq mille hommes de troupes auxiliaires, que l'impératrice de Russie envoie à la solde du roi d'Angleterre et des États généraux, sont en marche; c'est le prince Repnin qui en est le général en chef. Elles sont destinées pour venir sur la Moselle faire diversion. L'impératrice de Russie doit même tenir prêt, dans la Lithuanie, un autre corps de troupes de trente mille hommes, pour les fournir au besoin. Notre ministre à Pétersbourg en est parti pour revenir en France. On n'a pas lieu d'être content de ce secours.

Il y avoit eu des difficultés pour le passage de ces troupes par la Pologne; mais apparemment que la République y a consenti, car il est dit dans les *Gazettes* qu'elles y passent. Quoi qu'il en soit, leur route est de plus de cinq cents lieues; elles ne pourront guère arriver que vers le mois d'août, sans compter les difficultés qui surviendront, pour le passage sur la Silésie, avec le roi de Prusse, sur le territoire des princes d'Allemagne, surtout quand il s'agira de la subsistance et du payement. La moitié de ces troupes périra en chemin par la fatigue et la différence du climat; ces troupes peuvent être bonnes pour se battre dans le Nord. Cela paroît une entreprise de beaucoup de dépenses et très-infructueuse. Je ne crois pas que cela doive inquiéter ni déranger les opérations de la campagne sur la Hollande.

Les alliés se préparent à avoir des armées considérables dans les Pays-Bas, malgré les conférences d'Aix-la-Chapelle; les Hollandois prennent de tous les côtés des troupes étrangères à leur solde, d'autant que nous avons pour prisonniers quarante-cinq régiments hollandois qu'on n'a pas voulu échanger ni rendre.

De notre côté, tout se prépare aussi pour entrer de bonne heure en campagne. Le maréchal de Lowendal fait faire même des mouvements aux troupes qui inquiètent fort les Hollandois, et les alliés rassemblent des troupes autour de Breda, crainte de quelque surprise.

En Italie, les troupes françoises et espagnoles sont tranquilles dans le comté de Nice. Le maréchal duc de Belle-Isle est ici en Cour; il passe toujours quelque renfort de troupes dans la ville de Gênes. M. le duc de Richelieu, qui y commande, s'est emparé de plusieurs postes sur les ennemis. On fait, dans ces cantons, la petite guerre, en attendant les opérations de la campagne. La reine de Hongrie paroît avoir de grands desseins contre la ville de Gênes. On entretient aussi, par les Anglois, une rébellion dans une partie de l'île de Corse, mais tout cela ne décide encore de rien.

Le bruit a couru ici qu'il y avoit quelque apparence d'accommodement entre l'Espagne et le roi de Sardaigne. On parloit même de quelque mariage, sur ce qu'on a dit que Madame Victoire, quatrième fille de France, devoit, à Pâques, sortir de Fontevraud pour revenir en Cour; mais ce bruit n'a pas de suite. Cette princesse aura alors quinze ans, et l'on dit que c'est l'usage de faire revenir en Cour les princesses à cet âge.

Quoi qu'il en soit, cette guerre paroît bien longue au peuple. Outre les taxes, les vivres sont ici d'une cherté étonnante. On n'est pas mieux dans les autres pays; il est dit, dans les *Gazettes*, qu'en Angleterre les dettes de l'État et de la nation montoient, à la fin de septembre 1747, à soixante-dix millions huit cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix-huit livres sterling, ce qui fait dans notre monnoie des sommes considérables; et, cette année, il faut des subsides très-considérables pour la subsistance des troupes russiennes, pour les troupes angloises aux Pays-Bas, pour les subsides du roi de Sardaigne, de l'électeur de Bavière, pour les troupes hes-

soises et autres; ce qui fait espérer que chaque puissance belligérante sera contrainte de rabattre un peu de ses prétentions au futur congrès.

Pendant ces mouvements de guerre, il s'est fait un petit bruit, sur les matières de l'Église : Le Père Pichon[1], jésuite, a fait imprimer, en 1745, avec l'approbation de ses supérieurs et même de quelques évêques, un livre sur la fréquente communion, totalement opposé à celui de M. Arnaud, imprimé en 1644. Celui-ci, en bon janséniste, défendoit de s'approcher des sacrements que rarement et sans des dispositions très-difficiles. Le bon Père jésuite invite, au contraire, de s'en approcher très-souvent, presque en quelque état qu'on soit, pour espérer la grâce d'être à la fin plus digne de ces saints mystères.

Ce livre a été imprimé et vendu à Paris, sans qu'on y ait fait attention. M. de Rastignac, archevêque de Tours, étant à Paris, y a fait imprimer un Mandement pour son diocèse, par lequel il condamne ce livre et en défend la lecture, daté du 15 décembre 1747; mais, en même temps, il fait l'éloge de la morale de la Société et condamne la morale outrée des jansénistes sur la communion. Cela a fait paroître, dans Paris, des remarques de M. l'archevêque de Sens, sur ce livre, imprimées aussi à Sens en 1747; des Mandements de l'évêque de Soissons et de celui de Metz, et entre autres un de M. de Caylus, évêque d'Auxerre, qui, sans compliments pour les jésuites, entre en matière sérieusement comme prélat bon janséniste. Cela a été suivi d'une lettre du Père Pichon, du 24 janvier dernier, à monseigneur de Beaumont, archevêque de Paris, par laquelle il désavoue,

1. Né à Lyon en 1683, mort le 5 mai 1751. Il combattit avec ardeur le jansénisme; il voulut aussi attaquer la doctrine et la pratique de ceux qui tendaient à éloigner les chrétiens de la fréquente communion, et il publia *l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion*, 1745, in-12 de 528 pages.

rétracte et condamne lui-même son ouvrage, suppliant même M. l'archevêque de rendre publique sa rétractation. En sorte que M. l'archevêque, et ses prédécesseurs qui n'avoient rien dit sur un ouvrage reconnu mauvais, imprimé et vendu à Paris, s'est contenté d'écrire une lettre aux curés de Paris, pour empêcher la lecture de ce livre et pour leur donner part de la rétractation louable du Père Pichon. Le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, en a fait de même pour son diocèse. Mais le résultat de la plupart de ces Mandements est de condamner, non pas la doctrine entière, mais certaines propositions outrées, et en même temps d'approuver, en général, la fréquentation des sacrements, pour l'opposer à la morale rigide des jansénistes à ce sujet; en sorte qu'il se pourroit bien faire qu'il y eût ici une sourde politique, et que, quand tout cela sera parvenu à Rome, il ne se fît quelque démarche pour faire condamner le livre de M. Arnaud, illustre sectateur du parti.

Le Roi a accordé au prince de Turenne, fils de M. le duc de Bouillon, la survivance de la charge de grand chambellan de France.

Mars.

Le duel de M. de Coigny. — Le prince Édouard à Paris. — Levée de nouveaux impôts; remontrances du Parlement. — Taxe sur les billets et les successions mobilières. — Madame Victoire quitte Fontainebleau. — M. le duc de Biron. — Mouvements de troupes.

Il est arrivé, la nuit du dimanche 3 au lundi 4, un malheur épouvantable sur le chemin de Versailles. Il fait plus froid depuis quelques jours qu'il n'a fait de l'hiver; il neige depuis trois ou quatre jours, et, la nuit de dimanche, la neige tomboit par gros flocons, de manière que la terre en étoit couverte. Il est d'usage ici que les seigneurs vont plus de nuit que de jour, rien ne les arrête, et c'est le bon air : M. le comte de Coigny, lieutenant général, colonel général des dragons, cordon bleu, gouverneur du château de Choisy, favori du Roi,

fils du maréchal de Coigny, vivant, soupoit chez Mademoiselle, princesse du sang, dont il a été toujours ami, ce qui a beaucoup contribué à son avancement, où il fut d'une gaieté charmante. Comme il étoit d'une partie de chasse, avec le Roi, du lundi matin, il monta dans sa chaise de poste, accompagné d'un coureur, entre une heure et deux heures après minuit, pour aller coucher à Versailles. Mademoiselle lui représenta qu'il étoit fou de se mettre en chemin par le temps qu'il faisoit, qu'il feroit mieux de coucher à Paris et d'en partir à sept heures du matin. Son postillon lui dit, dans la cour de Mademoiselle, qu'il étoit gelé et aveuglé par la neige, qu'il ne verroit pas son chemin. — Vous avez toujours peur, vous autres, dit-il; marchons. Vis-à-vis le village d'Auteuil, il y a des fossés sur la droite du chemin; le postillon ne voyoit ni ne sentoit le pavé, la chaise a versé dans le fossé. On dit que M. de Coigny a cassé une glace avec sa tête, et qu'elle lui a coupé la gorge; d'autres, qu'il s'est donné un coup au derrière de la tête, dans un endroit mortel; bref, il est mort sur-le-champ. Le courrier, quoique blessé, est venu à Paris porter cette belle nouvelle à l'hôtel, et pour le faire enlever. Pour la chaise, elle est restée dans le fossé, et a été vue le matin par tous les passants.

Le Roi a demandé, lundi matin, si Coigny étoit à Versailles. On lui a dit qu'il avoit versé la nuit, en venant. Il a demandé s'il étoit blessé, on lui a répondu tristement qu'il l'étoit très-dangereusement. Le Roi a entendu qu'il étoit mort, s'est retiré dans son cabinet et a contremandé la chasse et même la comédie qu'on devoit jouer le soir à Versailles.

Cette triste nouvelle a fait beaucoup de bruit à Paris lundi; c'étoit un bon officier, très-estimé. Il laisse trois garçons dont l'aîné a onze ans et est aux Jésuites. Tout le monde a couru pour consoler le maréchal de Coigny, son père, et sa femme.

Mais le mardi la nouvelle change. On dit que c'est un duel, et qu'on étoit convenu de renverser une chaise dans un fossé. On a nommé le prince de Dombes, le comte d'Eu, le duc de Luxembourg et M. de Fitz-James. Il y a le duc et le comte de Fitz-James, appelé autrement mylord Édouard, que l'on dit avoir eu cinq coups d'épée, et que M. de Coigny en a reçu un dans la gorge dont il est mort sur-le-champ.

On dit que la querelle vient d'un souper où M. de Coigny parloit de toutes les belles et braves qualités du Roi; que M. de Fitz-James en convint, et dit qu'il n'avoit à lui reprocher que la disgrâce de M. l'évêque de Soissons, son frère, par rapport à ce qu'il a fait à Metz, lors de la maladie du Roi. M. de Coigny releva cette prétendue injustice et s'anima peut-être trop sur l'impertinence, reconnue de tout le monde, de M. l'évêque de Soissons.

Quoi qu'il en soit, rien n'est moins encore décidé que cette nouvelle; les deux familles ont grand intérêt de cacher le duel, s'il y en a eu. On dit même que M. de Fitz-James est mort de ses blessures trois jours après.

Dans la *Gazette* du samedi 9, il est dit simplement que M. Franquetot, comte de Coigny, mourut le 4, âgé de quarante-six ans, sans dire où, ni à Paris, ni à Versailles[1]; ce qui se met ordinairement. Si dans la *Gazette* prochaine, il y a la mort de M. de Fitz-James, l'affaire ne sera presque plus douteuse. Il n'est pas douteux que c'étoit un duel, et l'on compte que c'étoit avec le comte

1. Il avait été réellement tué en duel par le prince de Dombes, fils du duc du Maine, à la suite d'une querelle de jeu à Versailles. M. de Coigny perdait une forte somme; il s'écria « qu'il fallait être bâtard pour avoir tant de bonheur. » Le prince de Dombes, sans cesser de jouer, lui dit à l'oreille : « Vous pensez bien que nous allons nous voir tout à l'heure. — Où et quand? — Sur la route, au point du jour. » Les deux adversaires partirent bientôt; ils se rapprochaient de Paris quand le jour parut. On s'arrêta sur la route pour mettre l'épée à la main. M. de Coigny fut tué. L'endroit où ce duel eut lieu est situé sur la route de Versailles, vis-à-vis du pont de Grenelle. Il se nomme encore le *Point-du-Jour*, en souvenir de cet événement.

de Fitz-James qui n'est pas mort et qui le lendemain étoit à l'armée. Mademoiselle a été très-chagrine de cette mort. Il n'en a plus été question un mois après.

Dans la *Gazette de France* du 16, il n'est pas dit un mot du comte de Fitz-James, autrement appelé mylord Édouard, soit qu'il soit mort ou non, en sorte que voilà une affaire assoupie et bientôt oubliée; les uns croyant par des circonstances qu'il y a eu un duel, les autres ne le croyant pas.

Avant cette affaire, M. de Fitz-James, évêque de Soissons, qui ne revient plus en Cour et qui n'y seroit pas bien reçu, a donné sa démission de sa charge de premier aumônier du Roi. Le Roi en a donné l'agrément au prince Constantin, fils du prince de Rohan-Guéménée.

Le Roi n'a pas encore nommé au gouvernement de Choisy.

M. le comte de Saint-Séverin d'Aragon a pris congé du Roi, le 14 de ce mois, pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où tous les plénipotentiaires comptent être rassemblés au commencement d'avril.

Nonobstant ces beaux projets de paix, on assemble des troupes à force de part et d'autre. M. le maréchal comte de Saxe doit partir d'ici le 16 ou 17 pour se rendre à Bruxelles. La revue du Roi doit se faire le 28 de ce mois, et les régiments des gardes partiront incessamment.

Le prince Édouard, dit le Prétendant, est à Paris, allant au spectacle, avec un équipage ordinaire et quatre laquais, comme seroit un étranger sans aucune autre distinction. Il peut s'attendre à être la victime de tout ceci aux propositions du congrès.

On attend ici tranquillement plusieurs édits bursaux pour des taxes; cela fait d'avance la conversation de Paris.

Par édit registré en Parlement, le 21 de ce mois de mars, il y a un impôt d'un sol sur la livre de suif, ce

qui augmentera la chandelle de plus d'un sol par livre; ce qui a fait beaucoup crier, à cause que cela regarde les pauvres et les ouvriers : deux sols par livre de poudre à poudrer, et cinq sols par livre de bougie à brûler qui valoit déjà deux livres douze sols la livre; plus une augmentation d'un quart en sus, au moins, sur tout le papier en général; et sur le papier marqué, tant pour les procédures que pour les notaires, pour chaque main de papier, ce qui doit faire un objet considérable dans le royaume.

Joint à cela que la taxe des quatre sols pour livre établie l'année dernière, sur tous les droits du Roi, fait une augmentation d'un cinquième sur tous les impôts. Celui qui payoit quarante sols de capitation, en paye quarante-huit sols, ainsi du reste.

Au moyen de tous ces impôts nouveaux établis en différents temps depuis la guerre, tout ce qui est nécessaire à la vie, nourriture, bois, chandelle, entretien, est généralement hors de prix.

Mais il y a une déclaration du 20 mars, pour établir le droit du centième denier et les quatre sols pour livre en sus pour les successions collatérales, non-seulement pour ce qui est porté dans l'édit de décembre 1703, par rapport aux immeubles réels, comme maisons et héritages : mais pour les charges, les rentes en ventes et transports, avec subrogation pour le mobilier et effets actifs; ce qui comprend les portefeuilles, billets et lettres de change.

Cela a fort intrigué le Parlement, qui a senti le désordre que cela causeroit dans les familles et le commerce. Le Roi a envoyé à ce sujet ses ordres au premier président, directement, ce qui a paru nouveau. Le Parlement s'est assemblé plusieurs fois pour faire des remontrances, lesquelles ont été portées au Roi par le premier président et deux présidents à mortier. La réponse du Roi a été qu'il vouloit être obéi. On a cher-

ché ensuite à obtenir quelque adoucissement, et on a retranché de la taxe les effets actifs qui sont dans un portefeuille; ce qui étoit le plus sujet à discussion et à fraude. Le premier président a été envoyé à Versailles, pour assurer le Roi de l'obéissance de son Parlement et de l'enregistrement pur et simple; et en même temps pour représenter au Roi les inconvénients des successions mobilières par la nécessité d'un inventaire, d'une prisée; que les traitants feroient cent chicanes, ce qui donneroit lieu à vexations et à des frais. M. le premier président de Meaupou a été fort bien reçu du Roi, qui étoit dans son Conseil avec M. le chancelier et ses ministres. Il a parlé avec feu; le Roi a été sensible à ses raisons; le contrôleur général, Machaut, a voulu soutenir son ouvrage; cela a formé une petite altercation. Le Roi a promis d'y faire encore attention, et par une déclaration du 26 mars, même jour de l'enregistrement de la première, le Roi a révoqué sa déclaration du 20 quant aux successions collatérales pour le mobilier. Le Parlement n'avoit enregistré la première que de l'exprès commandement du Roi et conformément à la réponse dudit seigneur Roi, se réservant la Cour, la guerre cessante, de faire au Roi de très-humbles et très-respectueuses remontrances pour supprimer cette déclaration. Le Parlement a voulu se justifier envers le public, et, en effet, on a l'obligation au premier président qui a les façons de cour, et que le Roi aime assez, de la suppression de deux articles les plus intéressants et les plus embarrassants.

Augmentation dans la Cour de Versailles. Madame Victoire[1], quatrième dame de France, âgée de quinze ans,

1. Victoire (Louise-Thérèse), née le 11 mai 1733, se distingua à la Cour par la pureté de ses mœurs. Effrayée du mouvement révolutionnaire qui menaçait le trône, elle s'enfuit à Naples avec madame Adélaïde sa sœur. Obligées de fuir encore devant les armées françaises, elles allèrent chercher un asile à Trieste. Cette ville les vit mourir toutes deux dans la même année (1799), et la même tombe reçut leurs dépouilles. Louis XVIII étant monté

a été retirée de l'abbaye de Fontevrault; on dit que c'est la règle quand les princesses ont quinze ans. Madame la maréchale de Duras et autres dames ont été la rechercher; elles ont trouvé en chemin un détachement de la maison, et le 24 de ce mois, le Roi et M. le Dauphin ont été au-devant d'elle, la recevoir à l'étang du Plessis-Piquet et l'ont conduite à Versailles.

Cette princesse est assez grande, formée, assez puissante, plus jolie qu'autrement, les yeux beaux, plus brune que blanche et fort enjouée.

Le 29 de ce mois, le Roi a fait à la plaine de Neuilly la revue de ses régiments des gardes; il faisoit assez froid. Mesdames Henriette, Adélaïde et Victoire étoient toutes trois dans un carrosse. Pour madame la Dauphine, elle est indisposée; le bruit a même couru qu'elle avoit fait une fausse couche, ce qui seroit fâcheux, d'autant que nous avons bien besoin d'un prince.

M. le duc de Biron, colonel du régiment des gardes-françoises, a vendu ces jours-ci tous ses équipages de guerre, mulets, fourgons et autres choses. Il va cet été prendre les eaux pour ses blessures, d'autres disent qu'il est un peu disgracié, quoique très-brave et ami du Roi, pour avoir voulu parler contre le maréchal de Saxe. Cela est juste, car avec toute leur bravoure, ces messieurs seroient fort embarrassés de commander aussi avantageusement.

On parle toujours du départ du Roi pour la Flandre, au mois de mai. Nos deux maréchaux de Saxe et de Lowendal font faire des mouvements aux troupes qui se rassemblent à force. Ils cherchent à faire quelque coup, soit de bataille, soit sur Maëstricht, avant l'arrivée du Roi, pour qu'il arrivât triomphant.

Les ennemis, de leur côté, sont très-retranchés pour couvrir la Hollande; mais le pays n'en est pas moins le

sur le trône, les fit transporter en France et déposer dans le caveau royal de Saint-Denis.

théâtre de la guerre et couvert de troupes étrangères qui composent l'armée des alliés, qui sera très-considérable, de cent cinquante mille hommes.

La princesse de Nassau, épouse du prince stathouder de Hollande, est accouchée d'un prince qu'on nomme le comte de Buden; cela assure l'hérédité du stathouder dans cette maison.

Avril.

Siége de Maëstricht. — Belle manœuvre du comte de Saxe. — Opérations du siége. — Désobéissance de M. de Lautrec; il est mis à la Bastille. — M. de Bissy est blessé. — Louis XV somme l'Angleterre et la Hollande de faire la paix. — Mort de Madame, fille du Dauphin.

M. le maréchal comte de Saxe ne perd pas de temps pour l'ouverture de la campagne. Il a commencé par aller visiter Berg-op-Zoom et il y a conduit lui-même, à la tête d'un corps de troupes considérables, deux grands convois, que les ennemis se sont contentés de regarder sans oser approcher.

Mais cette marche étoit pour donner le change aux ennemis et les inquiéter sur quelques projets de ce côté-là; à son retour il a trouvé, suivant ses ordres, les troupes qu'il avoit fait sortir de Bruxelles, Malines, Louvain et autres, et il s'est avancé sur la rive gauche de la Meuse; pendant ce temps-là, les troupes qui étoient en garnison à Sedan, Montmedi, Longwi, du côté de Namur, ont marché sous les ordres de M. le maréchal de Lowendal, et ont gagné la rive droite de la Meuse; on croyoit d'abord que ce corps d'armée alloit entreprendre quelque chose du côté de Luxembourg.

Mais le 10 de ce mois, les deux maréchaux, chacun de leur côté, ont investi entièrement la ville de Maëstricht et sont maîtres de la Meuse, qui passe au milieu de cette ville, au-dessus et au-dessous. Leurs quartiers généraux sont à un quart de lieue l'un de l'autre.

1. Le maréchal de Saxe disait : *La paix est dans Maëstricht.*

Les militaires sont obligés de regarder cette marche et la position de nos troupes comme une manœuvre admirable. Les ennemis qui occupoient quelques postes aux environs de cette ville, ont été obligés de les abandonner et des magasins; et il leur est impossible de secourir la place.

On va donc commencer par le siége de Maëstricht, qui est la clef de la Hollande. L'armée des alliés n'est pas encore rassemblée; c'est ce qui arrive ordinairement avec des troupes rassemblées de différentes puissances, et des troupes qui sont à la solde. Il faut même que celles qui étoient dans le pays de Liége fassent un circuit considérable pour joindre les autres.

L'assemblée générale et le quartier du duc de Cumberland, général en chef de l'armée des alliés, est à Ruremonde, bien au-dessous de Maëstricht; mais M. le comte d'Estrées est avec un corps d'armée à Peer, du côté de Breda et de Ruremonde, pour les observer; on attend des nouvelles de l'ouverture de la tranchée. Il y a dans cette ville sept mille hommes d'infanterie et quelque cavalerie : cette entreprise fera sans doute partir le Roi plus tôt qu'on ne croyoit; mais on ne sait pas si ce sera avant ou après la prise de Maëstricht, que l'on conjecture avant le 15 du mois prochain.

La tranchée a été ouverte en même temps des deux côtés de la Meuse, le 15 de ce mois, lendemain de Pâques, devant Maëstricht, dont la garnison est bien plus forte qu'on ne croyoit.

On a établi des batteries qui ont inquiété les habitants de cette ville, où il y a beaucoup de gros commerçants, attendu que toutes les maisons sont bâties de bois, en sorte que la garnison aura peine à contenir les habitants.

Les pluies retardent un peu l'avancement des ouvrages et fatiguent les troupes qui sont dans la boue. On dit ici un fait publiquement, que M. le maréchal

de Lowendal, qui commande le siége à la droite de la Meuse, avoit donné ordre par écrit à M. le comte de Lautrec, lieutenant général, de poster des grenadiers, ventre à terre, à un certain endroit, attendu que les ennemis ne pouvoient faire de sortie que d'un tel côté; que la sortie faite il les prendroit en flanc et les envelopperoit; tandis qu'un autre officier général agiroit de son côté.

M. le comte de Lautrec a effectivement fait marcher ses grenadiers; mais il a prétendu qu'étant plus ancien lieutenant général que M. de Lowendal, il pouvoit se dispenser de suivre à la lettre ses ordres et qu'il pouvoit faire un peu à sa tête. Il a donc fait placer ses grenadiers d'une autre façon. La nuit, les ennemis ont fait une sortie considérable, ainsi que le maréchal l'avoit prévu. Mais la position de M. de Lautrec n'étant point où elle devoit être, ils nous ont repoussés, tué du monde et des travailleurs et comblé plus de soixante toises d'ouvrage. M. le comte de Lautrec ayant rendu compte de l'action à M. le maréchal de Lowendal, celui-ci, avec bien des politesses, lui a dit qu'il ne pouvoit se dispenser d'en écrire en Cour; parce que l'on dit que s'il avoit suivi ses ordres, il ne seroit pas rentré un des ennemis dans la ville.

On dit que M. le comte de Lautrec a reçu ordre de venir à la Cour; on a dit depuis qu'il avoit été envoyé à la Bastille : le fait n'est pas bien décidé, mais tout le monde convient que s'il a eu des ordres par écrit, que ce ne soit pas une faute de science militaire, mais pure désobéissance, par jalousie contre les maréchaux de Saxe et de Lowendal, il faut de nécessité en faire un exemple; autrement une partie des officiers généraux, faute de subordination, feroit sacrifier les troupes du Roi, en faisant manquer les projets des généraux.

Nous avons pris le chemin couvert de l'ouvrage à cornes, mais l'attaque a été meurtrière. M. le marquis

de Bissy, lieutenant général de jour, mestre de camp, général de la cavalerie, cordon-bleu, a eu la cuisse fracassée d'un éclat de bombe, et on la lui a coupée sur-le-champ. Quel malheur pour un homme de trente-deux ans.

M. le maréchal de Saxe, qui voit l'armée des alliés s'assembler tous les jours, crainte qu'il ne leur prenne envie de venir au secours de Maëstricht, a fait faire vingt redoutes le long de la ligne de son camp, de son invention, garnies d'artillerie et de troupes; en sorte qu'il n'est pas possible d'approcher et de l'inquiéter.

On ne compte la prise de Maëstricht que pour le 15 mai. Les ennemis se défendent parfaitement, par de vives sorties et par un feu très-vif. Nous perdrons du monde, mais aussi on craindra dans cette ville, qui est riche, l'exemple du désastre de Berg-op-Zoom.

On dit que le duc de Cumberland a écrit au stathouder de Hollande qu'il falloit nous attaquer; que le stathouder a répondu qu'il ne falloit pas perdre à la fois hommes et villes, que c'étoit trop risquer.

Quoique tout soit préparé pour le départ du Roi, la petite écurie partie, les chevaux de poste sur la route, on ne sait point encore le temps de son départ. Les uns disent que cela dépend du siége, d'autres que son départ n'est pas sûr. On dit qu'il a envoyé des ordres à M. le comte de Saint-Séverin à Aix-la-Chapelle, de déclarer aux ministres d'Angleterre et de Hollande que s'ils ne prennent pas une résolution pour la paix dans quinzaine, en leur donnant le temps d'en informer leurs Cours, le Roi feroit démolir entièrement les villes de Berg-op-Zoom et de Maëstricht, au moyen de quoi les Hollandois seroient sans barrière. Le stathouder, qui a attrapé dans cette guerre la souveraineté de la Hollande pour sa maison, a grand intérêt à présent de conserver ce pays et d'en prévenir la ruine, sans trop s'embarrasser des intérêts particuliers de la reine de Hongrie qui est son alliée, mais qui n'est pas sa voisine.

Madame, fille de monseigneur le Dauphin et de sa première femme la princesse d'Espagne, est morte à Versailles, âgée environ d'un an et demi, d'une convulsion de dents qu'on a prise même, dit-on, pour autre accident. Le 28 de ce mois, elle a été transportée au palais des Tuileries, et le mardi 30, elle a été conduite à Saint-Denis avec un cortége magnifique, des détachements de toute la maison du Roi, par mademoiselle la duchesse de Chartres, première princesse du sang, et présentée par le grand aumônier de France. Il y avoit aussi une grande partie de l'écurie du Roi et de la Reine; et ensuite son cœur porté au Val-de-Grâce. On a fait apparemment cette pompe bien plus belle que pour madame la Dauphine, sa mère, pour satisfaire l'Espagne. Il n'y a à cet âge, ni prières, ni deuil.

Le Roi est parti le lendemain pour un voyage de huit jours à Choisy, où l'on dit qu'il arrive tous les jours des courriers d'Aix-la-Chapelle et même d'Angleterre, des personnes de distinction.

Mai.

Signature des préliminaires de paix. — Nos troupes entrent dans Maëstricht. Réflexions sur la situation politique de l'Europe. — Suspension d'armes. Suppositions du public sur les affaires générales. — Emprunt de la Compagnie des Indes. — Le *Livre des Mœurs*. — Analyse de ce livre. — Portrait du père Boyer. — Protestation contre la peine de mort.

Un de ces courriers est le secrétaire d'ambassade de M. le comte de Saint-Séverin d'Aragon, qui a causé une grande joie et une grande nouvelle dans Paris, hier dimanche, 5 de ce mois, que la paix étoit faite. Tout le monde a couru chez ses amis, aux spectacles, aux promenades, quoiqu'il ne fit pas bien beau, pour apprendre les détails, et on y a parlé en général de la neutralité des Hollandois et de la reddition de Maëstricht, Breda et Bois-le-Duc pour ôtage et sûreté.

Ce que j'ai appris de plus positif chez un ministre d'État et ensuite dans le monde, est que ce secrétaire,

arrivé d'Aix, a apporté à signer au Roi à Choisy les préliminaires de la paix entre le roi de France seulement, l'Angleterre et la Hollande qui sont les parties principales et les plus animées dans cette guerre.

Quoique ce ne soit que des préliminaires, il faut néanmoins croire que les points principaux de la paix et des prétentions de la France sont arrêtés et convenus entre ces puissances par l'effet qui les accompagne.

Le duc de Cumberland a envoyé un officier de distinction à M. le maréchal de Saxe, lui demander permission d'entrer dans Maëstricht, pour porter des ordres au commandant, qui étoient de rendre la ville aux François; le commandant a répondu qu'il ne pouvoit le faire sans avoir des ordres du stathouder de Hollande. Il a fait demander en conséquence une suspension d'artillerie au maréchal de Saxe, pour avoir le temps d'envoyer, ce qui a été fait. Les ordres du stathouder ont été conformes à ceux du duc de Cumberland, et l'on dit qu'en conséquence les arrangements pris avec le maréchal de Saxe sans capitulation, toute la garnison est sortie de Maëstricht et que nos troupes y sont entrées[1].

Les uns disent qu'il en sera fait de même de Bréda et de Bois-le-Duc; les autres disent que non. Le détail véritable de cette grande affaire n'est pas encore bien éclairci. M. le duc de Chartres lui-même n'en savoit pas

1. Voici comment Voltaire résume, avec son admirable lucidité, l'histoire de ce siége :

« (5 avril 1748.) On fait d'abord croire aux ennemis qu'on en veut à Bréda. Le maréchal va lui-même conduire un grand convoi à Berg-op-Zoom, à la tête de vingt-cinq mille hommes, et semble tourner le dos à Maëstricht. Une autre division marche en même temps à Tirlemont, sur le chemin de Liége; une autre est à Tongres, une autre menace Luxembourg, et toutes enfin marchent vers Maëstricht, à droite et à gauche de la Meuse.

« Les alliés, séparés en plusieurs corps, ne voient le dessein du maréchal que quand il n'est plus temps de s'y opposer. — (13 avril.) La ville se trouve investie des deux côtés de la rivière; nul secours n'y peut plus entrer. Les ennemis, au nombre de près de quatre-vingt mille hommes, sont à Mazeick, à Ruremonde. Le duc de Cumberland ne peut plus qu'être témoin de la prise de Maëstricht. »

les particularités ; c'est le secret des ministres. Il sera curieux de voir le détail qui en sera fait samedi prochain dans la *Gazette de France*.

On dit que la reine de Hongrie sera ici sacrifiée, et que les puissances, et en particulier tous les princes d'Allemagne, ont intérêt d'abaisser la grande puissance de la maison d'Autriche qui se trouve encore aujourd'hui réunie à la qualité d'Empereur.

Le stathouder est celui qui gagne le plus réellement dans cette affaire, par ce titre héréditaire dans la maison de Nassau d'Orange, qui peu à peu s'établira en souveraineté absolue. Le peuple de la république de Hollande, qui se voit accablé par la guerre et dans le risque de sa perte entière, va être persuadé qu'il n'a obligation de la paix qu'au stathouder héréditaire.

Apparemment que le commerce va être libre entre l'Angleterre, la Hollande et la France. Ces deux puissances ont considéré que ce commerce qu'elles font avec nous alloit être entrepris par la Suède, le Danemark et la Prusse qui avoient des vaisseaux tout préparés pour cela.

Malgré cela, la paix générale ne sera pas si tôt conclue. Il y a apparence que cela ne s'est pas fait de notre part sans intelligence avec l'Espagne ; mais on ne dit point que cette couronne soit actuellement dans la signature. Il y a l'établissement de don Philippe à régler en Italie, les intérêts du roi de Sardaigne, ceux de la république de Gênes.

Il s'agit de voir à présent ce que vont devenir toutes les troupes de la reine de Hongrie et des alliés qui sont sur les États de Hollande, assemblées à Ruremonde ; quel sera le sort des troupes de Russie qui sont encore dans leur marche en Pologne, et qui sont seulement à la solde de l'Angleterre et de la Hollande ? Tous ces arrangements seront curieux à suivre.

Il est certain que la garnison de Maëstricht, tant hol-

landoise qu'autrichienne, est sortie avec les honneurs de la guerre; et que ces troupes sont allées rejoindre l'armée des alliés; nos troupes sont entrées dans cette ville le[1] . Il n'est point question de Breda ni de Bois-le-Duc. La *Gazette de France* ne dit autre chose, sinon qu'attendu les conventions faites entre les plénipotentiaires d'Aix-la-Chapelle, il y a eu une suspension d'armes entre tous les généraux des deux armées; en conséquence, on a réglé les limites des deux armées, avec défense de les passer de part et d'autre. Les troupes sont même cantonnées respectivement et se tiennent tranquilles.

Les grands nouvellistes de Paris sont très-embarrassés, n'ayant plus de nouvelles de guerre et celles de la paix étant très-secrètes. Il est constant que les préliminaires de paix, qui règlent sans doute les principaux articles, ont été signés entre les trois puissances, entre lesquelles le commerce est actuellement rétabli tant par terre que par mer. Il est vrai aussi que cette nouvelle a causé une joie infinie, tant en Hollande que dans la ville de Londres, où l'on dit qu'il y avoit un grand désordre tant pour les fonds publics que pour la cherté de tout. On convient qu'ils étoient dans une situation bien plus à plaindre que la nôtre. Peut-être cela n'a-t-il pas peu contribué à déterminer le roi d'Angleterre, qui personnellement pouvoit appréhender du caractère remuant et tumultueux de cette nation

Mais par rapport aux conditions, on n'en sait rien de certain sur la restitution des places de notre part, sur l'établissement de don Philippe en Italie; sur ce qui regarde la reine de Hongrie, le roi de Sardaigne et la république de Gênes, sur les différends entre la cour d'Espagne et l'Angleterre pour le commerce; c'est sur quoi chacun raisonne à sa façon.

Il s'agit à présent de faire agréer ce qui a été proposé

1. Barbier a laissé cette date en blanc.

et apparemment presque arrêté entre l'Angleterre, la Hollande et la France par la reine de Hongrie, l'Espagne et le roi de Sardaigne ; et les courriers sont partis pour cela.

On dit déjà que la reine de Hongrie n'est pas contente et qu'elle se prépare à continuer la guerre en Italie; pour cet effet et à tout événement, le maréchal de Belle-Isle est parti d'ici le 13 de ce mois, et nous y faisons marcher des troupes; mais à présent la mer étant libre, nous passerons aisément à Gênes. Le roi de Sardaigne hasardera-t-il de sacrifier ses États s'il se rend? la reine de Hongrie ne pourra pas résister seule; c'est ce qui fait dire généralement que la paix est réellement faite et qu'il ne s'agira plus, dans le congrès, que de régler les intérêts particuliers de tous les princes qui ne sont point parties dans la présente guerre.

On parle déjà ici de continuer le dixième pendant quelques années pour rétablir la marine de France. Cela seroit au fond très-avantageux.

On avoit proposé une loterie de la Compagnie des Indes dont les billets étoient d'une action et de six cents livres d'argent, pour éteindre dix mille actions et emprunter six millions. Les lots étoient en rentes viagères, cela n'a pas eu lieu; elle emprunte seulement au denier dix, par une création de douze cent millions de rentes viagères à prendre sur les neuf millions que le Roi leur doit par an; on ne croit pas que cela se remplisse et le sort des actions dépend beaucoup des conditions secrètes de la paix.

Je suis enfin parvenu à avoir le *Livre des mœurs*[1] que l'arrêt du 6 mai 1748 a rendu très-cher et très-rare. Il faut dire aussi que peu de gens auroient songé à ce livre, au lieu qu'il n'y a personne dans un certain monde, homme et femme se piquant un peu de quelque

1. Par François-Vincent Toussaint, né vers 1715 à Paris, mort en 1772. — Voir la *Biographie universelle* de Michaud, à ce nom.

sorte d'esprit, qui n'ait voulu voir ce livre. Chacun se demande, avez-vous lu les *Mœurs?* Un seul exemplaire passe rapidement dans cinquante mains. Le goût et la curiosité redoublent toujours pour les choses défendues.

L'auteur de ce livre, suivant le bruit général, est le sieur Toussaint, avocat au Parlement actuellement sur le tableau, homme de trente-cinq ans environ, qui ne s'est point caché d'abord et qui même, en dédiant son livre à une femme, a mis au bas de la lettre son nom défiguré en grec, *Panage*. *Pan* signifie tout et *agios*, saint.

Ce livre contient un discours préliminaire sur la vertu et est distribué en trois parties : la première de la piété, la seconde de la sagesse, la troisième des vertus sociales. Chaque partie a ses divisions et subdivisions et contient des portraits, sous des noms d'idée donnés pour exemple en bien ou en mal, c'est-à-dire des vertus ou des vices qui viennent à son sujet.

Dans le discours sur la vertu, il y a un portrait magnifique de la Reine sous le nom d'Irène, pour représenter une princesse placée sur le théâtre le plus brillant du monde et en même temps le plus environné de vices, conservant la piété, la religion et la pureté de ses mœurs qu'elle a eues dans son éducation.

Ce livre tient beaucoup des caractères de Théophraste et du traité du *Droit de la nature et des gens*. Il est parfaitement bien écrit, il déclare qu'il ne traite point de la religion. Il écrit en philosophe. Il ne se contente pas de la qualité d'honnête homme, tel qu'on le reçoit dans le monde. Tous les honnêtes gens ensemble, dit-il, ne valent pas un homme vertueux, et c'est dans les principes de la loi naturelle qu'il dépeint cet homme vertueux.

Après avoir dit qu'il n'y a ou qu'il ne peut y avoir personne qui se refuse à l'existence de Dieu, il combat les sentiments des déistes qui supposent une divinité qui ne se mêle point des affaires de ce monde, qui ne se tient ni offen-

sée par les injustices des hommes, ni honorée par leurs hommages, qui mettant la créature raisonnable au niveau des brutes, n'a ni récompenses pour les vertus, ni punitions pour les crimes, devant qui nous ne sommes que de vils automates, dont toute l'intelligence et l'industrie consistent dans un heureux mécanisme.

« Ce n'est pas là mon Dieu, dit l'auteur. Le mien a « fait l'univers, il m'a tiré du néant; tous les avantages « du corps, de l'esprit et du cœur dont je jouis, c'est de « lui que je les tiens. Il veille à ma conservation et saura « pourvoir à ma félicité : pour sa bonté, je lui dois de « l'amour, pour ses bienfaits de la reconnoissance, et « pour sa majesté des hommages. »

Un pareil discours n'annonce point un impie. Sa première partie : *De la piété*, est donc divisée dans l'amour de Dieu, la reconnoissance qu'on lui doit et l'hommage qu'on doit à Dieu.

C'est le chapitre de l'hommage qui est divisé en culte intérieur et culte extérieur.

L'auteur, qui s'est déclaré parler pure philosophie et point religion, ne nomme à la vérité ni Moïse, ni Jésus-Christ; il les désigne sous le nom de législateur des juifs, de législateur des chrétiens ou de destructeur des cérémonies judaïques.

Le culte intérieur, selon lui, réside dans l'âme, c'est le seul qui honore Dieu; il est fondé sur l'idée de sa grandeur infinie, sur le ressentiment de ses bienfaits et sur l'aveu de sa souveraineté. Cet hommage est gravé dans le cœur de tous les hommes dès la création du monde; c'est ainsi qu'avoient adoré les premiers pères du monde, les patriarches qui n'avoient ni temples, ni oratoires, point d'heures fixées pour la prière, point de formules d'oraisons, point de cérémonies.

« C'est ce culte, dit l'auteur, que vouloit rétablir dans « le monde le destructeur des cérémonies judaïques; « comme il paroît par cette belle réponse qu'il fit à une

« femme samaritaine, lorsqu'elle lui demanda si c'étoit « sur la montagne de Sion ou sur celle de Seméron qu'il « falloit adorer? Le temps vient, lui dit-il, que les vrais « adorateurs adoreront en esprit et en vérité. »

Voilà le passage de l'Évangile que M. l'avocat général reproche à l'auteur, en disant qu'il abuse des paroles de Jésus-Christ même, pour abolir tout culte extérieur. Mais cette conséquence qu'on lui impute, n'est pas juste à tous égards. L'auteur traite ensuite du culte extérieur dont il remonte à l'origine.

Que tous les hommes convaincus que tout ce qu'ils possédoient appartenoit à Dieu comme étant le créateur et le maître de l'univers, lui en consacrèrent une partie pour lui rendre hommage du tout; de là les sacrifices, les libations et les offrandes.

Que cela se faisoit d'abord en pleine campagne, ensuite dans des antres ou des cabanes; de là l'origine des temples.

Que chacun faisoit d'abord son sacrifice, qu'on choisit ensuite des hommes pour cette fonction ; de là l'origine des prêtres, et l'augmentation successive de l'appareil du culte extérieur qu'il appelle Religion.

Que comme les lumières de la raison ne dictoient rien de précis sur la manière d'honorer Dieu extérieurement, on ne fut pas longtemps d'accord sur cette manière; chaque peuple, à mesure que les hommes se multiplièrent, se fit un culte à sa guise, et cette diversité du culte produisit une haine et une antipathie entre tous les différents peuples.

Il est vrai que le sentiment de l'auteur à cet égard est que toutes les nations reconnoissent, adorent et honorent Dieu également, intérieurement, et que la différence des religions ne consiste que dans la diversité du culte extérieur qui est indifférente à Dieu, parce qu'il lui tient également partout lieu d'hommage et que les différents signes d'hommage sont de convention chez les peuples.

Qu'un serpent tourné en cercle chez les Égyptiens étoit un symbole de l'Éternité; que le cercle ailleurs représentoit la Divinité; que chez les Hébreux elle étoit figurée par un triangle; que les Cananéens se purifioient par les flammes, les Juifs par des ablutions.

Qu'importe, dit l'auteur, qu'on peigne Dieu rond ou triangulaire; qu'on exprime la pureté par l'eau ou par le feu; qu'on lui immole un bœuf ou un éléphant, une brebis ou un bouc, qu'on lui sacrifie des animaux ou qu'on ne lui offre que des légumes.

« La nécessité, dit-il, de rendre à Dieu un culte exté-
« rieur ne prouve rien en faveur de l'un ou de l'autre
« en particulier. Peut-être Dieu n'est-il pas plus mécon-
« tent de la diversité des hommages dans les différentes
« religions qu'il ne l'est de ce que, dans l'Église ro-
« maine, quelques religieux récitent les Matines à mi-
« nuit, d'autres le matin. »

Mais en même temps qu'il met au même niveau et au même degré de devoir et de perfection vis-à-vis de Dieu tous les cultes des différentes nations, bien loin d'abolir ce culte extérieur, il en prescrit la nécessité et l'obligation, et il dit à cette occasion :

Que ce n'est point par rapport à Dieu que le culte extérieur a été institué, mais pour unir les membres de la société par la profession ouverte d'une seule et même religion; que cette unité a été malheureusement rompue par la multitude des cultes différents. « Dans cet
« état, le devoir du sage est de s'attacher au culte inté-
« rieur, qui n'est pas susceptible de diversité, et quant
« au culte extérieur dans lequel il est né, s'il est com-
« patible avec les principes de la religion naturelle, il
« doit se faire une loi de n'y jamais donner atteinte,
« ni en le troublant, ni en l'abjurant; je pardonne à
« un Turc d'être musulman, mais je ne pardonne pas
« à un chrétien de le devenir. Il y a pis que du fana-
« tisme à alarmer les consciences pour des matières

« qu'on ne juge pas intéresser la gloire de Dieu. »

Voilà ce qu'il y a de plus fort sur la religion dans ce livre.

Les anciens usages, dès la naissance du monde, rapprochés de la loi naturelle, et rapportés avec des préceptes les plus vertueux et les plus respectueux pour la Divinité, ne présentent pas d'abord un ton d'impiété vis-à-vis de Dieu. Mais l'impiété est décidée par rapport à l'Église, non-seulement en faisant marcher d'un pas égal nos cérémonies religieuses avec tout autre culte extérieur de tout autre pays; mais que deviendra avec ces principes la nouvelle loi, dont il ne dit pas un mot à la vérité, s'il ne la faut regarder selon lui que comme culte extérieur particulier aux chrétiens? Cela détruit tous nos mystères qui, d'obligation, renferment un nouveau culte intérieur pour la Divinité, indépendant et étranger de la loi naturelle et primitive.

La conséquence des principes de ce livre est donc très-dangereuse, mais on en a augmenté le danger par la défense; ce qui a mis bien des gens qui ne l'auroient jamais lu à portée d'y réfléchir.

Les deux autres parties de ce livre traitent de ce que les hommes se doivent les uns aux autres : l'auteur entre à cet égard dans de très-grands détails sur toutes les vertus morales et de la société; il faut convenir que son objet est toujours un homme vertueux, et qu'avec les sentiments qu'il exige, il n'y a point dans la société d'homme aussi vertueux et aussi parfaitement honnête homme. Ces deux parties sont très-instructives pour former le cœur et la conduite d'un jeune homme dans le monde; non pas à la vérité pour faire son chemin ni du côté de l'ambition, ni du côté des richesses, mais pour être vertueux et sociable.

Deux choses ont pu, tout autant que le prétexte d'irréligion, déterminer la condamnation de ce livre au feu par la main du bourreau :

L'une, plusieurs portraits désavantageux de gens en place qui s'y sont reconnus;

L'autre, une déclamation contre la magistrature. Entre autres portraits est celui de M. l'évêque de Mirepoix, ci-devant le Père Boyer, théatin, prédicateur, qui a été précepteur de monseigneur le Dauphin, qui a la feuille des bénéfices, qui a été placé en Cour par le cardinal de Fleury, qui y a un grand crédit, fort animé contre les jansénistes, mais qui effectivement ne paroît aimé de qui que ce soit.

C'est, dans l'article, des égards que l'on doit avoir pour les gens en place :

« Hippias est, dites-vous, un homme épais, sans « génie, sans droiture et sans discernement. Vêtu « autrefois d'un vil froc, il rampoit dans un cloître ob- « scur, justement confondu dans la foule des reclus. Le « gouvernement de son monastère devenu vacant par « la mort du chef, une béate mal avisée, dont il diri- « geoit la conscience, entreprit de le décorer de cette « mince prééminence; sa brigue échoua, on ne jugea « pas même Hippias capable d'être à la tête d'une troupe « de moines. L'humble pénitente, piquée de cet affront, « sut s'en venger d'une façon singulière; ce fut en pro- « curant au directeur un évêché. Otez à Hippias, dites- « vous, sa croix et son rochet, c'est un sot achevé qui ne « mérite pas d'arrêter les regards d'un homme pensant.

« J'en conviendrai, s'il le faut, mais enfin, il est « actuellement en possession de cette croix et de ce ro- « chet, or, tout cela mérite au moins de votre part un « salut respectueux. Ne contestez point pour si peu de « chose, je vous mets assez à votre aise, en vous dispen- « sant de l'estimer. »

Dans la seconde partie, l'auteur traite de la justice, divisée en justice commutative et distributive. La première est celle que les hommes peuvent se rendre entre eux, fondée sur la sincérité et la bonne foi.

La seconde est celle qui réside en la personne des souverains et qu'ils font rendre à leurs sujets par des magistrats, depuis qu'ils ne la rendent plus en personne, en ayant été détournés par l'accroissement de leur domination, par le soin de la police et par le commandement des armées.

Il établit que la justice doit être rendue gratuitement, promptement et sans partialité.

Il dit d'abord que le palais de Thémis est une douane ruineuse, où cent exacteurs avides se succèdent l'un à l'autre pour dévorer la substance de l'infortuné plaideur.

Il entre dans le détail de toutes les dépenses, même du juge, par les vacations qu'il faut payer d'avance et par les épices fortes.

Il n'y a point de profession plus importante et aucune pour laquelle on exige moins d'épreuves; tout sujet y est propre, dès qu'il a pris ses degrés en droit, et qu'il est en état de payer les provisions de sa charge.

Il fait le portrait et le détail des occupations d'un jeune magistrat, et d'un vieux à qui l'expérience tient lieu de capacité et qui dort à l'audience.

« Placez-moi, dit-il, sur un tribunal, vingt têtes de la « trempe de ces deux magistrats; croirez-vous un plai- « deur bien à l'abri de sa condamnation pour son bon « droit; cependant est-il rare que nos tribunaux ne soient « pas mieux composés? Pour un juge digne du siége « qu'il occupe, il y en a trente qui ne devroient avoir « emploi dans le barreau que celui d'imposer silence « aux causeurs.

« C'est faire trop d'honneur à nos magistrats de déci- « der les affaires à la pluralité des voix, et de supposer « que le plus grand nombre est suffisamment pourvu de « droiture et de discernement. Il vaudroit peut-être « mieux que ce fût le plus petit nombre qui formât « l'arrêt. » *Non in judicio plurimorum acquiesces sententiæ* (*Exode*, 23, 2).

Dans l'article de la bonté que l'on doit avoir pour ses semblables, il parle des voleurs et des meurtriers qu'on punit de mort. Il pense que ce châtiment est contre la loi naturelle, qui ne souffre pas qu'on punisse les méchants par des méchancetés, et qu'on punisse les homicides par le meurtre : « Je n'ai jamais été persuadé, dit-« il, que Dieu ait permis aux hommes de se détruire les « uns les autres. Un citoyen trouble la police de l'État, « empêchez-le de le faire, vous le pouvez, sans l'attacher « à un gibet ; » et il conseille de les employer comme forçats à des travaux utiles.

Il faut conclure que ce livre, quoique rempli des plus beaux sentiments de vertu et de probité en tout genre, est très-dangereux et n'est recevable dans aucun pays, parce que, outre le culte extérieur qui consiste dans les simples cérémonies, il y a un fond de religion qui est autre chose que le culte chez tous les chrétiens, protestants ou non : le mystère de la naissance et de la mort de Jésus-Christ Dieu ; chez les Turcs, la mission et la révélation de Mahomet.

Juin.

Nouvelles diverses et réflexions sur la paix. — Conséquences de cette paix. — Nécessité pour la France d'avoir une marine. — Mort du chevalier d'Orléans. — La charge de grand amiral. — La place de grand prieur.

Le grand ouvrage de la paix est certain à présent ; la reine de Hongrie a accédé à la signature des préliminaires ; dans les deux dernières *Gazettes* de France, on l'a qualifiée, en parlant d'elle, impératrice-reine de Bohême et de Hongrie ; ce qu'on n'avoit pas fait depuis la guerre, parce qu'un des principaux articles arrêtés est de reconnoître l'Empereur ; le roi de Sardaigne et le duc de Modène ont aussi accédé. Il y a suspension d'armes en Italie comme dans les Pays-Bas.

Le roi d'Angleterre est parti pour ses États d'Allemagne à Hanovre ; il y a eu une déclaration respective

ici et à Londres, pour fixer les termes pour la restitution des prises qui pourroient se faire sur mer, tant dans les mers voisines que dans les pays du monde les plus éloignés ; on a rappelé en Angleterre plusieurs flottes, et on a renvoyé les équipages des vaisseaux.

Ce qui fait voir que les grands articles de la paix sont arrêtés, surtout pour la restitution de tout ce qui a été conquis de part et d'autre, ainsi qu'il est énoncé dans la harangue faite par le roi d'Angleterre à son Parlement. On ne parle point encore dans notre *Gazette* de l'accession du roi d'Espagne, sur laquelle néanmoins l'on peut compter.

M. le comte de Saint-Séverin, notre plénipotentiaire à Aix-la-Chapelle, est arrivé à Versailles le 5 de ce mois, pour rendre compte au Roi de ce qui s'est passé et pour recevoir ses instructions pour le traité définitif ; il sembleroit par là qu'on auroit envie de terminer promptement ce traité.

Quoique victorieux en Hollande, il paroît bien que nous aurions beaucoup à craindre pour nos établissements et nos colonies dans l'Amérique ; ce qui auroit absolument ruiné notre commerce, car il paroît, en général, que, de toutes les puissances belligérantes, nous aurons le moins gagné à cette guerre qui nous coûte des sommes immenses et la perte de trois à quatre cent mille hommes.

Le roi de Prusse aura la Silésie et ses prétentions sur la principauté d'Oet-frise, en Hollande. La reine de Hongrie fera déclarer son mari Empereur, et confirmer la pragmatique sanction pour la possession indivisible des États de la maison d'Autriche, deux objets auxquels nous nous sommes toujours opposés. Le roi de Sardaigne aura quelque augmentation de domaine. Le roi d'Angleterre aura fait sa fille et son gendre souverains de la Hollande, par l'hérédité du stathouderat dans la maison de Nassau, et il aura pour sa nation la liberté du commerce

dans les Indes. Vis-à-vis de l'Espagne à notre égard, nous n'aurons rien de nouveau ou très-peu de chose, et l'établissement de don Philippe, avec Madame aînée de France, dans le duché de Parme et de Plaisance, n'est pas bien considérable, s'ils n'ont que ce titre. Cela ne répondra pas aux qualités que le roi de France, dans ses lettres pour le *Te Deum*, a données à don Philippe, de frère, gendre et cousin, ce qui étoit le traiter en Roi.

Quoi qu'il en soit, les sujets gagneront toujours infiniment par la fin d'une guerre qu'il auroit été difficile de soutenir plus longtemps, et cela apprendra aux ministres à venir qu'il ne suffit pas que nous soyons presque sûrs de vaincre sur terre, tant que nous n'aurons pas une marine qui puisse faire face sur mer aux puissances maritimes qui, par la raison du commerce, seront toujours alliées contre nous.

Il ne se passe plus rien d'intéressant. M. le comte de Saint-Séverin est retourné à Aix-la-Chapelle, où les opérations se continuent.

Les armées respectives sont cantonnées aux environs de Maëstricht, et l'on annonce des réformes dans les troupes de part et d'autre. Les hostilités sont cessées également en Italie. Les troupes envoyées par l'impératrice de Russie sont restées sur les confins de la Pologne. On ne dit point encore qu'elles s'en retournent en Russie.

L'Espagne n'a point encore accédé aux préliminaires de paix. On ne sait point au juste ses difficultés et ses prétentions. Il faut du temps pour les courriers.

M. le chevalier d'Orléans, fils légitime de M. le duc d'Orléans, régent, et de madame la comtesse d'Argenton, décédée il y a trois ou quatre mois, est mort, à l'âge de quarante-six ans, au Temple. Il avoit été extrêmement débauché; il étoit fort aimable, et, depuis deux ans, il s'étoit jeté dans une dévotion si austère qu'elle l'a plus épuisé que ses débauches. Il étoit grand prieur

de France et général des galères. On dit qu'à force d'aumônes qu'il a faites, il laisse beaucoup de dettes; cela est assez bien entendu.

On dit qu'on réunit la place de général des galères à la charge de grand-amiral[1]. On ne sait si c'est pour en supprimer les appointements au profit de l'État, ou pour en gratifier M. le duc de Penthièvre, amiral.

A l'égard de la place de grand prieur, qui vaut plus de soixante mille livres de rente et un palais pour logement, il y a bien des prétendants. Madame la duchesse de Modène la demande pour M. le chevalier de Modène, son fils, qui est né à Paris et qui a déjà une bonne abbaye. Cela lui feroit ici un bon établissement.

Mais on dit que M. le prince de Conti l'obtiendra; il se fera chevalier de Malte, avec dispense apparemment de faire ses vœux, jusqu'à ce que M. le comte de La Marche, son fils, soit marié et ait des enfants. Il n'est pas riche, et il doit; et l'on dit qu'en conséquence il pourroit vendre l'hôtel de Conti.

Juillet.

Le Roi à Compiègne. — Bruits de Paris. — Nouvelles du congrès et de l'armée. — Le prince de Wurtemberg.

Le Roi est parti, le 6 de ce mois, avec toute la Cour, pour un voyage de Compiègne, jusqu'au 12 août. Depuis son départ, on fait des nouvelles à Paris, pour des changements. Les uns font M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, duc; les autres le font vice-chancelier, attendu l'âge avancé de M. d'Aguesseau. On parle de

1. Cette dignité remonte au treizième siècle. Elle devint plus considérable vers la fin du quinzième, et dans la suite l'amiral de France fut considéré comme un des grands officiers de la couronne. Il avait une juridiction absolue sur toutes les côtes du domaine royal; les flottes et armées de mer étaient sous ses ordres. Il nommait ses lieutenants, pouvait seul autoriser les armements maritimes, etc. Richelieu supprima cette charge, mais Louis XIV la rétablit sans lui laisser l'autorité excessive qu'elle avait eue jusqu'alors. CHÉRUEL.

supprimer une grande partie des fermiers généraux et de faire M. Pâris de Montmartel, à présent garde du trésor royal, surintendant des finances, qui mettroit un nouveau système dans l'arrangement des fermes générales et des finances, changement quelquefois bien dangereux pour les suites. M. de Montmartel pouvant être capable d'un pareil projet par son habileté, mais lui venant à mourir, sa place seroit peut-être remplie par gens bien moins entendus et qui ne songeroient qu'à s'enrichir. On dit cependant que ce ne sont que des bruits de Paris.

Il ne transpire plus rien de ce qui se fait à Aix-la-Chapelle. On dit seulement qu'on travaille à finir le traité de paix entre les parties belligérantes sur le pied des articles préliminaires, et qu'on laissera à l'écart pour un autre temps les intérêts des princes et puissances particulières.

On se flatte dans le public qu'au mois de janvier le Roi supprimera une partie des derniers impôts.

On étoit inquiet ici sur la marche des troupes russiennes, qui a continué et qui sont actuellement dans la Bohême. En tout cas, quoiqu'on fasse des réformes, nos troupes sont toujours aux environs de Maëstricht, bien cantonnées, et les officiers ni la maison du Roi ne reviennent point, mais on croit que c'est principalement pour consommer les vivres et les fourrages qui avoient été préparés.

Le prince de Wurtemberg est venu ici, apparemment pour remercier le Roi, dont le conseil a déclaré bâtards deux contendants qui se prétendoient princes de Montbéliard et en avoir la souveraineté. Ce prince de Wurtemberg, avec sa cour, reste quelque temps à Paris. L'on donne dans ce mois-ci, par extraordinaire, un bal à l'Opéra, apparemment pour lui, par ordre du Roi.

Août et Septembre.

Mariage du prince de Wurtemberg. — Nouvelles diplomatiques et militaires. — On continue d'occuper les places ennemies. — Loterie royale. — Protestation du prince Édouard en faveur de ses droits à la couronne d'Angleterre. — Position critique de la Hollande. — Mort de la duchesse de Parme; succession du duché. — Maison de campagne de madame de Pompadour.

Le prince aîné de Wurtemberg est parti pour aller épouser la fille du margrave Brandebourg Baristh, nièce du roi de Prusse.

Depuis le retour du Roi de Compiègne jusqu'au voyage de Fontainebleau, au 6 octobre, les choses sont dans le même état.

La maison du Roi est revenue, et l'on a commencé à faire une réforme considérable dans la cavalerie et dans les dragons; celle de l'infanterie se fera apparemment après l'évacuation des places de Flandre.

Il n'y a rien de changé dans les finances.

Il y a eu bien des conférences à Aix-la-Chapelle, pour le départ des troupes russiennes et leur retour dans leur pays; cependant à cause de la longueur de la route et les mauvais temps, il paroît qu'il a été convenu qu'elles demeureroient en quartier d'hiver sur les terres de l'Impératrice-Reine, dans la Bohême et la Moravie.

Les négociations et les arrangements entre la Cour d'Espagne et celle d'Angleterre, pour le commerce des Indes, ont employé beaucoup de temps; il paroît néanmoins que cela est arrangé. Le commerce est déclaré libre entre les deux puissances; par rapport à nous, tous les passages sont libres avec l'Angleterre, et il arrive ici tous les jours une grande quantité d'Anglois et d'Angloises.

Cela fait des diminutions sur les marchandises : le sucre, qui n'arrivant que difficilement de la Martinique coûtoit vingt-six sous la livre, n'en coûte que quinze ou seize à Paris.

La tranquillité revient aussi dans l'Italie; le com-

merce de l'État de Gênes est libre. Il n'y a même plus de troubles dans l'île de Corse.

On parle toujours, dans les *Gazettes*, du traité définitif de paix prêt à signer; mais cela n'est point encore fait, et cela n'est point étonnant par les différentes courses des courriers à envoyer en Espagne et en Italie; ces retours sont longs. Pendant ce temps-là, nous ne rendons aucune place; nos troupes sont encore dans Maëstricht et dans Berg-op-Zoom, et nous nous faisons payer les contributions. On en fait de même en Italie, par rapport aux duchés de Parme, Plaisance et de Guastalla, que la reine de Hongrie occupe toujours, et qu'on ne ménage pas trop en attendant qu'on en sorte.

Cette longueur à évacuer et à rendre les places respectives éloignera la publication de la paix, et fait croire que nous payerons encore le dixième l'année prochaine.

Il y a apparence qu'on a encore ici besoin d'argent pour des opérations; car on a ouvert et créé une seconde loterie royale de vingt millions seulement de fonds à tirer pendant douze ans, conforme à la première. Il ne paroît pas que cette seconde loterie se remplisse.

Le prince Édouard, fils du Prétendant, a fait afficher à Aix-la-Chapelle, à la porte de tous les ministres, une protestation imprimée contre tout ce qui se feroit, dans ce congrès, de contraire à ses droits et à ses prétentions sur les royaumes d'Angleterre. Il ne veut absolument pas retourner à Rome, à cause du cardinal d'York, son frère, qui est à présent prêtre. On dit que le pape consent qu'il se retire à Avignon; d'autres disent que l'on lui destine la ville de Fribourg, chez les Suisses, pour sa retraite, mais que le roi d'Angleterre s'y oppose. Cependant il faut bien que ce prince puisse se retirer en quelque endroit de l'Europe, si on lui refuse asile chez toutes les puissances amies du roi d'Angleterre. Quoi qu'il en soit, en attendant sa destination, il est ici tran-

quille en apparence et va tous les jours à l'Opéra et à la Comédie.

Le prince de Nassau, stathouder de Hollande, a bien de la peine à former son établissement en Hollande; il change, pour cet effet, toutes les charges civiles et militaires, pour les remplir de gens à sa dévotion. Il y a eu plusieurs mouvements et séditions dans plusieurs provinces. Il est occupé à les apaiser, et il pourroit bien rester, cet hiver, quelques troupes angloises sur les frontières de la Hollande. Ce pays-là est remuant; la paix totalement faite, ils connoîtront mieux la perte de leur liberté. Ils ont fait tout le commerce sur mer pendant la guerre. Aujourd'hui, le Danemark, la Suède et la Prusse voudroient bien un peu partager aussi le commerce; mais toutes ces pertes donneront lieu dans des temps à quelques révolutions.

La duchesse douairière de Parme, mère de la reine douairière d'Espagne, est morte fort âgée. On croit ici que, pour aller prendre possession de ces duchés, Madame de France, femme de don Philippe, viendra à Paris passer l'hiver, et logera au palais du Luxembourg. Le comte de Noailles, grand d'Espagne, second fils du maréchal, est même déjà, dit-on, parti pour aller recevoir la princesse sur la frontière de France; mais le cérémonial d'Espagne, qui est toujours sur le même ton, cause le retardement de son départ, ou bien l'on attend la signature du traité définitif de paix. On disoit même que don Philippe viendroit aussi de Chambéry, où il réside actuellement.

Le Roi, pendant le mois d'août et de septembre, a fait différents voyages à sa maison de Choisy, et, à Crécy, chez madame la marquise de Pompadour, qui règne toujours; on lui bâtit même actuellement une superbe maison de campagne sur les hauteurs de Sèvres, du côté de Meudon, endroit charmant pour la belle vue.

Octobre.

La Cour à Fontainebleau. — La paix est signée à Aix-la-Chapelle. — Mort de M. Du Fort. — La direction générale des postes. — Affaire du greffier Marot.

Le Roi est parti avec toute la Cour, le 6 de ce mois, pour Fontainebleau; le voyage est de six semaines. On dit que madame don Philippe s'y rendra avant le retour pour passer l'hiver ici, en attendant non-seulement que le duché de Parme soit évacué, mais que ce duché soit rétabli du séjour des Autrichiens.

Le traité définitif de la paix a été enfin signé, le 18 de ce mois, à Aix-la-Chapelle[1], chez M. le comte de Saint-

1. Le marquis de Saint-Séverin, l'un des plénipotentiaires de France au congrès d'Aix-la-Chapelle, commença par déclarer qu'il venait accomplir les paroles de son maître, « qui voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi. »

Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés : il assurait, par cette paix, le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, prince de son sang; il établit dans Parme, Plaisance, et Guastalla, don Philippe son gendre; le duc de Modène son allié, et gendre du duc d'Orléans régent, fut remis en possession de son pays, qu'il avait perdu pour avoir pris les intérêts de la France. Gènes rentra dans tous ses droits. Il parut plus beau et même plus utile à la cour de France de ne penser qu'au bonheur de ses alliés, que de se faire donner deux ou trois villes de Flandre, qui auraient été un éternel objet de jalousie.

L'Angleterre, qui n'avait eu d'autre intérêt particulier dans cette guerre universelle que celui d'un vaisseau, y perdit beaucoup de trésors et de sang; et la querelle de ce vaisseau resta dans le même état où elle était auparavant. Le roi de Prusse fut celui qui retira les plus grands avantages; il conserva la conquête de la Silésie, dans un temps où toutes les puissances avaient pour maxime de ne souffrir l'agrandissement d'aucun prince. Le duc de Savoie, roi de Sardaigne, fut, après le roi de Prusse, celui qui gagna le plus, la reine de Hongrie ayant payé son alliance d'une partie du Milanais.

Après cette paix, la France se rétablit faiblement. Alors l'Europe chrétienne se trouva partagée entre deux grands partis qui se ménageaient l'un l'autre, et qui soutenaient chacun de leur côté cette balance, le prétexte de tant de guerres, laquelle devrait assurer une éternelle paix. Les États de l'impératrice-reine de Hongrie, et une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne, composaient une de ces grandes factions. L'autre était formée par la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse, la Suède. Toutes les puissances restèrent armées; et on espéra un repos durable, par la crainte même que les deux moitiés de l'Europe semblaient inspirer l'une à l'autre. VOLTAIRE.

Séverin, notre premier plénipotentiaire, avec ceux d'Angleterre et des États généraux. Car ce sont ces trois puissances seules qui sont parties contractantes; les autres, comme l'impératrice-reine de Hongrie, l'Espagne, le roi de Sardaigne et les Génois ne font qu'accéder. Voilà la forme, c'est-à-dire que les trois puissances donnent la loi; cependant, avant la signature, il a fallu avoir le consentement et l'arrangement des autres puissances aux articles de paix, et ce qui a été plus long a été l'accord entre l'Espagne et l'Angleterre, par rapport au commerce des Indes et aux différends qu'ils avoient à ce sujet, ce qui a donné lieu ou a été un prétexte du commencement de la guerre.

M. Dufort[1], fermier général et directeur général des postes, est mort ces jours-ci. Sa place de fermier général est donnée à M. Camuset, notaire, qui, par le crédit de feue madame la duchesse de Châteauroux, avoit obtenu un bon du Roi[2], qui a bien voulu tenir sa promesse : la place pour les postes a été donnée à M. Duparc, qui étoit un des secrétaires de M. le cardinal de Fleury. Il ne travaillera pas cependant avec le Roi; c'est M. le comte d'Argenson, comme directeur général des postes, qui s'est réservé ce travail avec le Roi.

Ce monsieur Dufort, fort riche, avoit épousé, il n'y a pas longtemps, une jeune personne de condition, parente de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

Un greffier criminel du Châtelet, nommé Marot, prétendant descendre de Clément Marot, poëte connu, ennobli par François Ier, ce qu'il n'a pas pu cependant justifier, a été accusé d'avoir tiré du greffe quelques

1. Grimod Du Fort, seigneur d'Orçay, né en 1693. Il avait épousé, au mois de février précédent, Marie-Antoinette de Caulaincourt.

DE LA VILLEGILLE.

2. L'auteur de la *Chronique du règne de Louis XV* rapporte, à la date du 17 décembre 1742, que le Roi a accordé un bon à madame de La Tournelle pour la première place de fermier général qui vaquera. *Revue rétrosp.*, 1re série, t. v, p. 79. DE LA VILLEGILLE.

effets, qu'il avoit donnés à une cordonnière qui étoit sa maîtresse. Ces effets paroissent, par la sentence, être très-peu de chose, comme cuillers et fourchettes argentées et autres bagatelles, volées et abandonnées dans le dépôt du greffe depuis longtemps, comme aussi d'avoir emporté chez lui quelques minutes de procédures criminelles, à ce qu'il a dit, pour travailler dessus. Il a été d'abord arrêté en vertu d'une lettre de cachet; ce qui a tellement intimidé un nommé Brussel, autre greffier criminel, homme fort doux et bien honnête homme, qu'il s'est déterminé à aller se noyer. Pour Marot, il s'est bien défendu. L'on a dit, au Châtelet, que cette affaire n'avoit rien de grave, et, en effet, il n'a été condamné, par la sentence, qu'à être blâmé; mais, sur l'appel au Parlement, il a été condamné à être marqué, à faire amende honorable, la torche au poing, et à neuf années de galères. Il faut bien qu'on y ait trouvé quelque fait plus grave; cependant, comme il a des parents officiers du Roi, on lui a accordé un sursis pour pouvoir obtenir une commutation de peine en une prison perpétuelle à Bicêtre. Mais, sur l'appel, il a répandu un mémoire imprimé pour sa justification, signé du sieur Chatelain, avocat, qui contient une forte déclamation contre M. Nègre[1], lieutenant criminel, comme auteur de son accusation, en haine et par vengeance de ce que, dans des affaires criminelles, il n'avoit pas voulu se prêter à des prévarications. Le mémoire a été supprimé par l'arrêt; mais cela ne suffit pas pour justifier, dans le public, le lieutenant criminel, dont on parloit déjà comme ayant même eu quelque affaire avec le Parlement, ce qui doit faire faire des réflexions sur les hommes. Le sieur Nègre est fils d'un procureur au Parlement, homme de fortune; il est très-riche par lui et par sa femme. Il devroit se trouver très-heureux et très-honoré de remplir une place

1. Son fils, ancien mousquetaire, est mort en 1811 ou 1812.
(Note de Barbier d'Increville.)

assez vilaine par ses fonctions, mais belle et importante dans la société, délicate sur l'intérêt, et se faire respecter par une probité et un désintéressement au-dessus même du soupçon; l'intérêt l'emporte et fait oublier son premier état et son devoir.

Novembre.

Ratification de la paix. — Les maréchaux achètent des terres. — La Cour à Choisy. — La goutte du comte d'Argenson. — Les ôtages de l'Angleterre. — Détails intéressants relatifs au prince Édouard. — On veut l'expulser de Paris par la force; le public prend parti pour ce prince. — Le greffier Marot fait amende honorable. — Les houlans du maréchal de Saxe.

Toutes les puissances ont accédé au traité définitif de paix, les ratifications ont été échangées; il ne s'agit plus que de faire l'évacuation des places de la Hollande et des Pays-Bas. On croyoit qu'elle se feroit par M. le maréchal de Lowendal, mais il est de retour ici ainsi que M. le maréchal de Saxe, et c'est M. Du Chaila, lieutenant général, qui est à Bruxelles, pour faire cette opération avec M. de Séchelles, intendant.

On continue de dire ici que M. le maréchal de Saxe et M. le maréchal de Lowendal ne se sont point oubliés dans cette guerre et qu'ils sont l'un et l'autre bien riches. M. le maréchal de Saxe a acheté la terre de La Grange, contre Grosbois, qui appartenoit à M. Gaudion, garde du Trésor royal, laquelle ne rapporte que sept cents livres de revenu, deux cent mille livres argent comptant, et M. de Lowendal a acheté de son côté une très-belle terre de plus de cinq cent mille livres.

Le Roi, la Reine et toute la famille royale sont revenus de Fontainebleau à Choisy le 18 de ce mois, et le 23, le Roi s'est rendu à Versailles.

Pendant tout le voyage de Fontainebleau, M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, a été très-incommodé d'un accès de goutte qui lui avoit pris à Paris, de manière qu'on ne lui parloit pas et qu'il ne pouvoit

pas aller travailler avec le Roi. Les gens malins croient que c'est une suite de vieille maladie; quoi qu'il en soit, un ministre favori qui a de l'esprit et de l'ambition fait bien de mauvais sang, parce qu'en Cour il faut toujours paroître.

Madame la Dauphine, depuis deux ans, ne devient point grosse, ce qui inquiète bien les sujets affectionnés; tandis que la princesse de Modène, duchesse de Penthièvre, est accouchée ces jours-ci du troisième garçon.

Il y a ici deux seigneurs anglois de grande considération, pour otages de la part de l'Angleterre pour l'évacuation de Louisbourg, cap Breton, qui nous est rendu par les Anglois. Ils ont été présentés au Roi.

On parle fort ici du prince Édouard ou Prétendant, et cette nouvelle est tout au long dans les *Gazettes* de Hollande.

On dit que lors de son départ de Rome pour passer en Angleterre, le Roi lui a écrit une lettre signée de lui, on dit même un traité double, par laquelle le Roi lui promet, en cas qu'il ne réussisse pas dans son entreprise, de lui donner asile dans son royaume tant qu'il voudroit. On dit aussi que le premier article secret des préliminaires de paix du 30 avril dernier, à Aix-la-Chapelle, est que le roi de France s'oblige de faire sortir ce prince hors de son royaume.

Tout le monde sait et respecte l'intrépidité et la bravoure avec laquelle ce prince a conduit cette entreprise, de quelle utilité elle a été pour la France par la diversion qu'elle a causée, et l'on convient que si on lui avoit envoyé dix mille hommes et de l'argent, qu'il seroit, suivant les apparences, à présent dans Londres.

Cependant le traité définitif de paix étant signé, il s'agit de l'exécuter. On dit donc que le Roi a envoyé à ce prince M. de Puysieux, ministre des affaires étrangères, lui faire le compliment de la part du Roi pour sa retraite hors du royaume, laquelle avoit été exigée;

qu'il a fait à ce ministre une réponse peu satisfaisante par le refus de quitter Paris; que depuis, le Roi lui avoit envoyé M. le duc de Gèvres, premier gentilhomme de la Chambre et comme gouverneur de Paris; que le prince Édouard lui a répondu que sans la considération particulière qu'il avoit pour lui, il ne sortiroit pas de chez lui comme il y étoit entré; qu'il avoit la parole du Roi par écrit de le laisser maître de résider dans ses États; qu'il ne sortiroit point de Paris, où tous les autres étrangers avoient la liberté de demeurer; que si on lui envoyoit dire la même chose par telle personne que ce fût, il avoit deux pistolets sur lui, l'un pour celui chargé de l'ordre, l'autre pour lui-même.

On a mis dans les *Gazettes* de Hollande, articles de Paris, que le Roi se trouveroit obligé de le faire arrêter, mais cette extrémité est très-embarrassante [1]. Ce prince est toujours accompagné chez lui de plusieurs seigneurs anglois de sa cour, gens déterminés; il faudroit donc envoyer l'ordre avec des mousquetaires. Les malheurs qui en pourroient arriver seroient tristes et déshonorants.

Sur cette nouvelle publique que les politiques raisonnent, et cela en plein parterre d'Opéra, on sent bien que comme il ne peut être reçu dans aucun pays par

1. La promesse que Louis XV avait faite au prince Charles Édouard de ne point le renvoyer était fort imprudente, car il devait connaître toute l'importance que l'Angleterre attacherait à son éloignement; d'ailleurs il est contraire au droit des gens de laisser stationner un Prétendant dans un pays limitrophe et qui se dit neutre; c'est faire de sa demeure un foyer d'intrigues et de correspondances coupables, qui, lors même qu'elles ne causeraient pas un danger réel au gouvernement voisin, exposent toujours la liberté ou la vie d'êtres généreux et trompés qui se dévouent sans chances de succès pour la famille exilée.... L'Angleterre déclara que dans aucun cas elle ne consentirait à la paix si le Prétendant n'était pas éloigné des frontières, et Louis XV dut redemander à Charles Édouard la parole qu'il lui avait donnée. Le prince refusa de la rendre, et le ministère français, poussé à bout, fit enfin ce que la paix de l'Europe exigeait de lui. Le 10 décembre 1748, le prince fut arrêté au moment où il descendait de carrosse pour entrer à l'Opéra. — Sismondi, t. XXVIII, p. 463.

aucun prince, le roi d'Angleterre voudroit l'obliger de se retirer à Rome ou du moins à Avignon sur les terres du pape, pour le rendre toujours odieux à la nation angloise; mais c'est aussi par cette raison qu'il n'y veut point aller, surtout depuis le cardinalat et la prêtrise du duc d'York, son frère.

On croit que le compliment de la part du Roi et la réponse du prince sont concertés, pour faire voir l'impossibilité où est le Roi d'user de violence contre lui. D'autres prétendent qu'il seroit avantageux pour ce prince qu'on fît ici quelque coup d'éclat et de violence pour l'enlever de Paris, parce que plus il aura sujet de se plaindre de la France et plus il deviendra cher aux Anglois en général, qui nous haïssent et nous haïront toujours.

Quoi qu'il en soit, il y aura ici un événement. Il est fâcheux pour ce prince de ne pouvoir trouver un asile dans quelque république. Il lui faut de ces événements fameux et rares pour avoir quelque espérance de retour, et le roi d'Angleterre ne doit point les craindre ici à Paris. Tant que ce prince dépensera son revenu à tenir une maison et à soutenir dix ou douze Anglois qui sont à sa charge, tant qu'il passera son temps à être tous les jours aux spectacles, comme il fait, ou à la promenade l'été, ou à avoir ici quelque maîtresse, comme on le dit aussi, que fera-t-il? et quel événement peut-il arriver? Il ne trouvera pas même ici à se marier et on l'enterrera comme le roi Jacques, son grand-père, à la sainteté près.

Le 26 de ce mois, on a exécuté au Châtelet l'arrêt du Parlement du 24 octobre, contre Marot, greffier, uniquement pour l'amende honorable par ordre de la Cour. On lui a sauvé la marque et les galères que l'on change apparemment en une prison. On a trouvé mauvais dans Paris que l'on ait fait crier l'arrêt pendant deux jours de suite, pour rendre d'autant plus publique sa condam-

nation, que bien des gens ignorent, et qu'il n'a pas dû être exécuté entièrement. On attribue cela au lieutenant criminel qui est intime ami de M. de Fresne, conseiller d'État, fils du chancelier d'Aguesseau.

Jeudi 28, le Roi, pour faire plaisir à M. le maréchal de Saxe, fit la revue de son régiment de houlans qu'il avoit fait venir à Saint-Denis.

Cette revue n'a point été faite dans la plaine des Sablons, du côté de Neuilly à l'ordinaire, mais dans un terrain qui est à gauche de l'Étoile des Champs-Élysées, entre les derrières de Chaillot et de Passy et les murs du bois de Boulogne, et cela un peu au milieu de terres labourées, ensemencées et vignes qui ont été entièrement endommagées; je ne crois pas que les propriétaires en retirent grande indemnité.

On avoit envoyé le matin les régiments des gardes-françoises et suisses par gros détachements de chaque compagnie sans drapeaux, pour faire et garder une enceinte très-étendue en carré, et pour empêcher les carrosses et même les gens de pied d'entrer dans ce carré, dans lequel il ne devoit entrer que les carrosses de la Cour, des princes et princesses, des ministres, des ambassadeurs; je ne crois pas qu'on y ait laissé entrer les carrosses des ducs et des gens de Cour.

Pour empêcher même la trop grande affluence du public, à une heure après-midi, il y avoit du guet posté qui arrêtoit les fiacres à la grille des Champs-Élysées, à la barrière Saint-Honoré et à la montagne de Passy. Les bourgeois étoient obligés de descendre à pied dans la crotte, ce qui en fit revenir une partie, surtout pour les femmes et c'étoient les plus sages.

Malgré cela, le nombre des carrosses bourgeois et de remise étoit infini qui restoient derrière et le long de la ligne dans laquelle il n'entroit que ceux des personnes amies de M. le duc de Biron, colonel des gardes-françoises, ou du colonel des gardes-suisses.

Tous les soldats qui formoient la ligne et l'enceinte avoient la baïonnette au bout du fusil; comme il y a toujours des gens du peuple ou autres téméraires et indiscrets qui veulent passer en courant, ils étoient très-embarrassés à courir après. Il y a eu plusieurs personnes blessées, entre autres un homme comme il faut, qui au lieu d'un coup de bourrade a attrapé un coup de baïonnette, et qu'on a remis dans son carrosse beaucoup plus mal qu'il n'étoit venu; on a dit depuis qu'il en étoit mort.

Après que madame la Dauphine, Mesdames et toute la Cour ont été arrivées, le Roi, qui étoit dans son château de la Muette, est venu à cheval accompagné de sa Cour et seigneurs à cheval, et entre autres du maréchal comte de Saxe qui étoit habillé en colonel de houlans.

Cette troupe est composée de mille hommes à cheval, savoir : de compagnies de houlans et de compagnies de dragons[1]; chaque houlan a une pique avec une banderole de couleur au bout et un pistolet, en sorte qu'il y a la compagnie blanche, jaune, etc., et les dragons ont un petit fusil et des pistolets, et il y a une compagnie de nègres qui ont des banderoles blanches et des chevaux blancs. On dit que c'est la compagnie de houlans du colonel.

Cette troupe a non-seulement passé en revue devant le Roi, mais ils ont fait tous leurs exercices et de petits combats par escadrons contre escadrons. Ils avoient aussi leur artillerie, consistant en de petits canons longs dans des boîtes de sapin, qui se tirent avec la main comme des fusils et qui portent quatre livres de balles,

1. Les houlans furent licenciés à la mort du maréchal de Saxe, les dragons furent conservés et placés sous les ordres du comte de Frise. Ce régiment, dit M. de La Villegille, formé en 1743, était divisé en six brigades, composées chacune de quatre-vingts houlans et quatre-vingts dragons. L'uniforme des houlans était limasse et culotte verte, bottes à la hongroise, casque de similor garni d'un turban croisé de cuir de roussi, la queue du casque garnie de crins de la couleur de la brigade, leur lance avait trois mètres de long.

que l'on conduit dans de petits chariots et que l'on avoit placés sur des buttes et hauteurs qui se trouvent dans ce terrain.

On dit que cette troupe est bien montée, que les dragons ont beaucoup de vitesse avec de petits chevaux, et que cela étoit fort curieux pour ceux qui ont pu le voir, ce qui étoit difficile à cause de la grandeur de l'enceinte; cela a duré depuis deux heures et demie jusqu'à près de cinq, et les femmes qui étoient descendues de carrosses ou qui avoient été obligées de venir à pied, ont été régalées d'une pluie raisonnable qui a pris sur les quatre heures.

Le régiment des gardes-françoises murmuroit et étoit très-mécontent de l'emploi qu'il avoit, ne servant, pour ainsi dire, que d'archers pour garder les avenues et faire faire place.

Le régiment de houlans est retourné à Saint-Denis, d'où il est parti, le surlendemain, pour se rendre à Chambord[1] où il a son quartier d'hiver; ce qui cause jalousie des princes, qui n'ont point ainsi leurs régiments dans leur gouvernement; mais la raison en est simple : nul risque à donner à M. le comte de Saxe ce régiment à Chambord, au lieu qu'il pourroit y avoir grand inconvénient à donner aux princes du sang des régiments dont ils seroient maîtres dans leur gouvernement.

Autre sujet de jalousie : ce régiment qui, je crois, est plus curieux qu'utile, doit coûter cher au Roi, d'autant que les houlans ont été annoncés comme étant sur le pied de gentilshommes. On dit que le Roi donne directement la paye à M. le maréchal de Saxe, qui se charge lui de leur décompte et de les monter; sur quoi il n'est pas douteux qu'il gagne considérablement et cela suffit pour faire crier.

1. On a vu plus haut qu'à cette époque le maréchal de Saxe résidait à Chambord.

Décembre.

Le deuil de la Cour. — Madame de La Popelinière et le duc de Richelieu; les cheminées à secret. — Avis au public. — Le comte et la comtesse d'Egmont. — Le prince Édouard est arrêté à l'Opéra et conduit à Vincennes. — Ce que l'on pense à Paris de cet événement. — Départ du prince Édouard. — L'Infante à Choisy. — Grossesse de la Dauphine. — Les cheminées de carton. — Le *Catilina*, de Crébillon. — Nouvelles diplomatiques. — La marquise de Pompadour au théâtre du Roi. — La fortune de la marquise et son homme d'affaires Colin. — Vers à l'occasion de la paix. — Nouvelles du prince Édouard. — Vers au sujet de ce prince. — Épigramme sur le régiment des gardes. — Faits divers.

Le 1er de ce mois, le Roi et la Cour ont pris le deuil pour madame la grande-duchesse de Toscane pour huit jours[1]. Le prince Édouard qui, avec les gens de sa Cour, étoit en deuil depuis la mort de cette princesse qui étoit, dit-on, sa grand'tante, a quitté son deuil le dernier novembre, en sorte que cela est marqué en prince; il étoit aux spectacles, seul en habit rouge brodé d'or. On dit qu'il a pour maîtresse la princesse de Tallemont, cousine de la Reine, qui a cependant près de quarante ans, ce qui le retient ici.

Histoire de Paris. M. Le Riche de La Popelinière, fermier général, homme très-opulent et qui a acheté entre autres à vie, du petit-fils de Samuel Bernard, la maison et seigneurie de Passy, a épousé, il y a plusieurs années, mademoiselle Deshayes dont la mère étoit fille de Dancourt, comédien et auteur, et qui avoit monté elle-même sur le théâtre. Madame de La Popelinière, jolie, dans une maison riche, a vécu comme les petites maîtresses de Paris, et entre autres galanteries, avoit depuis trois ou quatre ans M. le duc de Richelieu, qui est depuis plus d'un an à Gênes et qui vient d'être fait maréchal de France; cette intrigue avoit brouillé le ménage, il y a eu des scènes; le mari avoit maltraité sa

1. Marie Jablonowski, fille du comte Jean de Jablonowski, grand enseigne de la couronne de Pologne, mariée en 1730 à Anne-Charles-Frédéric, prince de Talmont. DE LA VILLEGILLE.

femme qui, au surplus, a plus de trente-cinq ans. M. de La Popelinière demeure rue de Richelieu, vis-à-vis la bibliothèque du Roi. Pour donner un air de mystère à cette affaire et se voir commodément, M. le duc de Richelieu a fait louer une maison joignante qui n'est pas considérable, avec mur mitoyen et voici ce qu'on a fait pendant quelque campagne du mari.

On a percé le mur mitoyen dans une cheminée de l'appartement de madame La Popelinière; on a accommodé la plaque de manière, avec des gonds bien effacés, qu'elle s'ouvroit avec un secret par l'autre maison, du côté de laquelle l'ouverture et cette plaque étoient cachées dans une armoire apparente qui étoit de glace. Madame de La Popelinière avoit coutume, le soir, de fermer ses verroux sous prétexte de craindre les voleurs, et de cette façon l'on passoit de la maison voisine dans ledit appartement. Cela a duré ainsi du temps sans être su.

Madame de La Popelinière avoit une femme de chambre dans le secret, qui est sortie pour quelque raison et à qui sa maîtresse a promis six cents livres de pension. L'absence depuis un an, de M. le maréchal de Richelieu qui, même de Gênes, a passé en Languedoc où il est pour tenir les États, a ralenti madame de La Popelinière qui imprudemment a refusé de payer la pension à ladite femme de chambre; cette fille, pour se venger, a écrit une belle lettre à M. de La Popelinière sur la conduite de sa femme, et l'a instruit entre autres du secret de la plaque de cheminée.

Le 28 de ce mois, dernier jour de la revue, madame de La Popelinière y a été comme les autres, son mari lui a dit qu'il ne pouvoit pas y aller et qu'il avoit affaire.

Après son départ, M. de La Popelinière a envoyé chercher deux notaires, un maçon, peut-être aussi un commissaire, a fait travailler à la cheminée et dressé un procès-verbal de l'état de la plaque, avec défense, à sa

porte, de laisser entrer qui que ce soit, et entre autres sa femme.

Un laquais de madame, qui ne l'avoit pas suivi à la revue, ayant vu du mouvement dans la maison, y a couru vite l'avertir de ce qui se passoit; elle a attendu la fin de la revue, et elle a prié M. le maréchal de Saxe et M. le maréchal de Lowendal de la ramener à son mari. Ils l'ont fait, mais sans succès; il a été inexorable. Point de rentrée dans la maison; il lui a offert, devant les deux maréchaux, huit mille livres de pension, avec quatre mille livres de rente viagère qu'elle a, et tous ses diamants, pour se retirer où elle voudroit. Les deux maréchaux l'ont conduite chez madame Deshayes, sa mère, qui est une femme d'esprit, et qui ne lui a pas conseillé d'accepter la proposition[1].

Aucuns ont blâmé le mari d'avoir fait un pareil éclat pour se déshonorer; d'autres disent que la conduite de sa femme est publique depuis longtemps, qu'il n'apprend rien de nouveau, qu'il a tenté plusieurs fois de se séparer d'avec elle et de s'en débarrasser, mais qu'elle n'a jamais voulu y consentir, et qu'il a profité de cette aventure pour le faire et pour y être autorisé.

On ne sait point encore ce que deviendra cette affaire. Les uns disent qu'elle va plaider contre son mari, en disant que c'est lui qui a fait faire cette machine pour la perdre, ce qui paroîtroit pourtant difficile, à cause de la location de la maison voisine par quelque particulier suspect; d'autres disent qu'elle veut vingt mille livres de pension, comme plusieurs autres maris la font à leurs femmes, en pareil cas; car c'est tout commun à présent que ces séparations de mari à femme par transaction. En attendant, on a fait les vers suivants :

1. Madame de La Popelinière après sa séparation alla se loger rue Ventadour, et y mourut d'un cancer au sein, dans un état voisin de la misère. M. de La Villegille qui nous fournit ce détail, ajoute que Richelieu lui donna une pension qui fut exactement payée jusqu'à sa mort.

AVIS AU PUBLIC.

Messieurs, vous êtes avertis
Qu'on fait fabriquer dans Paris,
En perçant la maison voisine,
Fonds de cheminées à ressorts
Où l'amant peut passer le corps
Sans que personne le devine.
On pourra voir cette machine
Chez certain fermier général,
Aux frais d'un nouveau maréchal,
Chez madame de La Popelinière,
Qui s'en est servie la première.

On disoit aussi qu'il étoit bien heureux d'être fermier général, parce qu'on l'auroit fait payer, aux Barrières, comme bête à cornes.

—

Autre histoire. M. le comte d'Egmont[1], colonel de dragons, de l'ancienne maison des comtes d'Egmont, ducs de Gueldres, de Bergues et Juliers, a épousé la fille du duc de Villars; il est jeune et bien fait, et elle est jeune aussi. Depuis leur mariage, il lui a donné deux ou trois fois la v.....; ils ont eu même un fils qui en est mort dimanche dernier, 1er de ce mois. Il voulut coucher avec sa femme, laquelle le refusa tout net, ne voulant plus s'exposer à pareille aventure. M. le comte d'Egmont a pris la peine de mettre sa femme hors de son hôtel à minuit. On ne blâme point celle-ci[2].

Événement d'État. Hier mardi, 10 décembre, on a commandé vingt-cinq hommes par compagnie du régiment des gardes-françoises pour l'après-midi, avec poudre et plomb, sans tambour. Ce jour, le prince Édouard, connu sous le nom du Prétendant, avoit la première loge à l'Opéra, à son ordinaire; il y est arrivé,

1. Guy-Félix Pignatelli, comte d'Egmont, né le 5 novembre 1720, mort le 3 juillet 1753.

2. A la mort du comte d'Egmont, elle s'est faite religieuse du Calvaire, où elle est morte en odeur de sainteté. *(Note de Barbier d'Increville.)*

sur les cinq heures, avec deux seigneurs anglois de sa Cour. Aussitôt qu'il a été descendu de carrosse pour entrer dans le cul-de-sac de l'Opéra, M. de Vaudreuil, major du régiment des gardes, lui a dit qu'il étoit chargé de l'ordre du Roi pour l'arrêter, et, dans le moment même, six sergents aux gardes, qui étoient en habits bourgeois, l'ont saisi par les deux bras et par les deux jambes et l'ont enlevé de terre; on lui a jeté et passé sur-le-champ un cordon de soie, qui lui a embrassé et serré les deux bras. On lui a dit après que ç'avoit été crainte de quelque violence sur lui-même et pour sa conservation. Il s'est, dit-on, un peu trouvé mal; on l'a passé ainsi par la porte du fond du cul-de-sac qui rend dans la cour des cuisines du Palais-Royal; on l'a mis dans un carrosse de remise dans lequel M. de Vaudreuil l'a accompagné. On lui avoit ôté son épée et on lui avoit aussi ôté, dit-on, de ses poches deux pistolets, et on l'a conduit tout de suite au château de Vincennes. On dit qu'il étoit escorté par des soldats aux gardes, la baïonnette au bout du fusil, et par du guet à cheval qui attendoit dans la place des Victoires. Il y avoit là neuf hommes à cheval, en redingote, qui portoient des flambeaux (on ne sait si c'étoient des mousquetaires ou autres; c'étoit du guet à cheval, car il n'y avoit point d'autre cavalerie). Les ordres avoient été donnés de façon pour exécuter sûrement cet arrêt et cet enlèvement; on craignoit apparemment une émeute du peuple, qu'il y avoit nombre de soldats aux gardes répandus autour du Palais-Royal, des corps de garde à la porte Saint-Antoine. Le guet à cheval l'a conduit le long du faubourg, et il y avoit des détachements de soldats aux gardes, de distance en distance, le long des allées de Vincennes.

A l'égard des deux seigneurs de la Cour, en arrêtant le prince Édouard, on les a fait entrer dans le corps de garde du cul-de-sac de l'Opéra, et ensuite on les a mis dans des fiacres et on les a conduits à la Bastille.

Pendant ce temps-là, l'hôtel du prince Édouard, au faubourg de la Madeleine-Saint-Honoré, où il demeuroit, a été investi de soldats aux gardes. M. Berrier, lieutenant général de police, y est arrivé et a mis le scellé partout, et il y est resté un capitaine aux gardes avec un détachement pour garder la maison, et, à mesure qu'il revenoit à la maison des officiers du prince ou des Anglois de sa Cour, qui ne savoient cet événement ou qui, l'ayant appris dans Paris, venoient à l'hôtel sur cette nouvelle, on les arrêtoit et on les conduisoit aussi à la Bastille.

On a dressé des procès-verbaux de tout, tant à Vincennes qu'à la Bastille et à la maison. On a trouvé entre autres des habits superbes qu'il s'étoit fait faire.

Voilà donc enfin le coup d'éclat que l'on attendoit pour ainsi dire, et qui est la suite de tous les bruits qui ont couru jusqu'ici sur son refus opiniâtre de sortir du royaume.

Les soldats ont mis, dans le moment de l'expédition, la baïonnette au bout du fusil, tant dans le cul-de-sac que dans la rue, et on a empêché de sortir de l'Opéra.

Cette nouvelle s'est répandue sur-le-champ dans l'Opéra, où le monde étoit alors arrivé et par ceux qui y vouloient arriver dans le moment et qui ont été arrêtés dans la rue, et cela a fait le sujet de bien des raisonnements, non-seulement dans tout le spectacle, mais dans tout Paris; d'autant qu'on aimoit et respectoit généralement ce prince malheureux.

On avoit dit qu'il avoit dans son hôtel beaucoup d'armes et provisions de poudre et de plomb; il est certain que de trente fusils, on n'en a trouvé que deux chargés et environ deux livres de poudre et de plomb pour la chasse.

Le scellé qui a été apposé dans son hôtel est pour la conservation de ses effets et surtout de ses papiers, qui peuvent être importants par des correspondances et né-

gociations dans l'Angleterre même. Cela doit être sacré; apparemment qu'on attendra qu'il puisse envoyer son chancelier, en présence de qui le lieutenant de police lèvera les scellés pour lui remettre ses papiers sans examen. Le prince Édouard a un officier auprès de lui qui a le titre et les fonctions de son chancelier.

Il y a aussi apparence qu'il ne restera pas longtemps à Vincennes, où il ne doit pas être en qualité de prisonnier d'État, mais seulement comme en lieu de dépôt pour de là le conduire sous une bonne escorte jusque sur la frontière du royaume.

On dit qu'il va à Fribourg en Suisse[1].

On dit aussi que la semaine dernière tous les officiers irlandois qui sont au service de la France, et qui alloient souvent faire une cour au prince, ont eu ordre de partir sur-le-champ pour se rendre à leurs régiments, et qu'ils sont même partis dimanche et lundi veille de l'événement. On dit aussi que plusieurs personnes de sa suite étoient déjà parties pour Fribourg, et que le prince avoit même arrêté de partir samedi 7 de ce mois, mais qu'il avoit retardé son départ. On dit que son valet de chambre alla l'avertir aux Tuileries à quatre heures, qu'on disoit qu'il seroit arrêté.

Toutes ces circonstances font croire qu'il savoit ou du moins qu'il devoit s'attendre à être arrêté et que peut-être a-t-il préféré ce coup d'éclat et de violence, par rapport à sa nation même, qui dans le cœur estime et respecte ce prince, et l'aime peut-être plus que ceux qui ont le pouvoir en main.

Tout le monde convient qu'il étoit indispensable de le faire sortir du royaume, attendu que cela a été toujours une condition de paix dans plusieurs traités faits déjà avant celui-ci, et qu'il n'étoit pas proposable de manquer ou de différer une paix générale, dont la France a

1. Ce fut là, en effet, sa première retraite. Il s'établit ensuite à Rome, où il vécut jusqu'en 1788, sous le nom de comte d'Albany.

tant de besoin, pour un seul homme, et on ne pouvoit pas procéder aux évacuations des places sans exécuter cette condition du traité.

Mais l'on sent en même temps combien il doit être triste au roi de France, d'être obligé d'en user ainsi par politique à l'égard d'un prince que l'on a joué et dont l'on s'est servi si utilement pour la diversion des forces d'Angleterre, encore bien plus s'il est vrai que le Roi lui eût promis par écrit de lui donner un asile dans son royaume, parce qu'on est persuadé qu'il n'eût pas fait l'entreprise en sortant de Rome pour entrer en Écosse, comme il a fait, sans un traité particulier avec le Roi. Quoi qu'il en soit, il s'agit de savoir ce que ce prince deviendra, qui ne veut point retourner à Rome à quelque prix que ce soit, qui ne peut être reçu dans l'Europe par quelque puissance que ce soit, par la crainte de l'Angleterre.

On a dit depuis que M. de Vaudreuil, major des gardes, ne l'avoit point arrêté au nom du roi de France, mais au nom du Roi, son père, qui est à Rome.

Il est vrai qu'on a fait distribuer dans Paris des copies d'une lettre écrite de Rome par le chevalier de Saint-Georges, Prétendant, au prince Édouard, son fils, par laquelle il lui ordonnoit d'obéir au roi de France, de sortir de son royaume et de se prêter aux circonstances du temps.

Il faudroit donc que le chevalier de Saint-Georges eût prié le Roi de lui prêter main-forte pour faire obéir son fils; mais quoiqu'il soit traité à Rome comme roi d'Angleterre, un major des gardes ici ne peut pas, depuis la paix, avoir averti ce prince comme par ordre de son père à titre de Roi. Cela seroit plus opposé aux articles de paix d'Aix-la-Chapelle que de l'avoir laissé à Paris.

Il a été arrêté au nom du roi de France, par M. de Vaudreuil, et cela ne peut pas être autrement; c'étoit M. le duc de Biron, colonel des gardes-françoises, qui avoit

été chargé de faire exécuter et il n'y a été employé d'autres troupes que le régiment des gardes.

Tout ceci est d'autant plus triste pour le prince, que s'il n'a pas grand appui dans ce bas monde, il devroit en avoir dans l'autre. Jacques II, son grand-père, est mort en odeur de sainteté et sa mère, Clémentine Sobieska, est déjà reconnue à Rome pour bienheureuse en attendant qu'elle soit canonisée.

Mais il est étonnant qu'on ne puisse pas savoir au juste tous ces faits-là.

Aujourd'hui samedi 14 du mois, il est certain que le prince Édouard est toujours à Vincennes avec une garde du régiment des gardes et des officiers aux gardes. Il est dans le donjon et non pas dans les appartements. M. le marquis Du Châtelet, gouverneur de Vincennes, qui même est de ses amis, mange avec lui.

Ce séjour intrigue fort Paris et donne lieu à bien des raisonnements. On peut seulement juger que sa destination et son parti n'étoit pas pris pour Fribourg. On a peut-être fait partir des courriers pour Rome et pour l'Angleterre, d'où l'on attendra les réponses. Il est vrai que le roi d'Angleterre insiste à ce qu'il se retire à Rome ou à Avignon, pour qu'étant sur les terres du pape il soit toujours odieux à la nation angloise. Peut-être tâche-t-on de l'y déterminer ; mais forcera-t-on le prince à y aller malgré lui ?

Dès le vendredi 13, il y avoit soixante mousquetaires gris et noirs commandés pour se tenir prêts à marcher pour l'escorte du prince. Ce fait est certain, mais il n'a pas été exécuté, apparemment sur les remontrances qui lui ont été faites par les personnes qui ont eu permission de le voir à Vincennes. On lui a fait entendre raison sur la nécessité de son départ, et il a donné sa parole.

Fait certain. Dimanche 15 de ce mois, le prince Édouard est parti de Vincennes à huit heures du matin,

avec cinq chaises de poste et des gens à lui à cheval. Il n'est accompagné que de M. de Pérussy, officier des mousquetaires gris et lieutenant général des armées du Roi, qui va plus par honneur qu'autrement; dans les autres chaises de poste, sont les principaux officiers et gentilshommes et on a attendu à dimanche 15, pour ordonner une quantité de chevaux de poste sur la route. Il a pris la route de Montargis et l'on dit que M. de Pérussy l'accompagne jusqu'au pont de Beauvoisin. On ne sait pas où se retire le prince. Il y a apparence que ce n'est point en Suisse, et que c'est en Italie.

Il seroit singulier s'il alloit à Chambéry joindre don Philippe, pour s'en aller ensuite avec lui dans ses États de Parme et de Plaisance. Cette résidence n'auroit rien de contraire aux articles d'Aix-la-Chapelle. Il seroit en Italie, sans être à Avignon ni sur les terres du pape, et il faut bien enfin qu'il puisse rester quelque part.

On avoit défendu dans les cafés de Paris de parler du prince Édouard, parce que l'on se donnoit la liberté de blâmer le Roi sur ce qu'il a fait.

Depuis plus de dix jours qu'il est parti, on n'a aucune nouvelle de son voyage, et il n'est parlé dans les *Gazettes* de Hollande que de son arrêt sans aucun commentaire. Il est certain que l'Angleterre n'auroit point donné les ordres pour l'évacuation du cap Breton, qu'au préalable on n'eût exécuté cette condition du traité d'Aix-la-Chapelle.

Madame infante, femme de l'infant don Philippe, est arrivée à Choisy où étoit le Roi, le 30 de ce mois. Le Roi a été au-devant d'elle jusqu'à Villeroy; elle y est arrivée en poste, et la princesse sa fille, qui vient à petites journées, est encore en route. Le mardi 31, le Roi, Madame et la Cour sont retournés à Versailles. La princesse y passera l'hiver apparemment pour profiter des fêtes que l'on y donnera.

On dit madame la Dauphine grosse, pourquoi pen-

dant six semaines elle ne sortira point de son appartement, où elle a tous les soirs toute la Cour, et on la conduit, d'un endroit à l'autre, dans un fauteuil roulant; cela est assez de conséquence pour prendre ces mesures, d'autant qu'on attribue à des vivacités de jeunesse, si elle ne l'a point été encore avec succès.

Madame de La Popelinière est toujours chez sa mère; elle n'est point encore d'accord avec son mari sur la pension qu'il lui fera. Mais ce qu'il y a de plus impertinent, c'est que, le dernier jour de ce mois, veille du jour de l'an et jour renommé pour l'affluence du monde au Palais, pour les étrennes, on avoit étalé publiquement dans les boutiques de petites cheminées de carton avec une plaque qui s'ouvroit, derrière laquelle on voyoit un homme et une femme qui se guettoient; la femme rentroit chez elle. Cela m'a paru indécent, et, si la police a été instruite de ces petits bijoux, il auroit été plus sage de les défendre. M. de La Popelinière n'effacera pas sitôt l'histoire de la cheminée.

M. Crébillon, auteur connu par ses belles tragédies d'*Électre*, *Rhadamiste* et *Zénobie*, *Atrée* et *Thieste*, âgé de soixante-quinze ans[1], a donné et fait représenter, le 20 du mois, la fameuse tragédie de *Catilina*, qu'il promettoit depuis plus de vingt ans, et qu'il avoit annoncée alors comme devant avoir sept actes et qui n'en a cependant que cinq.

La chronique ancienne étoit que le véritable auteur de ces belles tragédies étoit un Père chartreux, qui avoit fait les trois premiers actes de *Catilina*, et qui étoit mort il y a déjà plusieurs années, ce qui faisoit croire que cette pièce ne paroîtroit pas.

Toutes les loges ont été louées un mois avant[2] pour

1. Soixante-douze ans, et non soixante-quinze.

2. La Cour, en haine de Voltaire, avait fait de grands efforts pour assurer à Crébillon un véritable triomphe. Le Roi avait payé les habits des acteurs. La pièce fut jouée vingt fois de suite.

les trois premières représentations. Jamais assemblée n'a été plus brillante. A l'exception de la famille royale, M. et madame la duchesse de Chartres et tous les princes et princesses y étoient. Cette tragédie est fort belle en soi; les deux derniers actes ne sont pas, en effet, de la force des autres pour le style : c'est l'histoire simple de la conjuration sans aucune intrigue. On dit aussi que les gens d'affaires ne continueront pas d'y aller, parce qu'il n'y a point d'intérêt.

Le Roi a fait, à la fin de cette année, une grande promotion d'officiers généraux pour récompense de la paix.

On dit cependant que, dans les assemblées qui se tiennent à Nice, il y a quelque tracasserie de la part de la reine de Hongrie, par rapport à l'évacuation du duché de Guastalla, c'est-à-dire de quelques dépendances de ce duché; ce qui retardoit, de notre part, l'évacuation des places des Pays-Bas, qui doivent être remises à la reine de Hongrie. Ces procédés sont assez ordinaires à la maison d'Autriche.

Cela ne doit pas néanmoins arrêter la publication de la paix, qui est faite principalement entre la France, l'Angleterre et la Hollande; les autres parties ne sont qu'accidentelles. Il y a même toute apparence que, si les cartes se brouillent, en Italie, avec la reine de Hongrie, à ce sujet et peut-être pour d'autres mécontentements de la part de la république de Gênes, les Hollandois ni l'Angleterre ne prendroient plus part à la querelle.

Il est certain qu'on prépare, à la place de Grève ou de l'Hôtel-de-Ville, un grand feu d'artifice, et que l'on y construit une charpente étonnante dans l'étendue de ce qui descend à la rivière, pour faire, dit-on, une salle de l'invention de M. de Bernage, prévôt des marchands, de quoi jusqu'ici on n'a pas grande idée, et que l'on y travaille à force, le feu et la publication de la paix devant se faire le 25 janvier.

Madame la marquise de Pompadour est toujours en

grande faveur, et elle a tous les talents pour s'y maintenir; on croit même qu'on la verra duchesse incessamment.

On a dressé, dans les petits appartements du Roi, un théâtre pour représenter des opéras ou plutôt des ballets, théâtre qu'on enlève, qu'on remet en deux jours; c'est M. le duc de La Vallière qui a la direction de ces divertissements. Madame la marquise de Pompadour y joue avec des dames de la Cour; elle n'a pas une grande voix, mais très-agréable, beaucoup de goût, et joue dans la grande perfection; elle danse de même; il y a plusieurs seigneurs qui dansent aussi à merveille. On y a joint des acteurs de l'Opéra et de la Comédie-Italienne, en sorte que cela compose, dit-on, le spectacle le plus charmant. Comme le lieu est petit, il y a au plus quarante ou cinquante places à donner pour des spectateurs, qui sont, après les princes et princesses, les favoris de la Cour.

Les petits appartements, les voyages de Choisy et tous les bâtiments que le Roi fait faire de côté et d'autre, forment des dépenses très-considérables sans qu'il en reste aucun monument.

On compte à présent à madame de Pompadour cinquante mille écus de rente[1]; elle a pour intendant de

1. Six mois après la déclaration des amours du Roi pour la Pompadour, elle avait déjà de ses dons 180,000 livres de rente, un logement à la Cour, un autre dans toutes les maisons royales, et le marquisat de Pompadour. En 1746, elle acheta la terre de la Selle pour 155,000 livres, et en dépensa 60,000 au château; la même année, le Roi lui donna 759,000 livres pour acquérir le château et la terre de Crécy, il lui délivra 500,000 livres de l'augmentation de la charge de trésorier des écuries, et en créa une seconde de 500,000 livres à son profit. Au 1er janvier suivant, il lui donna pour étrennes de belles tablettes garnies de diamants, dans lesquelles elle trouva un billet de 150,000 livres payables au porteur. Son frère, qui se fit appeler d'abord le marquis de Vandières, nom que les rieurs changèrent en celui *d'avant-hier*, ce qui lui fit prendre celui de marquis de Marigny, eut la direction générale des bâtiments et la capitainerie de Grenelle; et dès lors jusqu'à la fin de sa vie, de semblables libéralités furent prodiguées à la favorite. — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXVIII, p. 425.

toutes ses affaires, depuis un mois, M. Colin. C'étoit un procureur au Châtelet, garçon fort aimable, âgé de quarante ans, qui, par hasard, étoit depuis longtemps procureur des père et mère et de la famille de madame de Pompadour, c'est-à-dire de M. et madame Poisson; il étoit extrêmement employé et considéré dans Paris. Comme elle a beaucoup de confiance en lui, elle lui a demandé le sacrifice de son état avec toutes les grâces possibles, en lui disant qu'elle s'étoit fait à elle-même toutes les objections qu'il pouvoit lui faire, c'est-à-dire sur l'incertitude de la durée de la faveur où elle est. M. Colin étoit déjà connu directement du Roi, pour des affaires particulières de la marquise qui s'étoient traitées, à Crécy ou dans les petits appartements, en sa présence. Colin a de l'esprit, parle bien et est aimable de figure; il n'a pas laissé que d'être embarrassé et de balancer sur le parti qu'il devoit prendre de quitter un état sûr et qui ne pouvoit qu'augmenter. Mais, d'un autre côté, la manière dont cela lui a été proposé, la parole de l'indemnité, l'idée d'une fortune brillante si cela continue, l'ont déterminé à accepter; il a vendu sa charge. On verra ce que cela deviendra, car il faut convenir que le crédit est au dernier degré, quoique ménagé avec esprit et prudence, et que c'est à présent la porte pour toutes les grâces.

Voici ce qui a été fait à l'occasion de la paix : histoire de France depuis 1740 jusqu'à présent; 1740 est le commencement de la guerre.

Tel qui prétendit ne rien prendre
Prit deux étrangers pour tout prendre,
Prit un étranger pour tout rendre,
Prit le Prétendant pour le prendre
Et le rendre.

Il faut l'explication de cette énigme.

Le Roi a déclaré, au commencement de la guerre, qu'il ne vouloit rien pour lui.

Les deux étrangers, dont il s'est servi pour prendre la Flandre, les Pays-Bas et une partie de la Hollande, sont les maréchaux de Saxe et de Lowendal.

Il a envoyé à Aix-la-Chapelle M. le comte de Saint-Séverin, Napolitain, en qualité de plénipotentiaire, qui a tout rendu ce qu'on avoit pris.

Il s'est servi du prince Édouard pour faire la diversion d'Angleterre, qu'il a fait ensuite arrêter pour le rendre et le mettre hors du royaume.

Voilà, en quatre vers, l'abrégé de la guerre.

Jusqu'ici il y a apparence, suivant les *Gazettes*, que le prince Édouard se retire à Fribourg, chez les Suisses. On dit cependant, comme chose sûre, qu'il est à Avignon, accompagné de douze Irlandois ou Anglois.

On avoit levé le scellé mis dans sa maison, avant qu'il partît de Vincennes, en présence de deux personnes de sa suite qu'il avoit nommées; ce scellé n'ayant été mis que pour la conservation des effets et de ses papiers.

Le public, ici, est fort singulier. On auroit beaucoup crié, si le Roi, par hauteur, avoit continué la guerre encore deux ans, par rapport à l'article du prince Édouard, et l'on a paru fort mécontent du procédé que l'on a tenu à son égard; de façon que cela a donné lieu à des vers très-hardis, tels que ceux qui suivent :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile.
Vos ennemis vaincus aux champs de Fontenoy,
A leurs propres vainqueurs ont imposé la loi,
Et cette indigne paix qu'Aragon vous procure
Est pour eux un triomphe et pour vous une injure.
Hélas! avez-vous donc couru tant de hasards
Pour placer une femme au trône des Césars,
Pour voir l'heureux Anglois dominateur de l'onde,
Voiturer dans ses ports tout l'or du Nouveau-Monde,
Et le fils de Stuart par vous-même appelé,
Aux frayeurs de Brunswick lâchement immolé ?

Et toi que les flatteurs ont paré d'un vain titre,
De l'Europe en ce jour te diras-tu l'arbitre,
Lorsque dans tes États tu ne peux conserver
Un héros que le sort ne cesse d'éprouver;
Mais qui dans les tourments d'une vie agitée,
Au sein de l'Angleterre à sa perte excitée,
Abandonné des siens, fugitif, mis à prix,
Se vit toujours du moins plus libre qu'à Paris.
De l'amitié des rois exemple mémorable,
Et de leurs intérêts victime déplorable,
Tu triomphes, cher prince, au milieu de tes fers.
Sur toi dans ce moment tous les yeux sont ouverts;
Un peuple généreux et juge du mérite
Va révoquer l'arrêt d'une race proscrite.
Tes malheurs ont changé des esprits prévenus;
Dans le cœur des Anglois tes droits sont reconnus
Plus sûrs et plus flatteurs que ceux de ta naissance;
Mais sur le trône assis, cher prince, souviens-toi
Que ce peuple superbe et jaloux de sa foi
N'a jamais accordé le titre de grand homme
Aux lâches complaisants des François et de Rome[1].

VERS SUR LE RÉGIMENT DES GARDES-FRANÇOISES.

Cet essaim de héros qui sert bien son Roi
A Malplaqué, Etinghen, Fontenoy,
Couvert d'une égale gloire,
Des gardes en un mot le brave régiment
Vient, dit-on, d'arrêter le fils du Prétendant.
Il a pris un Anglois, ah! Dieu quelle victoire!
Muses, gravez bien vite au temple de mémoire
Ce rare événement.
Va, déesse aux cent voix, va l'apprendre à la terre,
Car c'est le seul Anglois qu'il ait pris dans la guerre.

M. le duc de La Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe, et M. le duc de Châtillon, gouverneur de

1. Ces vers ont été publiés plusieurs fois déjà, entre autres dans les pièces justificatives de la *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1781, in-12, t. II.

M. le Dauphin, ne sont point en Cour et restent toujours dans leur exil, qu'ils s'étoient attiré, pour des discours indiscrets, à Metz, lors de la grande maladie du Roi.

On n'a plus parlé de la mort de M. le comte de Coigny, sur le grand chemin de Versailles; mais on ne doute point qu'il n'ait été tué en duel par M. le comte de Fitzjames, qui, quoique blessé, peut-être après s'être fait sucer, partit la nuit pour la Flandre, d'où il écrivit sur-le-champ aux uns et aux autres, et cela au sujet de discours qu'avoit tenus M. le comte de Coigny sur le compte de M. l'évêque de Soissons, frère du comte, où il avoit été même question de bâtardise, parce que le maréchal de Berwik, leur père, étoit bâtard du roi d'Angleterre.

ANNÉE 1749.

Janvier.

Le chapeau de l'évêque Boyer. — Places et mariages. — M. Bignon et les maîtres des Requêtes. — Mariage de M. de Lamoignon de Malesherbes. — La fortune des financiers. — Fausse-couche de la Dauphine. — Les chirurgiens et les médecins. — État de la température. — Préparatifs des fêtes pour la paix.

On parle d'un chapeau de cardinal pour M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, qui a la feuille des bénéfices, et un grand crédit auprès du Roi, pour la distribution d'iceux. Ce prélat lui a été donné par le cardinal de Fleury comme un fort honnête homme. Il avoit été théatin et bon prédicateur. Sa fortune est venue de la pique d'une de ses pénitentes, qui ne put pas réussir à le mettre à la tête de sa maison des Théatins, de Paris, et qui eut le crédit de le faire nommer évêque de Mirepoix. Comme il est fort porté pour soutenir la Constitution, il n'est pas étonnant que le pape le récompense. Mais il faut convenir qu'il n'est aimé de personne, et cette nouvelle lui a attiré les vers suivants :

En vain la fortune s'apprête
A t'orner d'un lustre nouveau.
Plus ton destin deviendra beau,
Et plus tu nous paroîtras bête.
Benoît donne bien un chapeau,
Mais il ne donne point de tête.

M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Châlons, fils du premier président et frère du dernier premier président, a la place de conseiller d'État de M. Pelletier de

La Houssaie, intendant des finances; quoiqu'ils s'appellent du même nom, ce n'est pas la même famille.

M. de Bernage, prévôt des marchands, marie M. de Bernage de Vaux, son fils, intendant de Moulins, à mademoiselle Lemarié de Boncours. C'est la fille d'un fabricant d'étoffes à Amiens, qui est apparemment fort riche.

On avoit parlé d'un nouveau changement dans le Grand-Conseil, où tous les ans un conseiller d'État préside avec huit maîtres des Requêtes, qui changent, je crois, tous les trois ans. Le président a douze mille livres, et les maîtres de Requêtes trois mille livres. On parloit de faire M. Bignon premier président stable, ainsi que les maîtres des Requêtes, en leur demandant à chacun soixante mille livres. Ce M. Bignon est jeune, fils de l'intendant de Paris, et frère de M. Bignon de Blanzy, qui est mort, il y a quelques années, et qui étoit un homme aimable. Mais celui ci, qui est maître des Requêtes, est un sujet fort ordinaire. Il a cependant la place de son frère, de bibliothécaire du Roi et de l'Académie françoise, qui ne convient qu'à un homme d'esprit et de lettres; il est parent de M. de Maurepas, des Phélipeaux, de M. le comte de Saint-Florentin; cette nouvelle ne se confirme pas, apparemment que le chancelier et le maître des Requêtes s'y opposent. On parle à présent de le faire prévôt des marchands au mois d'août prochain.

M. de Lamoignon de Blancmesnil, qui a été premier avocat général du Parlement et qui a exercé pendant quelques années une charge de président à mortier, aujourd'hui premier président de la Cour des Aides, marie son fils unique M. de Lamoignon de Malesherbes[1], conseiller au Parlement, à mademoiselle Grimod de La Reynière, fille du fermier général, et intéressé dans les postes de France, à qui on donne en mariage cinq cent

1. C'est l'illustre et vertueux défenseur de Louis XVI. Il naquit le 6 décembre 1721, et mourut sur la guillotine le 22 avril 1794.

mille livres, argent comptant, deux cent mille livres d'assuré, et plusieurs années de nourriture et logement. M. Grimod de La Reynière a quatre enfants, ce qui fait voir la richesse de ces financiers. Il a marié sa fille d'un premier lit à M. Moreau de Beaumont, maître des Requêtes et intendant de Poitiers, fils de M. Moreau de Vassigny, président des Requêtes du Palais et neveu de M. Moreau de Séchelles, intendant de l'armée de Flandre et des Pays-Bas, dans cette guerre, employé à présent aux évacuations des places. M. le premier président de Lamoignon a obtenu pour son fils la survivance de la charge de premier président de la Cour des Aides.

Madame la Dauphine a eu le malheur de faire une fausse-couche à la fin de ce mois, quelques jours après une saignée du bras, qui lui a été ordonnée. Le Roi en a été extrêmement touché, et tout le public en est fort alarmé. On en rejette la faute sur les médecins de la Cour; peut-être ce bruit se répand-il ici de la part des chirurgiens. Il est certain qu'elle n'y a pas donné lieu par aucun mouvement indiscret. Ce qui fait craindre que ce soit une disposition naturelle, et comme c'est la seconde fausse-couche, cela donne plus d'inquiétude, d'autant que M. le Dauphin est fort puissant et qu'il ne prend pas d'exercice, et mange beaucoup, et que nous n'avons par ce moyen point de princes; tandis que la reine de Hongrie, au milieu des soins de la guerre qu'elle a si bien soutenue et terminée, a le bonheur d'avoir trois garçons.

M. le Dauphin s'étant trouvé mal une nuit d'une indigestion, cela a saisi la princesse, et il a fallu la saigner; mais on dit qu'elle l'a été une seconde fois depuis, et que douze heures après elle a fait la fausse-couche. On lui a fait entendre, pour la consoler, que ce n'étoit qu'un faux-germe. Mais malheureusement, il n'est que trop vrai que c'étoit un garçon. Il est notoire qu'après

la fausse-couche, on a fait venir MM. Puzos et Bourgeois, fameux accoucheurs de Paris, pour consulter, avec M. Jard, accoucheur, comment on la conduiroit, ce qui feroit toujours tort dans le public aux médecins de la Cour. La princesse, au surplus, se porte aussi bien que cela peut être.

A propos de médecins et chirurgiens, ils sont toujours fort animés les uns contre les autres, ce qui ne contribue pas au soulagement du public dans les maladies. Leur procès n'est point encore jugé au Conseil. On voudroit peut-être, par la difficulté de faire un règlement, qu'ils s'accommodassent entre eux, mais il n'y a pas d'apparence depuis plus d'un an. On ne reçoit point de chirurgiens à Saint-Côme, parce que les médecins prétendent présider à ces réceptions. Cela peut avoir des suites fâcheuses.

Depuis le mois de novembre, il n'a encore fait ni neige, ni gelée, ce qui a fait dire dans le public, comme nouvelle venant de l'Observatoire, qu'il n'y auroit point d'hiver, parce que la terre avoit fait un mouvement extraordinaire qui nous auroit rapproché du soleil de quelques degrés : conte que messieurs de l'Observatoire désavouent très-fort. Il a fait de très-grands froids dans le Nord, et il nous viendra peut-être ici un peu tard. Mais en récompense, depuis un mois, il fait un temps détestable, de très-grands vents et des pluies continuelles.

On dit que la publication de la paix sera pour le jeudi, 13 de ce mois de février. La rivière est déjà très-grosse. Si les pluies continuent, il pourroit bien arriver que la salle et le plancher, que M. le prévôt des marchands a fait faire, au niveau de la place de Grève, dans la partie du côté de la rivière où est ordinairement le charbon, et où l'on met les canons lors des feux de joie, ne seront pas praticables. La rivière est déjà très-avancée au-dessous de la salle. Cette grande salle, dont on ne devine pas encore absolument la destination, coûte, à ce que

l'on dit, vingt mille livres, par la charpente qui est au-dessous. Je me suis imaginé que, comme la place de Grève est petite et que le feu d'artifice en occupe une grande partie, ce plancher est pour agrandir le terrain et pour placer le peuple.

Février.

Mort de la duchesse d'Orléans, veuve du Régent. — Le duc d'Orléans et le duc de Chartres. — Promotions dans l'ordre du Saint-Esprit. — Enterrement de la duchesse d'Orléans. — Suppression de divers impôts. — Cherté du bois. — Publication de la paix dans les rues de Paris; cérémonial. — *Te Deum*, feu d'artifice. — Accidents. — Danses publiques. — Députations des grands corps de l'État. — Les dames de la halle à Versailles.

Son Altesse Royale madame la duchesse d'Orléans, fille de Louis XIV et de madame de Montespan, sœur de défunts M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse et madame la duchesse de Bourbon, veuve de M. le duc d'Orléans, régent du royaume, mort en 1723, est morte le 1er de ce mois, samedi, à onze heures du soir, âgée de près de soixante-onze ans[1]. Les spectacles ont cessé. Dimanche 2, étoit le jour de la Purification, et aujourd'hui lundi 3, il n'y a point de comédie, et demain point d'opéra. Elle est exposée à visage découvert dans son lit.

Cette princesse reçut, le 27 janvier, pour la seconde fois, les sacrements, en grande cérémonie. Tous les princes de la maison d'Orléans allèrent à Saint-Eustache, et vinrent à pied, au Palais-Royal, en suivant le Saint-Sacrement. Cela a donné lieu à une dispute entre les aumôniers, qui vouloient lui administrer les sacrements, et M. le curé de Saint-Eustache, qui a fait décider la chose en sa faveur, attendu qu'elle n'avoit que de simples aumôniers, c'est-à-dire point de premier aumônier qui fût évêque.

Cette princesse, après avoir donné sa bénédiction à M. le duc d'Orléans, son fils, et à M. le duc de Char-

1. Elle était née le 9 mai 1677.

tres, son petit-fils, les a fait embrasser pour les réconcilier : mais on dit que cette réconciliation n'a été sérieuse de part et d'autre. Le duc d'Orléans, qui est retiré à Sainte-Geneviève, dans une extrême dévotion, est mécontent de ce que M. le duc de Chartres, son fils, et madame la duchesse de Chartres fréquentent souvent les spectacles, font de grandes dépenses à Saint-Cloud, et y jouent souvent des comédies. On peut dire à cela que le fils fait ce qu'un grand prince de son âge doit faire, et que le père ne remplit pas aux saluts de Sainte-Geneviève la place du premier prince du sang. On dit que le lendemain, M. le duc de Chartres se rendit à l'appartement de M. le duc d'Orléans, qui résidoit alors au Palais-Royal, pour lui témoigner la joie de son raccommodement et le prier qu'il fût durable; que le père le reçut très-mal, en lui disant qu'il ne l'avoit fait que pour contenter sa mère.

Le 2 de ce mois, jour de la Purification, le Roi a reçu chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, le duc d'Estissac, qui est La Rochefoucauld, le marquis de Vaugrenant et . . . . , et il a nommé six autres cordons-bleus, savoir : le comte de Mailly-Rubempré, premier écuyer de madame la Dauphine, le baron de Montmorency, le duc de La Vallière, le marquis de Sassenage, maison de Provence, le marquis de Souvré, qui est de la famille Louvois, et le marquis de Chalmazel, premier maître-d'hôtel de la Reine.

Madame la duchesse d'Orléans, comme Altesse Royale, devoit être enterrée à Saint-Denis, mais elle a demandé par son testament à être enterrée au couvent de la Madeleine de Treinel, faubourg Saint-Antoine, où elle avoit un appartement et où madame d'Orléans, abbesse de Chelles, sa fille, a été enterrée, et beaucoup de simplicité dans sa pompe funèbre; cela a été exécuté.

A peine l'a-t-on vue pour le public dans son lit de parade. Les Cours souveraines n'ont point été lui jeter

de l'eau bénite. Point de tenture dans les cours du Palais-Royal, et jeudi 6, sur les cinq heures du soir, on l'a portée à la Madeleine de Treinel. Le cortége étoit simple : point de pauvres, une centaine de domestiques avec des flambeaux, ses gardes, ses suisses, pages et gentilshommes, ses officiers à cheval, son corps dans un carrosse de deuil, deux autres carrosses noirs pour les prêtres et ses premiers officiers, deux autres carrosses ordinaires pour ses femmes, et même ni son fils, le duc d'Orléans, ni son petit-fils, le duc de Chartres, le prince de Conti, son gendre, le duc de Penthièvre, son petit-gendre, aucuns princes ne suivoient en carrosse le convoi. Je n'en sais pas la raison. A neuf heures du soir son cœur a été porté au Val-de-Grâce.

On dit qu'elle a fait des legs considérables, soit pour les pauvres de Saint-Eustache, sa paroisse, soit pour les gens et domestiques de sa maison, et qu'elle a donné considérablement à la princesse de Modène, duchesse de Penthièvre, sa petite-fille, entre autres sa maison de Bagnolet[1], à condition de payer tous les ans la taille de la paroisse.

Comme le peuple ne témoignoit pas une grande joie de la paix présente par rapport aux impôts, le Roi, par un édit du 4 de ce mois, qu'on n'a publié dans les rues que le 10, a supprimé les droits imposés en 1745 et 1748 sur le cuivre, la chandelle, la cire, la poudre, le papier et les cartes, qui étoient effectivement des droits fort à charge au peuple. Comme le fond de ces droits a été employé dans le temps, le Roi a remboursé les traitants et le Roi promet de supprimer encore d'autres droits, quand les charges de l'État et les dettes contractées pour les dépenses de la guerre seront acquittées. Le dixième, dont les rôles sont faits, durera sûrement pour le moins cette année 1749; il n'y a pas grand mal à cela

1. Le château de Bagnolet avait été construit par le Régent.

pour acquitter l'État et peut-être pour remplir des projets de marine.

Une taxe qui charge bien le public et le peuple singulièrement, est celle sur le bois qui subsiste toujours. La voie de bois neuf coûte, dans le chantier, vingt livres dix sols et celle du bois flotté dix-neuf livres deux sols.

Aujourd'hui mercredi, 12 février, qui est le mercredi gras, s'est faite la publication de la paix dans le même ordre qu'elle est décrite dans la marche. La onzième publication, qui est à la place Maubert, s'est faite à quatre heures; cette marche étoit assez belle et a duré vingt-cinq minutes à passer. M. de Bernage, prévôt des marchands, et M. Berrier, lieutenant de police, étoient montés sur de très-beaux chevaux couverts de housses de velours cramoisi très-longues brodées en or; ils avoient chacun six laquais habillés de neuf en grande livrée. La troupe du guet à cheval étoit magnifique; cela composoit une marche de près de huit cents personnes, cela méritoit d'être vu. Ceux qui ont couru aux différentes places ont remarqué qu'après la publication faite par le roi d'armes, quelque archer entonnoit l'antienne : *Vive le Roi!* ce qui n'étoit pas suivi d'un cri général; le peuple en général n'est pas bien content de cette paix dont cependant il avoit grand besoin, car quelle ressource auroit-on été obligé de prendre si la guerre avoit continué. On dit que dans les Halles, les harangères en se querellant se disent : Tu es bête comme la paix. Ce peuple a son raisonnement [1]. L'aventure du pauvre prince Édouard lui a déplu. Il sait d'ailleurs que nous ne gagnons ni ne gardons aucunes villes, et que cet établissement de don Philippe, de Parme, Plaisance et Guastalla, est peu de chose pour une fille aînée de France et il ignore les raisons particulières qui forcent à s'en contenter et à n'en pouvoir pas demander davantage.

1. Il faut convenir que, d'après tout ce que nous dit Barbier, le peuple de Paris raisonnait assez juste.

Quoique la seconde publication se fasse au Palais, dans la cour du Mai[1], au pied du grand escalier, le Parlement n'a point vaqué et il ne vaque point ce jour-là. On dit qu'autrefois on faisoit enregistrer au Parlement les traités de paix et que depuis que cela ne se pratique plus, il ne prend aucune part à la cérémonie de la publication. La juridiction va à l'ordinaire : il n'y a point d'ordre pour la fermeture des boutiques; elles étoient ouvertes à l'ordinaire, même il n'y avoit point eu assez d'ordre dans les rues, car on dit que les rues du passage se sont trouvées embarrassées de charrettes et de carrosses.

Jeudi gras, 13 de ce mois, on a chanté, l'après-midi à Notre-Dame, un *Te Deum* avec timballes, trompettes et grand corps de symphonie, où les trois Cours souveraines ont assisté, l'Université et le corps de Ville. Il n'y a jamais eu à Notre-Dame une si grande affluence de monde, on s'y étouffoit.

Le Roi n'est point venu au *Te Deum* comme on l'avoit cru. Le soir, sur les huit heures, on a tiré un fort beau feu d'artifice dans la place de Grève, vis-à-vis l'Hôtel de Ville. Quoique le prévôt des marchands eût agrandi la Grève, par la salle qu'il avoit fait construire au niveau du parapet jusqu'à la rivière, il y avoit tant de monde, et la place est si petite par elle-même, d'autant que l'édifice du feu, qui représentoit le Temple de la Paix, tenoit beaucoup de place, que le peuple s'y portoit, de manière qu'il y a eu une douzaine de personnes, femmes et hommes, qui y ont été étouffées, et que l'on a portées à la Morgue, au Châtelet, et l'on dit un grand nombre de gens blessés à l'Hôtel-Dieu; cependant il y avoit eu beaucoup d'ordre pour l'arrivée des carrosses, dont le monde descendoit à l'Hôtel de Ville, qui n'en-

1. Le 1er mai, les bazochiens avaient coutume de planter un arbre qu'on appelait le *mai* dans la cour du Palais de justice, qui en reçut même le nom de *Cour du Mai*. CHÉRUEL.

troient en file qu'un à un par le quai Pelletier, passoient par la rue du Mouton et tournoient du côté du cimetière Saint-Jean. J'ai vu le quai de la Tournelle et le pont pleins de carrosses remplis de monde pour voir le feu, de manière que le passage du quai de la Tournelle étoit bouché, et l'on ne voyoit de là que le feu d'artifice en grande fusée.

Pendant le feu et après, toutes les rues de Paris ont été assez bien illuminées par des lampions ou chandelles sur les fenêtres.

Et dans tous les quartiers de la ville, à plusieurs endroits, il y avoit des amphithéâtres assez grands, revêtus et couverts de décorations peintes, sur lesquels il y avoit de la symphonie, et d'où l'on a distribué au peuple des cervelas, des quartiers de dindon, du pain et du vin. Le bas peuple dansoit à ces endroits et il a ainsi couru jusqu'à plus de minuit.

L'illumination de la ville n'étoit pas plus belle qu'à l'ordinaire. Le peuple dansoit dans la salle du côté de l'eau; mais sur le minuit, il s'y est passé des indécences. Le bon bourgeois, les honnêtes gens se promenoient, entroient dans cette salle, où l'on dit qu'une troupe de gens, laquais ou jeunes gens qui dansoient en rond, entraînoient les femmes et filles, les .... dessus et dessous, ce à quoi il falloit mettre ordre.

Quoiqu'on dise en général que ces sortes de fêtes ne soient que pour le peuple ou du moins pour le petit bourgeois, depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures, il y a eu dans la Grève une file continuelle de carrosses qui venoient voir l'illumination et les danses.

Enfin voilà donc la paix faite, publiée et exécutée pour les divertissements. Ce jour les boutiques ont été fermées avec défense de travailler sous de grosses amendes.

Toutes les évacuations des places des Pays-Bas et de la Hollande ont été faites ce mois-ci, et toutes les resti-

tutions en Italie, soit pour la république de Gênes, soit pour le duc de Modène, et on a pris possession des duchés de Parme et de Plaisance pour don Philippe, qui n'est point encore parti de Provence pour s'y rendre. On appelle à présent madame Infante, qui est encore en Cour, madame la duchesse de Parme.

Madame la Dauphine se rétablit de jour en jour. Il ne s'agit plus que de travailler plus efficacement et plus heureusement. On ne parle plus de la faute ou de la cause de la fausse-couche.

Le 25 de ce mois, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoies et l'Hôtel de Ville ont été à Versailles, le matin, complimenter le Roi sur la paix, et l'après-midi, le Grand Conseil, l'Université et l'Académie françoise. Les femmes de la Halle, marchandes de poisson, se sont mises sur le pied d'aller à Versailles dans les grandes occasions. Elles ne sont pas les *Gazettes*, mais elles y ont été aussi et elles ont été régalées à dîner, au grand commun, par M. de Livry, premier maître-d'hôtel; je le sais par un conseiller de la Cour des Aides, dont la compagnie est pareillement régalée à dîner par M. de Livry, et qui les a vues. Pour le Parlement, il revient toujours dîner à Paris, et la Chambre des Comptes a ordinairement quelque maître-d'hôtel, parmi les maîtres des Comptes, qui donne à dîner à la compagnie. Je n'ai point demandé ce qui se passe pour les autres qui vont le matin.

Mars.

Réduction de l'armée. — Triste situation des officiers licenciés. — Le lieutenant marchand de fromage. — Le chevalier de Saint-Louis simple soldat. — Les grenadiers royaux. — Tout Paris court voir le rhinocéros. — La sorcière des charniers de Saint-Eustache.

Il y a eu plusieurs ordonnances qui sont rapportées en extrait dans la *Gazette de France*, pour la réforme des troupes qui est plus forte qu'on ne l'a jamais fait dans ce pays-ci. On a supprimé entièrement au moins

douze régiments et on a beaucoup diminué tous les autres. Cela met sur le pavé un grand nombre de jeunes gens qui servoient depuis quelques années dans les troupes en qualité de lieutenants, sous-lieutenants et même capitaines, et qui sont embarrassés après avoir été officiers, de prendre aucun autre état et qui n'ont plus ni paye, ni qualité, et qui se trouvent sans bien. Cela doit apprendre aux jeunes gens des familles bourgeoises, qui sont à portée de choisir différentes professions pour gagner leur vie, de ne pas se livrer si imprudemment au métier militaire qui les flatte d'abord par le brillant et la fainéantise, et dans lequel on obtient aisément des places en temps de guerre que l'on a besoin de troupes. Il n'y a pas le même inconvénient pour les soldats qui peuvent plus aisément retourner dans leurs villages, reprendre leur premier état et travailler aux terres qui deviennent incultes pendant la guerre.

Le Roi donne un mois d'appointements à tous les officiers réformés pour s'en retourner chez eux. On dit dans Paris deux histoires, l'une d'un lieutenant qui n'ayant que trente-trois livres pour retourner dans son pays qui étoit fort éloigné, et n'ayant d'autre habit que celui d'ordonnance, s'est mis à vendre du fromage dans la ville où étoit son régiment; sur le reproche qui lui a été fait par ses anciens camarades et sur les réprimandes du commandant de la place, il leur a répondu tout simplement qu'il ne faisoit rien contre l'honneur, qu'il aimoit mieux faire ce petit commerce que de demander l'aumône en chemin et qu'il n'avoit point envie ni de disposition à voler; que quand il auroit gagné quelque chose pour sa route, il partiroit pour son pays.

L'autre, d'un lieutenant bien bâti, qui ayant fait quelque action d'éclat avoit été honoré de la croix de Saint-Louis [1]; ne sachant où donner de la tête, il s'est

1. L'ordre de Saint-Louis fut établi en 1693 par Louis XIV. Les officiers ne pouvaient en faire partie qu'après dix ans de service.

adressé à un capitaine aux gardes-françoises qui l'a reçu pour soldat. Ayant caché sa croix étant du détachement pour monter la garde à Versailles, il a payé bouteille à son sergent; il l'a prié de le poster dans l'endroit le plus apparent pour voir passer le Roi et toute la Cour, attendu qu'il n'avoit jamais vu la Cour. Ainsi posté, entendant les tambours parce que le Roi alloit sortir, il mit sa croix de Saint-Louis sur sa casaque. M. le duc de Chartres fut le premier qui s'en aperçut, il en fut surpris attendu que cela ne doit pas être. Il en parla au Roi, on fit demander au soldat de quel droit il avoit la croix; il rendit compte de son aventure, de ce qui lui avoit procuré la croix et de son état présent. On dit qu'il a eu une pension de six cents livres.

Cette réforme est faite comme si on étoit sûr ici de n'avoir point de guerre pendant dix ans. Il y a apparence que le maréchal comte de Saxe a travaillé à tous ces arrangements et ce qu'on a mieux fait, c'est d'avoir conservé quarante-deux compagnies de grenadiers, tant des régiments supprimés que des bataillons réformés, qui ne composera qu'un seul corps sous le nom de Grenadiers Royaux et qui seront commandés par des lieutenants, capitaines et colonels réformés, et par-dessus cela par deux officiers généraux qui ne sont pas encore nommés; cela formera un corps redoutable.

Les colonels réformés qui avoient acheté leur régiment ont deux mille livres de pension et les autres mille livres. Cette réforme générale, tant dans l'infanterie que la cavalerie, doit produire une épargne considérable au Roi.

Malgré ce que l'on voit à présent, s'il y avoit guerre dans deux ans, on retrouveroit encore aisément officiers et soldats; et quant à présent, s'il y a guerre dans le Nord, comme les apparences y sont, les officiers réformés pourront trouver de l'emploi dans les troupes étrangères.

On voit à la foire Saint-Germain un animal rare et curieux que l'on n'a jamais vu en France, c'est un rhinocéros. Il a été amené des Indes à grands frais par un capitaine d'un vaisseau hollandois qui l'a eu fort jeune. C'est une femelle; cet animal est doux, fort gras, noir, extraordinaire par sa peau qui est par écailles et fort dure. Les places sont à trois livres, une livre, et douze sols. Il y a peu de gens qui ne le voient par curiosité et le capitaine hollandois doit gagner beaucoup. On dit que le Roi vouloit acheter cet animal, mais que le capitaine en vouloit cent mille écus. Depuis qu'il l'a débarqué, il l'a montré dans plusieurs endroits, et il est arrivé d'abord à Versailles où toute la Cour l'a vu. On le conduit par terre dans une espèce de caisse qui est montée sur quatre roues et tirée par six ou huit chevaux. Cet animal mange par jour, cinquante livres de foin, quinze livres de pain et boit quinze seaux d'eau. Je l'ai vu aussi manger des pelures d'oranges qu'on lui jetait dans un très-grand gosier. Il n'a, à ce que l'on dit, que onze ans et doit encore grossir beaucoup.

Cet animal est l'ennemi juré de l'éléphant, il lui présente la tête basse pour lui donner dans le poitrail un coup de la corne qu'il a sur le nez, corne cependant qui n'est pas pointue et qui n'a pas un pied de long et un peu couchée le long de sa tête. Les mâles ont une seconde corne sur le dos et les femelles n'en ont qu'une sur le nez.

Il est arrivé, il y a quelques jours, une singulière aventure à Paris. Vendredi 7 de ce mois, on faisoit dans les charniers de Saint-Eustache le catéchisme des jeunes filles pour la première communion, d'une quarantaine de filles qui sont des enfants du peuple des Halles; il y en a eu plusieurs qui se sont trouvées incommodées, mal de tête, vomissements, convulsions. Le dimanche 9, pareil catéchisme; et il y en a eu encore plusieurs autres qui se sont trouvées attaquées des mêmes symptômes,

cela a paru extraordinaire. On avoit vu une pauvre femme qui avoit approché de ces filles et qui avoit tiré de sa poche et secoué un mouchoir. Les petites filles non malades ont dit qu'on avoit déjà vu cette même femme le vendredi, que c'étoit une sorcière, une empoisonneuse. Cela a mis l'alarme dans le quartier. Le curé de Saint-Eustache a gardé chez lui plusieurs de ces filles. On a envoyé chercher des médecins qui les ont visitées. Cela s'est répandu de façon dans Paris que le lundi 10, une pauvre femme montant sur les marches de la paroisse de Saint-Sauveur, une petite fille cria que c'étoit là la sorcière et l'empoisonneuse de Saint-Eustache; sur-le-champ, elle a été entourée de deux cents femmes et hommes, heureusement pour elle la garde est venue. On l'a menée chez un commissaire: c'étoit la femme d'un porteur d'eau, qui étoit même un peu saoule et qui ne savoit ce qu'on lui vouloit. Le commissaire vouloit la renvoyer, mais il y avoit mille âmes à sa porte qui auroient brûlé sa maison. Il a fallu envoyer la femme au Châtelet pour la sauver de la fureur du peuple, d'où elle est sortie le lendemain.

Cette aventure qui ne s'étoit passée jusqu'ici que parmi le peuple, a fait bientôt la nouvelle dans toutes les maisons de Paris, sur un ton plus sérieux. Il a été question d'une empoisonneuse qui étoit venue à ce catéchisme des filles, pour faire l'essai de quelque poison subtil en secouant un mouchoir; c'étoit quelque femme de la Cour qui étoit l'auteur d'un pareil projet, et on promenoit les conversations au plus grave et au plus fort. Il sembloit déjà que le Roi, madame de Pompadour et autres de la Cour étoient dans le danger.

Cette nouvelle, à force de faire du bruit, s'est un peu ralentie, comme cela arrive toujours dans les nouvelles de Paris. Bien des gens même n'en sont pas encore revenus. Mais il se trouve qu'on a fait des caves dans l'église de Saint-Eustache, qu'on a remué des terres et

qu'on les a placées sous les charniers. On dit même qu'on en auroit retiré des cercueils de plomb anciens, pour vendre le plomb, qu'on avoit mis aussi sous les charniers. Rien n'est plus dangereux que les effets de pareille terre et du plomb qui a été enterré longtemps. Il y a des filles de quinze ou seize ans qui pouvoient avoir leurs ...... et par conséquent plus susceptibles. Il est certain que les médecins qui les ont vues n'ont aperçu aucune marque de poison; c'est ainsi qu'est tombé ce grand événement qui aura été écrit de Paris dans toutes les provinces avec les circonstances les plus graves.

Avril.

M. Bosc et M. Terray. — Madame de Pompadour et les prétendantes. — Le conseil des finances et le dixième. — Combinaisons de crédit public. — Les loteries et les actions de la Compagnie des Indes. — Les sous-fermes. — Les îles Caraïbes. — Le cap Breton; contestations entre la France et l'Angleterre. — Disgrâce de M. de Maurepas. — Changements dans les ministères. — M. de Maurepas quitte Paris. — L'abbé de Vauréal. — L'abbé de Rastignac. — Détails sur l'exil de M. de Maurepas. — Comment Louis XV remercie ses ministres.

M. Bosc, depuis longtemps procureur général de la Cour des Aides et chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, qui avoit été poussé par M. Bontemps, premier valet de chambre et favori de Louis XIV, à qui il s'étoit allié par quelque mariage, a vendu sa charge trois cent soixante mille livres, dont soixante mille livres de pot-de-vin à M. Terray, maître des Requêtes, neveu de M. Terray, médecin du Palais-Royal, c'est-à-dire de la maison d'Orléans, qui a gagné beaucoup de bien. Ce jeune homme-ci a préféré cette charge à celle de maître des Requêtes où il travailloit avec réputation, ayant beaucoup d'esprit, mais trop de probité et de franchise pour faire son chemin du côté du Conseil.

Il y a quelque apparence que, pendant la semaine sainte, madame de Pompadour s'est retirée en quelque maison de campagne. Sur cela, on a fait courir le bruit

dans Paris que M. le maréchal duc de Richelieu, depuis son retour de Gênes, avoit voulu mettre le Roi dans la dévotion, pour lui faire quitter madame de Pompadour, que le duc n'aime point. D'autres ont dit qu'on vouloit profiter de cette absence pour en donner une autre au Roi. On a même jeté les yeux sur la comtesse de Forcalquier, qui est une des plus jolies femmes de la Cour, sur la marquise d'Estrades et encore d'autres. Il faut convenir que le public est bien sot et bien amateur de nouveautés sans savoir pourquoi; car il n'y a aucune apparence à tous ces bruits de Paris.

Le Roi a été passer huit jours à Choisy, où il y a eu, le 15, un grand conseil de finances pour l'arrangement des affaires. On dit qu'il devoit y être question du dixième, que le Roi voudroit faire cesser, comme il a promis même depuis deux ans par la déclaration pour l'imposition des deux sous pour livre du dixième, qui cesseroit à compter de la publication de la paix.

Cela a fait même une affaire dans le Parlement de Bordeaux, qui a jugé dans une cause entre particuliers que cette déclaration seroit exécutée selon sa forme et teneur. En conséquence défense à un débiteur de retenir le dixième sur un autre à compter de la publication de la paix.

Il y a eu aussi des écrits imprimés anonymes envoyés aux chambres du Parlement, à Paris, où l'on marquoit que le Parlement n'avoit aucun mouvement à faire sur la suppression du dixième, puisque cela étoit expressément ordonné, non-seulement par l'édit qui l'avoit imposé, mais par la dernière déclaration.

Les gens sensés pensent néanmoins que, pour acquitter les dettes de l'État, il n'est pas possible de l'éteindre si tôt; il est certain qu'on en a fait payer trois mois de cette année dans les provinces, mais il n'y a point encore d'avertissement pour Paris. Cela a été suspendu jusqu'à présent. On dit qu'on le supprimera pour le mois d'oc-

tobre prochain; mais qu'au lieu du dixième, on payera le vingtième du revenu des biens pendant douze ans. Ce qui seroit pis, parce que d'ici à douze ans il y aura certainement guerre; et quel impôt mettra-t-on alors?

Il ne paroît encore rien de réglé là-dessus. On parloit aussi d'une grande loterie pour éteindre des principaux de rente sur la Ville; il est certain que si on parvenoit à les diminuer et à les rendre favorables, pour y donner de la confiance, c'est le fond où le Roi trouveroit le plus aisément de l'argent dans le besoin, parce qu'il y a toujours des mineurs dont il faut employer le bien, et toujours des gens qui gagnent et qui ont de l'argent à placer. On attend des arrangements sur les finances.

L'on tire exactement les deux dernières loteries royales, dont les fonds sont mangés il y a longtemps, et les billets gagnent et se négocient sur la place, comme aussi les actions de la Compagnie des Indes, qui ne rapportent que soixante-dix livres par an, sont sur la place à près de seize cents livres.

Le public emploie aussi beaucoup d'argent aux cargaisons d'un grand nombre de vaisseaux, que l'on charge dans tous les ports pour les Indes. Les dépenses sont si fortes et le luxe à un tel point, que chacun ne sait comment se retourner pour gagner.

D'autre côté, le bail général des fermes doit se renouveler au mois d'octobre prochain. Il est étonnant le nombre de gens qui font des fonds comme ils peuvent, et qui remuent toutes les protections de la Cour, à commencer par la Reine, jusqu'aux seigneurs et dames, pour entrer dans les sous-fermes, que l'on regarde comme une voie sûre pour faire fortune, et qui est aussi une voie aux femmes de Cour pour vendre un peu leur protection. Ces projets empêchent la circulation de l'argent; mais comme les quatre cinquièmes des prétendants n'auront rien, il faudra qu'ils fassent usage de leur argent d'un autre côté.

Voici une nouvelle affaire qui nous embarrasse : Il y a dans l'Amérique l'île de Tabago et autres îles de Sainte-Lucie, de Dominique, que l'on appelle les îles Caraïbes, dans lesquelles nous voulons faire des établissements, sur le fondement que le roi de France a droit sur ces îles. Les Anglois prétendent que cette île de Tabago doit être neutre, pour y aborder librement les uns et les autres; les négociants d'Angleterre ont fait de vives représentations sur notre prétendu établissement. On dit même, dans les *Gazettes*, que le gouverneur anglois d'îles voisines, et M. le marquis de Caylus, notre gouverneur dans l'Amérique, ont donné respectivement des ordonnances l'un contre l'autre.

Le malheur à cela est que les Anglois ne nous ont point encore rendu le cap Breton, qui est un des articles de la paix, par la difficulté des saisons; mais que l'on dit qu'ils ne le remettront pas que nous n'ayons abandonné ce projet d'établissement des François dans l'île de Tabago. Je crois qu'indépendamment de la question de notre droit sur cette île, il vaudra mieux avoir le démenti sur ce qu'on en peut avoir déjà entrepris, pour rentrer au plus tôt dans le cap Breton, qui est un établissement tout fait et très-important pour nous pour le Canada, attendu que nous ne sommes point en état de renouveler une guerre à cette occasion, surtout sur mer.

Voici un événement de conséquence dans le ministère, auquel personne ne s'attendoit : Jeudi, 24 de ce mois, à huit heures du matin, M. le comte d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre, a porté à M. le comte de Maurepas, ministre, secrétaire d'État de la marine, une lettre du Roi, en peu de mots, écrite de sa main, par laquelle il lui mande : « J'ai disposé de toutes vos places; et comme Pontchartrain est trop près de Versailles, je vous ordonne de partir pour Bourges dans deux fois vingt-quatre heures, jusqu'à nouvel ordre. » Ce dépla-

cement et cet exil ont fort surpris la Cour et la Ville. Il y a trente-six ans que M. le comte de Maurepas est secrétaire d'État de la marine du temps de Louis XIV; ce qui fit dire alors que le roi de France étoit fort extraordinaire, qu'il avoit une maîtresse de soixante-douze ans (ce que l'on vouloit dire de madame de Maintenon), et un ministre de dix-sept ou dix-huit ans.

M. de Maurepas a été élevé à la Cour avec le Roi, dont il a toujours été fort aimé; il a beaucoup d'esprit. Il faut que le Roi ait eu de fortes raisons, lui qui est naturellement bon, pour faire une pareille chose; mais personne ou, du moins, peu de gens savent ces causes secrètes.

On a d'abord dit dans Paris que le Roi et madame de Pompadour ont été très-piqués des vilaines chansons qu'on a faites sur eux; que M. Berrier, lieutenant de police, a dit à madame de Pompadour qu'il n'avoit la police que sur Paris, qu'il n'avoit pas pu en découvrir les auteurs; mais qu'il n'avoit pas la police de la Cour, d'où cela partoit plus vraisemblablement, comme cela est certain. On croit de là qu'on soupçonnoit M. le comte de Maurepas de connoître les auteurs de tous ces méchants vers qui étoient des seigneurs de la Cour, et de ne les avoir pas déclarés. Mais quoique cela pût être, il n'y a pas d'apparence que cela seul fût la cause de ce changement.

Il est plus à croire qu'il s'agit de quelque prévarication dans la marine. On dit que le maréchal duc de Richelieu, ennemi de tout temps de M. de Maurepas, a rapporté de Gênes des papiers et des instructions suffisantes pour le perdre, et qu'il ne l'a pas épargné.

Il est aussi vrai que M. de Maurepas ne faisoit point sa cour à madame de Pompadour, et qu'elle n'avoit pas lieu de l'aimer: il est haut et en possession d'un grand crédit depuis si longtemps. Un homme de ce caractère croit peut-être qu'on ne peut pas se passer de

lui, ou du moins que personne n'est en état de lui nuire. Quoi qu'il en soit, le voilà exilé, et les places sont distribuées.

M. le comte d'Argenson a le département de Paris, qui est le poste d'honneur, à cause de la grande police de Paris, qu'il fera en se jouant, ayant été élevé par M. d'Argenson, son père, et deux fois lieutenant de police, ce qui embrasse toutes les cours souveraines, les académies, le Jardin-du-Roi, l'Opéra, etc.; il a, de plus, les haras de France, ce qui vaut, dit-on, quarante mille livres de rente.

M. le comte de Saint-Florentin, beau-frère de M. le comte de Maurepas, qui a épousé sa sœur, et tous deux Phélippeaux, a la maison du Roi, qui est d'un grand détail; on ne fait que lui rendre ce qui lui appartenoit. M. le marquis de La Vrillière, son père, avoit ce département, et comme il étoit trop jeune quand il fut reçu secrétaire d'État, on le donna à M. de Maurepas, qui apparemment, malgré la parenté, avoit été bien aise de garder toujours ce département.

Pour la marine, qui est le poste le plus important, on ne savoit d'abord qui l'auroit; mais on dit généralement que c'est M. Rouillé, conseiller d'État, qui a été intendant des finances ou du commerce, et qui est actuellement à la tête de la Compagnie des Indes comme commissaire du Roi; c'est un de MM. Rouillé et Pajot qui avoient autrefois les postes. C'est un fort honnête homme et grand travailleur. On dit qu'il avoit refusé à cause de sa santé, et qu'il n'étoit pas au fait de la marine, mais que le Roi l'a obligé de l'accepter; en sorte qu'il a la place de secrétaire d'État et apparemment celle de ministre pour entrer au Conseil. C'est une grande illustration pour cette famille.

Ce grand événement doit un peu consoler M. Chauvelin, ancien garde des sceaux, qui est toujours dans sa terre de Grosbois, à cinq lieues de Paris, et en bonne

santé. Il a été longtemps exilé à Bourges, et un de ses grands ennemis, et qui s'est le plus opposé à son retour, étoit M. de Maurepas.

M. de Maurepas est parti de Paris, samedi 26. M. le cardinal de La Rochefoucauld, dont il a l'honneur d'être parent et ami, et qui est archevêque de Bourges, a demandé au Roi la permission de l'y conduire et de l'y accompagner aussi quelque temps.

Madame la comtesse de Maurepas est partie lundi 28. Quelle tristesse pour ces gens-là accoutumés au fracas de la Cour, aux plaisirs de Paris, lui surtout, qui avoit une petite maison dans un faubourg où il faisoit souvent de petits soupers avec filles et seigneurs, de se trouver transplanté à Bourges, où il n'y a à voir que M. l'intendant et où il faut faire et se contenter de nouvelles connoissances, telles qu'elles se trouvent, pour ne pas s'ennuyer absolument.

Ce n'est pas tout : M. l'abbé de Vauréal, évêque de Rennes, qui, pendant la guerre, a été notre ambassadeur en Espagne, qui est rappelé pour être remplacé par M. le marquis de Vaugrenant, a eu ordre, dit-on, de rendre compte de sa commission. On se doute que c'est apparemment quelque plainte de la part de l'Espagne, c'est ce qu'on ne sait pas. M. l'abbé de Vauréal est venu à la Cour.

M. de Rastignac, archevêque de Tours, est aussi renvoyé à son archevêché. On dit que c'est pour un mandement qu'il a fait au sujet du livre du père Pichon, jésuite, sur la fréquente communion.

Dans la *Gazette de France*, il y a seulement que M. le comte de Maurepas a donné au Roi la démission de ses emplois et qu'il est parti le 26 pour Bourges.

M. de Maurepas avoit dit au Roi en conversation, peut-être dans le temps de la prise du cap Breton sur nous[1] et des bruits que cela faisoit répandre, qu'il avoit

1. En 1745. On avait accusé de Maurepas d'être la cause de la perte de

bien des ennemis, et que si Sa Majesté étoit mécontente de ses services, il la prioit de lui annoncer elle-même.

Le mercredi au soir 23 avril, à minuit, le Roi écrivit trois lettres dans ses petits appartements, l'une à M. d'Argenson, à qui tout le paquet étoit adressé, l'autre à M. le comte de Saint-Florentin, et la troisième à M. le comte de Maurepas, que l'on porta à cinq heures du matin chez M. d'Argenson, avec ordre de l'éveiller. Dans la première lettre le Roi instruisoit M. d'Argenson de sa commission. M. de Maurepas et M. de Saint-Florentin étoient à Paris. M. de Maurepas étoit d'un souper de noces de M. le comte de Laval de Montmorency, qui avoit épousé mademoiselle de Maupeou, nièce de M. le premier président, dans lequel souper il avoit été de bonne humeur.

M. le comte d'Argenson vint d'abord à sept heures du matin chez M. de Saint-Florentin, qui n'étoit pas à son hôtel. On lui dit qu'il étoit chez le baigneur. Il falloit pourtant lui parler. On alla l'avertir où il étoit, il vint recevoir sa lettre par laquelle le Roi lui mandoit : « Les services de M. de Maurepas ne me conviennent plus, je lui demande sa démission. Je vous donne ordre de la retirer. Je donne le département de Paris à M. d'Argenson et à vous celui de ma maison. » M. d'Argenson alla tout de suite chez M. de Maurepas qu'il falloit absolument réveiller, et lui remit sa lettre, qui porte : « Je vous ai promis de vous avertir quand vos services ne me conviendroient plus, je vous tiens parole. Vous remettrez la démission de vos emplois à M. de Saint-Florentin, et dans deux fois vingt-quatre heures vous partirez pour Bourges, attendu que Pontchartrain [1] seroit trop près de moi. *Signé* : LOUIS. »

cette colonie, pour ne pas y avoir envoyé les secours que réclamait le gouverneur.

1. Pontchartrain, château sur la route de Dreux, à vingt kilomètres de Versailles.

M. de Saint-Florentin suivit de près M. d'Argenson, se rendit chez M. de Maurepas et on exécuta la démission. M. de Saint-Florentin ne s'attendoit pas plus à cette nouvelle que M. de Maurepas, et il en fut extrêmement touché par la liaison du sang et d'amitié qui étoit entre eux.

Voilà comme cela s'est passé. Tout le monde a été fort surpris de cette nouvelle, et une grande partie de la Cour, amis ou parents, en a été fort touchée. On dit même que la Reine en a pleuré.

M. le comte de Saint-Florentin a non-seulement la maison du Roi, qui est d'un grand détail, qui regarde toutes les troupes de la maison, tous les officiers, la chapelle, tous les trésoriers de la maison; il a aussi le département de la généralité de Paris qu'avoit M. de Maurepas.

M. Rouillé a la marine et le reste du département pour les provinces. M. Rouillé avoit refusé et avoit grande raison; il a, dit-on, cent quatre-vingt mille livres de rentes. Il a soixante-un ans, est infirme et ne sait actuellement par où s'y prendre; il faut qu'il demande avis à chaque pas à M. de Saint-Florentin, qui se trouve à présent le doyen des secrétaires d'État et le plus jeune de tous.

On raisonne fort dans le public sur la cause du changement de l'exil de M. de Maurepas à qui le Roi n'a pas permis de se justifier; on dit bien qu'il y avoit de la négligence de sa part, qu'il s'en rapportoit trop à ses commis qui ouvroient ses lettres et qui tiroient fort à l'argent; mais avec tous ces raisonnements, qui ne sont peut-être pas aussi forts qu'on le dit, on ne croit pas qu'il y ait de la malversation, par la raison qu'on n'a point mis de scellé sur ses papiers, ce qui est conséquent. On croit absolument que les vers et les chansons dont le Roi a été très-piqué, et que l'on dit avoir été chantés devant lui à des soupers, en sont cause.

On dit que depuis on en a fait encore de nouvelles, dans lesquelles on tire sur les appas de madame la marquise, ce qui est encore plus grave que sur la naissance. Il faut avouer que cela est bien imprudent et bien insolent. Il suffit que le Roi soit attaché à une femme telle qu'elle soit pour qu'elle devienne respectable à tous ses sujets.

Mai.

Édits bursaux. — Le Parlement prépare des remontrances. — Coup d'œil sur la situation financière. — Les rentes et les biens-fonds. — Le maréchal de Belle-Isle duc et pair. — Débats entre le Roi et le Parlement au sujet des impôts. — M. Bourgeois de Boynes. — Les nouveaux impôts. — Caisse générale des amortissements. — Création de rentes. — Les expédients financiers de MM. Pâris.

Le Roi fait un voyage de Marly avec toute la Cour, d'où il ne reviendra à Versailles que le 14 de ce mois, veille de l'Ascension.

Pendant ce voyage, on a envoyé deux édits au Parlement, qui font du bruit; l'un pour l'imposition du vingtième denier sur tous les biens, au lieu du dixième, sans limitation de temps, et un autre pour un emprunt de trente-six millions. On dit que le Roi y déclare devoir cent quatre-vingt millions aux entrepreneurs et pour autres suites de la guerre.

Ces édits déconcertent fort le public. Le Parlement n'a point enregistré; il s'est assemblé plusieurs fois pour délibérer à faire des remontrances, pour nommer des commissaires pour les faire et pour délibérer sur quoi tomberont les remontrances. On y travaille et cela ne sera prêt qu'après le retour du Roi à Versailles. On regarde cet impôt comme à perpétuité, ce qui effraye, et l'on craint que si la guerre, par événement, recommençoit dans quatre ou six ans, il y auroit le dixième et le vingtième sur les biens, ce qui deviendroit considérable; mais qu'attend-on de ces remontrances? Le Roi est le maître; qu'il consente à limiter le temps de

cet impôt à douze ans, dans le temps il le continuera s'il en a besoin.

Au fond, il faut considérer que les biens, comme maisons et biens de campagne, rapportent un tiers de plus depuis le système de 1720; tandis que toutes les rentes anciennes, dont le fonds a servi au soutien et à l'augmentation de l'État, sont diminuées et retranchées de moitié, à la vérité sans réparations. L'État est extrêmement chargé de rentes, tant perpétuelles que viagères, et tontines des deux loteries royales dernières, du fonds des actions de la Compagnie des Indes, qu'il faut soutenir, quoique cela paroisse objet séparé, parce que cela intéresse bien du monde. Le dessein du ministère est peut-être aussi de faire tomber les fonds pour faire circuler l'argent dans le commerce, par tous ces papiers qui se négocient, et d'ailleurs, si le Roi doit aussi considérablement, il est nécessaire de prendre sur les fonds qui, en général, appartiennent aux gens riches, pour être en état d'un côté de payer exactement toutes les rentes qui font subsister Paris, et, d'un autre côté, pour acquitter les dettes de la guerre le plus tôt que faire se pourra, afin de se trouver au courant si par malheur on se trouvoit obligé d'avoir une guerre nouvelle dans quelque temps, d'autant plus que les rentes viagères s'éteignent toujours au profit du Roi.

M. le maréchal de Belle-Isle a été reçu, au commencement de ce mois au Parlement, duc et pair[1]. Il étoit accompagné de tous les officiers généraux qui ont servi sous lui, et il y avoit grand nombre de ducs et pairs et M. le comte de Charolois, à sa réception. Ainsi voilà le petit-fils du grand Fouquet, à qui M. Colbert vouloit faire couper la tête, bien plus illustré pour l'avenir que les descendants de ce même M. Colbert.

Il y a eu des débats au Parlement sur l'édit du

1. Le comté de Belle-Isle avoit été érigé en duché en 1742, et en pairie, le 9 juin 1748. De La Villegille.

vingtième denier. On dit que M. Thomé, conseiller de Grand'Chambre, M. de La Faultrière, et même M. Gilbert, présidents à mortier, ont parlé très-vivement, surtout les deux premiers, jusqu'à dire que le Roi faisoit bien des dépenses que l'on pourroit retrancher, et qu'il étoit bien triste que le public, qui s'attendoit à jouir des fruits de la paix, non-seulement ne fût pas déchargé des impôts mis pendant la guerre sur le bois, sur les entrées, des quatre sols pour livre et autres, mais encore sujet à l'imposition violente du vingtième. On dit que M. le premier président, voyant que cela s'échauffoit, prit la parole et dit qu'il leur annonçoit qu'il s'étoit donné des mouvements en Cour pour arrêter cet édit, et qu'il pouvoit du moins obtenir du Roi d'y fixer un terme de douze ans, et que quelqu'un lui répondit de quoi il s'étoit mêlé et qui lui avoit donné ce pouvoir.

Les remontrances doivent être faites pour être présentées. On dit qu'elles sont absolument pour retirer l'édit, ce qui pourra être suivi de lettres de jussion et peut-être d'un lit de justice. Je crois que ce dessein de la Cour, en mettant un temps illimité à cet impôt, étoit que les remontrances ne tomberoient que sur la perpétuité de l'impôt, et que par composition on y mettroit un terme de douze ans.

On dit que dans tous les différents conseils de finance, qui se sont tenus en grand comité pour l'arrangement des dettes de l'État, M. le contrôleur général de Machaut n'a rien pris sur lui, qu'il a présenté un état de la recette et de la dépense et des dettes, qu'il a proposé tous les mémoires et projets qu'on lui avoit proposés pour choisir par le conseil le plus convenable, et que l'avis a été pour le vingtième, après quoi il a dit à M. le premier président que si sa compagnie avoit quelque chose de moins onéreux à proposer au Roi, qu'on les écouteroit.

Le Parlement a été samedi, 17 de ce mois, à Ver-

sailles, pour chercher la réponse aux remontrances qu'il avoit données. Le Roi leur a répondu, qu'il n'avoit été touché d'aucun des motifs qui y avoient été employés, qu'ils n'avoient qu'à s'assembler pour finir cela incessamment, et qu'on lui en rendît réponse, lundi 19, à Choisy.

Aujourd'hui lundi 19, le Parlement s'est assemblé, dit-on, chez le premier président, par députés; et il a été résolu d'enregistrer l'édit, si le Roi persistoit. Il y a eu conseil de finances à Choisy. Le chancelier y a été, et M. le premier président en est revenu avant trois heures, seul, dans un vis-à-vis, qui a apparemment apporté la réponse de ce matin.

M. Bourgeois de Boynes, maître des Requêtes, fils du sieur Bourgeois, caissier de la Banque, en 1717 et 1720, temps de Law et du système, homme de fortune, et qui a été à portée de gagner beaucoup sur les actions et les billets de banque, qu'on a eu peine à recevoir maître des Requêtes, mais qui est homme d'esprit et de travail, épouse mademoiselle Parat de Mongeron, fille du receveur général des finances, aussi homme de fortune et très-riche.

Le même jour, 19 mai, l'édit, pour la suppression du dixième, au 1er janvier 1750, seulement, et pour l'imposition du vingtième, à commencer de ce jour, sans limitation de temps, a été enregistré au Parlement, du très-exprès commandement du Roi, porté par sa réponse d'hier et réitéré à M. le premier président, député par la Cour vers le Roi.

Cet édit porte en même temps l'établissement d'une caisse générale des amortissements, où le produit du vingtième sera porté pour être employé au remboursement des dettes de l'État, et aussi pour le rétablissement de la marine, dont le trésorier rendra compte à la Chambre des Comptes. C'est M. Blondel de Gagny, ancien ami du contrôleur général, qui a cette place de trésorier, ce qui fait une belle commission.

De cette façon, le Roi, en temps de paix, touchera des sommes considérables : 1° le dixième pendant l'année 1749; 2° tous les nouveaux droits, les quatre sols pour livre, etc.; 3° le dixième du dixième qui a été imposé pour douze ans; 4° le vingtième, qui sera considérable, et qui renferme l'industrie, qu'on n'a point ôtée.

Malgré cela, si l'administration est fidèle et que la paix dure quelques années, ce sera un avantage pour le public qui sera bien payé des rentes dues par le Roi, et par conséquent de ses autres revenus, parce que c'est le luxe et la consommation qui font valoir les loyers des maisons de Paris et les fermages des terres. Le Roi s'acquittera à mesure, ou du moins, s'il arrivoit une guerre dans cinq ou six années, il se trouveroit en état de faire face et il auroit une marine dont le défaut a obligé de faire la paix.

Le même jour, 19 mai, le Parlement a enregistré un autre édit, portant création de dix-huit cent mille livres de rente, au principal, de trente-six millions, que le Roi emprunte pour payer ce qui est de plus pressé pour les fournitures de la guerre; ce qui est assigné sur la caisse des amortissements et dont les capitaux sont remboursables en douze années, de six mois en six mois, ce qui se fera par numéros des contrats en forme de loterie. Et pour rendre cet emprunt plus facile, par une déclaration suivante, il est libre de faire des contrats de constitution ou de prendre des récépissés au porteur du trésorier de la caisse des amortissements avec des dividendes des intérêts, avec faculté de convertir ces récépissés en contrats quand on veut.

Tout ceci est du système de MM. Pâris, pour mettre sur la place des papiers négociables et au porteur portant intérêt, et de faire même en sorte que l'argent ne soit qu'à quatre pour cent; et, en effet, les actions et les billets des deux loteries royales montent tous les jours

et sont plus hautes que le produit au denier vingt. On dit que ce n'est pas le dernier papier qu'on aura, et quelque exemple qu'on ait eu de ce qui s'est passé en 1720 et dans les temps précédents sur les billets royaux, le public qui ne cherche qu'à jouir d'un revenu facile, sans réparations, sans procès, ni discussions, en prendra toujours; tous ces effets au porteur seront aussi fort commodes pour les gens qui veulent faire des banqueroutes et se retirer avec un bon portefeuille.

Juin.

Simplification de la justice. — Le Roi voyage toujours. — Mort de M. Coffin; refus de sacrements. — Les querelles du jansénisme se raniment. — Faits divers. — Condamnation pour port illégal de la croix de Saint-Louis. — Le sieur Lahure se plaint de sa femme. — Pamphlets contre le Roi. — Arrestations. — Diderot et ses ouvrages. — M. Sigorgne. — On poursuit les jansénistes. — Mémoire de M. Coffin neveu. — Consultation au sujet du refus de sacrements; le Parlement délibère sur cette question; le Roi lui défend de s'en occuper. — Le mariage de M. de Caumartin. — Nouvelles diverses.

Le Parlement a enregistré un édit pour la suppression des prévôtés et autres juridictions royales dans les villes, qu'on réunit aux bailliages pour ôter un degré de juridiction; il n'en coûte rien au Roi, on remet le soin du remboursement des officiers supprimés aux bailliages. On feroit encore mieux de supprimer toutes les justices des seigneurs dont les officiers sont des paysans; et tous ces degrés de justice mangent en frais les gens de campagne, mais cela n'arrivera pas, parce que tous les gros seigneurs qui ont des terres sont jaloux de leur qualité de hauts justiciers.

En Prusse et dans d'autres pays, on travaille à abréger les procédures. On auroit besoin ici de pareil arrangement.

Le Roi fait continuellement des voyages à Marly, à Rambouillet, à Crécy, chez madame la marquise de Pompadour, et à Choisy; et le 5 juillet, il partira pour

Compiègne, pour un voyage de six semaines. Madame la Dauphine, avec toute sa maison, partira à la fin de ce mois pour aller aux eaux de Forges, afin de rétablir le dérangement que pourroient avoir causé les fausses-couches, car enfin nous avons bien besoin d'un prince.

M. Coffin[1], principal du collége de Beauvais[2], depuis près de quarante ans, est mort le 20 de ce mois, âgé de soixante-douze ans. C'étoit un très-grand janséniste des plus accrédités, homme savant et d'esprit, de manière que le collége de Beauvais étoit fort en vogue, et que la plupart des gens de robe, un peu antichés de jansénisme, y mettoient leurs enfants; et à ce métier, le bonhomme Coffin qui n'avoit rien, a gagné environ quatre cent mille livres de bien; il a été question de le confesser, et l'on se doutoit bien qu'il n'auroit pas plus de respect à la mort, pour la constitution *Unigenitus*, que de son vivant. Un bon Père Carme de quatre-vingts ans, qui avoit été son confesseur pendant trente ans, n'a pas voulu le confesser, parce que, pour lui donner l'absolution, il falloit exiger de lui une soumission à la bulle, et il craignoit quelque punition. Ceux de ses amis, gens notés, qui l'auroient bien confessé, n'ont plus les pouvoirs qu'on leur a ôtés; il a été question de lui donner ses sacrements; le curé de Saint-Étienne, sa paroisse, les a refusés, faute du billet de confession. Cela a fait du bruit dans Paris. M. Coffin, son neveu, qu'il a fait conseiller au Châtelet, et qu'il avoit marié depuis deux mois avec une fille de madame Étienne, libraire, a été se plaindre chez M. le premier président, lequel l'a renvoyé à M. l'archevêque qui a opposé le défaut de preuve de confession; et à force d'aller et venir, M. le principal est mort sans

1. Coffin (Charles), né à Reims en 1676, fut élu en 1718 recteur de l'Université de Paris. On a publié ses œuvres en 1736, 4 vol. in-4; elles se composent de discours latins et français, et de vers latins. On y remarque les hymnes qu'il composa pour le Bréviaire de Paris. Bouillet.

2. Ce collége, rue Saint-Jean-de-Beauvais, fut fondé en 1370, par Jean de Dormans, évêque de Beauvais.

confession ni sacrements, et il est regardé dans Paris par un très-grand nombre de gens, comme un saint, et par les prélats, et par le parti contraire, presque comme hérétique. On doutoit même de la suite, pour la sépulture en terre sainte, et ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'il a fait quantité d'hymnes, tant bonnes que mauvaises, qui sont toutes dans le bréviaire de Paris et que l'on chante tous les jours à l'église.

Cependant, dimanche 22, il a été enterré le soir, parce que le curé de Saint-Étienne, Père de Sainte-Geneviève, bon moliniste, n'a pas voulu, dit-on, dire une messe sur son corps; on l'a présenté à Saint-Étienne, et on l'a ramené à la chapelle de Saint-Jean-de-Beauvais, où il a été enterré en grande pompe; il y avoit, à ce qu'on dit, quatre mille personnes de toutes sortes d'états : docteurs de Sorbonne, gens de l'Université et quantité de magistrats du Parlement et autres qui avoient été élevés par lui.

Quoi qu'il en soit, saint ou hérétique, son neveu, le conseiller, est son légataire universel, et profitera également du bien qu'il a acquis dans les deux qualités, déduction des legs qu'il a faits apparemment à des frères et sœurs et plusieurs neveux et nièces qu'il avoit. Cette affaire du jansénisme n'est pas prête à tomber[1]. M. l'archevêque, qui paroissoit dans le commencement ne vouloir se mêler de rien, lâche tous les jours des lettres de cachet pour éloigner des ecclésiastiques, ôte des pouvoirs à d'autres de concert avec M. l'évêque de Mirepoix; mais comme il y a de la ressource dans ce parti janséniste qui a de l'argent, les ecclésiastiques et autres gens qui n'ont point d'autre ressource se renouvellent toujours dans cette société qui ne finira pas sitôt, parce que ces gens-là y entraînent du public, hommes et femmes, qui prennent parti de bonne foi et sans intérêt.

1. Barbier ne se trompait pas. Ce refus de sacrements fut le signal des agitations nouvelles, qui se prolongèrent jusqu'aux dernières années du règne de Louis XV.

Madame la Dauphine est partie le 25, pour Forges, avec toute sa maison.

Presque tout ce mois-ci il a fait froid de façon que l'on a été obligé de refaire du feu dans toutes les maisons; heureusement que cela n'a pas fait grand dommage pour les biens de la terre.

Le Roi, le 3 de ce mois, a fait la revue des deux compagnies[1] de mousquetaires seulement, dans le bois de Boulogne au rond de Mortemart. Les portes du bois étoient fermées pour le peuple à pied et pour les fiacres. Il y avoit malgré cela une grande quantité de carrosses, quoiqu'il ait plu toute l'après-midi. Le Roi, en faisant la revue et passant dans les rangs à cheval, a été bien mouillé ainsi que M. le Dauphin et toute sa suite. Mesdames de France, madame infante de Parme[2], et plusieurs dames de leur Cour ont passé dans les rangs en carrosses à huit chevaux.

Après la revue, le Roi à cheval et en redingote a été souper et coucher au château de la Muette et le vendredi 4, il est parti à quatre heures après-midi pour Compiègne. La Reine et Mesdames sont parties deux jours après.

Aventure extraordinaire. M. d'Hilaire, gentilhomme et ayant servi dix-huit ans dans les troupes, même en qualité de capitaine, et ayant ou quitté ou été réformé depuis la paix, s'est avisé de vouloir se décorer de la croix de Saint-Louis, qui ne lui avoit point été donnée. Il a commencé par escroquer une somme de douze cents livres, du commandeur de Malte de Trenche, qui est de la maison de Grimaldi, à qui il a fait entendre que, pour cette somme dont il avoit besoin pour donner à un

1. La première a été créée en 1622; la seconde, qui a été la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, a été créée en 1660.
(*Note de Barbier d'Increville.*)

2. Marie-Élisabeth-Louise-Antoinette, fille de Louise-Élisabeth de France et de l'infant don Philippe, duc de Parme.

premier commis du bureau ou autre, il se feroit donner la croix de Saint-Louis pour justifier son emprunt et aussi, dit-on, pour épouser une femme. Il a acheté une croix de Saint-Louis et l'a portée. Un jour, un officier de son régiment qui étoit son ancien et qui n'avoit pas pu obtenir la croix, l'ayant rencontré, en alla faire sa plainte à M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui lui répondit que cela n'étoit pas et qui fit vérifier le fait sur les registres. On a approfondi le fait, l'homme a été trouvé et conduit en prison.

Il y a eu à ce sujet un grand conseil de guerre à l'hôtel des Invalides, composé de onze lieutenants généraux et de quelques maréchaux de camp, où présidoit M. le maréchal duc de Belle-Isle; le sot d'Hilaire a été condamné à avoir la croix arrachée par un major des Invalides, à la tête de la garde doublée; en dix ans de prison; déclaré incapable de servir dans les troupes du Roi même en qualité de soldat, et défense à lui après les dix années d'approcher du Roi et de la Cour de trente lieues. Ce jugement-là est sévère, mais aussi le cas est grave.

Autre aventure. Le sieur Lahure, maître tailleur à Paris, après vingt-cinq ans de mariage avec une femme qui a aujourd'hui cinquante ans, vient de former sa demande en nullité et cassation de son mariage sur le fondement d'impuissance de sa femme[1]..... Il demande qu'elle soit visitée. Cette affaire se plaide à l'officialité et il y a des mémoires de part et d'autre et des consultations en sa faveur; on le soutient non-recevable dans sa demande par le laps de vingt-cinq années de mariage; il prétend, de son côté, que depuis vingt-cinq ans il n'a point de femme, que par pudeur il n'a point intenté l'action; il fait assez entendre que jusqu'ici il a pu se pourvoir d'un autre côté, mais qu'à présent par piété et

1. Il se trouve ici des détails anatomiques que nous ne pouvons reproduire.

par religion, il ne veut plus mener la même conduite et qu'il veut se marier légitimement.

Cette affaire est singulière : sur mille maris qui ont à se plaindre[1].....

Cette affaire sera jugée incessamment en l'officialité, et l'official a pris deux avocats en matières bénéficiales, M. Laverdi et un autre, pour juger avec lui; pendant les plaidoiries, il n'entre que des gens en robe.

On arrête tous les jours une grande quantité de personnes ecclésiastiques, gens de lettres et autres, pour trois cas différents, que l'on met à la Bastille et au For-l'Évêque[2].

Et on dit qu'il a paru, il y a trois semaines, des vers épouvantables contre le Roi; on dit même un livre de sa vie. On fait des recherches très-vives à ce sujet pour tâcher de découvrir les auteurs de main en main. On a arrêté, dit-on, un jeune homme qui avoit une copie de ces vers et il a déclaré que M. Sigorgne[3], professeur de philosophie au Plessis[4], lui avoit dicté par cœur. On a arrêté ce professeur, ainsi que plusieurs autres qu'on interroge. On a arrêté aussi M. Diderot, homme d'esprit et de belles-lettres, que l'on soupçonne être l'auteur d'une brochure qui a paru sous le nom de *Thérèse la Philosophe*, qui contient l'histoire du père Girard, jésuite, et de la demoiselle La Cadière, à Aix en Provence, qui a fait tant de bruit[5]. Dans ce livre qui est charmant, très-

1. Nous devons encore ici supprimer une réflexion de Barbier.

2. Le For-l'Évêque, *Forum episcopi*, avait été à l'origine la prison de l'évêché de Paris.

3. M. de La Villegille dit avec raison que cette accusation était fausse. Sigorgne, qui s'est fait connaître par des travaux sur la physique et l'astronomie, est mort en 1809, grand vicaire du diocèse de Mâcon. Il était né en 1719.

4. C'est-à-dire au collége du Plessis. Ce collége, institué vers 1322, avait pris le nom de son fondateur, Geoffroy du Plessis-Balisson.

5. Cet ouvrage n'est point de Diderot, mais de Montigny. Diderot fut envoyé à Vincennes à cause de sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient.*

bien écrit, il y a des conversations sur la religion naturelle de la dernière force et très-dangereuses[1]. On l'accuse aussi d'autres livres de cette espèce, comme les *Pensées philosophiques*. A l'égard de ces écrits qui n'ont d'autre crime que l'esprit et la police sur les mœurs, comme cela n'est lu que par peu de personnes, le crédit et la protection pourront sauver ces sortes de gens; mais pour les auteurs de vers outrageants contre le Roi, il ne devroit point y avoir de pardon et l'on devroit les punir sévèrement. Cela est à tous égards épouvantable.

1° On dit que le bourreau est entré à la Bastille[2], et l'on compte que c'est pour le sieur Sigorgne qui étoit un homme dangereux. En effet, on ne parle plus de lui. Pour le sieur Diderot, il est à Vincennes et a même à présent la liberté du parc de Vincennes pour se promener avec qui il veut. Il restera peut-être encore quelque temps.

Les libraires pour qui il travaille pour le *Dictionnaire de l'Encyclopédie*, ont beaucoup parlé pour lui à M. le chancelier et aux ministres.

2° On arrête des jeunes gens pour débauche entre eux ou avec gens plus âgés.

3° On poursuit vivement les jansénistes déclarés. M. l'évêque de Mirepoix, qui a la confiance du Roi, et M. l'archevêque de Paris voudroient bien détruire cette secte, mais ils auront bien de la peine et les vexations ne feront qu'en augmenter le nombre et fortifier ce

1. L'année 1749 est une date remarquable dans l'histoire littéraire du dix-huitième siècle. C'est à cette date en effet qu'on voit paraître et se multiplier les écrits hostiles à la religion. Jusque-là tout se passe entre les molinistes et les jansénistes. La guerre va désormais s'engager entre le scepticisme et la foi. Barbier, qui jusqu'ici n'a parlé que des chansonniers et des poëtes, parle maintenant des philosophes. C'est ici que commence le vrai dix-huitième siècle.

2. Quand Barbier a écrit ces lignes, il croyait sans doute avec tout Paris que Sigorgne avait été étranglé; et cependant nous venons de voir qu'il est mort paisiblement en 1809. Ce passage suffirait seul à prouver avec quelle légèreté les Parisiens ont, dans tous les temps, accueilli toutes les rumeurs.

parti. Il n'y a pourtant pas d'autre moyen que d'éloigner les ecclésiastiques qui entretiennent le public dans la révolte et l'indépendance contre les décisions du saint-siége et de presque à présent tous les évêques au sujet de la Constitution *Unigenitus*.

M. Coffin, conseiller au Châtelet, a fait imprimer et distribuer dans tout Paris deux consultations signées de quarante-un avocats, des 2 et 16 de ce mois, sur un mémoire donné en son nom pour savoir s'il n'étoit pas en droit de demander, contre le curé de Saint-Étienne-du-Mont, la réparation du refus des sacrements à M. Coffin, principal de Beauvais, son oncle, sous prétexte qu'on ne rapportoit point un certificat de confession, et à quel tribunal il pouvoit s'adresser. La consultation décide qu'il est bien fondé, et qu'il doit s'adresser au Parlement comme protecteur et conservateur des droits des citoyens et des sujets du Roi, et l'on y établit que cette nécessité d'un certificat de confession, par rapport à un homme connu, est absolument contraire au rituel de Paris et à toutes les règles.

M. Coffin, dans son mémoire, rend compte de la conversation qu'il a eue avec M. l'archevêque de Paris, d'où il résulte que le refus de sacrements doit être fait à ceux dont on a quelque soupçon sur la soumission à la Constitution comme doctrine universelle de l'Église.

On dit que M. Coffin, conseiller au Châtelet, n'est nullement janséniste outré. Il doit être même ennuyé d'en avoir trop entendu parler[1]. Mais que les gens du parti l'ont forcé à faire cette démarche, sous prétexte de venger la mémoire de son oncle. L'on voit la malignité de ce mémoire, pour rendre publics ces faits et pour indisposer sur la conduite de l'archevêque par la consulta-

1. On voit que Barbier n'a point d'illusions au sujet du jansénisme; et les lecteurs se plaindront peut-être, comme M. Coffin, *d'en avoir trop entendu parler;* mais nous avons cru devoir ne rien omettre de ce qui concerne cette querelle, pour laisser au *Journal* son unité et sa physionomie première.

tion des quarante-un avocats. Il auroit été plus prudent à lui de se contenter de la réputation de son oncle et de son legs universel, plutôt que d'attacher le grelot dans une matière aussi intéressante[1] et qui peut avoir des suites.

Ce sont plusieurs de messieurs du Parlement qui ont engagé M. Coffin à faire cette démarche. Ils lui avoient fait dresser une requête pour la présenter à la Cour. Mais on a craint de le trop compromettre, et on a pris le parti du mémoire consulté qui seroit dénoncé par plusieurs de messieurs à une assemblée.

En effet, son dessein n'est pas d'agir et de présenter requête au Parlement contre le curé de Saint-Étienne; il s'agissoit seulement pour le parti d'avoir une pièce, telle que ce mémoire et cette consultation, répandue dans le public. Aussi, mardi 22 de ce mois, qu'il y avoit, dit-on, assemblée de chambre pour la réception d'un conseiller au Parlement, plusieurs conseillers, au nombre de vingt ou vingt-cinq, se sont élevés pour parler de ce mémoire consulté et pour envoyer chercher les gens du Roi pour leur remettre entre les mains, afin d'en rendre compte à la Cour. Mais M. le président, qui ne s'attendoit pas à cela, a eu la présence d'esprit d'arrêter cette vivacité en disant qu'il étoit tard, et de faire remettre l'assemblée des chambres pour cela à mardi 29 du mois. Et pendant ce délai, il aura le temps d'instruire la Cour de ce qui s'est passé, pour prendre un parti qui sera peut-être de faire évoquer par le Roi cette

1. *Intéressant* n'a point ici le sens de *curieux*, d'*attachant*, mais d'*important*, qui touche à de grands intérêts. Le jansénisme a été en effet l'une des plus importantes affaires du dix-huitième siècle. Il a affaibli l'Église par la résistance et la contradiction, comme le parlement a affaibli la royauté, par les mêmes motifs. Il a eu sur le public une action beaucoup plus puissante que la philosophie, à laquelle il a préparé les voies, car au fond le jansénisme n'est rien autre chose qu'un protestantisme déguisé, qui, tout en repoussant certaines traditions de l'Église, voulait cependant rester dans l'Église, malgré que celle-ci le poursuivit comme un ennemi.

affaire, avec défense au Parlement d'en connoître, et de laisser tomber cela. Ce qui sera peut-être le plus prudent pour éviter les suites. Il est vrai cependant qu'il s'agit ici d'une police ecclésiastique qui est du ressort du Parlement, d'autant que, suivant le rituel du diocèse, le curé ou autre qui est requis d'administrer les sacrements doit s'informer seulement si le malade a été confessé et se contenter de sa déclaration à cet égard ; nous verrons ce qui arrivera de cette affaire[1].

Je ne sais si j'ai marqué ci-dessus que M. de Caumartin, marquis de Saint-Ange, maître des Requêtes, fils de M. de Caumartin, conseiller d'État, décédé il y a près d'un an, et neveu à la mode de Bretagne de M. le comte d'Argenson, ministre, et neveu par sa mère de M. Gilbert, conseiller d'État, ci-devant avocat général, a épousé, il y a un mois, la fille de M. Moufle de La Thuillerie, qui étoit trésorier de la marine et qui a fait une espèce de banqueroute par ses folles dépenses ; laquelle a, du chef de sa mère, sept à huit cent mille livres de bien. M. de Caumartin, qui n'est pas riche et qui est d'une ancienne maison de robe, a été obligé, pour se soutenir, de faire ce manége.

Le Roi a mandé le premier président et les gens du Roi à Compiègne auxquels il a dit :

DISCOURS DU ROI.

L'objet de la délibération de mon Parlement dont vous m'avez rendu compte est si important, et il intéresse tellement le bien commun de tout mon royaume que l'on doit se reposer sur moi d'y pourvoir. C'est sur quoi je prendrai les mesures les plus convenables à mon respect pour la religion, et à l'attention que je donne à maintenir la tranquillité publique. Je vous charge donc et vous ordonne de dire de ma part à mon Parlement, qu'il suspende toutes poursuites sur la matière dont il

1. Voir Voltaire, *Histoire du Parlement de Paris*, ch. LXV.

s'agit, et qu'il attende que je lui fasse savoir mes intentions sur ce sujet, pour s'y conformer avec le respect et la soumission qui me sont dus.

Madame la Dauphine est revenue, le 27, de Forges à Versailles, et M. le Dauphin est revenu de Compiègne, le même jour, pour la recevoir.

Lahure, tailleur, a perdu sa cause et a été déclaré non recevable par jugement de l'officialité, apparemment sur le laps de vingt-cinq années de mariage. Cela a paru extraordinaire, d'autant que c'est autoriser cet homme, qui n'a guère plus de quarante-cinq ans, à vivre dans le désordre.

Le mardi 29, le Parlement s'est assemblé. Le premier président a rendu compte de la réponse du Roi, sur quoi il a été délibéré et arrêté.

La Cour a arrêté qu'il sera fait registre des ordres du Roi et pour se conformer à la volonté dudit seigneur Roi, a arrêté de surseoir à toutes poursuites sur les faits dont il a été rendu compte aux chambres assemblées le 22 juillet 1749.

Le Parlement s'est séparé; on compte que cela n'aura aucune suite, et c'est le plus sage.

Arrêt du Conseil du 1er août, qui supprime quatre consultations sur le mémoire à consulter, comme renfermant des questions et des propositions dangereuses et capables de troubler la tranquillité publique.

Point de règlement, par conséquent, sur cette matière; au moyen de quoi les évêques pourront agir chacun à leur fantaisie dans leur diocèse, pour faire refuser les sacrements, ce qui pourroit produire un schisme dangereux; d'autant plus qu'on a trois époques, l'une du concile d'Embrun, où M. l'évêque de Senez ne fut point interdit de la communion, et d'autres par des lettres de M. de Maurepas et de M. Boyer, évêque de Mirepoix, à tous les évêques, que l'intention du Roi étoit de ne faire aucune violence à cet égard, même contre les

appelants de la bulle, en sorte qu'on devoit attendre une défense générale aux évêques et aux curés de refuser les sacrements à qui que ce soit à l'article de la mort, conformément au rituel.

Août.

Les petits voyages du Roi. — Ce que c'est que le chancelier. — De Maupeou et d'Argenson. — Les profits du prévôt des marchands. — Élection de deux échevins; formalités; cérémonial et dîner. — Présentation des nouveaux échevins au Roi et à la famille royale. — La statue de Louis XV. — Projet d'un nouvel Hôtel de Ville. — L'échevinage de Paris est chargé de la direction de l'Opéra.

Le Roi est revenu de Compiègne, et, aussitôt son retour, il n'est question que de petits voyages à la Muette du bois de Boulogne, à Choisy, à Rambouillet, chez madame la comtesse de Toulouse, et à Crécy, chez madame la marquise de Pompadour. Le seul inconvénient de tous ces voyages sont les affaires qui remplissent les portefeuilles des ministres et qui ne finissent pas.

Peut-être y a-t-il un coup de politique à engager le Roi dans tous ces voyages qui se succèdent, pour lui faire sentir la nécessité d'un premier ministre ou du moins de faire choix de quelqu'un qui, sans en avoir le titre, en fasse les fonctions et en ait le crédit, en le chargeant de toutes les affaires. M. le comte d'Argenson, qui a toute la confiance du Roi et qui la mérite bien par son esprit, seroit bien capable d'avoir ces vues, d'autant que l'on dit qu'il ne vise point à la place de chancelier de France qui, tous les jours, peut devenir vacante par la mort de M. d'Aguesseau qui a plus de quatre-vingts ans. C'est, sans difficulté, la plus grande place du royaume ; mais elle est si belle et si grave que le chancelier n'approche du Roi que pour les conseils ; il ne marche qu'avec dignité; il ne mange jamais avec le Roi, parce qu'il est de robe. Il n'est ni des parties de voyage, ni des petits appartements, au lieu que la place

de ministre est bien plus propre à la faveur et à la familiarité, et le poste de favori du Roi n'est pas quelquefois si stable, mais il est au-dessus de tout pour un homme qui a de l'ambition ; d'ailleurs, M. le comte d'Argenson est de naissance à pouvoir se flatter de devenir duc et pair, ce qui seroit plus illustre pour sa maison ; il peut faire donner cette dignité à son fils qui est d'épée, mais il ne pourroit pas l'avoir, ayant toujours rempli des emplois de robe.

M. de Maupeou, premier président, qui sembloit n'avoir de concurrent pour la place de chancelier que M. d'Argenson, songe sérieusement à cette place; il est léger, homme de cour et capable de tirer de cette place plus de crédit qu'un autre sans s'assujettir à la gravité de la dignité. Savoir si M. d'Argenson, qui est fin politique, ne l'empêchera pas pour y mettre plutôt quelqu'un qui lui soit entièrement dévoué.

M. de Bernage, prévôt des marchands, qui est cousin de M. le comte d'Argenson, est continué dans cette place pour trois ans, ce qui sera d'autant plus avantageux que, suivant les projets, la Ville fera faire des ouvrages considérables dont les marchés produisent toujours au prévôt des marchands. On dit qu'il a de droit le sol pour livre.

Le 16, lendemain de la Vierge, on a procédé à l'ordinaire à l'élection de deux nouveaux échevins, comme tous les ans, le jour de Saint-Roch.

Cette élection n'est que pour la forme ; on sait, plus de quatre ans devant, qui seront les échevins nommés, dont l'un est officier de la Ville, conseiller ou quartinier, et l'autre un bourgeois.

On mande pour cet effet quatre notables de chacun des seize quartiers de Paris, qui vont signer un premier procès-verbal chez le prévôt ; il leur est enjoint par le quartinier d'attendre le jour de Saint-Roch, et de se tenir prêts chez eux jusqu'à midi sonné.

De ces quatre, le matin, jour de Saint-Roch, à l'Hôtel de Ville, on les tire au sort, et il y en a deux de brûlés des quatre; c'est encore de forme, car les amis des échevins ou des quartiniers sont conservés. Ensuite, un huissier de la Ville, dans un carrosse, va prendre dans chaque quartier les deux notables, ce qui fait trente-deux, lesquels se rendent à l'Hôtel de Ville.

Quand tout est assemblé, on nomme quatre scrutateurs pour recevoir les billets ou bulletins cachetés que le quartinier donne à ses notables, où est le nom de celui qui est désigné pour être échevin, et celui des deux qui a le plus de voix est le premier échevin. Ordinairement, c'est l'officier de Ville; les quartiniers s'arrangent pour cela avec le prévôt des marchands.

Le premier scrutateur est toujours un magistrat, jeune homme qu'on appelle le scrutateur royal, qui porte la parole devant le Roi en lui présentant les échevins; le second, un conseiller de Ville; le troisième, un quartinier, et le dernier, un des plus notables des mandés.

Il y a ensuite un discours du prévôt des marchands et un du procureur du Roi. Les quatre secrétaires prêtent le serment sur le crucifix, entre les mains du prévôt des marchands, et ensuite le scrutateur royal prend le crucifix et reçoit le serment de tous les notables mandés qui donnent leur bulletin, et, quand l'élection est faite, on ôte ses robes et l'on se met à une grande table longue d'environ cent couverts, où il y a toujours un magnifique dîner, et chacun des conviés a devant lui une belle corbeille de confitures sèches qu'il emporte.

Le lendemain, 17 août, on se rend à l'Hôtel de Ville, à huit heures, où l'on déjeune. Le prévôt des marchands, les deux anciens échevins, le procureur du Roi, des conseillers et quartiniers, avec les deux nouveaux échevins, montent dans des carrosses de la Ville à six et à quatre chevaux, et le scrutateur royal mène les trois autres scrutateurs dans son carrosse, et tout cela part

pour Versailles, en grand cortége à huit ou dix carrosses, accompagnés d'officiers et gardes de la Ville à cheval.

Cela arrive à Versailles pour l'heure que le Roi a indiquée pour cette cérémonie; ils se rendent d'abord dans une grande salle par bas, que l'on dit être la salle des Ambassadeurs; ils vont rendre visite au gouverneur de Paris, qui est logé dans le château; ils reviennent dans leur salle, où le grand maître des cérémonies vient les prendre, et les conduit, avec le gouverneur de Paris à leur tête, au cabinet du Roi.

Le Roi est au fond assis dans un fauteuil, son chapeau sur la tête, entouré de ses ministres, cardinaux, évêques et des seigneurs. On avance vers lui avec de grandes révérences; puis toute cette bande, prévôt des marchands et autres, se mettent un genou en terre; le scrutateur royal, à genoux, fait un discours au Roi, lui remet un double du procès-verbal d'élection, et lui présente les deux nouveaux échevins, lesquels prêtent serment entre les mains du Roi, sur la formule qui est lue par le secrétaire d'État de Paris, qui est aujourd'hui M. le comte d'Argenson.

Après quoi, cette bande se lève; le Roi ne dit mot et reste couvert. On se retire à reculons jusqu'à la porte; on fait de profondes révérences et l'on sort.

On va de même chez la Reine, laquelle est assise dans un fauteuil, avec toutes les mêmes cérémonies, à l'exception du discours du scrutateur royal et du serment; c'est le prévôt des marchands qui lui fait un petit compliment, à genoux, et l'on sort en reculant.

On va de là chez M. le Dauphin, qui est assis dans un fauteuil, couvert, mais qui ôte son chapeau. Le prévôt des marchands lui fait un petit discours d'une phrase; il répond une politesse. Mais toute la bande est debout, et, après une profonde révérence, se retourne pour s'en aller.

De même chez madame la Dauphine.

Ensuite chez chacune de Mesdames de France, qui reçoivent la présentation debout; il n'y a plus de grand maître de cérémonies, et elles répondent chacune un remercîement au compliment du prévôt des marchands.

Comme cette cérémonie est longue, quand on est sorti du château, on va, dans des chaises à porteurs, à l'hôtel de M. le gouverneur de Paris, dans Versailles, où il n'est pas, mais où il a fait préparer un rafraîchissement de langues, biscuits et fruits; ensuite, dans les chaises à porteurs, le prévôt des marchands et toute la Ville, ce qui fait environ vingt personnes, vont rendre visite dans le château, à tous les ministres et à tous ceux qui composent le Conseil royal.

Après quoi, la Ville remonte dans ses carrosses et revient à la Ville, où il y a un bon dîner-souper, et les scrutateurs ont encore un présent de bougie ou de sucre pour les remercier de leur peine.

Dans la *Gazette* du 23, on a déclaré que le Roi a déterminé la place où il permet à la Ville de Paris de lui faire ériger une statue, entre la rue de Seine, le carrefour de Bussy et la rue des Grands-Augustins, du côté de la rue Saint-André et le quai qui donne sur la rivière, depuis la rue de Seine jusqu'à celle des Grands-Augustins.

Ce n'est pas à dire, cependant, qu'on prendra absolument tout ce terrain; car on abattroit le collége des Quatre-Nations, tout le quai de Conti, la rue Guénégaud, la rue Mazarine, la rue Dauphine et les Grands-Augustins, ce qui feroit un furieux fracas dans ce quartier; mais c'est-à-dire que la place est désignée dans cet espace de terrain, pour lequel il sera dressé différents plans, dont l'on choisira celui qui paroîtra le plus beau.

Cela est si vrai que, comme M. le prince de Conti est reçu grand-prieur de France, et qu'il a pris possession du Temple, qui est le grand-prieuré, qui est un très-

beau palais, le roi lui a fait vendre l'hôtel de Conti, qui a un grand emplacement, à la Ville, pour bâtir un hôtel de ville magnifique[1]. Le traité est, dit-on, sûr, mais on n'en sait pas positivement le prix; on dit seize ou dix-huit cent mille livres, dont moitié pour M. le prince de Conti, pour payer ses dettes, et l'autre moitié à madame la duchesse, sa sœur.

Il faut donc d'abord faire le plan d'un hôtel de ville, et ensuite le plan de la place derrière ou à côté, sur la même ligne.

Le 26, MM. les ducs de Biron[2], colonel du régiment des gardes, et de Grammont[3], ont été reçus ducs et pairs au Parlement. Tous les sergents aux gardes étoient en habit dans la Grand'Chambre, et il y avoit le comte de Charolois et dix ou douze ducs et pairs.

Autre nouvelle, à quoi on ne s'attendoit pas. Mercredi, 27 d'août, M. le prévôt des marchands, les quatre échevins et le procureur du Roi allèrent, à cinq heures du matin, au magasin de l'Opéra, mettre le scellé chez le sieur Tréfontaine, directeur de l'Opéra, qui y a son logement, et chez le sieur Berthelin de Neuville, caissier de l'Opéra. Le Roi a donné la direction de l'Opéra à Messieurs de Ville, toujours sous la dépendance du secrétaire d'État de Paris. On a fait des procès-verbaux de tout.

Le vendredi 29, le prévôt des marchands et les quatre échevins assistèrent à la représentation de l'Opéra, dans le second balcon du côté du Roi; au banc de derrière étoient le procureur du Roi, le greffier et le receveur. Apparemment que ce second balcon sera affecté à la Ville[4]. M. le duc de Gèvres, gouverneur de la Ville, étoit

1. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ce projet n'a point eu de suite; nous dirons seulement que l'hôtel de Conti fut démoli en 1768, et remplacé par l'hôtel actuel des Monnaies.

2. Louis-Antoine, né en 1701.

3. Antoine-Antonin, né le 19 avril 1722.

4. Ils ont pris, par la suite, une petite loge aux troisièmes loges, de celles qui sont louées à l'année. *(Note de Barbier.)*

dans une petite loge du théâtre avec M. d'Argenson, secrétaire d'État.

Le public paroît content de ce changement. L'Opéra a beaucoup de dettes et de pensions qu'on ne paye pas; les acteurs étoient mal payés, aussi bien que les fournisseurs de tout ce qui est nécessaire pour ce spectacle. Les directeurs, qui ne cherchent qu'à gagner, ménageoient sur tout. Ce spectacle auroit sans doute manqué à la fin; au lieu que la Ville ayant cette direction et devant y avoir un profit assez considérable tous les ans, tout sera en règle et l'on travaillera à mettre ce spectacle, qui doit être le plus beau de l'Europe, à sa perfection, même par la suite à bâtir une salle de spectacle; car il est honteux, pour une ville comme Paris, que la salle de l'Opéra soit la plus petite et la moins ornée qu'aucune des villes de l'Europe.

Ce qu'il y aura de plus difficile pour le Corps de Ville, sera la police et la manutention des acteurs et actrices de l'Opéra, qui est un genre de peuple[1] très-embarrassant à mener.

Septembre.

Le château de Bel-Air. — Le Roi va montrer la mer à la marquise de Pompadour. — Projet d'impôt sur les biens du clergé. — On parle d'un édit sur les noviciats ecclésiastiques. — Défense de fonder, sans permission expresse, de nouvelles maisons religieuses; de leur léguer des biens, etc. — Vers à madame de Pompadour. — Madame Victoire vient à Paris. — Mesdames de France à Notre-Dame et aux Tuileries. — Voyage du Roi. — Les officiers de la bouche et les cuisiniers de Paris.

On continue de travailler à force au château de Bel-Air, au-dessus de Sèvres et au-dessous de Meudon, pour le Roi; cela ne fera qu'une petite maison de plaisance, ayant une très-belle vue et dans une belle situation. Ce bâtiment, que l'on disoit être pour madame la marquise

1. Nous ferons remarquer que l'on retrouve dans le langage familier des Parisiens de nos jours une foule de locutions employées par Barbier : *C'est un genre de peuple; c'est du vilain peuple, du drôle de peuple*, etc.

de Pompadour, a fait un peu crier les gens qui trouvent à redire à tout; mais on a bien payé les terres et on paye bien les ouvriers; cette dépense ne fait pas grand tort à l'État.

Mercredi, 10 de ce mois, le Roi part de Versailles pour aller passer quelques jours à Crécy, chez madame la marquise. Il va de là, avec un nombre de favoris, à Navarre, chez le duc de Bouillon, et ensuite au Hâvre pour voir la mer. C'est un voyage de treize ou quatorze jours, qui est une complaisance du Roi pour madame la marquise qui n'a jamais vu la mer; cela est très-naturel et ne peut être critiqué que par les gens de mauvaise humeur. M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, est du voyage comme n'ayant aussi jamais vu la mer. M. le comte d'Argenson en est aussi. M. Rouillé, en qualité de secrétaire d'État de la marine, se rendra au Hâvre pour y recevoir le Roi[1].

On a beaucoup parlé d'un dessein de faire payer aux ecclésiastiques le vingtième de leurs biens[2] et leurs revenus, ce qui avoit plusieurs bons objets : le premier, de connoître au vrai en quoi consistent les revenus ecclésiastiques, qui font une partie trop considérable des revenus du royaume; le second, de les faire contribuer comme les autres sujets aux charges de l'État, ce qui seroit très-juste, d'autant que par leurs différents

1. On dit que cette prétendue complaisance n'est qu'un prétexte, et que l'objet est de voir l'état de la marine. *(Note de Barbier.)*

2. Il se trouva, vers l'an 1750, un ministre des finances assez hardi pour faire ordonner que le clergé et les religieux donneraient un état de leurs biens, afin que le Roi pût voir, par ce qu'ils possédaient, ce qu'ils devaient à l'État. Jamais proposition ne fut plus juste, mais les conséquences en parurent sacriléges. Un vieil évêque de Marseille écrivit au contrôleur général : « Ne « nous mettez pas dans la nécessité de désobéir à Dieu ou au Roi; vous savez « lequel des deux aurait la préférence. » Cette lettre d'un évêque affaibli par l'âge, et incapable d'écrire, était d'un jésuite, nommé Lemaire, qui le dirigeait lui et sa maison. Ce jésuite était un fanatique de bonne foi, espèce d'hommes toujours dangereuse.

Le ministère fut obligé d'abandonner une entreprise qu'il n'eût pas fallu hasarder si on ne pouvait la soutenir. VOLTAIRE.

dons gratuits, pour lesquels même ils font des emprunts, ils payent peu de chose en comparaison des autres; le troisième, de soulager le bas clergé qui est opprimé par les évêques : les curés de tout le royaume et tous les petits bénéficiers sont accablés de décimes par la répartition qui se fait dans chaque diocèse; au lieu qu'ils ne payeroient, par l'imposition du vingtième, qu'à proportion de leur revenu effectif[1].

Mais on n'en parle plus; le crédit de M. de Mirepoix et des cardinaux et évêques qui sont à la Cour a apparemment empêché ce coup que le contrôleur général des finances vouloit leur porter avec grande raison.

On a parlé aussi d'un édit pour ne plus recevoir de novices dans les communautés qu'à vingt-six ans pour les hommes et à vingt-deux pour les filles, ce qui est conforme aux anciennes ordonnances et diminueroit bien le nombre de religieux et de religieuses qui s'engagent par mécontentement, paresse ou autres raisons, mais sans connoissance de cause, à l'âge de quinze à seize ans. C'étoit un coup de politique, attendu la diminution de l'espèce dans le royaume, par les guerres et de plus par le luxe, qui empêchent presque tous les gens sensés de se marier, par la dépense d'un ménage, dans toutes sortes de conditions.

On n'entend plus parler non plus de cet édit. Il paroît cependant qu'on n'a pas abandonné le projet de réforme sur les ecclésiastiques, par un nouvel édit du mois d'août, enregistré au Parlement le 2 de ce mois, qui défend toutes nouvelles fondations de chapitres, colléges, séminaires, de toutes maisons ou communautés religieuses, et de tous corps ecclésiastiques, à peine de nullité, sinon par permission expresse, en vertu de let-

1. En 1789, on comptait en France, y compris la Corse, trente-trois mille curés ; le nombre des personnes ecclésiastiques, depuis les archevêques jusqu'aux religieux vivant d'aumônes, était environ de quatre cent cinq mille. On évaluait la somme totale des propriétés foncières du clergé régulier et séculier à quatre milliards.

tres patentes; qui déclare nuls tous les établissements faits avant l'année 1666, qui n'ont point été autorisés par des lettres patentes; qui défend à tous de recevoir à l'avenir aucuns fonds de terre, maisons, rentes foncières, même constituées sur particuliers, sans lettres patentes et cela à quelque titre que ce soit; qui défend toutes dispositions testamentaires à leur profit de biens fonds; qui leur interdit tout droit de retrait féodal ou seigneurial, à peine de nullité. Le motif de cet édit est l'intérêt et la conservation des biens dans les familles et des seigneurs dans les mouvances, desquels pourroient être les biens donnés ou acquis par les gens de main-morte.

VERS A MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR, POUR LESQUELS L'AUTEUR N'A RIEN A CRAINDRE.

L'Amour, entouré de ris,
Jouoit avec la pomme accordée à sa mère
Par l'équitable Pâris.
Sa main folâtre et légère
La jetoit, l'attrapoit, la rejetoit en l'air,
Quand tout à coup l'oiseau qui porte le tonnerre
S'élance, la saisit et fuit comme un éclair.
L'Amour, désespéré, parcourt toute la terre;
Vénus ne le verra jamais
Qu'il n'ait trouvé le prix qu'obtinrent ses attraits.
L'aigle, planant sur nos rivages,
L'avoit laissé tomber dans ces riants bocages
Où nos Rois ont fixé leur Cour.
Un héros parcourant cet auguste séjour
La voit, la prend; il lit ces mots : A la plus belle!
Cette pomme, dit-il, regarde Pompadour.
Il la lui porte devant elle;
A l'instant se montre l'Amour.
A peine il aperçoit cet objet qui l'enchante,
Que, transporté de joie, il se jette à son cou.
Maman, s'écria-t-il, vous êtes bien méchante
De m'avoir fait chercher si longtemps ce bijou.

Jeudi 28, madame Victoire, quatrième fille du Roi, venant depuis quelque temps de Fontevraut, a fait une espèce d'entrée à Paris, qu'elle n'avoit jamais vu. Elle est venue à Notre-Dame entendre la messe; ses trois sœurs : madame Infante, duchesse de Parme, madame Henriette et madame Adélaïde étoient aussi du voyage, qui leur a fait une partie de plaisir pendant l'absence du Roi; mais comme elles sont déjà venues à Paris, les honneurs étoient pour madame Victoire. Cette jeune princesse, qui a seize ans, est venue la première seule dans un carrosse du Roi avec ses dames. M. le duc de Gèvres, gouverneur de Paris, avec le prévôt des marchands et la Ville, a été la recevoir au bout du quai des Tuileries, et lui a fait un compliment et présenté les clefs. M. le duc de Gèvres, quoique ses terres soient saisies réellement, avoit un train magnifique à son ordinaire : quatre ou cinq carrosses à six chevaux, des pages, ses gardes, et plus de soixante personnes de livrée.

La princesse est venue ainsi à Notre-Dame, où il y avoit des gardes du corps et des cent-suisses; le canon a tiré. M. l'archevêque de Paris, à la tête du clergé, en crosse et en mître, habits pontificaux avec la croix, a été la recevoir au bas de la nef, vers la porte, et l'a conduite dans le chœur pour faire sa prière, et ensuite devant la chapelle de la Vierge pour y entendre une messe en musique, sans violons néanmoins.

Pendant cette cérémonie, les trois autres princesses sont arrivées avec nombre de dames de Cour de leur suite, lesquelles ont été se mettre sur des prie-Dieu devant la chapelle de la Vierge, et la messe a commencé.

L'archevêque n'a point été les recevoir.

On dit que toutes les fois que le Roi ou la Reine viennent à Notre-Dame, M. l'archevêque va les recevoir à la portière, en grands habits pontificaux, et que, pour

la famille royale, il n'y va que la première fois, et qu'il va seulement au devant en rochet et camaille.

Après la messe, toutes les princesses ont sorti, mais en ordre de naissance : madame Infante étoit la première, ainsi des autres, et madame Victoire marchoit la dernière. M. l'archevêque les a reconduites et marchoit à côté de madame Infante.

Elles étoient toutes les quatre vêtues magnifiquement et toutes chargées de diamants et pierreries, à la tête, sur l'estomac, les épaules, et sur leurs robes. Madame Victoire est la plus jolie des quatre, est fort grasse et très-formée pour son âge. Elles ont monté toutes quatre dans un même carrosse et ont été faire une prière à Sainte-Geneviève, où il n'y a plus eu de cérémonie; de là elles ont passé par les Fossés de Monsieur-le-Prince, la rue de la Comédie, le Pont-Neuf, la rue Saint-Honoré et au palais des Tuileries, où elles ont diné avec toutes les dames de la suite. Il y avoit une table de vingt-cinq couverts. Ensuite elles se sont promenées dans le jardin des Tuileries, où il y avoit une grande affluence de monde pour les voir, et au soleil elles étoient comme des soleils.

Après avoir fait plusieurs tours dans le jardin, elles sont montées en carrosse sur les six heures, et elles ont été faire le tour des places des Victoires et de Vendôme, après quoi elles ont passé par le petit Cours, qui étoit ouvert et où les fiacres n'y entroient pas. Il y avoit dans toute sa longueur deux files de carrosses bourgeois ou de remise, rangés pour les voir passer; mais il étoit tard, elles n'avoient point de flambeaux et on n'a vu passer que cinq carrosses à huit chevaux avec des gardes et la suite; elles sont arrivées au jeu de la Reine où elles ont fait le détail de leur voyage.

Le Roi a été reçu à Rouen avec grande joie, rues tapissées et sablées; mais il n'a point voulu de compliment ni de cérémonial.

Le Roi revient, dimanche 21, coucher à Crécy, et lundi 22, à Versailles, et mercredi 24, il va coucher à Rambouillet chez madame la comtesse de Toulouse; en sorte qu'il ne fait pas grand séjour à Versailles; mais il y a eu, dit-on, conseil à Crécy.

Sa maison ne l'a pas suivi; peu de gardes du corps; et ce n'étoient point les officiers de la bouche, mais les officiers qui lui préparoient à manger à Choisy; ce sont des cuisiniers et des officiers de Paris qui sont choisis par le gouverneur de Choisy, et à qui on donne cent écus ou plus par an pour se trouver à tous les voyages, ce que l'on trouve mal par deux raisons : la première, que ces extraordinaires coûtent infiniment, n'y ayant point d'ordre, ni maîtres-d'hôtel, ni contrôleurs, ni pourvoyeurs ordinaires, et, par conséquent, bien du pillage; la seconde, qu'il n'est pas séant que la personne du Roi mange autrement que par les officiers en charge de sa maison; mais cela est plus commode ou moins embarrassant; d'ailleurs les cuisiniers ayant charge ne sont pas trop habiles; les autres, pour les extraordinaires, sont les plus fins de Paris.

Octobre.

La Cour à Fontainebleau. — Le bail des fermes. — Les sous-fermes. — M. Colin à Versailles. — Conspiration à Malte et en Suisse.

Le Roi est parti pour Fontainebleau avec toute sa Cour, à l'exemption de madame la Dauphine, qui est restée à Versailles avec M. le Dauphin, parce que si elle étoit devenue grosse, il auroit fallu qu'elle fût restée à Fontainebleau pour ne pas risquer le mouvement du voyage.

Le Roi est revenu trois jours à Choisy, d'où il a été à Versailles voir madame la Dauphine. Pendant le séjour de Fontainebleau, il a été question du bail des fermes générales qui est à cent un millions quelques cent mille livres; elles étoient auparavant à quatre-vingt-quinze

millions ; l'augmentation est pour se rembourser par les fermiers généraux de trente millions qu'ils ont prêtés au Roi, à raison de cinq millions par an, pendant chacune des six années de bail et des intérêts à proportion.

Les sous-fermes ont aussi causé de grands mouvements par le nombre considérable de prétendants; car tout le monde veut faire fortune, et l'on compte que c'est là la porte la plus sûre. Toutes les puissances de la Cour se sont intéressées pour leurs créatures, et surtout pour en tirer des pots-de-vin; mais beaucoup d'appelés et peu d'élus. Le contrôleur général est roide et cette liste s'est faite secrètement et en connoissance de cause. Les sous-fermes ont été adjugées à l'enchère par les différentes compagnies, et elles sont aussi augmentées; l'augmentation est au profit du Roi. On dit que le contrôleur général s'est informé, par des faux frères, du véritable profit, tant dans les fermes générales que dans les sous-fermes. On ne cherche qu'à augmenter les revenus du Roi; Dieu veuille que cela soit employé utilement et pour le bien de l'État. Le sieur Colin, qui a quitté sa charge de procureur au Châtelet, pour se livrer uniquement aux affaires de madame de Pompadour, a fait les fonds. Voilà un commencement de fortune fort honnête. Il est logé dans le château à Versailles et a tous les agréments possibles.

Il y a eu de grandes conspirations cette année dans quelques parties de l'Europe.

Les chevaliers de Malte ont pris, il y a du temps, un bâtiment corsaire où étoit le pacha de Rhodes, qui étoit prisonnier dans l'île. Ce pacha a tramé une conjuration avec plusieurs esclaves turcs; il ne s'agissoit pas moins que d'entrer de nuit dans le palais, d'assassiner le grand maître, et en même temps tous les chevaliers, même d'empoisonner les eaux des fontaines, et le café qui se prend dans la ville, et de s'emparer de l'île. Le complot étoit bien projeté et près de l'exécution. C'est un juif

qui l'a découvert. On a arrêté sur-le-champ les complices indiqués et le pacha de Rhodes ; on les a mis à la question ; on en a exécuté à mort un grand nombre, et on en a jeté plusieurs dans la mer, enfermés vivants dans des sacs. A l'égard du pacha, quoique le chef, il n'y a point eu d'exécution, apparemment par considération pour la Porte et par l'entremise de la France.

En Suisse, dans le canton de Berne, les peuples, ou du moins quelques mécontents du gouvernement, ont conjuré pour arrêter et assassiner tous les magistrats et se rendre maîtres de la république. Cela a été aussi découvert, et on a puni un grand nombre de coupables.

Novembre.

L'infante Isabelle part pour l'Italie. — Mariage du duc de Savoie. — Affaires de l'Italie, de la Corse et du Nord. — Le prince Édouard n'a plus d'asile. — Le comte de Charolais fait des siennes. — Madame Le Breton. — *Le petit-laid.* — Enlèvements de filles et de garçons dans Paris. — Les recrues du Mississipi ; projets de colonisation. — Tabago déclarée neutre. — Dévouement d'un domestique. — Mademoiselle de Tourneville. — M. de Maurepas est toujours à Bourges. — Grands fonctionnaires tués par la disgrâce. — Le vingtième.

Le Roi est revenu, le 20, de Fontainebleau. Avant son départ, Madame Infante en est partie avec la princesse Isabelle de Parme, sa fille, pour retourner en Italie et joindre son mari qui est dans ses États de Parme et de Plaisance. Depuis la guerre, il y a huit ans qu'ils ne se sont vus. On lui doit faire de grands honneurs dans toute la route.

Le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne, épouse l'infante Antoinette d'Espagne. La demande en est formée. Apparemment que par la politique ce mariage convient mieux au roi de Sardaigne qu'une princesse de France. Le roi de Naples, le duc de Parme et la duchesse future de Savoie sont frères et sœur.

Les affaires ne sont pas absolument bien nettes en Italie ; chaque souverain y complète ses troupes, jus-

qu'au duc de Modène, et la reine de Hongrie envoie de nouvelles troupes dans ses États d'Italie, le Milanois et le Mantouan, et pour soutenir aussi le duché de Toscane, pays patrimonial de l'empereur, son mari.

Le marquis de Curzay, maréchal de camp, est toujours en Corse[1] avec les troupes de France; ces peuples, par une entière soumission aux volontés du roi de France, se prêtent aux propositions et aux règlements de M. de Curzay, mais ils ont grande peine à rentrer dans la domination des Génois, de manière que nos troupes ne reviennent pas; les Corses, qui savent former un ancien royaume, ne veulent pas apparemment être soumis à une simple république; ils ne demanderoient pas mieux que de se soumettre à la France, mais ce n'est pas là l'intention.

On dit, dans les *Gazettes*, qu'on travaille à augmenter les domaines de don Philippe, duc de Parme; que même le roi d'Espagne seroit prêt à faire quelque acquisition pour cela. Il y a longtemps que le roi de France a traité son gendre comme tête couronnée. Son dessein paroissoit être de le faire roi en Italie. Voudroit-on traiter pour lui avec la république de Gênes du royaume de Corse?

Pour les affaires du Nord, qui forment les différends entre la cour de Suède et la Russie, sur la crainte de la mort du roi de Suède, on n'y connoît rien. Toutes les puissances paroissent travailler à y maintenir la tranquillité; cependant on continue de fortifier les places de la Suède. La Czarine et les Suédois entretiennent toujours leurs troupes et leur marine. Il y a un nouveau traité entre le Danemark, la Suède, la Prusse et la France. On dit bien que c'est sans déroger aux traités particuliers qu'aucun de ces princes a avec d'autres puissances. Mais c'est une misère que la politique de

1. Voir, pour l'histoire de la Corse au dix-huitième siècle, Voltaire, *Précis*, ch. L.

tous ces différents traités qui se croisent les uns et les autres, et d'où l'on fait sortir autant de sujets de guerre que l'on juge à propos. Si la mort du roi de Suède arrivoit (il a près de soixante-quinze ans), cela feroit une guerre qui deviendroit générale dans l'Europe, par les troupes auxiliaires que chacun des alliés fourniroit aux principales parties intéressées.

Une chose étonnante, c'est qu'on ne parle plus dans aucune *Gazette* du fils du Prétendant, le prince Édouard. Il n'est plus question de son mariage avec cette princesse de Pologne, si riche. On ne sait en aucune façon où il habite; cependant il existe et est quelque part incognito. C'est un fait bien singulier pour ce prince héritier légitime du royaume d'Angleterre, après avoir fait tant de bruit dans l'Europe, de s'y trouver sans asile permis chez aucun prince, hors à Rome où il ne veut pas retourner.

M. le comte de Charolois, prince du sang, fait encore des siennes. Il a quitté madame de Courchamp, femme du maître des requêtes, mère du conseiller au Parlement, qu'il avoit enlevée d'avec son mari et qu'il tenoit enfermée depuis nombre d'années comme une esclave dans une petite maison, au bas de Montmartre.

Ce prince a pris du goût pour une madame Le Breton, veuve d'un homme d'affaires, jolie femme de vingt-deux ans, riche et petite maîtresse de Paris. Son mari étoit attaché à la maison de Condé par des fermes, et M. Ménage, son père, homme d'affaires très-riche, tient aussi à ferme des biens de M. le comte de Charolois.

Le prince lui a fait une réception marquée et bien des honneurs aux dernières fêtes de Chantilly, à la prise de possession de M. le prince de Condé, et, depuis ce temps, il la suit partout aux promenades publiques et aux spectacles, et vouloit avoir accès chez elle.

Le petit amour-propre de la jeune veuve, qui aime beaucoup le fracas du monde, a été flatté de laisser

entrevoir cela au public, en se montrant partout, sans néanmoins aucun dessein, parce que l'esclavage connu de madame de Courchamp n'est point un appât séduisant pour donner envie à qui que ce soit de lui succéder.

La famille, qui s'est aperçue de cette poursuite, en a craint les suites. Le père a retiré sa fille veuve dans sa maison. Cette femme tient aujourd'hui à quelqu'un. M. Ménage, son père, est frère de madame de Villemur, depuis peu veuve du garde du trésor royal, et une des plus riches veuves de Paris. Il est par là oncle de madame la comtesse de Saint-Séverin d'Aragon, femme du ministre d'État et d'un grand seigneur, grand-oncle de madame la marquise de Chaseron, fille de mademoiselle de Villemur et du marquis d'Yvetot, aujourd'hui madame de Saint-Séverin. Le marquis de Chaseron est lieutenant général, cordon bleu; sans compter des receveurs généraux des finances, des conseillers au Parlement et autres personnes faisant figure.

Le père, gardant sa fille chez lui, M. de Charolois a été trouver M. le contrôleur général pour le prier de rayer M. Ménage de toutes les sous-fermes où il étoit. Ce ministre lui a répondu avec bien du respect qu'il n'en étoit pas le maître, que M. Ménage étoit grand travailleur à la tête des compagnies, que c'étoit un homme utile au Roi.

M. le comte de Charolois a fait dire à M. Ménage qu'il se tînt chez lui tel jour et qu'il avoit à lui parler. Il l'a fait demander à sa porte, l'a fait descendre dans la rue, le prince n'étant accompagné de qui que ce soit, et lui a dit que, s'il n'amenoit pas sa fille à un bal chez le prince de Condé, il auroit affaire à lui.

M. Ménage n'a su que lui répondre; il a été saisi de crainte de quelque insulte et de quelques coups de bâton. On a mis la jeune veuve au couvent pour être plus en sûreté, et on a cherché à la marier,

Enfin, elle vient d'épouser M. le marquis de Monchy[1], fils de madame de Monchy, dame de compagnie de feu madame la duchesse de Berry, qui a épousé en secondes noces un lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'une ville en Flandre[2]; il est parent de la maison de Noailles et de celle de La Force. C'est un homme de condition. Ils sont partis de Paris pour aller se marier en Flandre, dans le gouvernement du beau-père. Ils doivent revenir à Paris le 20 de ce mois, et elle sera présentée en cour et au Roi, comme femme de qualité, dans le mois de janvier.

On a dit pour bon mot que madame Le Breton étoit allée prendre le petit-lait en Flandre, parce que le marquis de Monchy est, dit-on, petit et laid; on l'appelle le marquis de Monchy Bourneil. On s'étonne fort de ce mariage et de l'embarras où peut tomber le marquis de Monchy, après les bruits qui se sont répandus et en cas que les poursuites du prince continuent. On attend les suites de cette affaire.

Depuis un mois, on enlève du monde dans Paris, filles et garçons. Cela se fait à la chute du jour; un exempt déguisé et trois ou quatre hommes se saisissent principalement de filles, comme servantes ou filles qui rôdent dans les rues. Ils ont à quelques pas d'eux un fiacre; on les met dedans; on les mène cependant chez le commissaire qui a ses ordres de la police, et on les conduit à la prison de Saint-Martin ou à l'hôpital de Saint-Louis, que l'on a apparemment préparé.

Ce bruit s'est répandu dans tous les quartiers, et a mis l'alarme; en sorte que les servantes n'osent plus trop sortir seules. On dit même qu'on a pris ainsi quelques filles d'artisans ou de bourgeois, mais je ne crois pas trop cela, ou du moins l'exempt peut avoir

1. Charles-Germain de Bournel, marquis de Monchy, mestre-de-camp de cavalerie, mort en 1752.

2. Aire en Flandre. *(Note de Barbier.)*

passé ses ordres. Ce qui seroit contre le droit des gens.

Il est vrai que la grande recrue s'est faite par des visites de nuit des commissaires dans tous les quartiers. On a enlevé beaucoup de p...... dans les mauvais lieux, de filles qui viennent à Paris pour servir chez des femmes qui logent et des domestiques sans condition, des gens sans aveu, dans de petites auberges, et tous les pauvres, dans les rues, dans les maisons des faubourgs, où ils se retirent, et dans les hôpitaux. Cela s'entend des jeunes gens et qui se portent bien. L'objet de ces recrues, que l'on fait apparemment de même sur les grands chemins pour les vagabonds et dans les autres villes du royaume, est pour envoyer au pays de Mississipi pour peupler. On engage aussi volontairement de toutes sortes d'ouvriers à qui on fait un bon parti.

On y avoit envoyé du monde en 1720, et même il y eut à l'occasion de ces enlèvements une émeute dans le quartier de Saint-Martin-des-Champs, où le peuple assomma tous les archers; mais le pays que l'on veut peupler est immense. C'est le même continent que le Canada qui a, dit-on, quinze cents lieues d'étendue. Le Canada est au nord et il y fait grand froid; mais il y a le côté du midi où il fait chaud, et d'autres parties où le ciel est parfaitement beau; c'est dans l'Amérique. On dit que le pays est extrêmement fertile, que les vers à soie y sont sur des arbres, que cela produiroit une richesse considérable. On voudroit apparemment bâtir des villages, de distance en distance, et distribuer des terres à cultiver; cela pourroit faire pour l'avenir des établissements considérables. C'est ainsi que le monde s'est découvert peu à peu et que les monarchies se sont formées et renouvelées. Dans mille ans le royaume de Mississipi sera peut-être un des plus florissants États. On saura, par tradition, que les François sont venus s'y établir et il ne sera, peut-être, quasi plus question alors

du royaume françois. La rivière de Mississipi est le plus grand fleuve qu'il y ait.

Mais on a voulu dire, dans Paris, que tout le monde que l'on prend étoit pour envoyer à l'île de Tabago dans les Indes[1], laquelle île le Roi donnoit à M. le maréchal de Saxe, pour la posséder en souveraineté et relever de la France; mais c'est un conte du peuple, attendu que cette île de Tabago a pensé faire, depuis la paix, un sujet de querelle entre nous et l'Angleterre. Elle est entre un établissement françois et anglois; le gouverneur de l'établissement françois vouloit effectivement s'en rendre maître; le gouverneur anglois le plus voisin s'y est opposé. Cela a fait longtemps la matière des *Gazettes*, où il a été dit que l'accommodement étoit que cette île, habitée par différentes nations, seroit neutre et qu'on y aborderoit respectivement pour les besoins de la navigation. Ainsi l'objet véritable de ce peuplement est le continent du Canada et du Mississipi. Il est pourtant triste que l'on transporte ainsi des gens malgré eux à plus de trois mille lieues de leur patrie.

On a fait à ce sujet une histoire singulière. On a pris un homme qui demandoit l'aumône; il a demandé à être conduit chez un commissaire à qui il a déclaré qu'il n'étoit point mendiant de profession, qu'il étoit depuis quinze ans le domestique d'un officier, chevalier de Saint-Louis, qui avoit mangé son bien au service du Roi, et qui avoit été réformé dans cette dernière réforme de la paix; que cet officier et le domestique, ayant vendu tout ce qu'ils avoient à mesure pour vivre, et n'ayant plus de quoi avoir du pain, il n'avoit pas voulu abandonner son maître et lui avoit offert de demander l'aumône dans les rues, ce que l'officier ne pouvoit pas faire pour subsister. Le commissaire, pénétré de ce récit, se fit conduire chez l'officier pour savoir la vérité. Le tout étoit vrai. L'officier étoit dans un grabat avec de la

1. Dans les Antilles.

paille. Il lui dit que son laquais, la veille, lui avoit rapporté de son aumône quatre sols qui étoient tout ce qu'il avoit; que sans son secours il seroit mort de faim. Le commissaire alla rendre compte de ce fait à M. Berrier, lieutenant général de police, qui a été en rendre compte au Roi. On a été tellement touché de l'attachement et du zèle de ce domestique, chose très-rare, qu'on dit que le Roi a donné une pension à l'officier, reversible, après sa mort, au domestique.

Autre histoire. Dans le mois de novembre, avant le retour du Roi de Fontainebleau, M. le Dauphin et madame la Dauphine avoient tout le temps de converser; M. le Dauphin lui dit un jour, devant les officiers de service, que puisqu'elle ne devenoit pas grosse, il vouloit élever quelque jeune enfant. Madame la Dauphine dit qu'elle vouloit aussi en chercher quelqu'un et qu'elle vouloit un garçon, le Dauphin vouloit une fille. En faisant cette conversation il s'avança vers les fenêtres de son appartement et il aperçut dans le jardin de Versailles, sous son appartement, une pauvre femme qui faisoit prendre l'air à cinq petits enfants de quatre ou cinq ans; c'étoit la femme d'un menuisier de Versailles, soit que tous les enfants fussent à elle, soit qu'elle les eût pour les sevrer. M. le Dauphin dit : Il n'est pas besoin d'aller si loin, voilà mon affaire toute trouvée. Il désigne une petite fille dans les cinq enfants et il dit de lui faire venir. On fait entrer la femme conduisant la petite fille très-crottée et très-malpropre. Il donna ordre à sa nourrice, première femme de chambre de madame la Dauphine, de la faire décrasser, ce que l'on a fait. Ils font des contes sur cette enfant, qu'elle sera bien gentille. On leur a ramené la petite fille en meilleur état. Nouvel amusement. Le Dauphin dit qu'il en prendra soin, qu'il veut qu'elle sache tout, qu'il lui fera faire une généalogie, que ce n'est pas la première fois que des gens de condition sont tombés dans la misère, et

il lui a donné le nom de mademoiselle de Tourneville. Quoi qu'il en soit, il l'a envoyée dans un couvent à Saint-Germain-en-Laye. Il envoie presque tous les jours savoir de ses nouvelles. Toute la Cour de M. et de madame la Dauphine vont voir la petite fille à Saint-Germain, en rendent compte et en parlent au prince.

Qu'on raisonne après cela sur l'étoile de cette petite fille, qui la sort, malgré elle et par une aventure des plus singulières, de la misère où elle étoit destinée, pour la faire élever par les soins de M. le Dauphin. Voilà un enfant de quatre à cinq ans qui vraisemblablement ne peut jamais manquer et dont la condition peut devenir très-heureuse.

Au surplus toutes choses sont dans le même état à la fin de cette année.

M. le comte de Maurepas est en bonne santé, mais il est toujours dans la ville de Bourges où, en faisant bonne mine, il doit s'ennuyer cruellement. Il n'est point question d'obtenir son exil à Pontchartrain, à quatre lieues de Versailles, qui le mettroit plus à portée de voir sa famille et ses amis. On est persuadé qu'il ne reviendra jamais en place et en Cour[1]. On ne parle plus de lui et on s'accoutume à s'en passer. On sait que le Roi ne revient pas. On voit l'exemple de M. le duc de La Rochefoucauld qui est toujours relégué dans sa terre de Liancourt, aussi bien que le duc de Châtillon, gouverneur du Dauphin, qui est toujours dans ses terres. Ainsi M. le comte de Maurepas, après les premiers efforts d'esprit, succombera au chagrin et payera comme les autres ont fait dans les changements de ministère, M. d'Armenonville, garde des sceaux, M. de Morville, son fils, secrétaire d'État, M. de Breteuil, M. Amelot et M. Orry.

L'exemple de M. de Maurepas, qui souffre cette dis-

1. On sait, en effet, qu'il ne sortit de sa disgrâce qu'à l'avénement de Louis XVI au trône. DE LA VILLEGILLE.

grâce par son imprudence et son étourderie, doit faire trembler tous les ministres et donne un furieux crédit à madame la marquise de Pompadour.

M. le contrôleur général Machaut est roide et entier dans ses entreprises. Il veut et viendra à bout d'établir le vingtième denier dans les pays d'État. Il ne veut point d'abonnement. La corde la plus difficile est le clergé, qui a les bras longs. Cette affaire n'est pas finie, le contrôleur général persiste toujours à lever le vingtième sur les biens ecclésiastiques, et tout le monde souhaite qu'il y réussisse[1].

1. Ici Barbier place une chanson que nous renvoyons à l'*Appendice* avec son titre : *Chanson sur l'air des Trembleurs.*

ANNÉE 1750.

—

Janvier.

La jeune fille de Saint-Étienne-du-Mont. — Grossesse de la Dauphine; joie du public. — Nouvelles diverses. — L'almanach des cours souveraines. — L'abbé Langlet à la Bastille. — Les Brunswick et les Stuart. — Mort de M. Potier. — M. Colin et les sous-fermes.

Histoire singulière. Le jour de Saint-Étienne dernier, fête de Noël et de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, pendant la messe, se présente une fille de dix-sept à dix-huit ans, assez jolie, ou, pour mieux dire, ni laide, ni jolie; passablement habillée d'une grisette de soie, avec coiffe et mantelet, et chaussée en souliers blancs qui n'étoient nullement crottés. Fait intéressant. Elle s'avance dans l'église, et se trouve, par hasard ou autrement, à côté de deux lingères de la paroisse, filles très-dévotes.

Cette jeune fille, non-seulement ne se met point à genoux, mais elle demande naïvement à une de ses voisines, quel est et que fait cet homme rouge qu'elle voyoit. Or, cet homme rouge étoit le prêtre. On lui dit que c'étoit le prêtre qui disoit la messe. Elle demande ce que c'étoit que la messe. Cette réponse devint un cas sérieux. Les dévotes l'entourèrent et la questionnèrent. Elle leur dit qu'elle avoit été enfermée toute sa vie dans une maison; qu'elle avoit trouvé par hasard la porte ouverte, qu'elle s'étoit évadée, et qu'après avoir marché, elle avoit vu bien du monde dans cet endroit et qu'elle y étoit entrée.

Ces lingères, trouvant cette aventure singulière, conduisirent cette fille chez les sœurs de la Charité de la paroisse. On avertit ensuite le curé de la paroisse, et

même un commissaire qui vinrent interroger et faire plusieurs questions à cette fille, qui leur dit : Qu'elle ne pouvoit pas reconnoître la maison d'où elle étoit sortie ni le chemin qu'elle avoit fait; qu'elle étoit dans cette maison avec son papa, sa grande sœur et une bonne; que son papa ne la laissoit point sortir de sa chambre; qu'il la maltraitoit quelquefois; qu'elle ne voyoit de sa chambre que des arbres; qu'elle n'avoit jamais vu ni parlé à aucun homme; que de ses fenêtres, elle voyoit seulement un jardinier. Que son papa n'avoit qu'un lit pour lui et sa grande sœur. Qu'elle avoit entendu dire à son papa, qu'il tueroit sa grande sœur, et qu'il l'épouseroit après. Qu'elle se ressouvenoit être venue dans un coche, à l'âge de quatre ans, et avoir été conduite dans cette maison. Sur ce qu'on lui demandoit, en lui montrant une montre, une épée, si elle savoit ce que c'étoit : elle dit que oui, parce que son papa en avoit beaucoup dans sa chambre. Qu'il ne sortoit guère dans la journée; qu'il étoit quelquefois en noir et d'autres fois en habit galonné. Qu'elle ne savoit point écrire; qu'elle chantoit des chansons et qu'elle lisoit des romans avec sa grande sœur.

Toutes ces raisons ont été faites à différents temps, sur toutes les questions qu'on lui faisoit, parce que cette nouvelle s'étant répandue dans le quartier, plusieurs dames et hommes de la paroisse ont eu la curiosité d'aller voir et de faire causer cette fille chez les sœurs de la Charité.

Comme ses souliers blancs étoient très-nets, on soupçonnoit qu'elle devoit venir du faubourg Saint-Marceau. Que ce prétendu papa étoit quelque fameux voleur caché qui ne laissoit sortir personne de la maison, qui couchoit avec la grande sœur, et qui en devoit faire autant avec celle-ci, qui ne savoit point le nom de son papa. Cela a donné lieu à faire des recherches.

Enfin cette aventure a duré huit jours. Le lieutenant

général de police ne s'en est point mêlé, parce qu'on dit que cela avoit été porté d'abord à M. le procureur général; le curé de Saint-Étienne en rendoit compte seulement au lieutenant de police; mais pendant huit jours, la maison des sœurs de la Charité n'a pas désempli de monde de toute espèce. Cela a fait une histoire dans tout Paris. Les hommes et les femmes de condition y venoient, jusqu'aux princesses du sang : mademoiselle comtesse de Charolois et mademoiselle de Sens. Chacun lui faisoit des questions sur ce qu'on pouvoit imaginer, et elle y répondoit avec la même ingénuité et présence d'esprit; et on lui faisoit des charités, de manière qu'elle a reçu plus de mille livres dans cette huitaine.

Enfin, cette fille s'étant familiarisée dans cette maison des sœurs de la Charité, elle montoit et descendoit librement. Il y avoit un porteur d'eau dans cette maison, avec qui elle avoit fait connoissance; elle l'avoit gagné. Elle avoit trouvé le moyen d'écrire; on a découvert une lettre qu'elle lui avoit donnée, adressée à son véritable père, à qui elle envoyoit quelque argent et à qui elle mandoit que, si cela continuoit, elle seroit en état de le secourir. On a su, par là, qu'elle étoit fille d'un nommé Le Mire, un pauvre ouvrier, du côté du Palais. On dit même qu'elle étoit coiffeuse, qu'elle avoit été dans une boutique contre le Palais; et qu'un jeune homme, qui étoit venu là par curiosité, l'avoit reconnue. On a reconnu la supercherie et la fourberie de cette jeune personne, qui espéroit peut-être que M. le duc d'Orléans lui feroit une pension. Mais il n'en a point été question, car il n'y a pas de contes qu'elle n'ait fait, jusqu'à dire, que la veille, elle avoit vu une grande femme blanche qui lui avoit conseillé de sortir de la maison où elle étoit, et qu'elle en trouveroit le moyen, en sorte que cela mettoit du miraculeux dans l'histoire.

Enfin cette aventure, dont presque tout Paris a été la dupe et qui a donné lieu à bien des discours, a fini par

faire mettre cette fille dans les prisons de Saint-Martin. Il a été quelque temps incertain si on ne la mettroit pas à l'hôpital, pour avoir ainsi trompé tout le public. Mais enfin, par grâce, et par des recommandations des personnes qui l'avoient vue, mademoiselle Le Mire a été envoyée dans la maison des filles pénitentes de la ville de Saumur, où le Roi paye apparemment sa pension. La hardiesse et la présence d'esprit de cette fille sont fort singulières.

La grossesse de madame la Dauphine, qui garde la chambre depuis très-longtemps, se confirme toujours; elle doit être grosse à présent de deux mois, ce qui cause une très-grande joie à la Cour et à la ville. Si c'étoit un garçon qui vînt à bien, quelles réjouissances dans ce pays-ci!

Le mariage de la princesse d'Espagne avec le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne, est entièrement conclu. La demande en est faite avec toutes les cérémonies accoutumées, et on doit l'amener à Turin à la fin d'avril. Cette alliance doit faire bien du changement dans l'Italie.

On dit toujours que le roi d'Espagne doit acheter le royaume de Corse de la république de Gênes pour l'Infant don Philippe, duc de Parme, son frère, et nous avons toujours nos troupes dans l'île de Corse, commandées par le marquis de Curzay.

Le marquis de La Chétardie, qui a été renvoyé de la Russie par l'Impératrice, a servi dans nos troupes en Italie, et il est ambassadeur du roi de France auprès du roi de Sardaigne, ce qui prouve qu'il n'y a eu que de la politique dans tout ce qui été fait, et nul mécontentement personnel contre lui de la part de la France.

On a parlé ici de la mort du roi de Suède, mais la nouvelle n'est pas vraie; si cela étoit, il seroit difficile d'empêcher la guerre dans le Nord. Tous les préparatifs

et les traités d'alliance entre les différents princes de l'Europe doivent la faire craindre.

Il y a toujours quelques troubles dans quelques villes de la Hollande, au sujet de la nouvelle manière de lever les impôts sur le peuple. Le prince de Nassau, stathouder, est obligé d'y envoyer des troupes, de faire punir les plus séditieux. Il a gagné les principaux membres de la république par les emplois civils, militaires et maritimes dont il dispose. Mais malgré cela, il aura peine à s'affermir dans sa dignité; et si le stathouder, gendre du roi d'Angleterre, prenoit parti dans quelque nouvelle guerre, les troubles dans ce pays pourroient devenir sérieux.

On a débité cette année un almanach généalogique[1] des maisons souveraines et des principales maisons de France, fait par l'abbé Langlet, homme de lettres et de réputation, avec approbation d'un censeur de la chancellerie et permission pour l'impression.

Par arrêt du Conseil, cet almanach a été supprimé, et l'abbé Langlet et le libraire-imprimeur ont été mis à la Bastille. L'imprimeur n'y est resté que huit jours; l'abbé Langlet y est encore. Il auroit été plus naturel et plus juste d'y faire mettre le censeur, qui est l'abbé Sallier, homme très-distingué. Cela a été fait sur les plaintes et pour satisfaire l'ambassadeur d'Angleterre.

C'est à l'occasion de l'article sur la maison de Stuart. L'abbé Langlet ne s'est pas contenté de rappeler la très-grande ancienneté de cette maison; il dit que le royaume d'Angleterre appartient à cette maison de droit, et qu'il a été usurpé par les princes de la maison de Brunswick-Hanovre, qui étoient le père du Roi régnant actuellement. Il dit encore que le prince Édouard a donné des preuves d'une grande bravoure et d'une grande fermeté, et qu'il a toutes les qualités requises pour faire un grand Roi. Tout ceci est connu de tout le monde; mais il ajoute

1. *Calendrier historique pour l'année* 1750, *où l'on trouve la généalogie de tous les princes de l'Europe.* Paris, 1750, in-12.

ensuite, par réflexion de lui-même, que les Anglois ne seront jamais heureux et tranquilles qu'ils n'aient remis sur le trône leurs véritables et légitimes souverains. Or, cette réflexion, et cette espèce de conseil qu'il donne aux Anglois, est vive et trop basardée, surtout le lendemain, pour ainsi dire, d'un traité de paix avec l'Angleterre.

A propos de cela, je suis étonné que l'ambassadeur d'Angleterre ne se soit pas plaint de la manière dont on s'explique, dans le détail des États de l'Europe, dans notre petit almanach, appelé *Colombat* [1], et surtout dans l'almanach royal de Paris.

L'article de la Grande-Bretagne est court; il y a uniquement : Georges-Auguste, roi d'Angleterre (voyez Électeur de Hanovre); Jacques Stuart, chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques Stuart, second roi d'Angleterre; Charles-Édouard-Louis-Philippe-Casimir, fils aîné du chevalier de Saint-Georges, et Henri-Benoît-Marie-Clément, second fils du chevalier de Saint-Georges, cardinal en 1747. Voilà tout l'article d'Angleterre; et c'est à l'article de Hanovre que, après Georges-Auguste II de Brunswick, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre, on nomme le prince de Galles, son fils aîné, et tous ses enfants, le duc de Cumberland, son second fils, et toute la famille de l'électeur de Hanovre; en sorte qu'il paroîtroit qu'on ne parleroit, à l'article de la Grande-Bretagne, du roi d'Angleterre que comme d'un simple usufruitier, et ensuite des princes de la maison de Stuart comme ayant droit à la couronne. Cependant il y a apparence que, dans le dernier traité de paix, la France a été obligée de reconnoître le roi d'Angleterre et tous ses enfants pour légitimes souverains de la Grande-Bretagne, auquel cas toute la famille royale devroit être placée à cet article, où l'on ne devroit plus

1. C'était le nom de son éditeur.

parler des princes de la maison de Stuart, ou du moins il n'en devroit être parlé qu'à la fin de l'article et après toute la maison de Brunswick. Il y a sur cela quelque raison de politique; car l'almanach royal, pour ce qui regarde les puissances étrangères, doit être examiné par le ministre des affaires étrangères.

A l'égard du pauvre prince Édouard, qui a fait l'admiration et la curiosité de toute l'Europe, il n'en est plus parlé dans aucune *Gazette*; il n'est ni à Rome ni à Avignon, et l'on ignore absolument où il peut être. Il faut bien néanmoins qu'il réside quelque part et dans quelque coin de la terre, quelque incognito qu'il garde. Ce silence et ce secret, pour un prince de cette importance, sont fort singuliers.

Il est mort, ces jours-ci, à soixante ans environ, un homme rare et extraordinaire dans son état, M. Potier, procureur au Châtelet, dont l'étude, comme procureur, étoit ordinaire; mais c'étoit un homme d'un si bon sens et si consommé dans toutes les affaires de famille, comme partages, comptes, etc., qu'il avoit place avec les avocats dans tous les plus grands conseils de Paris, princes, ducs et autres grands seigneurs, comme consultant. Il n'arrivoit rien dans les grandes maisons qu'on ne consultât M. Potier; c'étoit l'homme à la mode. Il laisse un fils unique et quatre cent mille livres de biens, à ce que l'on croit.

Si Colin, qui s'est attaché à madame la marquise de Pompadour pour être à la tête de toutes ses affaires, et qui a un logement dans le château de Versailles, et dans l'appartement ou logement de madame la marquise, n'avoit pas quitté sa charge de procureur au Châtelet, il auroit pu espérer de remplacer, en partie et peu à peu, M. Potier, quoique moins habile que lui. Mais on dit que madame de Pompadour lui a fait avoir un intérêt considérable dans plusieurs sous-fermes, dont elle a fait les fonds; en sorte que sa fortune sera plus rapide

et plus grande qu'avec les conseils de Paris, et moins pénible.

Février.

Nouvelles diverses. — Détails sur le Mississipi. — Les États du Languedoc. — Les impôts par abonnement. — Les biens du clergé. — M. de Monthulé. — Mariage de mademoiselle de Moras.

Le prince de Condé est entièrement rétabli de sa petite-vérole. C'est une tête chère.

L'impératrice et reine de Hongrie est accouchée d'une archiduchesse. La maison de Lorraine se multiplie de bonne façon; car il ne sera plus question dans ses descendants de la maison d'Autriche.

On avoit fait, à Paris, le roi de Suède mort, et cela donnoit lieu à politiquer sur les affaires du Nord; mais il se porte fort bien.

L'infante d'Espagne sera conduite en Sardaigne, vers le mois d'avril, pour la consommation du mariage avec le duc de Savoie.

La reine de Hongrie et tous les princes d'Italie font des levées de troupes; le roi d'Espagne arme aussi une flotte. On parle toujours de la cession du royaume de Corse, par la république de Gênes, à l'infant don Philippe, duc de Parme. Cet arrangement fera un grand changement dans l'Italie. Le duc de Parme, frère du roi d'Espagne et gendre du roi de France, sera en état de faire, en Corse, les plus beaux ports qu'il y ait sur la Méditerranée; ce qui deviendra intéressant pour le commerce de toutes les autres puissances. Le roi de Sardaigne voudra aussi gagner quelque chose dans ce changement, en sorte qu'on ne doute pas qu'il n'y ait dans peu une nouvelle guerre en Italie, où nous donnerons, par conséquent, des troupes auxiliaires.

On fait toujours le projet d'envoyer du monde et des ouvriers à la Nouvelle-France, au Mississipi, qui est le plus beau fleuve qu'il y ait, dit-on, dans l'univers. On a

donné des mémoires pour prouver la facilité qu'il y avoit d'y établir un grand commerce de soie, par les mûriers qui y sont abondants, aussi bien que de la cire. On y travaille déjà au tabac, et il n'y manque que des habitants. Le pays étant très-fertile, il y a les plus beaux bois, et en quantité, et l'on s'est déjà étendu dans les terres jusqu'à plus de trois cents lieues le long du fleuve du Mississipi. Le continent est aussi grand que toute l'Europe ensemble; voilà de quoi faire, pour les siècles à venir, de beaux royaumes et bien des guerres. C'est ainsi que, par des découvertes, le monde se perpétuera; les pays connus aujourd'hui deviendront déserts et oubliés, comme aujourd'hui la Grèce, l'Égypte et tant d'autres, et le théâtre du monde changera.

On tient les États[1] dans la province du Languedoc, où est M. le maréchal de Richelieu, commandant de la province; il y a de grands débats pour le vingtième dernier, que M. le contrôleur général voudroit faire lever en nature dans tout le royaume. Tous les pays d'États n'ont payé le dixième que par abonnement, et ils prétendent se maintenir dans leurs droits. On dit que la province de Flandre a offert pour le vingtième le même abonnement qu'elle payoit pour le dixième; que la province de Bretagne a offert cent mille écus au delà. Le contrôleur général paroît vouloir persister dans son projet, et il est entier; mais si cette tentative n'étoit que pour intimider et pour tirer des abonnements plus considérables, qu'il n'étoit pas si aisé d'exiger en temps de guerre lors de l'imposition du dixième, cela ne seroit pas maladroit, et il augmenteroit par là considérablement les revenus du Roi; d'autant qu'en

1. Les États provinciaux étaient des assemblées des trois ordres de certaines provinces, qui, sur la convocation du Roi, se réunissaient à des époques périodiques, afin de régler l'administration intérieure du pays et de voter les subsides demandés par les commissaires royaux, pour subvenir aux frais généraux de l'administration du royaume. PH. LEBAS.

temps de guerre, si on mettoit le dixième, ces abonnements seroient doublés de droit.

Il en sera peut-être de même à l'égard du clergé; on s'attend à de grands débats dans l'assemblée qui se tiendra ici dans quelque temps. M. le cardinal de La Rochefoucauld est nommé par le Roi pour y présider; il a demandé au Roi la grâce de travailler à ce sujet, avec lui directement, et de ne point passer par ses ministres; ce qui lui a été accordé. Le clergé ne veut point donner de déclaration des biens qu'il possède. Je crois cependant qu'il seroit facile, par tous les gens employés dans chaque partie des différentes provinces, d'avoir ce détail de leurs biens au moins aussi exact que par leurs déclarations.

Toutes ces affaires font crier bien du monde contre le contrôleur général que l'on dit même n'avoir satisfait personne dans la distribution des sous-fermes.

M. de Monthulé, conseiller au Parlement, fils de M. de Monthulé, conseiller de Grand'Chambre et chef du Conseil de madame la princesse de Conti et de M. le prince de Conti, a épousé ces jours gras la fille de M. Haudry, fermier général, avec quatre cent mille livres de dot. Mais ce M. Haudry, qui est parvenu par son grand travail, a un frère boulanger dans le faubourg Saint-Antoine, lequel a un nombre d'enfants. C'est se jeter, avec un oncle et des cousins germains de même nom, bien bas pour un peu plus d'argent. Le marié est arrière-petit-fils d'un procureur au Parlement, dont j'ai vu le fils conseiller aux Requêtes du Palais.

Mademoiselle de Moras, dont il a été tant parlé, qui a été enlevée par M. de Courbon, à l'âge de quatorze ans, et mariée avec lui par un prêtre qui étoit gagné, vient de se marier ces jours gras.

M. de Courbon s'est enfui et a été condamné à mort. Mademoiselle de Moras a été déshéritée par sa mère dont on prétendoit que M. de Courbon étoit l'amant. Le tes-

tament de madame de Moras a été confirmé assez injustement, parce qu'une fille subornée à quatorze ans n'a point de consentement et n'est pas bien coupable. M. de Courbon est mort et elle est restée comme veuve. Elle est aussi restée dans un couvent jusqu'à sa majorité. Elle a deux frères, l'un maître des Requêtes et l'autre conseiller au Parlement, fort riches, nonobstant l'exhérédation de sa mère. Elle a, dit-on, trente mille livres de rente; mais avec toutes ces histoires elle auroit eu peine à trouver un parti sortable pour le bien. Mademoiselle de Moras, à l'insu de toute sa famille, comme maîtresse de ses droits, a épousé M. le chevalier de Beauchamp, qui étoit chevalier de Malte et qui est de la maison de Choiseul; ce chevalier n'avoit que trois cents livres de rente. Il avoit gagné en Italie trente mille livres au jeu, il en a sacrifié quinze mille livres pour venir faire figure à Paris. Il a fait connoissance de mademoiselle de Moras, il lui a plu et l'a épousée. On dit qu'elle lui a donné dix mille livres de rente par le contrat de mariage en cas de mort sans enfants. Ses frères sont piqués de ce mariage.

Il a fait tout ce mois-ci un temps humide et chaud qui cause bien des maladies. S'il vient de la gelée au mois de mars, elle pourra faire du tort aux biens de la terre.

Mars.

Les États du Languedoc sont levés. — L'impôt du vingtième.

Les États de Languedoc ont été rompus par ordre du Roi, c'est-à-dire que les vingt-deux évêques qui sont les barons de la province et qui sont les maîtres dans les États, ont eu ordre de se retirer à leurs diocèses. L'archevêque de Narbonne[1], qui présidoit, s'étant trouvé fort incommodé, l'archevêque de Toulouse[2] a pris sa place, et l'archevêque d'Alby[3], neveu du cardinal de La Roche-

1. Jean-Louis de Berton-Crillon.
2. Charles-Antoine de La Roche-Aymon.
3. Dominique de La Rochefoucauld-Saint-Elpis.

foucauld, a été le premier opinant, et a fait un discours assez fort pour maintenir les droits de la province et pour faire à ce sujet des représentations au Roi. M. le maréchal de Richelieu s'est tiré en homme de Cour en soutenant cependant les volontés du Roi, et M. Le Nain, qui étoit intendant de Poitiers, et qui a été nommé à l'intendance de Languedoc, a eu besoin de tout son esprit et de sa douceur pour jouer un rôle fort difficile, car c'est lui qui est chargé de l'exécution des ordres du Roi. Il sortoit d'une longue maladie à Paris, dont il ne s'est tiré qu'en lui coupant le bras droit; quoi qu'il en soit, les ordres du Roi sont exécutés. Ce ne sont point les États qui lèvent l'imposition du vingtième, comme cela s'est toujours fait pour tous les impôts; ce sont des commis préposés par le contrôleur général qui font donner des déclarations des biens, et qui, faute de les donner, imposent un vingtième par des rôles et le font payer aux particuliers; cela s'exécute lentement et avec difficulté. Mais enfin cela se met en train, et tout ceci va donner le branle à l'affaire du clergé qui tiendra, à ce que l'on croit, son assemblée au mois de mai, car il a été incertain jusqu'ici s'il y en auroit ou non.

(*Ici Barbier place l'histoire d'une maison de débauche et une chanson grossière que nous supprimons.*)

On dit qu'il y a une chanson sur un prétendu songe du prince : de quatre chats, l'un maigre, l'autre gras, le troisième borgne et le quatrième aveugle, dont un paysan lui a donné l'explication : le premier le peuple, le second les financiers, le troisième le Conseil et le quatrième lui-même.

Avril.

On parle de changements dans les places. — La Suède et la Russie. — Célébration du mariage de l'Infante. — Rien de nouveau de Gênes et de la Corse. — L'ambassadeur de Venise.

Il s'est ici renouvelé des bruits pour des changements

de gens en place. On dit que M. le chancelier d'Aguesseau[1] donne sa démission de cette place en faveur de M. de Machault, contrôleur général, qui lui donne six cent mille livres en argent et lui fait quarante mille livres de rente. On donnoit les sceaux à M. de Maupeou, premier président. On fait M. d'Aguesseau fils aîné, qui est conseiller d'État, président du Grand Conseil, dont on rétablit la charge, et M. de Fresnes, conseiller d'État, second fils, intendant des finances, et M. Molé, premier président, et M. Trudaine, intendant des finances, contrôleur général. Mais tous ces changements se font à Paris, et il n'en est nullement question; quelques indispositions du chancelier ont donné lieu à ces bruits. On dit que le chancelier veut mourir dans sa place, et d'ailleurs ces arrangements ne sont peut-être pas ceux de la Cour. Car, à son âge, il paroît que ce parti lui seroit très-avantageux, non-seulement par l'argent comptant, mais parce qu'il placeroit ses deux fils, au lieu qu'il est à craindre pour M. de Fresnes, qui se mêle de tout aujourd'hui et qui n'est point aimé, qu'il ne se trouve simple conseiller d'État, sans aucun crédit.

M. le comte de Mailly Rubempré, premier écuyer de madame la Dauphine, a marié sa fille[2] à M. le comte de Coissin.

Les affaires du Nord sont toujours dans la même situation entre le roi de Suède et l'impératrice de Russie, qui persiste dans des déclarations qu'elle exige pour conserver une espèce de république en Suède, et empêcher le pouvoir despotique par quelque changement de la part du prince, successeur au trône, dans le gouvernement. Je ne sais à quel titre et à quel droit l'impératrice de Russie prétend se mêler du gouvernement in-

1. M. d'Aguesseau s'est démis le 9 novembre 1750.
(Note de Barbier d'Increville.)

2. Elle vit encore aujourd'hui, 13 janvier 1814.
(Note du même.)

térieur de ce royaume. C'est bien en vertu de traités faits avec les États de la nation avec le Roi. On fait toujours des préparatifs de guerre. Toutes les puissances travaillent ou semblent travailler pour les rapprocher; mais ils en sont au cérémonial, parce que les puissances alliées des deux parties ne doivent donner du secours à son allié qu'autant qu'il sera attaqué; ainsi chacun a intérêt de ne pas faire le premier acte d'hostilité.

Le mariage de l'infante d'Espagne, Marie-Antoinette-Ferdinande, est fait avec le duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne; il a près de vingt-trois ans et elle près de vingt et un. L'ambassadeur du roi de Sardaigne en a fait la demande; son entrée publique à Madrid s'est faite le 8 de ce mois, et la cérémonie du mariage le 12. Le 16, la princesse est partie d'Espagne avec de grands présents. Elle passe par la France pour se rendre à Turin, où l'on fait de grands préparatifs pour la recevoir. Cela réunira dans l'Italie le roi de Naples, le duc de Parme et la future reine de Sardaigne, enfants d'Espagne, frères et sœur. L'on marque cependant dans les *Gazettes* que l'impératrice-reine de Hongrie, qui a les duchés de Milan et de Mantoue, n'a aucun ombrage de ce mariage.

Il n'y a rien de nouveau par rapport à la république de Gênes et le royaume de Corse, où M. de Cursay maintient assez la tranquillité. Mais il y a toute apparence que si le marquis de Cursay en sortoit avec les troupes de France qui y sont, les troubles et les mécontents recommenceroient et que la république de Gênes ne conservera jamais la souveraineté sur cette île. Ce qui avoit fait dire que le roi d'Espagne s'en accommoderoit pour l'infant duc de Parme, son frère, pour lui donner un royaume et titre de roi, et, suivant les apparences, un peu à nos dépens; mais apparemment que cela ne convient pas aux autres puissances de l'Europe.

L'ambassadeur de Venise a fait son entrée à Paris, le

26; comme il faisait beau, il a vu dans sa route un furieux concours de peuple et de carrosses.

Mai.

Trianon. — Le Roi s'ennuie. — Nouvelles diverses. — La police enlève des enfants. — Troubles à ce sujet. — Les carrosses du duc de Nivernois. — La température est très-froide. — Le Mississipi. — La nouvelle Écosse. — Émigration en Amérique. — La vérité sur l'enlèvement des enfants; odieuse conduite des archers et des exempts. — Émeutes dans Paris. — Le peuple saccage la maison d'un rôtisseur. — Gens assommés; archers tués. — Émeute de la butte Saint-Roch. — Le peuple assiége la maison du lieutenant général de police. — Le guet dissipe les attroupements. — Réflexions sur ces troubles. — Le comte de La Marche, cordon bleu. — Le Parlement ordonne une information sur les troubles. — Détails sur les émeutes de 1720. — Les archers sont assommés au faubourg Saint-Antoine. — Les enfants enlevés sont dirigés sur Marseille. — Manifestation en Angleterre en faveur du prince Édouard.

Le Roi devoit faire un voyage de huit jours à Crécy, terre de madame la marquise de Pompadour, avec les seigneurs de sa Cour, qui sont des petits appartements. On disoit même qu'il s'y tiendroit des conseils. Mais ce voyage n'a pas eu lieu, parce qu'il y avoit de la petite-vérole et des maladies à Crécy et aux environs. Le Roi a été passer quatre jours à Choisy. Il fait aussi quelquefois des voyages et séjours de deux ou trois jours à Trianon, dans le parc de Versailles, où l'on a fait de petits appartements que l'on a meublés à la nouvelle mode. Trianon étoit abandonné auparavant, et n'étoit fait même que pour quelques fêtes, et pour faire collation après la promenade pour Mesdames. Mais, à présent, cela fait maison de campagne. On les multiplie autant qu'on peut, afin de diversifier les objets et les voyages, attendu que le Roi a une grande disposition à s'ennuyer partout, et c'est le grand art de madame de Pompadour de chercher à le dissiper.

On a dit dans Paris la mort du roi Stanislas de Pologne, qui auroit causé ici un grand et long deuil; mais c'étoit un faux bruit de ville qui se renouvelle même de

temps à autre. Le roi Stanislas, père de la Reine, n'a pas même été malade.

M. de Machault, conseiller d'État, père de notre contrôleur général, est mort ces jours-ci, âgé de quatre-vingt-trois ans. On ne sait pas encore à qui sera donnée sa place. Il étoit fort riche.

Depuis huit jours, on dit que, dans Paris, des exempts de la police, déguisés, rôdent dans différents quartiers et enlèvent des enfants, filles et garçons, depuis cinq ou six ans jusqu'à dix ans et plus, les mettent dans des carrosses de fiacre qu'ils ont tout prêts; ce sont des petits enfants d'artisans et autres qu'on laisse aller dans le voisinage, qu'on envoie à l'église ou chercher quelque chose. Comme ces exempts sont en habits bourgeois et qu'ils tournent dans différents quartiers, cela n'a pas fait d'abord grand bruit.

Mais aujourd'hui, samedi matin 16 de ce mois, on a pris et voulu prendre, dans le quartier de la rue de Fourcy et du port aux Veaux[1], un enfant; c'est dans la rue des Nonaindières et la rue Tiron; l'enfant, qu'on jetoit dans le fiacre, a crié, quelque commère est survenue, a crié aussi, le peuple est sorti des boutiques, et dans Paris en plein jour, sur les dix ou onze heures du matin, l'assemblée devient bientôt considérable. Cette sorte d'enlèvement, qui blesse la nature et le droit des gens, a révolté le peuple avec raison; comme on ne sait jamais au juste les choses qui se passent, les uns disent qu'on vouloit enlever l'enfant d'un artisan des bras de la mère qui le conduisoit, d'autres qu'on en avoit déjà mis plusieurs dans le fiacre et que le peuple voulant les tirer avec violence, il y en avoit deux d'étouffés. Quoi qu'il en soit, le peuple, les gens du port, les laquais se sont assemblés en fureur, les exempts et archers ont voulu fuir; quelques-uns sont entrés dans des maisons, on

1. C'était la partie du quai des Ormes située entre le Pont-Marie et la rue Geoffroy-Lasnier.

les a poursuivis, on les a maltraités et estropiés; cette émeute populaire est devenue plus générale pour la poursuite des archers et elle s'est répandue dans tout le quartier Saint-Antoine jusqu'à la porte, et cela s'est ensuite dissipé.

Cette nouvelle s'est bientôt répandue dans toute la ville, ce qui a occasionné les discours du peuple, et il s'est débité que l'objet de ces enlèvements d'enfants étoit qu'il y avoit un prince ladre[1], pour la guérison duquel il falloit un bain ou des bains de sang humain, et que n'en n'ayant point de plus pur que celui des enfants, on en prenoit pour les saigner des quatre membres et pour les sacrifier, ce qui révolte encore plus le peuple.

On ne sait sur quoi sont fondés de pareils contes; on a proposé ce remède-là du temps de Constantin, empereur, qui ne voulut pas s'en servir. Mais ici nous n'avons aucun prince ladre, et, quand il y en auroit, on n'emploieroit jamais une pareille cruauté pour remède.

Le plus vraisemblable est qu'on peut avoir besoin de petits enfants pour envoyer à Mississipi, dans l'Amérique, pour travailler aux établissements de vers à soie qu'on veut y faire; mais, malgré cela, il n'est pas à présumer qu'il y ait aucun ordre du ministère pour enlever ici des enfants à leurs pères et mères; on peut avoir dit à quelques exempts que s'ils trouvoient des enfants sans père ni mère ou abandonnés, ils pouvoient s'en saisir; il se peut qu'on leur ait promis une récompense, et qu'ils aient abusé de cet ordre, comme ils ont déjà fait quand il a été question de prendre tous les vagabonds et gens sans aveu, dont il étoit avantageux de purger Paris.

Si la police agissoit prudemment, ce seroit de faire mettre du moins quelques-uns de ces exempts, pendant

1. C'est-à-dire lépreux; c'était une vieille tradition, que la lèpre se guérissait par des bains de sang d'enfants.

plusieurs jours de marché, au carcan, pour apaiser et donner satisfaction au peuple.

D'ailleurs, on ne conçoit rien dans ce projet. S'il est vrai qu'on ait besoin de jeunes enfants des deux sexes pour ces établissements dans l'Amérique, il y en a une assez grande quantité, tant dans les enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine que dans tous les autres hôpitaux, pour remplir cette idée. Ces enfants appartiennent au Roi et à l'État; on peut en disposer sans blesser personne.

Mais il y a grande imprudence au lieutenant général de police d'avoir occasionné ou de n'avoir pas prévenu ou empêché une pareille vexation, qui seroit capable de donner lieu à une émotion de trois ou quatre cent mille âmes, qui pourroit être suivie de feu et de pillage dans la ville. Heureusement cela n'est point arrivé, et il y a apparence que d'autres exempts et archers ne s'y joueront plus.

On a fait ici des carrosses superbes pour l'entrée du duc de Nivernois, ambassadeur de France dans la ville de Rome; ces carrosses ont été placés dans une grande loge de planches, que l'on a construite dans la place du Carrousel, vis-à-vis le Louvre, pour les laisser voir au public. Il y a trois carrosses, mais surtout les deux premiers sont de la dernière magnificence; ils sont d'abord d'une grandeur considérable; la caisse parfaitement sculptée et dorée aussi bien que les roues; les panneaux d'une très-belle peinture; les mains de ressorts et boucles de soupente, travaillées au mieux et dorées en or et moulures; l'un, en dedans, garni d'un velours cramoisi tout relevé en griffes d'or et d'une très-belle broderie, avec les galons et franges; l'autre est tout en bleu et or, caisse et train, velours bleu tout brodé d'or. On dit qu'on n'en a point vu d'un aussi grand goût; aussi a-t-on mené les deux beaux carrosses, bien couverts, à Choisy, dans le dernier voyage du Roi, pour les

lui faire voir, et on doit les embarquer incessamment pour les envoyer à Rome.

Le printemps s'est passé cette année dans le mois de février et une partie de mars, qu'il a fait un beau temps et très-doux, que tout le monde étoit aux promenades. Le mois de mai est froid et venteux, d'un vent du Nord; malgré l'envie générale de prendre l'air, il faut revenir au coin du feu.

Le bruit de l'enlèvement des enfants continue et cause une fermentation dans le peuple; bien des gens ont peine à croire ce fait, et s'imaginent que c'est quelque homme qu'on a voulu prendre pour dettes, et qui se sera avisé de crier qu'on lui avoit pris son enfant; ce qui aura occasionné tout ce tumulte; mais le fait est pourtant très-constant. L'établissement des vers à soie et d'une manufacture de cire verte, que l'on feroit blanchir après dans le Mississipi, est certain. Le mémoire, pour faire connoître l'avantage de ces établissements, a été annoncé dans un *Mercure* de cette année, où l'on rend compte de la beauté et de la fertilité du climat, de l'abondance des vers à soie qui sont naturellement sur les arbres, et des ouvrages à quoi on pourroit employer de grandes personnes et même des enfants, qui y subsisteroient fort aisément, et à qui on pourroit donner des terres. La nouvelle France en Amérique est un pays de quinze cents lieues de continent, dont le Canada fait une très-petite partie au nord, et la plus grande partie est inhabitée; ce qu'on appelle même le Mississipi, l'est encore très-peu. Ces projets sont très-beaux et peuvent être très-avantageux, et il se peut faire que dans trois cents ans cette partie du monde devienne un royaume de plusieurs États très-considérables.

L'Angleterre fait actuellement de grands préparatifs pour un pareil établissement, dans quelque autre partie de l'Amérique, que l'on nomme la nouvelle Écosse; cela s'est proposé ouvertement, en vertu d'un acte du Par-

lement, pour recevoir et enregistrer ceux qui voudroient s'y établir, et on a préparé tout pour les embarquements et le transport. On a vu, dans les *Gazettes* de cette année, que nombre de gens ont pris ce parti, et même qu'il a passé en Angleterre des familles entières de pays étrangers pour entrer dans ces embarquements, d'autant que dans ces nouveaux établissements, où le terrain n'est pas rare, des ouvriers ou gens sachant travailler à la culture des terres, à l'exploitation des bois et autres choses, peuvent, par la suite, y faire fortune.

Mais ici, comme la politique est plus cachée, on a apparemment voulu peupler plus secrètement notre Mississipi, et, pour cet effet, indépendamment de ce qu'on peut prendre d'enfants dans les hôpitaux, on a donné des ordres secrets d'enlever tous les petits vagabonds libertins qui jouent dans les carrefours et sur les ports, comme il y a effectivement nombre d'enfants de cette espèce; on a promis une certaine récompense aux exempts, archers, mouches qui savent rôder dans Paris, pour chaque enfant des deux sexes, afin de peupler dans la suite. On les conduit à l'hôpital Saint-Louis, hors la ville, où faute de police on les fait mourir de faim.

Tous ces exempts, archers et gens de cette espèce, qui sont des coquins par état, pour gagner la rétribution promise, que l'on dit être de quinze livres et même plus par chaque enfant, ont cherché à attraper, par finesse, caresse et autrement, toutes sortes d'enfants, garçons et filles dans la ville, indistinctement, même en présence de leurs pères et mères, dans les rues, au sortir des églises; cela paroît certain par tous les rapports que j'en ai entendu faire. On a même battu la caisse pour des enfants perdus; en sorte que depuis deux mois il faut qu'on en ait enlevé un grand nombre, de façon ou d'autre, sans que le peuple s'en soit aperçu et en ait deviné la cause; mais enfin cela s'est répandu; le peuple a été animé, et l'on dit qu'avant le tumulte du quartier Saint-

Antoine, il y en avoit déjà eu dans le faubourg Saint-Marcel ; ceci n'a cependant point empêché ces espions de la police de continuer leur capture, et les officiers de police n'y ont point mis ordre; ce qui est de plus mal, c'est qu'on dit que dans le commencement, pour retirer et ravoir un enfant de bourgeois, il en coûtoit de l'argent comme cent livres, et qu'on disoit que c'étoit pour en payer d'autres.

Vendredi, 22 de ce mois, il y a eu une émeute considérable dans quatre différents quartiers de Paris.

Le premier tapage du matin a été dans le cloître de Saint-Jean-de-Latran[1], mais sans grand fracas.

Le second, à la porte Saint-Denis, qui a été plus tumultueux; il y a eu quelque archer maltraité. Cette émotion est venue jusque dans la rue de Cléry, où demeure le commissaire Desnoyers, et où apparemment un de ces gens de la police s'étoit réfugié; sa maison a été saccagée par le peuple à coups de pierre.

La troisième, à la place de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. On dit qu'on a voulu prendre le fils d'un cocher qui étoit à une porte; deux hommes l'ont attiré et emmené, l'enfant a crié, le père a couru après avec des domestiques de la maison; ils ont appelé le peuple à leur secours, et ensuite la livrée qui y est venue. Un des archers s'est réfugié dans la boutique d'un gros rôtisseur qu'il connoissoit; on ne sait même s'il ne demeuroit pas dans la maison. On a voulu entrer pour le suivre; un garçon rôtisseur s'est opposé et a pris une broche : cela a animé tellement le peuple, qui s'étoit amassé en grand nombre, qu'on a pillé et saccagé la maison du rôtisseur, depuis la cave jusqu'au grenier; on a jeté dans la rue toute la batterie de cuisine, la

1. Saint-Jean-de-Latran était une commanderie de Malte, qui touchait d'un côté à la rue Saint-Jean-de-Beauvais et de l'autre à la place Cambrai. Les derniers vestiges de cette commanderie ont disparu il y a deux ans dans les démolitions qui ont été faites de ce côté.

viande, sa vaisselle d'argent, ses meubles; on a enfoncé deux pièces de vin, on a cassé toutes les vitres. On dit qu'il y a eu deux hommes de tués dans les caves; le guet y est venu et n'a osé rien tenter pour faire cesser ce tumulte, qui a duré jusqu'à dix heures du soir; le peuple arrêtoit les carrosses qui passoient avec des flambeaux, pour en avoir et s'éclairer; ils en ont pris même chez un épicier. On dit que ce rôtisseur perdra considérablement, d'autant plus que dans ces émeutes il se mêle quantité de voleurs qui sont charmés de l'occasion pour piller impunément, et qui sont même capables d'exciter l'émeute. On dit cependant qu'on a rapporté à ce rôtisseur quelques pièces de sa vaisselle qui avoient été jetées dans la rue.

Le même soir, on dit qu'on a voulu prendre exprès un écolier des Quatre-Nations, sur le quai des Morfondus, rue du Harlai; les écoliers ont suivi et ont fait attrouper un peuple infini; un des archers déguisés s'est sauvé dans la maison du commissaire Delafosse, rue de la Calandre, près le Palais. Le peuple a tendu les chaînes de cette petite rue pour empêcher apparemment le guet à cheval d'y entrer; toutes les boutiques ont été fermées, ainsi que dans le faubourg Saint-Germain, et à la porte Saint-Denis, et le long de la rue et des environs, car c'est la première chose que fait le bourgeois; tout le quartier du Palais étoit rempli d'un peuple innombrable. La maison du commissaire assiégée, on a cassé toutes les vitres du haut en bas; un guet à pied, qui étoit entré dans la maison, a tiré quelques coups de feu par les fenêtres, qui n'ont fait qu'animer; ils avoient préparé du bois devant la maison pour y mettre le feu; cela a duré jusqu'à près de onze heures du soir. Ils courroient pour enfoncer la porte d'un fourbisseur pour avoir des armes. Le guet à cheval, qui est survenu, a pourtant dissipé un peu ce tumulte, sans tirer et en agissant le plus prudemment pour les apaiser. Il y a eu quel-

ques archers de tués, car ce jour-là, on en a porté deux à la morgue du Châtelet, où il y a eu, le jour et le lendemain, un peuple considérable pour les aller voir.

Le commissaire Delafosse avoit été saigné le matin par précaution; il a été obligé de se sauver, sa femme et ses enfants, par dessus les toits, aussi bien que la mouche[1] de police. Plusieurs maisons à côté de la sienne ont été aussi endommagées par contre-coup. Il y a eu plusieurs personnes tuées ou blessées dans ce tumulte.

Le plus grand malheur, c'est que dans leur fureur ils ont pris des particuliers pour des exempts, qu'ils ont très-maltraités, entre autres un ingénieur, qui étoit avec un bijoutier du Roi, et qui avoit un habit d'ordonnance singulier, que je sais avoir été saigné pour la onzième fois; mais je ne sais pas ce qui en est arrivé; c'est dans la première émeute de la rue Saint-Antoine ou dans celle de la porte Saint-Denis.

Dans les autres rues de Paris, on étoit par pelotons aux portes et à chaque coin de rue, à ne parler que de ces malheurs.

Samedi 23, la sédition a été plus forte; l'affaire a commencé à la butte Saint-Roch, où l'on dit qu'on a voulu prendre un enfant; la populace y est accourue et s'est assemblée en très-grand nombre. Un espion de la police et la mouche d'un exempt, que l'on a reconnu, s'est sauvé chez le commissaire de La Vergée, vis-à-vis Saint-Roch, rue Saint-Honoré, laquelle a été bientôt inondée de peuple. Les boutiques et les maisons ont été fermées jusqu'à la rue de la Ferronnerie; ce peuple a trouvé des bâtiments et des moellons qu'il a cassés pour avoir des pierres; il a demandé qu'on lui livrât cet espion, qui se nomme Parisien, et qui étoit un très-grand coquin de l'aveu de tout le monde. Le commissaire a dit qu'il ne l'avoit pas; un archer du guet, qui

1. On appelait *mouche* un espion qui était attaché aux exempts de police, et qui les suivait partout pour les avertir de ce qui se passait.

étoit à la porte, soit de lui-même, soit de l'ordre du commissaire, a tiré un coup de fusil dans le ventre d'un homme; cela a mis le peuple en fureur; à coups de pierre, ils ont brisé et enfoncé une grande et forte porte cochère du commissaire; ils ont cassé toutes les vitres de la maison; ils ont menacé de mettre le feu à la maison; ils ont même, dit-on, été chercher des armes. La fureur du peuple étoit si grande, que le commissaire et les alguazils du guet à pied ont été obligés de leur promettre cette mouche pour les apaiser, et, en effet, on a livré le pauvre Parisien au peuple, qui en une minute l'a assommé, et ils l'ont traîné par les pieds, la tête dans le ruisseau, à la maison de M. Berrier, lieutenant général de police, qui demeure un peu plus haut que Saint-Roch, après les Jacobins. Ils ont voulu l'attacher à sa porte. On a cassé toutes les vitres du devant de la maison de M. Berrier, avec des imprécations épouvantables contre lui, menaçant de lui en faire autant si on pouvoit le trouver; la porte de M. Berrier étoit fermée, et on a été obligé d'y envoyer plusieurs brigades de guet à cheval et à pied pour seulement garder la maison de M. Berrier, qui, dès le commencement de ce tapage, étoit sorti de sa maison par une porte qui donne dans les Jacobins.

Bien des gens ont trouvé le parti du commissaire bien dur d'avoir ainsi sacrifié un homme, quoiqu'il y eût crainte du feu et d'être saccagé lui-même, d'autant plus que l'on dit qu'il avoit une douzaine d'archers du guet dans sa cour qui pouvoient le sauver; mais d'autres disent qu'il a livré Parisien au guet pour le faire sortir dans la rue, et que le guet, ne se trouvant pas en force, l'a livré au peuple.

On dit que Parisien a demandé à se confesser, et que le peuple n'a pas voulu l'entendre.

Le peuple est entré dans la cour de M. Berrier; son suisse a ouvert la porte et a parlé au peuple fort éloquemment.

Cette sédition a duré jusqu'au soir, et comme, indépendamment de la maison du lieutenant général de police, il demeure vis-à-vis M. de La Vallette, garde du trésor royal, en exercice, et qu'on a appréhendé quelque pillage, on a commandé, le soir, des détachements des soldats aux gardes-françoises et suisses, qui sont, à tout événement, dans la place de Vendôme.

Quand les soldats aux gardes ont été arrivés, le commandant du guet est venu par le bas avec son monde, quatre à quatre; quand il a été près de Saint-Roch, ils se sont rangés huit de front, ce qui tenoit la rue, et alors ils ont pris le grand galop, l'épée à la main, jusqu'à la maison de M. Berrier. Cela a fait un écart, pour éviter d'être écrasé, qui a dissipé tout le peuple.

Sur les neuf heures du soir, le commandant du guet à cheval est venu à la porte de M. Berrier avec des détachements; il a, dit-on, parlé très-prudemment au peuple, le rassurant sur ses craintes et lui promettant justice. Il étoit pâle comme un noyé; cependant il les a un peu apaisés, et l'on paroît fort content de sa conduite. Il a marché avec sa brigade, sans violence; mais le seul mouvement des chevaux a fait reculer et retirer peu à peu tout le monde, en sorte qu'il n'y avoit plus personne à dix heures du soir.

On dit que, dans l'après-midi, M. le premier président du Parlement, qui étoit un peu incommodé, et M. le procureur général ont envoyé chercher M. le lieutenant général de police, et que celui-ci a été de suite à Versailles; et l'on dit aussi que, sur cette nouvelle, il s'étoit détaché plus de deux mille personnes sur le grand chemin, le long du cours, pour attendre M. Berrier à son retour. Apparemment qu'il a été informé de cette marche.

Aujourd'hui, dimanche 24, tout est assez tranquille; la rue Saint-Honoré, du côté de Saint-Roch, a été seulement remplie de monde allant et venant à ne pouvoir

passer, pour aller voir les vitres cassées de la maison du commissaire et celles de M. Berrier. Il y avoit quelques escouades de guet à pied pour garder sa porte, et quelques soldats aux gardes cachés dans la maison, mais il n'y en avoit plus dans la place de Vendôme; et pour prévenir tout accident de la part de cette populace animée, surtout le soir, en revenant des guinguettes avec du vin dans la tête, on a commandé trente hommes par compagnie des soldats aux gardes-françoises et suisses, pour être sous les armes à leurs différents corps de garde et prêts à marcher au premier coup de tambour, et on a commandé tout le guet tant à pied qu'à cheval; ce qui s'exécutera, je crois, encore quelques jours, quoique, suivant les apparences, il y ait des ordres bien précis de ne plus s'amuser à aucun enfant.

Cet événement est d'autant plus singulier que le peuple de Paris, en général, est assez doux et assez tranquille, et l'on convient que, depuis quarante ans, on n'a point vu de pareilles séditions, même dans les années de pain cher. Les émotions qu'il y a eu ont été dissipées en peu de temps et plus aisément. Apparemment que ce fait d'enlèvement de leurs enfants leur a été plus sensible et les a plus irrités; il y a eu, dans ces différentes émotions, quinze ou vingt personnes tuées ou d'archers ou du peuple, sans ceux qui ont été bien blessés.

Il s'agit de savoir à présent ce que l'on fera; car on dit qu'hier on a arrêté quelques particuliers dans la rue Saint-Honoré, et entre autres un domestique, qui peut-être ne faisoit qu'être présent sans rien entreprendre; c'est un laquais de M. Bonnet, fermier général, homme de confiance du contrôleur général. En fera-t-on quelque exemple, parce que, d'un côté, il est à craindre de faire naître une sédition plus générale? et, d'un autre côté, il est dangereux de laisser cela tout à fait impuni et de laisser connoître au peuple sa force, et qu'il peut

être redoutable; car, dans tout ceci, il a toujours eu le dessus, et l'on a été obligé de le ménager.

Pour M. Berrier, lieutenant de police, il n'est pas possible qu'il reste en place; il étoit, dès auparavant, détesté du peuple pour ses duretés et la quantité d'amendes qu'il impose sans miséricorde. On dit même qu'on a fait des feux de joie dans son intendance, quand il en est sorti; mais quand il ne seroit pas coupable, au fond, il n'osera plus se montrer de longtemps et ses ordonnances seront méprisées.

Il y a eu, dans tout ceci, bien de la négligence de M. Berrier, soit de n'avoir pas tenu la main à ses exempts dans les premiers ordres, soit de n'avoir pas pris des mesures pour la sûreté de Paris, après la première émotion du 16. On dit cependant qu'on ne doit pas si tôt le faire sortir de sa place, pour ne pas donner au peuple cette satisfaction et le mettre dans le cas de ne plus craindre et respecter ceux qui occupoient cette place selon leur fantaisie.

D'ailleurs, on sent bien que cette manœuvre, pour avoir des enfants, vient, dans la source, de M. d'Argenson, ministre et secrétaire d'État de Paris. Cela a mal réussi, soit par la faute de l'exécution et des ordres nécessaires, puisque c'est avoir exposé la ville de Paris au feu et au pillage. Cet événement aura nécessairement déplu au Roi; il faudra que le ministre en rejette la faute sur quelqu'un pour se disculper, et M. Berrier sera la victime de cette infâme politique.

Le comte de La Marche, prince du sang, fils du prince de Conti, âgé de quinze ans et près de neuf mois, a été reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte, 17 de ce mois. Il faut apparemment que les princes du sang aient quinze ans accomplis pour avoir, de droit, le cordon bleu. Le prince de Condé, qui ne l'a pas, n'aura que quatorze ans au mois d'août prochain.

Lundi 25, la Grand'Chambre du Parlement étant en

place, comme à l'ordinaire, le lieutenant général de police et le procureur du Roi du Châtelet se sont rendus au parquet, ont demandé à entrer pour rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit passé dans ces émeutes différentes pendant les vacations du Parlement, depuis le samedi de la Pentecôte jusqu'à la Trinité. Il a déclaré à la Cour que les bruits d'enlèvement d'enfants étoient sans fondement; qu'il n'y avoit eu aucune ordonnance de police ni aucun ordre particulier donnés à cet effet; que cela venoit de la part de gens mal intentionnés pour troubler la tranquillité publique. Sur quoi, après un discours des gens du Roi, la Cour a rendu un arrêt par lequel elle a commis M. Severt, conseiller de Grand'-Chambre, pour informer, à la requête du procureur général, tant des émotions populaires que contre ceux qui ont répandu les faux bruits d'ordres donnés d'enlever des enfants, que contre ceux qui se trouveroient coupables desdits enlèvements d'enfants, si aucuns y a, avec défense de s'attrouper et de s'assembler dans les rues de Paris, sous quelque prétexte que ce soit, sous les peines portées par les ordonnances.

Cet arrêt a été expédié et imprimé tout de suite, et, à onze heures du matin, il étoit affiché à tous les coins de rues pour tranquilliser le peuple.

Cet arrêt étoit concerté de la veille, car ordinairement le lieutenant de police ne vient point d'office au Parlement; il n'y vient que mandé par la Cour, et on n'a pas voulu perdre de temps.

Bien des gens croient encore que les bruits d'enlèvement d'enfants sont faux, et qu'on n'en a point enlevé, parce qu'aucun de ceux qui raisonnent ainsi n'en ont vu enlever. Ce n'est pas une raison; il faudroit pour cela s'être trouvé, à point nommé, dans les rues. Mais il faut observer que, de tous temps, on prend les petits libertins et fainéants qui jouent sur les portes et dans les carrefours, sans que le peuple s'en plaigne et se

révolte, et que les gens de la police, préposés pour ces captures, à qui on donne une rétribution par personne, abusent de leurs ordres pour arrêter du monde.

Il y a ici un fait. Tous les tumultes qui sont arrivés ont commencé à un endroit, et pour une cause : celui de la rue du quartier Saint-Antoine, par la rue des Nonaindières; celui de la Croix-Rouge, du faubourg Saint-Germain au-dessus; celui de la rue de Cléry, de la porte Saint-Denis; celui de la rue de la Calandre, du côté du quai des Quatre-Nations; celui de la rue Saint-Honoré, de la Butte Saint-Roch. Le peuple ne s'est assemblé, multiplié, répandu qu'en poursuivant ceux que l'on accuse d'avoir pris ou voulu prendre des enfants. Ces gens poursuivis se sont tous réfugiés chez des commissaires, comme un lieu d'asile pour la police. Or, tous ces gens, soit ceux qui n'ont pas pu s'échapper et qui ont été ou assommés ou bien maltraités, soit ceux qui se sont réfugiés dans les maisons et surtout chez des commissaires, se sont trouvés être des archers, mouches, espions. Pourquoi se trouvoient-ils là? Il est donc vrai que c'étoit à dessein de surprendre des enfants; ce qui avoit excité d'abord de la rumeur dans un quartier. Si l'on vouloit informer sérieusement, ce seroit d'aller d'abord à la source et à l'endroit du prétendu délit.

Il est cependant vrai qu'il y a eu des personnes prises pour des exempts, qui n'en étoient pas et qui ont été très-maltraitées, et qui auroient été assommées si elles n'avoient pas été reconnues par quelqu'un[1].

Cela est arrivé de même en 1720.

Après la suppression de la rue Quincampoix, qui avoit

1. Dans l'affaire de la porte Saint-Denis, un maître à danser, qui demeuroit rue Poissonnière, et dans celle de la rue de Cléry et du Gros-Chenet, le comte de Maurienne, machiniste du Roi, qui, après avoir été conduit chez le commissaire Desnoyers, a été conduit à neuf heures du soir par plusieurs escouades du guet à l'Hôtel-Dieu, pour y être plus en sûreté que chez lui. Il avoit été assigné chez le commissaire où l'on a dressé un procès-verbal.

(*Note de Barbier.*)

attiré effectivement à Paris un nombre infini de fainéants, vagabonds et gens sans aveu, pour ce vilain commerce de papier, il y eut, au mois de mars, une déclaration du Roi, pour arrêter toutes sortes de gens, et pour les envoyer aux colonies. Il fut fait, pour cet effet, trois bandes d'archers, qui marchoient publiquement dans les rues avec un sergent à leur tête. Ils avoient cent sols par personne qu'ils arrêtoient. Le dessein et l'exécution se faisoient ouvertement; cela s'exécuta pendant près de deux mois, à la vue du peuple qui ne se remuoit pas. A la fin, ces vagabonds se dispersèrent. Ces archers, n'ayant plus de proie, commencèrent à prendre indistinctement des bourgeois et du peuple. Cela fit du bruit. Les artisans empêchèrent leurs enfants de sortir. Au commencement du mois de mai, ces archers s'avisèrent d'aller dans le faubourg Saint-Antoine et voulurent arrêter quelqu'un. Tout le peuple sortit, s'ameuta, armé de bûches et d'autres instruments; on tomba sur ces archers qui portoient des pistolets, et tirèrent. On les assomma, et on en porta douze à l'Hôtel-Dieu pour être trépanés. Il y eut alors une seconde déclaration du Roi, qui ordonna l'exécution de la première pour n'avoir pas le démenti, et qui en même temps, mit un ordre pour ne point troubler le peuple mal à propos, et ordonna que tous les artisans porteroient sur eux un certificat des maîtres et bourgeois chez qui ils travailloient.

Mais quinze jours après, on supprima les bandes des archers; il ne fut plus question de rien, et il n'y eut aucune information ni punition de la révolte du faubourg Saint-Antoine.

M. le comte d'Argenson, aujourd'hui ministre, étoit alors lieutenant général de police.

Aujourd'hui qu'on avoit besoin d'enfants vagabonds, libertins, presque abandonnés des pères et mères, hors d'état de les nourrir, comme il y en a beaucoup, on n'a pas voulu suivre la même route. On a cru qu'une décla-

ration du Roi, des archers, causeroient de l'alarme; on a pris le parti de la surprise, et d'agir secrètement, et l'avidité des gens de police préposés pour cela a tout gâté et causé les désordres qui sont arrivés.

Je sais de bonne source qu'il y a près de trois mois, sur le Mont-Parnasse, derrière les Chartreux, où vont se promener nuit et jour les écoliers, on en a pris trois ou quatre, entre autres le fils d'un bourrelier; que les père et mère s'étant donné bien du mouvement, un exempt leur fit rendre, en donnant vingt écus. Il y a apparence que cela dure depuis longtemps, et qu'on a enlevé beaucoup d'enfants, indépendamment de ce qu'on en a pris dans les hôpitaux. Il y en a, dit-on, beaucoup à cet âge qui ont la gale et qu'on ne peut emmener. On m'a dit avoir été reçu une lettre de Marseille, par un particulier, il y a plus de quinze jours, à qui un homme mande : « Mandez-moi si l'on sait à Paris ce que l'on veut faire de tous les enfants qui arrivent. On en a amené plus de deux mille et l'on en attend encore. »

On dit que le Roi n'a été informé de toutes ces émotions populaires que samedi 23, jour de tapage de la rue Saint-Honoré, parce qu'il a été question de faire marcher le régiment des gardes, et que cela pouvoit devenir grave. Comment aura-t-il pris ce silence? Des gens l'auront indisposé contre le pays, mais d'autres aussi lui auront parlé franchement contre la police.

Il s'agit donc à présent de voir ce que deviendra l'exécution de l'arrêt du Parlement, si on informera sérieusement, et si on punira pour l'exemple; d'autant qu'il y a eu trois hommes arrêtés.

Il est bien vrai que, si dès la première émotion du samedi 16, un premier président s'étoit montré au peuple, qu'il eût pris connoissance des faits, qu'il eût promis de rendre justice, fait arrêter et emprisonner les gens qui accusoient d'enlèvements, cela auroit tout apaisé. Mais un premier président n'ose

pas faire de pareilles démarches dans ces temps-ci.

Il y a eu aussi, dit-on, des émotions pour pareilles causes dans cette huitaine, à Vincennes, à Bagnolet, à Vitry, et à Saint-Cloud, où les archers ou espions ont été très-maltraités.

Le roi d'Angleterre est dans ses États d'Allemagne, à Hanovre, depuis le mois d'avril, avec la plupart de ses ministres étrangers qui s'y rendent. On a dit qu'il alloit là pour travailler à la pacification du Nord et régler différents articles de la paix générale qui avoient été en suspens. Il a nommé pendant son absence des régents pour l'Angleterre. Mais depuis le départ du Roi, les ouvriers qui travailloient aux charbons de terre, dans le comté de Newcastle, ont quitté leurs ouvrages et se sont répandus dans la campagne, sur les frontières d'Écosse, au nombre de six mille. Ce fait est dans la *Gazette de Hollande*, à l'article de Londres. Il y est dit même que plusieurs sont montés sur une éminence, et que l'un d'entre eux a crié à haute voix : « Je proclame le prince Charles, roi d'Angleterre, de France, et d'Irlande, et défenseur de la foi; » et que les autres ont répondu : « *Amen.* » Sur quoi messieurs de la régence ont rendu une ordonnance, portant promesse de pardon à ceux qui dénonceroient les complices et cent livres sterling. Et ils ont envoyé quelques troupes de ce côté-là.

Que veut dire cette fermentation dans ce peuple? Par qui cela est-il excité? Le prince Édouard a toujours là des correspondances secrètes; on ne sait absolument point dans quelle partie de l'Europe il habite. On dit qu'il a parcouru tout le Nord. C'est un homme extraordinaire et infatigable; il fait vingt lieues à pied, avec deux hommes de confiance. S'il étoit assez hardi pour passer en Écosse, pendant l'absence du roi d'Angleterre, à moins qu'il n'ait un parti sûr, que fera-t-il, sans armes et sans argent, et surtout sans avoir embrassé publiquement la religion anglicane? Il finira par trop de témérité,

par se faire prendre ou par se faire tuer. Ainsi finira la maison des Stuarts.

Ce trouble en Angleterre est cessé; les ouvriers qui ne pouvoient subsister sont retournés pour la plupart au travail. On ne fait des recherches que pour attraper celui qui a proclamé.

Juin.

Impôts et remontrances du Parlement. — Le Roi évite de passer par Paris. — Le Parlement continue les informations. — La mouche de police. — Condamnations diverses. — *Né repugnate vestro bono;* recherches sur le clergé de France — Richesses de l'Église. — Le clergé refuse de donner déclaration de ses biens. — Le don gratuit. — Cabale contre d'Argenson; ce qu'on lui reproche. — Le valet de chambre Pétigny. — Accouchement de la duchesse de Penthièvre. — Nouvelles politiques de l'Europe. — Un innocent à la torture.

L'impôt des quatre sols pour livre que l'on prend sur tous les droits devoit finir. Le Roi en a ordonné la continuation pour six ans. Cet impôt est des plus extraordinaires. Un homme n'est qu'à vingt livres de capitation, et il en paye par ce moyen vingt-quatre; ainsi du dixième passé, et du vingtième présent, et de tous les droits sur toutes les denrées. C'est un cinquième en sus qui est un objet considérable. Le Parlement a voulu s'opposer à cette continuation en temps de paix. Il a fait des remontrances dressées par des commissaires nommés, que les gens du Roi ont portées à Versailles, dimanche, 7 de ce mois; là ils demandoient en même temps la suppression du droit du centième denier nouvellement établi. La réponse du Roi n'a pas été satisfaisante, les droits subsistent toujours.

Cela a fait une petite altercation dans le Parlement. Messieurs des Enquêtes prétendoient que les remontrances, avant d'être portées, devoient être lues à toutes les chambres assemblées; mais comme les commissaires nommés pour les dresser sont pris tant dans la Grand'-Chambre que dans les Enquêtes, il a été décidé, à la

pluralité des voix, qu'elles ne seroient levées qu'à la Grand'Chambre, qui a toujours exclusivement l'exercice d'autorité et de la supériorité.

Lundi 8, le Roi est parti pour Compiègne, pour un voyage de six semaines, jusqu'aux couches, à peu près, de madame la Dauphine. La Reine et Mesdames sont aussi du voyage, ainsi que le conseil, les ministres et tous les bureaux, à l'ordinaire; il ne reste à Versailles que M. le Dauphin et madame la Dauphine, et leur Cour. M. le chancelier n'est point du voyage, le Roi lui a permis de rester ici, à cause de ses incommodités, et tout le Conseil est à Paris.

Le Roi étoit venu dimanche coucher à la Muette, dans le bois de Boulogne, d'où il est parti lundi à quatre heures du matin, pour chasser dans la forêt. En arrivant, il a cinq relais; il y a dix-huit lieues; il lui faut six heures.

Ordinairement, il vient par les remparts de Paris, pour gagner la porte Saint-Denis, et messieurs de ville l'attendent sur son passage.

Cette fois-ci, il est sorti du bois de Boulogne par la porte Maillot, pour traverser la plaine et gagner Saint-Denis à travers les terres; cela a fait tenir des discours. Les uns ont dit qu'il n'avoit pas passé par Paris, par crainte, à cause des dernières émotions populaires; les autres qu'il avoit voulu marquer du mépris au peuple, à cause de leur sédition. Le premier motif est plus vraisemblable[1].

M. Severt et M. Roland, son adjoint, conseillers de Grand'Chambre, continuent toujours à force les informations. Ils ont quitté les procès particuliers dont ils étoient chargés, et ne travaillent qu'à cela. On a entendu un

1. Louis XV, depuis ces événements, fit établir une route pour aller de Versailles à Saint-Denis sans passer par Paris. Cette route, qui débouche de la porte Maillot, se nomme route de la Révolte. C'est sur ce même chemin que le duc d'Orléans a péri d'une manière si tragique, le 13 juillet 1842.

très-grand nombre de témoins. On a arrêté beaucoup de bourgeois, du peuple, qui ont excité le tumulte, et en même temps plusieurs exempts, mouches ou gens de police. Mais on commence à dire que les exempts avoient des ordres pour arrêter des enfants vagabonds. Ils les ont tous montrés par écrit, mais non pour en prendre et les vendre pour de l'argent. Comment condamnera-t-on ces exempts? Comment, d'un autre côté, condamner les séditieux sur l'enlèvement d'enfants? Il est curieux de voir l'effet de ces informations; je pense assez que cela n'aura pas grande suite.

On devoit brûler, ces jours-ci, deux ouvriers que le guet a trouvés dans les rues, le soir, en flagrant délit, pour fait de s....... Le fait est fort singulier, mais on dit qu'on a commué la peine par prudence et qu'ils seront apparemment enfermés pour le reste de leur vie à Bicêtre.

On a arrêté, dit-on, un serrurier chez lequel s'étoit d'abord réfugié le nommé Labbé, mouche de police, qui s'étoit enfermé dans une chambre au haut de la maison; le serrurier, intimidé par le peuple, a ouvert la chambre avec un rossignol pour le faire sortir et le livrer. Il s'est pourtant sauvé des mains du peuple cette fois, car c'est lui qui s'est retiré chez le commissaire vis-à-vis Saint-Roch et qui enfin a été assommé par le peuple, et non pas le nommé Parisien, comme on avoit dit.

On a crié dans les rues avec un grand bruit un arrêt du Parlement, qui a confirmé une sentence du Châtelet, qui a condamné au fouet et au fer chaud une femme qui avoit dépouillé un enfant dans une allée, le tout pour amuser le peuple sur l'aventure des enfants à laquelle ceci n'a aucun rapport.

On a aussi distribué un jugement de M. l'intendant d'Orléans, comme commissaire du Roi, qui a condamné au fouet et aux galères un homme qui a dit avoir ordre

d'enlever des enfants; mais cela ne prouve pas qu'il n'en eût pas l'ordre. On a bien fait de le punir pour s'être vanté de cet ordre, surtout dans la circonstance, pour apaiser le peuple.

Cette frayeur d'enlèvement d'enfants avoit gagné dans les provinces; on dit qu'à Toulon, on a presque assommé des hommes qui vendoient des poupées, comptant que c'est un prétexte pour prendre des enfants, et l'on convient à présent que presque tous ceux qui ont été tués ou bien maltraités dans les tumultes de Paris, l'ont été par méprise et par soupçon; car l'on dit que par les informations, il ne s'est présenté personne qui se soit plaint que dans cette histoire des tapages on leur ait enlevé des enfants. Les véritables enlèvements s'étant faits depuis longtemps avant que la méfiance et la frayeur fussent dans le peuple.

Depuis que le clergé est assemblé, il s'est répandu un livre dans le public en forme de lettres, avec un texte *ne repugnate*[1], etc., imprimé à Londres, qui a pour

1. *Lettres : Ne repugnate vestro bono.* Londres (Paris), 1750, in-8 et in-12. Cet ouvrage, généralement regardé comme un travail profond et érudit, fut composé, comme le dit Barbier, à l'instigation de M. de Machault, contrôleur général, par un avocat nommé Bargeton. DE LA VILLEGILLE.

Bargeton, né à Uzès, vers 1675, mort à soixante-quinze ans, parvint de bonne heure au premier rang des avocats du Parlement de Paris. Il dirigeait par ses conseils les affaires des plus grandes et des plus opulentes familles du royaume. Soupçonné d'avoir pris part à la conspiration de Cellamare, il fut mis à la Bastille ; mais son innocence ayant été reconnue, il recouvra la liberté en 1719. Le contrôleur général des finances, Machault, ayant formé le dessein, en 1749, d'assujettir les biens du clergé à l'impôt du vingtième, communiqua son projet à Bargeton. Quoique bien convaincu que l'ordre ecclésiastique n'avait aucun droit réel à se soustraire aux charges publiques, Bargeton, sans confiance dans le succès de la lutte qui allait s'engager, parce qu'il connaissait la faiblesse de Louis XV, conseillait de ne pas engager le combat; mais il finit par céder au désir de Machault et par l'aider du secours de ses lumières. Il composa dans cette intention les lettres *Ne repugnate vestro bono*, livre profond où l'érudition, le bon sens, la philosophie et le talent d'écrire plaidaient à l'envi, suivant les propres expressions de l'auteur, la cause de la patrie, de la noblesse et des peuples. Le dessein de Machault ayant échoué, le clergé fit supprimer les lettres de Bargeton. — *Biogr. univ.*, de Michaud.

objet de répondre à des remontrances du clergé faites il y a déjà quelque temps, et de faire voir que le clergé n'a aucun droit ni aucun privilége pour être exempt de donner la déclaration de ses biens et de payer le vingtième, ainsi que les autres sujets du Roi.

Par arrêt du Conseil du 1er juin, qui a été bien affiché aux coins des rues, le Roi a ordonné la suppression de ce livre comme contenant des déclamations contraires à l'honneur du clergé de France, qu'il voudroit faire passer pour le corps le moins utile à la société.

Voilà tout ce qu'on en a relevé, ce qui n'a été fait en apparence que pour satisfaire le clergé sur un livre qui n'a point de nom d'auteur et qui est imprimé sans permission, mais dans le fond pour prévenir contre le clergé le public qui ne lit point ces sortes de livres.

On dit publiquement que ce livre a été composé de l'ordre de M. le contrôleur général, et que M. le chancelier n'ayant pas voulu donner la permission de l'imprimer, il ne l'a pas moins été, et même par une seconde édition; depuis l'arrêt du Conseil il ne s'est pas même vendu aussi cher que le sont ordinairement les livres défendus.

Au reste, c'est un traité des plus savants sur l'établissement de la monarchie, sur l'ancien état du clergé en France, sur son agrandissement et ses usurpations; c'est un livre très-curieux qui traite à fond de l'antiquité pour arriver à la preuve de son objet, et pour prévenir le public, ou pour mieux dire le désabuser de ses préventions à cause du crédit du clergé et de la hardiesse du coup qu'on veut lui porter, qui en le rendant égal à tous les autres corps de l'État, et en prouvant qu'il possède le tiers des biens du royaume, tend à faire connoître au public que ceci est pour le soulagement du public.

Si on vouloit tirer parti de toutes les richesses qui sont dans ce livre, on seroit en état de réformer bien des abus sur les justices, les fiefs et sur ce qu'on appelle noblesse.

On verra l'effet de l'assemblée du clergé qui s'assemble presque tous les jours soir et matin aux Grands-Augustins. On dit que les députés du clergé ont ordre de ne point consentir à donner de déclarations des biens ecclésiastiques pour asseoir le vingtième comme sur les autres biens, et qu'ils consentent seulement de payer une somme à peu près équivalente par an sous le titre de don gratuit[1], qu'ils ont usurpé, et que l'on prouve par le livre n'être pas plus gratuit de leur part que des autres sujets; mais on dit aussi que le contrôleur général persiste à vouloir des déclarations exactes que l'on sera en état de vérifier.

Le Roi n'est point revenu de Compiègne, comme on avoit dit qu'il devoit faire des voyages de trois jours à Choisy pour aller voir madame la Dauphine. M. le Dauphin a été deux fois à Compiègne. On dit qu'il y a bien du mouvement et de la fermentation à Compiègne dans le ministère et l'on parle d'une grande cabale contre M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre et de Paris, qui est néanmoins dans un grand crédit auprès du Roi et de madame de Pompadour par son esprit et sa légèreté. On dit qu'il a le talent plus que personne de parler hardiment et au mieux même de ce qu'il ne sait pas, qui en est un grand, surtout devant gens qui ne sont pas profonds en connoissances.

On lui reproche de ne s'occuper que des manéges de Cour et beaucoup de négligence dans les affaires; qu'on ne peut pas parvenir à avoir des signatures; et par une conséquence nécessaire, trop de confiance et de détail à ses premiers commis pour les lettres et les affaires. On dit que M. le maréchal de Saxe lui avoit écrit une grande lettre circonstanciée sur la différence de nos exercices militaires avec ceux des étrangers, sur la su-

1. Présent que faisaient au Roi les États assemblés d'une province ou le clergé réuni en assemblée; c'était un véritable impôt déguisé sous le nom de don gratuit. CHÉRUEL.

périorité des derniers et sur la manière de les réformer, ce qui devenoit une affaire de secret; que néanmoins il s'est répandu beaucoup de copies de cette lettre dans le public dont le maréchal s'est plaint, et que cela ne peut être arrivé que par l'infidélité de quelque commis qui a eu cette lettre en sa possession. On lui reproche aussi le peu d'ordre dans ce dernier projet des enlèvements d'enfants, dont les suites auroient pu être très-fâcheuses; voilà bien ce qui se répand dans Paris, mais il y a bien des choses de la politique secrète qu'on ignore ici et qui sont connues du maréchal de Richelieu, du maréchal de Noailles, du maréchal de Belle-Isle, du cardinal de Tencin et autres personnes du ministère, qui ont chacun leurs vues et leur politique personnelle et particulière.

M. le chancelier d'Aguesseau est toujours incommodé; il a une rétention d'urine et plus de quatre-vingts ans. Il n'a point été à Compiègne, le Roi l'a dispensé du voyage, et le conseil des parties se tient ici ainsi que le sceau, et les conseils se tiennent à Compiègne sans lui. Il y a sûrement bien des mouvements secrets pour cette grande place dont la vacance est prochaine suivant les apparences.

On dit qu'un homme attaché à monseigneur le Dauphin dès son enfance, nommé Pétigny (on ne sait s'il n'est pas un des valets de chambre), lui demanda, il y a environ trois semaines, la permission de faire un petit voyage en Berry pour y voir toute sa famille. Bourges est bien en Berry; notre homme étant à Bourges a été faire une petite visite à M. le comte de Maurepas qui y est toujours en exil; au sortir de sa visite, en tournant la rue, il a été arrêté et conduit prisonnier au château de Saumur. Cette aventure fait du bruit. On dit qu'il avoit porté à M. de Maurepas une lettre de M. le Dauphin, lequel l'on dit avoir été très-fâché, ainsi que la Reine, de sa disgrâce. Cela marque l'attention du ministère sur ce

qui se passe; qu'on étoit instruit du voyage de ce particulier; qu'on en a eu quelque soupçon par rapport à M. le Dauphin et qu'on a prévu ce qui est arrivé par des ordres à M. l'intendant de Moulins, qui ont prévenu le voyageur. On dit aussi que dans le voyage de M. le Dauphin à Compiègne, le Roi ne lui a parlé de rien, ni lui au Roi; de cette façon notre homme pourra rester quelque temps à Saumur.

Madame la duchesse de Penthièvre est accouchée, lundi 22 de ce mois, d'un garçon. Voilà donc trois princes dans la maison de Toulouse[1]. On attend les couches de madame la duchesse de Chartres au mois de juillet et celles de madame la Dauphine au mois d'août.

Les affaires du Nord sont toujours dans la même situation. Il s'agit de la part de l'impératrice de Russie de se désister des nouvelles déclarations qu'elle exige du roi de Suède, sur le gouvernement intérieur du royaume.

On parle déjà dans les *Gazettes* d'un plan et projet de la cour de Vienne pour l'élection d'un roi des Romains, en faveur de l'archiduc d'Autriche, qui n'a cependant que neuf ans et trois mois. On dit même que ç'a été le principal objet du voyage du roi d'Angleterre à Hanovre, dans ses États d'Allemagne, pour s'assurer des électeurs et princes de l'empire. Ceci est un grand objet de politique pour la France, non pas pour vouloir empêcher cette élection, cela seroit difficile, mais pour tirer quelque avantage en y consentant.

On a condamné, après une longue prison, un pauvre cabaretier de Charenton à la question ordinaire et extraordinaire, qu'il a soufferte pour vol sur le grand chemin, dont il étoit innocent suivant la déclaration du véritable voleur, qui a été pris et qui a été rompu ; ce qui fait voir la délicatesse de la fonction de juge dans les affaires criminelles.

1. Le prince de Lamballe, le duc de Château-Vilain et le comte de Guingamp.

Juillet.

Supplice du feu à la Grève. — La Moyon est promenée sur un âne et marquée de la fleur de lys. — Le chevalier de Saint-Louis et la jeune fille. — Accouchement de la duchesse de Chartres; question de cérémonial. — M. Joly de Fleury à Saint-Cloud. — On parle de la retraite de M. de Maupeou. — Le camp de Compiègne. — Sursis pour le jugement des émeutes. — Encore les biens du clergé. — Révolution en Perse. — Affaires de Russie et de Pologne. — Le duc de Courlande.

Aujourd'hui, lundi 6 juillet, on a brûlé en place de Grève publiquement, à cinq heures du soir, ces deux ouvriers, savoir un garçon menuisier et un charcutier, âgés de dix-huit et vingt ans, que le guet a trouvés en flagrant délit, le soir, commettant le crime de s....... Il y avoit apparemment un peu de vin sur jeu pour pousser l'effronterie à ce point. J'ai appris, à cette occasion, que devant les escouades du guet à pied marche un homme vêtu de gris qui remarque ce qui se passe dans les rues, sans être suspect, et qui ensuite fait approcher l'escouade. C'est ainsi que nos deux hommes ont été découverts. Comme il s'est passé quelque temps sans faire l'exécution après le jugement, on a cru que la peine avoit été commuée à cause de l'indécence de ces sortes d'exemples qui apprennent à bien de la jeunesse ce qu'elle ne sait pas; mais on dit que c'est une contestation entre le lieutenant criminel du Châtelet et le rapporteur, pour savoir à qui assisteroit à cette exécution, d'autant que le rapporteur n'étoit plus de la colonne du criminel; mais M. le chancelier a décidé que le rapporteur iroit, quoique n'étant plus du criminel lors de l'exécution. Bref, l'exécution a été faite pour faire un exemple; d'autant que l'on dit que ce crime devient très-commun, et qu'il y a beaucoup de gens à Bicêtre pour ce fait. Comme ces deux ouvriers n'avoient point de relations avec des personnes de distinction, soit de la Cour, soit de la ville, et qu'ils n'ont apparemment déclaré personne, cet exemple s'est fait sans aucune conséquence pour les suites.

Le feu étoit composé de sept voies de petit bois, de deux cents de fagots et de paille. Ils ont été attachés à deux poteaux et étranglés auparavant, quoiqu'ils soient étouffés sur-le-champ par une chemise de souffre. On n'a point crié de jugement pour s'épargner apparemment le nom et la qualification du crime. On en avoit crié, en 1726, pour le sieur Deschauffour pour crime de s.......

Il y a eu samedi, 11 de ce mois, une autre exécution, dans Paris, moins terrible et plus divertissante. La nommée Jeanne Moyon, m......... publique, a eu le fouet et la fleur de lys, et a été conduite depuis le grand Châtelet jusqu'à la porte Saint-Michel, où s'est faite l'exécution du fer chaud, sur un âne, avec un chapeau de paille, la tête tournée vers la queue avec écriteau : m......... publique. Elle n'a point été fouettée dans les différents marchés, mais seulement en sortant du grand Châtelet d'où elle a été conduite à la porte Saint-Michel, qui étoit son quartier, par le Pont-Neuf, la rue de la Comédie et les Fossés de Monsieur-le-Prince. On dit que dans la marche elle avoit le visage couvert d'un mouchoir, ainsi que ses complices qui l'accompagnoient, ce qui se souffre par grâce, et après avoir eu la fleur de lys à la porte Saint-Michel, elle a été mise dans un fiacre, pour être conduite hors de Paris à cause du bannissement. Ordinairement ces sortes de femmes sortent de Paris par une porte, y rentrent par une autre, changent de quartier et continuent leur commerce. Cette exécution a beaucoup diverti le peuple.

Cette femme n'a point été condamnée pour tenir un lieu public de débauche; cela ne se pourroit pas, y ayant madame Paris qui est autorisée à tenir le sien, et qui loge à présent dans une grande maison neuve en sortant de la grille des Champs-Élysées. Mais c'est pour avoir enlevé et voulu débaucher une petite fille de dix ans.

On dit que sur ce qu'un homme comme il faut, che-

valier de Saint-Louis, dit-on, lui avoit demandé à voir une petite fille de dix ans environ, cette femme a été à Saint-Germain-l'Auxerrois au catéchisme, qui ayant aperçu une petite fille assez jolie dont elle avoit entendu le nom, qu'elle a donné parole à son homme à un certain jour, qu'elle est retournée à Saint-Germain, qu'elle a demandé une telle fille, qu'elle venoit rechercher de la part de sa mère, qu'on lui a confiée tout simplement, qu'elle l'a mise dans un fiacre et conduite chez elle; elle l'a déshabillée en chemise et fait passer dans la chambre où étoit l'homme et l'a engagée et déterminée à faire ce qu'il vouloit. Cependant l'histoire dit qu'il ne s'est rien passé de trop....., qu'elle l'a ensuite remise dans un fiacre et ramenée dans son quartier ; la petite fille arrivée a conté tout à sa mère, laquelle a rendu plainte. Sur l'indication qu'elle a donnée, à peu près, du quartier où elle avoit été menée, on l'y a promenée, on a fait des perquisitions; on a découvert la dame Moyon, près la porte Saint-Michel, qu'on a arrêtée, etc. Cet exemple, comme l'on voit, étoit d'une conséquence infinie, et il n'y avoit aucune sûreté pour les jeunes filles des gens du commun qui vont et viennent seules soit au catéchisme, soit dans les rues.

Madame la duchesse de Chartres est accouchée d'une princesse[1], la nuit du jeudi au vendredi, 10 de ce mois. M. le duc d'Orléans avoit été, il y a trois semaines, chez M. Joly de Fleury père, ancien procureur général, lui dire qu'il ne reconnoîtroit pas plus cette grossesse que la première, dont madame la duchesse de Chartres est accouchée du prince de Montpensier, et cela sur un cérémonial qui n'y a pas été observé. Il prétend que madame la duchesse de Chartres étant première princesse du sang, le chancelier de France doit assister à ses couches, comme commissaire du Roi. Les gens dévots

1. Louise-Marie-Thérèse-Bathilde, dite Mademoiselle, mariée en 1770 au duc de Bourbon, morte à Paris en 1822. C'est la mère du duc d'Enghien.

connoissent mieux leurs droits que les autres. M. le procureur général en a rendu compte à la Cour, sur quoi il a été nommé commissaire du Roi pour assister aux couches de madame la duchesse de Chartres, pour remplacer et représenter M. le chancelier qui ne peut pas y vaquer à cause de ses infirmités, et même de ses occupations.

En conséquence, plus de huit jours avant les couches et apparemment aux premières douleurs, M. l'ancien procureur général s'est transporté et s'est établi à Saint-Cloud, où il est resté jusqu'aux couches. On lui servoit une table de douze couverts, où il y avoit toujours trois ou quatre dames de la Cour de madame de Chartres. M. Joly de Fleury a soixante-quatorze ou soixante-quinze ans; mais outre la supériorité de génie qui lui est connue de tout le monde, il a été galant toute sa vie et fort aimé les filles. Il a l'esprit très-enjoué et il a fait les plaisirs de la Cour de Saint-Cloud, en sorte qu'il s'y est amusé et a beaucoup amusé et madame de Chartres et toute sa Cour.

On croit qu'il pourroit bien avoir la même fonction aux couches de madame la Dauphine; il est cependant à présumer que le chancelier ne cèdera pas sa place en pareille occasion, qu'en cas de nécessité.

Par la naissance de cette jeune princesse, mademoiselle de Charolois doit perdre le titre de Mademoiselle, attaché à la première princesse du sang fille; lequel est accompagné d'une pension.

Le bruit se répand encore que M. de Maupeou, premier président du Parlement, veut se démettre de sa place, qu'il n'est pas en état de soutenir, parce qu'il doit déjà beaucoup. Il n'est pas riche par lui-même, et il a pris un grand état de maison, surtout pour les tables, tant à Paris qu'à sa terre de Bruyères, à neuf lieues de Paris[1], pendant les vacances. Il avoit des vues sur la place de chancelier.

1. Sur la rive droite de l'Oise, près de Beaumont.

On dit qu'il voudroit s'accommoder avec M. le président Molé, qui se chargeroit de payer le brevet de retenue dû à M. le premier président Pelletier, et qui lui donneroit pour pot-de-vin de sa démission deux cent mille livres qui lui serviroient à payer ses dettes; le tout en faisant agréer cet arrangement par le Roi.

On dit aussi que M. de Puysieux, qui est assez infirme, voudroit se démettre des affaires étrangères, et qu'on ne laisse pas de parler sourdement en Cour de M. Chauvelin, ancien garde des sceaux, qui, malgré son exil, a conservé toute sa tête et tout son génie. Il n'a plus pour ennemi en Cour M. le comte de Maurepas.

Il y a à Compiègne un camp de douze mille hommes pour amuser le Roi et sa Cour, ce qui fait qu'on ne sait plus bien précisément le temps de son retour, qui étoit fixé au 20 de ce mois.

Le Roi et toute la Cour sont effectivement revenus le 20 de Compiègne.

Le Parlement a arrêté un sursis de quinze jours au jugement criminel de la dernière émeute populaire, à l'occasion de l'enlèvement des enfants; il y a, dit-on, plus de quarante personnes dans les prisons; le procès est presque instruit; les exempts de police, qui sont impliqués dans cette affaire, ont, dit-on, rapporté et représenté leurs ordres pour prendre des enfants vagabonds, mais non pas pour tirer de l'argent en les rendant aux pères et mères; le sursis expiré, on verra ce que cela deviendra. On s'attendoit à l'exécution d'un serrurier chez lequel Labbé, mouche, s'étoit d'abord réfugié, dans la chambre d'une femme au quatrième étage. Sur la sollicitation et les menaces du peuple de mettre le feu à la maison, le serrurier avoit ouvert la chambre avec un rossignol et avoit livré ce Labbé, qui s'étoit cependant sauvé des mains du peuple cette fois, et qui s'étoit réfugié dans la maison du commissaire, près Saint-Roch, où il a été enfin massacré par le peuple.

On ne parle plus de tous les bruits de querelles et de changements dans le ministère, qu'on faisoit courir dans Paris pendant le voyage de Compiègne.

Le clergé continue toujours ses assemblées; mais il ne transpire rien de ses résolutions. On dit qu'on ne leur demande rien et qu'on attend ses offres. On croit cependant que, de quelque manière qu'il se retourne, on veut absolument parvenir à avoir les déclarations des biens ecclésiastiques, qui est toujours le point délicat par rapport à leurs prétendus priviléges.

Il y a eu une grande révolution en Perse; celui qui avoit détrôné Thamas-Kouli-Kan, ce fameux usurpateur, et qui l'avoit fait périr lui et sa famille, en 1747, a éprouvé le même sort; il a été battu par un des généraux, qui a soulevé les troupes en sa faveur et qui lui a fait crever les yeux.

L'affaire entre la Suède et l'impératrice de Russie est toujours dans la même situation; mais on lui fait une dispute de la part de la Pologne. Le comte Ernest de Biren, ci-devant élu duc de Courlande, dans les changements arrivés en Moscovie, avoit été disgracié de tous ses emplois et exilé en Sibérie. Son exil a été un peu adouci depuis un temps par la Czarine; mais il n'a pas été remis en pleine liberté. Comme duc de Courlande, il est vassal de la république de Pologne, et on parloit en dernier lieu de pourvoir à une nouvelle élection d'un duc de Courlande. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, suivant les *Gazettes*, qui est en Pologne pour la convocation d'une diète générale, a écrit une lettre très-polie à la Czarine, par laquelle il lui mande que tous les corps de la république de Pologne lui ont fait des plaintes au sujet de la détention du comte de Biren; qu'ils l'ont reconnu dans le temps de son élection pour duc de Courlande et pour vassal de la république; qu'en cette qualité, comme seigneur suzerain, ils lui doivent secours et protection; qu'ils redemandent le comte de

Biren pour le mettre en possession de ses États, sur quoi il fait part à l'Impératrice de ce qui se réitérera à ce sujet dans l'assemblée de la diète; qu'il ne doute pas de ses bontés pour le comte de Biren, mais qu'il est obligé de lui représenter que sa liberté entière devient absolument nécessaire et indispensable dans la politique des circonstances. Comme l'Impératrice a toujours été depuis le Carême en voyage, on ne sait point encore sa réponse et sa résolution à cet égard.

Août.

Le Parlement poursuit l'affaire des émeutes. — Remontrances du Parlement au sujet des impôts. — Réponse du Roi. — Exécution de trois émeutiers; la population s'apitoye sur leur sort. — Les messes de *Requiem*. — Fête donnée au Roi par le prince de Soubise. — La maison de campagne du duc de Gèvres. — Les petits-maîtres et les petites-maîtresses. — Ce que coûte la fête du prince de Soubise. — Les mariages de Paris. — Le marquis de La Salle. — M. Leprêtre. — La famille de Butler. — On joue *à la grande*. — Élection du prévôt des marchands et de deux échevins. — Les notables. — La noblesse bourgeoise. — Les discours de l'Hôtel de Ville. — Formalités du scrutin. — L'échevin Gaucherel. — Le dîner des élections. — Préparatifs de fêtes pour les couches de la Dauphine. — Accouchement de la Dauphine; les courriers; cérémonial. — C'est une fille, et Paris n'est pas content. — La mère et l'enfant se portent bien. — Les reliques de saint Maur. — La foire du petit Bezons. — Déclaration des biens du clergé. — Les bénéficiers. — Les privilèges du clergé.

Depuis quelques jours, le Parlement, c'est-à-dire la Grand'Chambre et la Tournelle assemblées, a repris le travail de l'affaire de l'émotion populaire. Aujourd'hui samedi, 1er août, on a fait monter les accusés pour être interrogés sur la sellette; il y a dix-neuf ou vingt accusés; cela a fait assez de bruit dans Paris, d'autant que tous ces prisonniers, exempts de police ou autres, sont gens du peuple. Il y avoit des archers de robe-courte à toutes les issues de la Grand'Chambre, pour empêcher l'affluence de ceux qui sont intéressés et qui étoient à crier et à pleurer. Le régiment des gardes-françoises et suisses étoit commandé; on a vu des escouades de guet

à cheval; l'on disoit qu'il devoit y avoir trois ou quatre personnes de pendues. Il y avoit aussi trois exempts; mais on ne parloit pas de mort à leur égard. Cette affaire intrigue non-seulement le petit peuple, mais les honnêtes gens. On convient que ces séditieux sont criminels; que c'est fort à craindre dans le peuple; qu'il faut faire des exemples; qu'il ne faut pas laisser connoître au peuple sa force, et que le ministère la craint; mais on sent en même temps que la cause de ces tumultes diminue beaucoup du crime et n'a point de rapport au Roi.

Le Parlement est resté assemblé à travailler jusqu'à cinq heures du soir, et il n'y a point eu d'exécution. On avoit toujours fait prudemment d'avoir main-forte, crainte que le bruit de l'exécution n'occasionnât quelque assemblée populaire.

Dimanche 2, les députés du Parlement sont attendus à Versailles pour recevoir la réponse du Roi aux remontrances, par rapport à l'impôt des quatre sols pour livre. On dit déjà que la réponse sera sèche. Il pourra se faire aussi que le Parlement rendra compte de l'affaire des séditieux, et que peut-être engageroit-on madame la Dauphine à demander la grâce générale, ce qui seroit le plus sage.

Lundi toutes les Chambres se sont assemblées pour entendre la réponse du Roi, qui n'a, dit-on, accordé que la suppression du centième denier pour les immeubles fictifs, pour le 1er janvier prochain, qui gênoit le commerce pour tous les transports et qui ne rapportoit pas un grand profit; mais que pour la taxe des quatre sols pour livre, qui est considérable, elle aura son effet encore pendant six ans. Au surplus, il n'y a eu aucune grâce pour les séditieux qui ont été pris; le jugement étoit rendu dès le samedi. Aujourd'hui lundi, 3 août, l'arrêt, qui condamne trois de ces particuliers à être pendus, a été affiché aux coins des rues et même crié par quelques colporteurs, et il a été exécuté en place de Grève, où tout

le guet étoit; le régiment des gardes étoit commandé, ou du moins par détachements, qui étoient postés dans les marchés et endroits publics, surtout aux environs de la Grève, et qui, en cas de besoin, auroit barré toutes les rues pour empêcher la communication du peuple. Cette expédition a été faite sur les cinq heures après midi. Le charbonnier, qui est un homme bien fait, est celui qui, ayant été frappé par un archer dans une bagarre, avoit cassé la jambe à l'archer. Urbain, le brocanteur, étoit un jeune homme de dix-sept ans, qui avoit été chercher de la paille pour mettre le feu à la maison du commissaire Delafosse, rue de la Calandre, et frappé à la porte d'un fourbisseur, sur le pont Saint-Michel, pour avoir des armes; on croyoit même qu'il seroit brûlé, après être pendu, comme incendiaire. Il n'avoit que dix-sept ans; c'étoit le fils de gens de métier, dans l'abbaye Saint-Germain. Lorsque le charbonnier fut monté à l'échelle, tout le peuple dans la place a crié grâce, ce qui a fait arrêter le bourreau, qui a fait descendre quelques échelons au patient; cela a causé un mouvement d'espérance aux deux autres; mais il n'y avoit point de grâce: le guet en ce moment, tant à cheval qu'à pied, la baïonnette au bout du fusil, a fait un grand rond dans la place et reculer tout le peuple, dont il y en a eu même plusieurs blessés et renversés les uns sur les autres, et l'exécution a été faite. Le peuple, qui étoit dans la Grève, a eu si peur de se trouver environné des soldats aux gardes, qu'il s'enfuyoit avec confusion et crainte le long du quai Pelletier et de la Ferraille, jusque par delà le Pont-Neuf, ce qui fait voir qu'avec un peu d'ordre le peuple de Paris est facile à réduire. La garde dans Paris a continué la nuit et tout a été tranquille; telle est la fin de cette malheureuse affaire qui a causé la mort et des blessures à plusieurs personnes, des maisons pillées et ravagées; ce qui auroit pu être prévenu par un peu de
n de la part des magistrats de police.

Mais il est vrai de dire que cet événement, qui a fait l'histoire du jour et la conversation de tout Paris, y avoit mis une certaine consternation; on plaignoit les malheureux, quoiqu'on sentît bien la nécessité d'un exemple, parce que tout le monde est convaincu que dans le fait on a pris grand nombre d'enfants, et que les gens de police avoient des ordres pour le faire, sans que ces ordres ni la volonté du prince aient été manifestés à cet égard, et qu'il est très-naturel au peuple de s'opposer à l'enlèvement de ses enfants ou de ceux de ses voisins; il est certain que ces exécutions ne déshonoreront point la famille de ceux qui ont été pendus[1].

Ce qui est de plûs singulier, c'est que trois jours après le corps des charbonniers de Paris a fait dire des messes de *Requiem* et un service pour le repos de l'âme du charbonnier qui a été pendu, dans l'église des Carmes de la place Maubert. On dit qu'ils n'étoient que deux ou trois à la fois à ces messes; peut-être leur avoit-il été défendu par la police, qui avoit été instruite de ce service, de s'y rassembler tous en corps.

M. le prince de Soubise, petit-fils et petit-neveu du prince de Rohan et du cardinal de Rohan, mort il n'y a pas longtemps, a une petite maison charmante à Saint-Ouen, sur le bord de la rivière; le Roi s'y est arrêté en revenant de Compiègne. Le prince de Soubise y faisoit travailler et accommoder les appartements, que l'on dit être du meilleur goût pour les peintures en vernis et les meubles sans dorure; le Roi dit au prince qu'il y viendroit souper un jour quand le tout seroit achevé. C'est une faveur, quoique coûteuse, que les courtisans ne négligent point.

Lundi 10 de ce mois, le Roi est venu coucher à la Muette, au bois de Boulogne; mardi 11, il a été chasser

1. Elles n'ont déshonoré que le gouvernement qui avait provoqué, par des enlèvements odieux, la colère populaire, et qui ne savait que se montrer cruel et violent pour cacher sa faiblesse.

dans la plaine de Saint-Denis, pour souper après à Saint-Ouen chez le prince de Soubise.

Le prince avoit fait préparer une illumination du plus grand goût dans le jardin, avec des lustres et des lampions, dont tous les arbres étoient garnis, et un feu d'artifice magnifique dans une île que l'on voit du salon. L'île étoit entourée de grands ifs en fer-blanc tout en lampions. Le feu a été fort bien exécuté, tant pour les boîtes que pour l'artifice, qui étoit recherché et extraordinaire, car à présent l'artifice est varié et les feux qui en sortent sont de différentes couleurs.

Mais il s'est élevé un vent indiscret qui a soufflé la plus grande partie de l'illumination, tant du jardin que de l'île dans la rivière; quelque nombre d'hommes qu'on ait placé à chaque if pour rallumer à mesure les lampions, il n'a pas été possible de les tenir allumés. Voilà des inconvénients qui sont au-dessus du pouvoir et de la dépense des hommes.

Les appartements étoient ornés et éclairés avec la dernière magnificence; le souper du Roi a été sur le même ton. A ce souper, il n'y avoit que trois femmes: madame la marquise de Pompadour, la marquise d'Estrades et la comtesse de Clermont. Les hommes qui avoient quelque connoissance dans la maison sont entrés pour voir souper le Roi; mais il étoit défendu de laisser entrer aucune femme ni fille: c'étoit une galanterie politique du prince de Soubise pour madame la marquise. Il auroit pu venir à ce souper de très-jolies femmes de Paris, qui peut-être auroient attiré les regards du Roi.

Le duc de Gèvres, gouverneur de Paris et premier gentilhomme de la Chambre, a une grande maison et de grands jardins à Saint-Ouen [1], sur la rivière. Comme il est grand en tout et extrêmement gracieux pour le

1. Le duc de Gèvres était seigneur de Saint-Ouen. Son château avait été bâti en 1660 par Lepautre. Il le vendit à madame de Pompadour.

public, il n'étoit point dans sa maison, et il ne lui seroit pas même convenu d'y être; peut-être étoit-il d'ailleurs du souper. Mais il avoit donné ordre que sa maison fût ouverte pour tout le public, et il y avoit même trois salles ouvertes pour les personnes plus distinguées, lesquelles étoient éclairées, et il y avoit des officiers de sa maison pour avoir soin de tout.

Mademoiselle de Charolois[1], qui étoit à la maison de Madrid, en est partie le soir avec quelques femmes de sa Cour, a fait mettre de quoi faire son souper dans son carrosse, a fait partir un de ses cuisiniers, et est ainsi descendue dans la maison de M. le duc de Gèvres. Les officiers de la maison lui ont livré les cuisines et ouvert les appartements, qui ont été éclairés. Ce n'est pas tout; madame la duchesse de Modène[2] y est aussi venue, et M. le duc et madame la duchesse de Penthièvre[3]. Les princesses du sang se sont ainsi rassemblées dans la maison du duc de Gèvres pour voir le feu.

Je ne crois pas que cette curiosité ait été bien convenable pour des princesses du sang. N'osant pas et ne pouvant pas se trouver avec le Roi, il falloit, ce semble, laisser faire cette fête sans elles, ou du moins ne la voir que dans leurs carrosses, de l'autre côté de la rivière. La maison du duc de Gèvres n'étoit bonne que pour des femmes distinguées, soit de Cour, soit de Paris, comme dans la maison de M. Castagnier d'Auriac, maître des requêtes, qui a acheté celle de M. le comte d'Évreux, à Saint-Ouen, qui est encore une maison charmante.

A l'égard du public de Paris, malgré le vent, il y avoit dans Saint-Ouen une affluence très-grande de monde et un concours considérable de carrosses, de manière qu'on dit qu'il y en a eu sept ou huit de brisés et de renversés

1. Fille de Louis III, prince de Condé, et d'une fille naturelle de Louis XIV, et sœur de M. le Duc, mort en 1740. (*Note de Barbier d'Increville.*)

2. La duchesse de Modène, fille de M. le Régent, est morte en 1761. (*Id.*)

3. La duchesse de Penthièvre était la fille de la duchesse de Modène.

au retour. Tous les petits-maîtres et petites-maîtresses d'épée, de robe et de finance ne manquent point ces sortes de fêtes; c'est occasion de courir, ce qui est du bel air.

Au reste, cette fête et cet honneur doivent coûter, à ce que l'on dit, environ deux cent mille livres à M. le prince de Soubise, parce qu'il y avoit des tables pour tous les officiers des gardes du corps et la suite du Roi, pour tous les gardes, les pages, etc., ce qui est toujours très-nombreux et entraîne un grand dégât. Il ne faudroit pas beaucoup de fêtes de cette espèce pour incommoder et déranger les affaires du seigneur prince de Soubise.

Il y a eu des mariages ces jours-ci à Paris.

M. le marquis de La Salle, lieutenant général des armées du Roi, homme de trente-cinq ans, qui est de la Cour et des plaisirs particuliers du Roi, a épousé mademoiselle de Clermont de Chaste, fille du second lit de M. de Clermont, comte de Roussillon, qui est d'une ancienne maison, et de mademoiselle de Butler, Irlandoise et de grande maison d'Irlande, dont les père et mère avoient suivi, en France, le roi Jacques Stuart. Une autre sœur de mademoiselle Butler avoit épousé M. de La Guillaumie, conseiller au Parlement. Elles n'avoient point de biens, et le vieux comte de Roussillon avoit épousé par inclination la cadette, qui étoit belle et bien faite.

M. Leprêtre, neveu du receveur général, à qui son oncle a assuré sa charge en mariage, a épousé mademoiselle Grimaudet, fille du commissaire général des gardes-françoises; ce sont gens riches et de fortune. Comme c'est l'usage d'aller à l'Opéra le premier vendredi après le mariage, surtout pour les gens de conséquence, ces gens-ci y étoient, avec bien des diamants, à la première loge du côté de la Reine, loge consacrée ordinairement pour les gens titrés et de condition. Mais tel est au-

jourd'hui le luxe et l'impertinence; il suffit d'être riche pour jouer à la grande.

Le lundi, 17 de ce mois, s'est faite, à l'Hôtel de Ville, la cérémonie pour l'élection du prévôt des marchands et de deux nouveaux échevins; cela se fait ordinairement le jour de Saint-Roch, lendemain de la Notre-Dame. Mais quand le jour de Saint-Roch est un dimanche, cela se remet au lundi.

J'avois été appelé, comme notable, pour procéder à l'élection, et, comme je n'ai point été brûlé, j'ai assisté à la cérémonie et au dîner de la Ville. Cette cérémonie est longue. Comme un huissier de la Ville va chercher, dans les carrosses de la Ville, les trente-deux notables mandés, on n'est guère rassemblé qu'à plus de midi et demi. Il y avoit, dans les mandés, M. de Blair, conseiller de Grand'Chambre, plusieurs magistrats de différentes juridictions, M. Moreau, procureur du Roi du Châtelet, des curés de Paris et autres notables; ce qui est bien la preuve que les magistrats de cour souveraine ne sont autres que notables bourgeois, et, quoiqu'ils aient la noblesse, cela ne fait que de la noblesse bourgeoise ainsi que celle des échevins et secrétaires du Roi.

M. le prévôt des marchands et les quatre échevins, en place, sont assis au haut de la grande salle sur un banc, le procureur du Roi de la Ville est dans un fauteuil vis-à-vis une table, et le greffier de la Ville dans un fauteuil vis-à-vis de lui.

A la droite du prévôt des marchands sont, sur un banc en longueur, les conseillers de Ville, officiers de cour souveraine, ensuite les conseillers de Ville bourgeois, et après les quartiniers, et, sur un banc à gauche, tous les notables mandés.

Le prévôt des marchands a fait un discours adressé aux notables sur l'élection qui est à faire, sur l'honneur qu'il a eu de remplir sa place pendant plusieurs prévôtés, sur l'éloge des échevins dans leurs fonctions, un peu

sur le Roi, sur l'espérance des couches de madame la Dauphine. Il a lu son discours, qu'il tenoit à la main, et qui a été près d'une demi-heure.

Le premier et le dernier échevin ont fait chacun un discours moins long, et le procureur du Roi de même, sur les règles, les usages de la Ville et les fonctions et droits de la juridiction.

Après cela, on lit les ordonnances de la Ville et la lettre de cachet du Roi, qui étoit de l'année passée, pour continuer M. de Bernage, prévôt des marchands, pour deux années, jusqu'à la Notre-Dame 1752; ce qui a fait aussi la matière d'un remerciement dans le discours du prévôt des marchands, et d'un éloge dans les autres.

On appelle ensuite tous ceux qui doivent être présents, pour savoir s'ils y sont.

Le prévôt des marchands et les quatre échevins quittent leur place et passent derrière le banc qui est occupé par quatre scrutateurs, dont le premier est le scrutateur royal qui présente les nouveaux échevins au Roi et fait un discours. C'est cette année M. Feydeau de Brou, avocat du Roi au Châtelet et fils du conseiller du Roi.

Ce scrutateur royal tient un crucifix pour recevoir le serment de bien fidèlement procéder à l'élection, ce que le scrutateur demande à chacun en particulier; à quoi on répond : Oui, monsieur. Et celui après lui tient un sac de velours cramoisi où chacun jette son billet. M. le prévôt des marchands va le premier au serment, à genoux sur un carreau de velours, la main sur le crucifix, et donne son billet; les quatre échevins, tous les conseillers de Ville; ensuite on appelle par ordre de réception chaque quartinier et les deux mandés. C'est le greffier qui fait cet appel, et chacun fait la même cérémonie. On met son bulletin dans le sac; sur ce billet est écrit M. de Bernage, prévôt des marchands, et pour

échevins, MM. un tel et un tel. C'est le quartinier qui, avant toutes les cérémonies, donne un pareil billet à ses deux mandés. Ces billets préparés sont arrangés de façon que la pluralité des voix se trouve tomber sur ceux qui sont désignés pour être échevins. L'on voit par là que toute cette grande et longue cérémonie d'élection n'est que de forme et que de nom, et, dans le fait, est la plus simple et la plus convenable, car si l'élection se faisait sérieusement, comme dans l'origine, cela causeroit bien de l'abus et de la prévarication de la part des mandés, qui, dans le temps où nous sommes, vendroient leurs suffrages, et de la part du quartinier, qui a le choix de mander dans les notables de son quartier.

Il y a tous les ans, pour nouveaux échevins, un officier de ville, soit conseiller ou quartinier alternativement, un bourgeois comme marchand, notaire, avocat ou autre.

Les échevins de cette année sont M. Gaucherel, quartinier de ville, gros et riche marchand d'étoffes de soie, à la Couronne d'Or, rue des Bourdonnais, qui est une belle et ancienne maison bien bâtie[1], que l'on dit avoir été une maison de campagne de Philippe le Bel, roi de France (1283-1314), laquelle étoit alors dans les bois. L'autre échevin est M. Bontems, notaire. Toute la façon de scrutin finie, M. le prévôt des marchands et les quatre échevins sortent de la salle, et se retirent dans leur bureau pour dresser le procès-verbal de l'élection que l'on envoie sur-le-champ au Roi.

Pendant qu'on dresse ce procès-verbal, tous les officiers de ville et mandés vont et viennent dans l'Hôtel de Ville boire un coup s'ils veulent, et l'on met le grand couvert dans cette même grande salle, où il y a encore nombre de gens derrière les bancs, que l'on a fait entrer par amis pour voir toute la cérémonie ci-dessus et pour voir aussi le coup d'œil du repas.

1. L'hôtel de La Trémoille, autrement dit la *Maison des carneaux*, démolie en 1842. DE LA VILLEGILLE.

Tout cela dure de façon que nous ne sommes qu'à trois heures et demie.

C'est une grande table longue d'un bout de la salle à l'autre, contenant quarante-huit couverts à peu près de chaque côté. Il y a au milieu, tout du long, vingt et un ou vingt-deux plateaux contenant chacun quatre corbeilles de confitures sèches, valant au moins dix livres chacune, que chacun des assistants emporte à la fin du repas.

M. le prévôt des marchands est au bout de la table, en face, au haut de la salle, avec le scrutateur royal; à droite sont tous les mandés, à qui on fait les honneurs, et à gauche tous les échevins, officiers de ville, conseillers, procureur du Roi, greffier, les quartiniers, et, au bout, en face, le colonel de la ville.

Derrière M. le prévôt des marchands est un buffet en pyramide, garni de vieille vaisselle de vermeil doré, qui ne sert à rien et qui a un air d'antiquité, et, à côté, sont les trompettes et hautbois de la ville qui jouent par intervalle.

Chaque service est annoncé par des trompettes et tambours qui sont dans la cour. Il n'y a rien de bien extraordinaire pour les mets. C'est une soupe et trois entrées servies entre quatre personnes, deux de chaque côté, et ainsi répétées le long de la table; deux plats de rôt, viande blanche et noire, deux salades, un melon ; des bouteilles de vin et carafes d'eau dans des seaux à la glace, de même pour l'entremets, et, pour le dessert, des tourtes, compotes et corbeilles de pêches magnifiques; du vin de Champagne, de Mulleseau et vin de Chypre. On y boit très-modérément et très-décemment. Au dessert, M. le prévôt des marchands boit et porte à toute l'assemblée différentes santés : de M. le gouverneur du Roi de Paris, Mesdames de France, madame la Dauphine, M. le Dauphin, la Reine, et la dernière est du Roi, à laquelle tout le monde se lève pour sortir de table, et chacune

de ces santés est célébrée par des fanfares de trompettes et hautbois.

Le coup d'œil de ce service, surtout à cause de toutes ces corbeilles de taffetas de différentes couleurs et de confitures sèches, est magnifique et auguste par ce nombre de quatre-vingt-dix personnes à table, qui tous ont chacun leur laquais derrière leur chaise.

On a fait, cette année, un changement pour la première fois pour les domestiques, et on a introduit un usage fort sage; ci-devant on donnoit avec profusion des assiettes pleines de toutes les viandes à ces domestiques avec des bouteilles de vin presque entières; ils emportoient les assiettes à chaque service, mangeoient malproprement. Quelques-uns se souloient; ils donnoient même à manger à nombre de gens du peuple qui sont là à regarder, ce qui causoit de la confusion, du dégât et du désordre.

Cette année, avant le premier service, un officier des gardes de la Ville a fait le tour de la table et a prié tous les conviés de ne rien donner aux domestiques, ni pour manger, ni pour boire, et qu'à la fin du repas, on leur distribueroit à chacun quarante sols, quoique cela fasse au moins cent quatre-vingts livres. La Ville y gagne par l'ordre qui y étoit; et les domestiques, surtout les plus sages, aiment mieux avoir quarante sols de reste.

Chacun s'en va ensuite, et les officiers de Ville principalement ont été rendre visite à M. le prévôt des marchands, sur sa continuation, et aux deux nouveaux échevins.

La charpente pour un feu est toute préparée dans la place de Grève pour la nouvelle de l'accouchement. On croit cependant que ce ne sera qu'après le 25 de ce mois, même pour le commencement de septembre. On dit aussi que huit jours après les couches de madame la Dauphine, le Roi fera son voyage de Fontainebleau, d'où il reviendra quand la princesse sera relevée, afin

qu'elle puisse assister aux fêtes de Versailles qui ne se feront apparemment qu'à la fin d'octobre, quand même ce ne seroit qu'une fille; mais si c'est un prince, les fêtes seront bien plus belles et l'Hôtel de Ville fera un feu sur la rivière.

C'est à cette occasion que M. le comte d'Argenson, ministre, a fait continuer pour deux ans, qu'il peut même y avoir une seconde grossesse, M. de Bernage pour prévôt des marchands, lequel est son parent, parce qu'il retire un gros profit de toutes les dépenses que fait la Ville.

Mercredi 26 août à six heures du matin, madame la Dauphine a commencé à ressentir des douleurs sérieuses. Il est parti de Versailles nombre de courriers, entre autres de la Cour un pour la Ville, où se rassemblent aussitôt le prévôt des marchands et les échevins pour attendre et pour donner des ordres nécessaires, comme pour faire jeter du sable depuis le Pont-Neuf, le long du quai de la Ferraille, jusqu'à l'Hôtel de Ville, pour que le courrier qui doit apporter la nouvelle de l'accouchement et qui vient vite ne se casse pas le col. Il y a eu aussi un courrier à Notre-Dame pour faire exposer le Saint-Sacrement; et un pour en donner avis au Parlement.

Tous les princes, princesses, ministres, ambassadeurs et gens de Cour, d'épée et d'église et de robe, étoient à Versailles dans les appartements de la Dauphine et dans la galerie à attendre l'événement. Cette expectative a duré jusqu'à près de six heures du soir, que madame la Dauphine est accouchée d'une princesse seulement[1] au grand mécontentement de tout le monde. Le courrier est parti, le canon des Invalides a tiré, ainsi que celui de l'Hôtel de Ville, et on allume sur les sept heures et demie l'illumination qui étoit préparée à la façade de l'Hôtel de Ville, mais cela n'a fait aucun mouvement de joie et de plaisir dans Paris.

1. Marie-Zéphirine, morte le 1[er] septembre 1755. DE LA VILLEGILLE.

Madame la Dauphine a connu, dit-on, au visage des assistants que c'étoit une princesse, mais cela ne lui a fait aucune impression. Le Roi, dit-on, pendant le travail, lui tenoit une main et la Reine l'autre. Le Roi avoit un mot avec le sieur Jarre, accoucheur, pour lui faire entendre si c'étoit un prince ou une princesse, ce que le sieur Jarre ayant fait, le Roi est devenu blanc. On dit aussi que l'accouchée ne peut pas ignorer longtemps la qualité de l'enfant, parce qu'il est de la règle qu'on le lui présente à baiser quelque temps après. Si c'est un garçon, il a le cordon bleu ; il lui est présenté par un seigneur de la Cour, qui obtient aussi par là dans la suite le cordon bleu; si c'est une fille, elle lui est présentée par une dame de sa Cour.

Il est certain que madame la Dauphine a dormi tranquillement sept heures la nuit suivante. La nourrice qui a été choisie est la dame Vata, femme de l'intendant de M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État; c'est une femme de bonne santé qui avoit déjà nourri deux de ses enfants. La fortune du mari, qui est un homme d'esprit et de mérite, étoit faite si c'eût été aussi bien un prince.

La mère, l'enfant, la nourrice, tout est en bonne santé, et cet heureux accouchement donne l'espérance par la suite de voir des garçons.

Dimanche, 30 de ce mois d'août, il y a eu bien des fêtes et des cérémonies dans Paris.

1° La maison des chanoines de Saint-Maur[1], à deux

1. L'abbaye de Saint-Maur fut fondée sous Clovis II. Détruite plusieurs fois pendant les guerres et les invasions du moyen âge, elle se releva toujours de ses ruines et fut mise en *commende* au seizième siècle. Peu de temps après, elle fut transformée en collégiale, et les religieux furent remplacés par neuf chanoines, parmi lesquels on compte Rabelais. Les reliques du saint qui avait donné son nom à l'abbaye étaient l'objet d'une grande vénération. Chaque année, la nuit du 25 juin, on les exposait aux yeux des fidèles; mais il y eut de tels désordres, que l'autorité ecclésiastique fut obligée d'intervenir et de faire cesser les offices nocturnes. On attribuait aux reliques de saint Maur le don particulier de guérir l'épilepsie.

li-ues de Paris, a été réunie à l'église de Saint-Louis-du-Louvre. Il y avoit dans l'église de Saint-Maur plusieurs reliques, entre autres la châsse contenant des os de saint Maur, fondateur et instituteur des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. M. l'archevêque de Paris a fait rapporter dans un carrosse toutes les reliques, pour ne pas effaroucher les paysans; il a nommé des commissaires pour dresser un bon procès-verbal de toutes ces reliques. M. l'archevêque a donné la châsse de saint Maur à messieurs de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; et tous les religieux de cette maison, accompagnés des prémontrés de la Croix-Rouge, sont venus en procession, avec grande cérémonie et trompettes et des ornements magnifiques, à Notre-Dame pour prendre cette châsse et la transporter chez eux.

2° En même temps que cette procession passoit d'un côté dans les rues de Paris, on y trouvoit d'un autre côté des calèches, carrosses remplis de masques, et d'autres à cheval, parce que c'est la foire du petit Bezons, au-dessus des Champs-Élysées, qui est un jour marqué de promenade de Paris, tant pour le peuple que pour les gens à carrosse; ce dimanche 30 est le jour de Saint-Fiacre, et cette foire est toujours le dimanche plus près de la Saint-Fiacre.

3° On a chanté l'après-midi un *Te Deum* à Notre-Dame pour l'accouchement de madame la Dauphine, où le Parlement et les autres Cours ont assisté à l'ordinaire, et le soir on a tiré un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville qui étoit bien illuminé, avec des illuminations aux maisons de la ville de Paris, en sorte que cette journée a été en grand mouvement.

Autre affaire. Pendant l'assemblée du clergé, les commissaires du Roi, qui sont M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, ayant le clergé dans son département et M. Feydeau-de-Brou, conseiller d'État au

conseil Royal, se sont rendus aux Augustins[1], le 17 août, pour rendre compte au clergé des intentions du Roi qui leur demande sept millions cinq cent mille livres payables en cinq ans, pour être employés au payement des dettes de l'État; et surtout de celles où les biens du clergé sont affectés par les emprunts qu'il a faits pendant la guerre, et en même temps pour lui annoncer une déclaration que le Roi a envoyée à son Parlement, par laquelle il ordonne que les archevêques, évêques, bénéfices, chapitres, communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, séminaires, fabriques, fondations et généralement tout ce que l'on appelle gens de main-morte, payant ou non-payant décimes, exempts ou non-exempts, donneront dans six mois la déclaration de tous leurs biens et revenus, et des charges de ces mêmes biens, pour connoître la véritable valeur de tous les biens ecclésiastiques, et pour faire, par une égale proportion, une juste répartition sur tous les bénéficiers et curés de ce à quoi ils doivent contribuer dans les impositions et charges du clergé en général.

On demande même à toutes les communautés un état des religieux et des religieuses, qu'elles sont obligées d'entretenir par leurs fondations, et de ceux qu'ils entretiennent actuellement.

Cette déclaration, qui est très-détaillée pour tous les objets et les cas de déclarations à donner, a été enregistrée au Parlement, le 21 août, et elle fait la matière des attentions et de la sollicitude du haut clergé qui faisoit tomber tout le poids des impositions sur le clergé du second ordre : on sait qu'il y a des évêques qui payoient très-peu de chose et qu'il y en avoit d'autres qui gagnoient jusqu'à douze ou quinze mille livres par an, sur la répartition des bénéficiers de leurs diocèses.

Aussi le Roi loue-t-il le zèle et l'attention de certains

1. Le couvent des Grands-Augustins. C'était aussi là que se tenaient les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit.

évêques, en petit nombre à la vérité, qui ont exposé dans l'évêché un tableau de l'imposition du diocèse et de tous les bénéficiers d'icelui en particulier, en sorte que c'est dire tacitement qu'il y avoit dans les autres diocèses un grand soupçon de fraude et de friponnerie.

Le clergé est fort embarrassé; tout ce qui est prescrit par la déclaration du Roi n'a rien de nouveau; on n'a fait que copier généralement, pour le fond et la forme, des déclarations requises tout ce qui avoit été arrêté par le clergé lui-même, dans une assemblée en 1726, et que le clergé avoit fait confirmer et autoriser par des lettres patentes de 1727 et qui n'avoit point eu jusqu'ici d'exécution, moins par l'impossibilité de le faire, que parce que le haut clergé a reconnu qu'il avoit fait une sottise dans cet arrangement.

La seule différence qu'il y a aujourd'hui est que toutes ces déclarations des bénéficiers doivent bien se donner, comme il étoit dit, aux bureaux diocésains; mais le Roi se réserve d'en prendre connoissance pour en suivre lui-même l'exécution.

Dans le discours des commissaires et dans la déclaration du Roi, il n'est pas dit un mot de l'imposition du vingtième sur les biens ecclésiastiques, pour ne point effaroucher le clergé; mais il prévoit bien que toutes les déclarations particulières étant une fois données, vérifiées et arrêtées, la perception du vingtième ou du dixième, dans les cas pressants, sera aussi facile que sur tous les autres biens du royaume. Et c'est ce titre d'imposition égale et commune à tous les autres sujets que le clergé ne veut point entendre, prétendant ne contribuer aux charges de l'État que volontairement et par don gratuit, et n'être point assujetti de droit à aucune imposition, par le privilége des biens ecclésiastiques.

Mais, dans le fond, ce privilége prétendu, ainsi que tous les autres, ne sont que de pures visions. La taxe des impositions sur les biens doit être proportionnelle

et répartie également sur tous les sujets du Roi et membres de l'État, à proportion des biens que chacun possède réellement dans le royaume. En Angleterre, les terres du clergé, de la noblesse et du tiers-état payent également, sans distinction; et pour les bestiaux chaque tête paye une somme. Rien n'est plus juste.

Septembre.

Le clergé refuse de payer les impôts; ses remontrances au Roi. — L'assemblée du clergé est dissoute; procès-verbal de cette assemblée. — Relevailles de la Dauphine. — Le lait de la première nourrice. — Comment on élève les princes. — Les remueuses.

Le clergé continue ses assemblées, déterminé à refuser tout arrangement qui peut le rendre contribuable. Il a fait des remontrances au Roi par le cardinal de La Rochefoucauld, président de l'assemblée. On dit que le Roi avoit été presque touché de leurs raisons, en disant que son dessein n'étoit point de leur ôter leurs priviléges; mais que le Conseil a déterminé le Roi à ne point se relâcher de son projet et qu'il ne falloit pas reculer, surtout en faisant attention à la hauteur de la réponse du clergé, qui est en très-peu de mots :

« Sire,

« La justice et la magnanimité de Votre Majesté nous
« sont si connues, qu'elles nous autorisent à répondre que
« nous ne consentirons jamais que ce qui a été jusqu'ici
« le don de notre amour et de notre respect devienne le
« tribut de notre obéissance. »

Cette réponse a été regardée comme très-insolente pour des sujets, et c'est réellement l'esprit du corps, car les moindres prestolets, tous les écoliers, clercs, séminaristes, pour qui les arrangements que l'on prend ne peuvent être qu'avantageux, aiment mieux être écrasés par le haut clergé que de perdre l'idée et le préjugé d'une indépendance par rapport aux biens ecclésiasti-

ques. Ils regardent à déshonneur d'être traités comme les autres sujets.

Sur cette réponse, M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, s'est transporté à l'assemblée du clergé, le 15 de ce mois, avec une lettre du Roi, qui ordonne à Messieurs du clergé de rompre leur assemblée, et aux évêques de se retirer dans huit jours à leur diocèse.

Ceci est sérieux ; apparemment que l'on va prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter la déclaration du Roi du 17 août dernier ; car il ne faut pas s'attendre que Messieurs du clergé disposeront leurs bureaux diocésains, pour recevoir les déclarations et faire les opérations nécessaires pour les vérifier ou les contredire, ce qui sera d'autant plus difficile que chaque bénéficier ne songera qu'à diminuer ses revenus et à augmenter les charges, pour diminuer d'autant sa quote-part des impositions ; l'intérêt produit de la fraude en tous états.

Il n'y a pas un évêque à la Cour ; les cardinaux même n'ont point été exceptés ; chacun s'est retiré à son diocèse.

Le clergé avoit fait imprimer un procès-verbal de ce qui s'est passé dans leur assemblée, sous prétexte d'en envoyer des exemplaires à tous les évêques. Mais il s'en est vendu dans le public. On y rappeloit, à ce que l'on dit, toutes les sommes que le clergé a données au Roi depuis deux cents ans. Il y a eu défense du ministre d'en distribuer ; en sorte qu'on n'en trouve plus, à moins que quelqu'un, pour gagner, ne fasse imprimer cela en Hollande ou ailleurs.

Madame la Dauphine est relevée de ses couches au bout d'un mois, et elle se porte fort bien. Il y a toute espérance qu'elle donnera une autre fois un prince.

La jeune princesse a sa quatrième nourrice, ce qui n'est pas avantageux de changer ainsi de lait. Madame

Vata, première nourrice, avoit trop de lait, la princesse ne tiroit pas assez; on n'a pas voulu permettre à la nourrice de reprendre son enfant pour quelques jours : son lait s'est jeté sur une cuisse; cela a suffi pour la changer sans prendre la peine de goûter son lait, quoique cette nourrice soit restée encore huit jours à Versailles à nourrir son propre enfant. Cela n'a pas eu de suite, car j'ai vu, plus d'un mois après, sa fille de quatre mois qui se portoit à merveille et qui depuis n'a été nourrie que par elle.

J'ai appris, à cette occasion, que tout se fait par forme à la Cour, suivant un protocole des médecins; en sorte que c'est un miracle d'élever un prince ou une princesse. La nourrice n'a d'autre fonction que de donner à téter à l'enfant quand on le lui apporte, mais elle ne peut pas lui toucher. Il y a des remueuses et femmes préposées pour cela, qui n'ont point d'ordres à recevoir de la nourrice. Il y a des heures marquées pour remuer l'enfant trois ou quatre fois dans la journée; quand l'heure sonne, si l'enfant dort, on le réveille pour le remuer. Si, après avoir été changé, il fait dans ses langes, il reste trois ou quatre heures ainsi dans son ordure. Si une épingle le pique, la nourrice ne doit pas l'ôter ; il faut chercher et attendre une autre femme; l'enfant crie dans tous ces cas, il se tourmente et s'échauffe ; en sorte que c'est une vraie misère que toutes ces cérémonies.

Octobre.

Nouvelles diverses. — Le maréchal de Brancas. — L'abbé de Nicolaï. — Le maréchal de Saxe à Chambord. — Le chancelier d'Aguesseau. — Le château de Belle-Vue. — On travaille à la Muette et à Choisy. — La maison de Mesdames de France, Sophie et Louise. — Le sieur Lhomme et la demoiselle Mazarelli. — Le Dauphin entre au Conseil des dépêches. — La maison de Mesdames de France. — Le comte de Kaunitz. — Mesures de sûreté dans Paris. — Corps de garde du guet. — Ordonnance contre les mendiants et vagabonds.

Le Roi est parti, le 4, pour Choisy, et, le 7, il part de Choisy pour Fontainebleau. La Reine et Mesdames de

France s'y sont aussi rendues le 7. M. le Dauphin et madame la Dauphine sont partis, le 12, de Versailles pour Fontainebleau.

M. le maréchal de Brancas[1], des comtes de Forcalquier, est mort âgé de quatre-vingts ans. M. l'abbé d'Harcourt, duc et pair, commandeur des ordres du Roi, ci-devant doyen du chapitre de Notre-Dame, est mort aussi et a été fort regretté. C'étoit un des plus beaux hommes et fort aimé dans Paris.

M. l'abbé Nicolaï, chanoine de Notre-Dame, frère du premier président, qui étoit désigné pour être premier aumônier de madame Henriette, fille aînée de France, à qui on fait une espèce de maison, perd cette place; il étoit ancien agent du clergé et assistoit dans les assemblées. Il a parlé un peu trop haut sur ces affaires-ci à M. le contrôleur général. Il n'en faut pas davantage pour l'empêcher d'être jamais évêque[2]; c'est M. de Fontenille, évêque de Meaux, qui aura cette place.

La Cour sera très-brillante à Fontainebleau. Les deux dernières dames de France, qui étoient à Fontevrault, dont l'une a seize ans et l'autre treize, doivent y arriver. Des dames de la Cour sont parties pour les aller retirer de Fontevrault avec une suite très-nombreuse.

M. le maréchal de Saxe est à Chambord, maison que le Roi lui a donnée pour en jouir, avec un très-grand nombre de femmes et de seigneurs. Madame de Sens, princesse du sang de la maison de Condé, qui a à présent quarante-cinq ans, y est; c'est pour elle que se fait la fête. Le maréchal y a une troupe de comédiens, grande musique, des danseuses allemandes, des équipages de

1. Ce n'est que du temps de Henri III que MM. de Brancas ont paru à la Cour. L'amiral de Villars, tué par les Espagnols, en 1595, est, je crois même, le premier seigneur provençal qui y ait figuré. (*Note de B. d'Increville.*)

2. Il a été cependant notre évêque de Verdun, en 1764, et y est mort en décembre 1769, et enterré dans la chapelle de la Vierge. Il nous a fait beaucoup de bien (*Note du même.*)

chasse considérables. On dit qu'il vit là et qu'il représente en souverain.

M. le chancelier d'Aguesseau, âgé de plus de quatre-vingts ans, est toujours fort incommodé; il n'est pas du voyage de Fontainebleau, n'étant pas en état d'y aller. Il y aura bien des intrigues dans ce voyage, qui doit durer jusqu'au 15 novembre, pour remplir cette première charge de l'État.

Les bâtiments du Roi vont toujours leur train ; on travaille à force au château de Belle-Vue de madame la marquise de Pompadour, au-dessus de Sèvres. Le corps principal du château est petit, il n'a que neuf croisées de face; le Roi n'a pas voulu qu'il en eût davantage; mais il est extrêmement orné. Il y a au dehors des bustes de marbre attachés dans les trumeaux, d'une grande beauté; les boiseries du dedans sculptées dans la dernière perfection et peintes d'un très-beau blanc des carmes. A tous les balcons, il y a une tour où sont les armes de Pompadour; le suisse des appartements a une livrée jaune de Pompadour; les terrasses viendront jusqu'au chemin sur la rivière, les jardins de derrière et les potagers seront charmants avec de belles eaux qui viennent de la montagne au-dessus; c'est une situation unique pour la vue et on ne croira jamais, quand cela sera fait, qu'on ait pu faire dans une montagne aussi escarpée un endroit aussi charmant. Tout se fait et se paye au nom de madame de Pompadour; mais quoique cela ne soit pas grand, on verra aisément par tous les autres bâtiments qui accompagnent le principal corps de logis, que cela n'a pu être l'ouvrage que d'un Roi, par les dépenses excessives du remuage des terres; et même que cela ne pourroit pas convenir à une simple particulière, d'autant plus que cela est trop voisin de Meudon.

Au château de la Muette, dans le bois de Boulogne, on y fait aussi de grands travaux : on prend une fort

grande enceinte dans le bois pour étendre le potager et faire des bosquets, qui formeront une très-grande terrasse bâtie en pierres et moellons; le dessein est même d'abattre plusieurs bâtiments faits depuis trois ans pour les replacer et rebâtir d'une autre façon. On fera plusieurs percées dans le bois; on abattra tout ce qui est vis-à-vis le château, duquel on verra en plein celui de Belle-Vue.

A Choisy, on travaille aussi considérablement pour changer ce qu'on y a fait et pour augmenter. Les dépenses des bâtiments sont très-considérables, sans que l'on fasse néanmoins aucun monument respectable; mais à le bien considérer, ces dépenses ne font pas grand préjudice à l'État, cela fait vivre et travailler un grand nombre d'ouvriers, qui d'un autre côté répandent leur gain dans tous les villages voisins pour vivre; cela fait vendre des pierres et des bois, c'est une circulation d'argent à un grand nombre de gens dans le royaume, qui revient insensiblement dans les coffres du Roi par les taxes et les impôts sur tout ce qui se consomme.

D'ailleurs le Roi a beaucoup de princesses qui ne seront pas toutes mariées, à beaucoup près, et à qui, à un certain âge, il faudra des maisons de campagne.

Les deux dames qui arrivèrent à Fontainebleau, le 18 septembre, s'appellent : l'une madame Sophie[1] et l'autre madame Louise[2]. Elles ont pour dame d'honneur madame la maréchale duchesse de Duras, madame la marquise de Clermont-Gallerande, dame d'atours, les comtesses de Coigny et de Castellane, dames de compagnie, et les demoiselles de Velderen et de Braque, demoiselles de confiance, deux écuyers du Roi pour écuyers. Le Roi les a embrassées l'une après l'autre pendant un quart

1. Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine, née le 17 septembre 1734, morte le 3 mars 1782. DE LA VILLEGILLE.

2. Louise-Marie, née le 15 juillet 1737. Elle prit le voile en 1771, dans le couvent des Carmélites de Saint-Denis, et mourut le 23 décembre 1787. (*Note du même.*)

d'heure, même en pleurant comme un bon père de famille bourgeois de Paris.

Histoire de Paris. Le sieur Lhomme, ci-devant marchand rue Saint-Denis et ancien échevin, dont le frère y est encore marchand, s'est retiré avec, dit-on, dix-huit ou vingt mille livres de rente, et il a entre autres deux fils, dont l'un est dans le service. Cet homme, quoique âgé de soixante ans, est un étourdi et un impertinent. Il a une maison de campagne au village de Carrières, près Charenton, où il est fort haï ; dans ce même village, la dame et la demoiselle Mazarelli y avoient aussi une maison. C'est la veuve et la fille du limonadier de la Comédie-Italienne. La fille a dix-huit ou dix-neuf ans et est très-jolie ; elle a, dit-on, dansé quelque temps sur le théâtre Italien, et a été entretenue d'un homme de qualité qui est mort il y a plusieurs mois. On lui donne même aujourd'hui pour amant un abbé, conseiller de Grand'Chambre. Quoi qu'il en soit, elles ont du bien, vivent dans leur maison de Carrières très-sagement et très-décemment, vont régulièrement à l'office, font des charités aux malades et aux pauvres, et sont aimées des habitants.

Le sieur Lhomme, joignant à la fierté ordinaire d'un marchand riche un caractère étourdi, comptoit faire trop d'honneur à cette fille d'aller souper avec elle; apparemment qu'avant la scène dont il s'agit, il y avoit eu quelques propositions rejetées; on dit même qu'il lui avoit fait plusieurs malhonnêtetés : qu'un jour entre autres, elle, étant assise dans les champs, le petit chien du sieur Lhomme alla la caresser, qu'elle lui donna une gimblette, que Lhomme appela son chien en disant qu'elle lui donneroit la v......

Un soir du mois d'août dernier, la mère Mazarelli étoit à Paris et la fille étoit chez elle avec une femme de chambre et un laquais; le sieur Lhomme avoit chez lui compagnie à souper, ses fils, on dit le chevalier de Breteuil, colonel, fils du défunt ministre de la guerre, assez

mauvais sujet, et le sieur Martel, notaire de Paris, qui, dit-on, vouloit épouser sa fille.

Le sieur Lhomme, après avoir bien bu, forma le dessein d'entrer chez la demoiselle Mazarelli malgré elle; il alla d'abord lui et un autre à une heure après minuit, déguisés en femme de chambre et en laquais, cogner, sonner, et faire bien du bruit aux portes. La femme de chambre réveillée et descendue à une grille du jardin, ils dirent qu'ils avoient une lettre à remettre en mains propres à la demoiselle; elle répondit qu'ils n'avoient qu'à la jeter dans le jardin et qu'elle lui rendroit le lendemain à son lever; nos gens s'en allèrent en raisonnant trop haut de leur dessein et disant bien des sottises. La femme de chambre qui les observoit sortit pour chercher du secours dans le village, et amena deux hommes qui se levoient pour aller travailler à la rivière. Elle n'étoit pas rentrée, que Lhomme revint accompagné de plusieurs autres sans déguisement avec fusils et épées; ils voulurent forcer la grille que la femme de chambre et le laquais défendoient; ils coupèrent les mains à la femme de chambre, lui donnèrent plusieurs bourrades de fusil et autant au laquais, en jurant et disant mille injures. Les cris, le bruit, le jour qui venoit ayant fait venir du monde, ils furent obligés de quitter la partie, en tenant toujours mêmes propos contre la demoiselle Mazarelli.

Le lendemain matin, la mère, qu'on alla apparemment chercher, rendit plainte au juge de Carrières, laquelle fut assez mal rédigée, et elle la renouvela plus amplement après devant un commissaire de Paris.

Le juge de Carrières entendit quelques témoins seulement et décerna un décret d'assigné pour être ouï contre le sieur Lhomme. Appel de sa part du décret en la Cour, et plainte par lui d'avoir été insulté par les domestiques; demande au Parlement, de la part de la dame Mazarelli, pour avoir permission d'informer de nouveau; plainte

de prévarication du juge de Carrières et pour la procédure être renvoyée et instruite au Châtelet de Paris, attendu que le Parlement ne renvoie que devant des juges royaux, sur la plainte de fraction de portes, d'assassinat prémédité et d'un attentat horrible. *Nota,* que la femme de chambre surtout étoit grièvement blessée et très-malade.

Cette affaire a fait d'abord beaucoup de bruit à Paris, où on ne savoit pas positivement l'état de la procédure. Tout le monde d'une voix générale crioit contre le procédé du sieur Lhomme, à cause de la sûreté publique violée par une pareille action; on convenoit que quand la fille seroit la plus abandonnée, elle doit être maîtresse dans sa maison et n'y recevoir que qui elle juge à propos; que si cette action n'étoit pas punie sévèrement, les plus honnêtes femmes seroient exposées aux insultes de gens ivres et prévenus souvent par de faux discours.

Les uns disoient que le sieur Lhomme, à cause de sa qualité d'échevin, traitoit cette affaire de simple galanterie; d'autres qu'il offroit pour accommodement une somme assez considérable, soixante ou quatre-vingt mille livres. Mais il n'étoit rien de cela : le procès s'instruisoit et se préparoit. Ce qui est de certain, c'est que madame de Breteuil, la mère, a fait satisfaction apparemment, et on a envoyé le sieur de Breteuil, colonel, à son régiment. Pour le sieur Martel, notaire, il étoit parti pour revenir à Paris, après le souper, avant la scène.

Dans le mémoire imprimé de la dame Mazarelli, il n'est question que du sieur Lhomme et de ses complices, sans qu'il y en ait aucun nommé.

Sur cela, on a plaidé ce mois-ci au criminel, pendant la chambre des vacations, où il a été rendu arrêt qui a décrété le sieur Lhomme de prise de corps, permis d'informer plus amplement, ce qui a renvoyé toute la procédure extraordinaire au Châtelet.

Depuis cet arrêt, le sieur Lhomme a été rayé du tableau des échevins et a disparu; il est à Bruxelles. Cette affaire s'instruit. Il s'agit de voir quelle en sera la fin, ou par jugement ou par accommodement; mais tout le public, grand et petit, convient qu'on ne devroit point avoir égard à la famille du sieur Lhomme, et qu'il faudroit un exemple aussi sévère que cela le demande. Tant pis si cela tombe sur un ancien échevin de soixante ans. Il est à Bruxelles. La procédure s'instruit au Châtelet, par contumace.

Monseigneur le Dauphin est entré, pour la première fois, au conseil des dépêches, à Fontainebleau; il a vingt et un ans faits.

La maison de Madame Henriette et de Madame Adélaïde est composée de M. l'évêque de Meaux, premier aumônier, du baron de Montmorency, cordon bleu, chevalier d'honneur, de la duchesse de Beauvilliers, dame d'honneur, du marquis de L'Hôpital, premier écuyer.

La marquise de Clermont-Gallerande a été nommée dame d'atours de Mesdames Victoire, Sophie et Louise-Marie, et, pour accompagner ces princesses, la comtesse de Coigny, la marquise de Boufflers, la comtesse de Castellane, la marquise de Château-Régnaut, la marquise de Guesbriant et la comtesse de Molde.

La Cour est très-brillante à Fontainebleau avec toutes ces jeunes princesses; il y a de grandes parties de chasse. Madame Sophie, qui a seize ans passés, est grande, belle princesse, ressemble au Roi, et est assez sérieuse; Madame Louise a treize ans passés, elle est plus petite, moins blanche, fort jolie néanmoins, gaie, de l'esprit c'est elle qui porte toujours la parole.

Le comte de Kaunitz, ambassadeur de l'Empereur, est arrivé à Paris; il loge au Palais de Bourbon, qu'il loue, dit-on, vingt-cinq mille livres par an; on y fait les préparatifs d'une nombreuse maison. Cet ambassadeur pourroit bien négocier ici un mariage de Madame Louise avec

l'Archiduc, que l'on feroit roi des Romains. Il n'a que neuf ans, et neuf mois moins que la princesse Louise. Un pareil mariage, qui ne pourroit se faire réellement que dans cinq ans, assureroit toujours la paix jusqu'à ce temps.

Les tumultes populaires et les espèces de séditions qu'il y a eu à Paris, au sujet de l'enlèvement des enfants, ont fait prendre au ministère des mesures pour la sûreté de Paris. On a mis cent invalides dans le vieux Louvre, avec une paye de dix ou douze sous par jour, pour la garde du château des Tuileries; en sorte qu'outre les portiers ordinaires il y a une garde et une sentinelle à toutes les portes et issues, soit des Tuileries, soit du Louvre, et, dans le besoin, on auroit sur-le-champ cette troupe qui est bonne.

On a aussi augmenté le guet de soixante-cinq ou soixante-dix hommes[1]. Il y a depuis longtemps des corps de garde du guet à pied, dans le jour, en différents quartiers de Paris. On a établi huit corps de garde nouveaux, de cinq hommes chacun à pied, et cinq corps de garde de guet à cheval, de cinq hommes chacun, aussi dans le jour; ces nouvelles troupes, pour la sûreté pendant le jour, sont habillées de bleu, mais différemment et plus simplement que les troupes du guet, soit à pied, soit à cheval. Il paroît que ces troupes font quelques rondes par la ville.

Depuis cet établissement, il y a une déclaration du Roi, du 20 octobre, qui renouvelle et ordonne l'exécution d'une ancienne déclaration, du 18 juillet 1724, pour les mendiants dont on veut purger les villes du royaume et les grands chemins, pour conduire les hommes et les femmes dans les hôpitaux, y nourrir ceux qui sont invalides, et faire une destination de ceux et celles qui sont en bon état, auxquels il est enjoint de se retirer dans le lieu

1. Le nombre des soldats du guet s'accrut à mesure que Paris s'étendit. Au dix-huitième siècle, il était de cent soixante cavaliers et de quatre cent soixante-douze fantassins. CHÉRUEL.

de leur naissance pour y travailler, faute de quoi ils seront pris et arrêtés, et avec des punitions contre ceux qui contreferont les estropiés ou soldats, et cette déclaration est en attendant un règlement général sur cette matière. Cet arrangement ressemble assez à continuer le projet de prendre tous les vagabonds, gens sans aveu, pour envoyer dans les îles. Depuis cette déclaration, il n'y a point encore de changement dans les rues et églises de Paris, où l'on voit toujours autant de pauvres. Il y en a beaucoup d'hommes et femmes âgés et infirmes; il faudroit, en les conduisant dans des hôpitaux, pourvoir à leur subsistance jusqu'à leur mort, et, comme l'on dit que les hôpitaux sont déjà très-chargés, je doute que cela soit exécuté bien exactement pour les vieux pauvres.

Novembre.

La messe du Parlement. — Affaires du clergé. — Le vingtième dans les pays d'États. — La place de vice-chancelier; candidats. — Dépenses et emprunts du Roi. — Madame de Pompadour dispose des places; son grand crédit. — Fête au château de Belle-Vue. — Les habits de velours. — Mort de mademoiselle de La Roche-sur-Yon. — Le chevalier d'Aguesseau donne sa démission; la pension de cent mille livres. — Chauvelin fils est tué en duel. — Le Roi établit une noblesse militaire. — Le deuil pour les princesses. — Le scellé du Parlement.

Il n'y a point eu d'évêque à la Saint-Martin, pour la messe du Parlement, parce qu'il n'y en a point à Paris. C'étoit un grand chantre de la Sainte-Chapelle.

L'affaire du clergé est toujours dans la même situation et paroît donner de l'inquiétude au public. Avant la séparation de l'assemblée du clergé, le Roi a écrit deux lettres au clergé, et, dans la dernière, il leur a marqué que son intention n'étoit pas de les assujettir au payement du vingtième, mais qu'il vouloit être obéi par rapport aux déclarations des biens qu'il demandoit, pour parvenir à une juste répartition des sommes qu'ils avoient à payer. Le clergé, avant de se séparer, a pro-

testé par un procès-verbal contre la déclaration, le contenu de la lettre du Roi, tout ce qui leur avoit été proposé, avec déclaration de ne pouvoir se soumettre à donner pareille déclaration de leurs biens. Leurs remontrances, lettres et protestations ont été imprimées.

On a peut-être mal fait de les renvoyer dans leurs diocèses, parce que là ils assemblent leurs curés et leur font entendre qu'on veut donner atteinte à leurs droits et à leur indépendance. C'est au mois de février prochain que tombe l'échéance des six mois qui leur ont été accordés pour faire leurs déclarations.

En même temps que tout le clergé du royaume indisposé est dans une espèce de révolte, on veut contraindre les pays d'États à donner les déclarations des biens pour l'imposition du vingtième; cela commence à s'exécuter dans la province du Languedoc, qui est cependant une province éloignée et dangereuse à cause des Cévennes.

Mais il y a plus de mouvement dans la Bretagne, dont la noblesse n'est pas facile à manier. Dans l'assemblée du 13 de ce mois, où président M. le prince de Rohan et M. le duc de Chaulnes, quand on a proposé le payement d'un don gratuit que le Roi demandoit, on l'a accordé sans difficulté par acclamation générale; mais lorsque, dans l'assemblée suivante, il a été question de l'établissement du vingtième, il y a eu, à ce que l'on dit, un refus général par acclamation.

On prétend que le contrôleur général entreprend tout à la fois des opérations bien délicates; à la vérité, c'est dans le commencement d'une paix dont il faut profiter, dans l'incertitude qu'elle durera.

Le lundi 16, le Roi est parti de Fontainebleau, pour venir passer trois jours au château de Choisy; et M. et adame la Dauphine, le 17. La Reine et Mesdames de France s'y sont aussi rendues. Le vendredi 20, le Roi est retourné à Versailles.

Dans les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, le public attend toujours de grands événements, et fait en conséquence des nouvelles. On en publie beaucoup ici. Comme M. le chancelier d'Aguesseau est toujours fort incommodé, on parle d'un vice-chancelier. Plusieurs personnes sur les rangs : M. de Lamoignon de Blancmesnil, premier président de la Cour des Aides, qui n'est pas riche ; M. Gilbert, conseiller d'État, homme très-habile ; c'est un très-honnête homme, mais il a contre lui un soupçon de jansénisme, qui est une tache à la Cour ; M. de Maupeou, premier président du Parlement ; M. Joly de Fleury, ancien procureur général, trop âgé et homme trop délié ; mais principalement, M. de Machaut, contrôleur général, qui conserveroit sa place, et sous lui, deux directeurs généraux des finances.

Pour M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, on dit qu'il ne veut point être chancelier, mais duc et pair, ce qui convient mieux à sa naissance.

On crie toujours beaucoup contre les dépenses du Roi, tant en bâtiments que dans ses extraordinaires de Choisy, Crécy, la Muette, et autres lieux où il y a une grande déprédation, surtout parce qu'on n'a ôté aucun impôt dans un temps de paix, et qu'au contraire, on veut établir un vingtième général qui sera considérable.

Le Roi a encore emprunté, il y a quelque temps, huit millions des receveurs généraux, et six millions des fermiers généraux, à cinq pour cent, sans en indiquer aucun emploi.

On crie fort pareillement contre madame la marquise de Pompadour dont le crédit est extrême. On ne parvient, dit-on, aux charges et emplois que par son canal et avec de l'argent ; cela indispose contre elle tous les grands de la Cour : depuis M. le Dauphin et madame la Dauphine, tous les gens de Cour sont obligés de la lui faire. Si cela est, elle est mal conseillée. Elle devroit se contenter d'amuser et de dissiper le Roi, qui s'ennuie

partout, en le faisant changer de demeure, comme elle fait, mais ne se point mêler à un certain point des affaires d'État, c'est-à-dire pour l'intérieur; elle seroit encore assez riche, mais du moins, elle ne se feroit pas de puissants ennemis.

Mercredi 25, jour de sainte Catherine, le Roi va prendre possession du château de Bellevue[1], que l'on a meublé et préparé, à force, jusqu'à vendredi. Il y aura, dit-on, illumination et feu d'artifice; la marquise a fait présent aux hommes qui doivent être de la fête d'un velours singulier, tirant sur le pourpre, pour faire des habits uniformes, que chacun sera obligé de faire broder en or d'une broderie pareille, de valeur de mille ou douze cents livres. On saura le détail de cette fête.

Mademoiselle de La Roche-sur-Yon, princesse du sang, de la maison de Conti, est morte le 20 de ce mois, de la petite vérole, à l'âge de cinquante-quatre ans; elle étoit fort riche. Elle a fait légataire universel M. le prince de Conti, son neveu, avec substitution, au profit de M. le comte de La Marche, fils du prince de Conti, son petit-neveu. Elle a fait un legs considérable à madame la duchesse de Chartres, sa nièce. Elle laisse entre autres effets un grand hôtel sur le quai des Théatins, la terre de Sénonches, près le Perche, qui est un objet de soixante mille livres de rente, à cause de la forêt et des forges, et la terre de Vauréal, au-dessus de Pontoise, qui rapporte peu et où elle a dépensé douze cent mille livres pour l'embellir, et un gros mobilier surtout en pierreries. Cette princesse étoit laide, bonne, et d'un

1. Ce château, dit M. Joanne, dans son excellent *Guide des environs de Paris*, doit son origine à un caprice de madame de Pompadour. Cette maîtresse de Louis XV, allant un jour à Meudon, s'arrêta sur la colline qui dominait la rive gauche de la Seine, au point où la route de Versailles traverse cette rivière. Elle admira la vue qu'on y découvre, et elle résolut incontinent de s'y faire construire un château. Les travaux commencèrent le 30 juin 1748; le 24 novembre 1750, le Roi y coucha pour la première fois. Il ne reste aujourd'hui du château de Bellevue qu'un très-faible débris, dont on a fait une habitation particulière connue dans le pays sous le nom de *Brimborion*.

génie fort borné. Elle ignoroit d'abord sa maladie, mais quand elle l'a connue, elle a assez mal reçu la visite de M. le curé de Saint-André, et elle est morte sans cérémonie.

La grande nouvelle dans Paris est la place de chancelier, dont M. d'Aguesseau paroît vouloir se démettre à cause de ses infirmités. On ne sait pas encore sur qui tombera le choix de cette première charge du royaume. On parloit aussi de l'ancien premier président Pelletier qui est retiré dans ses terres, en Bretagne, que le Roi estime fort et à qui il écrit quelquefois directement.

On ne sait rien de positif sur cette nouvelle : il est cependant vrai que M. d'Aguesseau a donné sa démission, car il est certain que M. le comte de Saint-Florentin, comme ayant le département de la maison du Roi, a été, mercredi 25, à Bellevue, recevoir les ordres du Roi, et qu'aujourd'hui, vendredi 27, il a été à huit heures du matin prendre les sceaux chez M. le chancelier d'Aguesseau, d'où il est revenu à son hôtel faubourg Saint-Honoré, avec M. d'Aguesseau fils aîné, conseiller d'État, lesquels sont partis à neuf heures avec les sceaux et les hoquetons pour Versailles, attendre le Roi qui doit y retourner ce soir.

Naturellement si la place de garde des sceaux avoit été destinée pour MM. de Maupeou, Blancmesnil ou Gilbert, M. le comte de Saint-Florentin auroit eu son ordre pour les porter directement chez celui qui auroit été nommé. Si c'est pour M. d'Argenson ou M. le contrôleur général, on ne les lui portera que demain matin, de la part du Roi, eux étant à Versailles. Mais aussi, si demain on ne sait pas qui est le nouveau chancelier ou garde des sceaux, on pourroit croire que c'est quelqu'un qui n'est ni à Versailles, ni à Paris, et à qui il faut envoyer un courrier.

Aujourd'hui 31 novembre, il n'est point encore question d'un chancelier et garde des sceaux. On avoit parlé

de M. Le Berthon, premier président du Parlement de Bordeaux, qui a agi, il y a quelque temps, avec beaucoup de prudence dans une famine qu'il y a eu dans cette grande ville. Mais c'est une raison pour lui donner une pension et non pas pour le nommer chancelier. Cet homme n'est ici connu de personne. Le bruit général est pour M. Pelletier, ancien premier président, qui étoit à Rosambo, en Bretagne.

On dit que le Roi a fait une réponse très-gracieuse à M. d'Aguesseau, sur sa démission, et qu'il lui a accordé cent mille livres de pension, savoir : soixante mille livres sur le sceau, et quarante mille livres sur le trésor royal, avec faculté à lui d'en transmettre et faire passer vingt-cinq mille livres sur la tête de celui de ses enfants qu'il voudra.

M. Chauvelin, ministre et ci-devant garde des sceaux, se porte bien. Il a pris le dessus des chagrins réels qu'il a essuyés. Il est à Grosbois et à Paris, à son choix. Il a quatre enfants : un fils de trente ans, fort mauvais sujet, dont il n'a pu faire quoi que ce soit, ni dans l'épée, ni dans la robe. Il y a sept à huit jours qu'on a dit que le marquis Chauvelin avoit été écrasé par son carrosse. Il est réellement mort, mais la vérité est qu'il s'est battu, bien à son corps défendant, avec un capitaine aux gardes que l'on dit M. Le Lièvre, frère de madame la procureuse générale Joly de Fleury, lequel lui a donné son affaire. Le père a soutenu cette nouvelle, ici, à Paris, ayant du monde chez lui, avec une fermeté sans pareille, et ne l'a dit à madame Chauvelin, sa femme, que le lendemain matin; mais elle a été très-mal du chagrin que cela lui a causé. M. Chauvelin a trois filles, l'une mariée à M. le comte Maulevrier, l'autre à M. le marquis de La Suze, et la troisième qui est à marier.

Par un édit donné à Fontainebleau et enregistré au Parlement le 25 novembre, le Roi établit une noblesse militaire, laquelle s'acquerra par les armes : tout offi-

cier général, maréchal de camp ou lieutenant général devient noble de droit et toute sa postérité, et jouira de tous les droits et priviléges de la noblesse; tout officier inférieur, chevalier de Saint-Louis, qui aura servi trente ans dont vingt ans de commission de capitaine, sera exempt de la taille sa vie durant quoique ayant quitté le service. Le même droit pour les capitaines, chevaliers de Saint-Louis, qui quitteront à cause de leurs blessures. Tout officier qui aura la croix de Saint-Louis, dont le père et l'aïeul auront acquis par leurs services l'exemption de la taille, sera noble de droit et sa postérité; le capitaine qui sera tué au service sera censé avoir accompli le temps marqué pour acquérir l'exemption de taille[1].

Cet écrit est fort bien dressé[2]; on voit bien qu'il part de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, homme de qualité et de très-ancienne noblesse militaire, qui étoit anciennement la seule voie pour l'acquérir[3]. Il paroissoit ridicule que le fils d'un lieutenant général des armées du Roi fût imposé à la taille dans les provinces, ou que le colonel-capitaine qui avoit passé toute sa vie à la guerre et qui se retiroit âgé fût à la merci d'un paysan dans les rôles des tailles, ce qui arrivoit tous les jours; tandis que les enfants d'un secrétaire du Roi et même de magistrats, souvent d'une naissance fort obscure dans le peuple, ont la pleine noblesse qui n'a d'autre titre que l'argent que leur père a ordinairement très-mal acquis, et qu'il a employé à une charge.

Le deuil pour les princesses du sang est ordinairement de onze jours, et il avoit été annoncé tel dans la *Gazette de France*; cependant le Roi ne l'a porté que huit jours,

1. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il faut ajouter ici : *Pour sa famille.*

2. La postérité a jugé comme Barbier, et la promulgation de l'édit ci-dessus a été regardée comme l'un des actes les plus sages du règne de Louis XV.

3. L'édit de 1600 sur le fait des tailles avait supprimé la noblesse acquise par les armes, comme l'article 248 de l'ordonnance de Blois avait supprimé celle acquise par les fiefs. *(Note de Barbier d'Increville.)*

ainsi que le public, pour mademoiselle de La Roche-sur-Yon.

Le Parlement met ordinairement le scellé chez les princes et princesses du sang. M. de Blair, conseiller de Grand'Chambre, chef du conseil de mademoiselle de La Roche-sur-Yon, a fait mettre le scellé par les officiers du Châtelet, parce qu'il en auroit trop coûté à appeler le Parlement. M. Blair a un legs de cinquante mille livres.

Le Parlement n'a droit de mettre le scellé que chez le premier prince du sang; mais pour les autres princes et princesses, cela n'est plus de droit; il faut que le Parlement soit requis par une requête, et alors il se transporte pour faire honneur au prince.

Décembre.

Mort du maréchal de Saxe. — Son testament. — Les uhlans. — La procession des captifs à Paris. — M. de Fresne réforme sa maison. — M. Lamoignon de Blancmesnil, chancelier de France. — M. de Machault, garde des sceaux. — Séparation de ces deux places. — Démission du chancelier avec date en blanc. — M. Lamoignon de Malesherbes. — M. de Beaumont, reçu duc et pair, donne à dîner. — Vers contre la marquise de Pompadour. — — Réflexions sur la conduite du Roi. — Tout le monde a des maîtresses; pourquoi le Roi n'en aurait-il pas? — De Gaville, officier aux gardes. — Un duel d'acteurs. — Les procureurs Huet et Montfeuillard. — M. de Machault et le Parlement. — Bons mots. — Ce que c'est que les *polissons*. — L'habit de M. de Saint-Florentin. — Les robes des dames. — Le sieur Coffin; refus des sacrements. — Enregistrement des lettres du garde des sceaux. — Le Châtelet et le Parlement instruisent sur le refus des sacrements au sieur Coffin. — Le curé Bouëttin décrété de prise de corps. — L'archevêque de Paris. — Intrigues des jansénistes; ils se confessent entre eux. — Le Roi a horreur des jansénistes. — Députation du Parlement auprès de l'archevêque. — Opposition de ce prélat. — M. Coffin se confesse.

La France vient de faire une grande perte : M. le maréchal comte de Saxe, maréchal général des armées de France, est mort dans le château de Chambord, le 30 novembre, âgé de cinquante-quatre ans, après huit jours de maladie : on dit une fluxion de poitrine pour avoir entré dans l'eau en chassant, et on dit de l'hydropisie qui lui a repris; bref, il est mort. Il avoit été nommé

duc de Courlande en 1726, mais jamais en possession, puisque le duc Ernest de Biren en Russie l'a été depuis sans en être aussi en possession. Le comte de Saxe, fils naturel du roi de Pologne Auguste, électeur de Saxe, et frère du roi de Pologne actuel, étoit oncle par conséquent de madame la Dauphine; il avoit les ordres de Pologne et de Saxe. La *Gazette de France*, peu exacte, fait entendre qu'il étoit chevalier des ordres du Roi[1], mais cela n'est pas; elle fait au surplus son éloge tel qu'il le méritoit, car c'étoit effectivement le plus grand homme de guerre qu'il y ait eu en France, et peut-être même, sans trop dire, qu'il y ait eu.

Comme il étoit protestant, son corps est resté en dépôt à Chambord sous un lit de parade; on a envoyé en Saxe pour savoir les intentions du roi de Pologne où on le transportera, attendu qu'on ne peut pas ici l'enterrer en terre sainte. On croit qu'on le transportera à Strasbourg, où il y a un cimetière pour les protestants. Il s'étoit fait naturaliser il n'y a pas deux ans.

Il a fait un testament; il fait légataire universel M. le marquis de Bellegarde; il avoit de grosses pensions du Roi, mais d'ailleurs fort riche en argent, peut-être en pays étranger, d'autant qu'il doit avoir beaucoup amassé dans toutes ses campagnes. Le marquis de Bellegarde a épousé sa sœur, une fille naturelle du roi Auguste.

Il avoit à Chambord son régiment de uhlans qui coûtoit beaucoup au Roi, et sur lequel le comte de Saxe gagnoit considérablement. Ce régiment même tourmentoit et pilloit un peu trop tous les villages des environs de Chambord.

Le comte de Saxe, par son testament, prie le Roi de conserver son régiment de uhlans, et le gouvernement de Chambord à M. le comte de Frise, son neveu, à qui en ce cas il lègue tous ses haras, chevaux et bagages du

1. C'est-à-dire des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Il fallait pour être admis dans ces ordres, professer la religion catholique.

régiment. Mais il y a toute apparence que le Roi cassera ce régiment, qui est absolument inutile et qui coûte beaucoup par an.

Les religieux de la Mercy[1] et ceux des Mathurins[2], destinés à la rédemption des captifs, ont racheté cette année à Alger près de deux cents esclaves françois, qu'ils ont ramenés à Paris suivant la coutume, pour les montrer processionnellement dans tous les quartiers de la ville, et retirer des aumônes dans les rues pour fournir soit à renvoyer ceux-ci dans leur pays, soit à faire de nouveaux fonds pour en racheter d'autres. Leurs processions doivent commencer le 9 de ce mois et se continuer pendant quatre jours.

Après la démission de M. d'Aguesseau, M. de Fresnes, conseiller d'État, son fils cadet, a fait un état de réformation dans sa maison. On a renvoyé, du 29 novembre au 1er décembre, tous les officiers de cuisine et d'office, des valets de chambres, laquais; on a réformé aussi l'écurie; en sorte que M. le chevalier d'Aguesseau reste avec un très-petit train, comme s'il n'avoit pas beaucoup de bien, quoique avec cent mille livres de pension.

Les domestiques se sont plaints d'être ainsi renvoyés du jour au lendemain sans leur donner le temps de se retourner; on a regardé cela comme vilenie de la part de M. de Fresnes, qui n'est déjà pas trop aimé dans le public; mais il y a peut-être une raison de politique de sa part. Il se peut faire que M. d'Aguesseau eût fait, par un testament, des legs à tous ses domestiques, en cas qu'ils fussent à son service à son décès; si on avoit conservé tous ses domestiques jusqu'à la fin de l'année, comme cela étoit naturel, il étoit à craindre que M. d'Aguesseau, dans l'état où il est depuis longtemps et par

1. Les Pères de la Mercy, dont le nom venait de *merces*, *rançon*, furent établis à Barcelone, en 1218, par saint Jean de Nolasque, gentilhomme français, natif du Lauraguais.

2. L'ordre des Mathurins ou *Trinitaires* eut pour fondateurs, en 1198, saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.

la révolution que lui a causée sûrement cette démission, ne vînt à mourir dans l'intervalle, et on a voulu éviter les suites du testament.

Depuis quelques jours les bruits changent sur la place de chancelier[1]; il n'est plus question de M. le premier président Pelletier. On dit aussi que cette place ne s'offre que sous des conditions, et qu'il l'a peut-être refusée, aimant mieux vivre dans ses terres. On n'est cependant pas sûr de ce refus; mais on parle beaucoup à présent de M. de Machault, contrôleur général.

Enfin l'affaire du chancelier qu'on attendoit avec impatience a eu son dénoûment. Mercredi 9 de ce mois, M. le comte de Saint-Florentin est venu à Paris apporter les ordres du Roi.

M. Lamoignon de Blancmesnil, premier président de la Cour des Aides, depuis deux ou trois ans, a la charge de chancelier de France, et M. de Machault, contrôleur général, a la commission de garde des sceaux, et ils seront tous les deux ensemble. La place de chancelier de France vaut au moins cent mille francs par an, et celle de garde des sceaux vaut cent vingt mille livres plus ou moins, selon qu'il y a des expéditions au sceau.

On dit que c'est la première fois, et qu'il n'y a point d'exemple qu'on ait divisé ces deux grandes places. Dans le cas de mort ou de démission d'un chancelier qui avoit les sceaux, il arrive souvent d'ôter les sceaux à un chancelier, auquel cas arrivant la mort ou la démission du chancelier, on pourroit en nommer un et conserver les sceaux à celui qui les auroit; mais ici on divise en même temps les deux places. Ainsi on ne dira plus qu'un

1. Le chancelier était le chef de tous les conseils et président-né de toutes les cours de justice. Il veillait à l'exécution des lois dans le royaume. On créa des gardes des sceaux au seizième siècle, soit pour soulager un chancelier malade ou affaibli par l'âge, soit pour écarter un chancelier inamovible et lui enlever tout pouvoir. Ces officiers étaient chargés du sceau royal et l'apposaient aux ordonnances des souverains; ils présidaient à la transcription des lois. CHÉRUEL.

chancelier, sans les sceaux, est un apothicaire sans sucre, ce qui avoit passé en proverbe; ce sont toujours deux grandes places en Cour, quoique séparées. Apparemment qu'on a aussi divisé leurs fonctions; on ne sait pas encore quel sera ce partage.

Cette division donne lieu à bien des raisonnements : on croit qu'il y a peut-être plusieurs édits ou déclarations concernant soit le clergé, soit d'autres systèmes nouveaux à sceller; ce qui a fait donner les sceaux à M. de Machault, ministre d'État et contrôleur général.

On dit plus : dans Paris, on croit que la charge de chancelier n'a été donnée qu'à condition par M. de Lamoignon de donner en même temps une démission, la date en blanc, pour laisser le Roi le maître de changer un chancelier quand il le jugeroit à propos, au lieu que jusqu'ici on tenoit pour maxime du royaume qu'on ne pouvoit pas faire sortir un chancelier de place qu'en lui faisant son procès, et on ne pouvoit faire autre chose, dans le cas de mécontentement de la Cour, que lui ôter les sceaux. Ce qui donnoit lieu à des plaintes contre le gouvernement, quand il s'agissoit de quelque chose dont le public n'étoit pas content.

On dit donc que c'est à cause de cette condition que M. le premier président Pelletier a refusé, s'il est vrai qu'on lui ait offert la place.

Dans la *Gazette* du 12 de ce mois, il n'est parlé en aucune façon de M. le chancelier d'Aguesseau ni d'une démission de sa part; il est simplement dit que le Roi a donné la charge de chancelier au sieur Lamoignon de Blancmesnil et qu'il a nommé garde des sceaux le sieur de Machault.

Tout le monde parle, en général, de la démission donnée par M. de Lamoignon; on le blâme d'avoir accepté à cette condition, par la raison que l'idée du gouvernement est d'étendre par là le despotisme le plus qu'il est possible. Voilà la planche faite, et il en sera de

même dans la suite. On changera le chancelier toutes les fois que la Cour sera mécontente, et le Roi ou les ministres seront bien plus les maîtres; mais aussi on aura fait faire attention au Roi à tous les embarras que l'on a eus avec M. d'Aguesseau, à qui on a ôté deux fois les sceaux et qu'on a exilé à Fresnes.

On parle différemment de la division de ces deux places : les uns disent que c'est peut-être pour réunir les sceaux à la chancellerie, après les opérations du contrôleur général; d'autres que c'est pour donner dans quelque temps la charge de chancelier à M. de Machault, pour récompense de ce qu'il aura fait. Mais aussi le système de la Cour est peut-être de diviser dorénavant ces deux places, dont l'une est une charge et l'autre une commission, pour ne pas réunir tant de pouvoir sur une même personne, pour gratifier et honorer deux personnes qui auront servi l'État dans d'autres places. On verra, par la suite, l'idée et le projet de la Cour.

Ce qui est à craindre dans ces changements, c'est un temps de régence, pendant une minorité, d'un premier ministre prince du sang, comme nous avons vu, qui pourroient être retenus par un chancelier, par le Parlement, et qui, étant maîtres de déposséder les premiers magistrats, peuvent causer bien du mal à l'État.

D'autres prétendent que cette démission anticipée du chancelier est un conte de Paris, que cela n'est pas véritable, d'autant que par là cette charge dégénéreroit en commission, et que dans la lettre de cachet du Roi, adressée au Parlement pour lui faire savoir la nomination d'un nouveau chancelier, il n'en est pas parlé. Il y a plus, cette précaution est inutile dans l'idée du despotisme; on ôte les sceaux, on exile le chancelier, et le garde des sceaux nouveau est vice-chancelier et fait toutes les fonctions.

Ce n'est pas une raison. Si une fois la place de chancelier est réputée charge ou office, il faudroit un édit

du Roi pour supprimer la charge et la remettre en simple commission. On n'a pas voulu prendre cette voie qui feroit trop d'éclat ; on laisse subsister la charge et l'office, mais pour être maître du titulaire. On pourroit s'être muni de sa démission signée, la date en blanc, pour en faire usage en temps et lieu.

Quoi qu'il en soit, M. le chancelier de Lamoignon a demandé au Roi, le 11, la grâce de laisser M. d'Aguesseau, le reste de sa vie, dans l'hôtel de la Chancellerie, place de Vendôme, pour lui éviter, dans l'état où il est, le chagrin et l'embarras de déménager avec toute sa famille, d'autant qu'il a une bibliothèque considérable, et par là M. le chancelier de Lamoignon restant dans son hôtel, au Marais, rue Pavée[1], cela lui évitera la dépense d'un déménagement pour meubler l'hôtel de la Chancellerie qui est très-vaste.

M. Lamoignon de Malesherbes, fils du chancelier, reçu en survivance de la charge de premier président de la Cour des Aides, a été installé dans cette place lundi 14 de ce mois, après avoir fait lecture d'une lettre de cachet du Roi à cet effet; après quoi, il a donné un dîner à la première Chambre, et donnera successivement à dîner aux deux autres.

C'est un homme de trente ans, très-poli et qui a de l'esprit, qui s'est plus adonné aux sciences qu'aux exercices de magistrature, et à qui un peu plus de temps d'apprentissage auroit pu être utile; mais il s'en tirera. Aussi M. le chancelier, dans sa première audience du 12, pour recevoir les compliments, disoit-il à tous les messieurs de la Cour des Aides qu'il leur demandoit pour son successeur les mêmes bontés qu'ils avoient eues pour lui, et il a reçu, en général, tous ceux qui viennent lui faire compliment avec une aisance, une présence d'esprit et une politesse infinies.

Mardi 22 décembre, M. de Beaumont, archevêque de

1. A l'angle de la rue des Francs-Bourgeois.

Paris, a été reçu duc et pair au Parlement; son duché n'est que laïque et non ecclésiastique[1].

Pour honorer apparemment sa réception, M. le duc de Chartres a choisi ce jour-là pour venir prendre séance à la Grand'Chambre pour la première fois; il y est venu en pompe à cinq carrosses remplis de gens de qualité attachés par des charges de chambellan, de premier écuyer, de gentilshommes, tant à M. le duc d'Orléans qu'à lui. Il y avoit derrière son carrosse vingt-quatre pages. Le comte de Charolois et le comte de Clermont, princes du sang, ont assisté à cette cérémonie, ainsi que nombre de ducs et pairs, qui ont été au Palais. Le prince de Conti est indisposé et n'y étoit pas; il est beau-frère de M. le duc de Chartres.

Le soir à cinq heures, M. l'archevêque de Paris a donné un grand dîner à cinquante personnes; les princes du sang n'y étoient pas, mais plusieurs ducs et pairs, le premier président, présidents à mortier et des conseillers de la Grand'Chambre. La table étoit préparée pour soixante-dix couverts, le repas étoit très-magnifique.

Un officier aux gardes, chevalier de Malte, s'est avisé de faire quatre mauvais vers sur le château de Bellevue et en même temps contre le Roi et madame la marquise de Pompadour, qui ont d'autant mieux couru tout Paris que cela est facile à retenir :

Fille d'une sangsue, et sangsue elle-même;
Poisson d'une arrogance extrême,
Étale en ce château, sans crainte et sans effroi,
La substance du peuple et la honte du Roi.

En bonne foi, que cela veut-il dire? ce château n'a coûté plus qu'un autre, que par les travaux qu'il a fallu

1. Les pairs ecclésiastiques, au nombre de six, étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Noyon et de Châlons-sur-Marne. DE LA VILLEGILLE.

faire pour couper la montagne au-dessous de Meudon, ce qui a fait travailler et gagner bien du monde, car du reste on critique ce château pour être trop petit. Un fermier général en feroit faire un plus grand.

A l'égard de honte, que veut dire le public qui, en général, doit être toujours regardé comme un sot par les gens sensés? Si c'est parce que le Roi a une maîtresse, mais qui n'en a pas? Hors M. le duc d'Orléans, qui est retiré à Sainte-Geneviève et qui est très-méprisé avec raison[1].

M. le comte de Charolois tient, depuis près de vingt ans, madame de Courchamp, femme d'un maître des Requêtes, en chartre privée, laquelle il a enlevée, qu'il tient en captivité et malgré elle, et qui auroit été bien plus heureuse dans sa maison.

M. le comte de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, a publiquement mademoiselle Le Duc, qui étoit une danseuse de l'Opéra; elle passe les trois quarts de l'année à Berny, maison de plaisance de l'abbé, où elle tient et fait les honneurs de la table; elle a une belle maison dans la rue de Richelieu, où le prince passe quelquefois huit jours. On y fait des concerts. Les pères de l'abbaye qui ont à faire au prince viennent l'y trouver le matin; le prince ne loge point dans le palais abbatial. Cela se passe au vu de tout le monde et l'on ne dit mot. Sur vingt seigneurs de la Cour, il y en a quinze qui ne vivent point avec leurs femmes et qui ont des maîtresses; rien n'est même si commun à Paris entre particuliers : il est donc ridicule de vouloir que le Roi, qui est bien le maître, soit de pire condition que ses sujets et que tous les rois ses prédécesseurs.

Le Roi a parfaitement fait la guerre; qu'il profite du temps de la paix pour ranger le dedans de son royaume,

1. Toute la morale du dix-huitième siècle est résumée dans cette phrase. Comme révélation historique, c'est sans aucun doute l'une des plus curieuses que Barbier ait écrites.

pour prévenir les événements d'une guerre, les desseins et les alliances de ses ennemis et qu'il fasse des établissements utiles et glorieux à la nation, comme il y a quelque apparence qu'on y travaille, et c'est le moyen d'être un grand prince dans l'histoire.

Cet officier aux gardes a été pris, il est convenu d'être l'auteur de ces vers. Il a été condamné à un an et un jour de prison au château de Pierre-Encise et ensuite relégué dans l'île de Malte, attendu sa qualité de chevalier de l'ordre. Ce châtiment doit paroître doux.

Un autre officier aux gardes, nommé de Gaville, dont le père étoit un peu dur pour l'argent, a voulu lui faire augmenter sa pension. Il s'est adressé à sa mère d'abord, un matin qu'elle étoit encore au lit. La conversation s'est échauffée. Un valet de chambre a voulu raisonner, le fils l'a battu jusqu'à vouloir le tuer. Le père est venu au bruit, le fils s'est jeté à la gorge de son père jusqu'au dernier excès. Le père a envoyé chercher le commissaire Lecomte pour lui rendre plainte. Celui-ci, après l'avoir reçue et laissé passer la première fureur du père, lui en a prudemment représenté les suites, si la justice étoit une fois saisie. On a jeté la plainte au feu, le père a obtenu une lettre de cachet et l'officier aux gardes, après avoir été cassé, est exilé et enfermé pour toute sa vie aux îles de Sainte-Marguerite.

Deux comédiens se sont battus en duel il y a huit à dix jours, au sujet d'un rôle à faire, l'un nommé Ribou, fils d'un libraire de la rue Saint-Jacques, et l'autre Roselly, assez bons acteurs tous les deux. Roselly, qui savoit la supériorité de Ribou dans les armes, ne vouloit pas se battre; une actrice nommée mademoiselle Gautier l'a piqué d'honneur. Il s'est battu, quoique les premiers gentilshommes de la Chambre eussent réglé le différend sur le rôle en question, ce qui rend l'affaire bien plus grave pour Ribou. Celui-ci a donné deux coups d'épée à Roselly qui a été d'abord mal pansé. Il a

même voulu paroître dans les chauffoirs de la comédie pour assoupir la chose. La gangrène s'est mise à sa plaie; il est mort le lendemain. Les comédiens ont donné vingt-cinq louis à Ribou et il est parti pour les pays étrangers.

Autre histoire entre deux procureurs au Parlement, l'un nommé Monfeuillard et l'autre Huet, pour des papiers que celui-ci ne vouloit pas rendre à son confrère. Après des altercations et querelles réitérées à ce sujet, la veille de la fête de Noël, les deux procureurs étant au Palais en robe, Monfeuillard, qui est un grand homme de quarante-cinq ans, a guetté le sieur Huet dans les galeries derrière la Grand'Chambre qui vont aux Chambres des Enquêtes. Il avoit un nerf de bœuf dans son manchon, il est tombé sur Huet à grands coups sur la tête et sur le visage. Il l'a mis tout en sang, ce qui a fait grand bruit; d'autant que cela devient assassinat prémédité. Huet a, dit-on, rendu plainte au lieutenant général Bailly du Palais qui a permis d'informer. Les fêtes ont tout suspendu, il s'agit de ce que cela deviendra. On dit qu'on a vu Monfeuillard à la messe aux Grands-Augustins dans une contenance fort tranquille. On saura ce que cela deviendra.

Il y a eu quelque difficulté au Parlement sur les lettres de M. de Machault, garde des sceaux, en ce qu'elles contenoient « aux mêmes droits, honneurs et prérogatives que le chancelier. » Le droit du chancelier est de présider dans tous les Parlements et tribunaux du royaume. Messieurs du Parlement, dans cette nouveauté, ont fait attention qu'ils ne connoissoient qu'un chef de la justice et qu'ils n'avoient pas deux supérieurs. Ils ont communiqué ces lettres à M. le chancelier pour en conférer avec lui, et l'on dit que M. de Machault s'en est rapporté à tout ce qu'ils arrangeroient à cet égard. Les lettres ont été enregistrées avec des modifications que le garde des sceaux ne puisse prendre aucune part dans

tout ce qui regarde l'administration de la justice.

On a fait des plaisanteries dans le public; on dit que le chancelier n'aura pas besoin de lunettes, parce qu'il a été formé à Bellevue. Bon mot sur le château de madame la marquise.

On dit encore que M. de Machault a étrillé et bridé le clergé et qu'il va le seller, à cause des sceaux.

En tout cas on attend, au mois de janvier prochain, plusieurs édits et déclarations.

Le Roi est parti, aujourd'hui 28 au soir, de Versailles, pour aller coucher au château de Bellevue jusqu'à jeudi au soir. Ils y auront du froid de la première main. Ils y sont, tant hommes que femmes, vingt ou vingt-cinq au plus, en comptant les *polissons*; c'est ainsi qu'on nomme ceux qui vont y souper et qui ne restent point à coucher. Comme le logement n'est pas grand, le Roi nomme tour à tour ses favoris, pour être de tout le voyage, et les ministres en sont les uns après les autres. Cela roule principalement entre M. le comte d'Argenson et M. le comte le Saint-Florentin; car M. le contrôleur général, aujourd'hui garde des sceaux, ne peut plus manger avec le Roi, comme homme de robe

J'ai vu l'habit d'ordonnance de ce château de M. le comte de Saint-Florentin : c'est un drap fin, pourpre, avec une fort belle broderie d'or, en bordé, et en boutonnières assez larges, doublé d'un satin blanc, avec une veste d'un satin gris-blanc, travaillé d'un dessin chenillé, en pourpre, et un grand bord de quatre doigts, d'une broderie d'or mat sans fleurs ni dessin. Les femmes ont des robes de la même étoffe que ces vestes, tout unies, sur or. Tous les valets de chambre des seigneurs sont habillés d'un drap vert avec un bordé et des boutonnières d'or. Madame la marquise n'a donné que le drap et l'étoffe de la veste, et apparemment le dessin de la broderie qui est uniforme et qui revient pour l'habit et la veste à près de onze cents livres. Les habits des

valets de chambre sont aussi aux dépens des maîtres. Elle a aussi donné l'étoffe des robes aux dames.

Autre histoire dans Paris. Le jeune Coffin, conseiller au Châtelet, neveu de M. Coffin, principal du collége de Beauvais, janséniste, dont l'histoire est ci-devant, est tombé malade depuis quelque temps; et cette maladie est devenue si grave, qu'il a été question de lui faire reconnoître la Constitution comme article de foi et règle de l'Église et de l'État, pour réparer le scandale qu'il avoit causé à la mort de son oncle. M. Coffin a prétendu que, lui laïque, il n'étoit point obligé à cela. Refus des sacrements par M. le curé; plainte à M. l'archevêque de Paris. Le curé a soutenu son refus devant deux grands vicaires, dont l'un étoit ouvertement pour le curé, et l'autre pour la douceur. M. l'archevêque les a, dit-on, laissé dire, et n'a rien décidé.

Des conseillers du Châtelet, instruits de ce fait, en ont rendu compte à M. le lieutenant civil, qui a été voir M. l'archevêque de Paris, lequel avoit promis au magistrat d'envoyer dans la journée un ecclésiastique pour confesser le sieur Coffin, et qu'il ne falloit qu'un certificat de confession pour administrer les sacrements. Mais l'archevêque n'a pas tenu parole, personne n'est venu pour confesser, et les fêtes se sont passées, non pas sans des menées secrètes des deux partis.

La maladie est devenue plus sérieuse, quoique le malade n'ait que vingt-huit ans. Cela a fait du bruit et du scandale, qui a fait murmurer les officiers du Châtelet de Paris. Mais quoi qu'il en soit, ce matin 29 mardi, le Parlement étant assemblé pour les lettres de M. le garde des sceaux, on a vu arriver au palais M. d'Argouges, lieutenant civil, à la tête du Châtelet, pour porter leurs plaintes au Parlement, sur le refus des sacrements, par M. le curé de Saint-Étienne, à un des conseillers du Châtelet.

Cette affaire peut devenir grave. Comme le Parlement

étoit encore assemblé à plus d'une heure, on ne sait pas ce qui aura été fait.

Le plus singulier de cette affaire est que ce M. Coffin, qui a épousé, il y a environ deux ans, la fille de madame Étienne, qui est une grosse libraire, a été fort débauché dans sa jeunesse, et qu'il est public et notoire dans le quartier qu'il meurt de la v..... dont on ne l'a pas, dit-on, traité convenablement, ou trop tard. En sorte qu'en même temps qu'on lui refuse les sacrements, comme grand janséniste qui refuse d'accepter la Constitution, il se trouve que ce bon janséniste n'est autre chose qu'un v..... et un débauché, qui a couru dans sa vie toutes les catins de Paris. Cela est fort plaisant.

On dit même que, dès le commencement du mariage, il y a eu du bruit dans le ménage pour cette maladie. On cache et on désavoue cela autant que possible, principalement pour l'honneur du jansénisme. On dit que c'est un abcès dans la poitrine.

Les lettres et provisions du garde des sceaux ont été enregistrées mardi 29, en la Grand'Chambre, toutes les Chambres assemblées. On dit qu'il est difficile, dans ces lettres, d'y employer les mêmes droits et prérogatives que dans celles du chancelier, pour présider à tous les Conseils, etc. Cependant, il y a de la modification dans l'arrêt d'enregistrement : « sans que tous les droits y énoncés lui donnent le titre et le droit de chef de la justice, » n'y ayant que le chancelier seul.

On dit aussi que, quand, outre le chancelier, il y a un garde des sceaux dont on présente les lettres, il est d'usage, avant de les enregistrer, que le Parlement fasse une députation au chancelier, pour l'avertir, pour ainsi dire, du fait, et lui demander son consentement; ce qui n'est en ce cas qu'une politesse de forme, et que cela s'est fait ainsi à M. de Lamoignon, qui a répondu, en remerciant le Parlement de son attention, que le Roi ne lui avoit pas fait l'honneur de lui confier la garde de son sceau.

Mais l'affaire du sieur Coffin est bien sérieuse et pouvoit avoir de grandes suites.

M. le lieutenant civil, à la tête du Châtelet en corps, est donc entré dans la Grand'Chambre, les Chambres assemblées, a rendu compte du fait. Il a fait, à ce que l'on dit, un très-beau discours et fort pathétique, sur un objet aussi intéressant que le refus des sacrements à un magistrat laïque, à qui il ne convenoit pas de demander un certificat de confession, sous prétexte de la Constitution.

On dit que M. Coffin avoit fait faire trois réquisitions par des notaires à M. le curé de Saint-Étienne, de venir le confesser; et qu'il avoit refusé de se rendre à la maison du sieur Coffin.

Le Parlement, après avoir entendu le discours et la dénonciation des officiers du Châtelet, a délibéré jusqu'à plus de trois heures. Il a été arrêté que les Chambres demeureroient assemblées, pour revenir à cinq heures précises. Messieurs ont été dîner dans l'intervalle; et qu'un huissier de la Cour iroit avertir et ordonner au sieur Bouëttin, curé de Saint-Étienne-du-Mont et religieux de l'abbaye de Sainte-Geneviève, de se rendre en la Chambre.

On dit qu'il a d'abord fait refus de se rendre au Parlement, en disant qu'il n'étoit pas son justiciable sur le fait dont il s'agissoit; et que, sur cette réponse, on avoit envoyé trois huissiers de la Cour lui réitérer de se rendre en la Cour, avec ordre de l'y amener.

Le curé y est venu avant cinq heures.

On l'a fait entrer. Le premier président lui a dit que la Cour l'avoit mandé pour lui rendre compte de sa conduite, et lui déclarer les motifs qui l'avoient déterminé à refuser la confession au sieur Coffin.

Le curé a répondu : « Monseigneur, j'ai rendu compte à monseigneur l'archevêque, mon supérieur, des raisons qui m'y ont déterminé selon ma conscience; si monsei-

seigneur l'archevêque m'ordonne de lui administrer les sacrements, j'obéirai sur-le-champ. »

Le premier président lui a répliqué qu'il ne répondoit pas catégoriquement à la demande de la Cour qui lui demandoit les motifs. Le curé a répondu qu'il n'avoit point d'autre réponse à faire, et qu'il attendoit, à cet égard, les ordres de son supérieur.

On l'a fait retirer.

Après avoir été aux opinions, on a dit à messieurs les gens du Roi de prendre des conclusions; sur quoi ils ont demandé à se retirer dans leur parquet pour en délibérer.

Les gens du Roi rentrés, M. d'Ormesson, premier avocat général, a parlé sur l'indécence du curé dans ses réponses à la Cour, sur l'importance de la matière; il a conclu au décret de la prise de corps contre le curé, et, en même temps, qu'il croyoit convenable que la Cour se retirât devers le sieur archevêque de Paris pour l'inviter à envoyer un ecclésiastique pour confesser et administrer les sacrements au sieur Coffin.

On a été aux opinions, et l'on dit que presque tout d'une voix, même de la part des conseillers clercs, on a été d'avis de décréter le sieur Bouëttin, curé de Saint-Étienne, lequel étoit, en attendant, dans le parquet des huissiers, à leur garde; et sur-le-champ des huissiers se sont emparés dudit sieur curé et l'ont fait descendre dans les prisons de la Conciergerie, et même au secret.

A l'égard de l'archevêque de Paris, la difficulté a été de savoir qui on enverroit de la part de la Cour : un huissier, un greffier, un secrétaire de la Cour, ou un de messieurs les conseillers; et enfin la Cour a chargé messieurs les gens du Roi, pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, attendu que c'étoient eux qui avoient ouvert cet avis, de s'y transporter sur l'heure pour l'inviter à ce que dessus, et que, si on ne le trouvoit pas chez lui, de le faire avertir pour s'y trouver le lende-

main, 30, à huit heures du matin, les Chambres restant assemblées.

L'archevêque de Paris ne s'est pas trouvé chez lui. Les uns disent qu'il avoit fait mettre ses chevaux à sa voiture et s'en étoit allé à sa maison de campagne de Conflans, d'où il n'étoit pas revenu; d'autres, qu'il étoit au bureau des pauvres, où on l'a fait avertir pour demain mercredi.

Voilà ce qui s'est passé le mardi 29, dont sans doute M. le comte d'Argenson, secrétaire d'État de Paris, et le Roi même, quoiqu'au château de Bellevue, ont été informés par des courriers soit de l'archevêque, soit du premier président, et assurément ils ne s'attendoient pas à pareille scène au château de Bellevue.

Tout le monde est curieux de la suite de cet événement, qui compromet le Parlement d'un côté, et, d'un autre, l'archevêque de Paris, l'abbaye de Sainte-Geneviève, les curés de Paris. En voilà un dans les prisons.

Toute cette affaire est suscitée par les jansénistes, pour faire un coup d'éclat; car le petit Coffin, conseiller au Châtelet, n'est, dans le fond, ni janséniste, ni moliniste. On l'avoit déjà fait agir dans l'affaire de son oncle; il a deux tantes, sœurs du défunt Coffin, qui sont véritables jansénistes, et dont il attend la succession. Ce n'est pas la confession qui les embarrasse, car entre eux ils se confessent et s'administrent, dit-on, les sacrements secrètement sans s'embarrasser autrement des pouvoirs de l'archevêque, ce qui devient un manque de discipline et de subordination très-dangereux.

Il y a plus. On dit que ce curé de Saint-Étienne a été plus d'une fois chez le sieur Coffin pendant sa maladie; mais c'est un cerveau brûlé qui s'obstinoit à lui faire accepter la constitution, sinon qu'il ne pouvoit pas, en conscience, le confesser. C'étoit pour se venger personnellement de ce que le sieur Coffin lui avoit suscité à la mort de l'oncle.

Les jansénistes ont saisi cette occasion pour faire un coup d'éclat ; ils ont excité et piqué d'honneur le lieutenant civil et les conseillers du Châtelet sur l'affront qu'on faisoit à leur confrère, et ils ont prévenu, pendant les fêtes de Noël, messieurs du Parlement, dont une grande partie est antichée du jansénisme, qui est en horreur à la Cour. Le Roi regarde un janséniste non-seulement comme un hérétique, mais comme un homme dangereux.

Mercredi 30 décembre, le Parlement s'est assemblé. Les gens du Roi sont partis à huit heures du matin pour se rendre chez l'archevêque, et n'en sont revenus qu'à dix heures. On a été étonné que les gens du Roi aient accepté cette commission, d'autant qu'ils ne marchent que pour aller au Roi de la part du Parlement.

M. l'archevêque de Paris a fort bien reçu ces messieurs; il a marqué bien du respect pour le Parlement Il leur a dit même que le certificat de confession ne s'exigeoit ordinairement que dans les auberges, pour les gens qu'on ne connoissoit pas, mais non pour les personnes domiciliées. Celà s'est passé en compliments; mais il s'agissoit de commettre un ecclésiastique pour confesser. Sur la réponse des gens du Roi, le Parlement a continué sa procédure.

Le curé de Saint-Étienne a été interrogé. Cet emprisonnement l'avoit un peu troublé et radouci; il avoit pleuré en descendant à la Conciergerie. Il a répondu plus poliment, et qu'il n'avoit point eu intention de manquer de respect à la Cour.

Le Parlement est resté assemblé jusqu'à dix heures du soir; il y a eu arrêt qui a ordonné que le frère Bouëttin, curé de Saint-Étienne, seroit élargi; qu'il lui seroit fait injonction d'être à l'avenir plus circonspect envers la Cour, et l'a condamné en trois livres d'aumône; et, quant au fond de l'affaire qui regarde le refus des sacrements, il en seroit informé.

Le curé de Saint-Étienne est sorti de prison mercredi, à dix heures du soir, et s'en est retourné chez lui après avoir eu la petite réprimande de la Cour. Le même jour, à dix heures du soir, M. Rolland, conseiller de Grand'-Chambre, commis par l'arrêt pour informer, s'est transporté chez le sieur Coffin, conseiller au Châtelet, pour prendre sa déclaration sur ce qui s'étoit passé, et il n'en est sorti qu'à deux heures après minuit. Mais malheureusement, dans ce procès-verbal, M. Rolland a oublié de faire prêter serment à M. Coffin.

Jeudi 31, quand ce procès-verbal a été présenté à l'assemblée des Chambres, on a reconnu cette nullité, et il a fallu recommencer toute la procédure.

Pendant ce temps-là, le malade avoit la complaisance de ne point mourir; mais point de confesseur. Le Parlement a renvoyé M. Dufranc, greffier et secrétaire de la Cour, auprès de M. l'archevêque, pour mettre ordre à cela. L'archevêque a dit qu'il n'avoit pas d'autre réponse à faire que celle qu'il avoit faite à messieurs les gens du Roi. Il ne vouloit pas apparemment reconnoître les ordres du Parlement.

Cependant M. le lieutenant civil alloit et chez le sieur Coffin et chez M. l'archevêque, par voie de conciliation et apparemment de concert entre eux. M. Coffin a requis M. le curé de Saint-Paul, qui est un homme de conséquence, et point suspect, de le venir confesser. L'archevêque a, dit-on, écrit à M. le curé de Saint-Paul. Quoi qu'il en soit, il est venu confesser, dans la journée, M. Coffin, et, le soir, un prêtre de la paroisse de Saint-Étienne lui a apporté les sacrements; en sorte que l'objet du scandale a été levé.

Voilà bien des cérémonies et de l'embarras pour un malade à l'extrémité.

Le Parlement, de son côté, en examinant le fond de l'affaire qui regarde la confession, certificat et billet de confesseur, et les sacrements, a pris un tempérament.

Il y a eu arrêté de la Cour, par lequel il est dit que messieurs les gens du Roi se transporteront à Versailles pour rendre compte au Roi de ce qui avoit été fait, des démarches de la Cour auprès de M. l'archevêque, de ses réponses; pour représenter audit seigneur Roi les conséquences de cette affaire pour la tranquillité de ses sujets, le maintien de ses droits et l'abus que l'on faisoit de l'autorité ecclésiastique, sous prétexte d'un usage d'exiger des certificats de confession, qui n'étoit autorisé par aucune loi.

Il est de fait, dans le quartier, que, le premier jour de l'an, le curé de Saint-Étienne est venu voir M. Coffin dans son lit, lui a demandé son amitié; qu'il ne lui en vouloit point de tout ce qui s'étoit passé, et qu'il l'a embrassé. Le curé de Saint-Étienne a officié ce jour-là à sa paroisse, où il est bien haï.

M. Coffin n'est point encore mort; on dit cependant qu'il n'en peut pas revenir. Il est certain que pour des gens du commun, ce nom-là, tant pour l'oncle que pour le neveu, aura fait bien du bruit et aura place plus qu'un autre dans les histoires. C'est ainsi qu'a fini l'année 1750.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

APPENDICE

CHANSON SUR L'AIR DES TREMBLEURS, QUI EST DANS UN OPÉRA.

Les grands seigneurs s'avilissent,
Les financiers s'enrichissent,
Tous les Poissons s'agrandissent,
C'est le règne des vauriens.
On épuise la finance
En bâtiments, en dépense;
L'État tombe en décadence,
Le Roi ne met ordre à rien, rien, rien, etc.

—

Une petite bourgeoise
Élevée à la grivoise
Mesure tout à sa toise,
Fait de la Cour un taudis.
Le Roi, malgré son scrupule,
Pour elle froidement brûle;
Cette flamme ridicule,
Excite dans tout Paris, ris, ris, etc.

—

Cette catin subalterne
Insolemment le gouverne,
Et c'est elle qui décerne
Les honneurs à prix d'argent;
Devant l'idole tout plie,
Le courtisan s'humilie;
Il subit cette infamie,
Il n'est que plus indigent, jean, jean, etc.

—

La contenance éventée,
La peau jaune et truitée,

Et chaque dent tachetée,
Les yeux fades, le cou long,
Sans esprit, sans caractère,
L'âme vile et mercenaire,
Le propos d'une commère,
Tout est bas dans la Poisson, son, son, etc.

—

Si dans les beautés choisies
Elle étoit des plus jolies;
On pardonne les folies
Quand l'objet est un bijou;
Mais pour si mince figure
Et si sotte créature,
S'attirer tant de murmure,
Chacun pense le Roi fou, fou, fou, etc.

—

Il est vrai que, pour lui plaire,
Le beau n'est pas nécessaire;
Vintimille a su lui faire
Trouver son minois joli.
Aussi dit-on que d'Estrade,
Si vilaine, si maussade,
Aura bientôt la passade
Dont elle a l'air tout bouffi, fi, fi, etc.

—

AUTRE CHANSON

Sur l'air : *Lanturelu.*

Si vous voulez faire,
Dans le temps présent,
La plus mince affaire,
Il faut de l'argent;
Parlez à d'Estrade, elle reçoit un écu,
Lanturelu, etc.

—

Si vous voulez être
Sûr de la trouver

Et la reconnoître
Sans la demander,
Cherchez le visage le plus semblable à un c..
Lanturelu, etc.

—

Quoique l'on s'en gausse.
On a si bien fait,
Qu'on trouve une sauce
Au fade brochet;
Pour dernière épreuve,
On le met au bleu tout crû,
Lanturelu, etc.

—

AUTRE CHANSON

Sur l'air : *Tes beaux yeux, ma Nicole*, etc.

Autrefois de Versaille
Nous venoit le bon goût,
Aujourd'hui la canaille
Règne et tient le haut bout.
Si la Cour se ravale,
De quoi s'étonne-t-on?
N'est-ce pas de la halle
Que nous vient le poisson?

FIN DE L'APPENDICE DU QUATRIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.